This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 481946

Digitized by Google

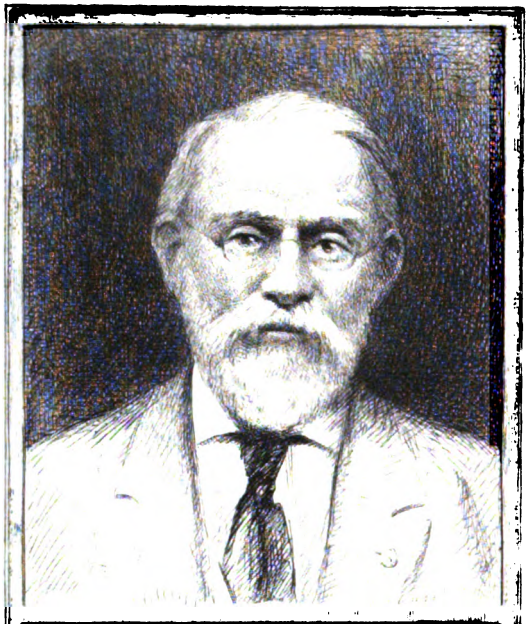

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.06
56

La Table ou Liste du Personnel de la Société se trouvent aux numéros suivants du Bulletin.

t I	page 65
II	13
IV	299. 411
V	1, 115, 185. 246. 277, 34
VI	1, 118. 211. 255. 394
VII	1. 74, 211, 315. 444
VIII	1. 159. 261, 388
IX	1. 150. 341, 640
X	1, 109. 323. 505

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

TOME PREMIER.

Nos 1 A 15. — 1848 - 1853.

A ORLÉANS,
DE L'IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB,
RUE SAINT-SAUVEUR, 54.

1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
7-3-29
17624
19 v.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

1848-1849.

Fondation de la Société.

Le 23 janvier 1848, se sont réunis dans le cabinet de M. Desnoyers, vicaire-général d'Orléans,

MM.

Bimbenet, greffier en chef de la Cour royale d'Orléans;

Clouet, architecte du département du Loiret;

Demadières-Miron, directeur du Musée d'Orléans, chevalier de la Légion-d'Honneur;

Dumaige, inspecteur de l'Académie d'Orléans;

Dupuis, vice-président du Tribunal de première instance d'Orléans;

Jacob, imprimeur, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Lettres d'Orléans;

Jarry-Lemaire, membre de la Société archéologique de Touraine;

Lacave, maire d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Lettres d'Orléans, chevalier de la Légion-d'Honneur;

Lenormant, substitut du procureur-général près la Cour d'Orléans;

Digitized by Google

Lorraine, médecin à Orléans;

Mantellier, avocat-général, correspondant de la Société des Antiquaires de France;

Mauge-du-Bois-des-Entes, conseiller à la Cour d'Orléans, membre de plusieurs Sociétés savantes;

Nouel de Buzonnière, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Lettres d'Orléans, correspondant du ministère de l'instruction publique pour la conservation des monuments historiques;

De Torquat, vicaire de l'église Saint-Aignan d'Orléans;

De Vassal, archiviste du département du Loiret, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Lettres d'Orléans;

Watson, bibliothécaire de la ville d'Orléans;

Lesquels se sont constitués membres-fondateurs d'une Société Archéologique dont ils ont arrêté le réglement dans les termes qui suivent :

TITRE Ier. — *But et organisation de la Société.*

Article premier. Une Société est établie sous le nom de *Société Archéologique de l'Orléanais,* pour la recherche, l'étude, la description et la conservation des antiquités et des documents historiques dans les pays qui forment aujourd'hui les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, et qui, avant 1790, formaient à peu près la généralité d'Orléans.

Art. 2. Le siége de la Société est fixé dans la ville d'Orléans.

Art. 3. La Société s'interdit toute discussion politique relative aux affaires du temps. Ses travaux concernent uniquement l'archéologie et l'histoire, principalement l'archéologie et l'histoire de l'ancienne province orléanaise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution de 1789.

Art. 4. La Société se compose de vingt membres titulaires résidants, vingt membres titulaires non résidants, de membres honoraires et d'associés correspondants français et étrangers.

Art. 5. Les membres honoraires et les membres titulaires non résidants ont voix délibérative lorsqu'ils assistent aux séances. Les associés correspondants ont, dans ce cas, voix consultative.

Digitized by Google

Art. 6. Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Si plus tard les besoins de la Société l'exigent, elle pourra nommer un bibliothécaire-archiviste. Ces fonctions seront provisoirement remplies par le secrétaire.

Les membres du bureau seront choisis parmi les titulaires résidants.

Art. 7. Ils ne pourront être réélus aux mêmes fonctions qu'après un an d'intervalle.

Art. 8. Ces officiers sont nommés au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents.

L'exercice de leurs fonctions est d'un an pour le président et le vice-président, de trois ans pour le secrétaire, le trésorier et le bibliothécaire-archiviste.

Toutefois, lors de la formation primitive du bureau, le secrétaire ne sera nommé que pour deux ans.

Art. 9. Le bureau est renouvelé dans la dernière séance du mois de décembre.

Art. 10. Seront seules admissibles à faire partie de la Société, les personnes connues par des travaux ou des recherches sur les antiquités.

Elles devront, en outre, pour obtenir le grade de titulaire résidant, habiter la ville d'Orléans.

Pour obtenir celui de titulaire non résidant, habiter l'une des communes des trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, ou être nées dans l'un de ces départements.

TITRE II. — *Présentation et admission.*

Art. 11. Nul ne sera admis au nombre des membres de la Société que sur la présentation écrite et signée par trois membres, avec mention que la demande en a été faite à l'un d'eux par le candidat.

Art. 12. La présentation est déposée entre les mains du président qui en donne communication à la Société dans la réunion la plus prochaine. Il en est, en outre, immédiatement donné avis, par

Digitized by Google

écrit, à chacun des membres titulaires résidants. La lettre contiendra indication de la séance dans laquelle il sera statué sur l'admission.

Art. 13. Il sera voté sur l'admission à la seconde séance après celle de la présentation.

Le vote aura lieu au scrutin secret. Il faudra, pour être élu, réunir les deux tiers des voix des membres présents, sans toutefois que le nombre des suffrages obtenus puisse être inférieur à la moitié des membres résidants inscrits au tableau.

Art. 14. La candidature des membres honoraires sera proposée par trois membres titulaires résidants. Il sera d'ailleurs procédé comme il est dit aux deux articles précédents.

Art. 15. Sont membres honoraires de droit, les Évêques d'Orléans, de Chartres et de Blois; le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans; les Préfets du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir.

Ils seront priés de n'autoriser aucune destruction ou réparation de monuments sans que la Société ait été mise à même de présenter ses observations dans l'intérêt de l'art.

Art. 16. Tout titulaire résidant qui cesse d'habiter la ville d'Orléans perd son titre; mais il devient de plein droit titulaire non résidant à la première vacance.

Art. 17. Tout membre titulaire non résidant perd son titre s'il vient habiter la ville d'Orléans; mais il devient de plein droit titulaire résidant à la première vacance, s'il en exprime le désir, par lettre adressée au président.

Il n'est, dans ce cas, pourvu à son remplacement comme titulaire non résidant qu'au moment où, par l'effet d'une vacance, il prend rang parmi les titulaires résidants.

Art. 18. Tout associé correspondant qui vient habiter la ville d'Orléans ou l'un des trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, perd son titre; mais il peut se faire recevoir, dans le premier cas, titulaire résidant; dans le second, titulaire non résidant, conformément aux dispositions des articles 11, 12 et 13.

Art. 19. Il est délivré, à chacun des membres reçus, un diplôme scellé du sceau de la Société et revêtu de la signature des membres du bureau.

Digitized by Google

TITRE III. — *Fonctions des Officiers.*

Art. 20. Le bureau réuni forme la commission administrative de la Société. Il rend compte de sa gestion à la fin de l'année.

Il convoque, s'il y a lieu, des assemblées extraordinaires.

Art. 21. Les membres du bureau devront être au nombre de trois, au moins, pour délibérer.

Art. 22. Le président dirige les travaux de la Société.

Il ordonnance les dépenses.

Il a la police des séances.

Il est remplacé par le vice-président.

Art. 23. En l'absence du président et du vice-président, le fauteuil est occupé par le doyen d'âge.

Art. 24. Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux de la correspondance, de la rédaction et de l'envoi des diplômes.

Il rédige les procès-verbaux et les transcrit sur le registre des délibérations, après qu'ils ont été adoptés par la Société et signés par le président. A l'expiration de chaque année, il rend compte des travaux de la Société.

En cas d'absence, il est remplacé par le bibliothécaire-archiviste.

Art. 25. Le bibliothécaire-archiviste est dépositaire du sceau de la Société.

Il a la garde des archives, des ouvrages imprimés et manuscrits, objets d'art et d'antiquité appartenant à la Société.

Art. 26. Il inscrit sur un registre à ce destiné, par ordre de date, la réception des mémoires, ouvrages manuscrits et imprimés, objets d'art et d'antiquité, avec mention du donateur lorsqu'ils ont été offerts à la Société.

La même mention est inscrite sur ces objets lorsque leur volume le permet.

Art. 27. Il dresse l'inventaire des archives, le catalogue des livres, le catalogue des médailles et celui des objets d'art et d'antiquité. Un registre sera affecté à ces catalogues.

Art. 28. Il pourra communiquer aux membres résidants les ouvrages imprimés, sous récépissé, pour un temps fixe qui ne pourra excéder trois mois.

Digitized by Google

Il donnera en communication les mémoires, les manuscrits, les objets d'art et d'antiquité sans déplacement.

Art. 29. Le trésorier est chargé de faire rentrer les fonds de la Société dont il demeure dépositaire. Il acquitte les dépenses sur mandats ordonnancés par le président.

Il présente ses comptes à la dernière séance de décembre.

TITRE IV. — *Travaux et Publications.*

Art. 30. Tout travail lu dans le sein de la Société demeure sur le bureau et appartient à ses archives, à moins de réserves faites par l'auteur et acceptées par la Société avant la lecture.

Art. 31. Les membres titulaires et associés correspondants sont invités à donner, au moins une fois par an, communication à la Société d'un ouvrage ou d'un mémoire.

Art. 32. Les membres titulaires sont chargés de surveiller, dessiner ou décrire les monuments qui sont à leur portée, de se tenir informés des découvertes de médailles, manuscrits, objets d'art et d'antiquité, d'en donner immédiatement avis au président, soit au secrétaire, et de prendre des mesures pour empêcher que ces objets disparaissent avant que la Société ait été mise à même de les acquérir, ou au moins de les étudier.

Art. 33. La Société peut charger un de ses membres de lui faire un rapport écrit sur tel ouvrage imprimé ou manuscrit dont l'examen lui paraît utile, soit sur des objets d'art ou d'antiquité qui lui auraient été offerts ou communiqués.

Art. 34. La Société pourra charger un ou plusieurs de ses membres d'assister à des fouilles qui lui seraient signalées;

De décrire ou dessiner tel monument dont il importerait de constater l'état ou d'en relever le plan;

De se rendre sur les lieux où des ruines auraient été découvertes, des antiques trouvées, etc.;

D'aller étudier, au lieu où ils se trouvent, des objets d'art ou d'antiquité qui ne peuvent être déplacés.

Il sera rendu compte de la mission confiée dans un rapport écrit.

Art. 35. La Société pourra déléguer un ou plusieurs de ses

Digitized by Google

membres à l'effet de la représenter dans les congrès scientifiques ou auprès d'autres sociétés savantes.

Art. 36. Le résumé annuel des travaux de la Société sera imprimé et inséré dans le recueil dont il est parlé à l'article suivant.

Art. 37. La Société publie, à des époques indéterminées, les ouvrages dont elle a voté l'impression. Cette publication formera un recueil intitulé : *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais.*

Art. 38. Dans le même recueil pourront être publiés des documents inédits relatifs à l'histoire de l'Orléanais.

Art. 39. Nul mémoire ou document ne sera inséré dans le recueil de la Société, soit en entier, soit par extrait, s'il n'a été d'abord lu en séance ordinaire et ensuite renvoyé à la commission des publications.

Sur le rapport de cette commission, entendu à une séance suivante, la Société décide, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, si l'impresssion aura lieu.

Art. 40. La Commission des publications se compose de trois membres, nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents; elle est chargée de faire un rapport sur les mémoires qui lui seront renvoyés par la Société.

Si l'auteur du mémoire qu'il s'agit d'examiner fait partie de la commission, il est remplacé par le bibliothécaire-archiviste.

Art. 41. La même commission est chargée de suivre l'impression des mémoires dont la Société a voté l'insertion dans sa collection.

Le *bon à tirer* est donné par l'un de ses membres.

Art. 42. Les membres de cette commission sont renouvelés par tiers, tous les ans, dans la séance où l'on renouvelle le bureau.

Ils sont rééligibles après un an d'intervalle.

TITRE V. — *Droits et obligations des Sociétaires.*

Art. 43. Le droit de diplôme est fixé à dix francs.

Tout membre titulaire résidant ou non résidant et tout associé correspondant qui aura refusé ou négligé de retirer son diplôme, trois mois après que sa nomination lui aura été notifiée, sera, après

Digitized by Google

deux avertissements par écrit du trésorier, à un mois d'intervalle, considéré comme démissionnaire et rayé du tableau de la Société.

Art. 44. Les membres titulaires résidants seront tenus à une cotisation annuelle de vingt francs.

Les membres titulaires non résidants, à une cotisation annuelle de dix francs.

Ces cotisations seront payables du 1er janvier au 1er avril. Après le 1er avril, le trésorier écrira aux membres retardataires pour les inviter à payer. S'ils ne défèrent pas à son invitation dans les trois mois qui suivront, ils seront considérés comme démissionnaires et rayés du tableau.

Art. 45. Tout membre titulaire et honoraire reçoit, sans rétribution, un exemplaire des publications de la Société.

Les associés correspondants recevront également un exemplaire, mais ils seront tenus d'en rembourser le prix que le trésorier leur fera connaître.

Dans le cas où ils négligeraient de le faire, ils seront, après un délai de trois mois et après deux avertissements par écrit du trésorier, considérés comme démissionnaires et rayés du tableau.

Cet article n'est pas applicable aux associés étrangers.

Art. 46. Lorsqu'un membre résidant non excusé aura laissé écouler plus d'une année sans assister aux séances, la Société pourra le considérer comme démissionnaire et rayer son nom du tableau.

Il sera voté, au scrutin secret, sur cette radiation qui sera prononcée à la majorité des suffrages.

Dans une première séance la mesure sera proposée; il sera voté dans la séance suivante.

Art. 47. La Société se réserve le droit de révoquer ceux de ses membres que des motifs légitimes l'obligeraient à repousser de son sein.

Il sera statué dans les formes suivantes :

Le Président, sur la proposition de cinq membres dont les noms ne seront pas divulgués, met la mesure en délibération et annonce que le vote aura lieu à la seconde séance.

Avis, par lettres écrites à domicile, sera, en outre, immédiatement donné à tous les membres résidants, avec indication de la séance dans laquelle le vote aura lieu.

Digitized by Google

Art. 48. Au jour indiqué, il sera procédé dans les formes prescrites pour l'admission par l'article 13.

TITRE VI. — *Séances ordinaires et publiques.*

Art. 49. La Société tient des séances ordinaires les deuxième et quatrième vendredi de chaque mois. Si l'un de ces vendredis est un jour férié, la séance a lieu le lendemain.

Art. 50. Un exemplaire du réglement est déposé sur le bureau.

A l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est lu par le secrétaire. La Société statue sur son adoption.

Nul ne prend la parole sans l'avoir obtenue du président.

Art. 51. Une lecture ne sera jamais interrompue, si ce n'est par le président, au cas où il jugerait qu'il y a inconvénient à la laisser continuer.

Il pourra être fait des observations après la lecture.

Art. 52. Les séances de la Société resteront suspendues pendant les mois de septembre et d'octobre.

Art. 53. La Société tient une séance publique dans le premier trimestre de l'année. Elle en fixe le jour.

Le choix et l'ordre des lectures qui rempliront cette séance sont déterminés par une commission spéciale composée du bureau et de la commission des publications.

Les travaux destinés à être lus dans cette séance seront choisis parmi ceux dont la Société aura voté l'impression.

Art. 54. Lorsque le jour de la séance publique annuelle aura été fixé, les membres honoraires et titulaires résidants et non résidants recevront, quinze jours à l'avance, une convocation spéciale.

Les fonctionnaires publics et autres personnes notables recevront des lettres d'invitation.

Art. 55. La Société, indépendamment des séances ordinaires et de la séance annuelle tenues à son siége, pourra tenir des séances extraordinaires publiques ou particulières, sur tel point des trois départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher qu'elle jugera convenable.

Digitized by Google

Les membres honoraires et titulaires recevront, un mois à l'avance, une convocation spéciale.

Ce réglement ayant été adopté et signé par les membres-fondateurs dont les noms précèdent, une commission composée de MM. Desnoyers, Lacave, Mantellier et Nouël de Buzonnière, fut chargée d'obtenir l'autorisation ministérielle dont la Société avait besoin pour se constituer régulièrement. La commission se présenta chez M. de Villeneuve, préfet du Loiret, qui approuva les termes du réglement et l'adressa au Ministre de l'instruction publique en l'accompagnant d'un rapport favorable.

Les choses en étaient à ce point, lorsque survinrent les événements de février 1848.

Pendant une année, tout demeura suspendu. Puis, les temps étant devenus plus calmes, et l'article 8 de la Constitution ayant accordé aux citoyens le droit de s'associer et de s'assembler, les membres de la Société, sans se préoccuper désormais d'une autorisation ministérielle qui avait cessé d'être nécessaire, pensèrent que le moment était venu de commencer leurs travaux.

Le 28 février 1849, ils se réunirent chez M. Lacave, président de la commission provisoire. La Société s'y constitua définitivement et y tint sa première séance.

Séance du 28 février 1849.

M. Lacave *faisant fonctions de président.*

Admission de M. Leserurier, procureur-général près la Cour d'appel d'Orléans, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de la Légion-d'Honneur, au nombre des membres-fondateurs de la Société.

NOMINATION ET INSTALLATION DU BUREAU.

Président, M. Lacave.
Vice-Président, M. Desnoyers.
Secrétaire, M. Mantellier.
Trésorier, M. de Buzonnière.

Digitized by Google

NOMINATION DE LA COMMISSION DES PUBLICATIONS.

MM. Dupuis, De Vassal, De Torquat.

— La Société décide qu'avis de sa constitution sera donné au premier Président de la Cour d'appel d'Orléans, aux Préfets du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, aux Évêques d'Orléans, de Blois et de Chartres, membres honoraires de droit, aux termes de l'art. 15 du réglement.

— M. Lacave, en sa qualité de maire d'Orléans, offre à la Société l'une des salles de la Bibliothèque de la ville pour tenir ses séances.

Séance du 9 mars 1849.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *vice-président*.

A l'ouverture de la séance, M. l'abbé Desnoyers lit le discours suivant :

« Messieurs,

« En vous voyant rassemblés ici pour commencer une brillante et laborieuse carrière, notre pensée se reporte avec complaisance à l'année 1618. A cette époque, des Orléanais, de modeste mais vaste savoir, formèrent le projet de se réunir à jour fixe pour étudier ensemble l'histoire de leur province. Nicolas Deheere, doyen du chapitre de Saint-Aignan, nous a laissé une peinture naïve et touchante de ces réunions qui avaient lieu dans sa demeure, berceau de la première société savante qui se soit établie en France. Vous êtes, Messieurs, les successeurs de ces hommes de bien, qu'inspirait l'amour de l'étude et de leur pays. En portant dans les terrains inexplorés de l'archéologie orléanaise la lumière de vos savantes et patientes recherches, vous suivrez la voie honorable qu'ils vous ont ouverte. Puissent nos travaux féconder la pensée de nos devanciers, et relier entre elles les dates de 1618 et 1849 !

« Mais avant de mettre la main à l'œuvre, il nous a paru néces-

Digitized by Google

saire, Messieurs, de rappeler à votre mémoire la nature de nos études, les moyens d'exécution dont nous pouvons disposer, et les résultats heureux que nous devons en attendre.

« Nous pouvons, je pense, partager nos travaux futurs en quatre divisions : *les Monuments, les Livres, les Personnes, les Institutions.*

« Les Monuments. — Par là nous entendons les constructions religieuses et civiles que les époques celtique, romaine, celles du moyen-âge et de la renaissance ont élevées sur notre sol. Ici se groupent les dolmens, meinhirs, peulvans, cromlechs, dont la religion druidique a consacré l'érection; les tombelles, que les mains gauloises ou romaines ont dressées; les bornes milliaires, les pierres sculptées et ouvragées dont le génie du peuple-roi a couvert son passage; les camps, les stations, les voies qui indiquent l'époque de sa domination; les vases en poterie grise, rouge et noire, les figurines, statuettes, médailles, etc.; les églises avec leurs détails d'ornementation extérieure et intérieure, les châteaux et leur histoire.

« Les Livres. — Ce mot, dans sa concision, est pour nous l'indicateur des chartes, diplômes, manuscrits, actes munis ou veufs de sceaux en cire ou en plomb, vieux volumes aux caractères séculaires, aux bizarres couvertures.

« Les Personnes. — Nous ferons sortir de leurs tombeaux les hommes qui, par un titre quelconque, ont jeté une lumière grande ou petite en passant où nous marchons nous-mêmes : leur vie, leurs ouvrages seront placés au grand jour, et le détail historique, anecdotique, littéraire où nous devrons entrer ne sera pas la partie la moins intéressante de nos travaux.

« Les Institutions. — Sous ce mot, nous comprenons les établissements religieux, chapitres, abbayes, communautés et universités, les intendances, bailliages, châtelets, justices seigneuriales, les hôpitaux, les institutions de police, etc....

« Notre examen devra se porter également sur les coutumes, les usages, les croyances et les mœurs. Historiens et archéologues, nous essaierons d'éviter la sécheresse d'une simple nomenclature, la froideur d'un aride exposé; nous éclairerons ce que l'éloignement des temps, la dissemblance de nos habitudes ont pu jeter d'obscurité sur certains points où il importe de ne pas s'égarer, et où il est

Digitized by Google

regrettable de voir des esprits superficiels faire fausse route quelquefois.

« Nous avons dit la nature de nos travaux, disons maintenant leurs moyens d'exécution.

« Trois éléments de succès sont nécessaires pour que nous puissions facilement atteindre le but proposé : il nous faut être connus dans les communes, jouir de bibliothèques et d'archives fécondes, créer un centre commun où viendront se classer les objets d'art et d'antiquité destinés à l'étude.

« Ces éléments de succès nous les possèderons, Messieurs. Grâce au bienveillant concours de M. le Préfet, auquel nous aimons ici à rendre l'hommage de notre gratitude, nous serons signalés aux chefs des communes comme les gardiens de l'art et de l'histoire. Nous espérons que les Préfets de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir associeront leur concours au zèle éclairé de M. le Préfet du Loiret.

« Vous connaissez tous, Messieurs, les richesses de la Bibliothèque d'Orléans : là séjournent, en attendant le bienfait créateur de la mise en œuvre, les nombreux et doctes manuscrits de ces hommes patients et infatigables qui, les premiers, se sont jetés en travailleurs perdus dans le champ de l'archéologie orléanaise. Respect, Messieurs, reconnaissance et gloire aux travaux des Hubert, des Polluche, des Dubois, dom Gerou, dom Fabre, de Givès, Rouzeau-Montaut, de Troies, Pataud! Nos Archives, ainsi que les Bibliothèques et les Archives de Blois, de Chartres et de quelques autres localités moins importantes, nous offrent une source abondante de curieuses et utiles investigations.

« Notre dessein est de former dans le lieu de nos séances ordinaires un Musée composé des objets que nous devrons à nos propres libéralités ou à nos acquisitions.

« C'est ainsi, Messieurs, que notre tâche s'accomplira. Les archives seront explorées, les monuments étudiés et décrits, les objets d'art recueillis et catalogués. Investigateurs du passé au profit de l'avenir, nous récolterons pour les historiens futurs de cette province. C'est qu'en effet, Messieurs, l'archéologie n'est pas la vaine et puérile recherche des collecteurs, c'est le flambeau de l'histoire. Prouvons une fois de plus aux détracteurs de cette noble science

Digitized by Google

que l'histoire est sa tributaire obligée, que privée de son concours elle ne peut avoir qu'une marche incertaine.

« Déjà les illustres sociétés de la Normandie, de la Picardie, de la Morinie, de la Touraine, de l'Ouest et d'autres régions de la France, ont, par leurs travaux, restitué aux provinces qui les ont vues naître l'éclat dont le temps et d'injustes oublis les avaient dépouillées. Devenons, Messieurs, les émules de ces sociétés, nos aînées, et en nous pénétrant de leur exemple, livrons à la lumière les matériaux ignorés des annales orléanaises.

« Riches matériaux! Sous nos pieds le sol est fécond. Quelle contrée plus digne d'attirer les efforts de l'homme studieux que cette antique cité des Carnutes, terre des druides, d'où partit le premier cri de résistance à César; qui sacrifia douze mille de ses enfants, ses villes, ses richesses, pour demeurer gauloise; terre chrétienne plus tard, et bénie de Dieu, qui, deux fois, y marqua la place où la France serait sauvée de la barbarie et de l'invasion; province aimée des empereurs et des rois; couverte par les Romains de ponts, d'aqueducs et d'amphithéâtres; dotée par le moyen-âge de ses abbayes les plus puissantes, de ses cathédrales les plus hardies; par la renaissance, de ses manoirs les plus gracieux, de ses châteaux les plus élégants; fière, entre toutes, de la gloire que lui ont laissée les saints personnages qui ont gouverné ses églises, les vaillants guerriers qui ont défendu son territoire, les écrivains, les artistes, les jurisconsultes, qui ont enrichi ses bibliothèques, décoré ses monuments et illustré les chaires de ses écoles. »

— M. Bimbenet donne lecture d'un chapitre de l'ouvrage qu'il prépare sur l'histoire de l'Université d'Orléans.

Séance du 23 mars 1849.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *vice-président.*

M. Pereira, préfet du Loiret, assiste à la séance.

— Lecture est donnée des réponses faites par le premier Prési-

Digitized by Google

dent de la Cour d'appel d'Orléans, l'Évêque de Chartres, l'Evêque de Blois et le Préfet d'Eure-et-Loir, aux lettres par lesquelles l'établissement de la Société leur a été notifié.

— M. Pereira, préfet du Loiret, prenant la parole, déclare qu'il s'empresse d'offrir son concours à la Société comme membre honoraire et comme administrateur du département du Loiret.

M. le Préfet donne ensuite lecture d'une délibération du Conseil général du Loiret, en date du 1er décembre 1848, par laquelle le Conseil émet le vœu :

« Que l'administration départementale réunisse dans une salle du Musée d'Orléans tous les tableaux, dessins plans, médailles, anciens sceaux et autres objets qui intéressent l'histoire des villes, communes églises, anciennes abbayes, châteaux et autres lieux faisant partie de l'Orléanais, et qui se trouvent compris actuellement dans la circonscription du département du Loiret;

« Et, en outre, que l'administration départementale provoque, autant qu'il sera en elle, la confection d'un inventaire de tous les objets anciens et précieux qui peuvent se trouver en la possession et propriété des communes, paroisses et établissements publics du département, afin d'assurer d'autant mieux la conservation de ces objets. »

Puis M. le Préfet a exposé que, pour se conformer au vœu du Conseil général, il a le projet d'appeler l'attention des maires de son département sur les antiquités et objets d'art qui se trouvent dispersés dans les communes, de réunir au chef-lieu ceux de ces objets qui seraient transportables et de faire prendre sur place les descriptions, dessins ou empreintes de ceux qui ne le seraient pas; qu'à cet effet il compte s'aider des lumières de la Société et demander l'assistance de ses membres, soit pour se transporter dans les communes où des monuments seraient à examiner, soit pour les dessiner, en relever les plans, diriger les fouilles que l'autorité ordonnerait, soit enfin pour classer, inventorier et décrire les objets qui composent les collections départementales ou communales.

— M. le Président, au nom de la Société, a remercié M. le Préfet; il l'a assuré du concours et du zèle de chacun de ses membres.

M. le Président a ensuite signalé à l'attention de M. le Préfet un

Digitized by Google

dépôt de médailles, poteries, bronzes et antiques, confié à un garde-pont de la commune de Châtillon-sur-Loire. Ces objets, recueillis par les soins de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, lors de l'ouverture des tranchées du canal latéral à la Loire, appartiendraient, soit à l'État, soit au département.

M. le Préfet a répondu qu'il prendra des informations dont il fera connaître le résultat à la prochaine séance; que, du reste, si ces objets appartiennent, soit à l'État, soit au département, il provoquera immédiatement leur transport à Orléans.

— M. Avril, horloger à Vendôme, admis à la séance, dépose sur le bureau, pour être soumis à l'examen de la Société, des bijoux romains, découverts, le 4 avril 1848, dans un champ de la commune de Danzé (Loir-et-Cher).

Ces bijoux sont :

1° Un collier en or formé de vingt perles à facettes losangées, de la grosseur d'une noisette, liées entre elles par un double anneau; du centre du collier pend un médaillon ovale, en or ouvragé, dont le centre est occupé par un camée représentant une tête de femme.

2° Deux bracelets en or massif en spirale.

3° Une bague en or, avec camée représentant Minerve debout, la main gauche appuyée sur son bouclier, la droite tenant une haste.

4° Un cercle en or formant parure de tête, auquel sont attachées trois médailles en or, enchâssées dans un entourage d'or ciselé, l'une de ces médailles de Vespasien, la seconde de Marc-Aurèle, la troisième de Faustine jeune.

5° Un miroir de métal, de forme ovale, en partie brisé.

Ces bijoux, très-bien conservés, étaient entourés d'un linge qui est tombé en poussière au premier contact de l'air, et renfermés, avec une grande quantité de monnaies romaines en cuivre et billon, dans un coffre en bois. Ce coffre fut atteint, comme on vient de le dire, dans un champ de la commune de Danzé, par la charrue d'un laboureur et mis en morceaux. Les monnaies, aujourd'hui dispersées, appartenaient aux règnes de Philippe, Valérien, Claude-le-Gothique, Gallien et Postume. Quant aux bijoux qui ont été soigneusement recueillis, ils formaient la parure complète d'une dame romaine.

Digitized by Google

M. Mantellier, se fondant, d'une part sur l'analogie qui existe entre la tête du camée du collier et celle bien connue de Julia Domna, femme de Septime-Sévère (193-211), d'autre part sur la date la plus récente des pièces de monnaie qui accompagnaient les bijoux (Postume, Gallien, 267-268), pense que ces bijoux ont été fabriqués dans la première moitié du troisième siècle de l'ère chrétienne et enfouis dans la seconde moitié du même siècle. M. Mantellier ajoute que son opinion est conforme à celle que M. de Pétigny a émise, en rendant compte, dans la *Revue numismatique* (1848, page 306), de la découverte de Danzé. M. de Pétigny fixe, en effet, à l'époque des guerres des Bagaudes l'enfouissement des bijoux, objet de cette découverte. Voici en quels termes il s'en explique : « Le territoire de la commune de Danzé, où ces objets ont été découverts, était traversé par une voie romaine, qui conduisait d'Orléans au Mans en ligne directe, et que les intendants de l'Orléanais avaient rétablie dans le siècle précédent, mais qui est maintenant abandonnée. On y trouve souvent, dans les bois et les landes incultes, des fondements d'habitation ruinée, des meules romaines et d'autres débris antiques. Dans les premiers temps de la domination impériale, cette contrée paraît avoir été florissante et bien peuplée. Les insurrections des Bagaudes, dont l'importance n'a pas été assez appréciée par les historiens de la Gaule, commencèrent à détruire cette prospérité, et ce fut probablement alors qu'une noble dame, pour soustraire son argent et ses bijoux à la tourmente populaire, les enfouit dans ce coffre qui vient d'être déterré après seize cents ans. Plus tard, les invasions des barbares, et surtout celles des Saxons ou pirates du Nord, qui exercèrent, au ve siècle, dans la Gaule occidentale, les mêmes ravages que les Normands au viiie, achevèrent de convertir ce pays désolé en un désert couvert de bois et de bruyères, qu'on appelait au moyen-âge la forêt du Perche. Quelques prieurés, fondés par les grandes abbayes de Marmoutier et de la Trinité de Vendôme, en commencèrent le défrichement au xie siècle; mais ce fut surtout au xvie que la charrue pénétra dans de vastes portions de forêts concédées aux cultivateurs, sous la réserve d'un faible cens, par Henri IV et son père, Antoine de Bourbon. Ainsi il a fallu treize cents ans pour faire revivre la civilisation et la culture dans cette

Digitized by Google

contrée, d'où elles avaient été bannies, au IIIe siècle, par une révolution sociale. »

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Avril de la communication intéressante qu'il a bien voulu lui faire, et en exprimant ses regrets de ce que l'état des fonds de la Société ne lui permet pas d'acquérir des objets aussi précieux, il invite M. Avril à ne s'en dessaisir qu'au profit d'un établissement public.

— M. le curé de la paroisse de Saint-Laurent d'Orléans demande l'avis de la Société sur la disposition à donner à l'escalier des cryptes de son église. Une commission, composée de MM. Lacave, de Buzonnière, Clouet et de Torquat, est chargée d'examiner les lieux et de proposer son avis.

— Admission, comme membres titulaires non résidants, de MM. Hippolyte De La Porte, au château de Meslay; Naudin, ancien conseiller de préfecture à Blois; Paul de Vibraye, au château de Cheverny, Paulin Pascaud, à Briare.

— Admission, comme membres honoraires, de MM. Léonce De Villeneuve, ancien préfet du Loiret; Becquerel, Héricart De Thury, Stanislas Julien, Charles Lenormant, Pardessus, De La Saussaye, Amédée Thierry, Augustin Thierry, membres de l'Institut de France.

Séance du 13 avril 1843.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

Lecture d'une lettre de M. Charles Lenormant de l'Institut de France, qui remercie la Société de lui avoir conféré le titre de membre honoraire. Par la même lettre, M. Lenormant appelle l'attention de la Société sur les manuscrits de Polluche déposés à la Bibliothèque communale d'Orléans; il pense que ces manuscrits, relatifs à l'histoire de l'Orléanais, ont assez d'importance pour mériter un examen particulier.

La Société, s'associant à la pensée de M. Lenormant, charge la

Digitized by Google

commission des publications de lui présenter un rapport sur les manuscrits attribués à Polluche, que possède la Bibliothèque de la ville.

— Lecture d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, par laquelle ce magistrat annonce à la Société que, pour se conformer à la délibération du Conseil général, dont il a donné communication à la séance précédente, il vient d'indiquer aux maires de son département les mesures à prendre pour la conservation, la description et la réunion des monuments et objets d'art qui se trouvent dans leurs communes, et de leur adresser, à cet effet, une lettre insérée au *Bulletin administratif*.

Cette lettre circulaire, qui a le mérite d'être un résumé exact de la situation du département du Loiret, au point de vue archéologique, est ainsi conçue :

« Orléans, le 5 avril 1849.

« *A MM. les Sous-Préfets et Maires du département.*

« Messieurs,

« Le Conseil général du Loiret, dans sa session de 1848, a émis le vœu que l'administration départementale prît des mesures pour la recherche et la conservation de tous les objets d'art ou autres documents existant dans le département, qui présenteraient quelque intérêt sous le rapport de l'histoire.

« Vous apprécierez, je n'en doute pas, Messieurs, toute l'importance de ce vœu, et vous m'aiderez de tout votre concours à en assurer l'accomplissement.

« Quelques explications sont nécessaires pour vous fixer sur la nature de cette nouvelle attribution que je viens aujourd'hui confier à vos lumières et à votre amour pour tout ce qui se rattache à l'intérêt du pays.

« Le département du Loiret possède un grand nombre de monuments anciens et de richesses archéologiques de tous genres.

« Les Gaulois y ont élevé de ces buttes de terre, nommées *tombelles*, qui étaient des lieux de sépulture ou des monuments historiques; ils y ont dressé des *dolmens*, des *pelvans* ou des *galeries couvertes*, monuments composés de grandes pierres d'une nature

Digitized by Google

étrangère à toutes celles que produit le pays, tantôt posées seules et verticalement, tantôt mises à plat sur plusieurs autres pierres verticales.

« Après les Gaulois, les Romains ont établi des camps, construit des théâtres, des bains, des habitations particulières, dont les restes se retrouvent souvent au milieu des champs ou dans les constructions urbaines. On les distingue d'ordinaire à trois rangées de briques d'une grande dimension et d'un grain très-fin, alternées dans les parements des murs avec trois rangées de moellons piqués, de forme carrée, et d'un centimètre environ sur chaque face.

« Souvent, parmi les débris, se trouvent des vases de terre rouge ou grise, des monnaies, des médailles, quelquefois des bijoux et des pierres gravées. Ces derniers objets se rencontrent aussi au milieu des champs, épars ou rassemblés dans de grands vases de terre. Leur valeur est généralement supérieure à celle de la matière dont ils sont composés.

« A partir du XIe siècle se sont élevés en grand nombre des églises, des châteaux, des couvents, pour la plupart remarquables, soit sous le rapport architectural, soit sous celui de l'histoire. Il serait trop long d'énumérer les caractères auxquels vous pourriez reconnaître la date de leur construction, et d'ailleurs vous puiserez dans les traditions locales les notions essentielles à cet égard; mais je dois vous faire observer que beaucoup d'églises, très-précieuses sous le rapport archéologique, ne présentent, au premier aspect, que des formes lourdes et communes; leurs portes sont petites, cintrées, couronnées d'une ou plusieurs rangées d'ornements en dents de scie, en damiers, ou de disposition analogue, et accompagnés de petites colonnes surmontées de chapiteaux à larges feuilles. Des têtes grimaçantes ou des personnages entiers couvrent les chapiteaux de leurs piliers ou les modillons de leurs corniches. Le tout est grossièrement sculpté dans une pierre très-dure.

« Quant aux édifices profanes, y compris les maisons particulières, ceux des XIe et XIIe siècles se font remarquer par des ouvertures très-étroites, cintrées en demi-cercle. A partir du XIIIe siècle, leurs jours sont quelquefois cintrés en ogive, c'est-à-dire en arcs pointus; plus souvent ils sont carrés, divisés en quatre par une

Digitized by Google

croix et accompagnés de colonnettes prises en retrait dans l'épaisseur des jambages.

« On trouve dans ces maisons de grandes cheminées en pierre ou en bois, dont les manteaux, soutenus sur des colonnettes, sont ornés de diverses sculptures.

« Il existe aussi des souterrains, dont les voûtes, divisées en compartiments carrés par des arcs doubleaux, sont, en outre, soutenus par des arcs d'ogive, qui vont d'un angle à l'autre et se croisent au milieu. D'ordinaire ils ne sont qu'à 3 ou 4 mètres au-dessous du sol; quelquefois, au contraire, ils se trouvent à une grande profondeur. Ces derniers sont étroits et affectent la forme d'une galerie.

« Les cimetières, le pavé ou les murs des églises, possèdent souvent des pierres tumulaires très-précieuses par leur antiquité. Vous les distinguerez facilement à la forme des lettres qui composent les inscriptions.

« Les XVIIe et XVIIIe siècles, par suite d'un mépris systématique pour tout ce qui ne présentait pas le caractère de l'architecture grecque, ont détruit, mutilé ou laissé périr par défaut de soins la plupart des monuments dont il vient d'être question; mais depuis quelques années, nos richesses archéologiques sont devenues l'objet d'une étude spéciale. Le gouvernement a compris que la gloire nationale était intéressée à leur conservation, et un grand nombre de sociétés savantes se sont établies à Paris, ou dans les départements, pour la recherche ou la conservation des monuments.

« De ce nombre est celle qui vient de se constituer à Orléans, sous le nom de *Société Archéologique de l'Orléanais*. Son concours me sera fort utile pour parvenir à la réalisation des vœux du Conseil général; je suis persuadé que vous seconderez nos efforts dans les limites de l'action que la loi vous confère et de l'autorité que vous donne votre position sociale.

« Vous tenez de la loi le devoir de veiller à la conservation des monuments publics; mais vous pouvez aussi, à titre officieux, veiller à celle des objets appartenant aux particuliers, et je recevrai toujours avec plaisir les communications que vous auriez à me faire à ce sujet.

« Votre action devra s'exercer dans trois cas spéciaux : 1° trouvailles; 2° démolitions; 3° restaurations.

Digitized by Google

« 1° Lorsqu'un objet antique ou précieux sera découvert, s'il fait partie du domaine public, vous veillerez à ce qu'il soit religieusement conservé, soit sur place, s'il n'est pas transportable, soit à la Mairie, si son volume est peu considérable, et vous m'en donnerez immédiatement avis. Si l'objet découvert appartenait à un particulier, vous vous concerteriez avec celui-ci pour m'adresser un rapport, en lui faisant comprendre que ce serait pour lui le moyen de connaître le mérite et la valeur dudit objet.

« Mon intention, à l'égard des trouvailles, est de réunir à Orléans, dans une des salles du Musée, tous les objets appartenant au département. Les communes seront invitées à y déposer également ceux qui leur appartiennent. Ces derniers seront inventoriés et portés sur un catalogue spécial, au nom et comme propriété de la commune déposante, à laquelle il sera délivré une reconnaissance du dépôt.

« 2° On démolit encore, de nos jours, un grand nombre de constructions dont on ne connaît pas la valeur archéologique. Éclairez vos administrés à cet égard, en leur donnant connaissance des instructions contenues dans la présente circulaire. Quant aux édifices communaux, veillez à ce qu'aucun de ceux qui porteraient quelque caractère d'antiquité ne soit détruit, avant que, sur les renseignements que vous m'aurez transmis, je vous en aie donné l'autorisation. J'insiste sur ce point, parce que quelques architectes, trop désireux de construire, n'attachent pas toujours assez d'importance à la conservation de ce qui existe.

« 3° Les restaurations maladroites ne sont pas moins déplorables que les démolitions; elles réclament toute votre surveillance. D'ordinaire, elles s'opèrent sans formalités, presque en secret, et les hommes de l'art et de la science ne les connaissent que lorsqu'il n'est plus temps d'y remédier. C'est à vous d'empêcher qu'une inintelligente manie d'embellissement ne soit cause de la destruction des caractères archéologiques d'un édifice. L'art de la restauration des monuments demande des connaissances spéciales et n'est pas à la portée des décorateurs qui n'en ont pas fait une étude approfondie. Je vous invite, en conséquence, à ne laisser procéder à aucune restauration dans un édifice communal ancien, avant de m'en avoir

Digitized by Google

référé pour me mettre à même de m'éclairer, si je le juge nécessaire, de l'avis de la Société Archéologique.

« Telles sont, Messieurs, les recommandations que j'ai cru devoir vous adresser dans un intérêt que vous ne pouvez manquer d'apprécier. Je vous ai fait connaître mon but; je compte sur vous pour l'atteindre, et nous aurons la satisfaction d'avoir fait quelque chose d'utile pour le pays et pour l'histoire.

« Recevez, etc.

« *Le Préfet du Loiret,*

« ALF. PEREIRA. »

— M. de Torquat donne lecture de la première partie d'un travail sur la ville de Châteaudun.

— Admission de M. LALLIER, contrôleur des contributions directes à Orléans, comme titulaire résidant.

Séance du 26 avril 1849.

Présidence de M. LACAVE, *président.*

Lecture d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, par laquelle ce magistrat transmet à la Société l'inventaire, dressé par les ingénieurs des ponts et chaussées, des objets découverts sur les territoires des communes de Briare et de Beaulieu, lors des fouilles pratiquées en 1836, pour les travaux du canal (Voir la séance du 23 mars 1849). Cet inventaire est ainsi conçu :

« Les travaux du canal latéral ont amené la découverte d'objets antiques appartenant à l'époque de l'occupation des Gaules par les Romains, c'est à savoir, dans le département du Loiret :

« 1° Dans le champ de Gannes, commune de Beaulieu, objets inventoriés ci-dessous.

« 2° Dans le champ de Beaujet, commune de Briare, des monnaies.

« 3° Aux abords de Briare, commune de Briare, des fragments de marbres, tuiles, briques, vases et poteries non recueillis.

Digitized by Google

voie 2e

« Des traces de voie romaine existent entre Gannes et Bourges.

« Des amas considérables de scories de forges existent aussi dans les environs de Gannes, au puits Havenat (Beaulieu), au Chalonge (Châtillon), et à La Motte (commune de Saint-Firmin). Sans doute que des travaux métallurgiques considérables ont eu lieu pour les besoins de l'armée romaine, non loin de l'endroit désigné par la tradition comme ayant été le siége du campement d'une des légions occupant le pays.

aqueduc

« Lors de l'exécution des travaux du canal latéral, un aqueduc romain a été trouvé dans le coteau, à partir de la fontaine du hameau de l'Étang, commune de Beaulieu, et le champ de Gannes, de la même commune, sur environ 1,500m de longueur. Cet aqueduc avait un débouché de 0m 33c de largeur et 0m 385c de hauteur. Il était recouvert par une tuile courbe.

« La maçonnerie de béton qui composait le corps de cet aqueduc était recouverte à l'intérieur par une couche de ciment, et à l'extérieur protégée par une enveloppe en maçonnerie sèche. L'aqueduc était construit de niveau et enterré; il suivait d'ailleurs la sinuosité horizontale du coteau. A son entrée dans le champ de Gannes, il paraît avoir servi à faire mouvoir une roue d'usine. On voit encore son canal de fuite. La dernière roue de cette usine a laissé son empreinte, moyeu, rayons et jantes, sur un dépôt calcaire suinté par l'aqueduc. Ce dépôt calcaire, avec empreinte d'une roue, existe encore sur la place.

« L'aqueduc avait sans doute pour but principal d'amener de l'eau de choix, l'eau de fontaine de l'Étang pour les besoins divers de la légion.

« Au pied du coteau, au bas du champ de Gannes, les fouilles ont mis à découvert une série de compartiments de murs, composant sans doute l'ensemble d'une maison à la romaine, avec ses salles à murs recouverts de marbres ou d'enduits peints à fresque, à aires en béton recouverts ou d'enduits ou de carreaux, à passages étroits, avec salle à manger ronde, baignoire en maçonnerie avec ses conduits, etc.

« Au sommet du coteau, au-dessus des constructions dont il vient d'être parlé, il existait aussi des murs nus à découvert. Ces fonda-

Digitized by Google

tions de murs, avec contre-forts, ont montré les restes d'un temple, un fourneau avec petits piliers en briques, à bouches de chaleur au travers de la voûte; c'est dans un compartiment du temple que la lampe dont il sera parlé plus bas a été trouvée. Au reste, le champ dans son entier est assez grand et peut comporter une superficie de plusieurs hectares sur lesquels se trouvent des débris de briques, tuiles et quelques restes de fondations de murs. C'est aussi dans cette localité qu'une pièce d'or à l'effigie de Philippe, roi de Macédoine, a été trouvée.

« Cette pièce doit être entre les mains de M. Roger, du Loiret, représentant du peuple. Quelques tombes en pierre, rencontrées en fouillant et renfermant des ossements, ont été recouvertes dans le même champ.

« *Nomenclature des objets existant en dépôt dans une des chambres de la maison éclusière des Combles (commune de Briare).*

« 1° Marbres, débris.—Trente-trois morceaux de couleur blanche, provenant des environs de Moulins. On en a vu aussi de très-petits morceaux de couleur noire, verte, et de tachetés de blanc et de rouge. Quelques-uns de ces morceaux portent des moulures. Des traces de ciment sur le revers prouvent que ces marbres revêtissaient des murs.

« 2° Tuiles, briques et carreaux en terre cuite. — Onze carreaux de diverses grandeurs; plus grands, 0m 41c sur 0m 41c; épaisseur, 0m 04c; plus petits, 0m 18c sur 0m 18c, épaisseur, 0m 28c. — Huit débris ou morceaux de carreaux; particularité : derrière sillonné de raies creuses pour que le mortier soit plus adhérent.

« Vingt-sept morceaux de briques rondes pour colonnes; diamètre de ces colonnes, 0m 40c. — Un morceau de tuyau ou conduit de calorique de fourneau; longueur, 0m 33c, ouverture, 0m 10c sur 0m 14c.

« Trois morceaux de conduit d'eau; longueur de chacun, 0m 32c. — Six tuiles entières à rebords; longueur de chacune, 0m 38c; largeur, 0m 28c.

« 3° Enduits. —Cinq morceaux ou fragments d'enduits au mor-

Digitized by Google

tier de ciment. — Dix-huit morceaux ou fragments d'enduits au mortier ordinaire, recouverts de peinture à fresque.

« 4° Débris de futs de colonnes en pierre. — Neuf morceaux; diamètre des colonnes auxquelles ils appartiennent, 0m 26c, 0m 33c, 0m 40c.

« 5° Meules a bras. — Une meule en pierre du diamètre de 0m 50c. — Deux débris de bassin à meule. — Un morceau de meule en pierre de Volvic; épaisseur de la meule, 0m 11c.

« 6° Vases en terre cuite, débris. — Quinze morceaux de couleur noire; vingt-six morceaux de couleur rouge. — Un morceau de fleuron paraissant avoir appartenu à une mosaïque. Quelques-uns de ces débris portent des dessins assez simples; un seul en porte de plus distingués.

« 7° Ferrailles. — Un soc de charrue. — Un pommeau d'épée. — Un fer de flèche. — Deux poids. — Une lame de couteau. — Six clous à double crochet pour retenir la tuile. — Une truelle. — Quinze outils divers en morceaux.

« 8° Objets divers. — Quatre coquilles d'huîtres. — Un os humain. — Bois de cerfs. — Cornes, au nombre de quatre. — Une défense de sanglier. — Un morceau d'ivoire. — Neuf petits morceaux de verre blanc. — Cinq petits morceaux de cuivre. — Un style en cuivre. — Une spatule en ivoire. — Un petit fuseau en ivoire. — Deux bracelets en cuivre, dont un en morceaux. — Deux anneaux. — Boucles d'oreilles en cuivre. — Une plaque de broche à vêtement en cuivre. — Des morceaux d'une bague en cuivre. — Une clé en cuivre à anneaux. — Une lampe en cuivre, avec ses trois chaînettes et son couvercle.

« 9° Enfin soixante et une pièces de monnaies, médailles, etc., à l'effigie d'empereurs romains, et attributs divers. Diamètre de la plus grande, 0m 03c; diamètre de la plus petite, 0m 013. »

La Société décide que copie de l'inventaire dont il vient d'être donné lecture sera adressée à M. Paulin Pascaud, titulaire non résidant, avec invitation de se transporter à Beaulieu, d'examiner les ruines qui existent encore, d'en relever le plan, et de le transmettre à la Société accompagné de ses observations.

— Lecture d'une lettre de M. Becquerel, de l'Institut de France,

Digitized by Google

qui remercie la Société de lui avoir conféré le titre de membre honoraire. Par cette même lettre, M. Becquerel offre à la Société plusieurs dessins de Girodet, représentant des monuments de l'Orléanais aujourd'hui détruits. L'offre de M. Becquerel est acceptée avec reconnaissance.

— M. de Buzonnière, au nom de la commission chargée de visiter les cryptes de l'église de Saint-Laurent (V. la séance du 23 mars), lit un rapport duquel il résulte qu'un projet d'escalier proposé par cette commission a été adopté par M. Rabelleau, curé de la paroisse.

— M. Jacob lit un mémoire sur la pierre tumulaire de Jacques de Thou, décédé à Orléans le 4 octobre 1447. Cette pierre tumulaire a été découverte récemment dans l'une des cours de l'hôtel de Montcour, bâti sur l'emplacement du couvent des Récollets, où Jacques de Thou avait été inhumé; elle est aujourd'hui déposée au Musée de la ville d'Orléans. Renvoi du mémoire à la commission des publications.

— Sur la proposition de M. de Vassal, la Société décide que l'attention de M. le Préfet du Loiret sera appelée sur les cryptes de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, qu'il importerait de dégager des décombres qui les obstruent.

— M. Jarry lit une note sur le sceau de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, dont l'empreinte a été offerte à la Société par M. de Torquat.

Ce sceau, de forme ovale, porte en légende les mots *Sigillum sancte capelle Dunensis*. Dans le champ, la Vierge, sous un dais, tenant son fils sur son bras, à sa gauche saint Jean-Baptiste; sous la Vierge, l'écusson de François d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville; sous le saint, l'écusson d'Agnès de Savoie, femme de François, comte de Dunois.

Cette chapelle, bâtie sur les fossés du château de Châteaudun, avait été élevée au cours du xve siècle par les soins de Jean, comte de Dunois, et de Marie d'Harcourt, sa femme. A la fin du même siècle (1490), elle avait été élevée au rang d'église collégiale, par bulle d'Innocent VIII, donnée à la sollicitation de François Ier, comte de Dunois, et d'Agnès de Savoie, sa femme, dont les écussons figurent dans le sceau du Chapitre.

Digitized by Google

— Admission de M. Leber, ancien président de la Société des Antiquaires de France, membre de la Légion-d'Honneur, comme titulaire résidant;

De MM. de Toustain, substitut du procureur de la République à Vendôme; Huron, juge de paix à Montoire; Du Plessis, à Blois; Rocher, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin; Pie, vicaire-général de Chartres; Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, comme titulaires non résidants.

Séance du 11 mai 1849.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

Sur la demande de M. le Préfet du Loiret, la Société nomme une commission chargée d'examiner l'ancienne salle des actes de l'Université d'Orléans, et de donner son avis sur la convenance qu'il y aurait à établir dans cette salle un Musée archéologique. Sont désignés pour faire partie de cette commission : MM. Bimbenet, Dupuis, Lenormant, de Torquat.

— Admission de M. Vitet, de l'Académie française, comme membre honoraire;

De MM. De Pétigny; correspondant de l'Institut de France, au château de Clénor (Loir-et-Cher); De Witte, correspondant de l'Institut de France, à Billy (Loir-et-Cher); Duchalais, premier employé du cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris; De La Morandière, architecte à Blois; Lemesle fils, à Nargis (Loiret), comme membres titulaires non résidants.

Séance du 25 mai 1849.

Présidence de M. Lacave, *président.*

Lecture d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, qui demande à la

Digitized by Google

Société de vouloir bien fournir, sur ses travaux, des indications qui puissent prendre place dans le *Bulletin des Comités historiques*, publié par le ministère de l'instruction publique. La Société décide qu'indépendamment des Mémoires qu'elle imprimera, elle fournira à M. le Préfet du Loiret des extraits sommaires de ceux de ses travaux qui seraient assez intéressants pour être mentionnés dans le *Bulletin des Comités historiques*.

— Lecture d'un mémoire de M. Maître, curé de Trinay, sur des fouilles exécutées dans la commune d'Artenay (Loiret).

— M. le secrétaire donne lecture de l'inventaire raisonné d'un lot de médailles et jetons offert à la Société par M. Clouet.

— M. de Torquat, au nom de la commission chargée d'examiner la salle des actes de l'Université d'Orléans (séance du 11 mai), donne lecture du rapport suivant :

« De tous les édifices ayant appartenu à l'ancienne Université d'Orléans, le seul conservé est celui qui ouvrait sur la rue de l'Écrivinerie.

« Il forme un parallélogramme, renfermé entre des maisons et les rues Pothier et des Gobelets.

« L'extérieur présente l'apparence d'une église : haute toiture en ardoise; fenêtres ogivales.

« Ses murs, en moellons, sont d'une parfaite conservation.

« L'intérieur comprend un rez-de-chaussée et un premier étage.

« Le rez-de-chaussée ressemble assez à deux caves parallèles, s'étendant de l'est à l'ouest et séparées par un mur épais. Dans ce mur, on avait pratiqué une ouverture qui servait de communication entre les deux galeries; elle est aujourd'hui murée. Là, point d'ornementation. La nudité des murs est complète, et les voûtes, évidemment plus récentes que le reste de l'édifice, ne s'élèvent pas à plus de 3^{m} au-dessus du sol.

« On a prétendu que ces espèces de caves avaient servi d'atelier au premier imprimeur qui vint s'établir à Orléans. D'autres ont pensé, et je me range volontiers à cette opinion, que dans l'origine elles étaient des *promenoirs* à l'usage des écoliers.

« Avant le percement de la rue Pothier, on montait au premier étage par un perron en pierre, qui aboutissait à une porte ouvrant

Digitized by Google

sur la rue de l'Écrivinerie. Aujourd'hui la porte est condamnée et le perron n'existe plus.

« Un simple escalier provisoire, en bois, conduit à une entrée pratiquée du côté de la rue des Gobelets, postérieurement à la construction du bâtiment.

« Le premier étage offre une salle voûtée en pierre, haute de 7m 20c, longue de 13m 7c, et large de 7m 30c.

« Les murs, recouverts d'un enduit noirci par le temps, ne présentent aucune décoration.

« Le jour entre par quatre fenêtres ogivales, construites dans le style perpendiculaire anglais, c'est-à-dire que les meneaux, au lieu de s'arrêter à la naissance de l'arc, montent jusqu'au sommet et longent les quatre-feuilles et les trilobes presque cintrés qui remplissent l'extrémité ogivale de la fenêtre. Les deux baies de l'est commencent à 3m 10c du carrelage, celles de l'ouest à 2m 45c et toutes les quatre finissent à la voûte. Leur largeur est de 3m 7c. Parmi les restes de verre blanc, on remarque à l'ouest deux médaillons modernes de couleur, où l'on a peint une fleur de lis et écrit le mot *Pax*.

« Une ligne de piliers octogones divise cette salle en deux nefs d'égales dimensions et en quatre travées. Celles des extrémités mesurent 3m 10c, et les deux autres 3m seulement.

« La base de chaque pilier, composée d'un grand et d'un petit cavet, forme avec le socle une hauteur de 36c.

« L'octogone donne une largeur de 33c. De chacune de ses faces, à 4m 70c du carrelage, part une nervure qui va finir au mur, où la soutient une figurine. Elle comprend un listel, entre deux cavets, surmonté d'un talon et d'un troisième cavet.

« La clé des voûtes d'arête affecte la forme d'un écusson, entouré de six ogives, à contre-courbe découpée, sans aucun signe héraldique.

« Les figurines, servant de cul-de-lampe aux retombées des nervures, sont au nombre de douze.

« La première, au milieu du mur occidental, représente Dieu le Père, sous les traits d'un vieillard, le menton couvert d'une barbe abondante et très-longue. Il est vêtu d'une robe à plis droits, serrée

Digitized by Google

à son milieu par une ceinture; un nimbe, plein et circulaire, se des sine sur sa tête; de l'index droit, il montre Jésus-Christ, figuré par un agneau couché sur un volumen que tient sa main gauche.

« Vis-à-vis, c'est-à-dire au milieu du mur oriental, un ange ailé, à la figure juvénile, aux cheveux crêpus et abondants, vêtu de la robe que le moyen-âge donnait aux messagers célestes, est soutenu par des nuages. Il tient un livre ouvert dans ses mains.

« Un second ange, qui ne diffère du premier que parce qu'il porte un volumen, au lieu d'un livre, a été sculpté sur le mur septentrional.

« Les autres figurines représentent des docteurs avec des coiffures et des costumes très-variés. Plusieurs ont l'attitude d'un régent qui professe.

« Le premier, dans l'angle nord-est, a la tête couverte d'un bonnet conique, avec pointe retombant à gauche et rebord échancré; une longue barbe descend de son menton, et ses mains soutiennent un volumen.

« Vient ensuite un des anges décrits.

« Il est suivi d'un docteur portant une longue barbe. Sa coiffure basse, à oreilles retombantes, se retrouve dans beaucoup de portraits des XIVe et XVe siècles. Une ceinture, semée de boutons et fermée par une rosette, serre sa robe à manches larges. Un livre ouvert est dans ses mains.

« Un troisième docteur joint à la barbe moustaches et favoris. Son costume diffère du précédent par la forme du bonnet qui est sans rebord, et celle des manches, serrées autour du poignet. Chez lui le volumen remplace le livre.

« Le quatrième offre à peu près les mêmes particularités. Seulement il est coiffé d'un bonnet conique, formé de cinq enroulements d'étoffe, et il ajoute un manteau à la robe.

« Côté du sud. — Premier personnage, dans l'angle oriental; — un capuchon ramené sur la tête, un rabat s'écartant vers les épaules, absence de barbe, un livre ouvert dans les mains, voilà ce qui le caractérise.

« Le second écrit avec une plume sur un volumen. Ses traits portent l'empreinte de la méditation; sa robe se cole sur sa poi-

Digitized by Google

trine; une étoffe retombant en rouleau sur les côtés lui couvre la tête. Il n'a pas de barbe.

« Le troisième la porte longue et fournie. Il se coiffe d'un étoffe enroulée qui redescend sur les côtés; d'une de ses mains sort un volumen qui va se perdre derrière l'épaule.

« Le quatrième avance l'index, comme s'il voulait faire une démonstration; un livre est ouvert sous ses yeux; ses épaules s'abritent sous une espèce de mosette; sa tête se cache sous une calotte et un capuchon.

« Le cinquième est dans l'attitude d'un professeur qui explique, en posant l'un de ses index sur l'autre; un livre ouvert couvre ses genoux; il a rabattu son capuchon, mais il est coiffé d'une calotte et d'une espèce de mortier.

« Toutes ces sculptures ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'art. Elles révèlent dans leur auteur du goût, de l'habileté et une étude intelligente. Il y a de l'expression dans les traits de chaque visage, du naturel dans la pose des corps et de la vérité dans les draperies.

« Plusieurs questions se présentent naturellement à la suite des descriptions que je viens de donner. A quelle époque appartient l'édifice en question? — La variété des costumes et des coiffures remarquée dans les figurines est-elle due au caprice du sculpteur, ou nous offre-t-elle un spécimen des modes alors en usage? — Le capuchon et l'absence de barbe indiquent-ils qu'on a voulu représenter des religieux? — Quelle a pu être la destination première de la salle du premier étage?

« Nous avons, selon toute apparence, dans le bâtiment de l'ancienne Université une œuvre de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle. La date de sa construction se révèle dans la forme extérieure; dans les lignes anguleuses de l'ornementation intérieure, dans la perfection que le ciseau a donnée aux figurines. L'art du sculpteur n'était pas encore arrivé à ce degré au commencement du XIVe siècle.

« Je sais qu'on peut voir une objection à mon opinion dans la forme presque entièrement cintrée des quatre-feuilles et des trilobes des fenêtres; mais la réfutation est facile.

Digitized by Google

« L'architecte qui a cru pouvoir emprunter à l'Angleterre le style perpendiculaire rarement employé en France, et surtout dans l'Orléanais, pour l'appliquer aux fenêtres de la salle de l'Université, n'a pas craint, sans doute, de déroger aux habitudes architecturales de son époque, en se servant du cintre, des quatre-feuilles, des trilobes usités antérieurement, au lieu de l'ogive, des vésicules et des flammes adoptés par le xve siècle. D'ailleurs l'angle aigu et la forme allongée se retrouvent parmi les cintres dans les mêmes fenêtres. Preuve évidente qu'il y a eu là simultanément emploi de deux styles d'époques différentes.

« Je sais encore que l'opinion généralement reçue fixe la construction de l'édifice de la rue des Gobelets à l'année 1337; mais cette opinion semble démentie par l'histoire elle-même; écoutons-la :

« L'année 1337 amena à Orléans beaucoup plus d'écoliers que « l'Université n'en avait jamais réunis. Le nombre, comme il arrive « toujours, nuisit à la bonne intelligence, et les prétentions se mul- « tipliant avec les individus, la division éclata; les mécontents me- « nacèrent de se retirer.

« Le recteur, Aignan des Cases, pour conjurer l'orage, convoqua « les dix docteurs-régents et les dix procureurs des nations dans « l'église de Bonne-Nouvelle. Tous ensemble décrétèrent que dé- « sormais les différends nés entre les écoliers seraient jugés par des « arbitres du choix des parties intéressées.

« Puis les cours furent transférés du couvent des Frères prê- « cheurs dans le monastère de Bonne-Nouvelle, où ils se tinrent « jusqu'en 1498, époque de la construction des Grandes-Écoles « dans la rue qu'on appela dès lors rue de l'Université. »

« On le voit, il n'est pas question ici de construction à l'usage des écoliers dans la rue des Gobelets ou de l'Écrivinerie. Comment croire que le chroniqueur qui détaille les changements opérés alors eût passé sous silence un fait qui devait avoir tout l'intérêt de la nouveauté?

« Dans quel but ce bâtiment fut-il construit? les noms même qu'il a portés semblent nous l'apprendre. Il est appelé dans les chroniques *Salle des examens, salle des actes*. D'où l'on peut conclure qu'on le destina aux séances solennelles où les candidats au doctorat soute-

Digitized by Google

naient des thèses de droit, afin d'être gradués. Le caractère monumental de l'ornementation intérieure dit assez qu'on avait travaillé pour les yeux du public; mais plus tard, lorsqu'on eut construit les Grandes-Écoles, les régents trouvèrent sans doute plus commode de faire les examens dans le local même où se tenaient les cours. Alors la salle de la rue de l'Écrivinerie devint une sorte de dépôt où l'on entassa des papiers.

« Revenons maintenant aux figurines. — La variété de costumes et de coiffures qu'elles présentent est-elle due au caprice de l'ouvrier, ou rappelle-t-elle les modes de l'époque? le capuchon et l'absence de barbe indiquent-ils un religieux?

« Le sculpteur n'a point obéi ici au caprice; il n'a point voulu représenter de religieux; il a imité la manière de se vêtir et de se coiffer propre aux bacheliers, aux docteurs, aux hommes de loi dans le XIVe et le XVe siècles. En effet, ils portaient alors la robe à manches larges ou serrées; ils se coiffaient indifféremment de bonnets coniques, ou de bonnets à forme basse, d'un chapeau d'une étoffe enroulée, ou d'un chapeau plat; la barbe n'était point de rigueur; les uns la rasaient et les autres la laissaient croître.

« Le tableau du célèbre procès de Robert d'Artois, en 1333, nous montre les accusateurs et les défenseurs avec la robe garnie d'une sorte de mosette et le capuchon.

« La salle de la rue des Gobelets a donc le double mérite de conserver le souvenir d'une école fameuse et d'être un monument précieux sous le rapport de l'art.

« Puisse la description que j'en donne contribuer à attirer sur elle une attention qui ne demeure pas stérile!

« Votre commission estime que la salle des actes, digne d'être conservée comme monument historique, se trouve dans des conditions qui la rendent propre à devenir une salle de Musée départemental d'archéologie. »

La Société adopte les conclusions du rapport et décide qu'elles seront transmises à M. le Préfet du Loiret.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, chargée de l'examen des manuscrits de Polluche, conservés à la Bibliothèque communale d'Orléans, lit un rapport détaillé, non-seulement sur

Digitized by Google

les manuscrits de Polluche, mais encore sur ceux de Beauvais de Préau et d'autres collaborateurs de Polluche. Ce rapport contenant des indications dont la publicité paraît devoir être utile, la Société décide qu'il sera imprimé dans le premier volume de ses *Mémoires* et le renvoie à la commission des publications.

— M. Lacave fait connaître que le titre de représentant à l'Assemblée nationale, qui vient de lui être conféré par le département du Loiret, l'oblige à s'éloigner d'Orléans. Dans l'impossibilité où il se trouvera désormais d'assister régulièrement aux séances de la Société, il la prie de recevoir sa démission des fonctions de président. La Société félicite M. Lacave du mandat que le département vient de lui conférer; elle exprime le regret de le voir s'éloigner forcément de ses séances; mais elle s'honore trop de l'avoir à sa tête pour ne pas le prier de conserver le titre de président. La démission de M. Lacave n'est pas acceptée.

Séance du 8 juin 1849.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

Lecture d'une lettre de M. l'abbé Pie, par laquelle il annonce que venant d'être nommé à l'évêché de Poitiers, son prochain éloignement du département d'Eure-et-Loir ne lui permettra pas de conserver utilement le titre de membre titulaire non résidant, et qu'il prie la Société d'accepter sa démission. La Société reçoit avec regret la démission de M. l'abbé Pie et lui confère le titre d'associé correspondant.

— M. Mauge dépose sur le bureau de la Société trois coins en fer oxydé, paraissant avoir servi à fabriquer de la monnaie, et un pot en grès, contenant une certaine quantité de pièces de cuivre, au type des onces espagnoles du XVIe siècle. En même temps, M. Mauge lit sur l'origine de ces objets une note ainsi conçue :

« C'est en 1837 que ces coins et ce vase ont été trouvés à Pithiviers par des ouvriers qui s'occupaient de la démolition d'une vieille

Digitized by Google

tour, l'un des derniers restes du château bâti par Aloyse de Champagne, fille de Hugues Capet, duchesse d'Orléans, sur l'emplacement autour duquel s'est groupée plus tard la ville de Pithiviers.

« Les murs de cet édifice étaient extrêmement épais, comme toutes les constructions de cette nature et de cette époque; c'est dans l'intérieur de la muraille, à une profondeur de 50 à 60c que le marteau des ouvriers rencontra une petite case, assez régulièrement pratiquée à la hauteur du premier étage, et dont rien ne pouvait faire soupçonner l'existence.

« Dans cette case était posé le vase que je présente à la Société. Il contenait un grand nombre de pièces dont je n'ai pu me procurer qu'une cinquantaine, le reste ayant été dispersé entre les ouvriers et des personnes qui furent attirées les premières sur le lieu de la découverte.

« Un chiffon de toile paraissait avoir servi à couvrir le vase; il est tombé en poussière dès qu'on l'a touché.

« Les trois morceaux de fer, paraissant avoir servi de coins pour la frappe des pièces de monnaies contenues dans le vase, étaient couchés autour de ce vase et formaient une espèce de triangle dont il occupait le centre. »

Il sera donné ultérieurement un travail spécial sur la découverte de ces coins.

— Lecture par M. Mantellier de la première partie d'un mémoire sur les jetons de la Chambre des Comptes de Dijon.

Séance du 22 juin 1849.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

Lecture d'une lettre de M. Augustin Thierry de l'Institut de France, qui remercie la Sociéte de lui avoir conféré le titre de membre honoraire.

— La Société des Antiquaires de France propose à la Société d'en-

Digitized by Google

trer en relations avec elle et d'échanger les ouvrages que chacune publiera.

La même proposition est faite par M. Leserurier, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie. Ces offres sont acceptées avec empressement.

— M. Bimbenet donne lecture d'un mémoire sur les *Nuncii* de l'Université d'Orléans.

Séance du 18 juillet 1849.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

Lettre de M. le Préfet du Loiret, annonçant que l'architecte du département, consulté sur l'appropriation de la salle des actes de l'université d'Orléans à un musée archéologique, ayant émis une opinion défavorable, il a abandonné ce projet; mais que son attention s'est portée sur l'ancienne chapelle Saint-Jacques d'Orléans, récemment achetée par le gouvernement et classée parmi les monuments historiques, et qu'en attendant que cette chapelle soit affectée à cette destination nouvelle, il a l'intention de déposer dans l'une des salles de l'hôtel de la Préfecture les objets d'antiquité qui forment le noyau du Musée départemental.

M. le Préfet propose, de plus, de mettre à la disposition de la Société, pour la tenue de ses séances, un appartement attenant à la salle qui devra servir de musée provisoire.

Les offres de M. le Préfet du Loiret sont acceptées avec reconnaissance. Il est, en conséquence, décidé : 1° que les collections archéologiques de la Société seront déposées dans le même local que celles du département, que les unes et les autres seront décrites et cataloguées sur des registres différents, afin de conserver à chaque objet son origine; 2° que la Société abandonnant la Bibliothèque communale, où elle a siégé jusqu'à ce moment, se transportera dans l'appartement mis à sa disposition par M. le Préfet.

— Lecture par M. Leber d'observations sur un sceau de Gui de

Digitized by Google

Munois, abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Renvoi à la commission des publications.

Séance du 27 juillet 1849.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

Lecture par M. Desnoyers de la première partie d'un mémoire sur les constructions gallo-romaines, mises à découvert par les fouilles opérées en 1845, à Orléans, faubourg Bourgogne, sur le tracé du chemin de fer du Centre.

— Lecture par M. Mantellier d'un mémoire sur un jeton frappé en 1766, à l'occasion de l'établissement d'un affinage royal dans la ville de Trévoux.

Séance du 10 août 1849.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

M. le Préfet du Loiret assiste à la séance.

La Société des Antiquaires de Picardie invite la Société à envoyer une députation à la fête que la ville d'Amiens doit donner le 19 août, jour de l'inauguration de la statue de Du Cange. MM. Jarry et Dupuis sont désignés pour représenter la Société et répondre en son nom à l'invitation de la Société des Antiquaires de Picardie.

— M. Clouet, architecte du département, fait connaître que, d'après le désir exprimé par la Société, M. le Préfet a donné les ordres nécessaires pour le déblaiement des cryptes de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. Ce déblaiement n'a amené la découverte d'aucun objet intéressant; mais il a fait reconnaître l'existence de six ouvertures, pratiquées dans le mur occidental de la crypte, lesquelles donnaient, d'un côté, dans l'intérieur de la crypte, de l'autre, dans

Digitized by Google

l'église. Ces ouvertures, cachées du côté de l'église par l'emmarchement du chœur qui fut construit sous François Ier, fournissent des indications sur l'état de l'église antérieurement au XVIe siècle. A la place des degrés qui mettent actuellement le chœur et la nef en communication, se trouvait le mur à pic de la crypte, mur percé des six ouvertures qui permettaient aux fidèles de jeter les yeux dans l'intérieur du *martyrium*. On devait, selon toute apparence, arriver de la nef au chœur par des escaliers latéraux.

— Lecture par M. Bimbenet d'un chapitre de son histoire manuscrite de l'Université d'Orléans, ayant pour titre : *Des priviléges généraux des écoliers et de la maille de Florence*. La Société entend avec le plus grand intérêt les détails donnés par M. Bimbenet sur la maille de Florence, redevance annuelle d'une maille d'or, à laquelle les détenteurs d'un héritage sis à Beaugency étaient tenus envers les élèves de la nation picarde.

— M. le Préfet du Loiret informe la Société des démarches qu'il a déjà faites près du Ministre de l'intérieur, pour l'appropriation de la chapelle Saint-Jacques à un musée archéologique.

Séance du 14 novembre 1849.

Présidence de M. DESNOYERS, *vice-président*.

M. de Torquat fait connaître qu'ayant été chargé par M. le Préfet du Loiret de se transporter à Pithiviers avec M. Clouet, architecte du département et membre de la Société, à l'effet d'assister aux fouilles qui s'opéraient dans le préau de la prison, il a accompli cette mission dont il rend compte dans un rapport ainsi conçu :

« Messieurs,

« Le 30 octobre dernier, prévenus que des tombes avaient été découvertes dans un des préaux de la maison d'arrêt de Pithiviers, M. Clouet et moi nous nous sommes transportés sur les lieux et nous avons fait procéder devant nous à des fouilles.

Digitized by Google

« Permettez-moi de vous soumettre aujourd'hui quelques notes à ce sujet.

« Le 27 octobre 1849, des travaux furent commencés dans le préau des hommes de la maison d'arrêt de Pithiviers, pour pratiquer un puisard. Lorsque le terrassier fut parvenu à la profondeur de 1m 15c, il rencontra des dalles, placées horizontalement sur d'autres dalles rangées verticalement en forme de tombe. Le couvercle fut enlevé, et dans l'intérieur du cercueil on trouva un squelette humain, la face tournée vers l'orient. Un vase vide était placé à la tête du sépulcre; un autre, à moitié rempli de charbon, occupait l'extrémité opposée et était recouvert d'une pierre brute.

« Aucun autre objet n'accompagnait les ossements rangés dans leur état normal, mais se brisant facilement sous une simple pression.

« L'ouvrier enleva cette première tombe et continua les fouilles. Deux autres cercueils, dans les mêmes conditions et sur le même plan, furent mis à découvert. En pénétrant plus avant, une autre rangée de cercueils apparut, séparée de la première par une couche de pierres mêlée de terre. Deux des nouveaux sépulcres étaient creusés dans le tuf et recouverts seulement de dalles à plat. Le troisième était semblable aux premiers.

« Toutes ces découvertes étaient faites lorsque nous sommes arrivés. Sur notre invitation, les ouvriers creusèrent un peu à l'est et découvrirent devant nous deux tombes en pierre. Les dalles avaient été taillées avec assez de soin; un vase en terre rouge que nous avons rapporté était placé à la tête de chaque squelette conservé dans son entier; mais ce vase était seul et ne contenait pas de charbon.

« Les tombes que nous avons découvertes avaient 2m 5c de longueur, 60c de largeur et 40c de hauteur; elles étaient formées de pierres de Donzy de 10 à 14c d'épaisseur; l'une d'elles avait une ouverture évasée de 3c de largeur et servait de fond à une tombe. Avant notre arrivée, neuf vases avaient été découverts; deux sont en terre rouge, les autres en terre grise, d'un grain commun. Un seul porte une anse; deux, renfermant du charbon, étaient recouverts d'une pierre brute; ils varient dans leur hauteur de 10 à 15c, et

Digitized by Google

dans leur diamètre de 10 à 12c. Ils sont tous ronds, renflés vers le milieu; deux se terminent en bec, les autres ont le col circulaire.

« A quelle époque remontent ces tombes? à qui appartinrent les ossements qu'elles renfermaient?

« Avant de répondre à ces deux questions, je rappellerai que la prison actuelle de Pithiviers occupe une partie de l'ancien château, désigné sous le nom de *Pithiveriis* ou *pituerense Castrum*. D'abord propriété des comtes de Chartres, selon les uns, des comtes d'Orléans, selon les autres, puis enlevé par Henri Ier au rebelle Hugues de Broye, surnommé Bardoul, ce château fut donné aux évêques d'Orléans, qui en furent les seigneurs jusqu'en 1790.

« Dans l'enceinte du *castrum* qui comprenait l'hôtel actuel de la mairie, l'établissement des Frères, la place, connue sous le nom de Grand-Cloître, et la maison de M. le baron de Rey, se trouvait une chapelle, sous l'invocation de saint Georges. Vers l'an 950, Ermentée, évêque d'Orléans, y fit transporter les reliques du solitaire orléanais *Lætus*, vénéré dans notre diocèse sous le nom de saint Lyé. Les faveurs célestes, obtenues par l'intercession du bienheureux, attirèrent un concours immense de fidèles. Afin d'encourager la piété des pélerins, Aloyse de Champagne, fille de Eudes Ier de Chartres, et épouse de Regnard de Broye, comte d'Orléans, seigneur de Pluviers, obtint pour la chapelle de Saint-Georges le titre d'église collégiale et y établit, vers la fin du xe siècle, un chapitre de chanoines qui subsista jusqu'en 1790.

« Des tombes absolument semblables à celles trouvées dans le préau de la prison de Pithiviers, emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Georges, ont été découvertes en 1840 dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Pierre, fondée presque à la même époque, dans un des faubourgs de Pithiviers, et donnée par deux Orléanais, qui en étaient les patrons, aux Bénédictins de Cluny.

« J'ai assisté aux fouilles qui amenèrent ces découvertes. Les sépulcres de Saint-Pierre se composaient, comme ceux de Saint-Georges, de dalles sur champ, recouvertes de pierres à plat. Des vases de la même forme et de la même nature de pâte étaient placés à la tête des squelettes. Les uns renfermaient du charbon, les autres étaient vides. M. l'abbé Desnoyers doit en posséder un ou deux, s'il ne les

Digitized by Google

a pas donnés à notre Musée. Nul autre objet n'accompagnait les vases.

« Quant à la date de ces tombeaux, je crois pouvoir la fixer au XIe ou XIIe siècle; cependant l'usage des tombes en pierre n'a cessé complètement que dans le XVIe.

« Les vases n'ont ni la forme, ni le poli, ni la finesse des vases gallo-romains, et leur ressemblance avec tous ceux que j'ai vus attribuer aux deux siècles signalés par moi est parfaite. J'ai désigné le XIe et le XIIe siècles, parce que ces deux époques offrent peu de différence dans la forme des tombes et des vases, et qu'elles coïncident avec celles de la fondation du chapitre de Saint-Georges et de l'abbaye de Saint-Pierre.

« Du reste, Messieurs, je soumets entièrement mon opinion à votre jugement; vous prononcerez lorsque vous aurez examiné les vases qui vous seront remis, je suppose, par M. le Préfet, et après la lecture du rapport fait par M. Mestivier, dont nous ne saurions trop louer le zèle et l'obligeance. »

M. Mestivier, architecte de la prison de Pithiviers, a dressé, de son côté, un rapport dont communication a été donnée à la Société par M. le Préfet du Loiret; il contient le passage suivant :

« Conformément à l'invitation que j'ai reçue de M. l'architecte du département, j'ai traité avec le sieur Halès, ouvrier maçon de cette ville, pour la fouille en excavation d'un puisard à établir dans le préau des hommes de la maison d'arrêt. A cet effet, le 27 octobre dernier, j'établis le matin le sieur Halès à ce travail, en lui traçant, dans l'angle nord-est du préau des hommes, une circonférence ayant 1m 80c de diamètre, distante du mur nord, sur le jardin du tribunal, de 2m 40c, et 2m 10c du mur est, sur la cour des femmes. Dans l'après-midi, l'ouvrier étant à 1m 15c de profondeur du sol, souleva des pierres plates en forme de dalles, qui couvraient des tombes où se sont trouvés un squelette humain et deux pots de terre placés, l'un à la tête et l'autre aux pieds. Ces tombes, pour l'excavation faite, présentaient un rang de trois tombes, ayant, la première 0m 80c, la seconde 0m 50c, et la troisième aussi 0m 50c de vide, séparées par des dalles en pierre, posées sur champ, ayant 0m 10c et 0m 14c d'épaisseur, et 0m 46c de hauteur, 2m 10c de longueur de vide; les squelettes

Digitized by Google

étaient disposés, la tête au couchant et les pieds au levant. Cette première découverte a présenté un rang de trois tombes ; sous lesdites, un second rang, couvert des mêmes dalles, était creusé dans le tuf pour deux tombes, et la troisième construite de dalles comme les premières. Les ossements ont été mis dans une boîte et transportés au cimetière, et les pots confiés au gardien chef de la prison. Nous avons observé que deux de ces pots contenaient du charbon paraissant être de la combustion de bois.

« Le lendemain, à deux heures de l'après-midi, sont arrivés MM. Clouet, architecte du département, l'abbé de Torquat, vicaire de Saint-Aignan d'Orléans, tous deux membres de la Société Archéogique de l'Orléanais. M. Clouet a fait exécuter de nouvelles fouilles du côté est, au dehors de l'excavation du puisard. Deux tombes de semblable construction ont été trouvées; seulement, elles n'avaient qu'un pot aux pieds; leur séparation était en double parement de pierre de 0m 21e d'épaisseur; un second rang existait également en dessous. Ces messieurs ont assigné à ces sépultures la date du XIIe siècle. »

— La Société ayant arrêté à l'une de ses précédentes séances qu'elle fera graver un sceau, et ayant invité chacun de ses membres à en proposer le dessin, M. de Vassal dépose un projet, portant au centre les armes du duché d'Orléans, avec la légende : *Société Archéologique de l'Orléanois;* à la circonférence les écussons des villes d'*Orléans, Beaugency, Romorantin, Blois, Vendôme, Châteaudun, Chartres, Dourdan, Pithiviers, Montargis, Gien, Clamecy,* qui étaient les douze siéges d'élection de la généralité d'Orléans. Ce projet est adopté; la Société se l'approprie et décide qu'il sera exécuté par les soins du bureau.

Séance du 23 novembre 1849.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

M. Dupuis rend compte dans les termes qui suivent de la mission

Digitized by Google

qu'il a reçue de représenter la Société à la fête donnée par la ville d'Amiens, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Du Cange :

« Messieurs,

« Je dois vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier. Invités par la Société des Antiquaires de Picardie à assister à l'inauguration de la statue de Du Cange, à Amiens, vous aviez désigné deux de vos membres, M. Jarry et moi, pour vous représenter dans cette solennité. Une indisposition n'a pas permis à M. Jarry de répondre à votre désir, et je me trouvais seul chargé d'accomplir votre honorable mission, lorsqu'une heureuse occurrence a appelé à Amiens notre collègue M. Leserurier. Membre long-temps actif de la Société de Picardie, vous ne pouviez rencontrer un représentant plus digne de vous et mieux placé pour resserrer le lien que vous souhaitiez voir se former entre vous et la compagnie qui vous sollicitait à se rapprocher d'elle. Me présentant en votre nom, j'étais assuré d'être accueilli avec bienveillance; accompagné de M. Leserurier, je l'ai été avec une aménité qui m'a semblé d'ailleurs être le caractère de la population amiénoise.

« Le 19 août, dès le matin, la ville avait pris un air de fête. Les villes voisines accouraient. C'était plus qu'une fête locale : c'était, en quelque sorte, celle de la science. L'Institut, jaloux d'honorer la mémoire de Du Cange, avait envoyé en députation dix de ses membres les plus illustres de l'Académie des Inscriptions. La Société des Gens de Lettres, l'École des Chartres, l'Institut historique, la Société des Antiquaires de France, avaient suivi cet exemple, et à côté d'eux venaient des délégués de nombreuses Sociétés savantes de France et même de Belgique. Au milieu de ces notabilités on remarquait des membres de la famille de Du Cange, encore existante à Amiens.

« A midi, tous les invités étaient rassemblés à l'Hôtel-de-Ville. Les hauts fonctionnaires d'Amiens et du département, la députation de la Somme tout entière s'y étaient réunis, et la séance publique annuelle de la Société des Antiquaires a eu lieu en leur présence, dans un des sallons de la Mairie. Après le compte rendu des travaux de l'année, un rapport très-remarquable fit connaître le

Digitized by Google

résultat du concours établi pour la distribution d'un prix proposé par la Société. Ce concours avait pour sujet l'*Idiome Picard et son influence sur la langue française*. Le prix fut décerné. Dans un discours d'ouverture, le président, M. le docteur Rigollot, avait annoncé la solennité du jour, payé son tribut d'éloges à Du Cange, et parlé des travaux de la Société pour arriver à l'érection de la statue que ses soins lui ont élevée: car, Messieurs, ce n'est pas la ville d'Amiens qui a accompli cette œuvre longue et difficile à plus d'un égard, c'est la Société des Antiquaires de Picardie. C'est elle qui en a conçu l'idée, elle qui en a dirigé l'exécution et qui l'a accomplie en cinq ans, au milieu d'obstacles que son amour patient pour la science et pour la gloire locale ont su vaincre; c'est elle qui a doté sa ville de ce monument, et c'est en son nom que son Président en a fait hommage à la cité dont il sera à l'avenir l'un des plus dignes ornements.

« A l'issue de la séance, tous les assistants, réunis en cortége, se sont dirigés vers la place où s'élevait la statue. Sur leur passage étaient rangés, le long des larges boulevarts, la légion de la garde nationale et les troupes de la garnison.

« A l'entrée de la ville et de la rue qui mène à la place Du Cange, un arc de triomphe avait été consacré à toutes les gloires de la Picardie, et le nom de chacun des hommes illustres qu'elle a produits se lisait inscrit dans un cartouche. Le cortége a défilé sous ce portique et est arrivé au pied de la statue, encore recouverte d'un voile. Il est aussitôt abaissé par la main du Maire et du Président de la Société. Une salve d'artillerie annonce l'apparition de la statue : les troupes, formées en un vaste carré, présentent les armes, les tambours battent aux champs, la musique militaire y joint ses fanfares; les spectateurs qui garnissaient les fenêtres et jusqu'aux toits des façades, ceux qui encombraient la place, saluent du geste et de la voix.... Mais bientôt toute l'attention se reporte sur la statue, œuvre vraiment digne d'admiration.

« Elle est posée sur un dé de granit gris, simple et d'une forme sévère; on y lit seulement le nom de Du Cange, la date de sa naissance et celle de sa mort. Le bronze a trois mètres et demi de hauteur; le piédestal en a plus de quatre. Les proportions du monu-

Digitized by Google

ment sont en accord, et sa couleur s'harmonie parfaitement avec la place où il est élevé.

« Du Cange est représenté debout, vêtu d'une robe de magistrat; sa longue chevelure se divise et retombe en avant de chaque côté de sa poitrine. De la main gauche il tient un rouleau à moitié déployé, duquel pendent des sceaux : c'est une chartre qu'il étudie. L'autre main, dont le bras est abaissé, tient un style; elle porte sur le papier que soutient un pupitre chargé de livres et de titres. La tête, un peu penchée, dirige ses yeux vers la chartre, mais on voit qu'ils vont la quitter; on sent dans le bras qui tient la plume, dans la main qui s'apprête à écrire, qu'une pensée est déjà transmise pour être tracée. La jambe droite, plus avancée que l'autre, rejette légèrement le corps en arrière et lui donne un mouvement qui se communique aux plis du vêtement. L'expression générale est pleine d'harmonie et de dignité; tout dans l'habitude du corps respire le calme de l'étude et la méditation.

« La figure, austère et pleine en même temps de bonté, un peu affaissée par le travail, mais animée et relevée par l'intelligence, exprime merveilleusement la réflexion et la puissance de la conception. C'est bien là l'image de Du Cange, si simple, si vertueux, que l'Europe nous envie et qui s'ignorait lui-même; rival de science à lui seul de nos doctes congrégations religieuses; le père de l'érudition laïque en France et le véritable chef de l'école historique moderne; génie universel, plein de fécondité, à qui rien n'était étranger des idiomes, des mœurs, des institutions du moyen-âge, qui le révèle tout entier dans ses ouvrages, et servira éternellement de guide à ceux qui voudront l'étudier avec fruit.

« La statue que toute une population, que la France savante saluaient de leurs acclamations est l'œuvre d'un Picard, Caudron, qu'une mort prématurée a ravi à son triomphe.

« M. le Ministre de l'instruction publique avait annoncé sa présence à cette solennité : retenu par la maladie, un des chefs de division de son ministère a, en son nom, témoigné de ses regrets. Il a dit qu'en l'honneur du grand homme dont Amiens se montrait fier, le collége de cette ville porterait à l'avenir le nom de Du Cange, comme celui de Rouen, de Tours et l'un de ceux de Paris, les noms

Digitized by Google

de Corneille, de Descartes et de Rollin; il a annoncé également qu'un des ouvrages inédits de Du Cange, l'*Histoire des Familles d'outre-mer,* allait être publié aux frais de l'État, dans la collection des documents inédits de l'*Histoire de France.*

« Les corps illustres, dont la présence donnait tant d'éclat à cette fête, sont venus tour à tour apporter à Du Cange, au pied de sa statue, le tribut de leur admiration. Vous voudrez lire, Messieurs, ces discours pleins d'appréciations si justes, d'éloges si habilement exprimés. Permettez-moi seulement de vous redire quelques fragments d'un discours en vers prononcé par M. de Brueil, l'un des membres de la Société des Antiquaires, où le mérite de Du Cange est exprimé avec autant de vérité que d'élégance. En parlant de la manière dont l'histoire était considérée avant Du Cange, il dit :

« On admirait alors les pompeuses chimères
De ces historiens, courtisans littéraires,
Pour qui tout le passé, depuis les temps gaulois,
Semblait se renfermer dans le palais des rois,
Et n'offrir, pour sujets dignes de nos annales,
Que fêtes, que combats et que nobles scandales.
Du Cange abandonnait à ces galants auteurs
Le talent lucratif de tromper leurs lecteurs :
Il voyait dans l'histoire une Muse sévère
Dont aucun préjugé ne limite la sphère,
Et qui, de son burin gardant la dignité,
S'incline seulement devant la vérité.
Pour saisir du passé les éléments mobiles,
Du Cange recherchait les archives des villes,
Les chartes que gardaient le cloître et le château,
La pieuse légende et le gai fabliau,
L'inscription tracée aux murs des cathédrales,
L'épitaphe couvrant les pierres sépulcrales,
Tout, jusqu'au moindre signe écrit, peint ou gravé,
Des ravages du temps vestige préservé.
Mais de ces monuments pour percer le mystère,
Ce n'était point assez d'en souffler la poussière;
Il fallait expliquer les langages mêlés
Que du nord au midi l'Europe avait parlés,

Digitized by Google

Interpréter les mots de barbare origine
Semés dans la chronique ou la charte latine,
Et dont le sens obscur trop long-temps incompris,
D'un immense travail devait être le prix.
Sous le grossier latin écrit au moyen-âge
Se dérobaient les mœurs, les lois, l'antique usage :
On demandait un livre où chaque mot classé
Au creuset du savoir eût lentement passé.
Scaliger désira ce vaste répertoire;
Enfin à le créer Du Cange mit sa gloire;
Ses patients efforts atteignirent leur but
Et son livre immortel, le *Glossaire*, parut.
Lorsqu'on parcourt cette œuvre où la science humaine
Versa tous les trésors épars dans son domaine,
Où, soumis humblement au joug de l'alphabet,
Le moyen-âge entier révéla son secret,
On demeure étonné, comme quand l'œil contemple
L'appareil imposant de ce gothique temple
Qu'éleva dans Amiens la foi de nos aïeux :
Mais avant que le temple atteignît jusqu'aux cieux,
Des ouvriers sans nombre à cette masse altière
Avaient porté, jadis, le ciment et la pierre :
Pour léguer sa merveille aux siècles à venir,
On vit tous les métiers, tous les arts concourir.
Par un plus beau destin, le glossaire historique
S'ordonna sous la main d'un créateur unique :
Du Cange n'eut jamais, en ses rudes labeurs,
Que ses yeux et ses doigts pour collaborateurs.
Fruit mûri par le temps et par la solitude,
Son livre lui coûta plus de trente ans d'étude;
Jeune il le commença; quand il l'eut achevé,
Au seuil de la vieillesse il était arrivé. »

« A la fin de son discours, le poète, rappelant que le lieu où se trouve placée la statue était jadis un cimetière, s'exprime ainsi :

« Cette place riante où Du Cange s'élève
Était jadis l'enclos par la mort habité;
Les générations qu'enfanta la cité

Digitized by Google

Vinrent ici dormir sous le marbre et la pierre.
Où donc sont leurs tombeaux, où donc est leur poussière?
Le grand homme, du moins, tout entier ne meurt pas;
Son nom brave le temps, ainsi que le trépas;
Et quand d'autres mortels la mémoire est perdue,
A leurs tombeaux détruits succède sa statue. »

« Certes, ce sont là de nobles idées rendues dans un langage digne d'elles, et vous ne m'en voudrez pas de vous les avoir fait entendre; elles vous prouveront que la ville de Voiture et de Gresset n'a pas cessé d'être visitée de la Muse.

« Le soir, un banquet réunissait toute cette société d'élite, et les toasts qui y furent portés témoigneraient, s'il en était besoin, combien l'amour des arts et l'étude sérieuse des lettres développe et favorise les idées d'ordre et de sage liberté.

« C'est dans cette hospitalité pleine de grâce et de distinction que s'est terminée la journée; et cependant la ville se livrait à des jeux au milieu de ses magnifiques promenades et de ses canaux illuminés d'une manière féerique. Les prix de ces jeux étaient des médailles à l'effigie de Du Cange.

« Le Musée et la Bibliothèque avaient été ouverts au public. Le premier de ces établissements ne renferme guère que les plâtres moulés sur l'antique de la galerie du Louvre, collection précieuse, indispensable pour l'étude, accessoire nécessaire d'une école de dessin et d'architecture, qui manque à notre ville et qu'elle obtiendra, ainsi qu'Amiens et tant d'autres cités, dès qu'elle en sentira le prix et voudra la demander au gouvernement.

« La Bibliothèque est riche de 40,000 volumes; son local est d'une élégance remarquable. Des statues, des bustes d'hommes célèbres de Picardie annoncent qu'à Amiens on fait cas des illustrations du pays. C'est là qu'est provisoirement déposé le Musée d'antiquités fondé par la Société de Picardie: il vient tout récemment d'être augmenté d'une manière notable par la munificence de l'un de ses membres, M. Lagrenée, au retour de son ambassade d'Athènes.

« Étant à Amiens, ayant surtout l'honneur d'y être votre représentant, je me serais cru coupable si je n'avais pas cherché à connaître le mieux possible sa cathédrale si renommée. J'ai été assez

Digitized by Google

heureux pour y être guidé, dans une visite prolongée avec une obligeance inépuisable, par MM. Duval et Jourdain, dont vous connaissez les travaux sur cette église, objet de leur culte artistique.

« Admis dans quelques cabinets d'amateurs, j'ai surtout visité avec un singulier intérêt l'atelier de l'un d'eux, M. de Forceville, qui, de banquier devenu sculpteur, a donné à sa ville différents ouvrages de talent et prépare pour elle une statue de Gresset, œuvre éminemment distinguée.

« Le lendemain du jour consacré à Du Cange, invité à assister à une séance particulière de la Société des Antiquaires, j'y ai trouvé, Messieurs, l'occasion d'adresser en votre nom quelques paroles de gratitude, et d'exprimer le désir que vous éprouviez qu'un lien formé par l'amour commun de la science et du pays se resserrât entre nous. Ces paroles, accueillies avec bienveillance, ont été suivies de la promesse d'union et de communication entre les deux Sociétés. Nous ne saurions, Messieurs, qu'en retirer beaucoup de fruit. La Société de Picardie a, comme nous, commencé sans autre secours, en quelque sorte, que son ardeur à bien faire. Elle ne compte pas vingt ans d'existence, et déjà, outre ses Mémoires, elle a édité plusieurs ouvrages importants; elle distribue des prix, elle s'est créé des relations étendues, elle a conquis dans la science un rang élevé, et voilà qu'elle peut doter sa province d'un monument remarquable.

« Étudions son organisation, et que son exemple nous excite à l'imiter dans ses utiles travaux. »

Allocution à la Société des Antiquaires de Picardie, prononcée dans sa séance du 20 août 1849, par M. Dupuis, *délégué de la Société Archéologique de l'Orléanais.*

« Messieurs, permettez-moi de vous transmettre l'expression des « sentiments de gratitude de la Société Archéologique de l'Or- « léanais, pour l'honneur que vous lui avez fait de la convier à la « solennité dans laquelle vous rendiez, hier, un si juste tribut de « gloire au plus grand de vos hommes illustres. Toute naissante « encore, car elle ne date que de quelques mois, ce ne peut être

Digitized by Google

« à ses œuvres que s'adressé cet acte de bienveillante fraternité. Vous « avez voulu l'encourager, et elle saisit avec empressement une « occasion qui, en la rapprochant de vous, la met plus à portée de « connaître vos travaux, de les apprécier et de tâcher de les imiter.

« Comme vous, Messieurs, nous nous sommes donné un noble « but, celui de rechercher, de faire connaître, de conserver, de « défendre, au besoin, les anciens monuments, les vieux souvenirs « de notre art et de notre histoire. Unissons nos travaux; formons-« en comme un vaste réseau qui ne laisse échapper rien de ce qui « soit digne de recherches : sachons les rendre utiles à plus d'un « égard, s'il est possible; convions-y la jeunesse; donnons à son « ardeur cet aliment paisible. L'étude ainsi étendue, élève, éclaire, « épure l'esprit. C'est elle qui, pour nous, fait revivre un passé « dont l'expérience peut être si profitable, et dans lequel il est « quelquefois si doux de se réfugier.

« Nos provinces sont toutes sœurs; elles sont, elles doivent être « fières de leurs propres trésors; mais un amour commun doit leur « faire chérir avec orgueil les richesses qu'on admire à côté d'elles. « Ne sont-ce pas celles de la grande famille, ne sont-ce pas les ri-« chesses de la France?

« Échangeons-en l'honneur. Dans ce noble commerce, si nous « recevons beaucoup de vous, Messieurs, notre province aussi peut « apporter sa part.

« La cathédrale d'Amiens brille entre toutes les autres; mais « Chartres ne lui cède en rien; Orléans même, auprès de ces chefs-« d'œuvres, n'est pas sans éclat. Puissent-elles un jour trouver « d'aussi élégants interprètes de leurs beautés que ceux qu'a ren-« contrés chez vous votre admirable Notre-Dame!

« Nos archives, nos bibliothèques, nos greffes appellent les tra-« vaux de leurs gardiens; souhaitons-leur encore à cet égard la « fortune de votre Picardie.

« Faisons alliance de souvenirs et de gloire ancienne.

« La ville de Jeanne Hachette peut donner la main à celle qui « partagea les premiers exploits de Jeanne d'Arc.

« Corbie et saint Benoît étaient unies par la science comme par « la religion.

Digitized by Google

« Votre cité industrielle doit applaudir au nom du Blésois Denis « Papin.

« Associons la mémoire de vos grands hommes, de vos ar- « tistes éminents, à celle des hommes d'élite qu'ont produit nos « contrées.

« Vos trouvères s'allieront volontiers à nos auteurs du roman de « *la Rose*, Jean de Meung, Guillaume de Lorris. La ville de Voiture « et de Gresset, le pays qui a vu naître Calvin ne repousseront pas « le Ronsard de notre Vendômois, les Regnier, les Rotrou, les « Nicole de notre Chartrain. Dolet est digne de Ramus, Bongars de « D. Bouquet, de D. d'Achéry, Mamert Patisson de Vascosan, « Poisson de Delambre, Antoine Petit de Riolan.

« Millevoie doit sourire à Colardeau, Préville accepter Brizard. « Blasset, Jacques Sarrasin, votre Caudron, enlevé si jeune à son « art, ne se trouveront pas offensés de se voir placés auprès de notre « Michel Bourdin, de Ducerceau, de Girodet, de Masson, ce roi du « savant burin. Loysel ne doit-il pas accueillir Pothier, notre grand « jurisconsulte?

« Bien que nous puissions offrir à l'érudition un nom qui lui est « précieux à plus d'un titre, celui du P. Petau, il en est un chez « vous, Messieurs, qui domine et qui surpasse tout, le grand nom « de Du Cange; cet homme dont la science étonne les plus savants, « dont le travail épouvante les plus laborieux, Du Cange, qui puisa « la lumière à tous les foyers pour la répandre sur tous les sujets. « Et permettez-nous encore ici, Messieurs, de revendiquer une « petite portion de cette gloire : c'est à Orléans, c'est au sein de « notre Université, que Du Cange est venu chercher la science du « jurisconsulte. Que ce soit un lien de plus entre nous!

« J'aurais souhaité, Messieurs, qu'une autre voix que la mienne « fût l'organe des sentiments de la Société que je représente ici. Il « en est une qui vous est connue, qui vous est chère depuis long- « temps, à qui cet honneur semblait devoir naturellement appar- « tenir : vous reconnaîtrez, Messieurs, la bienveillance toute gra- « cieuse de votre ancien collègue. — *Ancien*, j'ai tort de dire ce « mot : ce que j'ai vu ici me fait trop bien sentir que par les sou- « venirs, que par le cœur, M. Leserurier ne cesse pas d'être

Digitized by Google

« toujours présent parmi vous; — vous le reconnaîtrez, dis-je, « quand je vous dirai que c'est lui qui a voulu que ce fût une voix « tout orléanaise qui vous témoignât notre reconnaissance.

« Veuillez donc en recevoir de nouveau l'expression bien sincère « et bien sentie. »

La Société remercie M. Dupuis de la manière dont il l'a représentée près de la Société des Antiquaires de Picardie. Elle partage les sentiments qu'il a exprimés en son nom et se félicite d'avoir eu en lui un si digne interprète.

— M. Lorraine appelle l'attention de la Société sur l'état des peintures murales de la crypte de l'église de Saint-Aignan-sur-Cher, menacée d'une dégradation complète, par suite de la destination donnée à cette crypte, dont on a fait une écurie et un cellier. La Société décide qu'il en sera écrit à M. le Préfet de Loir-et-Cher et à M. Vitet, président du Comité de conservation des monuments historiques.

— Admission de M. Pilon, demeurant à la Chapelle Saint-Mesmin (Loiret), comme titulaire non résidant.

Séance du 14 décembre 1849.

Présidence de M. Leber, *doyen d'âge.*

Le Préfet du Loiret fait hommage à la Société d'un exemplaire de son *Rapport au Conseil général,* et d'un exemplaire du *Procès-Verbal des délibérations du Conseil*, session de 1849, dans lesquels rapport et procès-verbal se lisent les passages suivants :

Extrait du Rapport de M. le Préfet.

« Messieurs,

« Dans votre dernière session, vous avez émis le vœu que l'administration départementale réunît dans une salle du Musée d'Orléans tous les tableaux, dessins, plans, médailles, anciens sceaux et autres objets qui intéressent l'histoire des villes, communes, églises, an-

Digitized by Google

ciennes abbayes, châteaux et autres lieux faisant partie de l'Orléanais et qui se trouvent compris actuellement dans la circonscription du département du Loiret.

« Peu de temps après une société depuis long-temps projetée s'établit à Orléans sous la dénomination de Société Archéologique de l'Orléanais, ayant pour objet la recherche, l'étude, la description et la conservation des antiquités et des documents historiques dans les pays qui forment aujourd'hui les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, et qui, avant 1790, formaient à peu près la généralité d'Orléans.

« Les statuts de cette association scientifique ont été arrêtés le 28 février 1849.

« J'ai pensé que la Société Archéologique de l'Orléanais pourrait me prêter un utile concours pour l'exécution du vœu émis par le Conseil général, et je suis immédiatement entré en rapport avec elle.

« J'appris bientôt qu'il existait dans le canton de Châtillon-sur-Loire des objets d'antiquité d'un assez grand intérêt, découverts en 1836 sur le territoire de la commune de Beaulieu, dans les fouilles nécessitées par la construction du canal latéral à la Loire.

« Sur ma demande, M. l'ingénieur en chef du canal me fit l'envoi de ces antiques.

« Elles étaient au nombre de cent trente-deux, se classant de la manière suivante :

« 1° Des vases et poteries en terre rouge vernie et en terre grise;

« 2° Des fragments d'amphores, terre rouge et jaune;

« 3° Des briques plates à rebord pour toiture romaine;

« 4° Des fragments de ciment, revêtus de peinture à fresque, fond lie de vin, sur lequel on distingue des feuillages verts et jaunes, ayant servi de parements de muraille;

« 5° Des fûts de colonne, des conduits d'eau, des meules à bras;

« 6° Des bronzes, tels que lampes, clés annulaires, fibules, bracelets, cachets;

« 7° Et des médailles, parmi lesquelles deux Constantin, un Tétricus et un Arcadius.

« Mais ces objets ne pouvaient être justement appréciés qu'autant

Digitized by Google

que leur classement méthodique serait effectué : pour atteindre ce but, il fallait un local.

« Il existe à Orléans un ancien monument qui me paraît convenir à un musée archéologique : c'est l'ancienne chapelle Saint-Jacques, qui appartient aujourd'hui à l'État.

« Cette chapelle est elle-même un objet d'antiquité fort remarquable par les ornements d'architecture qui la décorent à l'extérieur et à l'intérieur.

« J'ai donc demandé au gouvernement qu'il consentît à affecter ce vieux monument à un musée d'archéologie ; mais je rencontre quelques difficultés.

« En attendant la solution de cette affaire, dont l'instruction peut se prolonger au-delà de mes prévisions, j'ai dû songer à trouver un local qui servît de dépôt provisoire aux objets d'antiquité du département.

« Deux petits appartements dépendants de la préfecture, mais isolés des bureaux et du corps principal d'habitation, ont reçu par mes ordres une appropriation convenable à cette destination.

« J'ai mis ces appartements à la disposition de la Société Archéologique, qui s'y est installée, et qui a déjà enrichi notre Musée d'un grand nombre d'objets qui sont sa propriété.

« C'est ainsi que la collection départementale se trouve augmentée :

« 1° De médailles, au nombre de 166 ;

« 2° De cylindres en fer, de coins et poinçons ayant servi à fabriquer de la fausse monnaie espagnole et découverts à Pithiviers dans les démolitions de l'ancien château épiscopal ;

« 3° De vases, soucoupes et patères, d'amphores, d'urnes cinéraires en terre rouge, grise, jaune, soit vernie, soit non vernie, provenant des fouilles de l'ancien grand cimetière d'Orléans, de celles du chemin de fer, de celles du collége et de diverses localités de l'Orléanais ;

« 4° D'une série de poids romains en terre, découverts dans les fouilles du chemin de fer à la porte Bourgogne ;

« 5° De briques plates à rebord pour toiture, et de briques pour carrelage, de lampes en terre jaune, les unes devant être posées, les autres fichées ;

Digitized by Google

« 6° De quatre bas-reliefs en marbre blanc lavés portant encore des traces de peinture et de dorure, représentant : le premier, Jésus au jardin des Oliviers ; le second, la flagellation ; le troisième, la mise au tombeau, et le quatrième, la résurrection ;

« 7° De bois sculptés, de pierres sculptées provenant de l'ancien Hôtel-Dieu et d'antiques maisons démolies ;

« 8° De divers objets en bronze, tels que clés, fibules, bracelets ;

« 9° D'un vase étrusque dont la conservation est parfaite ;

« 10° Et enfin de 175 autres objets d'art et d'antiquité.

« Un inventaire détaillé, fait avec soin entre M. le Secrétaire de la Société Archéologique et moi, ne permet aucune confusion entre les droits de propriété de la Société et ceux du département.

« A juger de l'avenir par le passé, on est fondé à penser que le Musée départemental s'enrichira promptement de nombreuses et intéressantes collections.

« La plupart des objets seront sans doute gratuitement offerts au Musée ; mais quelques dépenses seront nécessaires, soit pour opérer des fouilles, soit pour payer le transport des objets donnés au département, soit enfin pour l'achat d'un mobilier indispensable.

« En conséquence, j'espère, Messieurs, que vous voudrez bien inscrire au budget de l'exercice prochain la somme de 500 francs, destinée à favoriser les recherches et à assurer la création d'un Musée archéologique départemental. »

Extrait du Procès-Verbal des séances du Conseil.

« Le Conseil général,

« Vu le rapport de M. le Préfet ;

« Vu le réglement de la Société Archéologique de l'Orléanais ;

« Considérant qu'il importe, dans un intérêt historique, d'assurer la conservation des monuments d'antiquité de toute nature qui peuvent être trouvés dans l'étendue du territoire du département ;

« Considérant que ce but sera complètement atteint par la création d'un Musée départemental d'archéologie ;

« Considérant que ce Musée serait parfaitement installé à Orléans, dans l'ancienne chapelle Saint-Jacques, que son architecture et son

Digitized by Google

antiquité ont fait classer au rang des monuments historiques, et qui appartient à l'État;

« Arrête :

« Le Conseil approuve la création d'un Musée départemental d'archéologie.

« Le Conseil émet le vœu que M. le Ministre de l'intérieur veuille bien affecter à l'installation de ce Musée l'ancienne chapelle Saint-Jacques appartenant à l'État et classée au nombre des monuments historiques.

« Le Conseil invite, en outre, M. le Préfet à réclamer de M. le Ministre de l'intérieur la reproduction, par le surmoulage, des empreintes existant aux archives nationales, de tous les anciens sceaux, cachets et autres monuments sigillatiques, présentant un intérêt historique pour toutes les localités faisant partie de l'ancienne province de l'Orléanais, afin que ces empreintes soient déposées au Musée départemental d'archéologie.

« Et pour assurer l'exécution de la présente délibération, le Conseil général décide qu'un crédit spécial de 500 francs sera porté au budget de 1850. »

Pour l'exécution de la décision du Conseil général, M. le Préfet du Loiret a pris, le 24 novembre suivant, un arrêté qui charge une commission de conservateurs choisis dans le sein de la Société Archéologique de la surveillance et de l'administration du Musée départemental. Cet arrêté est conçu en ces termes :

« Nous, Préfet du département du Loiret,

« Vu la délibération du 31 août 1849, par laquelle le Conseil général du Loiret approuve la création d'un Musée départemental d'archéologie, et décide qu'un crédit spécial de 500 francs sera porté au budget de 1850, pour subvenir aux diverses dépenses que cette création pourra occasionner;

« Considérant que le Musée archéologique, fondé en conformité de la délibération ci-dessus relatée, est établi dans une des salles de la Préfecture et renferme déjà une collection variée d'objets antiques appartenant, partie au département, et partie à la Société Archéologique de l'Orléanais;

« Considérant qu'il importe de pourvoir à l'administration de ce

Digitized by Google

Musée, à la conservation et à la surveillance des objets qu'il renferme et qui pourront y être ultérieurement apportés ;

« Que cette administration et cette surveillance ne sauraient être mieux confiées qu'à une commission choisie dans le sein de la Société Archéologique de l'Orléanais ;

« Arrêtons :

« Art. 1er. Il est établi une commission de conservation pour le Musée départemental d'archéologie fondé à Orléans.

Art. 2. Cette commission sera composée de : 1° M. l'abbé Desnoyers, 2° M. Mantellier, 3° M. Dupuis, membres de la Société Archéologique de l'Orléanais.

« Elle prendra le titre de Commission de surveillance du Musée départemental et sera présidée par le membre le plus ancien dans l'ordre des nominations.

« Art. 3. La Commission du Musée départemental est chargée du classement du catalogue et de la garde des objets d'art et des antiquités qui composent et composeront à l'avenir les collections archéologiques du département. Sa surveillance s'étend sur tous les objets d'art appartenant au département qui sont déposés dans des édifices publics ou privés, autres que le Musée, et consacrés à leur décoration.

« Art. 4. La Commission proposera à notre approbation toutes les mesures nécessaires pour l'entretien, l'arrangement et l'accroissement des collections, pour la recherche, l'acquisition et le transport à Orléans des objets d'art et antiquités qui présenteraient assez d'intérêt pour appartenir au Musée départemental.

« Les dépenses auxquelles ces mesures pourront donner lieu seront imputées sur le crédit porté à cet effet au budget départemental.

« Art. 5. Ampliation du présent arrêté sera adressée à chacun de MM. les membres composant la commission d'archéologie.

« Fait à Orléans, le 24 novembre 1849.

Signé Alf. Pereira. »

— La Société des Antiquaires de Picardie adresse un exemplaire de ses publications et remercie la Société d'avoir délégué un de ses

Digitized by Google

membres pour la représenter à l'inauguration de la statue de Du Cange.

— Admission de MM. Dumesnil, membre du conseil général du Loiret, et Blanchard, percepteur à Artenay, comme membres titulaires non résidants.

— La Société décide qu'un armorial de l'Orléanais, comprenant les armes du duché, des villes, des familles, avec mention des concessions et des circonstances d'origine, sera dressé par le soin de la Société; qu'une commission de trois membres sera chargée de recueillir les matériaux, de les classer, de préparer le travail général, dont il sera rendu compte de trois mois en trois mois, jusqu'à son entier achèvement. Sont nommés membres de la commission MM. de Vassal, Leber et Mantellier.

— M. Leber donne lecture d'un aperçu de l'histoire de la gravure depuis son origine jusqu'à ce jour. Ce travail sert de préface à l'inventaire raisonné d'une collection de gravures formée par les soins de M. Leber. Les maîtres des écoles française, italienne, allemande, hollandaise et anglaise, y sont chronologiquement désignés dans des tableaux synoptiques, dont la disposition permet d'embrasser d'un coup d'œil les diverses phases de prospérité ou de dépérissement que chaque école a traversées. L'impression est votée.

Séance du 28 décembre 1849.

Présidence de M. Desnoyers, *vice-président.*

Lecture de la première partie d'un mémoire de M. Adolphe Duchalais, sur les antiquités de la ville de Suèvres.

— Sur la proposition de MM. Dupuis et Lallier, la Société décide qu'elle entrera en relation d'échange avec la Société Archéologique de Sens.

— Renouvellement du bureau.

Membres sortants : MM. Lacave, président; Desnoyers, vice-président.

Digitized by Google

Sont nommés : Président, M. l'abbé Desnoyers; vice-président, M. Leber.

— Renouvellement de la commission des publications.

M. de Torquat, membre sortant, est remplacé par M. Jacob.

Ouvrages offerts pendant l'année 1849.

1° *Mémoires sur les Antiquités de la Sologne blésoise,* 1re livraison, in-4°, par Louis de la Saussaye; hommage de l'auteur.

2° *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes,* in-8°, par P. Mantellier. — *Notice sur la monnaie dite Engrogne,* in-8°, 7 pages, par le même. — *Éloge de Jousse,* 29 pages, in-8°, par le même; offerts par l'auteur.

3° *Dissertation sur l'Atlantide,* par M. Jolibois, curé de Trévoux, offert par l'auteur.

4° *Congrès scientifique de France,* 15e session, tenue à Tours, en septembre 1849, in-8°, 2 vol., offerts par les secrétaires du congrès.

5° *Millin, Voyage dans les départements du midi de la France,* in-8°, 5 vol. avec atlas; offert par M. Demadières-Miron.

6° *Recherches historiques sur la ville et le canton de Beaugency,* in-32, 1/2 feuille, par M. Ad. Duchalais. — *Le rat employé comme symbole dans la sculpture du moyen-âge,* in-8°, 15 pages, par le même. — *Observations sur quelques jetons relatifs à l'histoire du Blésois,* in-8°, 15 pages, par le même. — *Dissertation sur une charte inédite de l'an 1138, relative à l'histoire des vicomtes de Melun,* in-8°, 15 pages, par le même. — *Observations sur quelques monnaies mérovingiennes,* in-8°, 22 pages, par le même. — *Mémoire archéologique sur la tour de Monthléry,* in-8°, 15 pages par le même. — *Observations sur quelques points de numismatique gauloise,* in-8°, 31 pages, par le même; hommage de l'auteur.

7° *Histoire architecturale de la ville d'Orléans;* par M. Nouël de Buzonnière, in-8°, 2 vol.; hommage de l'auteur.

8° *Mémoires et Dissertations sur les Antiquités nationales et étran-*

Digitized by Google

gères, nouvelle série, tome IX, in-8°. — *Annuaire de la Société royale des Antiquaires de France, 1838.* — *Annuaire de la Société des Antiquaires de France, 1849*, in-12; offerts par la Société des Antiquaires de France.

9° *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*, tome III, in-8°; offert par la Société Archéologique de Touraine.

1° *Rapport du Préfet du Loiret au Conseil général*, session de 1849. — *Procès-verbal des séances du Conseil général du Loiret*, session de 1849; offerts par le Préfet du Loiret.

11° *Procès-verbal de l'audience d'installation de la magistrature du ressort d'Orléans, du 10 novembre 1849;* offert par M. Leserurier.

12° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tomes Ier, IIe, VIIe, VIIIe, IXe. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome XIe. — *Coutumes du bailliage d'Amiens*, tome Ier, par M. Bouthors; offerts par la Société des Antiquaires de Picardie.

13° *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque d'Orléans*, à l'occasion de son arrivée dans son diocèse, décembre 1849; offert par l'évêque d'Orléans.

Objets offerts au Musée pendant les années 1848 et 1849.

1° Par M. de Villeneuve, Préfet du Loiret, un lot de médailles et monnaies en argent, cuivre et plomb.

2° Par M. Clouet, titulaire résidant, quatre dessins de sa main, représentant l'entrée des cryptes de l'église de Beaune-la-Rolande, le clocher de la même église, un bas-relief de l'église de Puiseaux (le christ au tombeau), un bas-relief de l'église de Malesherbes, même sujet.

3° Par M. de Torquat, titulaire résidant, empreinte du sceau de la Sainte-Chapelle de Châteaudun.

4° Par M. Clouet, un lot de jetons et médailles.

5° Par M. Paulin Pascaud, titulaire non résidant, un écu d'or de Louis XIII; — un sceau en cuivre, trouvé en 1821 dans le jardin

Digitized by Google

de la maison bâtie sur les cryptes de Saint-Serge et Saint-Roch, rue des Cinq-Marches, à Orléans.

6° Par M. Dupuis, titulaire résidant, un lot de trente jetons et médailles, argent et bronze.

7° Par M. Mauge-du-Bois-des-Entes, titulaire résidant, trois coins de monnaie en fer oxydé; un vase en grès, contenant quarante-deux pièces de monnaie de cuivre, au type des onces, demi-onces et quarts d'onces d'Espagne, du XVIe siècle. Ces objets, qui paraissent provenir d'un atelier de faux monnoyage, ont été trouvés, en 1825, dans l'intérieur de l'un des murs de l'ancien château d'Aloyse de Champagne, à Pithiviers.

8° Par M. Dupuis, lot de quarante jetons et médailles.

9° Par M. Jacob, titulaire résidant, lot de vingt-quatre jetons ou médailles.

10° Par M. Desnoyers, vice-président, deux médailles romaines.

11° Par M. Zammit-Geffrier, directeur de la compagnie d'assurances mutuelles du Loiret, jeton en bronze de cette société; — jeton en bronze de la société d'assurance contre le recrutement.

12° Par M. Desnoyers, huit pièces de poterie romaine, provenant des fouilles opérées au faubourg Bourgogne d'Orléans, lors de l'établissement du chemin de fer de Vierzon; — cinq morceaux de verre antique; — quatre objets en bronze antique, statuettes, clés, fibules.

13° Par M. Clouet, vingt-sept objets appartenant à l'époque gallo-romaine et au temps de la renaissance, médaillons, bas-reliefs en pierre, sculptures en bois.

14° Par M. l'abbé Desnoyers, cent quarante-cinq objets, bronzes, poteries, vases, poids, meules, tuiles, amphore de l'époque gallo-romaine, bas-reliefs en marbre, bois sculptés du moyen-âge et de la renaissance.

15° Par M. Genty, conseiller de préfecture à Orléans, lot de jetons et médailles.

16° Par M. Jacob, un débris de fresque gallo-romaine.

17° Par M. Desnoyers, quatre médailles romaines.

18° Par M. Lenormant, titulaire résidant, un vase antique (grande grèce).

Digitized by Google

19° Par M. Paulin Pascaud, un sceau trouvé en 1824 dans les fouilles du Grand-Cimetière d'Orléans.

20° Par M. Jarry, titulaire résidant, un denier de Charles-le-Chauve, frappé à Orléans; — un fragment de mosaïque, trouvé en 1834 au hameau de Mienne (Eure-et-Loir).

21° Par M. Lallier, titulaire résidant, un lot de trente-neuf médailles et jetons en argent, billon et cuivre.

22° Par M. Venot, peintre à Orléans, un grand bronze d'Antonin-le-Pieux; — un blanc de Henri VI, roi d'Angleterre, trouvé dans les démolitions de l'Hôtel-Dieu d'Orléans; — un petit bronze de Constantin-le-Grand, trouvé dans les fouilles de la porte Bannier, à Orléans; — un teston de Charles II, duc de Lorraine, retiré d'un puits de la rue des Petits-Souliers, à Orléans.

23° Par M. Dolbeau, peintre à Orléans, lot de onze monnaies et médailles.

24° Par M. Lallier, une monnaie de la ville de Besançon (XVIe siècle).

25° Par M. Leserurier, titulaire résidant, un lot de treize médailles; — plusieurs objets antiques, haches celtiques en silex et en bronze, fragments de statuettes en terre, fibules, fragments de linceul et d'amulette provenant d'un tombeau égyptien.

26° Par M. Dupuis, lot de médailles provenant des fouilles qu'il a récemment opérées sur sa propriété de Montbouy (Loiret).

27° Par M. Boucher d'Argis fils, un vase étrusque; — une tête en terre, fragment de statuette antique.

28° Par M. Hersant, entrepreneur de bâtiments, à Orléans, un soubassement de colonne en pierre de Bulcy; — fragments de tuiles romaines. Ces objets trouvés en creusant les fondations d'une maison, près le pont de Saint-Marc, à Orléans.

29° Par M. Maître, desservant de la paroisse de Trinay, un lot de monnaies et médailles.

30° Par M. Clouet, quatre planches gravées, représentant les plan et aspect de l'ancienne cathédrale de Tréguier, restaurée par ses soins.

31° Par M. de Vassal, titulaire résidant, un lot de jetons et médailles; — un fragment de boiserie provenant de l'ancien château de Jargeau.

Digitized by Google

32° Par M. Mantellier, deux jetons de la Maison de ville d'Orléans.

33° Par M. Jacob (Alexandre), deux dessins de la pierre tumulaire de Jacques de Thou, déposée au Musée d'Orléans.

Objets provenant des fouilles opérées aux frais du département du Loiret.

1° Fouilles opérées sur le territoire des communes de Briare et de Beaulieu, lors de l'ouverture des tranchées du canal latéral à la Loire : Cent trente-deux objets, lampe, fibules, clés, style, fer de flèche, fragment d'épée, poteries, vases, tuiles, tuyaux, briques, poids, enduits de murailles revêtus de peinture, revêtements de murailles en marbre, débris de corniches, moulures, colonnes en marbre et pierre, soixante et une médailles romaines, moyens et petits bronzes.

2° Fouilles opérées dans le préau de la prison de Pithiviers, en octobre 1849 : Quatre vases en terre trouvés dans des tombes du XIIe siècle, mises à découvert par les ouvriers.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

PREMIER SEMESTRE 1850.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ AU 1er JANVIER 1850.

Membres honoraires.

MM.

Le Premier Président de la Cour d'appel d'Orléans;
Le Préfet du Loiret;
Le Préfet de Loir-et-Cher;
Le Préfet d'Eure-et-Loir;
L'Évêque de Blois;
L'Évêque de Chartres;
L'Évêque d'Orléans;
De Villeneuve (Léonce), ancien Préfet du Loiret;
Becquerel, membre de l'Institut de France;
Héricart de Thury, *id.;*
Julien (Stanislas), *id.;*
Lenormant (Charles), *id.;*
Pardessus, *id.;*
Louis de la Saussaye, *id.;*
Amédée Thierry, *id.;*
Augustin Thierry, *id.;*
Vitet, *id.;*
Pereira, ancien Préfet du Loiret;

Digitized by Google

Titulaires résidants.

MM.

* Bimbenet, greffier en chef de la Cour d'appel d'Orléans;
* Clouet, architecte du département du Loiret;
* Demadières-Miron, conservateur du Musée d'Orléans;
* Desnoyers, vicaire-général d'Orléans;
* Dupuis, ancien magistrat;
* Jarry-Lemaire, propriétaire;
* Jacob, imprimeur;
* Lacave, maire d'Orléans, représentant du Loiret à l'Assemblée nationale;
* Lenormant, premier avocat général, à Orléans;
* Leserurier, procureur général près la Cour d'appel d'Orléans;
* Lorraine, médecin;
* Mantellier, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans;
* Mauge-du-Bois-des-Entes, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans;
* Nouel de Buzonnière, ancien magistrat;
* De Torquat, vicaire de Saint-Aignan d'Orléans;
* De Vassal, archiviste du département du Loiret;
* Watson, bibliothécaire de la ville d'Orléans;

Lallier, contrôleur des Contributions directes, à Orléans (13 avril 1849);

C. Leber, ancien chef du contentieux au ministère de l'intérieur, ancien président de la Société des Antiquaires de France (24 avril 1849).

Titulaires non résidants.

MM.

H. De La Porte, au château des Meslay (Loir-et-Cher), 23 mars 1849;

Naudin, ancien conseiller de Préfecture, à Blois (23 mars 1849);

De Vibraye, au château de Cheverny (Loir-et-Cher), 23 mars 1849;

Paulin Pascaud, à Briare (Loiret), 23 mars 1849;

L'abbé Rocher, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret), 26 avril 1849;

* Les astérisques indiquent les membres fondateurs.

Digitized by Google

Émile De Toustain, substitut du procureur de la République, à Vendôme (26 avril 1849);

Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois (26 avril 1849);

Gitton du Plessis, à Blois (26 avril 1849);

Huron, juge de paix à Montoire (Loir-et-Cher), 26 avril 1849;

Lemesle fils, à Nargis (Loiret), 11 mai 1849;

De Pétigny, correspondant de l'Institut de France, à Clénor (Loir-et-Cher), 11 mai 1849;

De Witte, correspondant de l'Institut de France, à Billy (Loir-et-Cher), 11 mai 1849;

J. De la Morandière, architecte à Blois (11 mai 1849);

Duchalais (Adolphe), premier employé au cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris (11 mai 1849);

Pilon, propriétaire à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), 23 novembre 1849;

L'abbé Lesarte, curé d'Audeville (Loiret), 14 décembre 1849;

Blanchard, percepteur à Artenay (Loiret), 14 décembre 1849;

Dumesnil, membre du Conseil général du Loiret, à Puiseaux (Loiret), 14 décembre 1849.

Associés correspondants.

MM.

Dumaige, inspecteur de l'Académie, à Bourges;

Delton, architecte à Paris;

L'abbé Pie, Évêque de Poitiers;

Adrien de Longpérier, conservateur du Musée du Louvre, à Paris;

Anatole Chabouillet, conservateur-adjoint du Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris;

Quicherat (Jules), sous-directeur de l'École des Chartes, à Paris;

De Caumont, correspondant de l'Institut de France, à Caen;

Éloi Johanneau, à Paris;

Cartier père, directeur de la *Revue numismatique*, à Amboise;

De Sourdeval, juge au Tribunal de Tours;

L'abbé Chateauneuf, curé de Bielle (Basses-Pyrénées);

Laperouse, Préfet de l'Ain, à Bourg-en-Bresse;

Jules Baux, archiviste du département de l'Ain, à Bourg-en-Bresse;

Digitized by Google

MOREL-FATIO, banquier à Paris;
DE LA ROCHETTE, trésorier de la Société Éduenne, à Autun;
GUILLEMOT, conseiller de Préfecture, à Dijon.

BUREAU POUR 1850.

Président, M. l'abbé DESNOYERS;
Vice-Président, M. C. LEBER;
Secrétaire, M. MANTELLIER;
Trésorier, M. NOUEL DE BUZONNIÈRE.

Commission des publications.

MM. DUPUIS, DE VASSAL, JACOB.

Séance du 11 janvier 1850.

Présidence de M. LEBER, *vice-président.*

Lecture d'une lettre de M. de Pétigny, titulaire non résidant, qui signale à la Société des ruines gallo-romaines découvertes dans la commune de Suèvres (Loir-et-Cher). « Les découvertes faites à « Suèvres, dit M. de Pétigny, continuent à préoccuper vivement « l'attention dans le pays, ce qui fait espérer que les fouilles seront « suivies avec persévérance. Elles constatent déjà l'existence, non « d'une ville considérable, car l'espace occupé par les ruines est « assez restreint, mais de deux grands édifices, un temple et une « riche habitation qu'on appellerait au moyen-âge un château, et « qu'on est convenu de nommer aux temps romains une villa. Des « débris de chapiteaux et de colonnes en très-beaux marbres, un « magnifique pavage en mosaïque, reportent ces constructions au « temps où les arts florissaient dans tout leur éclat, c'est-à-dire « à une époque antérieure au IIIe siècle. La mosaïque a été enlevée « par fragments, dont la plupart sont perdus et brisés. Il serait à « désirer qu'on dessinât exactement ceux qui restent pour essayer « d'en reconstituer l'ensemble. »

MM. Dupuis, Jacob et Lallier sont chargés de se rendre à Suèvres, à l'effet d'examiner et de dessiner les ruines signalées par M. de Pétigny.

Digitized by Google

— M. le Préfet du Loiret, par une lettre en date du 9 janvier, annonce à la Société que les fouilles commencées dans le préau de la prison de Pithiviers, en octobre 1849, ont été continuées, et qu'elles ont amené une nouvelle découverte de tombes semblables à celles précédemment trouvées (V. *Bulletin, 1849,* p. 39). Dans ces tombes, qui toutes renferment des ossements, ont été recueillis dix-neufs pots en terre rougeâtre, intacts; douze pots plus ou moins brisés, quelques fragments de vêtements de laine, des morceaux de cuir paraissant provenir de chaussures, une tresse de cheveux de femme. Les cercueils, formés de plusieurs dalles, se sont brisés sous la pioche des travailleurs; le mieux conservé est en dix morceaux. M. le Préfet demande à la Société son avis sur la valeur des objets dont il lui signale la découverte, et sur l'utilité qu'il y aurait à les transporter à Orléans.

La Société estime : 1° que les fragments d'étoffe de laine et de cuir, la tresse de cheveux, et les pots qui présentent des différences avec ceux déjà découverts, méritent d'être déposés dans le Musée départemental d'archéologie; 2° qu'il convient de conserver provisoirement à Pithiviers la tombe la moins endommagée.

— Lecture d'une lettre de M. le Président de la commission de l'Institut musical d'Orléans, en date du 9 janvier, par laquelle il est dit : que l'Institut musical désirant frapper des jetons, demande l'avis de la Société Archéologique sur la composition du coin à adopter. Cette lettre est accompagnée de deux projets soumis à la Société.

Une commission, composée de MM. Jarry, Lallier, Mantellier, de Vassal et Watson, est chargée d'examiner les projets communiqués par M. le Président de l'Institut musical et de présenter un rapport.

Séance du 25 janvier 1850.

Présidence de M. Leber, *vice-président.*

Admission de M. Paul Huot, substitut du procureur de la République, à Orléans, comme titulaire résidant.

Digitized by Google

— M. Pilon, titulaire non résidant, appelle l'attention de la Société sur les fresques de la chapelle de Saint-Gilles, de Montoire (Loir-et-Cher).

La chapelle de Saint-Gilles, reste d'un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Calais, est un monument d'architecture romane. Les trois coupoles, les intrados et les frises de l'abside et du transsepts, sont décorés de peintures à fresque qui paraissent remonter au XIIe siècle. Deux des sujets qu'elles représentent ont été publiés par M. Didron (*Iconographie chrétienne*, p. 23), et par M. de Pétigny, dans son *Histoire du Vendômois* (pl. 10). Mais ces reproductions partielles, faites d'ailleurs sur petite échelle, ne peuvent donner une idée exacte de l'ensemble de la composition, qui mérite, au point de vue iconographique comme à celui de l'art, d'être complètement reproduite. Il serait d'autant plus nécessaire d'en relever le dessin, que déjà les couleurs se sont altérées sous l'influence du temps et de l'humidité, et que malgré les soins éclairés du propriétaire actuel de l'édifice, chaque jour amène des dégradations nouvelles.

La Société, prenant en considération les observations présentées par M. Pilon, décide que des mesures seront prises pour la reproduction par le dessin de l'ensemble et des détails, des peintures murales de la chapelle de Saint-Gilles (Voir plus bas, p. 74).

Séance du 8 février 1850.

Présidence de M. Leber, *vice-président.*

Sur la demande de M. le Secrétaire, il est procédé, conformément à l'article 6 du réglement, à la nomination d'un bibliothécaire-archiviste.

M. Dupuis, désigné par le scrutin, prend place au bureau.

— M. Mauge est nommé membre de la commission des publications en remplacement de M. Dupuis.

— Rapport de la commission chargée d'examiner les projets de

Digitized by Google

jeton soumis à l'examen de la Société par l'Institut musical d'Orléans. Sur ce rapport, et après discussion, la Société décide que le projet suivant sera proposé à l'Institut :

INSTITUT MUSICAL D'ORLÉANS. Écu aux armes d'Orléans (de gueules à trois cœurs de lis d'argent posés 2 et 1, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or).

A l'exergue, 1834 (date de la fondation de l'Institut).

℞ CONCORDIA PLECTRO, une lyre entre deux branches, l'une de laurier, l'autre d'olivier, se réunissant à leur base et formant demi-couronne.

Æ. *Octog. diam. 15 millim.*

Pour le cas où l'Institut musical n'adopterait pas les mots *Concordia plectro,* la Société propose la légende *Mentes mulcet et aures,*

— Lecture d'un mémoire de M. de Witte, titulaire non résidant, sur l'église de Celles-sur-Cher.

Ce mémoire reproduit un manuscrit du XVIIe siècle sur l'origine et la construction de l'église de Celles, manuscrit inédit, que M. de Witte commente et accompagne de notes explicatives.

Renvoi à la commission des publications.

— Lecture par M. Huot, titulaire résidant, d'un mémoire sur le château de Villebon (Eure-et-Loir), dont voici l'analyse :

« Le château de Villebon, situé sur les confins de la Beauce et du Perche, entre Chartres et Nogent-le-Rotrou, a été bâti, au cours du XVe siècle, par la famille d'Estouteville. En 1607, il fut vendu au duc de Sully, qui en fit sa résidence la plus habituelle. Henri IV y vint plusieurs fois visiter son ministre, et on montre encore un vaste lit, garni de rideaux et de couvertures en étoffes du XVIIe siècle, qui était, dit-on, le lit du Roi.

« Le prince de Condé, trouvait le château de Villebon si à son gré, qu'il décida Sully à le lui céder, mais bientôt il s'en dégoûta et le revendit à l'ancien maître. C'est à Villebon que Sully mourut le 22 décembre 1641. Il devait y être inhumé; sa sépulture avait été préparée dans la galerie du château, et déjà son épitaphe y avait été posée, mais cette épitaphe ne couvrit jamais ses restes. Son corps fut transporté à Nogent-le-Rotrou et inhumé dans la chapelle de l'hospice, sous un monument où plus tard on déposa, près des

Digitized by Google

siennes, les cendres de la duchesse de Sully, qui lui survécut dix-huit années.

« Le château de Villebon, bâti en briques, a la forme d'un parallélogramme. Il est entouré de larges fossés et flanqué à chaque extrémité d'une tour crénelée. Deux autres tours s'élèvent au milieu de la façade et défendent la porte d'entrée pratiquée entre elles deux. Cette porte, de forme ogivale, est accostée d'une petite poterne; on y arrive par un pont-levis. A l'intérieur, les bâtiments forment une cour carrée; aux angles, s'élèvent des tourelles octogones qui servent de cages d'escalier. Les fenêtres sont décorées de sculptures et surmontées de pignons fleuronnés; les murs portent les écussons des différentes familles qui étaient alliées à la maison de Sully. A l'un des angles du château, mais de l'autre côté des fossés, s'élève une chapelle construite dans le style flamboyant; elle est ornée à l'intérieur de délicates sculptures en bois. Cette chapelle, fondée par la famille d'Estouteville, fut respectée par le duc de Sully. Huguenot sincère, mais tolérant, Sully ne se contenta pas de conserver le monument, il eut soin de maintenir sa destination première, voulant que chaque dimanche l'office catholique y fût célébré, tandis que, retiré dons son oratoire, il se livrait de son côté aux pratiques du culte réformé. »

M. Huot fait connaître à la Société que M. de Pontois, propriétaire actuel du château de Villebon, publiera prochainement une histoire complète de ce château.

Séance du 22 février 1850.

Présidence de M. Desnoyers, *président.*

M. Dubessey, préfet du Loiret, assiste à la séance.

— M. le Préfet annonce à la Société que pour se conformer au vœu exprimé par le Conseil général du Loiret (Voir ci-dessus, page 57), il a sollicité de M. le Ministre de l'intérieur l'autorisation de faire surmouler les sceaux Orléanais, qui font partie des collec-

Digitized by Google

tions sigillatiques conservées à l'hôtel des Archives de l'État, mais que cette demande n'a pas été accueillie quant à présent, le ministre ayant objecté qu'il y aurait danger d'altérer les sceaux originaux, en les soumettant à l'opération du surmoulage. M. le Préfet ajoute que, malgré cette objection, il a le projet d'insister, et qu'à cet effet il prie la Société de lui soumettre des observations dont il puisse transmettre la substance au Ministre.

La Société remercie M. le Préfet de la communication qu'il veut bien lui faire, et l'assure de son empressement à lui soumettre ses observations. M. le secrétaire est chargé de les rédiger.

— M. Mauge, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. de Witte, relatif à l'église de Celles-sur-Cher.

Les conclusions du rapport tendant à l'impression sont adoptées. Le mémoire de M. de Witte sera publié dans le premier volume des Annales de la Société.

— M. Jacob, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un mémoire de M. Leber, concernant l'histoire de la gravure. La Société décide que ce mémoire figurera dans ses Annales.

— Lecture par M. Pilon, titulaire non résidant, d'un mémoire sur le manoir des Grands-Muids, ou Grange à la dîme, sis à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret). Ce mémoire est accompagné d'un dessin de la main de M. Pilon.

M. Pilon fait en même temps hommage à la Société de deux monnaies antiques, trouvées sur le domaine des Grands-Muids. L'une de ces pièces est un petit bronze de l'empereur Tacite, l'autre une pièce gauloise au nom de TIXTILOS.

— Lecture par M. Huot de la première partie d'un mémoire intitulé : *Notice sur l'abbaye des Vaux de Cernay*.

(1) Tête nue et imberbe à droite.
℞ Aigle dans un temple distyle. — Br. (*Revue Numismatique*, t. 2, p. 88, pl. III, n° 13.)

Digitized by Google

Séance du 8 mars 1850.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. de la Saussaye, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), et M. de Pétigny, correspondant de la même Académie, assistent à la séance.

— M. de la Saussaye donne communication à la Société d'un mémoire sur les *Antiquités de la Sologne blésoise*. Ce mémoire, couronné par l'Institut de France en 1836, n'a été publié qu'en partie. M. de la Saussaye annonce que son manuscrit doit recevoir quelques annotations nouvelles; il offre à la Société de le lui remettre, dès que ces annotations y auront été ajoutées.

La Société accepte avec empressement l'offre de M. de la Saussaye.

— M. de Pétigny donne lecture d'une notice sur la vie et le testament de François de Vendôme, vidame de Chartres, en exprimant son regret de ne pouvoir déposer sur le bureau ce travail, qui est promis à la *Revue de l'École des Chartes*.

La Société entend avec un grand plaisir la lecture de la notice de M. de Pétigny, et exprime à son tour son regret de ne pouvoir s'approprier et insérer dans ses Mémoires un travail si intéressant pour l'histoire de l'Orléanais.

— Communication de la commission de l'Institut musical d'Orléans, annonçant qu'elle a adopté pour ses jetons le projet proposé par la Société, avec la devise *Mentes mulcet et aures*. (V. la séance du 8 février 1850.)

Séance du 22 mars 1850.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. Leber annonce que les peintures à fresque de la chapelle de Saint-Gilles, de Montoire, dont la Société a voté la publication dans

Digitized by Google

sa séance du 25 janvier, ont été dessinées en 1841 par M. Jorand, peintre et membre de la société des Antiquaires de France; qu'informé de cette circonstance, il a écrit à M. Jorand, pour lui demander, au nom de la Société, la communication de ses dessins; que peu de jours après, M. Jorand s'est rendu à Orléans, apportant lui-même les cartons sur lesquels il a reproduit les peintures de Saint-Gilles, cartons qu'il a déposés entre les mains du secrétaire de la Société, pour être tenus à sa disposition.

A l'instant ont été placés sur le bureau quinze cartons coloriés, représentant le plan, l'aspect général de la chapelle de Saint-Gilles, et chacun des sujets qui décorent les parois intérieures de ses murailles.

La Société, frappée de l'importance des peintures reproduites dans les cartons de M. Jorand et de la perfection avec laquelle ces cartons sont exécutés, décide qu'ils seront lithographiés à ses frais et annexés, sous forme d'atlas, au premier volume de ses Mémoires, qui devra contenir une notice explicative.

La Société décide ensuite qu'une lettre de remercîments sera adressée à M. Jorand.

— Lecture de la première partie d'un mémoire de M. Dumesnil, titulaire non résidant, sur l'église et la ville de Puiseaux.

— Par suite de diverses propositions, et après discussion, la Société décide que l'article 7 de son réglement est modifié en ce sens, que le secrétaire de la Société sera indéfiniment rééligible.

Séance du 12 avril 1850.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

Lecture par M. Pilon, titulaire non résidant, d'une notice sur les ruines du château de Lavardin (Loir-et-Cher).

Dans cette notice, M. Pilon rappelle les circonstances du siége de Lavardin par les troupes de Henri IV et de la reddition du château en novembre 1589.

Digitized by Google

Puis il décrit l'état actuel des ruines dans lesquelles on retrouve le donjon, les voûtes des salles basses, les poternes, l'enceinte d'une puissante forteresse du moyen-âge. Construit sur un monticule abrupt, entre la rivière de Loir et un ravin profond, le château de Lavardin devait à cette position d'être, avec le château de Vendôme, la plus forte place de la contrée. Dans l'une des salles du donjon, existe, à fleur du sol, une ouverture qui communiquait avec les parties souterraines du château. Jusqu'à ce jour, le préjugé populaire s'est obstiné à faire de cette ouverture l'oubliette du château. M. Pilon démontre, avec autant d'esprit que de raison, qu'elle est tout simplement l'orifice d'un puits indispensable aux besoins de la garnison.

M. Pilon dépose un dessin de sa main représentant l'aspect général des ruines de Lavardin.

Séance du 26 avril 1850.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

Admission de M. Berry, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, comme titulaire non résidant.

— Lecture par M. Mantellier d'une notice sur la Sainte-Chapelle de Châteaudun et le sceau du chapitre qui la desservait.

Renvoi à la commission des publications.

— Lecture de la suite du mémoire de M. Dumesnil sur l'église et la ville de Puiseaux.

Séance du 10 mai 1850.

Présidence de M. Leber, *vice-président.*

M. le Président annonce à la Société que depuis sa dernière

Digitized by Google

séance elle a perdu l'un de ses associés correspondants, M. Jorand, mort à Eu des suites d'une courte maladie.

La Société décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de la séance des regrets qu'elle donne à la mémoire de M. Jorand.

— Lecture de la fin du mémoire de M. Dumesnil, sur l'église et la ville de Puiseaux.

Renvoi à la commission des publications.

— Lecture par M. Bimbenet d'une monographie de l'hôtel de la mairie d'Orléans, ancien hôtel Groslot.

Renvoi à la commission des publications.

Séance du 24 mai 1850.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

Le 1er février 1850 il avait été écrit, au nom de la Société, à M. le Préfet de Loir-et-Cher, pour appeler son attention sur la crypte de l'église de Saint-Aignan-sur-Cher, menacée d'une dégradation complète, par suite de la destination qu'on lui a donnée en la louant comme remise et cellier. (Voir ci-dessus, page 53).

M. le Préfet de Loir-et-Cher adresse la réponse suivante :

A Monsieur le Secrétaire de la Société Archéologique, à Orléans.

« Monsieur,

« J'ai communiqué à M. le Maire de Saint-Aignan vos observations concernant la crypte de l'église que l'on considère à juste titre comme la portion la plus intéressante de l'édifice.

« Ce fonctionnaire m'a fourni, le 20 de ce mois seulement, les renseignements que je lui demandais. Je m'empresse de vous faire connaître l'état de l'affaire.

« Dans sa délibération du 10 février 1848, le Conseil municipal a décidé que la crypte de l'église serait désormais distraite des autres objets faisant ordinairement partie de ses baux. Cette décision a reçu

Digitized by Google

un commencement d'exécution, et M. le Maire, afin de faire cesser la jouissance par tacite reconduction du fermier actuel, vient de lui faire notifier un congé pour le 1er janvier prochain.

« Il n'est plus possible dans cet état de choses de douter des intentions du conseil municipal, qui semble bien déterminé à prendre, au 1er janvier 1851, les mesures nécessaires pour rendre à la crypte sa destination primitive.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Pour M. le Préfet en tournée de révision :

« *Le Conseiller de Préfecture délégué,*

« E. GARNIER. »

La Société charge son secrétaire de transmettre ses remercîments à M. le Préfet de Loir-et-Cher.

— Lecture par M. Pilon d'une notice sur l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret). Cette notice est accompagnée de trois dessins de la main de M. Pilon, représentant l'aspect général et plusieurs vues partielles de l'église de La Chapelle.

Renvoi à la commission des publications.

— Lecture de la fin du mémoire de M. Duchalais sur les antiquités de la ville de Suèvres.

Renvoi à la commission des publications.

Séance du 14 juin 1850.

Présidence de M. LEBER, *vice-président.*

— Lecture de la traduction d'un chapitre des derniers jours de Pompéii, de Bulwer, par M. Daniel Bimbenet, avocat à Orléans.

La Société entend avec intérêt la lecture de ce travail qui dénote, de la part du traducteur, une connaissance approfondie de la langue anglaise et une grande élégance de style.

— M. Mantellier, membre de la commission de conservation du

Digitized by Google

Musée départemental, rend compte d'une mission dont il a été chargé, à l'occasion de la découverte d'un cercueil en pierre sur le territoire de la commune de Sémoy.

« Messieurs,

« Le 18 mai dernier, M. le Préfet du Loiret me fit savoir que des habitants de la commune de Sémoy, près Orléans, occupés à des travaux de terrassement, avaient mis à découvert un cercueil en pierre contenant des ossements humains.

« Le lendemain je me rendis à Sémoy. M. Robichon, maire de la commune, à qui j'annonçai le but de ma visite, s'empressa de me conduire sur le chemin des Hautes-Rives, où il me montra un cercueil en pierre de Mallevaut, près Nevers. Ce cercueil, formé d'une seule pierre, présente les dimensions suivantes.

Longueur.	1m	90c;
Largeur à la tête.	0	70 ;
— aux pieds.	0	30 ;
Hauteur à la tête.	0	54 ;
— aux pieds.	0	44 ;
Profondeur aux pieds.	0	35 .

« Il était recouvert d'un couvercle en voûte hexagonale, brisé par le milieu, mais la fracture est assez nette pour que les fragments puissent être exactement juxta-posés.

« Ce cercueil, enfoui à une profondeur de 80c à peine, les pieds au levant, la tête au couchant, était placé en partie dans une vigne appartenant au sieur J.-B. Poisson, cultivateur à Saint-Marc, en partie sous la berge du chemin des Hautes-Rives. En cet endroit le chemin est séparé par un terrain vague de 6m environ du ruisseau de l'Égoutier, qui coule des étangs de la forêt d'Orléans à la Loire.

« Il m'a été rapporté qu'en 1822 deux cercueils semblables ont été trouvés à quelques pas de celui qui vient d'être découvert, dans un champ tenant à la vigne du sieur Poisson ; ils étaient placés sur le même alignement et ils avaient la même orientation.

« Le cercueil trouvé en dernier lieu contenait des ossements d'une grande siccité, les uns entiers, les autres brisés, et une couche de terre d'une épaisseur de 0m 08c environ.

Digitized by Google

« La terre et les ossements ont été passés au crible en ma présence. Cette opération n'a amené la découverte d'aucun objet étranger, si ce n'est deux fragments de bois de chêne, l'un de la grosseur d'un pois, l'autre de la grosseur d'une petite noix.

« Lorsque je suis arrivé, il y avait cinq jours déjà que cette tombe avait été retirée de la terre; plusieurs personnes étaient venues la visiter; les ossements avaient été dérangés, une partie peut-être enlevée, et je n'ai pu constater leur position primitive. Quelques-unes des personnes présentes lors de son ouverture m'ont affirmé qu'elle renfermait deux squelettes, l'un de grandeur d'adulte, l'autre plus petit. J'ai recueilli un assez grand nombre de dents de dimensions différentes, et quelques ossements que j'ai transmis à notre collègue, M. le docteur Lorraine. Après examen de ces débris humains, M. Lorraine a reconnu qu'en effet ils appartiennent aux squelettes de deux personnes, l'une âgée de sept à neuf ans, l'autre de plus de vingt ans, la mère et l'enfant, selon toute apparence, morts d'une même maladie ou tués dans une même catastrophe, et réunis ensuite dans une même sépulture.

« Le sieur Poisson, propriétaire de la vigne dans laquelle ce cercueil était enfoui, en ayant fait l'abandon au Musée départemental, des mesures ont été immédiatement prises pour son transport à l'hôtel de la Préfecture, où il est en ce moment déposé.

« La découverte de trois cercueils dans un même lieu indiquait l'existence d'un champ de sépulture. La commission du Musée pensa qu'il importait d'en déterminer les limites, de rechercher si d'autres cercueils en pierre s'y trouvaient enfouis, et il fut décidé que de nouvelles fouilles seraient opérées. M. le Préfet du Loiret ayant donné l'autorisation nécessaire, M. Clouet et moi nous nous rendîmes à Sémoy pour diriger ces fouilles.

« Des sondages nombreux furent effectués et plusieurs tranchées furent ouvertes sous nos yeux dans le champ dont il a été parlé plus haut, et dans le chemin des Hautes-Rives.

« Ces travaux ont révélé l'existence d'une couche de terre végétale de 15 à 25c, sous laquelle se présente un lit de terre marneuse compact et solide. Dans ce lit de marne ont été creusées un grand nombre de fosses dont il est facile de reconnaître les parois per-

Digitized by Google

pendiculaires. Elles sont orientées comme l'étaient les cercueils de pierre, du couchant au levant, et contiennent des ossements. Dans ce même lit de marne étaient placés les cercueils trouvés en 1822 et en mai 1850. Les sondages n'en ont pas indiqué d'autres.

« Nous avons reconnu trois rangs de sépultures sur une longueur de 20m environ. Les deux rangs les plus rapprochés du couchant sont composés uniquement de fosses creusées dans la marne. Le rang le plus rapproché du levant contenait les trois cercueils de pierre et plusieurs fosses. Deux des cercueils, ceux trouvés en 1822, étaient juxta-posés, d'après la déclaration du sieur François Delahaye qui les a retirés de la terre, le troisième était séparé des deux autres par une ou peut-être deux fosses.

« La vigne dans laquelle le cercueil découvert le mois dernier se trouvait en partie placé n'a pu être sondée, peut-être y trouverait-on d'autres cercueils et des indications qui complèteraient celles que nous avons recueillies.

« Ces indications suffisent toutefois pour démontrer, dès à présent, que l'emplacement sur lequel nos recherches ont porté était un lieu de sépulture ou cimetière commun; que ce cimetière, établi au levant du ruisseau de l'Égoutier, en était séparé par un espace qui servait, selon toute apparence, de chemin allant à la forêt (1), chemin qui s'est déplacé de quelques mètres et a empiété sur l'ancien territoire du cimetière; qu'à l'époque où ce terrain avait une destination mortuaire l'usage des cercueils en pierre existait, mais qu'il était exceptionnel et réservé probablement à la classe riche.

« On est du moins autorisé à le penser lorsqu'on voit que dans ce champ de sépultures, qui a dû recevoir soixante cadavres environ, trois seulement reposaient dans des tombes de pierre.

« Il est vrai qu'à des époques antérieures d'autres tombes ont pu être retirées de la terre, il n'est pas impossible que d'autres soient encore enfouies, et il serait téméraire d'affirmer que dans l'origine les tombes en pierre n'étaient qu'au nombre de trois; mais, quel qu'en ait été leur nombre, il demeure établi, d'après les récits des cultivateurs qui, à diverses époques, ont trouvé des ossements,

(1) Peut-être l'ancien chemin de *Genabum* (Orléans) à *Agendicum* (Sens), qui suivait à peu près cette direction.

Digitized by Google

et par les constatations que nous avons faites nous-mêmes, qu'il n'a pu être que très-inférieur à celui des fosses creusées dans la marne.

« Les corps dont on retrouve les squelettes dans ces fosses étaient-ils renfermés dans des cercueils de bois, ou inhumés sans cercueils? Cette question ne saurait être résolue avec certitude. Aucun fragment de bois, aucune couche de terre conservant les apparences d'une décomposition ligneuse n'ont été retrouvés près des ossements, mais il faut dire que les fouilles n'ont pas été faites avec assez de soin, que l'attention n'a pas été assez dirigée sur ce point pour qu'on puisse affirmer qu'aucuns débris de cette nature n'existent. Leur absence pourrait d'ailleurs s'expliquer par le temps écoulé depuis les inhumations.

« Il est également difficile de préciser la date de ces sépultures. La nature et la forme des trois cercueils en pierre permettent toutefois de la placer entre le ve et le xe siècle. Avant le ve siècle les tombes affectaient la forme rectangulaire que celles-ci n'ont plus; après le xe, elles étaient souvent composées de plusieurs dalles, et non d'un seul bloc. La siccité des os, et la disparition de toute trace des anciennes habitations qui nécessairement se trouvaient à portée d'un cimetière, sont de plus des circonstances qui indiquent une époque reculée. J'ajoute que le sieur François Delahaye nous a déclaré que l'un des cercueils trouvés dans son champ, en 1822, renfermait trois pièces de cuivre qu'on lui a dit alors être des pièces romaines. »

Séance du 28 juin 1850.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

M. Dupuis fait hommage à la Société d'une table en stuc (dessus de console), dans laquelle sont incrustées les armes de Nicolas-Joseph de Paris, coadjuteur, puis évêque d'Orléans (1723-1753).

Digitized by Google

Écartelé aux 1er et 4e, d'azur à une tour d'argent abaissée sous trangles d'or, chargé en chef de trois quinte-feuilles de gueules; aux 2e et 3e, d'azur à un faucon perché d'argent, grilleté de gueules, au chef d'or chargé de trois glands de sinople.

Les mêmes armes se retrouvent au bas d'un portrait de Nicolas, de Paris, gravé à Paris en 1727, alors qu'il était coadjuteur d'Orléans.

M. Dupuis a trouvé la table en stuc dont il fait hommage à la Société dans la commune de Saint-Ay, voisine du château de Meung, qui était la résidence d'été des évêques d'Orléans. Il est probable qu'après avoir appartenu à l'évêque Nicolas de Paris, elle avait continué à faire partie du mobilier du château de Meung, jusqu'en 1792.

— M. Dumesnil, titulaire non résidant, expose dans deux lettres datées de Paris que depuis long-temps il est en instance près du Ministre du commerce, à l'effet d'obtenir des vitraux de la manufacture de Sèvres pour l'église de Puiseaux; il pense que sa demande aurait des chances plus grandes de succès si elle était appuyée par la Société Archéologique.

La Societé, considérant que l'église de Puiseaux remonte à une époque reculée; qu'elle est de fondation royale; que le style remarquable de son architecture la place au nombre des monuments les plus intéressants de l'Orléanais; que la solidité des murs, le bon état des toits, permettent d'y faire avec sécurité des travaux d'art et de restauration intérieure; que le plus important de ces travaux serait le rétablissement des vitraux qui décoraient autrefois les fenêtres et les rosaces, notamment les trois fenêtres de l'abside, celle du sépulcre et la rosace de la façade;

Considérant, d'autre part, que sur les fonds accordés par l'État pour encouragement aux arts, un crédit est affecté à l'exécution de vitraux peints qui se fabriquent à la manufacture de Sèvres; que ces vitraux sont destinés à l'embellissement des monuments publics; qu'il est à désirer que l'église de Puiseaux soit comprise dans la répartition qui en est faite chaque année par le Ministre du commerce;

Décide que l'attention de M. le Préfet du Loiret sera appelée sur

Digitized by Google

l'église de Puiseaux et l'intérêt archéologique que présenterait la restauration de ses verrières.

— M. de Torquat expose dans les termes suivants qu'il s'est rendu avec M. de Vassal dans la commune de Loury, où des fouilles récemment opérées auraient fait découvrir des communications souterraines entre l'église et l'ancien château :

« Messieurs,

« Les feuilles publiques d'Orléans vous ont révélé dernièrement que des fouilles avaient été pratiquées à Loury. Sur l'invitation de M. le curé de cette paroisse, M. de Vassal et moi, nous nous sommes rendus sur les lieux. On nous a montré une excavation de 4m 70c de profondeur sur 2m à 2m 30c de largeur. Jusqu'à présent, les terrassiers n'ont rencontré qu'une terre meuble, entourée d'une espèce de marne qui n'a pas encore été remuée. Cette terre meuble se continue au-dessous des fouilles actuelles, mais elle n'a encore rien offert qui fût digne de l'attention d'un archéologue.

« Cependant le lieu où s'est produit d'abord l'affaissement qui a amené les fouilles doit éveiller la curiosité. Il est situé entre l'antique château de *Loriacum* et une église qui renferme encore de très-beaux restes de l'architecture au XIIIe siècle.

« M. le curé de Loury, qui a le premier appelé l'attention sur cette excavation et payé des ouvriers pour continuer les fouilles, suppose que là peut-être se trouvait une sortie des souterrains partiqués dans le château et communiquant avec l'église paroissiale.

« Le château de Loury était très-important; flanqué de tourelles et entouré de fossés, il formait un quadrilatère dont il ne reste plus qu'un pavillon à haute toiture et deux tourelles terminées en pyramide.

« De tous les souterrains on ne retrouve actuellement qu'une cave sans aucun caractère monumental. Les autres, qu'on croit avoir été très-étendus, ont été comblés. La continuation des fouilles conduirait peut-être à d'intéressantes découvertes.

« Loury, traduction française du mot celtique à terminaison romaine, *Loriacum*, était à très-peu de distance de la voie romaine, qui reliait la capitale des *Senones* à *Genabum*. Son territoire a présenté plusieurs fois des monnaies romaines enfouies. Au commence-

Digitized by Google

ment du xe siècle, il formait déjà un fief royal qui fut donné par Raoul, successeur de Charles-le-Simple, à Anselme, évêque d'Orléans, pour aider à l'entretien des clercs de la cathédrale, et le chapitre de Sainte-Croix conserva toujours le droit de nomination à à la cure de Loury, alors même que le château eut ses seigneurs laïques.

« Les guerres civiles de la seconde moitié du xvie siècle amoncelèrent les ruines sur le territoire de Loury, et l'église porte encore les traces de l'incendie qui détruisit alors sa tour.

« L'an 1646, le château fut presque entièrement rasé, par ordre du roi, pour punir le châtelain, Jean de Pellard, écuyer, seigneur de Montigny, qui avait osé frapper de plusieurs coups d'épée Jean Lesueur, curé de la paroisse, au moment où il quittait l'autel, après y avoir célébré la messe. Jean Lesueur avait refusé d'offrir à un enfant de Jean de Pellard l'encens que le seigneur exigeait alors du prêtre.

« A partir de ce moment, le château de la Roncière devint la résidence du seigneur de Loury. Le vieux castel resta à l'état de ruines. Une maison d'école a pris la place d'une vaste allée plantée, qui joignait le castel à la grande route d'Orléans à Pithiviers. Sur les bords de cette allée, près de l'ancien cimetière et de l'église, on a découvert deux cercueils en pierre coulée, d'une seule pièce. L'un d'eux gît en plusieurs fragments aux pieds des murs du cimetière. Il est orné d'imbrications; il renfermait une épée qui a disparu.

« Un reste du cordon seigneurial se voit encore sur le mur septentrional de l'église, et le caveau sépulcral des châtelains sert aujourd'hui de sacristie.

« Au sommet du pavillon encore debout, existe une fenêtre du temps de la renaissance, au-dessus de laquelle on remarque un écu armorié.

« Le sanctuaire et le chœur de l'église sont voûtés en pierre et présentent tous les caractères de l'architecture du xiiie siècle. Une seule fenêtre et une porte qui ouvrait de l'église sur la tour sont parfaitement conservées. Les autres fenêtres ont perdu leurs meneaux et leurs ornements primitifs.

« Les piliers du chœur sont composés de quatre colonnes engagées et d'autant de colonnettes.

Digitized by Google

« La charpente de la nef est des plus remarquables ; une voûte en planches la dérobe malheureusement aux regards, pour lesquels elle avait été artistement travaillée.

« M. Tallereau, curé de Loury, offre à la Société des fonts baptismaux, sur lesquels sont sculptés plusieurs des objets qui servent au culte et particulièrement aux cérémonies du baptême.

« Nous avons remarqué près du château des bases et des chapiteaux de colonnes appartenant à l'ancien monastère de la Cour-Dieu, qui sont également offerts à la Société. »

La Société décide que les fonts baptismaux et les débris de colonne dont il vient d'être parlé, qui présenteraient un intérêt réel, seront déposés dans le Musée départemental. M. Dupuis, annonce qu'il se rendra à Loury pour veiller au transport de ces objets et faire continuer, s'il y a lieu, les fouilles commencées par M. le curé de la paroisse.

— M. Blanchard, titulaire non résidant, lit une note sur un cercueil en plomb découvert il y a quelques années dans la commune d'Artenay. Ce cercueil, trouvé par des ouvriers qui creusaient les fondations d'une maison, fut mis en pièces, les ossements qu'il contenait ont été dispersés, et le plomb fondu en très-grande partie.

M. Blanchard dépose sur le bureau un fragment échappé au creuset qui présente 0m 1c d'épaisseur et un lingot provenant des parties fondues.

MEMBRES ADMIS PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1850.

Titulaire résidant.

M. Paul Huot, substitut du procureur de la République, à Orléans.

Titulaire non résidant.

M. Berry, conseiller à la cour d'appel de Bourges.

Associés correspondants.

MM.

Bouthors, greffier en chef de la Cour d'appel d'Amiens ;

Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens ;

Digitized by Google

Dufour, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens;

Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens;

L'abbé Jourdain, vicaire de la cathédrale d'Amiens;

Guérard, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens;

Dorbis, conservateur des archives du département de la Somme, à Amiens;

Dupont-Witte, procureur de la République, à Beauvais;

L'abbé Duval, à Amiens;

Jorand, peintre à Paris;

Diard, maire de Dourdan (Seine-et-Oise);

Leserurier, chef au ministère des finances, à Paris;

Valentin Smith, conseiller à la cour d'appel de Lyon;

Courmont, secrétaire du Comité de Conservation des Monuments historiques, à Paris;

Henri Brossard de Corbigny, enseigne de vaisseau, à Brest;

L'abbé Barthélemy de Beauregard, chanoine de Reims.

Ouvrages offerts à la Société pendant le premier semestre de l'année 1850.

1° *Des cérémonies du sacre*, par M. C. Leber, Paris, 1825, in-8°, 1 vol., 48 pl. — *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur*, Paris, 1825, 1 vol. in-8°, par le même. — *Dissertation sur l'usage de se faire porter la queue*, Paris, Jean Boudot, 1704, in-8°, 34 p., par le même. — *Aperçu d'une bibliothèque curieuse, formée par un amateur pour un travailleur*, in-8°, 25 p., par le même. — *De l'état réel de la presse et des pamphlets, depuis François* Ier *jusqu'à Louis XIV*, Paris, 1834, in-8°, 113 p., par le même. — *Etudes historiques sur les cartes à jouer*, 1 vol. in-8°, par le même. — *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, Paris, 1847, 1 vol. in-8°, par le même. — *Coup d'œil sur les médailles de plomb, le personnage de fou et les*

Digitized by Google

rébus dans le moyen-âge, Paris 1833, 1 vol. in-8°, par le même. — *Histoire critique du pouvoir municipal*, Paris, 1828, 1 vol. in-8°, par le même; hommage de l'auteur.

2° *Annuaire du département du Loiret*, Orléans, Jacob, 1850; offert par M. Alexandre Jacob.

3° *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, par M. Bouthors, in-4°, 2 vol., première livraison. — *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, par Dom Grenier, in-4°, première livraison, Amiens, 1849; offert par la Société des Antiquaires de Picardie.

4° *Millin, introduction à l'étude de l'archéologie*, Paris, 1826, 1 vol. in-8°; offert par M. Dupuis.

5° *Histoire des guerres du Puiset*, par Victor Marc, Orléans, 1841, in-12; offert par M. Blanchard.

6° *Méreaux du chapitre de Pont-de-Vaux*, par P. Mantellier, Blois, 1849, in-8°, 8 pages. — *Observations sur les monnaies de Dombes*, Blois 1850, in-8°, par le même; hommage de l'auteur.

7° *Histoire du château de Blois*, par Louis de la Saussaye, 2e édition, Blois, 1840, 1 vol. in-4°. — *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, Blois, 1842, 1 vol. in-4°, par le même; hommage de l'auteur.

8° *Essai sur saint Geoffroy, évêque d'Amiens*, par M. Guérard, Amiens, 1843, in-8°. — *Discours* de M. Guérard à la Société des Antiquaires de Picardie, 1846. — *Discours* du même à la Société des Antiquaires de Picardie, 1847; hommage de l'auteur.

9° *Histoire de Jeanne d'Arc, d'après les chroniques contemporaines*, par M. Barthélemy de Beauregard, chanoine de Reims, Paris, 1847, 2 vol. in-8°; hommage de l'auteur.

10° *Histoire de saint Aignan, évêque d'Orléans*, par M. de Torquat, Orléans, 1848, 1 vol. in-18. — *Loire, Bretagne, Congrès* scientifique, par le même, Orléans, 1850. — Une visite au château de Dunois, Orléans, 1849, par le même; hommage de l'auteur.

11° *Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques*, Paris, 1850; offert par M. de Torquat.

12° *Mandement de Mgr l'Évêque d'Orléans, qui ordonne des prières d'actions de grâces pour le retour de S. S. le pape Pie IX dans la ville de Rome;* offert par M. l'évêque d'Orléans.

Digitized by Google

13° *Recherches sur le collége royal d'Orléans*, par M. de Vassal, Orléans, 1848, 1 vol. in-8°; hommage de l'auteur.

14° *Le dernier des maréchaux de Brissac*, par H. de La Porte, Paris, 1850, in-8°, 32 p.; hommage de l'auteur.

15° *Annales publiées par la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts utiles de Lyon*, in-8°, 7 vol.; offerts par la Société d'agriculture, etc., de Lyon.

16° *De l'Ascia sculptée sur des tombeaux antiques*, par Cl. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or, in-8°, Dijon, 1850; offert par l'auteur.

Objets offerts au Musée pendant le premier semestre de 1850.

1° Par M. Pilon, titulaire non résidant, un dessin de sa main représentant les ruines du château de Lavardin (Loir-et-Cher); — trois dessins de sa main représentant la vue générale de l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret) et ses principaux détails; — un dessin de sa main représentant les ruines du domaine des Grands-Muids, à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret); — une pièce gauloise portant en légende le nom de *tixtilos*, et un petit bronze de l'empereur Tacite : ces deux pièces trouvées sur le territoire de la commune de la Chapelle-Saint-Mesmin.

2° Par la Société d'Horticulture d'Orléans, un de ses jetons en argent.

3° Par M. Porcher, président de chambre à la Cour d'appel d'Orléans, un jeton en bronze de la Société d'Horticulture d'Orléans.

4° Par M. Blanchard, percepteur à Artenay, titulaire non résidant, un fer de flèche trouvé sur l'emplacement de l'ancien château du Puiset (Loiret); — un lot de treize monnaies anciennes, françaises et étrangères; — un douzain de François Ier à l'*F* couronné, trouvé en 1850 dans les terrassements du Mail d'Orléans; — une brique romaine trouvée au faubourg Bourgogne d'Orléans, lors des travaux du chemin de fer du Centre (1844); — trois poids ro-

Digitized by Google

mains en terre cuite ; une hache celtique en silex ; — fragment d'un cercueil en plomb, découvert dans la commune d'Artenay, en creusant les fondations d'une maison.

5° Par M. Georges de Louvencourt, un lot de quinze monnaies et médailles.

6° Par M. Leserurier, titulaire résidant, une pièce en plomb, portant au droit une fleur de lis, au revers un *R*.

7° Par M. Zammit fils, architecte à Orléans, un douzain de 1549, trouvé dans la maçonnerie d'un mur des fortifications de la ville d'Orléans, qui reliait la porte Bourgogne à l'ancienne tour de la Brebis, en dehors de l'enceinte générale.

8° Par M. l'abbé Maître, curé de Trinay, un poids romain en terre cuite ; — neuf fragments de poteries romaines ; — deux fragments de vases romains en verre ; — un denier de Philippe Ier, frappé à Orléans. Ces objets découverts sur le territoire et dans le le cimetière de la commune de Trinay (Loiret).

9° Par M. Bordier-Janse, banquier à Orléans, quatre jetons en argent, de la Banque de France, de la Banque d'Orléans, de la Société générale des paquebots de la Loire, de la Chambre des notaires de l'arrondissement d'Orléans.

10° Par M. Lallier, titulaire résidant, un sol de Louis XVI, frappé à Orléans ; — une assiette des premières années du XVIIIe siècle, aux armes de la maison Philippeau de la Vrillière ; — un blanc à la couronne de Louis XI, trouvé dans le cimetière d'Olivet (Loiret) ; — un moyen bronze de *Maximianus*, P. L. C., trouvé dans le même lieu.

11° Par M. Bausseron, entrepreneur de bâtiments, à Orléans, un lot de médailles, parmi lesquelles un denier de Charles-le-Chauve, au type du temple, trouvé dans les fondations du collége d'Orléans en 1848 ; — une pierre sculptée, provenant de la démolition d'une maison, sise à Orléans, rue Barillerie : cette pierre, qui formait l'entablement supérieur d'une porte cochère, représente un écu de sable à trois têtes de léopard d'argent, timbré d'une couronne comtale, le tout sur un trophée de drapeaux, de pièces de canon, de boulets et d'ancres ; — un médaillon en pierre sculptée, ayant contenu, selon toute apparence, une inscription funéraire. Ce mé-

Digitized by Google

daillon porte au sommet une tête de mort couronnée de laurier, à la base deux os en sautoir; il provient des démolitions de la même maison.

12° Par M. Berry, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, titulaire non résidant, un denier de Louis VI, frappé à Orléans.

13° Par M. l'abbé Desnoyers, président de la Société, un blanc à la couronne de Louis XI, trouvé dans le cimetière d'Olivet (Loiret).

14° Par M. Venot, entrepreneur de peintures, à Orléans, un lot de vingt jetons en cuivre, parmi lesquels deux jetons de la maison de ville d'Orléans; — un boulet en pierre.

15° Par M. de Buzonnière, titulaire résidant, un poids en fer, provenant d'une romaine antique.

16° Par M. J.-B. Fougeron, membre de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, deux broches en ivoire; — cinq styles en bronze; — deux anneaux en bronze; — un couvercle de lampe en bronze; — cinq fibules, ou fragments de fibules en bronze; — une clef en bronze; — un fragment de bracelet à torsade en bronze; — autre fragment de bracelet en bronze; — un coq en bronze; — lot de quatorze fragments en bronze, paraissant provenir d'ustensiles antiques; — lot de cinquante-quatre médailles en cuivre, dont trois gauloises et cinquante et une romaines, la plupart frustes et illisibles; — une perle en verre opaque, à surface cannelée, provenant d'un collier antique; tous ces objets trouvés sur le territoire de la commune de Bazoche-les-Hautes (Eure-et-Loir).

17° Par M. François Chaslin, orientaliste à Paris, deux deniers de Gordien; — un denier de Trebonianus Gallus.

18° Par M. Jacob, titulaire résidant, une pierre sculptée, tête colossale d'homme, provenant des démolitions de l'église de Saint-Éloy d'Orléans.

19° Par la commission de l'Institut musical d'Orléans, deux exemplaires du jeton qu'elle vient de faire frapper, l'un en argent, l'autre en bronze.

20° Par M. Langallerie, percepteur à Olivet, débris d'une croix en pierre et d'une pierre tumulaire, provenant de l'ancien cimetière d'Olivet (Loiret).

21° Par M Berthelot, herboriste à Orléans, trois vases en terre,

Digitized by Google

trouvés dans des tombeaux lors de la démolition de l'église des Bénédictins d'Orléans, en 1807.

21° Par M. Mantellier, titulaire résidant, lot de dix jetons et monnaies.

22° Par M. Griffon de Pleineville, chef de division à la Préfecture du Loiret, quatre médailles en bronze, parmi lesquelles la médaille frappée à l'occasion de l'inauguration du Palais de justice d'Orléans, et un jeton en argent de la compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie.

23° Par M. Dupuis, une table en stuc, ayant servi de dessus de console, au centre de laquelle un écusson aux armes de Nicolas-Joseph de Paris, coadjuteur, puis évêque d'Orléans (1723-1753).

24° Par M. Clouet, Christ assis, nimbé, la main droite bénissante, la main gauche tenant un livre, sculpture du xe siècle.

Objets provenant des fouilles opérées aux frais du département du Loiret.

1° Dix-neufs pots intacts, en terre rouge et grise, les uns avec anse les autres sans anse, contenant pour la plupart du charbon, des cendres et quelques-uns des ossements; — douze pots semblables plus ou moins brisés; — des fragments de vêtements en laine; — des fragments de chaussures en cuir; — une tresse de cheveux de femme. Tous ces objets provenant de tombes en pierre découvertes en janvier 1850, dans le préau de la prison de Pithiviers, ancien cimetière de la chapelle Saint-Georges.

2° Un fragment de corniche portant des sculptures de l'époque de la renaissance; — fragments d'une pierre en forme de dalles, portant des sculptures du même temps; — une rose en pierre blanche. Ces objets provenant de la démolition de la partie de l'hôtel de la Préfecture du Loiret, qu'on transforme actuellement en dépôt d'archives.

3° Un cercueil en pierre de Mallevaut, découvert au mois de mai 1850, dans un champ de la commune de Sémoy, près Orléans.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

DEUXIÈME SEMESTRE 1850.

Séance du 26 juillet 1850.

Présidence de M. DUBESSEY, *préfet du Loiret.*

M. Dubessey, préfet du Loiret, membre honoraire, assiste à la séance et la préside.

— Lecture d'un Mémoire de M. Duchalais, membre titulaire non résidant, sur un triens mérovingien que l'auteur attribue à la ville de Dourdan.

Ce Mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Clouet, membre titulaire résidant, architecte de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, soumet à la Société les projets d'autels qu'il a dressés pour les chapelles dont la restauration a été récemment entreprise, et les dessins des verrières qui leur sont destinées. Ces dessins, dûs à M. Laurent, verrier à Paris, représentent l'histoire de la Croix, depuis le serpent d'airain dans le désert qui en est la figure symbolique, jusqu'au jugement dernier qui en doit être le triomphe.

La Société remercie M. Clouet de cette communication; elle donne de justes éloges aux projets d'autels qu'il propose, et princi-

Digitized by Google

palement à ceux dont le style se rapproche davantage du style de l'église qu'ils doivent décorer. Elle donne les mêmes éloges aux dessins de M. Laurent, et elle exprime le désir de voir ces projets et ces dessins adoptés par le Comité des monuments historiques.

— M. Guillemot, conseiller de préfecture, à Dijon, associé correspondant, adresse à la Société un exemplaire du Mémoire recemment publié par M. Rossignol, archiviste du département de la Côte-d'Or, sur la formule : *Sub asciâ dedicare.*

La Société charge M. Desnoyers de lui présenter un rapport spécial sur le Mémoire de M. Rossignol.

Séance du 2 août 1850.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

Le second Bulletin des travaux de la Société (1er semestre 1850) est déposé sur le bureau.

— M. le Secrétaire fait connaître à la Société que Mgr l'Évêque de Blois vient de nommer M. de la Morandière, membre titulaire non résidant, architecte-inspecteur de tous les monuments destinés au culte, dans le diocèse de Blois. M. le Secrétaire ajoute qu'en le chargeant verbalement d'annoncer à ses collègues la nomination de M. de la Morandière, Mgr l'Évêque de Blois l'a prié d'assurer la Société de l'intérêt qu'il porte à ses travaux, et du concours qu'en toutes circonstances elle trouvera près de lui.

Séance du 30 août 1850.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

MM. Becquerel, membre de l'Institut, membre du Conseil général du Loiret, membre honoraire de la Société; Dumesnil, membre du Conseil général du Loiret, membre titulaire non résidant de la

Digitized by Google

Société; Rameau, secrétaire du Conseil général du Loiret; Petit et Favereau, membres du Conseil général du Loiret, assistent à la séance.

— M. de Grouchy, Préfet d'Eure-et-Loir, écrit à la Société qu'il s'empressera de la seconder et de l'informer des découvertes archéologiques qui auront lieu à l'avenir dans son département.

— M. Mauge, au nom de la Commission des publications, lit un rapport sur le Mémoire de M. Dumesnil, intitulé : *Notice historique sur la ville et l'église de Puiseaux,* dont communication a été donnée à la Société dans ses séances des 22 mars, 26 avril et 10 mai 1850. Les conclusions du rapport, tendantes à l'impression du travail de M. Dumesnil dans le premier volume des Mémoires de la Société, sont adoptées.

— Au nom de la même Commission, M. Jacob lit un rapport sur le Mémoire de M. Bimbenet, intitulé : *Monographie de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans,* dont il a été donné communication à la Société dans sa séance du 10 mai 1850. Les conclusions du rapport, tendantes à l'impression du travail de M. Bimbenet dans le premier volume des Mémoires de la Société, sont adoptées.

— Au nom de la Commission des publications, M. de Vassal lit un rapport sur le Mémoire de M. Duchalais, intitulé : *Recherches sur les antiquités de la ville de Suèvres,* dont il a été donné communication à la Société, dans ses séances des 28 décembre 1849 et 24 mai 1850. Les conclusions du rapport, tendantes à l'impression du travail de M. Duchalais dans le premier volume des Mémoires de Société, sont adoptées.

— M. Mauge, au nom de la Commission des publications, lit un rapport sur une notice de M. Leber, intitulée : *Observations sur le caractère et l'usage des figures analogues à un sceau du XIIIe siècle, trouvé à Décize,* dont il a été donné communication à la Société, dans sa séance du 13 juillet 1849. Les conclusions du rapport, tendantes à l'impresison de la notice de M. Leber dans le premier volume Mémoires de la Société, sont adoptées.

— M. Pillon, titulaire non résidant, donne lecture d'un Mémoire ayant pour titre : *Études sur le Pignon.* Ce Mémoire est accompagné de plusieurs dessins à la plume, de la main de M. Pillon,

Digitized by Google

représentant l'ensemble et les détails du pignon d'une ancienne maison de la ville de Gien, aujourd'hui démolie.

Le Mémoire de M. Pillon est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Dupuis donne lecture d'un Mémoire sur un dolmen appelé la *Pierre fenâ,* qui se trouve dans la commune d'Epieds (Loiret).

Le Mémoire de M. Dupuis est renvoyé à la Commission des publications.

— M. de Torquat appelle l'attention de la Société sur l'ancien couvent des religieuses Dominicaines de Montargis, et donne lecture d'une note ainsi conçue :

« Au point de vue de l'art, le couvent de Saint-Dominique offre aujourd'hui peu d'intérêt. La partie des bâtiments qui a été conservée est toute moderne : une seule chose rappelle un passé déjà très-éloigné; c'est une piscine encadrée dans un cintre dont la forme et les moulures révèlent la fin du XIe ou le commencement du XIIe siècle. Cette piscine devait appartenir à la chapelle du couvent, dont la porte, de construction moderne, se voit encore près de là.

« Un caveau sépulcral avait été pratiqué sous la chapelle. Un vieux serviteur du couvent, qui l'a visité autrefois, m'a assuré que ce caveau subsiste toujours et qu'il n'a point été profané pendant la terreur. Il doit être situé à peu de distance de la route sur laquelle ouvre la grande porte du couvent, et vis-à-vis la piscine dont je viens de parler.

« Là ont été déposés les restes de la fondatrice du couvent, Amicie ou Amice, fille de Simon, comte de Montfort, et femme de Gauthier de Joigny, morte en 1252; d'une petite fille du même comte de Montfort, nommée Benoisse, morte en 1255; d'Alix, comtesse de Bigorre; de Blanche, fille de l'empereur Frédéric II, religieuse à Brevigna en 1279; du sire de Conges, Courtenay et Dacouches; d'Ysabeau de Bavière, reine de France; de Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII et femme de Charles le-Bel, roi de France.

« Le couvent de Saint-Dominique, outre des religieuses qui devaient toutes appartenir à des familles nobles, recevait beaucoup de dames

Digitized by Google

pensionnaires d'une naissance distinguée. Il est à présumer que le caveau destiné à recevoir les dépouilles des personnes qui habitaient la maison renferme des choses très-intéressantes pour l'histoire.

« Des médailles romaines en grand nombre ont été trouvées dans l'enclos de Saint-Dominique : des fouilles pourraient amener des découvertes plus importantes. Elles permettraient, en outre, de relever les inscriptions des tombes illustres que renferment les caveaux de la chapelle. »

La Société décide que des démarches seront faites près du propriétaire de l'ancien couvent des Filles de Saint-Dominique de Montargis, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'explorer les caveaux de la chapelle signalée par M. de Torquat.

Séance du 8 novembre 1850.

Présidence de M. DE VAUZELLES, *premier président de la Cour d'Appel d'Orléans.*

M. de Vauzelles, premier Président de la Cour d'Appel d'Orléans, membre honoraire de la Société, assiste à la séance et la préside.

— M. le Président annonce à la Société que depuis sa dernière séance elle a perdu deux de ses membres : Mgr Fabre des Essarts, évêque de Blois, membre honoraire, décédé à Blois, le 20 octobre, et M. Dorbis, conservateur des archives de la Somme, associé correspondant, décédé à Amiens.

— MM. Amédée Thierry, membre de l'Institut de France, et Sohier, Préfet de Loir-et-Cher, écrivent à la Société pour la remercier de leur avoir conféré le titre de membre honoraire. M. le Préfet de Loir-et-Cher ajoute qu'il prie la Société de compter sur son concours empressé.

— M. le Préfet du Loiret adresse à la Société un exemplaire de *son rapport au Conseil général du Loiret, session de 1850,* et un

Digitized by Google

exemplaire du *Procès-Verbal des séances du Conseil*. Dans ce rapport et ce procès-verbal se lisent les passages suivants :

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. LE PRÉFET.

« L'idée que vous avez conçue, dans votre session de 1848, pour « la formation d'un Musée départemental, a reçu son exécution, et « tout permet d'espérer qu'elle pourra, avec le temps, devenir fé- « conde en résultats utiles et précieux pour la science archéolo- « gique.

« Nos collections naissantes sont réunies, vous le savez, dans « deux petits appartements dépendant de l'hôtel de la Préfecture, « en attendant qu'on puisse leur affecter un local spécial. Vous « pourrez vous assurer, en les visitant, qu'elles méritent déjà votre « attention.

« Je n'ai qu'à me louer du concours qui m'est prêté par la Société « Archéologique de l'Orléanais, et de son zèle à rechercher tout ce « qui lui paraît digne d'enrichir notre Musée départemental.

« J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les rapports qu'elle m'a « adressés et qui témoignent de ses efforts à poursuivre le but « qu'elle s'est proposé dans l'intérêt de la science et de l'histoire.

« Vous avez bien voulu porter à votre budget de 1850 un crédit « de 500 fr. destiné à favoriser les recherches de la Société et à « assurer la formation du Musée départemental.

« J'ai pensé qu'en considération des résultats déjà obtenus, vous « ne refuseriez pas de donner une nouvelle preuve de votre sym- « pathie pour cette création, qui est la vôtre, et je viens, en con- « séquence, vous proposer de maintenir le crédit dont il s'agit au « budget de 1851. »

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES.

« M. Dumesnil, au nom de la Commission d'administration, sou- « met au Conseil général, qui l'adopte, le projet de délibération « suivant, relatif au vote d'une somme de 500 fr. en faveur de la « Société Archéologique du département.

« Le Conseil général, vu sa délibération, en date du 31 août

Digitized by Google

« 1849, considérant que la Société Archéologique de l'Orléanais a « déjà rendu de grands services au département en contribuant à « préserver les monuments anciens de la destruction, et continue à « lui en rendre de nouveaux en prenant toutes les mesures propres « à assurer leur conservation,

« Vote l'inscription, au budget de 1851, d'une somme de 500 fr. « pour être attribuée à la Société Archéologique de l'Orléanais et « l'aider dans ses recherches, dans ses publications et tous autres « travaux qu'elle croirait être utile et avantageux d'entreprendre « dans l'intérêt de la découverte ou conservation des anciens mo- « numents. »

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. LE PRÉFET.

« Sur la proposition de mon prédécesseur, vous avez, dans votre « session dernière, émis le vœu, que M. le Ministre de l'intérieur « voulût bien affecter à l'installation du Musée départemental d'Ar- « chéologie, nouvellement fondé à Orléans, l'ancienne chapelle « Saint-Jacques, appartenant à l'État, et classée au nombre des mo- « numents historiques. J'ai porté ce vœu à la connaissance de M. le « Ministre de l'intérieur. Mais, M. le Ministre a pensé que les « efforts devaient tendre à rendre à l'église Saint-Jacques sa desti- « nation primitive, plutôt que d'en faire un Musée Archéologique.

« Il a fait espérer, du reste, qu'il concourrait à la restauration du « monument, dans le cas où le but qu'il voulait obtenir pourrait « être atteint.

« Cette nouvelle direction imprimée à l'affaire dont il s'agit a été « approuvée par M. le Ministre des cultes.

« Informée des intentions favorables du Gouvernement, la fabrique « de Saint-Donatien a formulé, à la date du 7 avril dernier, la de- « mande expresse que la chapelle Saint-Jacques, située dans la « circonscription de la paroisse de Saint-Donatien, fût érigée en « chapelle de secours sous la dépendance de cette paroisse, et s'est « engagée à supporter les dépenses relatives à l'instalation et à « l'entretien du culte dans cette chapelle.

« La délibération du conseil de fabrique de Saint-Donatien a été « approuvée par Mgr l'Évêque d'Orléans.

Digitized by Google

« Enfin, cette affaire a été, par mes soins, communiquée au Con-
« seil municipal de la ville d'Orléans, qui, dans sa séance du 13
« août 1850, a donné un avis favorable à la demande de la fabrique.

« Vous vous associerez aussi, je l'espère, Messieurs, à la pensée
« généreuse du Gouvernement, puisque sa réalisation, tout en as-
« surant la conservation d'un monument intéressant sous le rap-
« port des arts, aura de plus l'avantage de rendre au culte une
« chapelle qui lui était primitivement consacrée et qui est devenue
« nécessaire par suite de l'insuffisance depuis long-temps reconnue
« de l'église Saint-Donatien. »

EXTAIT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES.

« M. Dumesnil, au nom de la Commission administrative, soumet
« au Conseil plusieurs projets de délibération :

« 1° Sur l'érection de l'église Saint-Jacques en chapelle de se-
« cours (V. ci-dessus, p. 56) ;

« 2° Sur la demande à adresser à M. le Ministre de l'Intérieur,
« en faveur du Musée départemental archéologique.

« Le Conseil général, vu le rapport de M. le Préfet, considérant
« que la fabrique de la paroisse de Saint-Donatien a formé la de-
« mande expresse que l'église Saint-Jacques, située dans sa cir-
« conscription, fût érigée en chapelle de secours dans la dépendance
« de cette paroisse, et s'est engagée à supporter les dépenses rela-
« tives à l'installation et à l'entretien du culte dans cette chapelle;

« Considérant que cette demande a été approuvée par Mgr l'É-
« vêque du diocèse, et que le Conseil municipal d'Orléans, dans
« sa séance du 13 août 1850, a donné un avis favorable;

« Émet le vœu que l'ancienne église Saint-Jacques soit éri-
« gée en chapelle de secours de la paroisse de Saint-Donatien;

« Et que la restauration de ce monument historique dans son
« état primitif soit opérée aux frais de l'État. — Adopté. »

« Le Conseil général, vu la délibération prise dans sa session de
« 1849 (V. ci-dessus, p. 57 et 72) ; considérant qu'il est d'un inté-
« rêt historique pour les départements qui composaient l'ancienne
« province de l'Orléanais de posséder les empreintes des anciens

Digitized by Google

« sceaux et cachets des diverses autorités ecclésiastiques, civiles et « militaires comprises dans la circonscription de cette province;

« Considérant que ces empreintes pourraient être délivrées aux « Archives nationales, sans aucun inconvénient, puisqu'il est à la « connaissance du Conseil que de semblables empreintes ont déjà « été délivrées à de simples particuliers pour fonder ou augmenter « des collections qui ne sont pas publiques;

« Émet de nouveau le vœu que M. le Préfet du département « veuille bien insister auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, pour « que la collection des sceaux soit délivrée au département du Loi- « ret, pour être placée au Musée archéologique départemental.

« Le Conseil adopte. »

— M. de Vassal appelle l'attention de la Société sur les peintures murales de l'église paroissiale de Celles-Saint-Denis (Loir-et-Cher), ancien prieuré de Saint-Genou, récemment classée au nombre des monuments historiques. Ces fresques se divisent en trente-huit tableaux qui représentent les principaux événements hagiologiques de la vie de Saint-Genou. M. de Vassal offre à la Société la copie de l'un de ces tableaux, qu'il a relevée, et il fait connaître qu'il lui serait facile de les reproduire tous.

La Société remercie M. de Vassal et le prie de prendre des mesures nécessaires pour la reproduction totale des fresques qui décorent les murs de l'église de Celles-Saint-Denis.

— M. de Torquat rend compte d'une excursion archéologique qu'il a faite avec M. Desnoyers, dans les communes de Chaussy, Toury, Bazoches-les-Hautes et Audeville; il s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Un archéologue, dont la science doit regretter la mort prématurée, nous a laissé de précieux documents sur plusieurs mansions romaines de la province orléanaise; mais le temps lui a manqué pour explorer tous les lieux où le peuple-roi a laissé des traces de son passage autour de nous.

« Dans mes courses archéologiques, j'ai recueilli des renseignements qui me permettent de vous signaler trois nouvelles mansions

Digitized by Google

et une voie romaines dont M. Jollois n'a jamais parlé. On en retrouve des traces à Bazoches-les-Hautes (Eure-et-Loir), à Chaussy et à Audeville (Loiret).

« A Bazoches-les-Hautes, village situé sur un chemin aujourd'hui presque abandonné et qui, selon toutes les apparences, était une voie romaine reliant Blois à Étampes et à Paris, j'ai visité le lieu que les paysans appellent encore aujourd'hui le *Champ-de-la-Fortune*. Sur un espace assez étendu, près la ferme de Pannes, un terrassier avait découvert des fondations de maisons, et parmi des ruines, des médailles romaines, des briques à rebord, des vases, des *graphium*, du charbon, des pierres calcinées, des meules de moulin et beaucoup d'autres objets dont M. l'abbé Desnoyers, notre honorable président, a fait une nombreuse collection.

« Tout le terrain environnant, dans un rayon de plus d'une lieue, recèle des monnaies romaines qu'on retrouve chaque jour en fouillant la terre, plus particulièrement dans la direction de Bagneaux.

« A Chaussy, une autre mansion nous a été révélée par M. le curé de cette paroisse. M. l'abbé Desnoyers et moi nous nous sommes transportés sur les lieux qui nous avaient été signalés au commencement d'octobre dernier.

« Au nord du village, derrière l'ancien enclos du château, il existe un champ d'où l'on a retiré une quantité énorme de briques à rebord. Notre guide nous a assuré qu'il y avait rencontré des fondations de constructions en pierres siliceuses, étrangères à la contrée, une aire en blocage de seize mètres de longueur sur quatre de largeur, des meules en silex, des monnaies romaines, des débris de poterie romaine. — Nous avons pu vérifier nous-mêmes l'exactitude de son récit. Nous avons vu les meules, des restes de murs, des débris de vases, un graphium et d'autres objets trouvés dans cet endroit. M. Desnoyers est en possession de plusieurs médailles découvertes à Chaussy. Des monnaies romaines se retrouvent dans toutes les fouilles pratiquées autour du village.

« Le long du champ que j'ai cité plus haut, il existait une voie construite avec de petites pierres, recouvertes de dalles; elle pouvait avoir quatre mètres de largeur.

Digitized by Google

« Je serais porté à croire que cette voie, qui se dirige sur Toury, était une voie romaine reliant la route de Blois et celle de Genabum à Paris.

« Audeville, situé entre Malesherbes et Pithiviers, n'offre pas moins de preuves du séjour des Romains sur son territoire. M. Desnoyers possède une foule d'objets provenant des fouilles pratiquées à Audeville; — meules, médailles, poterie, briques romaines. — Une chaussée se dirigeant de Sermaises sur Audeville paraît être une voie romaine abandonnée. Une exploration de ces lieux si pleins d'intérêt pourrait amener des résultats précieux.

« Une œuvre digne de la Société Archéologique, serait de rétablir la carte romaine de l'ancienne province Orléanaise, et d'y signaler toutes les mansions qui ont existé sur son territoire.

« Près de Toury, nous avons remarqué un dolmen formé d'une énorme pierre de trois mètres carrés à peu près, de quatre-vingts centimètres d'épaisseur, et trois autres petites pierres qui servaient de support; une seule est encore debout. Toury était un fief considérable de l'abbaye de Saint-Denis qui en avait fait une prévôté. Son église, de la fin du XIe siècle, est probablement l'œuvre de Suger, qui fut prévôt de Toury.

« Chaussy et Audeville étaient également des seigneuries importantes.

« Quant à Bazoches-les-Hautes, son nom permet de supposer qu'elle fut une résidence royale (οἶκος βασιλικός). — Il est certain tout au moins que Bazoches, situé sur un plateau élevé, possédait un château qui dut être, au moyen-âge, une place importante.

« Je fais remarquer enfin que la terminaison en *y* des mots *Toury, Chaussy*, rappelle une origine celtique et a pris la place de la syllabe *ac* des Gaulois. Ces diverses indications nous ont paru de nature à attirer votre attention sur les localités que je viens de citer. »

La Société, s'associant à l'une des pensées émises dans la note de M. de Torquat, décide que les Mémoires qui lui seront adressés à l'avenir, sur les antiquités romaines de la province, seront analysés pour devenir l'objet d'un travail d'ensemble, et qu'à la suite de ce travail, il sera dressé une carte du territoire à l'époque de la domination des Romains.

Digitized by Google

— M. de Caussade, chef de bataillon au 15e régiment d'infanterie légère, adresse à la Société un Mémoire manuscrit intitulé : *Notice sur les traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger*. Ce Mémoire a été l'objet d'une mention très-honorable, accordée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au concours de 1849.

La Société décide que des remercîments seront adressés à M. de Caussade. — Il est immédiatement donné lecture de la première partie de son Mémoire.

Séance du 22 novembre 1850.

Présidence de M. Desnoyers, *président.*

M. le Président annonce à la Société que depuis la dernière séance, elle a perdu l'un de ses membres, M. Paulin-Pascaud, titulaire non-résidant, décédé à Briare le 17 novembre.

— M. de Buzonnière, secrétaire-général de la 18e session du Congrès scientifique, écrit à la Société pour lui annoncer que cette session s'ouvrira à Orléans du 5 au 10 septembre 1851. — Dans sa lettre, M. de Buzonnière ajoute *que la prévision des ressources que doit présenter au Congrès la Société Archéologique de l'Orléanais a puissamment influé sur le choix de la ville où devait se tenir la prochaine session.*

La Société décide que sa réponse à M. le Secrétaire-Général du Congrès exprimera la satisfaction qu'elle éprouve en apprenant le choix qui a été fait de la ville d'Orléans pour la tenue de la 18e session, et que par cette même lettre, le concours le plus empressé sera offert en son nom.

— Lecture de la fin du Mémoire de M. de Caussade, sur les antiquités romaines de l'Algérie.

Renvoi à la Commission des publications.

Digitized by Google

Séance du 13 décembre 1850.

Présidence de M. LEBER, *vice-président.*

Lecture de trois lettres par lesquelles la Société Eduenne, l'Académie de Dijon et la Société des Antiquaires de l'Ouest, se mettent en relation avec la Société.

— M. le Président fait connaître à la Société que le Comité de conservation des monuments historiques vient de lui adresser, par l'intermédiaire de M. de la Saussaye, un lot de quinze monnaies royales et baronales des XIVe et XVe siècles, trouvées dans les décombres d'une église démolie à Chaumont-en-Bassigny.

— M. Pillon donne lecture d'un Mémoire sur l'église de Lavardin (Loir-et-Cher). Ce Mémoire est accompagné de neuf dessins de la main de M. Pillon, représentant l'aspect général et les principaux détails de l'église qui en fait l'objet.

Le Mémoire de M. Pillon est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Dupuis rend compte de l'état d'une mosaïque romaine qui se trouve dans le lit du canal de Briare, près de Montbouy.

Il s'exprime en ces termes :

« On lit dans l'*Histoire du Gâtinais*, par D. Morin (p. 51), le passage suivant : « Creusant les tranchées du canal de Briare, entre « Montbuis et Montcresson, sur le rivage de la rivière de Loing, en « un lieu appelé Sevinières, furent trouvés plusieurs vestiges et « vieux bâtiments à la romaine avec les ruines d'un amphithéâtre : « plus bas furent trouvés, dans un champ, des pilastres et quantité « de vieux fondements, et encore en ce champ se trouva *un lavoir* « *à la mosaïque* et plusieurs médailles, etc. »

« L'amphithéâtre dont parle D. Morin, est évidemment le cirque de Chenevières : les pilastres et les vieux fondements *à la romaine* qu'il signale comme ayant été trouvés *plus bas* dans un champ, me semblent devoir être les restes de thermes situés à Cron, où j'ai fait des fouilles dont je vous entretiendrai prochainement. J'étais désireux

Digitized by Google

de retrouver ce qui pouvait rester de *ce lavoir à la mosaïque* indiqué par D. Morin comme voisin de ces deux monuments.

M. Jollois, dans son Mémoire sur les antiquités du département du Loiret, parle avec détails de Chenevières et de Cron : « On n'a-« perçoit plus, dit-il, ce que l'historien du Gâtinais appelle un « lavoir à la mosaïque, et qui n'était, sans doute, autre chose de son « temps que des bassins où l'on prenait les bains et dont le fond « était pavé en mosaïque. »

« Cette assertion de M. Jollois, qui n'a fait que traverser le pays, m'a d'autant moins découragé dans mes recherches, que je tenais d'un ancien habitant du village voisin que plusieurs fois, le canal étant à sec, il avait vu au fond de son lit un pavé à compartiments de diverses couleurs.

« Cet automne donc, le canal, sans être à sec, ayant ses eaux assez basses, j'ai visité ses berges intérieures ; à un endroit qui est au bas du coteau de Chenevières, des débris de tuiles à rebord, de briques ornementées, des éclats de marbre, du ciment rose, ont appelé mon attention, en m'indiquant qu'une construction romaine avait existé dans ce lieu, et au bout d'une dixaine de mètres, m'ont amené à la découverte de la mosaïque.

« Elle est à une distance à peu près égale entre le cirque et les bains ; un demi-kilomètre de l'un et des autres, vis-à-vis la borne dix-neuf du canal ; le bâtiment dont elle faisait partie était au bas d'un coteau sablonneux, maintenant planté en pins. Le creusement du canal en a détruit une grande partie ; ce qui en reste est au milieu de la pente de la berge et s'enfonce dans cette levée, ayant un mètre et demi de terre rapportée par-dessus. Lorsque le canal est plein, ces débris se trouvent à un mètre sous l'eau.

« Ce que j'en ai pu apercevoir a été brisé par la pioche des ouvriers qui ont creusé ou réparé le canal. En dégageant un peu la terre et les pierres qui l'environnent, j'en ai découvert un carré de quarante centimètres environ. Le fond en est blanc, quelquefois rose, divisé par des encadrements noirs : au centre de ces encadrements se détachent, sur le fond, des carrés soit parfaits, soit allongés, se correspondant, formant entre eux un ensemble régulier : ce doit être ou la partie d'une bordure générale, ou un angle de cet

Digitized by Google

encadrement. Le travail, sans être recherché, paraît avoir été soigné.

« Une chose remarquable, est la longueur des dés dont se compose cette mosaïque : ordinairement ces pierres sont de petits cubes qui ne dépassent guère un centimètre de face ; ici les dés ont bien cette dimension en largeur, mais leur longueur est de deux centimètres et demi ; ils sont liés entre eux par un ciment rose très-fin qui forme au-dessous un lit de trois centimètres, lequel repose sur une couche de beton qui paraît être épaisse de dix centimètres. Les dés blancs sont d'un caillou fin qui se trouve dans le pays, au-dessus de la couche de marne et dans ce que les marniers appellent la castine : ils sont tranchés avec une netteté et une vivacité d'arêtes remarquable. Cette opération a été faite à la main, car ils sont tous de grosseurs différentes. Les dés noirs sont formés d'ampélite ou pierre à menuisier ; quelques dés ont une teinte rosée naturelle dont on a, je crois, profité pour varier la couleur du fond dans certaines parties.

« Si, comme je le présume, la partie de cette mosaïque mise à découvert est un encadrement ou une encoignure, le centre devrait être chargé d'ornements plus recherchés, peut-être même de quelques dessins de couleur. Cette supposition admise, la partie principale de la mosaïque se trouvait-elle dans ce qu'a détruit le creusement du canal, ou est-elle encore sous la levée ? c'est ce que des fouilles faites dans cette levée pourraient seules faire connaître.

« J'ai eu l'occasion de voir sur les lieux mêmes MM. les Administrateurs du canal, je leur ai montré les débris d'antiquité dont ils sont possesseurs et qu'ils ne connaissaient pas, et j'ai obtenu d'eux, au nom de la Société, l'autorisation de dégager cette mosaïque et de l'enlever pour la déposer dans son Musée, si elle présente quelque intérêt.

« Ce ne sera pas chose aisée que de procéder à cette extraction. Il faut, en effet, pendant le temps assez court du chômage du canal, vers la fin d'août et le commencement de septembre, faire une tranchée profonde et un large déblai dans la levée : mais ce n'est qu'après la mise à découvert de la mosaïque que se présenteront les travaux difficiles. Il faut, ou déchausser entièrement le lit de beton

Digitized by Google

sur lequel elle est assise, ou scier la couche de ciment qui la contient. Or, est-il possible de scier horizontalement une masse aussi considérable? D'autre part, en la déchaussant, ne la briserait-on pas en morceaux? Les frais, d'ailleurs, de l'une ou de l'autre opération, doivent être considérables.

« La Société examinera, Messieurs, si cette découverte est assez intéressante pour y consacrer une partie des fonds qui lui sont alloués. Au total, il en faudrait peu pour s'assurer de la nature et de l'état de cette mosaïque, et une fois qu'on la connaîtrait, on verrait s'il y a intérêt à opérer son enlèvement.

« Mais, en tout état de cause, la découverte de la mosaïque de Montbouy restera comme une preuve de plus de l'existence d'habitations romaines luxueuses sur ce point du département du Loiret, et ce sera un argument nouveau en faveur de ceux qui placent dans ce lieu une ville importante, l'*Aquæ Segestæ* de la carte théodosienne. »

La Société, prenant en considération les observations présentées par M. Dupuis, décide qu'au cours de l'été prochain elle profitera de l'autorisation offerte par MM. les Administrateurs du canal pour mettre à découvert la totalité de la mosaïque de Montbouy, et que la dépense sera prise sur les fonds dont elle dispose.

— M. Huot rend compte de la mission qu'il a remplie au mois de septembre dernier, près du Congrès scientifique de Nancy, où il représentait, avec M. de Buzonnière, la Société Archéologique.

— M. Dupuis lit le rapport suivant sur les fouilles de Loury, dont M. de Torquat avait déjà parlé à la Société dans sa séance du 28 juin. (Voir le Bulletin n° 2, page 84.)

« Messieurs,

« Par suite de la mission que vous m'aviez confiée, je me suis rendu à Loury, pour examiner l'état des fouilles qui s'y opéraient et dont M. de Torquat vous a entretenus dans votre séance du 28 juin dernier. MM. de Torquat et Jacob avaient bien voulu m'accompagner.

« Ces fouilles avaient lieu sur la place publique du bourg, entre l'église et l'ancien château. Des ouvriers étaient occupés à les continuer à l'endroit où s'était formé l'affaissement de terrain qui avait attiré l'attention publique, et notamment celle de M. le curé Tallereau.

Digitized by Google

Il pensait que cet affaissement pouvait avoir pour cause la rupture de quelque voûte d'un souterrain ayant jadis servi de communication entre les caves du château et un caveau sépulcral situé sous l'église. La tradition du pays signale, en effet, vaguement, comme presque partout où se trouvent de vieux châteaux, l'existence de souterrains qui s'étendent au loin dans la campagne.

« Le déblai consistait en une ouverture semblable à celle d'un large puits : la terre qu'on en retirait était meuble, ce qui annonçait qu'elle avait été rapportée ; les parois, au contraire, étaient de terre ferme et du sol primitif. Cette terre, dont la couleur variait, était mêlée de différentes substances ; on y a trouvé du charbon, des scories de cuivre, des ossements d'oiseaux domestiques, des défenses de sanglier, des débris de poterie très-mince et d'une terre rougeâtre ou grise, un pot commun à moitié brisé de fabrique romaine, des fragments de vase d'une poterie vitrifiée extrêmement mince et fragile.

« Les ouvriers, arrivés à une profondeur de quatre mètres, ont trouvé le terrain solide ; rien ne résonnait sous leurs pieds ; tout annonçait un terrain plein et qui n'avait jamais été remué ; rien n'indiquait l'existence d'une voûte ou d'un souterrain. Nous avons cru devoir faire cesser des fouilles qui vraisemblablement n'auraient amené aucun résultat. On nous a remis les divers objets trouvés par les ouvriers.

« Il est évident qu'il y a eu dans ce lieu, jadis et probablement à une époque assez reculée, une fouille en forme de puits et qu'on l'a comblée avec des terres rapportées et des débris divers. Le charbon, les scories de cuivre sembleraient annoncer l'existence voisine de quelque fourneau établi peut-être pour la fonte d'une cloche.

« Au total, ces fouilles n'ont offert aucun intérêt.

« Nous avons profité de ce voyage pour prendre possession des fonts baptismaux offerts à la Société par M. le curé Tallereau, et des débris d'une tombe en pierre coulée trouvée dans un chemin près du cimetière. Les fonts sont d'une seule pierre, de soixante centimètres de diamètre, de trente-cinq centimètres de hauteur, la cuve a dix-huit centimètres de profondeur, elle est ronde intérieurement, l'extérieur est octogone : chaque pan est orné d'une sculpture assez

Digitized by Google

grossièrement faite, représentant une croix, un calice, des burettes, un sceau, etc.

« Nous avons pris également les fragments de la tombe en pierre coulée, espèce de plâtre durci. Elle est, sur les côtés, sculptée de bandes longitudinales dont l'intervalle est rempli de striures.

« Un maçon de Loury nous a cédé des soubassements et des entablements de colonnettes qui proviennent des démolitions de l'abbaye de la Cour-Dieu.

« Ces divers objets sont maintenant déposés dans votre Musée. »

Séance du 27 décembre 1850.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

M. le Président fait connaître à la Société que l'un de ses membres titulaires non résidants, M. de Pétigny, vient d'être nommé membre libre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

— La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève entre en relation d'échanges avec la Société.

— M. Dupuis, au nom de la Commission des publications, lit un rapport tendant à l'impression, dans le premier volume des Mémoires, de la Notice de M. de Caussade, sur les antiquités romaines de l'Algérie, dont il a été donné communication à la Société dans ses séances des 8 et 22 novembre. — Les conclusions du rapport sont adoptées.

— M. de Buzonnière, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'année 1850. — L'encaisse de la Société s'élève à la somme de 559 fr. 65 c.

— Conformément à l'art. 9 du réglement, il est procédé au renouvellement partiel du bureau et de la Commission des publications. Les membres sortants sont MM. Desnoyers, président; Leber, vice-président; Mantellier, secrétaire; de Vassal, membre de la Commission des publications.

Digitized by Google

Avant l'ouverture du scrutin, M. le Président rappelle que les membres sortants ne sont rééligibles aux mêmes fonctions qu'après un an d'intervalle, à l'exception du Secrétaire qui est indéfiniment rééligible.

Sont nommés : président, M. Leber; vice-président, M. de Buzonnière; secrétaire, M. Mantellier; trésorier, M. de Torquat; membre de la Commission des publications, M. Lenormant.

Le Bureau se trouve en conséquence composé, pour l'année 1851 :

De MM. Leber, *Président;*
De Buzonnière, *Vice-Président;*
Mantellier, *Secrétaire;*
Dupuis, *Archiviste;*
De Torquat, *Trésorier.*

Et la Commission des publications :

De MM. Jacob,
Mauge,
Lenormant.

MEMBRES ADMIS PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 1850.

Titulaire non résidant.

M. Louis Hême, à Olivet (Loiret).

Associés correspondants.

M. Charles Desmoulins, à Bordeaux;

M. De Caussade, chef de bataillon, au 15e régiment d'infanterie légère.

Digitized by Google

Ouvrages offerts à la Société pendant le second semestre de l'année 1850.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. 10, in-8°, 1850, offert par la Société des Antiquaires de Picardie.

Essai bibliographique sur la Picardie, par M. Charles Dufour, in-8°, 1850. — *Observations sur des noms de potiers et de verriers romains, recueillis à Amiens*, in-8°, 1848, par le même. — *Note sur une découverte de médailles et de bijoux antiques*, in-8°, 1847, par le même. — *Notice sur un cachet d'oculiste romain, trouvé à Amiens*, in-8°, 1847, par le même. — *Rapport sur l'accroissement du Musée d'Amiens*, in-8°, 1849, par lemême; hommage de l'auteur.

Monographie du Bugei, in-8°, Lyon, 1847, par Paul Guillemot; hommage de l'auteur.

Mémoire sur la situation agricole de la Sologne, par Jourdan, Orléans, 1840. — *Notice historique et description de la Cathédrale d'Orléans*, par Dubois, in-8°, 1818. — *Réédification du monument de Jeanne d'Arc à Orléans*, par Gois, in-8°, an XI; offerts par M. Dupuis, titulaire résidant.

Nouvelle restitution et explication d'une inscription græco-latine, in-8°, Paris, 1850, par Éloi Johanneau; offert par l'auteur.

Les Artistes au moyen-âge, in-8°, par Doublet de Boisthibault; offert par l'auteur.

Études céramiques, par J. Ziégler, in-8°, Paris, 1840, avec atlas. — *Mélanges d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature*, par Ch. Cahier et Arthur Martin, Paris, 1848, in-f°, avec planches. — *Fac simile d'un papyrus égyptien trouvé à Thèbes*, par Prisse d'Avennes, Paris, 1847; Charta maxima. — *Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne*, par Letronne, 4 cahiers; Charta maxima. — *Chants de la Sainte Chapelle, tirés de manuscrits du XIIIe siècle*, par F. Clément et Didron aîné, Paris, 1849, in-4°. — *Critique et littérature musicales*, par P. Scudo, Paris, 1850, 1 vol. in-8°. — *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, par de Chennevières-Pointel, Paris, 1850, in-8°, 2 vol. — *Précis historique sur l'imprimerie nationale*, par F.-A. Duprat, Paris,

Digitized by Google

1848, in-8°, 1 vol. — *Collection des poètes champenois, antérieurs au XIIe siècle*, in-8°, Reims, 1847-1849-1850 : *Guillaume Coquillart*, 2 vol. ; *Guillaume de Machault*, 1 vol. ; *Eustache Deschamps*, 2 vol. ; *Philippe de Vitry*, 1 vol. ; *le roman de la chevrette*, 1 vol. ; *le roman d'Aubery le Bourgoing*, 1 vol. — *Histoire de la ville de Saint-Omer*, par J. Derheims, Saint-Omer, 1843, in-8°, 1 vol. — *Histoire politique et religieuse de l'Église Métropolitaine de Rouen*, par L. Follue, Rouen, 1850, in-8°. 2 vol. ; don de M. le Ministre de l'Intérieur.

Revue numismatique, années 1848 et 1849, in-8°, Blois, 2 vol. — *Recherches sur les monnaies au type chartrain*, par E. Cartier, Paris, 1846, in-8°, 1 vol. — *Dernières observations sur les monnaies au type chartrain*, par le même. — *Essai historique sur la ville d'Amboise et son château*, par le même, Poitiers 1842, in-8°. — *Mélanges historiques*, par le même, Tours, 1842, in-8°. — *Notice sur les monnaies ecclésiastiques et baronales du Limousin*, par le même, in-8°. — *Observations sur des monnaies du XIe siècle, trouvées en 1849 près de Rome*, par le même, in-8°. — *Monnaies gauloises, trouvées dans le camp d'Amboise*, par le même, in-8°. — *Monnaies frappées en Piémont, de 1515 à 1529, par deux capitaines français, avec le titre de comte de Déciane*, par le même, in-8°. — *Monnaies de Montreuil-sur-Mer*, par le même, in-8°. — *Monnaies du XIIIe siècle, envoyées en Palestine, à Alphonse, comte de Poitiers*, par le même, in-8°. — *Réglement fait en 1554, par les ouvriers et monnoyers des monnaies royales de France*, par le même, in-8° ; offerts par M. E. Cartier.

Considérations sur la flore murale, par Ch. Desmoulins, Caen, 1845, in-8°, 23 pages. — *Rapport sur les églises de Saint-Eutrope, de Saintes, et de Saint-Junien*, par le même, Paris, 1848, in-8°, 56 pages. — *Documents relatifs à la faculté germinative, conservée par quelques graines antiques*, par le même, Bordeaux, in-8°, par le même, 21 pages. — *Dissertation sur deux rocs branlants du Nontronais*, par le même, Bordeaux, 1849, in-8°, 52 pages. — *Quelques faits à ajouter à la description monumentale de la ville de Bazas*, par le même, 1846, Caen, in-8°, 64 pages. — *Marmoutiers en 1847*, par le même, Tours, 1849, in-8°, 58 pages ; offerts par l'auteur.

Digitized by Google

Notice historique sur Chalamont, par Valentin Smith, Lyon, 1847, in-8°, 46 pages. — *De la mendicité et du travail*, par le même, Clermont, 1848, in-8°, 123 pages; offerts par l'auteur.

Etude sur le Code civil. — *Discours* prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel d'Orléans, le 4 novembre 1850, par M. P. Lenormant, premier avocat-général, in-8°; hommage de l'auteur.

Oraison funèbre de Mgr Fabre des Essarts, évêque de Blois, prononcée, le 29 octobre 1850, dans la cathédrale de Blois, par M. l'abbé Pornin, in-8°; offert par M. l'abbé Doré, vicaire-général de Blois.

Nouvelle Étude de jetons, par J. de Fontenay, Autun, 1850, in-8°, 1 vol. — *Autun archéologique*, par les secrétaires de la Société Eduenne, Autun, 1848, in-8°, 1 vol., offerts par la Société Eduenne.

Annuaire du département du Loiret, pour l'année 1851, publié par M. Alex. Jacob, in-18, offert par M. Jacob, titulaire résidant.

Bulletin 1850, nos 2 et 3, de la Société des Antiquaires de Picardie, offert par la Société des Antiquaires de Picardie.

Essai sur des vestiges de l'époque gallo-romaine, par Boilleau, in-8°, 15 pages. — *Notice sur l'aqueduc de Fontenay*, par le même, in-8°, Tours, 1848. — *Essai sur l'origine des armoiries*, par le même, Tours, 1845, in-8°. — *Recherches sur les archers, arbalétriers et arquebusiers de France*, par le même, Tours, in-8°, 1848; hommage de l'auteur.

Hilda, légende scandinave, par de Sourdeval, in-8°, 20 pages; hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1850; offert par la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, t. VII, in-8°, Genève, 1849; offert par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Histoire du château de Blois, par Louis de la Saussaye, 3e édition, Blois, 1850; hommage de l'auteur.

Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la Cathédrale de Troyes, par J. Quicherat, Paris, 1848, in-8°, 43 pages. — *Aperçu nouveau sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, par le même, Paris, 1850, in-8°, 167 pages. — *Thomas Basin, sa vie et ses écrits*, par

Digitized by Google

le même, Paris, 1842, in-8°, 64 pages. — *Vie de Rodrigues de Villandrando, chef de compagnie sous Charles VII,* par le même, Paris, Didot, 1845, in-8°, 92 pages; hommage de l'auteur.

Notice sur l'église de Saint-Aubin, à Suèvres, par l'abbé Guettée, Blois, 1850, in-8°, 18 pages; offert par M. Duchalais, titulaire non résidant.

Rapport de M. le Préfet du Loiret au Conseil général du département, session de 1850; — Procès-Verbal des séances du Conseil général du Loiret, session de 1850; offerts par M. le Préfet du Loiret.

Iconographie chrétienne, par Didron aîné, Paris, 1843, in-4°, 1 volume. — *Bibliothèque Archéologique,* Gailhabaud, première livraison, Paris, 1845, in-8°, 55 pages. — *Instructions du comité historique, Architecture militaire au moyen-âge,* in-4°, 45 pages; — *Musique,* in-4°, 11 pages; — *Arhitecture antique,* in-4°, 79 pages; — *Éléments de Paléographie,* par Natalis de Wailly, Paris, 1838, in-f° 2 vol.; don de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Objets offerts au Musée, pendant le deuxième semestre de l'année 1850.

1° Par M. de Buzonnière, titulaire résidant, une hache celtique en silex.

2° Par M. de la Saussaye, membre honoraire, huit deniers de Geoffroy, comte de Gien.

3° Par M. Chevrier, membre du Conseil général du Loiret, deux jetons en argent de la corporation des agréés au Tribunal de Commerce de Rouen et de la Caisse générale du Commerce et de l'Industrie à Paris.

4° Par M. Lallier, titulaire résidant, un denier de la famille *Fonteïa.*

5° Par M. Mantellier, titulaire résidant, un lot de vingt-deux jetons et médailles, parmi lesquels un sol frappé à Orléans; — une pièce obsidionale du siége de Mayence; — un gros tournois de Phi-

Digitized by Google

lippe de Valois; — un denier de l'église de Lyon; — et la médaille du 10 août 1792.

6° Par M. Demadières-Miron, titulaire résidant, deux jetons en argent de la caisse d'épargnes d'Orléans.

7° Par le Comité des monuments historiques, un lot de quinze monnaies baronales et royales des XIVe et XVe siècles.

8° Par M. Clouet, titulaire résidant, une lampe antique en terre, provenant des ruines de Pompeï.

9° Par M. Lallier, titulaire résidant, un fragment de pierre sculptée représentant un oiseau, et plusieurs débris de constructions romaines en brique et en terre cuite, provenant du jardin de l'Aumônerie, à Germigny (Loiret); — un dessin de sa main, représentant l'église de Saint-Aubin, à Suèvres; — un autre dessin de sa main, reproduisant l'empreinte du sceau du Chapitre de Notre-Dame-de-Cléry; — fragments de marbre et cubes, extraits de la mosaïque de Suèvres (Loir-et-Cher).

10° Par M. Blanchard, titulaire non résidant, au nom de M. Legrand-Lejeune, marchand à Artenay, qui en fait hommage à la Société, un litron et un quart de litron en cuivre, semé de fleurs de lis en relief; mesures étalons envoyées au grenier à sel de Janville par la Cour des Aides, en exécution de la déclaration de 1687, sur les gabelles.

11° Par M. Pillon, titulaire non résidant, neuf dessins de sa main, représentant l'ensemble et les principaux détails extérieurs et intérieurs de l'église de Lavardin (Loir-et-Cher).

12° Par M. Dupuis, titulaire résidant, plusieurs cubes extraits de la mosaïque romaine de Montbouy (Loiret).

13° Par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant, un dessin encadré de Desfriches, représentant le pont de l'Archer, près celui de Saint-Mesmin (Loiret); — onze gravures du comté de Bizemont, reproduisant des vues de l'Orléanais; — deux gravures et une lithographie, portraits de Jeanne d'Arc; — une lithographie représentant l'ancien monument de Jeanne d'Arc; — seize gravures et sept lithographies, portraits d'hommes illustres et de grands personnages ayant appartenu à l'Orléanais; — un dessin de Desfriches, gravé par Guttemberg, reproduisant une vue des environs d'Orléans. — Deux

Digitized by Google

vues d'Orléans, prises des Capucins et de la terrasse du Jardin des Plantes, dessinées par Salmon, gravées par Duparc et Janet;—quinze gravures et lithographies représentant des vues d'Orléans et de l'Orléanais; — une carte du département du Loiret gravée par Dyonnet; — un plan d'Orléans; — la carte du parcours jusqu'à leur jonction des deux canaux de Briare et d'Orléans, par le sieur de Fer, 1697; — cinq lettres autographes, adressées, du 17 messidor an VII au 7 vendémiairs an VIII, par le général de brigade Gudin, commandant un corps d'armée sur les lacs de Brientz et de Lucerne, au général de division Lecourbe.

14° Par M. de Torquat, titulaire résidant, une paire d'étriers garnis de velours rouge, ayant appartenu à un évêque d'Orléans.

15° Par M. Coumes, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Orléans, un fragment de planche de chêne solidifié, extrait des fondations du fort des Tourelles, à la tête de l'ancien pont d'Orléans.

16° Par M. Fabre de la Benodière, tête en bois sculpté, du XVIe siècle.

17° Par M. Demen, agent-voyer à Orléans, plusieurs cubes extraits de la mosaïque de Marboé (Eure-et-Loir); — cinq monnaies anciennes, romaines et du moyen-âge, trouvées dans les terrassements du grand mail d'Orléans, parmi lesquelles un denier de Philippe père et un blanc de Charles VII.

18° Par M. Jacob, titulaire résidant, le plan de la ville d'Orléans. — Plan des chemins de la commune d'Orléans.

19° Par M. Fournier, voyer de la ville d'Orléans, plan et détails d'un pont construit sous sa direction, en 1847, sur la baie de la Canche, parcours du chemin de fer d'Amiens.

20° Par M. Masson, cordonnier à Orléans, plusieurs briques romaines, deux deniers de Posthume; fragments d'os humains, noyés dans du mortier, et divers objets découverts dans des fouilles pratiquées à l'abside de l'église de Notre-Dame-du-Chemin d'Orléans.

21° Par M. Rimbault fils, peintre à Orléans, un lot de huit pièces romaines, petit bronze, trouvées à Sully en juin 1850.

22° Par M. l'abbé Maitre, curé de Trinay, une pièce romaine, trouvée à Trinay.

23° Par M. l'abbé Maitre, desservant de la paroisse de Chaussy,

Digitized by Google

deux meules romaines, trouvées sur le territoire de cette paroisse.

24° Par M. l'abbé Tallereau desservant de la paroisse de Loury, une pierre sculptée et taillée en forme de cuve, ayant servi de piscine baptismale ; — plusieurs débris de soubassements et d'entablements provenant de l'ancienne abbaye de la Cour-Dieu (Loiret).

25° Par M. Marchand-Deloynes, une pièce coloniale de Nîmes, au type du crocodile ; — un huitième d'écu de Henri III (1587).

Achats et échanges opérés pendant le second semestre de l'année 1850.

1° Jeton en argent de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, de M. Massuau de Laborde (1783).

2° Jeton en argent de la compagnie des bateaux inexplosibles de la Loire (1838).

3° Jeton en argent de la chambre des courtiers de commerce d'Orléans.

4° Jeton commémoratif de l'achèvement du pont d'Orléans en 1760 (argent).

5° Pièce gauloise en or (statère).

6° Pistole de Castille, ou écu-pistolet, aux noms de Jeanne-la-Folle et de Charles-Quint (or).

7° Noble Henri, frappé à Rouen (or).

8° Ecu d'or du cardinal de Bourbon (Charles X), 1590.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

PREMIER TRIMESTRE 1851.

Séance du 10 janvier 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

Les membres du bureau, élus dans la dernière séance du mois de décembre 1850, sont installés. — Des remercîments sont votés à M. l'abbé Desnoyers, président pendant l'année 1850.

— M. Dupuis, titulaire résidant, offre un exemplaire en bronze de la médaille frappée par la Société des Antiquaires de Picardie, en l'honneur de Du Cange, et prie la Société de voir dans cet hommage un complément de la mission qu'elle l'avait chargé de remplir à Amiens, lors de l'inauguration de la statue de Du Cange, au mois d'août 1849. — La Société, qui a eu déjà l'occasion de se féliciter de la manière dont M. Dupuis l'a représentée près de la Société des Antiquaires de Picardie (*Bulletin*, *n° 1*, page 43), lui réitère ses remercîments.

— M. de Grouchy, préfet d'Eure-et-Loir, membre honoraire, fait hommage à la Société de son *Rapport au Conseil général d'Eure-et-Loir, session de 1850, et du Procès-Verbal des séances du Conseil;* dans ce Rapport et ce Procès-Verbal se lisent les passages suivants :

Digitized by Google

Extrait du Rapport de M. le Préfet.

PIÈCES D'OR TROUVÉES SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 4, A NOGENT-LE-ROI.

« En faisant une fouille, le 8 octobre 1846, sur la route départementale n° 4, à Nogent-le-Roi, les paveurs ont trouvé 61 pièces d'or paraissant très-anciennes ; chacune d'une valeur de 10 francs environ.

« Aux termes de l'article 716 du Code civil, la moitié de ces pièces d'or appartient aux ouvriers et l'autre moitié au département propriétaire de la route, c'est-à-dire 30 pièces 1/2.

« L'administration n'a pas été informée à temps pour intervenir au partage de ce trésor ; et les ouvriers, croyant en avoir le droit, avaient déjà disposé de la presque totalité, lorsque l'autorité locale a été prévenue. Une instruction a été faite par le Maire de Nogent-le-Roi ; ce magistrat a pu retrouver 21 pièces d'or ; il a fait connaître, en outre, que M. Saintier, de Nogent, possède 4 pièces semblables, achetées et payées par lui 40 francs, et qu'il serait juste, si on l'obligeait à les rendre, qu'on le remboursât de cette somme.

« Mon prédécesseur n'avait aucun crédit pour faire ce remboursement ; il a autorisé M. Saintier à conserver provisoirement les 4 pièces qui sont en sa possession jusqu'à votre décision.

« Les 21 autres pièces m'ont été remises par M. le Sous-Préfet de Dreux.

« Je vous propose, Messieurs, dans l'intérêt de la numismatique, de décider que ces 21 pièces seront remises, au nom du département, pour être conservées, savoir :

« A la Bibliothèque nationale de Paris, qui possède un beau médailler ;

« Au Musée de Chartres ;

« Et à la Société Archéologique d'Orléans, dans la circonscription de laquelle se trouve le département d'Eure-et-Loir.

« Je vous propose, en outre, de décider que les 4 pièces achetées par M. Saintier resteront en sa possession, et qu'il n'y a plus lieu de revendiquer judiciairement le complément de la moitié qui revenait au département et dont il a été frustré.

Digitized by Google

« L'action devrait être dirigée contre les ouvriers, mais le résultat n'aurait pas assez d'importance pour qu'il soit opportun de l'intenter. »

Extrait du Procès-Verbal des séances.

« Le Conseil adopte l'opinion de M. le Préfet relativement aux quatre pièces d'or achetées par M. Saintier et à l'action que le département pourrait avoir contre les ouvriers,

« Et prend les résolutions suivantes :

« 1° Le sieur Saintier restera en possession des pièces qu'il a achetées ;

« 2° Il n'y a lieu de revendiquer judiciairement contre les ouvriers la restitution du complément des pièces devant composer la moitié qui doit revenir au département propriétaire du sol où elles ont été trouvées ;

« 3° Les 21 pièces, transmises par M. le Sous-Préfet de Dreux, seront données au nom du département, savoir :

« Une de chaque espèce au Musée de Chartres ;

« Et les doubles aux Bibliothèques de Châteaudun, de Dreux et de Nogent-le-Rotrou. »

La Société apprend avec regret que le Conseil général d'Eure-et-Loir a refusé de s'associer à la proposition que M. le Préfet lui avait faite, de disposer d'une partie des pièces d'or trouvées à Nogent-le-Roi en faveur de son Musée. — Elle décide que ses remercîments seront adressés à M. le Préfet, pour l'initiative qu'il avait bien voulu prendre.

— Au nom de la Commission des publications, M. Mauge lit un Rapport sur le Mémoire de M. Pillon, ayant pour titre : *Études sur le Pignon,* dont communication a été donnée à la Société, dans sa séance du 30 août 1850. — Les conclusions du Rapport, tendantes à l'impression du Mémoire de M. Pillon et à la reproduction des dessins qui l'accompagnent, sont adoptées.

— Au nom de la même Commission, M. Lenormant lit un Rapport sur la notice de M. Pillon, intitulée : l'*Église de la Chapelle-Saint-Mesmin,* dont communication a été donnée à la Société, dans sa séance du 24 mai 1850.

Digitized by Google

L'église de la Chapelle-Saint-Mesmin s'élève à six kilomètres au-dessous d'Orléans, sur la rive droite de la Loire ; elle est construite à la crête du coteau abrupt, espèce de dune qui domine en cet endroit le lit du fleuve. — C'est un monument d'architecture romane qui remonte à une époque reculée : son plan et ses dispositions sont d'une grande simplicité. Une porte unique donne accès dans le vaisseau principal qui est relié à deux nefs latérales par des arcades en plein cintre. Les trois nefs, parallèles entre elles, ne sont coupées par aucun transsept et se terminent chacune par une abside en cul-de-four, l'abside de la nef principale formant sur les deux autres saillie extérieure ; celle-ci est éclairée au levant par une fenêtre à plein cintre, construite à petit appareil. Le porche et la fenêtre occidentale placée au-dessus sont également à plein cintre ; il en est de même des ouvertures pratiquées dans la muraille méridionale, ouvertures très-étroites, dont la plupart ont été agrandies et remplacées par des fenêtres à plein cintre à grand appareil, ou bien à ogive bâtarde : deux seulement ont conservé leur aspect primitif.

Le mur septentrional n'était percé d'aucune ouverture avant la construction moderne d'une sacristie extérieure qu'on a mise en communication avec l'église au moyen d'une porte.

Le cintre du portail est composé de deux rangs de pierres taillées en dents de scie appointées. Des briques en ligne horizontale forment, dans plusieurs parties de la maçonnerie des murs, des tranches prolongées qui séparent les assises de pierres.

Au cours du ve siècle, saint Mesmin avait habité le lieu sur lequel l'église de la Chapelle fut bâtie après sa mort, pour abriter ses restes vénérés. Pendant deux siècles ils y furent conservés, puis on les transporta dans une petite église que possédait à Orléans l'abbaye de Mici ; ces reliques précieuses avaient été déposées en dernier lieu dans l'église de l'abbaye, où les protestants les profanèrent.

Suivant une tradition accréditée dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Mesmin, le corps du saint aurait reposé primitivement dans une crypte ou chapelle souterraine placée sous l'autel de l'église, chapelle dans laquelle on pénétrait encore, à la fin du siècle dernier,

Digitized by Google

par une ouverture que les travaux de consolidation de la levée de la Loire ont obstruée depuis.

Des sondages et des recherches récentes ont fait reconnaître que l'église est construite sur un fond de tuf qui se rencontre à un mètre de la superficie du sol, d'où il est difficile d'admettre l'existence d'une crypte construite de main d'homme, se reliant au plan général du monument; mais il est probable qu'au-dessous de l'église se trouve, dans l'épaisseur du banc de tuf, une excavation naturelle sanctifiée peut-être par le séjour de saint Mesmin qui en aurait fait un lieu de retraite, et dans laquelle il a pu être inhumé plus tard.

Le coteau qui borde la Loire présente plusieurs excavations de cette nature.

Les détails architectoniques dont l'exposé précède, sont développés dans la notice de M. Pillon et justifiés par des dessins d'une grande supériorité dont il a accompagné son travail écrit.

— M. Mantellier donne lecture de la première partie d'un Mémoire intitulé : *Atelier de faux monnoyeurs du XVIe siècle, découvert à Pithiviers en 1837.*

Séance du 24 janvier 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

Communication d'une lettre-circulaire, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique invite les sociétés savantes s'occupant de recherches historiques et archéologiques, à lui adresser des copies de leurs procès-verbaux ou des comptes-rendus périodiques de leurs travaux, afin de les communiquer au Comité des Arts et Monuments.

La Société décide qu'un exemplaire de son Bulletin trimestriel, destiné au Comité des Arts et Monuments, sera adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Digitized by Google

— M. Boilleau, associé correspondant, fait hommage à la Société de plusieurs brochures, de médailles et d'objets d'art, parmi lesquels une hache celtique, des rouelles, des pièces gauloises, un denier de Charles-le-Chauve et deux deniers d'Eudes, frappés à Orléans, deux autres deniers d'Eudes, frappés à Blois et à Tours, plusieurs deniers de Saint-Martin de Tours, une obole de Gien, un médaillon de Jeanne d'Arc, &c.

La Société, sur la proposition de M. Desnoyers, décide qu'en raison de l'importance du don de M. Boilleau, des remercîments spéciaux lui seront adressés.

— M. Dupuis, au nom de M. Rabourdin, architecte à Orléans, présente à la Société une fourchette en bronze à deux dents, dont le manche se termine en pied de biche; cette fourchette, d'un travail délicat, a été trouvée, en 1848, dans les fouilles faites pour l'abaissement du mail d'Orléans, entre la rue des Huguenots et la rue des Anglaises; elle porte un décimètre de longueur de la pointe des dents à l'extrémité du sabot du pied de biche.

— M. Mantellier donne lecture de la seconde partie de son Mémoire sur un atelier de faux monnoyeurs du XVIe siècle, découvert à Pithiviers en 1837.

— M. Huot, titulaire résidant, donne lecture de la première partie d'un Mémoire ayant pour titre : *Études sur le roman de la Rose.*

— Lecture est donnée d'une notice archéologique sur l'église de Saint-Bohaire (Loir-et-Cher), adressée par M. Jules Laurand, de Blois.

La notice de M. Laurand est renvoyée à la Commission des publications.

Séance du 14 février 1851.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *vice-président.*

M. Sohier, préfet de Loir-et-Cher, membre honoraire, adresse à la Société son *Rapport au Conseil général de Loir-et-Cher*, session de 1850, et le *Procès-Verbal des séances du Conseil.*

Digitized by Google

— M. Ripault, médecin à Dijon, fait hommage d'une dissertation sur la formule *Sub asciâ dedicare*. La dissertation de M. Ripault est renvoyée à M. l'abbé Desnoyers, chargé de faire un rapport sur la dissertation de M. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or, relative au même sujet.

— M. Huot donne lecture de la seconde partie de son mémoire sur le roman de la *Rose*.

Séance du 28 février 1851.

Présidence de M. Leber, *président*.

M. Dupuis, au nom de M. Prévost-Hersant, entrepreneur de bâtiments, présente une statuette en bronze, trouvée, en 1848, dans les fondations d'une maison de la ville d'Orléans, à l'angle de la rue des Carmes et de la rue Meslée, à trois mètres sous le sol, près d'une maçonnerie en briques. Cette statuette représente un homme d'âge moyen, imberbe, les cheveux bouclés et courts; il est nu et assis, chacune de ses mains tient un objet mutilé qu'il est difficile de définir. La longueur de la tête à l'extrémité du pied, en tenant compte de la courbure du corps, est de 152 millimètres.

La Société décide que cette statuette, dont le travail révèle un monument romain, sera moulée à ses frais.

— M. Huot donne lecture de la troisième partie de son mémoire sur le roman de la *Rose*.

Séance du 14 mars 1851.

Présidence de M. Leber, *président*.

Au cours du mois de décembre 1850, la Société ayant été informée, par ouï dire, que des lettres inédites de plusieurs rois de France

Digitized by Google

venaient d'être découvertes dans les Archives de la ville de Chartres, avait prié M. le Préfet d'Eure-et-Loir de l'éclairer sur cette découverte, et de la mettre à même d'en apprécier l'importance.

M. le Préfet d'Eure-et-Loir répond en ces termes à la date du 28 février 1851 :

A Monsieur le Secrétaire de la Société Archéologique, à Orléans.

« Monsieur,

« Dans votre lettre du 21 décembre, vous avez exprimé, au nom de la Société Archéologique de l'Orléanais, le vœu d'avoir des renseignements sur les lettres des rois de France découvertes dans les Archives municipales de la ville de Chartres. J'aurais certainement prévenu cette demande si j'avais pu achever plus tôt le rapport que M. le Ministre de l'intérieur m'a prié de faire sur ces documents, car en acceptant le titre de membre de la Société Archéologique, je me suis promis de prêter un concours actif à ses utiles et intéressants travaux.

« J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, la minute de mon rapport dont il ne m'a pas été possible, jusqu'à ce moment, de faire transcrire une nouvelle copie dans mes bureaux. La Société y trouvera l'analyse complète de ces lettres qui ont attiré et qui méritent en effet son attention. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien me la retourner dès qu'elle ne vous sera plus nécessaire.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très-distingués,

« *Le Préfet d'Eure-et-Loir,*

« A. GROUCHY. »

Lecture est immédiatement donnée du rapport dont M. le Préfet d'Eure-et-Loir communique la minute à la Société. Ce rapport contient les extraits et quelquefois les copies complètes de 154 lettres de François Ier, Charles IX, Henri III, Louis XIII, Louis XIV, de Catherine de Médicis, de Gaston duc d'Orléans, de Turenne, du duc de Beaufort et de plusieurs autres personnages ; elles sont adressées à l'évêque, au gouverneur et aux échevins de la ville de Char-

Digitized by Google

tres : quelques-unes existent en original, le plus grand nombre ont été transcrites et conservées en copie dans les registres de la ville de Chartres.

La Société renvoie le rapport de M. le Préfet d'Eure-et-Loir à la Commission des publications qui devra s'expliquer sur la valeur historique des lettres reproduites dans ce rapport, soit par extrait, soit en totalité, et signaler celles qu'il importerait de publier.

— M. Huot donne lecture de la dernière partie de son mémoire sur le roman de la *Rose*.

Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du 28 mars 1851.

Présidence de M. Dubessey, *préfet du Loiret.*

M. Dubessey, préfet du Loiret, membre honoraire, assiste à la séance et la préside.

— M. le Secrétaire donne lecture d'un passage d'une lettre de M. de Pétigny, membre titulaire non résidant, qui est conçu en ces termes :

« L'idée de former une carte archéologique de l'Orléanais est excellente (*V.* séance du 8 novembre 1850, *Bulletin*, n° 3, p. 103), et les instructions données pour l'exécution me semblent très-bien conçues, seulement je voudrais qu'on joignît à l'étude des monuments gallo-romains celle des monuments celtiques si importante et si négligée; il serait important que l'on marquât sur la carte projetée toutes les localités dans lesquelles existent des dolmens ou des peulvans, et celles même où il en a existé, d'après une tradition certaine; car ces pierres, long-temps protégées par un reste de vénération superstitieuse, disparaissent maintenant chaque jour. Il serait d'autant plus essentiel de constater leur emplacement, qu'elles indiquaient, en général, les limites des plus anciennes divisions territoriales de la Gaule. On pourrait aussi faire connaître l'orientation et les mesures exactes des pierres druidiques qui existent encore. Pour

Digitized by Google

les peulvans, il suffit de prendre la mesure de la hauteur et celle de la circonférence. Les dolmens sont plus compliqués ; ils se composent de quatre ou six supports sur lesquels repose une énorme pierre horizontale ou légèrement inclinée, qu'on nomme table. Il faudrait indiquer le nombre et la hauteur des supports, la longueur et la largeur de la table ; ces mesures ne sont pas toujours faciles à prendre sur des pierres brutes ; on y parviendra plus aisément si l'on fait attention que la table est, en général, tournée vers l'orient dans le sens de sa longueur. On observe aussi, presque toujours, à la surface de la table, une rainure pratiquée irrégulièrement pour l'écoulement du sang des victimes, et aboutissant à un bassin grossièrement creusé à l'extrémité orientale de la pierre ; car le prêtre, dans les sacrifices, se tournait vers le soleil levant. Ces détails sont à mentionner dans les descriptions, à la suite desquelles il est bon de rappeler les traditions superstitieuses qui s'attachent à ces monuments signalés, comme les habitations des fées, comme renfermant des trésors, comme tournant sur leur base dans la nuit de Noël, etc. Ces traditions sont souvent la preuve la plus sûre de leur authenticité. Dans beaucoup d'endroits, les dolmens sont renversés et même brisés ; lorsque la table est separée en deux ou plusieurs morceaux, on peut encore en prendre les dimensions en mesurant chaque morceau l'un après l'autre. »

La Société, s'appropriant les idées émises par M. de Petigny, décide que la carte archéologique de l'Orléanais, dont elle prépare les éléments, devra contenir, indépendamment de la mention des voies romaines et des établissements gallo-romains, celle des monuments celtiques.

Elle invite, en conséquence, MM. les Membres titulaires non résidants à lui transmettre, chacun en ce qui concerne la partie de l'Orléanais qu'il habite, l'indication et la description :

Des monuments celtiques, tels que peulvans, dolmens, et, en général, de toutes les pierres ou agglomérations de pierres signalées comme habitations des fées, dépôts de trésors, pierres tournant sur leur base dans la nuit de Noël, etc. ;

Des cavernes druidiques et de toutes celles auxquelles se rattachent des superstitions ou des récits merveilleux ;

Digitized by Google

Des fontaines sacrées, des sources auxquelles la crédulité populaire attribue des vertus curatives. Il convient de rechercher si les fontaines placées sous l'invocation d'un saint, et celles qui sont l'objet de certaines dévotions n'étaient pas, dès l'époque gauloise, l'objet d'un culte;

Des plaines, montagnes, bois, lieux quelconques où les traditions placent des événements surnaturels;

L'assiette des anciennes forêts et les délimitations territoriales qu'elles indiquaient.

(Il importe de constater, autant que possible, les dimensions, la position et l'orientation des monuments, en se conformant aux données énoncées dans la lettre de M. de Pétigny).

— Sur la proposition de M. Dupuis, la Société décide qu'un inventaire monumental de l'Orléanais sera dressé. Cet inventaire contiendra la désignation et la description sommaire de tous les monuments, établissements, constructions religieuses, civiles et militaires qui existent ou ont existé dans l'Orléanais, jusqu'au XVIIIe siècle inclusivement. Une commission d'investigation sera nommée à l'effet de recueillir les matériaux et de dresser des questionnaires auxquels les personnes qui s'occupent d'études historiques seront priées de répondre.

— Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le Maire d'Orléans met à la disposition de MM. les Conservateurs du Musée d'Archéologie, pour être cataloguées et conservées dans le médailler de la Société, les médailles de la Ville en ce moment déposées à la Bibliothèque communale. Les deux collections réunies n'en formeront qu'une à l'avenir, après, toutefois, qu'il aura été dressé des catalogues ou inventaires séparés pour constater l'origine de chaque pièce et maintenir intacts les droits de propriété de la Ville et ceux de la Société.

— M. Mantellier donne lecture de la dernière partie de son mémoire sur un atelier de faux monnoyeurs du XVIe siècle, découvert à Pithiviers en 1837.

Digitized by Google

MEMBRES ADMIS PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1851.

Titulaires non résidants.

MM.

De Brosses, au château de Bois-le-Roy (Loiret);
Langallerie, percepteur à Olivet (Loiret).

Associés correspondants.

MM.

Eugène de Rozières, professeur à l'École des chartes, chef du cabinet de M. le Ministre de l'instruction publique, à Paris;
Charles de Caqueray, au château de Lassalle (Maine-et-Loire);
Jules Laurand, à Paris.

Ouvrages offerts à la Société pendant le premier trimestre de l'année 1851.

1° *Rapport de M. le Préfet d'Eure-et-Loir au Conseil général du département* (session de 1850), 1 vol. in-8°. — *Procès-Verbal des séances du Conseil général d'Eure-et-Loir* (session de 1850), 1 vol. in-8°; offert par M. le préfet d'Eure-et-Loir.

2° *Rapport de M. le Préfet de Loir-et-Cher au Conseil général du département* (session de 1850), et *Procès-Verbal des séances du conseil*, 1 vol. in-8°; offert par M. le préfet de Loir-et-Cher.

3° *Observations au sujet de la dissertation sur deux rocs branlants du Nontronnais*, de M. Charles Desmoulins, par Alexis de Gourgues, in-8°, Bordeaux, 1850; hommage de l'auteur.

4° *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome X de la nouvelle série; échange.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trim. 1850; échange.

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4e trim. 1850. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XI; échange.

Digitized by Google

7° *Annales de la Société Linnéenne de Lyon*, 1847-1849, 1 vol. in-8°; échange.

8° *Mémoires de l'Académie de Lyon*, 1850, 2 vol. in-8°; échange.

9° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Lyon*, 5 volumes; échange.

10° *Rapports de M. le Préfet de la Gironde et de la Commission des monuments historiques du département*, adressés au Conseil général dans les séances tenues de 1841 à 1849, 8 broch. in-8°; offerts par M. le Préfet de la Gironde.

Objets offerts au Musée pendant le premier trimestre de l'année 1851.

1° Par M. Louis Hême, titulaire non résidant, lot de monnaies, jetons et médailles, parmi lesquels deux deniers fourrés des familles Julia et Æmilia.

2° Par M. Clouet, titulaire résidant, un poignard du XVIe siècle, trouvé en décembre 1850, sous le pavé de la cour de l'évêché d'Orléans.

3° Par M. Dupuis, titulaire résidant, un exemplaire en bronze de la médaille frappée par la Société des Antiquaires de Picardie en l'honneur de Du Cange et en commémoration de l'érection de sa statue sur l'une des places de la ville d'Amiens, le 19 avril 1849.

4° Par M. Boilleau, associé correspondant, empreintes de plusieurs sceaux, parmi lesquels le sceau du chapitre du monastère de Saint-Benoît de Tours; — le sceau du tiers-ordre de Saint-Dominique; — le sceau de Nicolas de Graves, abbé de Saint-Euverte d'Orléans; — un médaillon en cuivre du XVIe ou XVIIe siècle, qu'on suppose être un médaillon de Jeanne d'Arc; — deux deniers de Saint-Martin de Tours; — quatre deniers d'Eudes, frappés à Blois, à Tours et à Orléans; — une obole et un denier de Geoffroy, comte de Gien.

5° Par la Société Archéologique de la Touraine, un de ses jetons en argent.

Digitized by Google

6° Par M. Lallier, titulaire résidant, un lot de quinze jetons et monnaies en cuivre et en argent.

7° Par M. Fauchon-Desnoyers, orfèvre à Montargis, cinquante pièces romaines, petit bronze, trouvées, en 1850, sur le territoire de la commune d'Oussoy (Loiret).

8° Par M. Thuillier, architecte à Orléans, deux tuiles romaines, trouvées à Montreboucs, commune de Verdes (Loir-et-Cher).

9° Par M. Bataillard, avocat à Paris, une fibule en bronze et douze monnaies romaines, trouvées, en 1845, sur le territoire des communes de Montbouy et de Noyen-sur-Vernisson (Loiret).

10° Par M. Blanchard, titulaire non résidant, deux jetons en argent de la caisse d'épargne d'Orléans.

11° Par M. Lallier, titulaire résidant, une urne baptismale, provenant de l'église de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

12° Par M. Guyon, entrepreneur de bâtiments à Orléans, une *salamandre*, pierre sculptée, provenant des démolitions de l'église de Saint-Eloi d'Orléans.

13° Par les héritiers de M. Paulin-Pascaud, titulaire non résidant, *un Christ nimbé, assis dans une gloire ovale, accompagné des quatre attributs évangéliques*, pierre sculptée du XIIe siècle, provenant du portail de l'église d'Ouzouer-sur-Trézée; — une pierre tumulaire gallo-romaine, trouvée sur les bords du canal d'Orléans, dans le canton de Briare.

14° Par M. de Witte, titulaire non résidant, un denier de Charles-le-Chauve, frappé à Orléans, trouvé en 1850 dans la commune de Billy (Loir et-Cher).

15° Par M. Louis Deshayes, propriétaire à Orléans, deux têtes, l'une de femme, l'autre d'homme, fragments de cariatides, pierres sculptées du XVIe siècle, provenant de la démolition d'un mur du domaine de Caillet, commune d'Olivet, dans lequel elles avaient été employées comme moëllons.

16° Par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant, une carte de la Sologne, par Cassini; — sept épingles de chemises à emblêmes socialistes, signe de ralliement en 1848; — lot de jetons, médailles et monnaies, parmi lesquels : deux pièces satyriques du XVIe siècle; — un jeton en argent de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, mairie de M. Colas

Digitized by Google

d'Anjouan, 1739; — la médaille commémorative de la construction de la halle au blé d'Orléans, 1824; — deux pièces obsidionales de Mayence; — quatre médailles politiques de 1848.

17° Par M. Boilleau, associé correspondant, une hache celtique en bronze, provenant des trouvailles de Courbanton (Loir-et-Cher); — trois rouelles et quatorze monnaies gauloises en cuivre, trouvées près de Fontenay (Vendée); — treize perles en verre de l'époque mérovingienne provenant du même lieu.

18° Par M. de Brosses, titulaire non résidant, l'empreinte d'un sceau ecclésiastique du XIIIe siècle, trouvé dans l'enclos de l'ancien couvent des Filles de Saint-Dominique de Montargis.

19° Par M. Fabre de la Bénodière, propriétaire à Orléans, un lot de monnaies et médailles, parmi lesquelles plusieurs pièces romaines en bronze d'une bonne conservation.

Objets achetés pendant le premier trimestre de l'année 1851.

Teston de Henri II, roi de France, 1561.

Franc de Henri III, roi de France et de Pologne, deux variétés, 1575, 1582.

Demi-franc de Henri III, 1587.

Teston de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, 1565.

Teston de Henri II, roi de Navarre, 1577; — têtes du roi et de la reine affrontées.

Franc de Henri II, roi de Navarre, 1580, deux variétés.

Quart d'écu de Henri II, roi de Navarre, 1580.

Teston de Louis de Montpensier, prince souverain de Dombes, 1577.

Teston de Charles II, duc de Lorraine.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES 1851.

Séance du 11 avril 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

Lecture est donnée d'un Mémoire de M. Jules Laurand, associé correspondant, sur la découverte d'un établissement romain faite à Suèvres (Loir-et-Cher) en 1847.

Le Mémoire de M. Laurand est renvoyé à la Commission des publications.

— MM. les Conservateurs des collections de la Société font connaître que M. le Maire d'Orléans les a constitués dépositaires du médailler de la ville, dont ils ont immédiatement commencé le catalogue. (V. ci-dessus, p. 131.)

Séance du 9 mai 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

M. le Président annonce à la Société que depuis sa dernière séance elle a perdu l'un de ses associés correspondants, M. Dupont-

Digitized by Google

Witte, procureur de la République à Beauvais, décédé dans cette ville.

— Au nom de la Commission des publications, M. Jacob lit un rapport sur les lettres de plusieurs rois et reines de France, découvertes dans les Archives municipales de la ville de Chartres, dont communication a été donnée à la Société, dans sa séance du 14 mars 1851 (V. ci-dessus, p. 127), par les soins de M. le Préfet d'Eure-et-Loir.

M. le rapporteur propose d'imprimer dans le recueil des Mémoires de la Société le plus grand nombre de ces lettres, qui présentent, au point de vue de l'histoire générale de la France, et plus encore à celui de l'histoire municipale de la ville de Chartres, un grand intérêt.

La Société adopte les conclusions du rapport.

— La Société, donnant suite à la décision qu'elle a prise dans sa séance du 28 mars 1851 (p. 131), sur la proposition de M. Dupuis, procède à la nomination d'une Commission chargée de recueillir les matériaux se rattachant aux établissements et monuments religieux, civils et militaires qui ont existé ou qui existent dans l'Orléanais.

Sont nommés membres de cette Commission, dite Commission des monuments: MM. Clouet, Dupuis, de Torquat.

Séance du 23 mai 1851.

Présidence de M. Leber, *président.*

M. Touzard, inspecteur des forêts à Orléans, fait connaître à la Société qu'une trouvaille de quinze cents médailles du Haut-Empire, grand bronze, a été faite sur le territoire de la commune de Courcy (Loiret). Malheureusement ces médailles étaient enfouies dans un lieu humide, en contre-bas d'un ruisseau, et soumises à l'action incessante des eaux; elles sont arrivées à un état d'oxydation qui les a pour la plupart complètement altérées; quelques-unes, toutefois, se sont conservées intactes: comme échantillon de ces dernières, M. Touzard adresse à la Société deux pièces de Faustine mère et de Faustine jeune, dont la patine est fort belle.

Digitized by Google

M. l'abbé Desnoyers se charge de recueillir des indications sur cette trouvaille.

Séance du 13 juin 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

M. de Torquat fait connaître que plusieurs membres de la Société se sont rendus à Jouy-le-Pothier (Loiret), à l'effet de constater l'importance des fabriques de poteries qui ont existé autrefois sur le territoire de cette commune, qui de là paraît avoir pris le nom de Jouy-le-Pothier, bien que l'orthographe ne soit pas celle qu'une telle origine devait indiquer.

Le lieu de Jouy-le-Pothier a été très-anciennement habité; une fontaine, près de laquelle l'église a été bâtie, est placée sous l'invocation de sainte Corneille; elle passe pour avoir des vertus curatives; les traditions la signalent comme ayant offert de tout temps un but de pélerinage.

D'autre part, le portail de l'église, qui est d'architecture romane, remonte au XIe siècle.

A une époque difficile à préciser, de nombreux établissements de poterie paraissent y avoir été fondés. Leur existence est aujourd'hui constatée par des monticules formés de débris de poteries qui s'élèvent dans les champs les plus rapprochés du bourg. Ces monticules, au nombre de trente-deux, révèlent l'existence d'autant de fours dont les rebuts et les pièces brisées ont formé les agglomérations qu'on retrouve aujourd'hui.

Ces fragments sont de terre commune et proviennent de vases destinés à des usages domestiques. Aucun n'a le caractère des poteries romaines à couverte rouge, ils pourraient appartenir cependant aux époques gallo-romaine et mérovingienne.

La commune de Jouy-le-Pothier, si riche alors en établissements de poterie qui devaient appeler un grand mouvement commercial, n'en possède pas un aujourd'hui; l'industrie de ses habitants est exclusivement appliquée à l'agriculture.

Digitized by Google

Il importerait de rechercher à quelle époque des établissements de poterie commencèrent à se former sur le territoire de cette commune? quelles furent les causes de leur développement? quelles furent celles de leur disparition?

La communication de M. de Torquat est renvoyée à la Commission des monuments.

— M. Pillon lit une notice sur une porte de l'église d'Ingré (Loiret), dite la porte Santerre, et sur l'origine de la famille de ce nom.

La notice de M. Pillon est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Pillon lit ensuite un Mémoire sur les caves du Loir, situées dans la commune de Montoire (Loir-et-Cher), qu'on suppose avoir été des cavernes druidiques. Ce Mémoire est accompagné de cinq dessins à la plume, reproduisant la coupe et l'aspect extérieur et intérieur de ces caves. Le Mémoire de M. Pillon est renvoyé à la Commission des monuments.

La Société décide, en outre, qu'il sera écrit en son nom à M. Roulleau de l'Étang, propriétaire de plusieurs des caves décrites par M. Pillon, pour lui signaler leur importance historique.

Séance du 27 juin 1851.

Présidence de M. Leber, *président.*

Au nom de la Commission des monuments, M. Dupuis donne lecture d'un Questionnaire rédigé par cette Commission, qui propose de l'adresser à MM. les maires des communes, à MM. les desservants des paroisses et à toutes les personnes aptes à aider la Société dans ses recherches.

La Société, adoptant les conclusions de la Commission, approuve les termes du Questionnaire et décide qu'il sera distribué en premier lieu dans toutes les communes du département du Loiret.

Ce Questionnaire est conçu en ces termes:

Digitized by Google

I. MONUMENTS GAULOIS.

1. Existe-t-il dans la commune de grosses pierres placées de main d'homme?

Sont-elles isolées ou se trouvent-elles réunies?

2. Quel nom leur donne-t-on?

3. S'y attache-t-il quelque croyance, quelque superstition, quelque pratique?

4. Existe-t-il des tombelles, mottes ou monticules faits de main d'homme?

5. Existe-t-il des caves ou souterrains isolés?

6. A-t-on trouvé des colliers en verre ou en métal, des coins, des hachettes en pierre polie ou en métal, des rouelles, des médailles?

II. MONUMENTS ROMAINS.

1. Trouve-t-on quelque chaussée, ou portion de chaussée, quelque chemin pavé ou frichu, très-anciens, portant le nom de voie romaine, chemin de César ou tout autre nom?

2. Remarque-t-on des terrains entourés de fossés ou de talus, connus sous le nom de camp de César, de camp romain?

3. Existe-t-il des restes d'anciennes murailles épaisses et revêtues de pierres de grandeur égale et d'un appareil régulier?

4. Existe-t-il des bornes portant des lettres ou des figures?

5. Y a-t-il des lieux où l'on ait trouvé des débris de marbre, de larges tuiles à rebord, des fragments de colonnes, des chapiteaux, des statues, des médailles, des inscriptions, des tombes, des fragments de poterie rouge ou grise, des ornements en ivoire, en cuivre, &c., &c.?

6. Y a-t-il quelque localité à laquelle se rattache le souvenir d'une ancienne bataille?

III. MONUMENTS DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE.

1. L'église est-elle ancienne ou bâtie nouvellement?

De quel siècle?

2. A-t-elle une chapelle souterraine?

Digitized by Google

3. A-t-elle à l'intérieur des piliers ou des colonnes?

4. Quelle est la forme des fenêtres?

5. Les vitres sont-elles blanches ou de couleur?

6. La voûte est-elle cintrée ou en ogive, en pierre ou en bois?

7. Y a-t-il des stalles en bois sculpté?

8. Les portes de l'église sont-elles carrées, cintrées ou en ogive; sont-elles accompagnées de colonnes; n'ont-elles qu'une ouverture, ou un pilier les divise-t-il par le milieu?

9. Y a-t-il un ou plusieurs porches en bois ou en pierre?

10. Les murs sont-ils soutenus par des contreforts?

11. Y a-t-il, au dehors ou à l'intérieur, des statues ou des sculptures anciennes?

12. S'y trouve-t-il des tableaux?

13. Y voit-on des pierres tumulaires portant des figures ou des inscriptions?

14. Les fonds baptismaux et les bénitiers sont-ils anciens?

15. Existe-t-il une tour ou un clocher? Le clocher est-il en pierre ou en bois? Où est-il placé? Porte-t-il sur les quatre piliers du chœur?

16. L'église offre-t-elle quelque chose de remarquable?

Est-elle un lieu de pélerinage?

17. Existe-t-il quelque chapelle isolée?

Sous quelle invocation?

18. Y va-t-on en pélerinage?

19. Qu'a-t-elle de remarquable dans sa forme, dans sa décoration?

20. A-t-il existé une abbaye, un couvent, un chapitre, un hospice, une commanderie, une maladrerie.

21. Les bâtiments en subsistent-ils encore?

A quoi servent-ils?

22. En reste-t-il au moins des ruines?

23. Trouve-t-on dans les carrefours ou dans le cimetière quelque croix remarquable?

24. Le cimetière renferme-t-il quelque tombe ancienne?

25. Existe-t-il une enceinte fortifiée, des murs de ville, des portes, des tours ou des restes de ces constructions?

Digitized by Google

26. La commune possède-t-elle quelque ancien château? Quel en est le propriétaire?

S'il est détruit, en reste-t-il des ruines?

27. Existe-t-il quelque ancienne maison remarquable par sa construction, sa décoration extérieure ou intérieure?

28. Se trouve-t-il dans l'église, dans le château, dans la mairie ou dans quelque maison, quelque tapisserie, tableau, portrait, ancien meuble ou tout autre objet d'art remarquable, quelque vieux livre, quelque titre important?

29. Y a-t-il chez quelque habitant de la commune une collection d'objets d'art, de médailles, de curiosités? une bibliothèque? des archives?

30. Existe-t-il quelque maison, quelque ferme, quelque lieu qui porte le nom de l'Abbaye, le Moustier, le Castel, le Châtelet, le Prieuré, la Prévôté, la Commanderie, la Grand'Maison, la Salle, &c., qui puisse faire penser qu'un établissement de quelque intérêt ait existé dans cet endroit?

31. Trouve-t-on dans la commune des fontaines, des arbres, des pierres, des lieux consacrés par des idées religieuses ou des pratiques superstitieuses?

32. Ces fontaines sont-elles fréquentées par des malades?

33. Y a-t-il quelque usage particulier, quelque croyance, quelque cérémonie religieuse ou civile, relative aux mariages, aux décès, et qui ne se rencontrent pas ailleurs?

34. Existe-t-il quelque tradition, quelque superstition particulière?

35. Y a-t-il quelque dicton, quelque proverbe propre au pays?

36. Quelque événement important s'est-il passé dans la commune?

37. A-t-elle donné naissance à quelque homme célèbre?

38. Connaît-on quelque tableau, quelque gravure représentant des lieux, des monuments de la commune? quelque ouvrage qui s'applique à des lieux, à des monuments de la commune ou à des faits accomplis sur son territoire?

39. Existe-t-il chez quelque habitant de la commune quelque livre ou manuscrit traitant de l'histoire du pays ou de quelque monument?

Digitized by Google

40. Quelque habitant de la commune est-il connu pour se livrer à des recherches historiques ou artistiques?

— Sur la proposition de MM. Dupuis et de Vassal, la Société décide que plusieurs articles de son réglement seront révisés; elle nomme, pour préparer le travail de révision, une Commission composée de MM. Desnoyers, Jacob et Clouet.

Séance du 11 juillet 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

M. le Président annonce que depuis sa dernière séance, la Société a perdu l'un de ses associés correspondants, M. Éloi Johanneau, décédé à Paris.

— Au nom de la Commission de révision du réglement, M. Mantellier, secrétaire de la Société, lit un rapport tendant à la modification de plusieurs articles anciens et à l'insertion de plusieurs articles nouveaux.

La Société vote au scrutin sur chacune des propositions de la Commission; par suite de ce vote, le réglement reçoit plusieurs modifications et augmentations. (*V.* le texte du réglement nouveau en tête du premier volume des *Mémoires de la Société.*)

L'article 25 du nouveau réglement portant: *qu'une Commission permanente de trois membres choisis parmi les titutulaires résidants est chargée de la garde et de la conservation des imprimés, manuscrits, objets d'art et d'antiquité appartenant ou confiés à la Société*, il est immédiatement procédé à la nomination de cette Commission.

Sont nommés Conservateurs: MM. Desnoyers, Dupuis et Mantellier.

Séance du 25 juillet 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

Au nom de la Commission des publications, M. Lenormant lit un

Digitized by Google

rapport sur le Mémoire de M. Mantellier, intitulé : *Notice sur un atelier de faux-monnoyeurs du* XVIe *siècle, découvert à Pithiviers en 1837*, dont communication a été donnée à la Société dans ses séances des 10, 24 janvier et 28 mars 1851.

Les conclusions du rapport, tendantes à l'impression du Mémoire de M. Mantellier, sont adoptées.

— M. Dupuis lit une note descriptive des découvertes de constructions romaines par lui opérées sur sa propriété de Cron, commune de Montbouy (Loiret), découvertes dont il a déjà entretenu la Société dans sa séance du 13 décembre 1850. (*V.* ci-dessus, p. 105.)

— M. Bimbenet lit la première partie d'un travail sur l'origine et la formation de la bibliothèque communale d'Orléans.

Séance du 8 août 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

Au nom de la Commission des publications, M. Jacob rend compte du Mémoire de M. Jules Laurand, sur l'église de Saint-Bohaire (Loir-et-Cher), dont il a été donné lecture dans la séance du 24 juin 1851.

Les conclusions, tendantes à l'impression du Mémoire, sont adoptées.

— M. Bimbenet donne lecture de la seconde partie de son Mémoire sur l'origine de la bibliothèque communale d'Orléans.

Le travail de M. Bimbenet est renvoyé à la Commission des publications.

— M. de Torquat donne lecture de la première partie d'un Mémoire intitulé : *Recherches sur le château de l'Isle* (Loiret).

— M. de Vassal lit une note de laquelle il résulte que la bataille dite de Patay, gagnée par Jeanne d'Arc sur les Anglais, le 18 juin 1429, aurait été livrée sur les territoires des communes de Coinces, Saint-Péravy et Saint-Sigismond, entre la Croix-Blon et la Croix-Faron. Il annonce que la Société des Sciences et Lettres d'Orléans a voté une somme de 50 fr. pour l'établissement, dans ce lieu, d'une

Digitized by Google

croix commémorative du fait d'armes dont il a été le théâtre; il propose à la Société Archéologique de se joindre à la Société des Lettres et de contribuer avec elle à l'érection du monument projeté.

La Société, adoptant la proposition de M. de Vassal, alloue une somme de 50 fr.

Séance du 22 août 1851.

Présidence de M. LACAVE, *maire d'Orléans.*

M. le secrétaire fait connaître que le *Questionnaire*, rédigé par la commission des monuments, a été adressé à MM. les desservants du diocèse par Mgr l'Évêque d'Orléans, à MM. les instituteurs par M. le Recteur, et à MM. les Maires par M. le Préfet, qui a, de plus, accompagné cet envoi d'une lettre conçue en ces termes :

« Orléans, le 14 août 1851.

« *A MM. les Maires du département.*

« Messieurs,

« Par une circulaire du 5 avril 1849, insérée au n° 26 du *Recueil Administratif* de ladite année, mon prédécesseur vous a fait connaître la fondation et le but d'une société créée à Orléans sous le titre de *Société archéologique de l'Orléanais,* en réclamant votre concours pour faciliter sa mission dans l'intérêt de l'art et de l'histoire du pays.

« Comme moyen de parvenir à la découverte de tous les vestiges, de tous les monuments ou objets qui peuvent se rapporter aux siècles passés, la Société a l'intention d'adresser une série de questions à toutes les personnes en position de l'aider dans ses recherches et de lui fournir d'utiles indications. En vous faisant cet envoi, Messieurs, elle a compté sur vos soins éclairés et sur votre concours pour parvenir au but qu'elle se propose.

« Je suis persuadé que ce concours ne lui fera pas défaut, et que vous serez heureux de vous associer, autant qu'il dépendra de vous, au succès de cette enquête archéologique qui doit nécessairement

Digitized by Google

conduire à la découverte de matériaux précieux sous le rapport historique.

« Je vous remercie à l'avance, Messieurs, de l'empressement que vous voudrez bien apporter dans l'envoi de vos réponses aux questions de la Société.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

« *Le Préfet du Loiret,*

« DUBESSEY. »

— Lecture est donnée d'une notice de M. Blanchard, titulaire non résidant, sur les antiquités monumentales du canton d'Artenay. Cette notice est accompagnée d'une carte archéologique. La Société prononce le renvoi à la Commission des monuments.

— M. le Président annonce à la Société que, depuis sa dernière séance, le Bureau s'est rendu acquéreur d'une importante collection de médailles (V. ci-dessous, page 153). La Société a pu faire cette acquisition grâces à l'avance que lui a faite l'un de ses membres des fonds nécessaires, qui se sont élevés à la somme de 755 fr.

Séance du 29 août 1851.

Présidence de M. de VAUZELLES, *premier Président de la Cour d'appel.*

Assistent à la séance : MM. Becquerel, membre de l'Institut de France, membre du Conseil général du Loiret, membre honoraire de la Société ; Dumesnil, membre du Conseil général du Loiret, membre titulaire non résidant de la Société ; Petit, Carbonie, Luche, Pandellé, Fustier, membres du Conseil général du Loiret.

— Au nom de la commission des publications, M. Lenormant lit un rapport sur le Mémoire de M. Pillon, intitulé : Notice sur l'église de Lavardin, dont communication a été donnée à la Société, dans sa séance du 13 décembre 1850. La Société adopte les conclusions du rapport, tendant : 1° à ce que l'église de Lavardin soit recommandée à M. le Préfet de Loir-et-Cher et à la Commission des mo-

Digitized by Google

numents historiques; 2° à ce que le travail de M. Pillon soit publié dans le prochain volume des *Mémoires*.

— M. Dupuis lit une Notice descriptive des peintures murales de l'église de Tivernon (Loiret) et signale leur état de dégradation. La Société prononce le renvoi à la Commission des monuments.

— M. Mantellier lit une Notice sur les peintures murales de la chapelle de St-Gilles, à Montoire. La Société décide que cette Notice sera annexée à la publication qu'elle a entreprise des dessins de M. Jorand, reproduisant les peintures de la chapelle de St-Gilles, publication qui est en cours d'exécution (V. ci-dessus, page 74).

— M. Dumesnil lit un Mémoire sur les établissements français à Rome, et un autre Mémoire sur le musée Campana de Rome. Ces deux Mémoires sont renvoyés à la Commission des publications.

— M. Pillon donne lecture d'un travail intitulé : Le château et la gentilhommière. La Société prononce le renvoi à la Commission des publications.

— Le premier volume des *Mémoires* de la Société est déposé sur le bureau.

MEMBRES ADMIS PENDANT LES DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1851.

Titulaire résidant.

M. LANGALERIE, percepteur à Orléans.

Titulaires non résidants.

MM. Jules LAURAND, demeurant à Blois.
GUIGNEBERT, à Montargis.
L'abbé MAITRE, desservant de la paroisse de Trinay (Loiret).

Ouvrages offerts à la Société pendant les deuxième et troisième trimestres 1851.

1° *Médaille des Monnoyers de Rouen*, par M. Mantellier, extrait de la *Revue numismatique;* hommage de l'auteur.

Digitized by Google

2° *Compte-rendu de la dix-septième session du Congrès scientifique de France*, tenue à Nancy en septembre 1850; offert par les secrétaires du Congrès.

3° *Annuaire du département du Loiret pour l'année 1824*, contenant une notice sur l'église de Cléry et une notice sur l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, par M. A. Jacob; hommage de l'auteur.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1er trimestre 1851); offert par la Société des Antiquaires de l'Ouest.

5° *Bulletin de la Société Archéologique de Sens* (année 1846); offert par la Société Archéologique de Sens.

6° Quatre livraisons du tome III des *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs;* offert par la Société d'Émulation du Doubs.

7° Note sur quelques objets provenant des fouilles d'Amancey (Doubs), en 1847, par M. Bruand; hommage de l'auteur.

8° *Lettre sur les concessions du droit de frapper monnaie, faites par les Carlovingiens aux prélats*, par M. Anatole Barthélemy; hommage de l'auteur.

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1er trim. 1851; offert par la Société des Antiquaires de Picardie.

10° *Mémoires de l'Académie de Dijon*, publiés en 1850, in-8°; offert par l'Académie de Dijon.

11° *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*, tome III, 3me livraison; offert par la Société Archéologique du Limousin.

12° *Annuaire général du diocèse d'Orléans pour 1851*, par M. l'abbé Pelletier, vicaire-général d'Orléans; hommage de l'auteur.

13° *Mémoires publiés par la Société royale des Sciences, Agriculture et Arts de Lille*, en 1845, 1 vol. in-8°; offert par M. Huot, titulaire résidant.

14° *Procès-verbal des séances générales du Congrès Archéologique de France*, tenues à Metz, Trèves, Autun, Châlons et Lyon, en 1846, 1 vol. in-8°; offert par M. Huot, titulaire résidant.

15° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. 1851; offert par la Société des Antiquaires de l'Ouest.

16° *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, publiées par M. Bouthors, tome II, in-4°; offert par la Société des Antiquaires de Picardie.

17° *Liste alphabétique des saints dont les noms figurent sur les mon-*

Digitized by Google

naies et méreaux du moyen-âge, par M. A. de Longpérier ; hommage de l'auteur.

18° *La Croix-Blon et la Croix-Faron*, légende par M. de Vassal, in-8°, 1849 ; hommage de l'auteur.

19° Dix-sept planches publiées par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, de 1844 à 1846 ; offertes par la Société de Châlon-sur-Saône.

20° Plusieurs livraisons du tome VI des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France ;* offertes par la Société archéologique du midi.

21° Texte explicatif et planches supplémentaires des *Specimen de l'art ornemental de Louis Grüner*, par Émile Branca ; offert par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant.

22° *Catalogue manuscrit des ouvrages manuscrits que renferme la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, dressé en 1763 ;* offert par M. A. Jacob, titulaire résidant.

23° *Le Nouveau-Testament de Nostre-Seigneur Jésus-Christ*, traduit du latin en françois par les théologiens de Louvain. Lyon, 1582 ; offert par M. Blanchard, titulaire résidant.

Objets offerts au Musée pendant les deuxième et troisième trimestres de l'année 1851.

1° Par M. Chabaut, architecte à Gien, gros tournois de Jean II, roi de France ; — Gros de Marguerite de Hainaut, frappé à Valenciennes.

2° Par M. Robert de Massy, adjoint au maire d'Orléans, un exemplaire en bronze de la médaille frappée par la ville d'Orléans, à l'occasion de l'inauguration de l'Hôtel-Dieu, en août 1841.

3° Par M. Joly, agent-voyer à Orléans, lot de jetons et médailles.

4° Par M. Dampierre, petit bronze de Gallien et deux doubles tournois de Henri III, trouvés à l'entrée du faubourg Bourgogne, à Orléans.

5° Par M. Mantellier, titulaire résidant, la médaille en métal de

Digitized by Google

cloche adressée à la Convention nationale par les artistes lyonnais, en l'an II de la République ; — un exemplaire en bronze du jeton de la Société Académique de Blois.

6° Par M. Altin-Mignan, serrurier à Orléans, cuivre doré repoussé, Énée quittant Didon ; travail du XVIIIe siècle.

7° Par Mme Ligneau, une lithographie de M. Pensée, représentant le château de la Cour, près Orléans.

8° Par M. Blanchard, titulaire non résidant, six planches lithographiées et coloriées, représentant sainte Élisabeth de Hongrie et saint François de Sales, d'après les cartons de M. Ange Galimard.

9° Par M. Besançon, entrepreneur de bâtiments à Saint-Benoît-sur-Loire, une amphore trouvée sur le territoire de la commune de Bonny (Loiret).

10° Par M. Clouet, titulaire résidant, lot de monnaies et médailles, parmi lesquelles un exemplaire en argent de la médaille commémorative de l'avènement de Grégoire XVI, et trois piécettes d'Espagne.

11° Par M. Touzard, inspecteur des forêts à Orléans, grands bronzes de Faustine mère et de Faustine jeune, conservation très-belle, trouvés à Courcy (Loiret), en mai 1851.

12° Par M. Jacob, titulaire résidant, carte indiquant le réseau général des canaux et rigoles proposés pour l'amélioration et l'assainissement de la Sologne ; — carte de la Sologne dans les départements du Loiret et de Loir-et-Cher, dont il est l'éditeur.

13° Par M. Boilleau, associé correspondant, jeton en argent de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loyre ; — jeton de la Maison-Commune d'Orléans, portant au revers l'ancien monument de Jeanne d'Arc ; — médaille de la fête de la Confédération, célébrée à Orléans le 9 mai 1790.

14° Par M. Deshais, propriétaire à Orléans, fragments d'une statue en pierre du XVIe siècle, trouvés à Olivet (Loiret).

15° Par M. Pillon, titulaire non résidant, cinq dessins de sa main, représentant les caves druidiques du Loir, à Montoire.

16° Par M. l'abbé Rocher, titulaire non résidant, moulage en plâtre du reliquaire de saint Mummole, abbé de Saint-Benoît-sur-

Digitized by Google

Loire, appartenant à la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Benoît-sur-Loire.

17° Par M. Alphonse de Morogues, lampe en terre, rapportée de Sicile.

18° Par M. Marchand, juge au tribunal d'Orléans, lot de médailles et monnaies, parmi lesquelles une médaille de François Ier, de 1543, portant au droit la tête du roi et au revers une salamandre avec la légende : *Discutit-hæc-flamā-frācisc-robore-mētis-ōniā-pvicit-rerv-īmersabilis-vd;* — un denier de Charles-le-Chauve, frappé à Orléans, et une médaille en bronze du pape Sixte-Quint.

19° Par M. Mestivier, architecte à Pithiviers, une cuirasse et un casque du XVIe siècle, trouvés dans les caves de la tour du château de Santeau (Loiret).

20° Par M. l'abbé Maître, curé de Trinay, une hache celtique en silex, provenant du lit de la Loire.

21° Par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant, lot de médailles, parmi lesquelles un quinaire de Jules César, à la légende : *Asia recepta;* — un denier d'Antonin-le-Pieux, *Consecratio;* — un petit bronze de Trajan-Dèce; — un grand bronze de Dioclétien; — un denier de Tibère; — un denier de Domitien.

22° Par M. Leber, titulaire résidant, un exemplaire en bronze de la grande médaille de la Calotte.

23° Par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans, aspect ancien de la ville d'Orléans, pris de la rive gauche de la Loire, dessin à l'encre de Chine, par Rabigot, d'après Martin, 1815; — carte encadrée du diocèse de Sens, par Oultier, 1751; — lot de jetons et médailles, parmi lesquels la médaille en argent qui se donnait au collége d'Orléans pour prix de philosophie sous Louis XV; — un sol de Louis XVI, frappé à Orléans; — un jeton de la Chambre des Comptes du Dauphiné.

24° Par M. Mauge-du-Bois-des-Entes, titulaire résidant, un vase romain; — un quart d'écu de Henri IV; — un poids hexagone en cuivre fleurdelisé. Ces objets trouvés sur le territoire de la commune de Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher); — un fer de hallebarde du XVIe siècle.

Digitized by Google

25° Par M. Lallier, titulaire résidant, un denier de Louis VI, frappé à Pontoise ; — un vase en fonte semé d'étoiles et de fleurs de lis en relief, portant également en relief le millésime 1644. Ce vase servait de bénitier dans l'église de Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret).

26° Par M. Bimbenet, jeton en cuivre de la Chambre des Chaussées d'Orléans, 1618.

27° Par M. l'abbé de Torquat, monnaie en argent de Jacques II, roi d'Angleterre.

28° Par M. Becquerel, membre honoraire, demi-écu d'or au soleil, de François Ier. — Pièce de cinq sols de Louis XIV, 1697. — Lot de 51 pièces, petit bronze, du Bas-Empire, parmi lesquelles une pièce de Quintillus, trouvées à Courtenay (Loiret).

29° Par M. Lallier, titulaire résidant, quatre médailles en étain, représentant la famille royale d'Angleterre.

30° Par M. Pillon, titulaire non résidant, deux haches celtiques en basalte, trouvées, l'une en Bretagne, l'autre dans l'île de Wigth.

Médailles achetées au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année 1851.

MÉDAILLES DES PEUPLES, VILLES, ET ROIS.

1. Alexandre ; — Jupiter assis, AR.

2. Statère gaulois ; — ℞. Bige ; sous le cheval un arbuste, dans le champ un croissant et un serpent. — Electrum.

MÉDAILLES ROMAINES, IMPÉRIALES.

En or, 6 pièces : Auguste ; — Tibère ; — Néron ; — Trajan ; — Valentinien ; — Anastase.

En argent, 202 pièces : César, 1 ; — Auguste, 2 ; — Tibère, 1 ; — Galba, 1 ; — Domitien, 1 ; — Trajan, 6 ; — Ælius-Cæsar, 1 ; — Antonin-le-Pieux, 5 ; — Marc-Aurèle, 1 ; — Faustine mère, 3 ; — Faustine jeune, 1 ; — Commode, 1 ; — Hadrien, 4 ; — Nerva, 1 ;

Digitized by Google

— Albin, 1 ; — Septime-Sévère, 5 ; — Géta 1; — Éliogabale, 2 ; — Crispine, 1 ; — Alexandre-Sévère, 9; — Philippe Ier, 6 ; — Philippe II, 2 ; — Trajan-Dèce, 5 ; — Étruscilla, 5 ; — Gordien, 18; — Trébonien-Galle, 1 ; — Volusianus, 3 ; — Valerianus, 2 ; — Gallien, 6 ; — Postume, 3 ; — Julia-Mœsa, 2 ; — Julia Mamæa, 1; — Pupienus, 1 ; — Maximinus, 1 ; — Maximianus Hercules, 2 ; — Constantin II, 2.

MONNAIES ROYALES DE FRANCE.

Pièces en or, 15.

Philippe de Valois, denier à l'écu.
Jean II, franc à cheval.
Charles V, franc à pied.
Charles VI, écu à la couronne.
Charles VII, écu à la couronne.
Louis XI, écu à la couronne ; — écu au soleil.
Charles VIII, écu au soleil.
Louis XII, écu au porc-épic.
François Ier, écu à la croisette ; — écu au soleil ; — écu du Dauphiné.
Charles IX, écus 1560 et 1565.
Louis XIII, écu, 1638.

Pièces en argent, 10.

François Ier, teston.
Henri II, testons, 1555 et 1557.
Charles IX, teston, 1574 (2 variétés).
Henri III, franc, 1579 ; — 1/2 franc, *même année.*
Henri IV, 1/4 d'écu ; — 1/2 franc.
Louis XIII, douzième d'écu.

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

Quatre pièces en or : Florin de Florence ; — Sequin de Venise ; — Denier de Henri VIII, roi d'Angleterre ; — Noble de Maximilien, archiduc d'Autriche.

Digitized by Google

Une pièce en argent : Lion de Louis de Male, comte de Flandre.

MONNAIES HISTORIQUES.

Huitième d'écu de Charles X (cardinal de Bourbon). (Or.)
L'Italie délivrée à Marengo, pièce de 20 francs. (Or.)

MÉDAILLES MODERNES.

Règne de Napoléon, 21 pièces en argent : L'Égypte conquise ; — Paix de Lunéville ; — Rétablissement du culte ; — Visite à l'hôtel des Monnaies ; — IVe année du consulat ; — Aux Arts, la Victoire ; — Couronnement, 5 variétés ; — Fêtes du Couronnement ; — Napoléon, roi d'Italie ; — Entrevue d'Urchitz ; — Bataille d'Austerlitz ; — Actions de grâces pour la paix, à Vienne, 1805 ; — Confédération du Rhin ; — Arc-de-Triomphe du Carrousel ; — Entrée de l'Impératrice en France ; — Mariage, 2 variétés.

Lot de 16 pièces en bronze, plomb et potin, dont une médaille de Henri II en bronze doré, 1552.

Lot de 14 pièces diverses, parmi lesquelles une pièce d'essai, 1792, et le sol de Robespierre.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

QUATRIÈME TRIMESTRE 1851.

Séance du 14 novembre 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à la Société pour lui demander, sur son organisation et ses travaux, des indications qui devront prendre place dans l'*Annuaire des Sociétés savantes* de 1852.

— M. l'abbé Pelletier, vicaire-général d'Orléans, fait hommage à la Société du *vidimus* par l'évêque de Clermont d'une bulle du pape Anastase (1153), par laquelle les biens de l'abbaye de Fontevrault sont placés sous la protection de saint Pierre. — Au nombre de ces biens se trouve le lieu de *la Madeleine, près Orléans.*

M. Huot se charge de présenter un rapport sur cette bulle.

— M. l'abbé Pelletier fait encore hommage à la Société de deux mémoires publiés en 1784, par les marguilliers de la paroisse de Saint-Paul d'Orléans, contre l'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Mesmin (de Chapt de Rastignac) et le curé de Saint-Paul, à l'occasion d'un procès existant entre eux.

M. l'abbé Rocher se charge d'analyser ces mémoires qui renferment des indications précieuses sur l'origine et l'histoire de l'église de Saint-Paul.

— M. de Vassal soumet à la Société quinze aquarelles de sa main, reproduisant, sur échelle réduite, autant de panneaux des peintures murales de l'église de Celles-Saint-Denis, qui représentent les principaux traits de la vie de saint Genoux (V. ci-dessus, p. 101). La Société félicite M. de Vassal de la belle exécution de son travail, et décide qu'elle en entreprendra la publication dès qu'il sera achevé.

Digitized by Google

— M. l'abbé Maitre, titulaire non résidant, lit une note sur une découverte opérée dans la commune d'Achères (Loiret), de tombes en pierre du XIIe siècle et de monnaies romaines. — La Société prononce le renvoi de la note de M. Maitre à la Commission des monuments.

— La Société Archéologique de Namur, la Société des Antiquaires de Normandie, La Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon, et la Commission historique du Cher, entrent en relations d'échanges avec la Société.

Séance du 28 novembre 1851.

Présidence de M. LEBER, *président.*

M. le Préfet du Loiret adresse à la Société un exemplaire imprimé de son Rapport au Conseil général du département, session de 1851, et du Procès-Verbal des séances du Conseil. Plusieurs passages de ce Rapport et de ce Procès-Verbal témoignent de la sollicitude de M. le Préfet et de celle du Conseil pour tout ce qui concerne l'histoire et l'archéologie de l'ancienne province orléanaise; ils prouvent de plus l'intérêt avec lequel le Conseil et M. le Préfet n'ont cessé jusqu'à ce jour de suivre les travaux de la Société et d'encourager ses efforts.

L'attention du Conseil a été principalement appelée par M. le Préfet et s'est portée : 1° sur les moyens de conservation des archives communales, départementales et de celles des notaires ; 2° sur les travaux de la Société Archéologique de l'Orléanais; 3° sur l'avantage qu'il y aurait à former à Orléans une collection d'empreintes des sceaux des grands feudataires des églises et abbayes appartenant à l'Orléanais.

Sur ces divers points, M. le Préfet, dans son Rapport, s'est exprimé et le Conseil a statué dans les termes qui suivent :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

« Depuis votre dernière session, le bâtiment des Archives a été achevé et les papiers ont été placés dans le nouveau local. Ce déplacement a entraîné avec lui un remaniement général qui ne sera pas terminé avant l'année prochaine.

Digitized by Google

« Au cours de ce remaniement, l'expérience est venue démontrer la nécessité de protéger les papiers contre la poussière, de faciliter les recherches, en un mot, d'adopter des dispositions qui, en satisfaisant les yeux, répondissent à ces conditions essentielles. Atteindre ce triple but à peu de frais, là était le problème, et vous jugerez si l'Archiviste l'a résolu. Si les chemises qui enveloppent les pièces vous satisfont, vous voudrez, je n'en doute pas, étendre à toutes les archives une mesure conservatrice que l'Archiviste n'a pu appliquer qu'à 1,200 liasses seulement. Pour garnir le rez-de-chaussée et le premier étage, il faudrait 8,000 chemises environ, à 15 centimes. Avec les ressources ordinaires des Archives, vous ne pourriez achever l'amélioration commencée que dans sept ans. Vous déciderez s'il ne serait pas préférable de voter un crédit spécial de 1,000 fr. pour que ces 8,000 chemises fussent confectionnées dans l'année.

« L'Archiviste a rédigé, en outre, l'inventaire général des registres contenus dans les archives départementales. Ce travail, qui n'a pas demandé moins de trois mois, a été fait en vertu des prescriptions ministérielles. Il entrera dans la composition du *Recueil statistique des Archives de France* qui est en cours d'impression.

« Le Directeur des prisons d'Orléans m'a demandé l'autorisation de déposer aux Archives départementales les registres et papiers qui ne lui étaient plus d'aucune utilité. J'ai autorisé ce dépôt.

« Depuis que vous avez témoigné hautement de votre sollicitude pour les Archives, il ne s'est pas écoulé une année sans que quelques dons ou restitutions à cet établissement n'aient été effectués. Dernièrement, M. de Certain a remis à l'Archiviste, de la part d'une personne qui désire ne pas être connue, une liasse de parchemins contenant 65 chartes, relatives :

32 au chapitre de Sainte-Croix ;
20 au couvent de Bonne-Nouvelle ;
8 au couvent de la Cour-Dieu ;
1 à l'abbaye de Saint-Euverte ;
2 au couvent de Saint-Samson ;
1 à l'abbaye de Saint-Benoît ;
1 au chapitre de Jargeau.

« Je ne doute pas que cet exemple ne soit suivi, et que de nombreux dépôts n'aient lieu de la part des hospices, des communes, des fabriques, et même des particuliers. Le local est maintenant assez

Digitized by Google

vaste pour que vous puissiez accorder une large hospitalité aux archives étrangères. »

« Cette dernière considération m'amène à vous entretenir d'un sujet qui déjà vous a été soumis, mais sur lequel vous n'avez pas encore exprimé votre opinion. Il s'agit des anciennes minutes des notaires.

« Chez la plupart des notaires, vous disait l'un de mes prédéces-
« seurs, les minutes anciennes sont reléguées aux greniers et aban-
« données à la dent des rats. Quelquefois même elles servent à
« allumer le feu.

« Chez les notaires les plus soigneux, ces minutes sont placées
« dans des cabinets noirs et humides, non classées le plus souvent
« et non reliées.

« Ces minutes offrent ordinairement une écriture difficile à dé-
« chiffrer, et que les notaires ne peuvent ou ne veulent pas lire;
« d'où il résulte que les recherches aboutissent rarement à d'heu-
« reux résultats.

« Si par hasard l'acte est trouvé, il faut avoir recours à un étran-
« ger pour le transcrire, et c'est sur cette copie que le notaire
« délivre et certifie la copie authentique.

« Ces inconvénients disparaîtraient par la formation d'un dépôt
« central dans lequel les minutes qui auraient plus de deux cents
« ans de date seraient classées par études et par années. Chaque
« année serait accompagnée d'une table alphabétique double, l'une
« des familles et l'autre des propriétés; enfin on formerait une
« table générale. Les parties intéressées obtiendraient ainsi de
« prompts renseignements; la conservation des actes serait assurée,
« et les notaires se trouveraient déchargés de la responsabilité qui
« pèse sur eux. Les intérêts de ces derniers ne seraient pas lésés,
« puisque des années se passent souvent sans que ces officiers
« publics aient besoin de recourir à ces anciens actes. L'histoire
« elle-même retirerait un grand avantage de l'adoption de cette
« mesure. »

« Si vous êtes frappés de la justesse de ces observations, veuillez, Messieurs, les porter à la connaissance du gouvernement, et lui demander, par une délibération spéciale, d'adopter la proposition par laquelle ces observations se terminent. »

Digitized by Google

ARCHIVES COMMUNALES.

« En vous informant, l'année dernière, de la nomination d'une commission chargée de diriger et d'activer la mise en ordre des archives communales (1), j'exprimais l'espoir de voir enfin exécuté par les communes ce travail depuis si long-temps et si souvent réclamé.

« Cet espoir ne s'est pas réalisé. Malgré les efforts des membres de la commission, les appels réitérés faits par eux au bon vouloir des Maires, deux communes seulement, Ruan et Olivet, ont opéré, depuis l'année dernière, le classement de leurs archives.

« En présence de ce résultat, je pense n'avoir plus qu'un moyen d'arriver à la mise en ordre si désirable des archives communales : c'est de faire faire le travail par un délégué spécial qui serait payé sur les fonds communaux.

« Vous trouverez, dans la délibération de la commission jointe au dossier, tous les détails nécessaires pour vous renseigner à cet égard.

« Je serais heureux, Messieurs, d'avoir votre avis sur cette délicate question, sur laquelle je me réserve de consulter aussi M. le Ministre de l'Intérieur. »

« M. Favereau présente, au nom de la commission d'administration, sur des dépenses complémentaires à faire pour l'appropriation des Archives, les projets de délibération suivants :

« Le Conseil général,

« Vu le rapport de M. le Préfet,

« Considérant qu'il est d'intérêt public d'assurer, par l'usage de « moyens efficaces, la conservation des papiers déposés aux Archives « du département ;

« Considérant que la mesure proposée a aussi pour but essentiel « de faciliter les recherches ;

« Vote un crédit de 300 fr., à inscrire au budget départemental « de 1852, pour l'achat d'un certain nombre de chemises destinées

(1) Cette commission se compose de MM. le Secrétaire général de la Préfecture ; de Morogues, membre du Conseil général du Loiret ; Mantellier, secrétaire de la Société archéologique ; Huot, chef de division à la Préfecture ; et de Vassal, Archiviste du département.

Digitized by Google

« à couvrir les liasses de papiers existant aux Archives départemen-
« tales.

« Le Conseil adopte. »

« Le Conseil général,

« Vu le rapport de M. le Préfet, soumettant au Conseil la propo-
« sition d'admettre le dépôt aux Archives départementales des mi-
« nutes de notaires antérieures à 200 ans, dans l'intérêt de leur
« conservation, et, par suite, de solliciter, s'il y a lieu, l'interven-
« tion du gouvernement pour l'adoption de cette mesure ;

« Considérant que l'importance de la proposition est telle qu'elle
« n'est pas susceptible d'être utilement examinée sans avoir recours,
« auprès des notaires, à de nombreux renseignements qui font au-
« jourd'hui défaut et qui seuls peuvent fournir les éléments d'une
« juste appréciation ;

« Estime qu'il n'y a pas lieu, au moins quant à présent, d'émettre
« un avis sur cette proposition.

« Le Conseil adopte. »

« Le même rapporteur, au nom de cette commission, présente quelques observations concernant la construction d'une balustrade, dans l'intérieur du bâtiment des Archives, ainsi que les mesures à prendre pour assurer le dépôt des Archives communales et celui des minutes des notaires ayant plus de cent ans, et engage le Conseil à appeler l'attention de M. le Préfet sur l'examen de ces diverses questions et sur la suite qu'il conviendrait de leur donner dans l'intérêt du service.

« Le Conseil adopte les conclusions de la commission. »

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

« La Société Archéologique de l'Orléanais poursuit avec la plus louable persévérance la réalisation du vœu que vous avez émis dans votre session de 1848 pour la formation d'un musée départemental. Malgré la modicité de ses ressources, elle s'est livrée à des recherches et à des explorations sur différents points, non-seulement du département du Loiret, mais encore des départements qui appartenaient à l'ancien Orléanais, et elle a recueilli des matériaux du plus grand intérêt.

« J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un rapport dans lequel sont énumérés les travaux accomplis par cette Société pendant

Digitized by Google

l'année qui vient de s'écouler. Vous y verrez la preuve que les membres qui la composent ont acquis de nouveaux droits au bienveillant appui que vous leur avez accordé en allouant pour cet objet un crédit de 500 fr. sur l'exercice 1851.

« Je ne puis donc hésiter à vous proposer de maintenir ce crédit au budget de 1852. »

« La commission d'administration soumet au Conseil le projet de délibération suivant, relatif à une subvention de 500 francs en faveur de la Société Archéologique de l'Orléanais, et elle entre, à ce sujet, dans quelques détails propres à faire ressortir les avantages qu'offrent au département les travaux de cette Société :

« Le Conseil général,

« Vu le rapport de M. le Préfet ;

« Vu les délibérations prises dans ses sessions de 1849 et 1850;

« Arrête :

« Une somme de 500 francs sera portée au budget de 1852 au « profit de la Société Archéologique de l'Orléanais. »

« Le Conseil adopte les conclusions du rapport, et vote l'inscription au budget de 1851 de la somme de 500 fr.

« Des remercîments sont votés à MM. les administrateurs de la Société archéologique pour la distribution qu'ils ont bien voulu faire au Conseil général du bulletin des travaux de cette Société pendant l'année 1850. »

EMPREINTES SIGILLATIQUES (1).

« M. le Préfet donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur l'informe qu'il vient d'accueillir favorablement la demande du Conseil général relative au vœu émis par lui en 1850 qu'une collection des empreintes des anciens sceaux et cachets des grands feudataires et des diverses autorités de l'Orléanais, avant 1789, fût levée aux archives générales du royaume pour être placée au musée archéologique d'Orléans, et il invite, en conséquence, le conseil à porter au budget de 1852, s'il le juge convenable, la somme de 200 fr. nécessaire à l'acquittement des frais de moulage de la collection dont il s'agit.

« Le Conseil renvoie l'examen de cette lettre à la commission d'administration. »

(1) Voir ci-dessus, pages 57, 72 et 100.

Digitized by Google

Sur le rapport de cette commission, le Conseil a voté l'allocation de 200 fr. demandée par M. le Préfet.

— M. l'abbé Desnoyers, M. de Vassal et M. Dupuis déposent sur le bureau les réponses adressées par un grand nombre de curés ou desservants du diocèse d'Orléans, de maires et d'instituteurs du département du Loiret, au questionnaire qui leur a été adressé par l'intermédiaire de Mgr l'Évêque d'Orléans, de M. le Préfet et de M. le Recteur de l'Académie, au cours du mois d'août dernier.

Ces réponses, fournies par 246 communes sur 348, contiennent pour la plupart des indications présentées avec le plus grand soin, et quelques-unes révèlent, de la part des personnes qui les ont rédigées, des connaissances historiques que la Société sera heureuse de mettre en lumière dans le travail d'ensemble dont ces travaux seront la base.

— La Société ayant été avertie que Mgr l'Évêque de Blois doit se rendre le 29 du mois dans la paroisse de Celles-Saint-Denis, et qu'il doit y visiter et examiner les peintures murales de la chapelle de Saint-Genoux, délègue MM. Jacob, de Vassal et Huot, à l'effet de se rendre à Celles-Saint-Denis, d'assister Mgr l'Évêque de Blois dans la visite qu'il fera de la chapelle de Saint-Genoux, et de la représenter près de lui.

— M. l'abbé de Torquat donne lecture de la fin de son *Mémoire sur le château de l'Isle*. La Société prononce le renvoi à la Commission des publications.

— M. Huot donne lecture de la première partie d'un travail intitulé : *Excursions archéologiques d'un magistrat en vacances*.

— M. Pillon donne lecture d'une note relative à la translation qui aurait été récemment faite à Paris, d'un sarcophage retiré du tombeau des rois de Juda.

Séance du 14 décembre 1851.

Présidence de M. De Buzonnière, *vice-président.*

M. de Vassal rend compte, dans les termes qui suivent, de la mission qu'il a remplie près de Mgr l'Évêque de Blois, par suite de la délégation que la Société lui avait donnée dans sa précédente séance :

Digitized by Google

« Messieurs,

« Dans sa séance du 28 novembre dernier, la Société décida que le lendemain trois de ses membres iraient au-devant de l'Évêque de Blois, lequel devait passer à Celles-Saint-Denis et s'y arrêter, afin de visiter la chapelle de Saint-Genoux. MM. Jacob, Huot et de Vassal, nommés membres de cette députation, se donnèrent rendez-vous à l'embarcadère du chemin de fer du Centre. MM. Huot et Jacob, empêchés, ne purent se trouver à l'heure du départ : je dus, en conséquence, représenter seul la Société.

« Arrivé à Celles-Saint-Denis, qui est un bourg assis sur la route départementale de Salbris à Romorantin, j'appris de M. le Maire de cette commune que le curé était si gravement malade qu'il lui serait impossible de faire à son Évêque les honneurs de sa paroisse; qu'en conséquence ce soin nous incomberait tout entier, à lui comme premier fonctionnaire de la localité, à moi comme représentant la Société Archéologique de l'Orléanais. J'allai serrer la main à M. Perrin et me mis à sa disposition.

« L'Évêque de Blois arriva à trois heures. Après avoir consolé par quelques bonnes paroles parties du cœur le pauvre prêtre malade, il demanda à voir les dessins coloriés que je portais avec moi. Je lui proposai de se transporter dans la chapelle, afin d'y comparer les copies aux originaux.

« Le cortége quitta le presbytère, et, après avoir traversé une foule compacte d'enfants et de femmes agenouillés, tandis que les hommes étaient groupés à distance respectueuse et le bonnet à la main, nous entrâmes dans la chapelle de Saint-Genoux.

« Une abside à pans coupés, un transsept à pignons, voûtés en pierre, puis une nef aux murs plats et sans voûte, composent ce monument. L'abside et le transsept, quoique très-élégants et dans le style ogival tertiaire, n'eussent certainement pas suffi pour faire classer cet édifice au nombre des monuments historiques; mais la nef présente à l'œil, dans tout son pourtour, des peintures murales dignes d'être conservées; elles représentent la légende de saint Genoux. Le mariage de Genitus avec une noble Romaine; la naissance de Genulfus, son éducation, son ordination, son apostolat dans les Gaules; les persécutions qu'il y éprouva; ses miracles; la mort de Genitus, celle de Genulfus; enfin la translation des reliques de ces deux saints : tous ces faits sont reproduits sur la muraille, dans une série de

Digitized by Google

trente-huit tableaux, séparés par une large ligne jaune formant encadrement.

« Vous me permettrez, Messieurs, de ne pas entrer, en ce moment, dans de plus grands détails, ces détails devant naturellement trouver leur place dans la notice que je vous soumettrai, lorsque ma tâche d'artiste sera terminée. J'ajouterai seulement que ce qui distingue ces peintures est la sagesse de la composition. Les personnages, quoique raides, sont bien posés; leurs gestes sont naturels, et les draperies sont agencées avec intelligence. L'auteur ne devait pas être un artiste ordinaire.

« Après avoir longuement examiné ces peintures, malheureusement très-altérées, et les avoir comparées à la copie que j'en ai faite : l'Évêque me dit : Ces peintures sont vraiment dignes des faveurs du Gouvernement et de l'intérêt que votre Société leur témoigne, mais elles ne me paraissent pas aussi anciennes qu'on me les avait dites. Ne pensez-vous pas qu'on puisse les attribuer à la fin du XVe siècle, peut-être même au commencement du XVIe? Tous ces costumes me rappellent ceux des règnes de Charles VIII et de Louis XII.

« Je vous répète ces paroles, Messieurs, afin de vous prouver que votre délégué a rencontré à Celles-Saint-Denis, non-seulement un homme haut placé dans l'Église, mais encore un archéologue éclairé.

« Au sortir de la chapelle de Saint-Genoux, Monseigneur traversa le bourg et se rendit, escorté de toute la population, à l'église paroissiale en cours de construction.

« Cet édifice, construit d'après les plans et sous la direction de M. de Lamorandière, architecte des édifices diocésains du département de Loir-et-Cher, coûtera 50,000 francs. Cette somme n'a été réunie que grâce aux actives démarches de MM. Clément, maire, et Perrin, curé, et à l'initiative du Conseil municipal qui a voté 10,000 francs.

« L'Évêque examina avec une grande attention le monument et en loua l'ordonnance générale; toutefois, il trouva trop nus les côtés extérieurs du transsept.

« Tout ceci est bien, ajouta-t-il, en s'adressant au Maire, et pour témoigner ma satisfaction, je promets de revenir le 1er juin, afin de consacrer cette église. Mais je désirerais qu'à cette époque les peintures de Saint-Genoux fussent copiées en totalité. — Cela, Monsieur, vous est-il possible?

Digitized by Google

« Cette question s'adressait à moi. Je répondis que ce serait difficile, mais que pourtant, si Monseigneur le désirait très-vivement...

« — Oh ! oui, je le désire très-vivement.

« — Eh bien, Monseigneur, je m'engage à avoir fini pour le 1er juin.

« — Et en reconnaissance du travail que vous vous imposez, je m'engage, de mon côté, à demander au Ministère les fonds nécessaires à la restauration complète de la chapelle que la Société Archéologique a prise sous sa protection.

« Promesse d'évêque est chose sacrée, vous le savez, Messieurs. Vous pouvez donc être assurés que le concours de Monseigneur de Blois ne vous fera pas défaut. Mais ne l'oubliez pas :

« Hercule veut qu'on se remue,
« Puis il aide les gens...

« Frappez donc aux portes officielles ; une d'elles au moins s'ouvrira, et alors vous obtiendrez des fonds, non-seulement pour la restauration de la chapelle de Saint-Genoux, mais encore pour la publication des peintures murales qui décorent ce monument et en constituent le principal mérite.

« Je termine, Messieurs. Après le départ de Monseigneur, qui eut lieu à cinq heures, je me rendis auprès de M. Perrin, pour prendre congé de lui. Déjà on l'avait informé de la chaleur de ma plaidoirie, car il me tendit la seule main qui eut conservé le mouvement, et les larmes aux yeux, il me dit : *Oh ! que vous êtes un brave homme ! Remerciez bien pour moi votre Société.* Ces simples paroles, prononcées avec une expression que je ne saurais rendre, m'allèrent droit au cœur, et je me promis bien de vous les répéter. »

La Société décide qu'une demande de fonds sera adressée par elle à M. le Ministre de l'Intérieur, et que M. le Préfet de Loir-et-Cher sera prévenu de cette démarche et prié de l'appuyer.

— La Société de la Numismatique belge entre en relation d'échanges avec la Société.

Séance du 26 décembre 1851.

Présidence de M. Leber, *président.*

M. Huot donne lecture de la suite de son Mémoire ayant pour titre : *Excursions archéologiques d'un magistrat en vacances.*

Digitized by Google

— M. Jacob dépose sur le bureau le prospectus d'une publication entreprise par MM. Debarbouiller, professeur de rhétorique, et Brainne, professeur d'histoire au lycée d'Orléans, laquelle aura pour titre : *Les Hommes illustres de l'Orléanais, biographie générale des trois départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.* La Société souscrit pour un exemplaire.

— M. Jules Laurand, membre de la Société, résidant à Blois, adresse, sur de nouvelles découvertes de constructions romaines opérées dans la commune de Suèvres (1), une lettre conçue en ces termes :

« *A M. le Secrétaire de la Société Archéologique.*

« Monsieur et Collègue,

« Je ne vous ai point donné plus tôt communication des découvertes qui ont eu lieu à Suèvres au mois d'octobre cette année, parce que nous n'avons encore que commencé nos fouilles ; notre intention est de les poursuivre quand M. de Caumont nous aura envoyé la somme qu'il nous a promise. Cette somme est déjà employée en partie ; pour obtenir des résultats et dresser le plan général des constructions, il faudrait un déblai considérable, et pour le faire, quatre ou cinq cents francs suffiraient à peine : la Société Archéologique pourrait peut-être nous aider à obtenir quelque chose du Gouvernement.

« Si nous parvenons à faire des fouilles dans tout le terrain qui renferme des ruines, nous ferons un travail général sur tout ce qu aura été trouvé en cet endroit ; mais en ce moment je puis vous donner quelques détails sur les découvertes de cette année.

« C'est toujours au clos des Châtelliers, près des débris de constructions trouvées il y a deux ans, que l'on vient d'en mettre au jour de nouveaux. On a découvert les fondations d'un édifice dont le plan est fort original : ce sont trois murs semi-circulaires à l'intérieur, disposés comme une abside et deux transsepts ; l'abside serait placée au nord ; le quatrième côté n'a pas encore été cherché. Je vous envoie ci-joint un plan levé à vue d'œil, qui pourra vous donner une idée de ces constructions.

(1) Voir ci-dessus, *Bulletin* n° 2, p. 68, et 1er vol. des *Mémoires de la Société*, p. 208 et 374.

Digitized by Google

« L'épaisseur des murs du côté A n'a pas encore été constatée ; cette portion, qui se trouve au bas de la colline, demande un déblai plus considérable que les autres. Le côté B, circulaire à l'intérieur, est pentagonal à l'extérieur, quatre contreforts en flanquent les angles ; ce mur, fort épais, est traversé par des aqueducs communiquant entre eux ; aux angles des contreforts existent deux enfoncements sans issue. Ces aqueducs, hauts de 30c sur une largeur de 20c, ont encore conservé leur voûte en plein-cintre dans plusieurs endroits ; leurs parois sont peu soignées, leur sol peu uni ; ils ne présentent d'issue d'aucun côté : je crois que ce sont des conduits de chaleur. La portion C n'offre plus qu'une partie du mur circulaire avec des débris de conduits sur les parois extérieures des murs.

« A l'intérieur de ces fondations on a découvert, en divers endroits, des restes de carrelage, notamment en briques disposées en feuilles de fougère ; dans la portion A, les restes d'une mosaïque ; au pied du mur B, cette mosaïque se continue sous le terrain qui n'a pas encore été déblayé dans cet endroit. Les murs de toutes ces constructions sont bâtis la plupart en moellon, quelques-uns seulement en pierres appareillées. On n'y rencontre presque pas de briques ; l'aqueduc est tout entier en moellon noyé dans du mortier.

« Toutes ces fouilles n'ont amené la découverte d'aucun objet d'art, d'aucune sculpture ; on a seulement trouvé un petit bronze d'Arcadius et des fragments de poteries romaines de toute espèce. Ces débris de constructions faisaient partie de la villa dont on a découvert les restes il y a deux ans ; ils remontent sans doute à la même époque, au second siècle ou au troisième de l'ère chrétienne.

« Nous espérons, en poursuivant nos fouilles, arriver à dresser le plan général de toute cette villa. Je vous tiendrai au courant de tout ce que nous trouverons, quand notre argent sera arrivé. »

— La Société Archéologique de Rambouillet entre en relation d'échanges avec la Société.

— M. de Torquat, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'année 1851. — M. le Président désigne une Commission composée de MM. Desnoyers, de Vassal et Bimbenet pour la vérification des comptes présentés par M. le Trésorier.

— Conformément à l'art. 9 du réglement, il est procédé au renouvellement partiel du Bureau. Les membres sortants sont M. Leber, président, et Nouel de Buzonnière, vice-président.

Digitized by Google

Sont nommés : président, M. Nouel de Buzonnière; vice-président, M. de Vassal.

Le Bureau se trouve en conséquence composé pour l'année 1852 :

De MM. Nouel de Buzonnière, *Président;*
De Vassal, *Vice-Président;*
Mantellier, *Secrétaire;*
Dupuis, *Archiviste;*
De Torquat, *Trésorier.*

MEMBRES ADMIS PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1851.

Titulaire résidant.

M. VINCENT, à Orléans.

Titulaire non résidant.

M. MARCHAND, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

Associés correspondants.

M. Georges de SOULTRAIT, à Mâcon.
M. LAMBRON DE LIGNIM, à Tours.

Associés étrangers.

M. Eugène del MARMOL, président de la Société Archéologique, à Namur.
M. l'abbé DEVROYE, chanoine de la cathédrale, à Liége.

Ouvrages offerts à la Société pendant le quatrième trimestre 1851.

Abrégé de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers, par M. Georges de Soultrait. — *Notice sur le château de Villeneuve en Auvergne,* par le même; hommage de l'auteur.

Réponses au Mémoire de M. Lacour, intitulé : *Origine chez un peuple noir et africain de la langue hébraïque et du monothéisme hébreu,* par M. Ch. Desmoulins ; hommage de l'auteur.

Relazione del XVIIe Congresso scientifico francese, tenutosi in Nancy nel settembre 1850, per B. Bertini ; hommage de l'auteur.

Calendrier picard pour 1852; offert par M. l'abbé Duval, associé correspondant.

Digitized by Google

Observations sur une statuette représentant un rétiaire, par A. Chabouillet; hommage de l'auteur.

Armorial des Maires de la ville d'Orléans, par M. Lambron de Lignim; hommage de l'auteur.

Notice sur l'armure dite *de Philippe-le-Bel, exposée au Musée de la ville de Chartres*, par Doublet de Boisthibaut; hommage de l'auteur.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XVIII°; offert par la Société des Antiquaires de Normandie.

Statuts de la Société Archéologique de Namur. — Annales de la Société Archéologique de Namur, t. Ier, 3° et 4° livraisons; t. II, 1re livraison. — *Protocole des délibérations de la municipalité de Namur, du 26 janvier au 25 mars 1793*; offerts par la Société Archéologique de Namur.

Compte-rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon, de 1833 à 1840; offert par la Société de Mâcon.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1851, n°s 2 et 3; offerts par la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin des travaux de la Commission historique du Cher, 1851; offert par la Commission historique du Cher.

Mémoire signifié par les sieurs marguilliers de la paroisse de Saint-Paul d'Orléans, contre le sieur de Chapt de Rastignac, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Mesmin, et le curé de Saint-Paul. — Réplique par les mêmes, 1784; offerts par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans.

Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, publiés par V. Deville, 1 vol. in-4°, accompagné d'un atlas in-f°; don de M. le Ministre de l'instruction publique.

Rapport de M. le Préfet du Loiret au Conseil général du département, session de 1851. — Procès-Verbal des séances du Conseil; offerts par M. Dubessey, Préfet du Loiret.

Objets offerts au Musée pendant le quatrième trimestre de l'année 1851.

Par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans, *Vidimus* d'une bulle du pape Anastase, (1153), par laquelle les biens de l'abbaye de

Digitized by Google

Fontevrault sont placés sous la protection de saint Pierre; — lettres de provision de grades au profit de Louis Fousset, prêtre du diocèse de Chartres, en date du 16 mars 1781, auxquelles lettres est appendu le sceau de l'Université de Paris; — un calvaire en bois sculpté, travail d'une grande délicatesse; — un lot de monnaies et médailles, parmi lesquelles une médaille frappée en l'honneur du cardinal Farnèse.

Par M. Boilleau, associé correspondant, une Vue d'Orléans du XVIe siècle.

Par M. Delaire, jardinier en chef du Jardin des plantes d'Orléans, un lot de treize jetons, méreaux et monnaies, parmi lesquels un jeton de Gaspard de Coligny et une pièce obsidionale du siége de Lille en 1708.

Par M. l'instituteur de la commune d'Aschères, un lot de douze monnaies et jetons.

Par M. l'abbé Maitre, titulaire non résidant, un lot de quatre monnaies et jetons.

Par M. Vénot, peintre décorateur à Orléans, un lot de dix monnaies et médailles; — un panneau en bois sculpté, provenant de la grande porte latérale sud de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans; — le sceau, timbre sec, du district d'Orléans.

Par M. Blanchard, titulaire non résidant, un plat en faïence, aux armes de la famille Phelippeaux de la Vrillière; — un éperon du moyen-âge, trouvé à Neuville-aux-Bois.

Par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant, neuf assignats et deux promesses de mandat territorial.

Par M. Mauge, titulaire résidant, lot de monnaies et médailles parmi lesquelles un denier de la famille Antonia; — un denier d'Etruscilla; — un denier de Trajan-Dèce; — un exemplaire en cuivre doré de la médaille de la Confédération française; — une pièce de dix centimes du siége d'Anvers en 1814.

Par M. Jean Vernois, de Bonnée, un denier d'Antonin.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 7.

PREMIER TRIMESTRE 1852.

Séance du 9 janvier 1852.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Les membres du bureau, nommés à la précédente séance, sont installés. — Sur la proposition de M. de Buzonnière, des remercîments sont votés à M. Leber, président pendant l'année 1851.

— M. l'abbé Maitre, membre titulaire non résidant, adresse à la Société une pièce de vers intitulée : l'*Éloge de l'Archéologie.*

— M. Huot donne lecture de la fin de son mémoire, intitulé : *Excursions archéologiques d'un magistrat en vacances* (1). Dans ce mémoire, M. Huot présente un aperçu des richesses archéologiques que possède l'arrondissement de Romorantin et des souvenirs historiques qui se rattachent à cette contrée.

— Le Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements invite la Société à se faire rèprésenter à la session qui s'ouvrira à Paris le 15 mars 1852. — La Société désigne, pour la représenter, MM. de Buzonnière, de Vassal et Dupuis.

(1) V. ci-dessus, p. 164 et 167.

Digitized by Google

Séance du 30 janvier 1852.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Mgr l'Évêque de Blois remercie la Société des démarches qu'elle a faites près de M. le Ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires à la restauration des peintures murales de la chapelle de Saint-Genoux, à Celles-Saint-Denis (1), et promet de les appuyer.

M. le Préfet de Loir-et-Cher écrit, de son côté, que déjà il a sollicité de M. le Ministre de l'intérieur une allocation dans le même but, mais que sa demande n'a pu être agréée. — M. le Préfet ajoute qu'il saisira la première occasion qui se présentera de renouveler cette demande, et de joindre ses efforts à ceux de la Société.

— M. Huot, titulaire résidant, lit un mémoire sur la bulle du pape Anastase, dont le *vidimus* a été offert à la Société par M. l'abbé Pelletier, dans sa séance du 14 septembre 1851 (2). — La Société prononce le renvoi à la Commission des publications.

— Au nom de la Commission des publications, M. Mauge lit un rapport sur le mémoire de M. Huot, intitulé : *Étude sur le roman de la Rose*, dont il a été donné lecture dans les séances des 24 janvier, 14, 28 février et 14 mars 1851. — La Société décide que le mémoire de M. Huot et le rapport de M. Mauge seront imprimés dans le second volume de ses Mémoires.

Séance du 13 février 1852.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. de Vauzelles, premier Président de la Cour d'appel d'Orléans, membre honoraire de la Société, assiste à la séance.

— M. le Président annonce à la Société que depuis sa dernière séance elle a perdu l'un de ses membres-fondateurs, M. Horace

(1) V. ci-dessus, p. 166.
(2) V. ci-dessus, p. 157.

Digitized by Google

Demadières-Miron, directeur du Musée d'Orléans, chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé à Orléans le 4 février, et il donne la parole à M. Mauge-du-Bois-des-Entes, qui prononce en ces termes l'éloge de M. Demadières :

« Messieurs,

« Une foule silencieuse et recueillie cheminait, il y a peu de jours, par les rues de notre cité ; elle se pressa bientôt dans l'étroite enceinte d'un de nos temples. A sa tête marchait une nombreuse famille, dont chacun de nous contemplait le deuil et les larmes avec toute la sympathie d'une douleur sincèrement partagée. Ce concours de parents, d'amis, de citoyens de toutes classes venait s'agenouiller pieusement près des restes mortels d'un homme de bien. Sur le passage du triste cortége, tous les fronts se découvraient, un même nom était sur les lèvres de tous : Nous conduisions à sa dernière demeure le bon, l'excellent M. Demadières.

« C'est qu'en effet peu d'hommes ont été plus justement appréciés et plus universellement aimés que ne le fut votre honorable collègue, peu d'hommes seront aussi unanimement regrettés.

« Et veut-on savoir comment, depuis sa première jeunesse jusqu'au terme de sa longue carrière, M. Demadières sut conquérir et conserver cette vive, sincère, persévérante affection de toute une ville, la ville qui l'a vu naître et mourir ? Cet homme éminemment modeste et bon, qui jamais ne fit un pas, jamais ne dit un mot pour capter une faveur ou pour briguer un suffrage, n'eut qu'à suivre docilement les heureuses impulsions dont l'avait doué la nature. Elle s'était montrée envers lui prodigue des dons de l'esprit et du cœur. Le hasard, en même temps, ou plutôt l'honnête et sage économie de ses pères, l'avait entouré du prestige de la fortune et des jouissances qui s'y rattachent, tandis que l'éducation l'avait enrichi des enseignements d'une douce et gracieuse philosophie. Sans orgueil, sans morgue, surtout sans ambition, il savait plaire à tous, sans jamais porter ombrage à personne. Toujours simple, loyal et désintéressé, jamais on ne le rencontra sur le chemin de l'intrigue, et si pendant de longues années des fonctions publiques lui furent confiées, c'était de celles que nulle rétribution ne récompense ; de celles

Digitized by Google

que n'assiégent point les solliciteurs; de celles enfin qu'on accepte par dévoûment et par devoir, pour l'unique satisfaction d'y faire, sans éclat et sans bruit, le plus de bien possible.

« M. Paul Horace Demadières était né à Orléans le 23 mai 1779. Il y épousa, le 18 mars 1800, Mlle Miron de La Motte, s'alliant ainsi à l'une des familles les plus considérées de cette ville. Ce fut donc à vingt et un ans, à l'âge où d'ordinaire la question du choix d'un état se mêle dans l'esprit encore indécis du jeune homme aux souvenirs à peine effacés du collége, qu'il voyait s'ouvrir devant lui une carrière toute nouvelle et un avenir de bonheur rarement aussi précoce. A côté des jouissances du cœur, il rencontrait les avantages d'une position indépendante par le rang et par la fortune. A cet instant de sa vie, l'oisiveté lui était facile: elle étouffe trop souvent, dans l'inanité de la vie de province, les germes de la capacité et du génie, s'ils ne sont pas suffisamment fécondés par une nature d'élite ou par le sentiment du besoin. M. Demadières, riche, libre, pourvu de tout, à l'abri de tous soucis, ne se fût pas contenté d'une opulence insignifiante et inactive.

« A une âme comme la sienne, ardente et libérale, le culte des beaux-arts présentait un double et irrésistible attrait; il s'y jeta avec passion, il y réussit; il y trouva toute sa vie de nobles occupations pour son esprit, et pour son cœur d'intimes et ineffables contentements.

« La peinture et la musique furent pour lui l'objet de sérieuses études et de travaux approfondis; il voulut en connaître à fond les difficultés comme les jouissances, et c'est par la pratique de l'une et de l'autre qu'il était parvenu à en saisir, avec son esprit vif et judicieux, les secrets, le langage et la théorie.

« M. Demadières était connu des artistes les plus éminents qui appréciaient l'étendue de ses connaissances et la sûreté de son jugement : aussi, chaque année, une sorte de pélerinage artistique le ramenait à Paris, et là, depuis l'humble mansarde jusqu'au somptueux atelier, tous les adeptes de la science ouvraient leur porte avec empressement à cet homme de goût et d'érudition.

« Un autre titre, d'ailleurs, lui était acquis à l'estime et à l'affection des artistes, c'est l'obligeante délicatesse avec laquelle il ac-

Digitized by Google

cueillait tous ceux d'entre eux que le hasard ou ses recherches signalaient à sa sympathie ou à sa générosité. Chez lui, le visiteur enrichi et illustré par le talent, aussi bien que le débutant timide arrêté dans son essor par l'inclémence de la fortune, tous recevaient une hospitalité également cordiale et protectrice. A l'égard de ces derniers, sa bienveillance ne se borna pas toujours à de gracieuses et encourageantes paroles. Il savait combien la carrière des arts est souvent ingrate et difficile; plus d'une fois, sa main libérale s'ouvrit en secret, empressée de répandre sur le mérite nais sant ou malheureux des faveurs et des bienfaits inattendus.

« Le Musée d'Orléans, créé en 1825, ayant perdu l'homme honorable et distingué qui en avait été le fondateur et ensuite le directeur pendant douze années, M. Demadières fut choisi par la ville pour le remplacer. C'est au commencement de 1838 qu'il fut investi de cette fonction. Il y a des héritages qui ne sont pas sans dangers, celui-ci était de ce nombre. La reconnaissance publique aimait à se rappeler le zèle ardent et le goût éclairé avec lequel M. le comte de Bizemont avait organisé cet établissement et le rapide accroissement qu'il avait su lui procurer pendant son administration.

« M. Demadières, pour remplir dignement la tâche qui lui était confiée, n'eut qu'à rester fidèle à ses propres antécédents. Le placer à la tête d'un Musée, c'était, de la part de l'administration municipale, faire acte de justice et de bon goût; c'était en même temps pourvoir, avec une sagacité incontestable, aux intérêts artistiques de la ville. Nous ne dirons pas tous les progrès qu'a fait le Musée d'Orléans, ni les œuvres remarquables dont il s'est enrichi sous l'habile direction de M. Demadières, c'est chose connue de tous. Il avait à cœur d'embellir et d'orner nos galeries avec le même scrupule qui avait présidé à la formation des siennes. Dans l'emploi des faibles ressources mises chaque année à sa disposition par la ville, il sut concilier les nécessités de l'économie avec les exigences du bon goût, et si des raisons budgétaires ne lui permirent pas d'introduire au Musée des toiles de nos grands maîtres, on doit convenir au moins que ce n'est pas lui qui en eût ouvert les portes à d'obscures médiocrités. Plusieurs des auteurs, dont il a acheté pour le Musée

Digitized by Google

les premiers essais, ont grandi depuis et se sont fait un nom dans les salons des expositions annuelles de la capitale. Enfin, M. Demadières a extrait de son cabinet, pour en gratifier le Musée, un certain nombre de tableaux et de dessins qui témoignent de l'intérêt tout particulier qu'il portait à cet établissement.

« Un catalogue-inventaire, méthodique et raisonné des peintures et objets d'art existant aujourd'hui au Musée d'Orléans, a été dressé récemment, sous la direction de M. Demadières, par l'artiste habile et consciencieux qu'il s'était adjoint en qualité de *conservateur*, et dont il avait fait depuis long-temps son collaborateur et son ami.

« La direction du Musée absorbait une partie des loisirs de M. Demadières; mais le culte de la peinture n'avait pas été l'unique objet de ses aptitudes et de ses prédilections : une infirmité pénible, qui, du reste, n'ôta rien à l'aménité de son esprit, l'avait forcé de renoncer de bonne heure aux jouissances pratiques de la musique. Néanmoins, quand se forma dans notre ville cette association qui s'occupe avec tant de dévoûment et de succès des plaisirs de nos oreilles, M. Demadières devint de prime-abord l'un des fondateurs et des commissaires les plus zélés de l'Institut musical.

« Une surdité précoce jette d'ordinaire, dans les natures les plus fermes, une teinte de tristesse et de découragement; M. Demadières s'en consolait en se livrant avec d'autant plus d'ardeur aux études et aux distractions qu'il avait toujours affectionnées. Une bibliothèque composée avec le discernement qu'il apportait en toutes choses lui fournissait ces richesses intellectuelles qui élèvent l'esprit en ornant la mémoire. Il avait beaucoup lu, et, dans l'intimité des conversations amicales, il se plaisait à citer avec exactitude et à-propos les longues pages qu'il avait retenues.

« Une autre science non moins favorable à la méditation, secours providentiel pour ceux qu'afflige une sorte d'isolement forcé, l'horticulture, lui prodigua ses plus douces et ses plus amples jouissances. M. Demadières aima les fleurs avec un enthousiasme que les années avaient accru et qui ne s'est jamais refroidi. La Société d'Horticulture de cette ville le comptait parmi ses membres les plus actifs; il en était le vice-président, et naguère encore il racontait

Digitized by Google

avec bonheur certain Congrès de Belgique où il avait été chargé de représenter, et il y avait représenté dignement, ses collègues orléanais. A chacune de nos expositions, on voyait figurer parmi les produits *couronnés* quelque collection de fleurs provenant de ses jardins ou de ses serres, et, en cela, tous les horticulteurs, ses élèves ou ses rivaux, se plaisaient à rendre hommage à l'impartiale justice du jury.

« Il y a quatre ans, vous le savez, quelques hommes studieux, animés de cet esprit d'investigation qui caractérise notre époque à l'endroit des monuments anciens, résolurent de reconstituer, au point de vue scientifique, artistique et historique, l'ancienne province de l'Orléanais. Ils s'associèrent dans ce but, et après avoir parcouru la partie du Musée de la ville, où se trouvent rassemblés de nombreux fragments de notre histoire locale, ils se dirent : Notre contrée recèle sans doute d'abondantes richesses encore inconnues, essayons de développer chez nos contemporains le goût et la science de l'archéologie.

« Parmi les membres de notre Société naissante dut nécessairement figurer celui qui avait été l'ami intime de l'illustre du Sommerard, M. Demadières, l'honorable directeur du Musée d'Orléans. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quel aimable empressement M. Demadières se réunit à nous; vous vous rappelez que les premiers volumes qui ont figuré sur nos rayons étaient sortis pour nous de sa bibliothèque, et qu'une partie de notre médailler s'est aussi enrichie de ses dons. Malheureusement, M. Demadières, dont la surdité s'était accrue, demanda bientôt à ses nouveaux collègues de le dispenser de paraître à des séances qui ne lui infligeaient que d'amères privations, et quelque temps après il vous pria de recevoir sa démission ; mais, d'une commune voix, vous décidâtes qu'il n'y avait pas lieu à statuer, et jusqu'à ces derniers temps, la Société Archéologique s'est abstenue de disposer du siége de M. Demadières.

« C'est ainsi que, par le concours généreux et éclairé qu'il ne cessa d'accorder aux amis des sciences et des arts, M. Demadières sut échapper à une existence que sa position lui eût permis de laisser inutile et inoccupée. Après avoir parlé de la noble manière

Digitized by Google

dont il dépensait ce qu'on pourrait presque appeler sa vie d'artiste, disons comment il sut encore ennoblir les loisirs de sa vie de citoyen.

« Il est des établissements dont l'existence est connue de tout le monde, mais dont l'importance, à certains points de vue, n'est comprise et appréciée que par un petit nombre, et cela ne doit pas surprendre. Occupé de sa famille, de ses affaires, de ses plaisirs, l'homme, dans le cours habituel de la vie, songe avant tout à lui-même et à ce qui le touche. La contemplation du malheur d'autrui lui plaît peu ; il aspire avant tout, pour lui et les siens, à une prospérité sans nuages et à une santé sans secousses. Si cet espoir vient à être déçu, si la maladie vient quelque jour s'asseoir à son chevet, il appelle à lui l'oracle de la science : souffrant et docile, il reçoit ses consolations et ses secours, et si la Providence n'a pas encore frappé son heure fatale, il descend bientôt de sa couche allégé et guéri. La société a dû songer à ceux que le sort ou le malheur a privé de pareilles ressources : c'est pour ceux-ci qu'ont été créés les hospices ; et si l'on songe qu'à Orléans quatre à cinq mille personnes traversent chaque année cet asile de la misère, on ne se demandera pas sans doute si les honorables citoyens, administrateurs volontaires et gratuits de cette *cité de l'infortune*, se parent d'un vain titre et n'y exercent qu'une stérile sinécure. M. Demadières était spécialement chargé des soins qui précèdent et accompagnent l'admission des plus malheureux et des plus pauvres. C'est pour de tels services qu'il avait été décoré, et chacun s'écria que jamais distinction ne fut mieux méritée. L'année 1848 est venue frapper M. Demadières dans ses fonctions de vice-président de la Commission des hospices ; il y avait siégé pendant onze ans, et son père pendant vingt-cinq.

« Comme il y a plusieurs sortes de misères, il y a aussi plusieurs sortes de pitié ; l'homme de cœur en trouve toujours au service de tous les malheurs qu'on l'appelle à secourir, et pour lui nulle répugnance ne domine le désir de faire ici-bas un peu de bien. Pendant trente et un ans, M. Demadières a fait partie de la Commission de surveillance des prisons : il en a été le secrétaire pendant dix-neuf ans. S'il souffrait parfois au contact de cette po-

Digitized by Google

pulation ignorante et dégradée, il respirait bientôt avec bonheur au sein de la classe nombreuse de nos concitoyens qui sait comprendre la vertu du travail et le bienfait de l'économie. M. Demadières, en effet, était depuis 1832 vice-président de la Commission administrative de la Caisse d'épargnes.

« Enfin, pendant dix ans, de 1830 à 1840, il a été membre du Conseil municipal de la ville d'Orléans.

« M. Demadières est mort, à la suite d'une courte maladie, le mercredi 4 février 1852. Les derniers devoirs lui ont été rendus le vendredi suivant.

« L'auteur de cette notice avait entrepris de traduire, en quelques lignes seulement, l'expression de ses sentiments et des vôtres : si sa plume a dépassé les bornes qu'il s'était d'abord assignées, il ose espérer, Messieurs, que nul ne s'en plaindra dans cette enceinte, car il n'a pas dit tout ce qu'il aurait pu vous dire encore. Il aurait pu vous parler davantage de cette bonté inépuisable et de cette affabilité incessante qui faisait surtout chérir M. Demadières dans le cercle intime de ses parents et de ses amis ; il aurait pu vous dire à quels cœurs, à quelles affections, à quelle famille enfin cet excellent homme vient d'être enlevé ; mais il a pensé que leur douleur imposait à l'éloge même de respectueuses limites. Qu'il nous suffise donc, Messieurs, de vous avoir ici rappelé ce que fut M. Demadières, quelles qualités le distinguèrent aux yeux de ses collègues, de ses amis, de ses concitoyens, et enfin quels services il a rendus à sa ville natale. Heureux, si la voix publique et la vôtre trouvent que nous avons été un écho fidèle en payant à la mémoire de cet homme de bien le tribut même incomplet d'un équitable et sincère hommage ! »

La Société s'associe aux sentiments exprimés par M. Mauge et décide que le manuscrit original de la notice dont lecture vient d'être donnée sera offert, en son nom, à la famille Demadières.

— M. le Secrétaire présente à la Société un projet de budget dressé par le bureau pour l'année 1852. Ce projet de budget, qui se solde par un excédant des recettes sur les dépenses de 75 francs 50 centimes, est adopté. La Société décide, de plus, qu'à titre de dépense extraordinaire, il sera procédé, au cours de l'année 1852,

Digitized by Google

à la publication d'un second volume de Mémoires, dont la dépense sera portée au budget de 1853.

— M. Vincent, titulaire résidant, donne lecture d'un Mémoire sur Janville et les écrivains que cette ville a produits. La Société prononce le renvoi à la Commission des publications.

— M. Huot, titulaire résidant, donne lecture d'une analyse des Chartes de l'abbaye des Vaux-de-Cernay.

— Au nom de la Commission des publications, M. Mauge dépose sur le bureau le mémoire de M. Pillon, intitulé : *Château et Gentilhommière,* qui lui avait été renvoyé par décision du 29 août 1851. Ce travail ayant été publié, avec l'agrément du bureau, dans le journal le *Moniteur du Loiret,* il n'y a plus lieu de proposer son insertion dans les Mémoires de la Société.

Séance du 27 février 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

Mme Demadières-Miron écrit à la Société pour la remercier de l'envoi qu'elle lui a fait de la notice lue dans son sein sur M. Demadières.

— M. Jules Laurand, membre titulaire, à la résidence de Blois, donne lecture d'une notice ainsi conçue :

« J'appellerai l'attention de la Société Archéologique sur l'Église de Saint-Georges-des-Bois, située dans la commune de Saint-Martin-des-Bois, à deux lieues de Montoire. Il n'en reste malheureusement plus qu'une partie : la nef, à l'exception d'une seule travée, a été abattue ; les bas-côtés et le transsept sont mutilés, et la partie qui subsiste encore est menacée d'une ruine prochaine.

« Cette église, l'une des constructions romanes les plus remarquables du Vendômois, offre un beau spécimen du style, dit Plantagenet, qui fleurit dans ce pays, importé de l'Anjou par les comtes de la famille Geoffroy Martel. Tous les arcs de la nef sont en ogive ; les ner-

Digitized by Google

vures de la voûte sont plus multipliées que d'ordinaire dans les constructions de cette époque; outre les doubleaux et la croisée d'ogives, d'autres nervures partent du sommet de ces arcs doubleaux et de l'arc latéral du mur et se réunissent à la clef de voûte. La même disposition s'observe dans les transsepts de la Trinité de Vendôme, contemporains de Saint-Georges-des-Bois. Plusieurs colonnes engagées supportent les retombées des nervures, les plus petites s'arrêtent avant d'arriver au sol et sont terminées par des bustes d'hommes. Le transsept est voûté un peu en dôme. Ses nervures, aussi nombreuses que celles de la nef, aboutissent à des arcs en tiers-point, dont les deux côtés vont se réunir pour former une rosace à huit rayons. Quatre de ces rayons sont décorés de statues nimbées portant un livre; ce sont probablement les quatre Évangélistes.

« L'abside circulaire s'ouvre par une grande arcade en tiers-point et est éclairée par trois fenêtres en plein-cintre, décorées de tores et de colonnettes engagées. Deux arcades semblables à ces fenêtres ornent les parois des murs. La voûte est une espèce de cul-de-four partagé par des nervures aboutissant à une clef commune.

« Le transsept méridional a été détruit; celui du nord, à peu près intact, présente à l'est une chapelle circulaire voûtée comme l'abside principale.

« Le long de la nef, existe une autre chapelle dite la chapelle des Morts; entièrement séparée de l'église principale, elle en est cependant contemporaine. Ses murs sont décorés d'une arcature en plein-cintre; l'autel, placé dans une abside circulaire, était adossé au mur occidental du transsept.

« Au midi de la nef existe un bas-côté parallèle à cette chapelle; une petite porte y donne accès du côté de l'église.

« A l'extérieur, Saint-Georges-des-Bois offre autant de soin dans sa construction qu'à l'intérieur; le grand et le moyen appareil y sont seuls employés; plusieurs contre-forts flanquent les murs de l'abside et de la chapelle des Morts.

« Les chapiteaux sont partout traités avec le plus grand soin; rien de plus gracieux que les enroulements byzantins mêlés aux feuillages qui les décorent. Quelques modillons intérieurs présentent des figures grimaçantes. Le vaisseau principal est dans d'heureuses

Digitized by Google

proportions, vaste pour une seule nef; il a sept ou huit mètres de largeur sur douze de hauteur environ.

« Telle est, en quelques mots, l'église de Saint-Georges-des-Bois dans son état actuel. Autrefois elle servait à l'abbaye de ce nom, détruite en grande partie, et dont les restes sont aujourd'hui un château.

« Le propriétaire veut maintenant démolir la chapelle; je ne sais même pas s'il n'est déjà convenu du prix. Ce serait une grande perte pour le pays, pour les arts; il est temps encore de la sauver : une démarche de la Société Archéologique auprès du propriétaire pourrait peut-être obtenir ce résultat.

« M. de Pétigny, dans son *Vendômois archéologique*, a donné quelques détails sur cette église; la vue intérieure de l'abside et du transsept se trouve dans une des planches qui accompagnent ce bel ouvrage.

« Nous avons malheureusement vu tomber un trop grand nombre de monuments dans notre pays depuis cinquante ans; tâchons au moins de conserver ceux qui nous restent. »

La Société décide qu'il sera écrit à M. Huron, membre titulaire à la résidence de Montoire, pour le prier de faire près du propriétaire de la chapelle de Saint-Georges une démarche tendante à obtenir la conservation de ce monument.

— M. Pillon, membre titulaire à la résidence de la Chapelle-Saint-Mesmin, lit une note sur les établissements et les biens que l'abbaye de Saint-Mesmin possédait sur la rive droite de la Loire. La Société prononce le renvoi à la Commission des monuments.

Séance du 12 mars 1852.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Lacave, maire d'Orléans, député du Loiret au corps législatif, membre titulaire de la Société, assiste à la séance.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, annonçant qu'il a appuyé la demande adressée par la Société à M. le

Digitized by Google

Ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir une subvention sur le fonds d'encouragement porté au budget, en faveur des sociétés savantes.

— M. Lambron de Lignim, associé correspondant, adresse à la Société vingt exemplaires de son *Armorial des Maires d'Orléans,* pour être distribués à ses membres.

— L'Académie espagnole d'Archéologie, siégeant à Madrid, entre en relations d'échanges avec la Société.

— M. Brainne, membre titulaire résidant, donne lecture d'une lettre de M. de Sainte-Beuve, sur le poète Colardeau, né à Janville, (Eure-et-Loir).

— M. Mauge, membre titulaire résidant, dépose sur le bureau la copie d'une lettre inédite de Gresset, et s'exprime ainsi :

« Quelques lignes d'un catalogue récemment publié ont éveillé dans mon esprit de tristes et doux souvenirs. J'ai vu l'annonce de la mise en vente d'une collection d'autographes, parmi lesquels figureraient plusieurs lettres de Gresset à sa mère. Admirateur sincère de ce charmant poète, je me suis rappelé qu'il y a une vingtaine d'années, un bon vieillard, son neveu, habitant alors les environs d'Abbeville, voulait bien m'accueillir avec une courtoise et encourageante cordialité. Nous parlions souvent ensemble de ce qu'il y avait de vif et de spirituel dans l'auteur de *Vert-Vert,* et en même temps des qualités qui, disait-il, l'avaient rendu si cher aux membres de sa famille et aux témoins de sa vie privée. Je retrouve aujourd'hui, au fond d'un portefeuille quelque peu négligé, *la copie* d'une lettre dont M. Gresset de Mareuil lui-même m'avait alors communiqué l'original et qu'il m'avait permis de transcrire pour moi et deux de mes amis.

« Qu'est devenue cette lettre, qui, suivant sa date, n'est pas au nombre de celles actuellement en vente ? Que sont devenues d'autres reliques précieuses, émanées, comme elle, de la plume du poète amiennois ? C'est ce que j'ignore. Depuis long-temps la mort a enlevé l'ermite aimable et hospitalier que j'aimais à visiter dans sa solitude de Mareuil. Elle a moissonné également d'autres personnes qui tenaient à lui par les liens de la parenté et auxquelles je tenais moi-même par le charme de relations que je regretterai toujours.

« J'ai pensé que les amis de la poésie gracieuse et facile ne liront

Digitized by Google

pas sans intérêt cette page sans doute inédite d'un auteur si connu et si apprécié ; cette lecture ne pourra qu'augmenter leur sympathie pour Gresset : ils y trouveront une preuve de plus de l'élégance de sa plume, de la grâce de son esprit et de la bonté de son cœur.

« Voici, Messieurs, les termes de cette lettre :

« Paris, 18 novembre 1734.

« Ma très-chère mère,

« Voilà qui n'est en vérité point édifiant : datter une lettre d'une heure après minuit, temps auquel une vertueuse mère de famille doit, comme la femme forte, goûter dans le sein du repos la douceur des songes évangéliques ; temps auquel une jeune prosélyte doit tranquillement sommeiller et rêver pieusement ; de telles nuits marquent des âmes beaucoup trop éveillées, et assurément, si je me mêlais de me scandaliser, ma délicatesse seroit bien déconcertée par un pareil dérangement, surtout après la grande et pompeuse retraite. C'est donc là où sont venus aboutir tant d'affectueux sentiments ! C'est donc en vain que le vertueux père Fleuriau, l'apôtre des Gentilles, a labouré, semé, arrosé ; voilà donc sa moisson ! il a prié, exhorté, menacé, tonné, cassé sa flûte, et cependant, je ne vois point de changement ; au contraire, autrefois on se couchait à minuit, et depuis la retraite on est devenu plus méchant d'une heure. Je parie, ma mère, que vous avez été à la retraite en partie pour *braire*, car enfin, c'est quelque chose de si doux que de *braire* de temps en temps !... Pour toi, Thérèse, tu as été aux méditations pour courir, n'est-il pas vrai ? Non, dites-vous ? Comment, non ? Quoi ! vous mentez, petite fille ; je charge votre bon ange de vous donner ce soir la discipline, depuis dix heures jusqu'à minuit (1).

« Je m'étonne qu'on se plaigne de mes lettres ; je ne ne crois pas avoir passé dix jours sans écrire, mais plaignons-nous toujours, cela

(1) Thérèse était sa sœur puinée, car il en avait perdu une religieuse à l'hôpital d'Amiens, en 1731. *(Épître à une dame sur la mort de sa fille, religieuse à A....)*

Sans doute c'est Thérèse qui vint plus tard le soigner dans une grave maladie. *(Épître à ma sœur, sur ma convalescence).*

Digitized by Google

ne gâte rien. Que voulez-vous que j'écrive à la pécore, ma plume s'engourdit dès qu'elle commence à marcher pour des imbéciles (1). Vous me demandez comment va ma vie parisienne; je n'attends qu'une occasion pour vous en instruire par un petit *cayer* qui est encore à courir le monde, mais qui me reviendra incessamment; fournissez-moi quelque facilité pour le faire passer jusqu'à vous, sans quoi, si vous voulez, je me servirai d'un de mes *amis*, qui est le postillon d'ici en Amiens, et qui, pour quelques 53 sols encore, me fera la politesse de s'en charger pour vous; choisissez, j'attends vos décisions.

(1) Gresset, né en 1709, était alors dans sa vingt-cinquième année; c'est en 1734 que, sans l'aveu de l'auteur, fut publié le poëme de *Vert-Vert*. Il est vraisemblable qu'à la date de cette lettre ce poëme avait paru. Déjà, peut-être, se préparaient pour le poète les ennuis et même les persécutions dont il fut victime à ce sujet.

Serait-ce en mémoire de *la pécore* anonyme indiquée dans cette lettre que Gresset a écrit, vers l'année 1735, ce passage de la pièce intitulée : *les Ombres*, adressée à A. M. D. O. N. ?

A tout le petit consistoire,
Où ne sont échos imprudents,
Rendez cette lettre notoire
Aimable Aminte, j'y consens;
Mais sauvez-la des jugements
De cette prude à l'humeur noire,
Aux froids caquets, aux yeux bigots,
Et de médisante mémoire,
Qui colportant ces vers nouveaux,
Sur le champ irait sans repos,
Dressant la tête et battant l'aile,
Glapir quelqu'alarme nouvelle
Dans tous les poulaillers dévots.
Ou qui, pour parler sans emblême,
Dans quelque parloir médisant,
Irait afficher l'anathême
Contre un badinage innocent,
Et le noircir avec scandale,
De ce fiel mystique et couvert
Que vient déverser la cabale
Sur l'histoire de dom *Vert-Vert*.

Digitized by Google

« Le gros Marquet (1) est toujours mon fidèle; nous sommes logés l'un près de l'autre; nous mangeons ensemble, nous rions ensemble, nous courons ensemble et nous nous moquons de tout ensemble. Il me mena dernièrement dîner à Saint-Cloud; il vous menace d'une lettre, mais vous ne l'aurez pas si tôt : ses opérations sont lentes, et d'ailleurs il est si occupé à manger et à rire qu'en vérité il n'a pas un moment de temps à lui. Plaignez, du moins, un peu le malheur de gens occuppés comme nous, *ô vous, gens charitables, et Dieu vous baillera son benoist paradis.*

« Puisque vous me parlez déjà de votre sainte Catherine, vous voudrez bien, ma très-chère mère, qu'on vous souhaitte la bonne fête par avance, car je ne suis pas sûr d'en avoir le temps vers le 25. Paris est un monde si occuppant que les loisirs y sont très-rares. Je préviens le jour du bouquet :

Que vous souhaiter donc? quels vœux peuvent vous plaire?
Vous ne désirez point de trop bruyants plaisirs;
Votre goût sait haïr le tumulte vulgaire,
Je vais deviner vos désirs.
Il faut vous souhaiter quelques humeurs liantes,
Quelques amitiés engageantes
Qui vous occupent finement;
Quelques migraines amusantes,
Trop peu pour en souffrir, mais assez seulement
Pour vous plaindre agréablement.
Au profane ajoutons des plaisirs séraphiques,
D'ingénieux mais courts sermons;
Et de longues collations,
Des rendez-vous évangéliques,
D'interminables entretiens,
Moitié fripons, moitié mystiques,
Dans les parloirs ignaciens;
Là, quelques fines confidences,
Quelques dévotes médisances,
Le tout fait sans autre dessein
Que l'amendement du prochain.
Enfin je vous souhaite, avec un zèle extrême,

(1) Voir la pièce intitulée : *Adieux aux Jésuites*, dédiée à M. l'abbé Marquet.

Digitized by Google

Du chant, des jeux, des vers jolis,
Des flots de ce café sur qui nagent les ris,
Et vers le déclin du carême
Un pélerinage à Paris
Avec cette jeune Chloris,
Qui des Picardes est la crême,
Objet de vos aimables soins,
Qui, pour être de sa personne
Un peu méchante, un peu fripponne,
N'en vaudra sûrement pas moins.

« Mais finissons les vers, puisque le bouquet est fini. Thérèse ne mérite certainement pas toutes les louanges que je lui donne dans ma lettre, puisqu'elle ne répond pas à mes dix-sept questions. Veut-elle aussi se donner un air de paresse ? En vérité, Mademoiselle, cela vous convient bien ! et que ferez-vous donc, quand vous serez à notre âge ? Il faut avouer que la jeunesse est bien impertinente. J'écris au cousin par le même ordinaire ; je salue mon très-cher père, maman, mes tantes, et j'embrasse en Dieu tout le reste de la kyrielle. Victoire assurera M. de Choqueuse de mes respects et fera mes compliments à tous ceux qui sont assez simples pour se formaliser de ce que je ne les nomme pas ici. Bonjour, père Fleuriau ; bonsoir, père Rosili ; serviteur, Petit-Jean, mon paige ; adieu, notre vénérable abbé ; au revoir, M. de Conteville ; oh ! l'indigne cheval ! oh ! la détestable monture ! oh ! la rosse infernale ! J'ay l'honneur d'être, avec un très-profond respect, ma très-chère mère, votre très-humble et très-obéissant serviteur et fils. .. Si vous ne tenez pas mes lettres secrettes, je n'écris plus. On peut admettre dans la confidence le père Fleuriau, le père Delatre, le père Rosili, mais surtout point de Grilly. »

— M. Lacave, maire d'Orléans, expose que les travaux de restauration de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, actuellement entrepris, comportent une décoration extérieure et intérieure à laquelle l'administration municipale a l'intention de donner un caractère historique ; qu'à cet effet un projet a été, sur sa demande, préparé par M. Mantellier, l'un des membres de la Société. M. le Maire dépose ce travail sur le bureau en priant la Société de vouloir bien en en-

Digitized by Google

tendre la lecture et de lui faire connaître, avec son avis, les modifications dont il pourrait être susceptible.

Après cette lecture, la Société décide que le projet est pris en considération ; il demeurera pendant un mois déposé sur le bureau, où chacun des membres pourra en prendre une connaissance approfondie, et à la première séance du mois d'avril une discussion sera ouverte sur les observations que son examen aura suggérées.

Séance du 26 mars 1853.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. le Président annonce à la Société qu'elle a perdu l'un de ses membres titulaires non résidants, M. Hippolyte de La Porte, décédé en son château de Meslay, le 29 février, et donne lecture d'une notice nécrologique sur M. de La Porte, adressée à la Société par M. de Pétigny, membre titulaire non résidant.

Cette notice est conçue en ces termes :

« La Société Archéologique vient de perdre un de ses membres les plus honorables et son doyen d'âge, M. Hippolyte de La Porte, décédé le 29 février dernier au château de Meslay, près de Vendôme, dans sa quatre-vingt-deuxième année. On peut dire que la mort de M. de La Porte a été un deuil public dans le pays qu'il habitait ; car la bienveillance était comme le fond et l'essence même de sa nature. Il lui aurait été impossible de ne pas être bon en tout temps, en tout lieu et envers tout le monde. Croire au mal était pour lui une peine, une souffrance ; il s'en détournait et fermait les yeux pour ne point le voir. Mais, en revanche, combien il était ingénieux à découvrir toutes les bonnes qualités, à mettre en relief tous les mérites, à excuser toutes les fautes ! Une parole de blâme le choquait, et blessait son cœur comme un son discordant offense l'oreille. *J'aime qu'on soit indulgent*, répétait-il sans cesse, et ces mots étaient d'autant mieux placés dans sa bouche, que pour lui-

Digitized by Google

même il n'eut jamais besoin d'indulgence. En effet, la bonté de M. de La Porte n'était point de la faiblesse; elle n'excluait pas la justesse des vues, la fermeté des principes, la constance des convictions. Sa vie, brièvement retracée, montrera son caractère sous ce double point de vue qui réalise en quelque sorte l'idéal de l'homme de bien.

« En accordant à M. de La Porte des qualités si précieuses pour son bonheur et celui des autres, la Providence l'avait placé dans la position la plus favorable à leur développement. Elle lui avait donné la naissance et la fortune pour qu'il pût faire le bien sans calcul, louer sans flatterie et aimer sans égoïsme. Elle y ajouta les épreuves passagères qui sont la pierre de touche de toutes les vertus.

« M. de La Porte était né à Paris en 1771. Sa famille occupait depuis long-temps un rang honorable dans les grandes places du Conseil d'État et de l'Intendance des provinces. Il avait vingt ans quand la révolution éclata.

« Son père, intendant de Lorraine, fut alors forcé d'abandonner les hautes fonctions dans lesquelles il avait laissé partout un nom honoré, et se retira dans sa terre de Meslay. Qu'était-ce que Meslay? Il faut le dire pour faire bien comprendre ce qu'étaient M. de La Porte et la famille bienfaisante dont le nom vient de s'éteindre avec lui (1).

« Au commencement du XVIIIe siècle, il existait près de Vendôme un vieux manoir flanqué de fossés bourbeux et qui avait servi de quartier-général à Henri IV, lorsqu'il assiégea, en 1589, la ville berceau de ses ancêtres. A côté était un pauvre village, composé de quelques chaumières et d'une église délabrée. Le bisaïeul de M. de La Porte abattit le vieux manoir, combla les fossés et éleva le somptueux château qui est aujourd'hui un des plus beaux ornements de la riante vallée du Loir. Jusque-là, c'est ce que font tous les riches propriétaires; mais voici ce que tout le monde ne fait pas : Presque sous les fenêtres de sa riche habitation, le bon

(1) A défaut d'héritiers directs, M. de La Porte laisse des neveux dignes de lui, MM. de Lavau, de Salaberry et de Bernay, qui continueront les traditions généreuses de sa famille.

Digitized by Google

seigneur voyait avec chagrin les cabanes étroites et malsaines des paysans et la maison de la prière tombant en ruines; il ne se sentait plus à l'aise, dans ses vastes salons, en songeant que, près de lui, étaient si mal logés Dieu et les pauvres, qui sont les enfants chéris de Dieu. Pour faire cesser ce contraste affligeant, il transporta le village tout entier sur un emplacement moins humide et plus sain. Il fit bâtir de jolies maisons construites sur un plan régulier aux deux côtés d'une large rue tirée au cordeau et bordée d'arbres. Au milieu, il éleva une charmante église et un presbytère confortable. Ce fut un changement à vue comme on n'en voit guère qu'à l'Opéra. Mais ce n'était encore que l'apparence du bien-être; il fallait donner à cette population une aisance en rapport avec les demeures qu'on lui avait créées. L'aïeul de M. de La Porte s'en chargea. Pour occuper constamment tous les bras, pour bannir de son voisinage la paresse et la misère, sa compagne habituelle, il fonda à Meslay une manufacture, idée neuve alors, et qui, mise en pratique dans diverses provinces par des propriétaires éclairés, a donné l'impulsion à notre industrie nationale, maintenant si active et si florissante. La fabrique était exploitée pour le compte du seigneur; c'est assez dire que les salaires n'étaient jamais réduits, que les ouvriers ne connaissaient point de chômages, et que si le maître leur faisait partager les bénéfices, il se réservait toutes les pertes.

« Ce fut dans ce village, création de sa famille, que le père de M. de La Porte chercha un asile contre les orages révolutionnaires. Il se croyait en sûreté en s'abritant derrière un demi-siècle de bienfaits; mais il craignait pour la jeunesse de son fils le contre-coup de la tourmente politique, et, dès les premiers mois de 1792, il l'envoya voyager en Italie.

« M. Hippolyte de La Porte parcourut toutes les grandes villes, tous les lieux remarquables de ce pays des souvenirs et des chefs-d'œuvre; puis ayant su que l'inscription de son nom sur la fatale liste des émigrés lui fermait l'entrée de sa patrie, il se fixa à Venise, où il passa quatre années, pendant lesquelles la France était livrée aux horreurs du plus sanglant despotisme, déguisé sous le masque hideux de l'anarchie. En 1794, à Vérone, il fut présenté à Louis XVIII, le roi de l'exil. Cependant les armées françaises envahissaient l'Eu-

Digitized by Google

rope au pas de charge, et partout la révolution se glissait à leur suite, cachant son bonnet rouge sous leurs lauriers. M. de La Porte fut témoin des saturnales qui précédèrent l'entrée des Français à Venise et du renversement de l'antique gouvernement des doges. On trouve sur ces événements des détails curieux et peu connus dans les *Souvenirs d'un émigré*, celui de ses ouvrages où se peignent le mieux son cœur et son esprit. La position de M. de La Porte, émigré malgré lui, commençait à être périlleuse. Le hasard lui fit rencontrer, dans les bagages de l'armée, deux ex-terroristes de Blois, ci-devant prêtres, devenus fournisseurs depuis le 9 thermidor. Il avait tellement le don de se faire aimer, que ces hommes prirent intérêt à lui; avec un passeport qu'ils lui procurèrent, il rentra en France et revint secrètement à Meslay.

« Tout est de mode dans notre bon pays. La modération y était alors à l'ordre du jour, comme l'avait été la terreur. Les vénérables parents de M. de La Porte, incarcérés en 1793, venaient de recouvrer la liberté. Leur noble et courageuse fille, devenue l'épouse de M. de Salaberry, avait, à dix-huit ans, arraché son père et sa mère aux échafauds du comité de salut public. Elle crut qu'il lui serait plus facile encore d'attendrir, en faveur de son frère, les pentarques du Directoire et se consacra à cette pénible tâche avec un admirable dévoûment.

« Mais, par une coïncidence malheureuse, M. de La Porte était rentré en France à la veille du 18 fructidor, date fatale où la violence comprima l'élan réparateur de l'opinion publique et détruisit les espérances des bons citoyens qui croyaient toucher à la régénération de l'ordre social. Une loi prescrivit à tous les émigrés rentrés et non rayés de sortir de France, dans quinze jours, sous peine de mort. M. de La Porte, qui, depuis un an, vivait caché aux environs de Paris, fut contraint de s'exiler encore une fois et alla s'établir à Hambourg. Les progrès des armées françaises avaient fait refluer dans cette ville les émigrés de tous les coins de l'Europe. M. de La Porte y trouva une société brillante et polie qui conservait dans les misères de l'exil la grâce et l'amabilité des salons du XVIIIe siècle. Il y connut Rivarol, sur lequel il a écrit une intéressante notice, et s'y lia intimement avec le prince Louis de Prusse,

Digitized by Google

dont les mœurs faciles mettaient en pratique l'égalité qu'on proclamait ailleurs en théorie.

« Enfin, la grande journée du 18 brumaire ferma l'ère des persécutions en comprimant tous les éléments de trouble. En 1800, M. de La Porte rentra pour toujours dans sa patrie, qu'il aimait comme on aime la France quand on a eu le bonheur d'y naître et le malheur d'en être éloigné. Dès lors commença pour lui cette longue carrière de bienfaisance et de vertus pendant laquelle, suivant l'heureuse expression d'une femme d'esprit, « chaque jour fut marqué « par une bonne action, par un service rendu, par une attention gra- « cieuse. »

« Son long séjour en Italie avait développé en lui ce goût exquis, ce tact fin et délicat qui le rendait si bon juge de toutes les œuvres de la pensée et de l'imagination. Il aimait les arts; mais il aimait peut-être encore plus les artistes, et il les accueillait avec cet empressement aimable qui est pour eux le meilleur des encouragements, parce qu'il leur donne la conscience de leur mérite. Un de ses grands bonheurs était d'aider de ses conseils, de sa bourse, de son influence un talent naissant ou méconnu. Jamais un pauvre ne s'éloigna triste de la porte de sa demeure; jamais un malheur, mérité ou non, n'implora en vain sa générosité. Tous les projets utiles au pays étaient accueillis par lui avec chaleur; toutes les bonnes œuvres le comptaient parmi leurs fondateurs ou leurs soutiens. Continuant dans le village que ses aïeux avaient créé les traditions de leur charité inépuisable, il voulut compléter leur ouvrage en y établissant une école de Frères à côté de la maison des Sœurs que sa respectable mère avait fondée.

« Peu d'hommes ont été plus sincèrement modestes que M. de La Porte; car il n'avait pas même la prétention de la modestie. Il ne se posait point en auteur, et pourtant il écrivait avec une pureté de diction devenue rare de nos jours. Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, il a composé de nombreux et intéressants articles dans la *Biographie universelle*, et des notices, dont Saint-Beuve a parlé avec éloge, sur *quelques femmes de la haute société du XVIIIe siècle* et sur *le dernier des maréchaux de Brissac*.

« La Société des Bibliophiles perd en lui un de ses membres les

Digitized by Google

plus zélés et regrettera le concours efficace qu'il prêtait à ses importantes publications.

« Lorsque M. de Caumont fonda les *Congrès scientifiques*, l'âme expansive de M. de La Porte embrassa avec ardeur la pensée de ces comices de l'érudition qui ont tant contribué à répandre dans les provinces la vie littéraire, exclusivement concentrée jusqu'alors dans la capitale. C'était toujours avec bonheur qu'on le voyait paraître dans ces nombreuses réunions, où il était entouré de tous les témoignages de l'affection et du respect. A Orléans surtout, on n'oubliera pas sa présence au Congrès de 1851, qui devait être le dernier pour lui. Qui ne fût touché de voir ce vénérable doyen d'âge braver, avec autant de gaîté que de courage, les fatigues des excursions archéologiques et donner aux plus jeunes l'exemple de l'assiduité et de l'exactitude, qui est la politesse des vieillards comme celle des rois!

« L'Institut des Provinces, la Société pour la conservation des monuments, celle des Antiquaires de l'Ouest, la Société Archéologique de l'Orléanais, les Sociétés académiques de Sens, d'Orléans, de Blois, de Tours, de Reims, avaient tenu à honneur d'inscrire M. de La Porte parmi leurs membres, et il y comptait autant d'amis que de confrères. Jusqu'aux dernières limites de la vieillesse, il fut partout aimé et recherché, car il avait conservé dans toute sa fraîcheur la jeunesse du cœur et de l'esprit.

« Ni les révolutions, ni l'exil, ni la tyrannique influence des vicissitudes de l'opinion n'avaient jamais pu ébranler, dans cette âme si douce, les convictions politiques et les sentiments religieux qui furent la règle de sa vie. Dans ses derniers moments, ces sentiments s'élevèrent jusqu'à la plus haute résignation. Ce fut sans peine et sans murmure qu'il fit le sacrifice de la vie terrestre où il était entouré de tant d'éléments de bonheur. S'il était permis d'emprunter un mot à la langue de Bossuet, on pourrait dire que M. de La Porte fut bienveillant même envers la mort. Il ne voulut ni la repousser, ni la haïr; il l'accueillit presque en souriant, comme l'annonce d'une vie meilleure. C'est ainsi qu'il s'est éteint doucement, environné des soins affectueux de toute sa famille rassemblée autour de lui et des bonnes religieuses que sa mère avait appelées à Mes-

Digitized by Google

lay. Le pays tout entier s'est ému de sa maladie et de sa mort. Dans la foule qui se pressait à ses obsèques, on voyait les hommes notables de toutes les opinions réunis dans un deuil commun. Deux cultivateurs tenaient, avec les premières autorités de l'arrondissement, les cordons funéraires du cercueil, et quinze cents pauvres étaient agenouillés sur le chemin que suivait le convoi de leur bienfaiteur.

« M. de La Porte laissera de vifs regrets dans toutes les Sociétés savantes dont il faisait partie ; mais sa perte ne sera nulle part plus profondément sentie que dans la Société Archéologique de l'Orléanais, de cette province où s'écoula sa longue existence, noblement occupée par le goût éclairé des arts et de l'étude, embellie par la grâce et l'esprit de l'homme du monde, sanctifiée par la bienfaisance et les vertus du chrétien. »

La Société décide que la notice de M. de Pétigny, après avoir été insérée au *Bulletin*, sera déposée et conservée dans ses archives.

— M. Jules Laurand, membre titulaire à la résidence de Blois, fait connaître, par la lettre qui suit, une importante découverte de monnaies royales d'or et d'argent des XVe et XVIe siècles, faite à Blois, le 20 mars, présent mois.

« Blois, ce 24 mars 1852.

« Samedi dernier, des ouvriers, occupés à planter des arbres sur la place Louis XII, ont mis à découvert, à environ un pied du sol, trois pots, d'un grès fort commun, remplis de monnaies d'or et d'argent. Ces pots étaient presque juxtà-posés et placés à environ deux pieds des fondements du transsept nord de Notre-Dame-de-Bourg-Moyen, détruite en 1807.

« Les médailles d'or, au nombre de trois cent cinquante, ne sont que de trois règnes : Charles VIII, Louis XII et François Ier ; ces dernières sont en bien plus grand nombre. Elles sont toutes parfaitement conservées et n'offrent pas d'effigie ; chaque règne présente cependant des types variés. Leur valeur intrinsèque est de 10 francs l'une dans l'autre.

« Les médailles d'argent, au nombre de cent dix, sont toutes à l'effigie de François Ier, sauf trois seulement : une à l'effigie de Char-

Digitized by Google

les VIII et deux à celle de Henri II, datées de 1549 et 1550. Ces dernières sont presque à fleur de coin, ce qui permet de faire remonter leur enfouissement aux guerres de religion qui arrivèrent quelques années après ces dernières dates. L'emplacement où on les a découvertes dépendait, à cette époque, du cimetière de Notre-Dame du-Bourg-Moyen, puisque l'on a retrouvé des ossements tout près du pot qui les contenaient. Leur valeur actuelle intrinsèque, qui est de 3,600 fr. environ, représentait au XVIe siècle une somme beaucoup plus forte (1), qui ne pouvait être possédée que par une riche abbaye comme celle dont dépendait le terrain où on a trouvé ces médailles. On peut donc croire qu'elles ont été cachées en ce lieu par quelque moine aux temps des guerres de religion.

« Lors de la démolition de l'église de Bourg-Moyen, en 1808, les fondements des murs du transsept nord furent arrachés, et on ne peut comprendre comment les ouvriers ne mirent pas à découvert ces pots pleins de médailles. Quelques pouces de terre devaient seuls les recouvrir.

« Je ne sais encore quelles sont les intentions de la ville à l'égard de cette découverte; il y a lieu de croire que la plupart reviendront à notre Musée nouvellement créé, qui pourra faire des échanges et même en céder une partie. Si la Société en désire quelques-unes, elle pourrait peut-être en donner d'autres d'une valeur égale; du reste, je vous tiendrai au courant de la manière dont on en disposera.

« JULES LAURAND. »

La Société décide qu'il sera écrit à M. le maire de la ville de Blois pour le prier de faire participer la Société à la trouvaille signalée par M. Laurand, et de disposer, en faveur de son Musée, de quelques-unes des pièces découvertes.

— Un membre communique une lettre de M. l'abbé Cosson, curé de Corbeilles, titulaire non résidant, relative à une découverte faite

(1) L'équivalent de la valeur commerciale actuelle de 10,800 fr., d'après les tables d'évaluation de M. Leber (V. *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, p. 23 et 84).

Digitized by Google

à Sceaux, — emplacement, selon Jollois, de l'antique *Vellonaudunum*.

Un habitant de ce village, en démolissant un mur romain, a brisé un vase de terre jaunâtre qui contenait un millier de médailles, dont neuf en or; le reste est argent.

Les pièces d'or sont d'une conservation parfaite. La conservation des pièces d'argent, une fois dégagées du vert-de-gris qui en recouvre plusieurs, est également belle.

Ce sont des deniers du haut-empire, et particulièrement de l'époque des Antonins; il en existe un grand nombre à l'effigie de Marc-Aurèle et à celle de Faustine : les revers offrent une grande variété (1). Le local où ce trésor a été trouvé paraît avoir été une cave dans laquelle on a rencontré aussi de larges tuiles, de grands clous oxydés, des tuyaux en terre de forme carrée.

Quelques jours après, à cent mètres environs de ce lieu, une autre cave plus grande que la première a été découverte; les murs sont dans un état de parfaite conservation; ils sont revêtus, en plusieurs parties, d'un enduit peint en rouge. On y a trouvé un gril en fer, un vase d'airain qui a été brisé, des tuiles à rebords, des carreaux rouges fort épais, des clous, des écailles d'huîtres.

Il est probable que les débris de la maison entière se sont affaissés dans cette pièce inférieure, qui n'était pas voûtée, mais recouverte d'un plancher. La place où les solives s'encastraient dans le mur se reconnaît encore facilement.

M. Cosson annonce l'intention d'adresser à la Société un travail plus étendu sur ces découvertes.

— M. Dupuis, au nom de la *Commission du Questionnaire*, fait un rapport sur l'état où se trouvent en ce moment les réponses adressés par les communes du département du Loiret.

Il rappelle d'abord que le but dans lequel ces questions ont été envoyées a été de parvenir à former une sorte d'inventaire de toutes les richesses archéologiques, artistiques et historiques de la province,

(1) Ces médailles et le vase qui les renfermait viennent d'être achetés par M. Jarry, membre de la Société.

Digitized by Google

et annonce, pour mettre les personnes qui désireront se servir de ces documents à même de le faire utilement, que la méthode suivante a été adoptée par la Commission : Un dossier général contient autant de dossiers particuliers qu'il y a de cantons dans le département, et dans celui-ci se trouvent autant de chemises que le canton renferme de communes. Sur cette chemise sera portée la mention de tout ce que les documents sur la commune peuvent offrir d'intéressant, en faisant la division adoptée pour le Questionnaire : époque gauloise, — époque romaine, — moyen-âge.

A mesure qu'un document, qu'un fait relatif à une commune parviendra à la Société ou à l'un de ses membres, il sera classé dans le dossier de cette commune.

Plus tard, une table de matières viendra compléter ce catalogue.

En ce moment, voici son état : Le département compte 348 communes ; 245 ont répondu, — 101 n'ont encore rien envoyé ; — les quatre arrondissements ont inégalement concouru à ce résultat. Sur les 106 communes d'Orléans, 91 ont répondu, 15 seulement n'ont rien dit. — A Gien, sur 49 communes, 17 seulement ont répondu, 32 n'ont rien envoyé. — A Montargis, sur 95 communes, il y a eu 41 réponses et 54 abstentions. — Quant à Pithiviers, qui compte 98 communes, toutes ont répondu.

Dans chaque commune, le Questionnaire a été adressé à trois personnes : le maire, le curé, l'instituteur.

Dans les arrondissements de Gien et de Montargis, il n'a été obtenu qu'une seule réponse par chacune des communes qui ont répondu. A Orléans et Pithiviers, presque toujours deux et souvent trois réponses sont arrivées. Ainsi, pour Orléans, 91 communes ont fourni 170 réponses, et pour Pithiviers 98 communes, 199.

Un grand nombre de ces réponses contient des documents précieux ; tous, évidemment, ne doivent pas être adoptés sans critique, mais ceux même qui peuvent avoir besoin d'examen offrent d'utiles renseignements pour l'étude.

Le rapporteur, pour donner à la Société une idée des secours qu'elle peut trouver dans les réponses faites au Questionnaire, met sous ses yeux l'analyse des réponses de l'arrondissement de Gien ;

Digitized by Google

puis il lui donne lecture d'un mémoire adressé en forme de réponse sur les antiquités de Boismorand, par l'instituteur de cette commune, M. Prochasson. Cet instituteur se livre, avec un zèle digne des plus grands éloges, à la recherche de ce qui intéresse, dans le pays qu'il habite, les monuments, l'histoire et les arts. La Société reçoit cette communication avec un vif intérêt et charge son Secrétaire d'en exprimer sa satisfaction à M. Prochasson.

Le rapporteur soumet à la Société quelques moyens de compléter ce recueil de documents. La Société approuve, et, appréciant l'utilité du travail analysé par M. Dupuis, elle invite la commission à se mettre en mesure d'obtenir, le plus promptement possible, un résultat général.

MEMBRES ADMIS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1852.

Titulaires résidants.

M. Olivier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Orléans.
M. Brainne, professeur d'histoire au lycée d'Orléans.
M. Chouppe, peintre à Orléans.
M. Tranchau, professeur d'histoire au lycée d'Orléans.

Associés correspondants.

M. de Certain, archiviste-paléographe à Paris.
M. Moutié, président de la Société Archéologique de Rambouillet.
M. Lallier, substitut du procureur de la République à Sens.
M. Prou, juge d'instruction à Sens.

Associés étrangers.

M. Renier Chalon, président de la Société de la Numismatique belge, à Bruxelles.
M. Castellanos (Basile-Sébastien), directeur de l'Académie espagnole d'Archéologie à Madrid.

Digitized by Google

Ouvrages offerts à la Société pendant le premier trimestre de l'année 1852.

Introduction au Recueil des chartes et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame-des-Moulineaux et à la châtellenie de Poigny, in-4°, 1847, par Auguste Moutié; — *Recueil de chartes et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame-des-Moulineaux et à la châtellenie de Poigny*, in-4°, 1847, par le même; offerts par la Société Archéologique de Rambouillet.

Notice sur la station de Maintenon, in-8°, 1850, par Auguste Moutié; — *Notice historique sur le domaine et château de Rambouillet*, in-8°, 1850, par le même; — *Notice sur la station de Chartres*, in-8°, 1851, par le même; — *Mantes, histoire, monuments, environs*, in-8°, 1852, par le même; hommage de l'auteur.

Baptiste fulgosi de dictis factisq. memorabilibus, Paris, Galliot du Pré, in-4°; offert par M. l'abbé Maitre.

Revue de la Numismatique belge, 1849, 1850 et 1851; offert par la Société de la Numismatique belge.

Compte-rendu des travaux de la Commission historique du département de la Gironde pendant les années 1850 et 1851; offert par M. le Préfet de la Gironde.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. 1851; offert par la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Annales de la Société Archéologique de Namur, 2e livraison, t. II; offert par la Société Archéologique de Namur.

Bulletin de la Commission historique du Cher, n° 2, 1852; offert par la Commission historique du Cher.

De l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions de la Belgique, Bruxelles, 1838, in-4°, par M. Eugène del Marmol; — *Notice historique sur les villages d'Aische en Refail et de Liernu*, in-8°, par le même; — *Notice historique sur le village de Méhaigne*, par le même, in-8°; — *Découverte d'antiquités dans le tumulus de Champion*, in-8°, par le même; hommage de l'auteur.

Digitized by Google

Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Renier-Chalon; *Suppléments,* Bruxelles, 1852, in-4°; hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e trim., 1851; offert par la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin, t. III, 3e livraison; offert par la Société archéologique du Limousin.

Satire inédite de Boileau, extrait de la bibliothèque de l'École des Chartes, in-8°; offert par M. Brainne.

Carmina, poésies par M. Justin Lallier, ancien proviseur au collége royal d'Orléans, Sens, 1830, in-8°; offert par M. Lallier, neveu de l'auteur.

Causeries d'un antiquaire, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, Liége, 1852, in-12; hommage de l'auteur.

Notice sur la bibliothèque de Blois, par M. A. Dupré, bibliothécaire, Blois, 1852, in-8°; hommage de l'auteur.

Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel d'Orléans, le 4 novembre 1851, par M. Adolphe Chevrier, avocat général, Orléans, in-8°; hommage de l'auteur.

Premières armes, par Ch. Brainne, in-8°, Paris, 1847; hommage de l'auteur.

Annuaire statistique du département de l'Yonne, Auxerre, 1838, in-8°, offert par M. Lallier.

Budget départemental du département du Loiret, exercice 1852; offert par M. le Préfet du Loiret.

Objets offerts au Musée pendant le premier trimestre de l'année 1852.

Par M. le chevalier de Beauregard, lot de dix-sept monnaies et médailles, parmi lesquelles une pièce gauloise en bronze, et sept pièces romaines.

Par M. Lallier, titulaire résidant, lot de huit monnaies et médailles, parmi lesquelles un gros tournois de Philippe de Valois.

Digitized by Google

Par M. l'abbé Rocher, titulaire non résidant, lot de monnaies et médailles, parmi lesquelles une monnaie gauloise et plusieurs pièces romaines trouvées à Saran, dans le lieu dit le *champ des Trois-Clefs;* — un mortier en marbre blanc et des dés de mosaïque, trouvés au même lieu.

Par M. Tranchau, titulaire résidant, lot de médailles romaines et de jetons en cuivre.

Par M. Chouppe, titulaire résidant, six aquarelles de sa main, représentant : le château de Rocherolles (Indre); — la tour et le château de Mazière (Indre); — le château de la Prune (Indre); — la tour de la Prune (Indre); — le château Brun (Creuse); — les ruines de Crozan (Creuse).

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 8.

AVRIL 1852.

Séance du 7 avril 1852.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Discussion du projet de décoration historique de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans demandé par M. le Maire dans la séance du 12 mars (1).

Séance du 28 avril 1852.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Huron, membre de la Société, à la résidence de Montoire, rend compte, par la lettre qui suit, des démarches qu'il a faites près de M. le comte de Gestas, propriétaire de la chapelle de Saint-Georges, à l'effet d'obtenir de lui la conservation de ce monument, et près de M. Roulleau de l'Etang, propriétaire des grottes druidiques de Lavardin, pour lui signaler leur importance.

« Montoire, le 17 avril 1852.

« Saint-Georges-des-Bois était une abbaye qu'on prétend avoir été fondée par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, de Blois et de Vendôme. Des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin y furent établies et y furent remplacées, en 1725, par des Prémontrés qui y

(1) V. ci-dessus, p. 189.

Digitized by Google

restèrent jusqu'à la révolution de 1789. Ce couvent fut alors vendu, la nef de l'église fut abattue et on fit du chœur une chapelle qui existe encore. C'est cette chapelle que M. le comte de Gestas, qui en est actuellement propriétaire, a manifesté l'intention de détruire. On dit qu'il a renoncé à ce projet. Il est absent depuis long-temps, et, quand il sera de retour, j'aurai soin de m'en assurer auprès de lui. Malheureusement, on a déjà exécuté à l'extérieur quelques travaux qui n'altèrent pas, il est vrai, la solidité de l'édifice, mais qui nuisent à l'intérêt qu'il présente. J'espère qu'on s'en tiendra là. Dans le cas contraire, que la Société compte sur moi; je remplirai aussi exactement que possible la mission qu'elle m'a fait l'honneur de me confier.

« J'ai parlé à M. Roulleau de l'Etang des grottes druidiques de Lavardin; il m'a promis qu'il veillerait à la conservation de celles qui lui appartiennent; car elles ne sont pas toutes à lui. Les gens qui possèdent les autres permettraient incontestablement qu'elles fussent dénaturées, s'il était facile de les exploiter; mais, situées vers le milieu de la montagne, coupée presque à pic, elles sont d'un accès trop incommode pour que personne ait la pensée de chercher à en tirer le moindre avantage. Du reste, ce ne sont pas les seuls monuments de ce genre qu'on remarque dans le Bas-Vendômois, et il y a apparence que beaucoup de ceux qu'on y voyait autrefois ont disparu.

« HURON. »

— M. Jarry rend compte de la découverte de médailles romaines récemment opérée sur le territoire de la commune de Sceaux (1), et donne une nomenclature de ces médailles dont il s'est rendu acquéreur. M. Jarry s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Une découverte assez importante de monnaies romaines vient d'être faite dans le département du Loiret, je me suis hâté de me transporter sur les lieux, et j'ai acheté tout ce qui avait été trouvé : permettez-moi de vous donner quelques détails à ce sujet.

(1) V. ci-dessus, pas 197.

Digitized by Google

« La voie romaine d'Orléans (*Genabum*) à Sens (*Agendicum*) traverse la commune de Sceaux, canton de Ferrières, arrondissement de Montargis (Loiret), à deux mille quatre cents mètres environ au-delà du bourg, et à l'est elle est côtoyée à droite par une ferme appelée la *Maison-Blanche*, et à gauche par une vaste étendue de terre arable appelée le *Pré-Haut*. Ce terrain a déjà été fouillé plusieurs fois, ce que dénote un grand nombre de débris de briques romaines dont il est jonché, et la dépression du terrain qui, en certains endroits, laisserait presque deviner l'épaisseur des murailles qui s'y trouvaient, malgré ces fouilles déjà nombreuses, on aperçoit encore à fleur de terre une grande quantité de fondations de murs, et chaque jour les propriétaires de ces champs en font extraire des pierres propres à bâtir. C'est sur cet emplacement que M. Jollois a cru reconnaître les restes de l'ancienne ville de *Vellaunodunum* (1).

« Le 2 mars dernier, un paysan voulant extraire de son champ un reste de vieux murs qui le gênait dans sa culture, se mit à l'œuvre, et, après peu d'heures de travail, le terrain s'affaissa sous les pieds du travailleur, qui descendit, avec la voûte qui le portait, dans un cellier ou caveau à trois mètres environ de profondeur ; en voulant déblayer les décombres qui l'entouraient, son instrument heurta un vase rempli de monnaies qu'il s'empressa de porter en sa demeure. La ferme de la Maison-Blanche, dont nous venons de parler, est séparée de l'endroit où a eu lieu la fouille par la voie romaine.

« Ce cellier ou caveau a environ 4^{m} de long sur 2^{m} 60 de large; il est construit en moellons sans crépi ; la voûte a dû en être faite après coup, car les pans ne portent aucune trace de naissance de voûte; ces pans sont percés chacun de trois trous carrés de 10^{c} environ, dans toute l'épaisseur du mur qui est d'au moins 0^{m} 60^{c} ; ils ressemblent tellement aux boulins que font nos maçons pour leurs échafaudages que je ne puis pas croire qu'ils aient eu d'autre destination. Il ne s'est rien trouvé dans ces trous ; aucun emmarchement ne donnait issue à cette cave qui avait un huis ou soupirail

(1) Voir son *Mémoire sur les Antiquités du département du Loiret*, Paris, 1836, in-4°, pages 16 et suiv., planches 10 et 11.

Digitized by Google

presque à l'angle nord. Sur le sol, dans le côté est du mur qu'on s'occupait à démolir, se trouvait, à l'extrémité sud, une grande pierre plate, longue de plus d'un mètre, et ayant servi de pas-de-porte pendant long-temps, à en juger par son état.

« Le vase renfermant le trésor est en terre blanche, peu cuite et très-tendre, d'une forme alongée assez élégante, avec deux anses ; il a 0m 16c de haut et 0m 38c de circonférence ; il était plein jusqu'à son orifice ; on ignore ce qui le couvrait.

« Ce n'est que le 14 mars, par la voie d'un journal de la localité, que j'appris cette découverte ; le lendemain matin j'étais sur les lieux et je faisais l'acquisition du petit trésor.

« Les pièces qui le composaient s'élevaient à 1,020, dont 9 seulement en or ; ces dernières sont d'une conservation parfaite ; les 1,011 pièces d'argent étaient couvertes d'un oxide assez épais qui souvent en réunissait plusieurs ensemble ou en avait décapé une quarantaine, et c'est par l'inspection de ce petit nombre et des 9 pièces d'or que je conclus le marché. Je m'en rapportai à la déclaration du vendeur pour le nombre et j'en fus dupe pour 37 pièces, car au lieu de 1,020 pièces achetées, il ne s'en trouve réellement en ma possession que 983 dont voici le détail :

2	deniers de	Néron	2	Variétés de revers.
1	—	Galba	1	
2	—	Othon	2	
3	—	Vitellius	3	
54	—	Vespasien	27	
1	aureus	*Id.*	1	Revers : PAX AVG.
1	—	Titus	1	
42	—	Domitien	14	
23	—	Nerva	9	
165	—	Trajan	65	
1	denier de	Marciana	1	Aigle éployée, *Consecratio.*
162	—	d'Adrien	79	
8	—	Sabine	3	
12	—	L. Ælius	5	
131	—	Antonin-le-Pieux	63	PIETATI AVG. Femme debout avec des enfants.

Digitized by Google

2	sols d'or	Antonin-le-Pieux	2	TR. POT XXI. COS IIII. Femme debout tenant une patère.
71	—	Faustina-S.	24	
111	—	Marc-Aurèle	68	
1	aureus	*Id.*	1	IVVENTAS. Femme debout.
64	—	Faustina-J.	24	
22	—	Lucius Verus	11	
1	aureus	*Id.*	1	CONC. AVG. IIII TR P VII IMP IIII COS III. Femme debout avec corne d'abondance.
12	—	Lucilla	8	
54	—	Commode	51	
10	—	Crispina	5	
2	—	Pertinax	1	LÆTITIA TEMPOR COS II. Femme debout avec la harte et une couronne.
1	aureus	*Id.*	1	PROVID DEOR COS II. Femme debout.
1	—	Did. Julien	1	RECTOR ORBIS. Femme debout.
7	—	Albin	1	
7	—	Septime-Sevère	5	
1	aureus	*Id.*	1	HERCULI DEFENS. Hercule debout.
1	—	Julia Domna	1	
2	—	Caracalla	2	
1	aureus	*Id.*	1	IMP. VI. COS III. L'empereur à cheval.
1	—	Plautilla	1	CONCORDIA AUGG. Femme assise avec patère et corne d'abondance.
1	denier de Geta		1	
6	deniers mal conservés.			
983			486	Variétés de revers.

« Les pièces d'or sont toutes très-belles de conservation, sauf celle de Vespasien qui est un peu frottée; les deniers d'argent de Néron, Galba, Othon, Vittellius, Vespasien et Titus sont d'une conservation médiocre; les autres sont assez bien conservés et ceux de Septime-Sévère, Julia Domna, Caracalla et Geta sont d'une conservation parfaite. Cet enfouissement doit dater du règne de ce dernier empereur (211-212), ce que dénote le petit nombre de pièces de ce prince et des dix-sept qui l'ont précédé, leur bel état de conservation et l'absence de monnaies de ses successeurs. Il contient les médailles de 29 empereurs et impératrices qui ont régné pendant l'espace de

Digitized by Google

158 ans, depuis Néron, l'an 54 de l'ère chrétienne, jusqu'à Geta, mort en l'an 212, après avoir régné treize mois.

« Outre ces monnaies, nous avons encore recueilli un lot de monnaies romaines en bronze de divers modules, mais dont l'état de conservation laisse beaucoup à désirer. Nous n'en citerons qu'une seule, en grand bronze, de Julia Domna au revers, IVNONI LVCINÆ. Femme assise tenant un enfant. Cette pièce est belle de conservation. Trois petites monnaies gauloises en bronze, une jolie petite clé en bronze servant d'ormeau, une fibule également en bronze et une épingle en os, un glaive en fer à deux tranchants dont la lame porte 0m 28c de long et 0m 15 de large, une grande brique romaine à rebords et deux conduits également romains, en terre, de forme carrée, de 0m 31c de longueur, 0m 10c de hauteur, 0m 12c de largeur extérieurement; l'épaisseur de la terre cuite est de 0m 02c. Ces objets ont été trouvés dans différentes fouilles faites au même lieu de Pré-Haut. »

— Suite de la discussion du projet de décoration historique de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans (1). La Société adopte le rapport présenté par M. Mantellier dans les termes qui suivent, et décide que ce rapport sera adressé en son nom à M. le Maire d'Orléans :

PROJET DE DÉCORATION DE L'HOTEL-DE-VILLE D'ORLÉANS.

La construction de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, ou hôtel Groslot, du nom de son fondatéur, Jacques Groslot, bailli d'Orléans, remonte à la première moitié du XVIe siècle; il fut terminé en l'année 1530. Les injures du temps, un nivellement récemment opéré du sol de la place sur laquelle cet hôtel s'élève, des changements d'appropriation intérieure et extérieure, ont rendu nécessaire une restauration qui s'achève en ce moment sous la direction de M. Delton, architecte, et qui donnera au monument l'aspect que voici :

Un corps de logis principal, flanqué de deux ailes, se déployant en retour sur la place de l'Etape. L'espace compris entre le corps de logis principal et les façades latérales des ailes forme une cour, dite cour d'honneur, qui sera séparée de la place par une grille en fer.

(1) V. ci-dessus, p. 189 et 205.

Digitized by Google

Le bâtiment, dans toute son étendue, se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un second étage. Les fenêtres du premier étage sont à meneaux en croix, celles du second étage percées en partie dans les pignons de l'édifice et en partie disposées en lucarnes, sont à double arceau reposant sur un pilastre qui coupe l'ouverture dans toute sa hauteur. Les portes sont à cintre légèrement surbaissé.

Trois pignons séparés par deux lucarnes dominent la façade centrale. Chacun de ces pignons se termine par une espèce de gerbe en pierre sculptée qui a l'apparence d'une fleur de lis. Deux pignons semblables dominent les façades de l'Étape.

Les murs sont construits en briques losangées, les chambranles, corniches et entablements des portes et des fenêtres en pierres de taille.

Un double escalier, formant perron, conduit à deux portes parallèles, par lesquelles on entre dans les appartements du premier étage. Chacune de ces deux portes est accompagnée de cariatides soutenant une corniche en auvent ou larmier, dont le plafond est semé de fleurs de lis sculptées en relief. Deux portes basses, pratiquées de chaque côté du perron, au niveau du sol, donnent accès dans les appartements du rez-de-chaussée.

Le perron, en grande partie moderne, est construit en pierres de taille avec balustres chargés d'arabesques, dans le goût du XVIe siècle et incrustations de plaques de marbre de couleurs foncées. Entre les deux rampes s'élève la statue en bronze de Jeanne d'Arc, par la princesse Marie d'Orléans.

Au-dessus du perron se trouve une niche ménagée dans la muraille, au centre de la façade du fond. Deux niches semblables seront disposées sur chacune des façades des ailes latérales et une autre sur chacune des façades regardant la place de l'Etape.

Les fenêtres en lucarne du second étage, au nombre de douze, sont surmontées de médaillons. Deux de ces fenêtres se trouvent dans la façade principale, trois dans chacune des façades latérales des ailes, deux dans chacune des façades regardant la place.

L'administration municipale, en ordonnant la restauration de ce gracieux hôtel du XVIe siècle, aujourd'hui converti en hôtel-de-ville,

Digitized by Google

a eu l'heureuse pensée de lui donner un caractère historique. Par là il ne faut pas entendre que cette restauration devra suivre servilement le plan originaire de l'édifice et lui rendre exactement la forme et l'aspect qu'il avait en 1530 : agir ainsi serait recréer archéologiquement et dans des vues uniquement scientifiques l'ancienne maison d'un bailli d'Orléans, au lieu de faire un hôtel-de-ville moderne. Tel n'est pas le but qu'on se propose.

Mais on veut, en transformant en hôtel-de-ville moderne cette ancienne et monumentale demeure du bailli Groslot, en l'appropriant aux besoins du service auquel elle est désormais destinée, en y introduisant les améliorations d'aménagement que les habitudes actuelles commandent, lui conserver cependant son style architectural primitif et subordonner l'ornementation qu'elle devra recevoir aux règles artistiques en usage à l'époque où elle fut construite.

On veut de plus que cette ornementation soit empreinte d'une signification historique : c'est-à-dire qu'elle se compose de motifs, de sujets ayant trait à l'histoire de la ville d'Orléans.

Sur ces données reposent les indications qui suivent :

DÉCORATION EXTÉRIEURE.

MÉDAILLONS DES LUCARNES.

Les médaillons qu'on rencontre à l'extérieur des châteaux, des maisons, des hôtels contemporains de l'hôtel Groslot, sont chargés d'écussons armoriés, de devises ou de têtes empruntés à des statues, à des médailles, à des pierres gravées antiques. Ce sont d'habitude les têtes des empereurs romains et des impératrices célèbres, des grands hommes des temps anciens, quelquefois des têtes ou des bustes modernes, couronnés ou vêtus à l'antique, quelquefois aussi des personnages allégoriques ou mythologiques.

La tendance artistique du XVIe siècle fut, on le sait, de substituer les sujets et les personnages de l'histoire profane aux scènes des écritures généralement adoptées dans la statuaire du moyen-âge ; de chrétien qu'il avait été jusqu'alors, l'art se fit païen, l'imitation des monuments de la Grèce et de l'Italie devint dominante et engendra l'école qui porte le nom de *renaissance*.

Digitized by Google

La recherche de l'antique, toutefois, ne détrôna complètement ni les sujets chrétiens qui se mêlèrent par le plus bizarre assemblage aux sujets mythologiques, ni les emblêmes héraldiques. Les blasons, les devises, introduits depuis les croisades dans la peinture et la sculpture monumentales, continuèrent à se produire à côté des dieux et des héros de l'antiquité.

L'un des monuments les plus remarquables du XVIe siècle, le château de Gaillon, bâti par le cardinal d'Amboise (1), fournit plusieurs exemples de cette alliance du moyen-âge avec l'antique. On y voyait, dans les trumeaux des fenêtres, des médaillons de marbre étalant les images des douze Césars et des impératrices du haut empire ; non loin d'eux, le buste de Louis XII dans le costume de Trajan, puis, dans une arcade surbaissée que soutenaient des pilastres chargés d'arabesques, l'écusson du cardinal d'Amboise, et dans une autre arcade les armes du roi.

Une ravissante fontaine vénitienne, dont les vasques superposées étaient soutenues par des nymphes, présentait, sur les trois panneaux de son bassin inférieur, les attributs du cardinalat, le chiffre de Georges d'Amboise et le porc-épic de Louis XII.

Des exemples analogues se rencontrent dans plusieurs édifices de l'Orléanais ; à Blois, dans le château et dans l'hôtel de Florimond Robertet; à Orléans, sur deux cheminées de l'hôtel des Créneaux (musée actuel), quelques-unes des maisons du XVIe siècle qui sont restées debout ; dans l'hôtel Groslot lui-même, les cariatides de l'escalier ne supportent-elles pas des corniches semées de fleurs de lis?

Les sujets chrétiens, les figures antiques ou mythologiques, les devises et emblêmes héraldiques appartiennent donc au style de transition, qui est celui de l'hôtel Groslot, et on peut, sans craindre de s'écarter des idées en vogue lorsqu'il fut construit, introduire les uns ou les autres dans sa décoration actuelle. Reste à déterminer entre ces sujets de caractères si différents lesquels conviennent à un hôtel-de-ville.

En ce qui est des sujets chrétiens, ce n'est guère que sur les édi-

(1) A. Deville, *Compte de dépenses de la construction du château de Gaillon.*

Digitized by Google

fices religieux qu'on les voit représentés extérieurement en médaillons. Il est néanmoins hors de doute qu'un médaillon, aussi bien qu'une statue ou un bas-relief religieux, prendrait convenablement place sur un bâtiment civil, comme symbole de protection divine ou invocation d'un saint patronage, mais à la condition d'être dominant ou isolé. C'est ainsi qu'à Bruxelles la statue dorée de saint Michel brille au sommet du beffroi de l'hôtel-de-ville, et qu'à Gaillon celle de saint Georges, patron du cardinal d'Amboise, s'élevait sur la tour de l'escalier. A Orléans, de même qu'à Bruxelles, l'image de saint Michel était représentée sur la tour de l'horloge de ville (1).

Si, voulant continuer ce précédent, on remplaçait, par exemple, la fleur de lis qui termine le pignon central de l'hôtel Groslot par la statue de saint Michel, ou mieux encore par celle de saint Aignan, bénissant la ville qu'il sauva jadis, rien ne serait mieux que cette disposition et plus irréprochable, parce que la place assignée à l'emblême chrétien se trouverait ici en rapport avec l'idée élevée mais une qu'il représente. Dans une suite de médaillons formant un système complexe d'ornementation, il n'en serait plus de même. Comme symbole protecteur, le sujet religieux posé à part est toujours à sa place. Comme ornement d'ensemble, noyé dans une décoration générale, il peut convenir sur une église, mais non sur un hôtel-de-ville. Ceci ramène, pour le choix des douze médaillons des lucarnes, aux sujets antiques ou héraldiques.

Des figures antiques pourraient offrir, par le mérite de leur exécution, un intérêt artistique, mais elles seraient dépourvues de toute autre signification. La tête de César, d'Adrien ou de Marc-Aurèle ne dirait rien qui renferme une pensée orléanaise, un souvenir local.

L'écusson héraldique, au contraire, présente cet avantage qu'il contient un langage figuré, tandis que la tête reproduite de l'antique n'est que la copie stérile et muette d'un objet d'art appartenant à une histoire ou à des temps qui nous sont étrangers; l'écusson armorié, né de notre propre histoire, se rapporte à des choses qui se sont passées chez nous et dont nos pères ont été les témoins. Son emploi permettrait d'abord de figurer l'emblême de la ville d'Orléans,

(1) Lemaire, *Histoire et Antiquités de la ville d'Orléans*.

Digitized by Google

et ensuite de rappeler des personnages dont l'existence s'est liée aux événements de son histoire.

Ces raisons portent à proposer des écussons armoriés.

Façade centrale.

Les deux médaillons de la façade centrale, qui occupent le point le plus apparent de l'édifice, devront recevoir :

1° Les armes de la ville d'Orléans :

De gueules à trois cœurs de lis d'argent posés 2 et 1, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.

L'écu de gueules chargé de trois cœurs de lis d'argent a été de toute ancienneté l'emblême héraldique de la ville d'Orléans, qui portait de plus, comme bonne ville du royaume, le chef cousu de France.

Ces armoiries, supprimées en 1792, ont été rendues à la ville d'Orléans en 1815, par une ordonnance du roi Louis XVIII, et, depuis, aucun texte de loi ne les a modifiées. Après 1830, des considérations d'ordre public ont pu porter l'administration municipale à s'abstenir de reproduire les fleurs de lis du chef dans les occasions où il a fallu représenter l'écusson de la ville ; mais ce n'a été qu'un fait commandé par des circonstances exceptionnelles, qui n'a pu apporter et n'a apporté aucun changement dans la composition des armes d'Orléans. La suppression des fleurs de lis, qui avait été générale en France pendant les années les plus rapprochées de la révolution de 1830, ne fut, du reste, qu'une mesure temporaire ; dès le milieu du règne de Louis-Philippe, les écussons fleurdelisés reparurent à Versailles, à Fontainebleau, dans toutes les restaurations de monuments historiques, et, sous le gouvernement qui nous régit, rien ne les a proscrites. Il est permis de dire, au contraire, que le décret de janvier 1852, en rétablissant les titres de noblesse, a implicitement maintenu les armoiries concédées par des décrets ou ordonnances antérieurs, celles des villes aussi bien que celles des particuliers, et que, pour le cas même où les armes des villes auraient perdu pendant un temps leur caractère officiel, ce décret le leur aurait rendu. On doit donc considérer que les cœurs de lis d'ar-

Digitized by Google

gent sur champ de gueules au chef de France, formant le blason ci-dessus décrit, sont les armes historiques et les armes actuelles de la ville d'Orléans.

2° Les armes du duché d'Orléans :

D'azur à trois fleurs de lis d'or, au lambel de trois pendants d'argent.

Peut-être objectera-t-on que les armes du duché n'ayant d'autre caractère que celui d'un souvenir historique, il convient peu de les mettre sur la même ligne que les armes de la ville, qui conservent aujourd'hui encore leur caractère d'emblême officiel, et, qu'à ce titre, l'écusson de la ville devrait occuper seul la place d'honneur de la façade. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit principalement ici d'une restauration artistique et historique. Ce qu'on se propose, c'est de consacrer, par une décoration qui soit en harmonie avec le style du monument, les souvenirs de l'histoire orléanaise. Or, la ville d'Orléans était à la fois ville armoriée, bonne ville du royaume et capitale d'une province, d'un duché qui portait son nom ; le symbolisme héraldique de la cité doit, pour être complet, rappeler ces trois circonstances. On arriverait à ce résultat en plaçant, dans les médaillons correspondants de la façade, les armes d'Orléans-ville, et d'Orléans-duché.

Si, contrairement à cette opinion, on jugeait que les armes du duché ne doivent pas figurer à côté des armes de la ville et leur servir de pendant, il deviendrait nécessaire de reproduire celles-ci sur les deux médaillons, aucun autre écusson ne pouvant les accompagner. Cette répétition n'aurait rien de contraire, du reste, aux traditions héraldiques et aux règles du goût, alors surtout que les deux médaillons destinés à recevoir des armes identiques, bien qu'appartenant à l'ensemble d'une même façade, s'élèvent cependant sur des corps de bâtiment différents et au-dessus d'entrées distinctes. Dans la grande salle du château de Montargis, l'écusson de France se trouvait de chaque côté de la cheminée.

Médaillons des ailes.

D'après les usages de l'architecture féodale, les blasons sculptés sur les murailles extérieures étaient marque de propriété ou de su-

Digitized by Google

zeraineté ; les armes seules du maître du manoir, ou du souverain dont il relevait, figuraient au fronton des portes, au sommet des tours ou des pignons. Le choix qu'on a fait des armes d'Orléans-ville et d'Orléans-duché, pour les médaillons de la façade centrale, appartient à cet ordre d'idées; le choix des écussons destinés aux médaillons des deux ailes doit lui appartenir également et se porter sur les armes des anciens maîtres de l'hôtel Groslot. Aucunes n'y figureraient avec plus de convenance que les armes de Jacques et de Jérôme Groslot, qui l'ont bâti, des gouverneurs de l'Orléanais qui l'on habité après eux, des rois et des reines de France auxquels il a servi de logis, et qui en furent ainsi les maîtres temporaires pendant le séjour qu'ils y ont fait. On sait que là où le Roi se trouvait nul n'était maître que lui; ses couleurs flottaient sur la demeure qu'il occupait.

La façade centrnle, qui est place d'honneur, serait par là réservée aux armes de la ville, propriétaire actuel de l'hôtel, et aux armes du duché dont elle fut la capitale, tandis que les médaillons des ailes, posés sur un plan secondaire, rappelleraient les fondateurs de l'hôtel, les personnages éminents dont il fut la demeure avant sa destination municipale, les rois et les reines de France qui sont venus y prendre gîte.

On propose, en conséquence :

Pour les trois médaillons de l'aile du midi, façade donnant sur la cour :

1° Les armes des rois de France, François II, Charles IX et Henri III, qui ont occupé l'hôtel Groslot.

François II, du 18 octobre 1560 au 5 décembre suivant, jour de sa mort; — Charles IX, une première fois, du 10 décembre 1560 au 12 février suivant, et, une seconde fois, au cours de l'année 1569; — Henri III, pendant le séjour de la cour, en 1560 et en 1569, alors qu'il portait le titre de duc d'Orléans, et, à plusieurs reprises. lorsqu'il fut roi de France.

D'azur, à trois fleurs de lis d'or.

2° Les armes de Catherine de Médicis, veuve de Henri II, roi de France, qui accompagnait ses fils, l'orsqu'en 1560 et 1569 ils habitèrent l'hôtel Groslot. Elle avait été duchesse d'Orléans de 1533,

Digitized by Google

année de son mariage avec Henri, second fils de François Ier, alors duc d'Orléans, à l'année 1536, que ce prince quitta le titre de duc d'Orléans, en devenant dauphin par la mort de son frère aîné. Elle reprit de nouveau le duché d'Orléans sous le règne de son fils Henri III.

Parti de France et écartelé au 1 et 4 d'or à cinq tourteaux de gueules 2, 2 et 1, surmontés d'un autre chargé de France ; — au 2e et 3e aussi écartelé au 1 et 4 semé de France à la tour d'argent brochant sur le tout ; — au 2e et 3e d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople ; sur le tout de ces quartiers 2 et 3 d'or à trois tourteaux de gueules, qui est Boulogne. L'écu entouré d'une cordelière, signe de veuvage. Catherine de Médicis n'ayant habité l'hôtel Groslot qu'à l'époque où elle était veuve.

3° Les armes de Marie Stuart, reine de France et d'Ecosse, qui accompagnait François II lorsqu'il habita l'hôtel Groslot, du 18 octobre 1560 au 5 décembre suivant.

Parti au 1er de France, au 2e d'or au lion de gueules, au double trescheur fleuronné et contre fleuronné de même, qui est Écosse.

Pour les trois médaillons de l'aile du Nord, façade donnant sur la cour :

1° Les armes de Louise de Lorraine, comtesse de Vaudemont, reine de France et duchesse d'Orléans, après la mort de Henri III, son époux. En 1576, elle accompagnait Henri III à Orléans, et, après la mort de ce prince, alors qu'elle était duchesse d'Orléans, elle dut plusieurs fois s'arrêter à Orléans, se rendant à Chenonceaux, et descendre à l'hôtel Groslot.

Parti au 1er de France, au 2e coupé de huit pièces, 4 en chef et 4 en pointe ; — au 1er fascé d'argent et de gueules de huit pièces, qui est Hongrie ; — au 2e semé de France au lambel de trois pendants de gueules, qui est

Digitized by Google

Anjou-Sicile; — au 3e d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même, qui est Jérusalem; — au 4e d'or à quatre pals de gueules, qui est Aragon; — au 5e et 1er de la pointe semé de France à la bordure de gueules, qui est Anjou; — au 6e d'azur au lion contourné d'or, couronné, armé et lampassé de gueules, qui est Gueldres; — au 7e d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, qui est Flandres; — au 8e d'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or à deux barbeaux adossés de même, qui est Bar, et sur le tout d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui est Lorraine; — au lambel de trois pendants d'azur sur le tout, mis en chef.

2° Les armes de Marie de Médicis, reine de France, qui accompagnait Henri IV, lorsqu'en l'année 1601 il vint poser la première pierre de l'église de Sainte-Croix. Elle logeait avec le Roi à l'hôtel Groslot.

Parti de France et d'or, à cinq tourteaux de gueules posés 2, 2 et 1, à un tourteau d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or mis en chef.

3° Les armes de Henri IV, roi de France et de Navarre, qui, de 1598 à 1605, est venu six fois à Orléans, et a pris constamment son gîte à l'hôtel Groslot.

Ecus accolés de France et de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et au sautoir, qui est Navarre.

Cette disposition placerait les armes des rois de France sur les deux médaillons les plus rapprochés de la grille, se faisant face, et les écussons des quatre reines sur les médaillons les plus rapprochés du bâtiment principal: ceux de Catherine de Médicis et de Marie Stuart, faisant face à ceux de Marie de Médicis et de Louise de Vaudemont.

Il n'a pas été fait mention des armes d'Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, parce que cette princesse n'a jamais habité l'hôtel Groslot. Lorsque la cour s'y trouva, en 1569, elle n'était pas encore reine de France, son mariage n'ayant eu lieu qu'en l'année 1570. Aussitôt après la mort du Roi, arrivée en 1574, elle

Digitized by Google

quitta la France, et rien n'indique que, dans l'intervalle, elle soit venue à Orléans (1).

Il est un autre prince, personnage célèbre, qui habita un instant l'hôtel Groslot. C'est le prince de Condé, chef du parti protestant sous Charles IX. Lorsqu'en avril 1562, il se fut emparé de la ville d'Orléans, il descendit à l'Etape chez le bailli Jérôme Groslot, avec lequel il entretenait dès long-temps des intelligences qui avaient facilité son entrée dans la place. Il est donc au nombre des hommes considérables qui ont occupé l'hôtel Groslot. Le séjour qu'il y fit, en 1562, se rattache de plus à un épisode important de l'histoire d'Orléans. La ville, tombée à ce moment en son pouvoir, était devenue le quartier-général des réformés. En raison de ces circonstances, on pourrait s'étonner de l'absence de l'écusson de Condé parmi ceux qui devront couronner le faîte de l'édifice.

Mais le prince de Condé, quelque élevée que fût sa position de naissance, quelque grande que fût, en 1562, son action dans la ville d'Orléans, n'était cependant que l'hôte du bailli Groslot, son ami et son commensal. La fiction qui faisait considérer le Roi comme maître partout où il se trouvait ne saurait s'appliquer à lui, et, dès lors, l'ordre d'idées qui a motivé le choix des écussons ci-dessus proposé n'appelle pas le sien.

Une autre considération l'exclut.

Le prince de Condé, à cette époque, était un rebelle. Sa présence à Orléans, dont il s'était emparé en combattant les troupes royales, le plaçait à l'état de sujet armé contre son souverain et d'instigateur de la guerre civile. Si elle doit être rappelée dans une restauration historique de l'hôtel Groslot, qui fut accidentellement sa demeure (ce qu'on aura moyen de faire par une inscription dont il sera parlé plus bas), il ne saurait convenir de consacrer cet événement en apposant les armes de Condé à la même place et sur la même muraille que celles de Charles IX, car ce serait confondre, dans une même commémoration, le séjour légitime du souverain et la présence criminelle du sujet révolté. Rapprochement inadmissible.

(1) Lottin dit cependant qu'étant veuve, elle traversa la ville d'Orléans, mais sans y faire séjour.

Digitized by Google

Pour les médaillons de l'aile du midi, façade donnant sur la place.

1° (Médaillon le plus rapproché de l'Institut musical). Les armes de Jacques Groslot, bailli d'Orléans, fondateur de l'hôtel, en 1530, et de Jérôme Groslot, également bailli d'Orléans, son fils, qui l'ont successivement habité jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée en 1572 (1).

Ces armes ne sont pas connues, mais il y a lieu d'espérer qu'on les retrouvera.

2° Celles de François de Balzac-d'Entraigues, gouverneur de l'Orléanais (1572-1589).

De sinople au sautoir d'or.

Pour les deux médaillons de l'aile du nord, façade donnant sur la place.

3° Les armes de Claude de La Châtre, maréchal de France, gouverneur de l'Orléanais (1589-1594).

Ecartelé au 1er et 4e de gueules à la croix ancrée de vair; au 2e et 3e de gueules à trois têtes de loup arrachées d'argent.

4° Celles de François d'Orléans Longueville, comte de Saint-Pol, gouverneur de l'Orléanais (1594-1615).

Ecartelé au 1er et 4e d'azur à trois fleurs de lis d'or, au lambel de trois pendants d'argent, au bâton de même mis en barre, qui est Orléans-Longueville ; — au 2e et 3e d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande, qui est Bourbon.

Ces trois gouverneurs ont habité l'hôtel Groslot.

Balzac-d'Entraigues y vécut pendant plusieurs années avec Marie Touchet, qu'il avait épousée après la mort de Charles IX, et leur fille, Henriette d'Entraigues, qui fut plus tard la marquise de Verneuil.

Après le comte de Saint-Pol, il y eut encore des gouverneurs d'Orléans; le marquis d'Alluye et le marquis de Sourdis; mais il

(1) Bimbenet, *Monographie de l'hôtel Groslot.*

Digitized by Google

ne paraît pas qu'ils aient habité l'hôtel Groslot, qui perdit son caractère de résidence officielle. Quelquefois encore on y logea des personnes de distinction en passage à Orléans ; mais désormais les rois de France et les princes cessent d'y prendre gîte et descendent à l'hôtel de l'Intendance, rue de la Bretonnerie.

En 1738, la ville d'Orléans acheta l'hôtel Groslot pour y transporter le siége de la mairie, ce qui n'eut lieu, toutefois, qu'en l'année 1790.

L'ensemble de cette décoration héraldique représenterait ainsi :

Sur la façade des ailes donnant sur la place de l'Etape, les armes du bailli Groslot et des trois principaux gouverneurs qui ont habité l'hôtel de 1572 à 1615.

Sur les façades latérales donnant sur la cour, les armes des rois et des reines de France qui ont temporairement occupé l'hôtel.

Sur la façade du corps principal de logis, qui est la place d'honneur, les armes de la ville et les armes du duché d'Orléans, ou bien les armes répétées de la ville d'Orléans.

Les écussons proposés devront être sculptés et peints, comme on l'a fait pour plusieurs écussons du château de Blois, et, en dernier lieu, pour les armes de Henri III, qui décorent la façade de la tour de l'horloge, au Palais-de-Justice, à Paris. La peinture aura pour effet de diminuer la pesanteur des médaillons, en même temps qu'elle rendra les pièces des blasons plus apparentes. Pour la disposition des écussons des reines, le sculpteur et le peintre pourront consulter l'écusson de Marie d'Anjou, femme de Charles VII (troisième clef de voûte de la nef de l'église de Saint-Aignan d'Orléans), et celui d'Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII (vitraux de Sainte-Croix, fenêtre au-dessus du maître-autel).

NICHES DES FAÇADES.

Au XVIe siècle, on eût placé dans ces niches des statues mythologiques : en parcourant l'ouvrage de Ducerceau (1), on voit qu'au château de Verneuil des niches du même style, longues et étroites, étaient occupées par des figures sveltes de divinités païennes, des femmes

(1) *Les plus excellents bastiments de France.*

Digitized by Google

nues, pour la plupart. Nul doute que nous trouverions aujourd'hui des statues semblables dans les niches de l'hôtel Groslot, si l'architecte eût achevé son œuvre ; les cariatides de l'escalier indiquent la pensée qui le guidait. S'il s'agissait de continuer en ce moment cette pensée contemporaine et créatrice du monument, ce seraient des femmes nues et élancées comme à Verneuil qu'il faudrait mettre dans les niches de ses façades, de même qu'il eût fallu charger les médaillons des lucarnes de têtes d'empereurs romains.

Les raisons qui ont fait rejeter ailleurs les têtes romaines, repoussent ici les statues païennes. L'hôtel Groslot eût réclamé ces sujets, l'Hôtel-de-Ville demande autre chose. La destination des niches doit être respectée en ce sens qu'ayant été préparées pour recevoir des statues, on ne peut y placer que des statues ; mais leur choix devra rentrer dans l'idée de décoration historique du monument et concourir à sa réalisation.

A l'imitation de ce qui s'est fait ces années dernières à l'Hôtel-de-Ville de Paris, la Société Archéologique propose les statues des hommes éminents que la ville d'Orléans a produits.

Niche unique de la façade centrale.

Cette niche est isolée. Pratiquée au centre de la façade, elle domine l'escalier d'honneur ; pour la remplir, il convient de choisir la statue d'un personnage auquel son génie, l'illustration de sa naissance ou l'élévation de son rôle historique assigne une place à part. Telle serait :

1° La statue de Robert, roi de France.

Robert, fils de Hugues Capet, né à Orléans en 969 ou 971, y fut élevé, sacré et y vint plusieurs fois pendant son règne. Il y vint notamment pour réprimer les menées de sectaires manichéens, dont les principaux se trouvaient dans cette ville. C'est lui qui releva l'église de Saint-Aignan détruite par les Normands. Robert fut un prince généreux et éclairé, son souvenir est resté populaire : savant pour son temps, protecteur des lettres, il était lui-même littérateur et poète ; aujourd'hui encore l'Église chante plusieurs hymnes de sa composition.

Digitized by Google

Niches des ailes.

2° Jacques Bongars, littérateur, historien et diplomate, né à Orléans en 1554;

3° Androuet Ducerceau, architecte, né à Orléans au cours du XVI° siècle;

4° Denis Petau, théologien, né à Orléans en 1583 ;

5° Robert-Joseph Pothier, jurisconsulte, professeur de droit français à l'Université d'Orléans et conseiller au présidial, né à Orléans en 1699;

6° Daniel Jousse, jurisconsulte, conseiller au présidial d'Orléans, né à Orléans en 1704.

7° Antoine Petit, médecin, membre de l'Académie des sciences, professeur d'anatomie au jardin du roi, fondateur du bureau de consultations gratuites de médecine et de jurisprudence d'Orléans, né à Orléans en 1718.

On regrette de n'avoir pu introduire parmi les noms qui précèdent ceux de quelques hommes étrangers, par leur naissance, à la ville d'Orléans, mais qui, par des services rendus ou de nobles travaux accomplis dans ses murs, y ont acquis droit de cité. Tel, entre autres, l'évêque Théodulphe (1). La Société Archéologique a pensé qu'une galerie d'hommes illustres se déployant sur les façades de l'Hôtel-de-Ville doit avoir un caractère exclusivement orléanais. Les statues dont elle se composera seront sans doute un hommage rendu aux personnes, mais plus encore et principalement à la ville elle-même. C'est la ville d'Orléans qui se trouve ici glorifiée dans ceux de ses enfants dont la naissance l'honore: d'où il a paru que les images d'hommes n'appartenant pas au sol par leur origine, quelque recommandables que soient d'ailleurs leurs titres à la reconnaissance publique, ne peuvent entrer dans cette partie de la décoration de l'hôtel.

PIGNONS.

Deux personnages qui occupent une place considérable dans les annales d'Orléans, saint Euverte et saint Aignan, n'ont pas été compris non plus parmi les hommes célèbres dont les statues sont désignées pour occuper les niches des façades. A cela deux raisons:

(1) Théodulphe était né en Italie, d'où Charlemagne l'avait amené.

Digitized by Google

La première, que saint Euverte ni saint Aignan ne sont nés à Orléans : saint Euverte était originaire de l'Auvergne, saint Aignan du Dauphiné.

La seconde, qu'après avoir été pendant leur vie de grands citoyens et d'illustres prélats, ils ont été canonisés après leur mort et placés par l'Église au nombre des saints : ils sont devenus dès lors une personnification religieuse.

Dans la ville d'Orléans, qui a édifié deux basiliques sur leurs tombeaux, et qui depuis quatorze siècles les vénère comme ses patrons, leur image ne se présente à la pensée qu'entourée de l'auréole céleste. Honorer en eux l'homme et non le saint, mêler leurs statues à celles des littérateurs et des jurisconsultes que la ville a vu naître, serait se mettre en désaccord avec le sentiment public qui les élève à une région plus haute.

Si l'on juge que ces deux grandes figures de l'histoire hagiologique d'Orléans doivent prendre place dans la décoration extérieure de l'Hôtel-de-Ville, il faut rentrer nettement dans la donnée du moyen-âge, qui posait la statue des saints protecteurs de la cité sur le faîte de la maison de ville. On ne ferait en cela, du reste, que rétablir ce qui existait à Orléans, où la tour de l'horloge en *l'hostel commun* portait la statue de saint Michel.

Saint Michel est le patron de la France, il est de plus l'un des protecteurs de la ville d'Orléans. Le 7 mai 1429, à l'assaut des Tourelles, on l'avait vu apparaître au-dessus du pont, combattant et repoussant les Anglais. Charles VII, en souvenir de cette divine assistance, fit peindre sur un étendard la figure de l'archange, et si l'on en croit plusieurs chroniqueurs, le même motif porta Louis XI à placer sous son patronage et son nom l'ordre de chevalerie qu'il institua quarante ans plus tard (1). Toujours est-il que la part attribuée à saint Michel dans l'expulsion des Anglais surexcita, au XVe siècle, la dévotion qu'on avait au saint archange, et ce sentiment ne fut nulle part aussi vif qu'à Orléans.

Saint Euverte et saint Aignan n'en étaient pas moins les véritables

(1) MONSTRELET ; — CL. PARADIN, *Devises héroïques* ; — LEMAIRE, *Ant. d'Orléans*, éd. in-f°, p. 149 et 302 ; — HERMANT, *Histoire des Ordres de Chevalerie*, p. 341.

Digitized by Google

patrons de la ville. Confondus sans cesse dans une vénération commune, c'est leur nom qu'on invoquait les jours de calamités publiques, de même qu'on rapportait à leur influence tous les événements heureux. La levée du siége avait été attribuée à leur intercession, non moins qu'à l'intervention de saint Michel :

« Ce fut un des plus beaux faits d'armes qui eust été faict long-
« temps paravant et aussy fut miracle de Notre Seigneur faict à la
« requeste de saint Aignan et de saint Euverte, jadis évesques et
« patrons d'Orléans, comme assés fut en apparence, selon la com-
« mune opinion. » *(Journal du Siége.)*

Les lettres du cardinal d'Estouteville, légat en France, par lesquelles fut instituée, en 1452, la procession du 8 mai, celles de l'évêque d'Orléans, Thibaut d'Aussigny, de 1453, relatives à la même fête, s'exprimaient dans des termes analogues (1), c'est aussi le langage de Pyrrhus d'Anglebermes, en son panégyrique de la ville d'Orléans (2).

Les statues de ces deux saints, comme celle de saint Michel, seraient convenablement placées à la crête des pignons qui surplombent les façades ; le style du monument, ni la forme de ces pignons de réminiscence gothique ne repoussent une telle annexe, qui, au contraire, les terminerait heureusement.

Admettra-t-on une statue isolée ? en admettra-t-on deux, ou bien trois ? Cette question, dont la solution ne serait pas sans influence sur l'aspect général de l'édifice, doit être laissée au jugement de l'ar-

(1) *Cùm itaque..... ab antiquis inimicis regni, hæc insignis Aurelianis civitas obsidione circumdata foret, exquo cives et habitatores ferventivis orationibus insistantes, invocato Beatorum Aniani et Euverti gloriosorum confessorum divino presidio, postquam ipsa insignis civitas eorumdem sanctorum precibus et meritis, volente Domino, ab ipsis eorum et regni inimicis absoluta et liberata fuit.* (Lettres du 3 juin 1452.)

..... *Et exindè causantibus, altissimi adjutorio, precibus etiam et meritis sanctorum Euverti et Aniani gloriosissimorum confessorum predecessorum nostrorum episcoporum, de habitantium orationibus impensis, è manibus eorumdem inimicorum (Aurelianorum nostra nobilissima civitas), absoluta et liberata fuerit.* (Lettres du 4 mai 1453.)

(2) *Aniani verò ac Euverti divorum præsidium ope pro mœnibus visa liberata est Aurelia.* (Pyrrhus Englebermeus, *Paneg. Aurel.* f. 196.)

Digitized by Google

chitecte. La Société Archéologique se borne à exprimer que pour le cas où une seule statue serait admise, le choix devra porter sur la statue de saint Aignan, principal patron d'Orléans, et la place qu'on lui assignerait serait le pignon central.

Pour le cas où on admettrait deux statues, ce devraient être les statues de saint Euverte et de saint Aignan, posées sur deux pignons latéraux, ceux de l'Étape de préférence.

Pour le cas enfin où on admettrait trois statues, saint Michel devrait occuper le pignon central, saint Euverte et saint Aignan les deux pignons latéraux.

RÉSUMÉ.

L'ordonnance générale de la décoration extérieure de l'édifice présenterait, d'après les dispositions qui précèdent, un ensemble complet, rappelant :

Par les statues des pignons, l'histoire hagiologique de la cité ;

Par les écussons des médaillons, son histoire héraldique et en même temps celle de l'hôtel Groslot ;

Par les statues des niches, son histoire littéraire et scientifique ;

Et enfin par la statue de Jeanne d'Arc, le fait le plus éclatant de son histoire militaire.

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DE LA FONDATION ET DE LA RESTAURATION DE L'HOTEL.

La fondation de l'hôtel Groslot, les noms des personnages qui l'ont habité, ses destinations diverses et sa restauration pourraient être rappelés par une inscription gravée sur une plaque de marbre ou de bronze, qu'on poserait contre la muraille de l'une des ailes dans l'intérieur de la cour.

Cette inscription serait conçue en ces termes :

CET. HOTEL.
BATI.
EN. L'ANNEE. M. D. XXX.
DES. DENIERS. DE. IACQVES. GROSLOT.
SEIGNEVR. DE. L'ISLE. CHANCELIER. DE. LA. REINE. DE. NAVARRE.
BAILLI. D'ORLEANS.

Digitized by Google

DEMEVRE. SVCCESSIVE.
DVD. IACQVES. GROSLOT. ET. DE. IEROME. GROSLOT. SON. FILS.
EGALEMENT. BAILLI. D'ORLEANS.
DE. F. DE. BALZAC. SEIGNEVR. D'ENTRAIGVES.
DE. CL. DE. LA. CHATRE. MARECHAL. DE. FRANCE.
DE. F. D'ORLEANS-LONGVEVILLE. COMTE. DE. SAINT-POL.
GOVVERNEVRS. DE. L'ORLEANAIS.
LOGIS. HABITVEL.
DES. ROIS. FRANÇOIS. II. CHARLES. IX. HENRI. III. ET. HENRI. IV.
DES. REINES. CATHERINE. DE. MEDICIS. MARIE-STVART.
LOVISE. DE. LORRAINE. ET. MARIE. DE. MEDICIS.
PENDANT. LEVRS. SEIOVRS. A. ORLEANS.
RESIDENCE.
DE. LOVIS. I. PRINCE. DE. CONDE.
MAITRE. DE. LA. VILLE. D'ORLEANS. POVR. LE. PARTI. PROTESTANT.
EN. L'AN. M. D. LXII.
DEVENV. HOTEL. DE. VILLE.
EN. M. DCC. XC.
A. ETE. RESTAVRE.
PENDANT. LES. ANNEES. M. DCCC. LI. ET. M, DCCC. LII.
SVR. LE. VOTE. DV. CONSEIL. MVNICIPAL.
M. I. DVBESSEY. PREFET. DV. LOIRET.
M. L. LACAVE. MAIRE. D'ORLEANS.
M. A. DELTON. ARCHITECTE.

Le style architectural de l'hôtel Groslot admet une telle inscription. On en trouve de semblables sur plusieurs édifices du XVIe et du XVIIe siècle.

A Gaillon, une inscription latine, posée en 1633 au-dessus d'une porte extérieure par les soins de l'archevêque de Rouen, François de Harlay, rappelait le nom et l'origine du lieu, ses bienfaiteurs et ses possesseurs successifs, la date de la construction du château, les additions et annexes qu'il avait successivement reçues.

DÉCORATION INTÉRIEURE.

L'hôtel de la mairie d'une ville historique comme l'est Orléans, alors surtout que l'édifice lui-même a été le théâtre d'événements

Digitized by Google

importants, ne doit pas être décoré à l'intérieur de simples tentures, mais de toiles peintes ou de tapisseries représentant des scènes des temps passés; c'est là que les générations successives doivent lire et apprendre l'histoire de leur cité. On peut ajouter que l'histoire écrite sur les murs des monuments publics est la seule qui demeure populaire.

Les appartements de l'hôtel Groslot se prêtent merveilleusement à ce genre d'ornementation. Partout des panneaux larges et élevés semblent disposés pour recevoir des encadrements. Couvrir ces panneaux de peintures serait, dira-t-on, une dépense excessive que les ressources de la ville ne lui permettent pas d'entreprendre? Une telle question n'est pas de celles dont la discussion puisse entrer dans ce rapport. Appelée à donner son avis sur une décoration historique, ou plutôt à signaler des sujets à introduire dans cette décoration, la Société Archéologique ne saurait, sans sortir de son rôle, se préoccuper des difficultés matérielles d'exécution dont l'appréciation ne lui appartient pas. Qu'il lui soit permis toutefois d'aller au-devant de l'objection qu'elle vient de prévoir, et de dire, avec toute réserve, qu'on peut toujours entreprendre, les successeurs achèvent. Quoi de plus facile que de choisir des sujets de tableaux, d'en marquer, d'en disposer la place, qu'on couvrirait de tentures provisoires! Ces tentures en étoffe, ou même de riches papiers posés dans les cadres, seraient à eux seuls une décoration déjà suffisante, et qui pourrait, sans inconvénient, se prolonger. N'a-t-on pas vu, à la chambre des députés, des tentures vertes remplir, pendant des années, des panneaux destinés à recevoir des tableaux non achevés? aujourd'hui même ne voit-on pas au Louvre, dans la galerie d'Apollon, des panneaux encadrés, couverts de damas de laine, en attendant les portraits qui devront les occuper? et l'œil ni la pensée n'en sont offensés; bien au contraire, on préfère le provisoire promettant quelque chose au définitif ne disant rien.

Il y a toujours avantage, d'ailleurs, à arrêter des projets complets; l'avenir les réalise d'autant plus vite qu'ils ont été conçus avec plus d'ensemble. On veut achever ce qui a été bien commencé, et on arrive à un résultat d'autant meilleur, qu'au lieu de demi-mesures isolées, se succédant et se contrariant, on suit une idée formulée d'un seul jet. Elle est nécessairement plus féconde, elle porte le

Digitized by Google

sceau d'une seule époque, et, quelque éloigné que soit le temps où elle se réalise, l'honneur en remonte à ses premiers auteurs. Pourquoi l'administration actuelle ne voudrait-elle pas se le réserver en cette circonstance.

Voici, à tout événement, quelques aperçus dont les artistes chargés de la décoration intérieure de l'hôtel, soit dans le présent, soit dans l'avenir, pourront tirer parti.

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.

De toutes les pièces dont se composeront les appartements de l'Hôtel-de-Ville, la salle du conseil municipal est, sans contredit, celle sur laquelle la plus grande recherche et le plus grand luxe doivent se porter. D'après le plan de M. Delton, elle présente à décorer huit panneaux, une cheminée, quatre médaillons au-dessus des portes et trente dans la boiserie du soubassement, qui peuvent recevoir des sujets historiques ou emblématiques.

Panneaux des murailles.

Ces panneaux sont au nombre de huit :

Au-dessus de la cheminée,	1
De chaque côté de la cheminée,	2
Derrière le fauteuil du maire,	1
De chaque côté,	2
Entre les fenêtres,	2

Panneau surmontant la cheminée.

Dans tous les châteaux anciens, le trumeau ou panneau qui surmonte la cheminée de la salle principale est une place d'honneur réservée à l'écusson du maître du manoir, quand on n'y mettait pas celui du Roi.

Ici, dans la salle du conseil, siége de la municipalité, cette place d'honneur doit être occupée par les armes de la ville d'Orléans.

Timbrées d'une couronne crénelée. Pour supports, deux femmes assises, adossées à l'écusson, l'une, couronnée d'épis, une faucille à la main, représenterait la Beauce; l'autre, couronnée de pampres

Digitized by Google

et de bruyères, une branche d'arbre vert à la main, un filet sur les pieds, représenterait la Sologne (1).

Panneau à droite de la cheminée.

Toile représentant la révolte des Carnutes contre les lieutenants de César. Elle éclate à Genabum. Les Romains demeurant dans ses murs sont massacrés. (Cæs. *De Bell. Gall.* lib. VII, cap. 3.)

Panneau à gauche du fauteuil du Maire.

Attila s'éloigne d'Orléans à l'approche d'Aétius. Intervention de saint Aignan, évêque d'Orléans, en l'année 450. (Greg. Turon. lib. II, cap. 7.)

Panneau placé derrière le fauteuil du Maire.

Prise du fort des Tourelles par Jeanne d'Arc, le 7 mai 1429. La ville d'Orléans délivrée des Anglais.

Ces trois événements ont entre eux une grande analogie.

Sous César, Genabum donne le signal de la dernière résistance opposée par la nationalité gauloise à l'envahissement romain. De là partit le soulèvement dont Vercingetorix devint le chef. En 450, la délivrance d'Orléans sauva l'Occident de la plus redoutable des invasions barbares, et, en 1429, elle enleva la France à la domination étrangère. Ce sont les plus grands titres de la ville d'Orléans à sa renommée historique.

Panneau à droite du fauteuil du Maire.

Mort du roi François II dans une chambre de l'hôtel Groslot, le 5 décembre 1560. La reine Catherine de Médicis, la reine Marie Stuart, le médecin Ambroise Paré pourraient être représentés parmi les personnes assistant le roi à ses derniers moments.

Panneau à gauche de la cheminée.

États-Généraux de 1560, ouverts à Orléans, le 10 décembre, par

(1) Si cette composition avait besoin de justification, on citerait, d'après Ducerceau, une cheminée du château de Madrid, sur laquelle se rencontrait l'écusson de France, accompagné de figures allégoriques adossées.

Digitized by Google

le roi Charles IX, le chancelier de L'Hospital portant la parole. L'assemblée se tenait dans un bâtiment en charpente, construit à cet effet sur la place de l'Étape.

La mort de François II et la tenue des États, qui s'ouvrirent cinq jours après, sont deux événements qui se lient et qui eurent une grande portée historique. La mort du roi renversa toutes les prévisions; il y eut un changement immédiat dans la politique de la cour. De là les mesures favorables au parti protestant, qui furent prises pendant la tenue des États, et qui poussèrent le duc de Guise, le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency à former entre eux l'alliance désignée sous le nom de Triumvirat. C'est aussi pendant la durée des États de 1560 que fut rendue la célèbre ordonnance d'Orléans sur la séparation des pouvoirs judiciaire et militaire, sur les justices seigneuriales, la forme des actes et les matières ecclésiastiques.

Dans le choix de ces cinq sujets de tableau, la Société Archéologique a été guidée par la pensée de reproduire les cinq événements accomplis dans la ville d'Orléans, qui offrent le plus d'intérêt au point de vue de l'histoire générale de la France.

Panneaux qui séparent les fenêtres.

Ces panneaux étroits se prêteraient fort bien à recevoir des portraits en pied.

1. Le portrait de Gontran, roi d'Orléans (561-599).

2. Le portrait de Louis Ier, duc d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France. Il serait représenté debout, la couronne ducale sur la tête, portant le collier de l'ordre d'Orléans, dit du Porc-épic ou du Camail, qu'il avait fondé en 1393. (Ce collier était composé d'une chaîne d'or en tortis, au bout de laquelle pendait un porc-épic d'or, avec la légende : *Cominùs et eminùs*).

Dans le tableau devraient figurer les armes du duché, telles qu'on les voit à l'une des clefs de voûte de l'église de Saint-Aignan, où les pendants du lambel sont plus écartés que dans l'écusson moderne.

Ces deux personnages on joué de grands rôles dans l'histoire, l'un comme roi puissant et généreux, l'autre comme chef d'une maison

Digitized by Google

illustre et d'un parti considérable. Leur renommée justifie le choix qu'on fait ici de leurs portraits; mais ce choix a surtout pour objet de rappeler qu'Orléans a été royaume sous les Mérovingiens et duché sous les Capétiens, le premier des duchés relevant de la couronne.

Médaillons surmontant les portes.

Dans ces quatre médaillons pourraient être placés les portraits de quatre rois de France dont le souvenir se rattache plus spécialement à l'histoire de la ville d'Orléans par les séjours qu'ils y ont faits, les mesures qu'ils ont prises dans son intérêt, ou les monuments dont ils l'ont enrichie.

1. Charles VII. Son nom rappelle le glorieux service rendu à la royauté par la défense d'Orléans et la levée du siége de cette ville en 1429. Charles VII y vint plusieurs fois dans la suite. A deux reprises différentes, en 1433 et en 1439, il y a tenu les États du royaume. La construction de l'église actuelle de Saint-Aignan a été commencée sous son règne; ses armes et celles de Marie d'Anjou, sa femme, se voient aujourd'hui encore aux clefs de la voûte de la nef. C'est également sous le règne de Charles VII que la reconstruction de l'hôtel des Créneaux, acheté pour devenir l'Hôtel-de-Ville (Musée actuel), avait été commencée.

2. Louis XI. On lui doit la maison royale construite dans le cloître de Saint-Aignan (maison La Rochejacquelein). la restauration de l'église de Saint-Donatien, la nouvelle enceinte de fortifications, entourant les quartiers de Saint-Aignan et de Saint-Euverte (dite troisième enceinte); la première construction des quais, celle des terrasses de Saint-Aignan et l'achèvement de cette église, dans laquelle ce roi fit une entrée solennelle en 1465. Louis XI habita souvent Orléans, et il était si bien considéré par les Orléanais comme l'un de leurs bienfaiteurs, qu'au XVIe siècle ils avaient placé sa statue dans l'une des niches de leur Hôtel-de-Ville, à côté de celle de Louis XII.

3. François Ier. L'église de Recouvrance, la porte occidentale de l'église de Saint-Paul, le portail de l'église de Saint-Euverte, les Boucheries, l'Hôtel-Dieu, détruit il y a peu d'années, avaient été construits sous son règne, ainsi qu'un grand nombre de maisons

Digitized by Google

particulières, dont quelques-unes contribuent encore à l'ornement de la ville.

4. Henri IV. Sous le règne de Henri IV on fit des réparations à l'église de Saint-Euverte, aux levées de la Loire; le grand Mail fut planté. Mais ce fut surtout par la réédification de église de Sainte-Croix que ce prince s'acquit des droits à la reconnaissance des Orléanais. Il vint lui-même en poser la première pierre en l'année 1601.

Un autre prince, célèbre comme roi de France, après l'avoir été comme duc d'Orléans, Louis XII, se recommande plus encore à la mémoire des Orléanais. Né à Blois en 1462, il appartient à la province par sa naissance aussi bien que par le titre qu'il portait. Souvent il habita sa ville ducale, et, dès avant son avènement à la couronne, il s'y était acquis, par la douceur de son gouvernement, la popularité qu'il conserva sur le trône. Louis XII était de plus un protecteur éclairé des arts, et de son règne date le style architectural qui se rencontre dans l'hôtel Groslot: sa place y est marquée, et si l'on n'a pas proposé son portrait pour l'un des médaillons de la salle du conseil, c'est qu'on désirerait davantage. Il semble que ce ne serait pas trop d'une statue, ou tout au moins d'un buste en marbre. Ce buste, demandé au Gouvernement, serait sans nul doute accordé.

Il est encore un nom qui appartient non moins glorieusement à l'histoire d'Orléans, c'est celui de Dunois (Jean, bâtard d'Orléans, devenu, dans les années qui suivirent la délivrance d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville). Compagnon de Jeanne d'Arc, il l'avait précédée dans la ville assiégée et il combattit à ses côtés à l'attaque des Tourelles; il revendique après elle la part la plus grande dans le fait d'armes qui sauva la France et Orléans. Son image doit également trouver place dans une décoration historique de l'Hôtel-de-Ville. — Il serait de même facile d'obtenir du Gouvernemeut une statue ou un buste en marbre.

Médaillons du soubassement.

A l'imitation de ce qui se voit dans certains hôtels-de-ville de la Suisse et de l'Allemagne, on propose de remplir ces médaillons, au

Digitized by Google

nombre de trente, des noms ou des armes des trente premiers maires de la ville d'Orléans.

La fonction de maire y fut créée par Charles IX, en 1569. — Le premier maire fut Jean Brachet (1569-1571); le trentième Robert Boillève (1650-1656). Les noms et armes de leurs successeurs, de 1656 à l'époque actuelle, pourraient être placés dans des médaillons ménagés sur les panneaux ou les frises des autres pièces de l'hôtel (1).

Les noms, les armes, la date ou les dates de nominations devront être figurés sur chaque médaillon de la manière suivante :

Dans le champ, les armes;

En légende circulaire, le nom et le prénom;

A l'exergue, la date ou les dates de nominations en chiffres arabes, de la forme adoptée sur les monnaies et les médailles du XVIe et du XVIIe siècles.

Cheminée.

La cheminée projetée par M. Delton est dans le style de la renaissance, style parfaitement approprié à l'édifice. C'est la copie de la cheminée qui se trouve dans la salle des Antiques du Musée d'Orléans; elle présente, comme le modèle, trois portiques chargés de sujets peints et sculptés en relief : La Prédication dans le désert, le Baptême de Jésus, la Décollation de saint Jean. Rien de plus convenable que des sujets chrétiens, mais au lieu de reproduire la légende de saint Jean-Baptiste, qui est ici sans application spécialement motivée, ne serait-il pas mieux de choisir des scènes pieuses se rattachant à l'histoire d'Orléans?

La vie de Jeanne d'Arc en offre trois :

1. Jeanne, âgée de treize ans, — se trouvant un jour d'été, vers l'heure de midi, dans le jardin de son père, entend une voix venant du côté de l'église et paraissant sortir d'une grande clarté; — saisie de frayeur, elle l'entend trois fois, et, à la troisième fois, elle reconnaît la voix d'un ange. — Cette voix lui dit qu'elle vienne

(1) Ces noms et armes, avec les dates de nomination, sont rappelés et décrits dans l'*Armorial des maires d'Orléans*, par M. Lambron de Lignim, qui en a fait hommage à la bibliothèque de la ville et à celle de la Société Archéologique.

Digitized by Google

en France pour lever le siége posé devant la ville d'Orléans (*Obsidionem coràm civitate Aurelianensi positam*). (Procès de condamnation.— Interrogatoire de Jeanne d'Arc. — QUICHERAT, t. I, p. 52.)

2. Jeanne, pendant son sommeil, voit en songe saint Charlemagne et saint Louis intercédant près de Dieu en faveur du Roi et de la ville d'Orléans. (Procès de réhabilitation. — Déposition de Dunois. — QUICHERAT, t. III, p. 6 et 7.)

3. A l'assaut du fort des Tourelles, la lutte durait depuis le matin, la Pucelle avait été atteinte d'une flèche à l'épaule, et, malgré sa blessure, elle n'avait cessé de combattre. La nuit approchait et il semblait qu'il n'y avait pas espoir de victoire (*spes de victoria*) pour ce jour-là : le bâtard d'Orléans voulait que l'armée rentrât dans la ville ; alors la Pucelle vint à lui et le pria d'attendre encore un peu, et à l'instant elle sauta sur un cheval et se retira dans une vigne, à quelque distance. Dans cette vigne, on la vit en prière pendant l'espace d'un demi-quart d'heure environ ; puis, étant revenue, elle prit son étendard dans ses mains et le planta sur le bord du fossé... Bientôt après le bastion fut emporté. (Procès de réhabilitation. — Déposition de Dunois. — QUICHERAT, t. III, p. 8.)

L'instant où Jeanne est en prière (*in oratione*) dans la vigne où elle vient de se retirer serait le sujet de la troisième scène.

Ces trois scènes, également touchantes et gracieuses, ont toutes les trois un caractère religieux, puisqu'il s'agit dans chacune des ordres, des inspirations ou des forces que Jeanne d'Arc recevait d'en haut.

Elles sont historiques ou puisées du moins dans des documents historiques. L'interrogatoire de Jeanne elle-même, et la déposition de Dunois, tels qu'ils sont rapportés dans les procès de condamnation et de réhabilitation.

Elles se rattachent enfin aux destinées de la ville d'Orléans. A Domrémy, la voix de l'ange annonce à la Pucelle qu'elle fera lever le siége d'Orléans. — Saint Charlemagne et saint Louis, lorsqu'ils lui apparaissent dans son sommeil, intercèdent en faveur de la ville d'Orléans, et le 7 mai, Jeanne, en prières dans une vigne près des Tourelles, demande à Dieu le secours céleste dont elle a besoin pour emporter le fort qui lui résiste depuis le matin.

Digitized by Google

Au-dessous des trois portiques se remarquent, dans une frise chargée de rinceaux, trois médaillons qui, sur la cheminée du Musée, contiennent des sujets bachiques ou mythologiques. Ce n'est pas en ce mélange du profane et du sacré qu'il est bon d'imiter le goût du temps, et on propose pour ces trois médaillons des images chrétiennes rentrant dans la donnée des sujets des portiques.

Premier médaillon du milieu.

L'archange saint Michel terrassant le dragon.

C'est la voix de saint Michel que Jeanne avait entendue à Domrémy. Dans une autre apparition, l'archange lui annonça que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient à elle et qu'elle devrait agir par leur conseil, parce que Dieu les avait désignées pour la conduire et la conseiller (*eam conducendo et ei consulendo*). — Saint Michel lui apparut encore en d'autres occasions (1), et on a vu plus haut qu'à l'assaut des Tourelles il était non loin d'elle combattant pour la même cause. Saint Michel, représenté dans la décoration extérieure comme patron de la ville, le serait ici comme guide et appui de la Pucelle.

Deuxième et troisième médaillons à droite et à gauche.

Sainte Catherine et sainte Marguerite.

Ces deux saintes, annoncées à Jeanne par Saint Michel, lui apparurent sans cesse au cours de sa mission ; il n'était pas de jour qu'elles ne vinssent (*non est dies quin veniant*), ou ne lui fissent entendre leurs voix. Lorsque Jeanne les voyait, elles étaient accompagnées d'une lumière céleste (*numquàm sine lumine*), et portaient sur leurs têtes des couronnes d'or.

Les voix de ces saintes lui avaient révélé qu'elle serait blessée au fort des Tourelles. Lorsqu'elle fut atteinte à l'épaule, elle reçut un grand réconfort de sainte Catherine (*magnam reconfortationem à sanctâ Catharinâ*), et fut promptement guérie (2).

La cheminée de la salle du conseil, chargée de ces peintures, deviendrait un monument commémoratif au point de vue religieux

(1) Procès de condamnation.—Interr. de Jeanne.—QUICHERAT, t. I, p. 70.
(2) *Id. Passim*, et notamment, t. I, p. 71, 72, 79.

Digitized by Google

du grand événement du 7 mai 1429. On pourrait le compléter en inscrivant sur les joues des montants les noms :

Des capitaines de l'armée royale qui se jetèrent dans la ville et concoururent à sa défense (le bâtard d'Orléans, Poton de Xaintrailles, La Hire, Dorval, Thouars, Lafayette, Chabannes, le maréchal de Rieux);

Du gouverneur d'Orléans, Raoul de Gaucourt;

Des habitants qui se distinguèrent pendant la durée du siége par leur courage ou leur générosité. (Dans le nombre se trouvent un Beauharnais et un de Thou) (1).

La mission divine de Jeanne d'Arc, la protection du ciel s'étendant sur la ville d'Orléans, les dévouements guerriers et le patriotisme orléanais se trouveraient par là consacrés dans un même souvenir.

EMBLÊMES QUI POURRAIENT ENTRER COMME ORNEMENTS ACCESSOIRES DANS LA DÉCORATION DES DIVERS APPARTEMENTS DE L'HÔTEL.

Emblême de la ville.

Une femme vêtue d'une tunique talaire, assise sur un bastion, la couronne crénelée sur la tête; sa main gauche posée sur un bouclier aux armes d'Orléans, sous ce bouclier un léopard terrassé et une harpe renversée (armes d'Angleterre et d'Irlande) ; sa main droite tenant un caducée et s'appuyant sur un rouleau de parchemin à demi-ouvert, laissant paraître les premières lettres du mot VNIVERSITÉ. A ses pieds, une urne fluviale versant des flots et une corne d'abondance d'où s'échappent des épis et des fruits.

Cette personnification de la ville d'Orléans est empruntée en grande partie au revers des jetons des anciens maires. Mais on a dû modifier le sujet de ces jetons, incomplet en ce qu'il ne contient qu'une allusion guerrière.

Légendes.

1. *Numquàm læsa, numquàm excussa, numquàm inversa*
2. *Non potuit magni caput esse Aurelia regni ;*
Ergo, quod reliquum est, corque animusque fuit

La première de ces légendes est donnée par Lemaire, d'après Pyrrhus d'Anglebermes.

La seconde a été composée par Scaliger.

(1) La liste en est donnée par Lottin dans ses *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I, p. 242.

Digitized by Google

Autres emblêmes de la ville.

Sur fond de gueules, un cœur de lis d'argent;

Sur fond de gueules, une couronne crénelée d'argent;

Sur fond de gueules, une ancre d'argent ou deux ancres d'argent en sautoir (navigation de la Loire);

Sur fond de gueules, un caducée d'argent (commerce d'Orléans).

Armes du duché.

Les armes du duché d'Orléans ont été blasonnées de trois manières différentes :

1° De Philippe, fils de saint Louis, premier duc d'Orléans, à Louis Ier, frère de Charles VI :

D'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de trois pendants d'argent.

2° De Charles, fils de Louis Ier et de Valentine de Milan, à Henri, fils de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, qui fut plus tard le roi Henri III :

Écartelé au 1er et 4e d'azur à trois fleurs de lis d'or; au lambel de trois pendants d'argent, qui est Orléans; au 2e et 3e d'argent à la guivre d'azur, à l'issant de gueules, qui est Milan.

3° Depuis Gaston, frère de Louis XIII :

D'azur à trois fleurs de lis d'or au lambel de trois pendants d'argent.

Ces trois écussons pourraient être placés dans trois médaillons qui remplissent le cartouche central du plafond du salon d'entrée.

Emblêmes du duché.

1. Sur fond d'azur, une fleur de lis d'or;

2. Sur fond d'azur, un lambel de trois pendants d'argent;

3. Sur fond d'azur, une couronne ducale d'or (la couronne des princes du sang à fleurons fleurdelisés);

4. Sur fond d'azur, deux bâtons noueux d'or en sautoir;

5. Sur fond de sinople, un porc-épic d'or avec la légende : *Comi-*

Digitized by Google

nus et *eminus* en lettres d'or (le vert était la couleur du manteau des chevaliers de l'ordre du Porc-Épic);

6. Sur fond d'argent, une guivre d'azur à l'issant de gueules (serpent engoulant un enfant vivant).

Emblêmes de la famille Groslot.

Les lettres J. G. (Jacques Groslot), en un même chiffre ou isolées.

Les lettres H. G. (Hierosme Groslot), en un même chiffre ou isolées.

Devise de François Ier.

Sur champ d'azur, une salamandre d'or au milieu des flammes, avec la légende *Nutriseo et extinguo.*

Il était presque de règle, au XVIe siècle, de faire entrer, dans quelque partie de la décoration des châteaux ou des hôtels, la devise ou les armes du roi régnant au moment de leur construction, ce qui autorise à employer la salamandre de François Ier dans les panneaux ou cartouches de l'hôtel Groslot, bâti sous son règne.

Devises des rois et des reines de France dont les armes sont proposées pour les médaillons de la façade.

François II.—Un lis à trois tiges épanouies, au-dessus le soleil à dextre, la lune à sénestre, avec la légende *Inter eclipses exorior.*

Une colonne lumineuse tombant et s'écartant de la ligne perpendiculaire que la couronne royale surmonte, avec la légende *Lumen rectis.*

Cette devise, qui se trouve sur un jeton portant la date de 1561, contient une allusion à la mort du roi; il est permis de supposer u'elle est de la composition de Marie Stuart.

Catherine de Médicis.—Deux trouçons de lance en pal, avec la légende *Hinc dolor, hinc lacrymæ.*

Un monceau de cendres brûlantes, sur lequel tombent des larmes d'argent s'échappant d'un nuage, avec la légende *Ardorem extincta testantur vivere flamma.*

Un cercle formé d'un serpent couronné mordant sa queue, dans le centre duquel une étoile, avec la légende *Fato prudentia major.*

Digitized by Google

Marie Stuart.—Deux couronnes superposées, au-dessus un nuage au travers duquel apparaissent de nombreuses étoiles ; au-dessous, deux terres séparées par un détroit, avec la légende *Aliamque moratur*.

Un navire démâté battu par les flots, avec la légende *Numquàm nisi rectè*.

Un cep de vigne chargé de grappes et un arbre desséché, avec la légende *Mea sic mihi prosunt*.

Ces devises furent probablement composées par Marie Stuart, elle-même, après qu'elle eut quitté la France.

Charles IX.—Deux colonnes liées par une banderolle, sur laquelle la légende *Pietate et justitiâ*.

Cette légende fut composée pour Charles IX par son précepteur, Jacques Amyot.

Henri III.—Deux couronnes royales (France et Pologne), surmontées d'une troisième entourée de nuages et d'étoiles, avec la légende *Manet ultima cœlo*.

Louise de Lorraine.—Une étoile réflétant les rayons du soleil, avec la légende *Tantus mihi fulgor ab uno*.

Un cadran solaire horizontal, posé sur une colonne, le soleil au-dessus, avec la légende *Aspice ut aspiciar* (1).

Henri IV. — Un H, entre les jambages duquel une épée couronnée en pal, la pointe en haut, le sceptre et la main de justice en sautoir, avec la légende *Duo protegit unus*.

Deux sceptres en sautoir, surmontés, l'un de l'écu de France à dextre, l'autre de l'écu de Navarre à sénestre, couronnés tous les deux ; sur le tout une épée en pal, la pointe en haut, avec la même légende.

Marie de Médicis.—Une couronne fermée, dans laquelle une palme accompagnée d'un rameau d'olivier et d'une branche de myrte, avec la légende *Seculi felicitas*.

Armes de Jeanne d'Arc.

D'azur, à une épée d'argent posée en pal, accompagnée de deux fleurs de lis d'or, surmontée d'une couronne de même.

(1) François d'Amboise, *Devises royales*.

Digitized by Google

Ces armes, admises comme armes de Jeanne d'Arc, sont celles de la famille du Lys; il est contesté que la Pucelle les ait portées. Voici les indications fournies sur ce point par le procès de condamnation:

Le cinquante-huitième article proposé contre Jeanne dans la requête du promoteur, lui impute d'avoir, par faste et vanité, fait peindre des armes étant en la ville de Reims.

La Pucelle, dans son interrogatoire, répond qu'elle n'a jamais eu d'armes, mais que son Roi a donné à ses frères des armes qu'elle décrit et qui sont conformes au blason ci-dessus; elle ajoute qu'en cette ville (Reims) elle a décrit à un certain peintre ces mêmes armes, parce qu'il lui avait demandé quelles armes elle portait: *petierat ab ea quæ arma gerebat*. Elle dit encore que cela fut donné par son Roi à ses frères sous sa requête (1).

SUJETS DE TABLEAUX TIRÉS DE D'HISTOIRE DE LA VILLE D'ORLÉANS ET DE CELLE DE L'HOTEL GROSLOT.

1. Premier concile de l'Eglise gallicane convoqué à Orléans par le roi Clovis Ier, en l'année 511. Trente-trois prélats y assistent, parmi lesquels les archevêques de Rouen, Sens, Bourges, Tours, Toulouse, Bordeaux, Auch; les évêques de Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux, et saint Eusèbe, évêque d'Orléans. Dans ce concile, les principes du droit régale furent arrêtés (2).

2. En l'année 584, Gontran, roi de Bourgogne et d'Orléans, se trouvant à Orléans, fait étaler, au milieu d'un repas, les trésors rapportés d'Avignon, où le rebelle Mummol les avait entassés secrètement; et en présence des convives, parmi lesquels était Grégoire de Tours, il déclare abandonner ces trésors aux pauvres et aux églises (3).

3. Robert et Constance, sa femme, sont sacrés dans l'église d'Orléans par Seginus, archevêque de Sens, en présence du roi Hugues Capet (990).

4. Le pape Innocent II, s'étant échappé des mains du roi de Na

(1) Quicherat, t. I, p. 118 et 300.
(2) Lemaire, t, I, p. 64.
3) Greg. Tur., lib. 8, c. III.

Digitized by Google

ples et réfugié en France, reçoit l'hospitalité dans la ville d'Orléans, où le roi Louis-le-Gros, la reine et leurs fils, Philippe et Louis, se rendent pour lui présenter leurs hommages. Suger les accompagne (1130). Suivant une histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Benoît, de la fin du XVIIe siècle, Innocent se serait arrêté d'abord à Saint-Benoît, où le Roi, la Reine et leurs deux fils seraient allés le saluer, et de là ils l'auraient amené à Orléans.

5. Mariage du roi Louis VII et de Constance, fille d'Alphonse, roi de Castille, célébré dans l'église de Sainte-Croix par Hugues, archevêque de Sens (1152).

6. Promulgation des bulles du pape Clément V (1305), portant qu'il y aurait Université de droit civil et de droit canon en la ville d'Orléans, et des lettres du roi Philippe-le-Bel, approuvant lesdites bulles et confirmant les priviléges qu'elles accordaient à l'Université (1312).

7. Entrée de Jeanne d'Arc dans la ville d'Orléans, les derniers jours d'avril 1429.

« A huit heures du soir, elle y entra dans Orléans armée de toutes « pièces, montée sur un cheval blanc et faisait porter devant elle « son estendart qui estoit pareillement blanc.... (1). Elle ainci en- « trant dedans Orléans, avait à son costé senestre le bastart d'Or- « léans armé et monté moult richement. Après venoyent plusieurs « autres nobles et vaillans seigneurs, escuyers, cappitaines et gens « de guerre, et aussy des bourgeois d'Orléans qui luy estoient allés « au-devant. D'autre part, la vindrent recevoir les autres gens de « guerre, bourgeois et bourgeoises d'Orléans portant grand nombre « de torches, et faisant autel joye comme s'ils vissent descendre

(1) D'après le Journal du siége, deux anges, tenant chacun une fleur de lis, étaient représentés sur cet étendard, et au panon « estoit painct comme une Annonciation (c'est l'image de Nostre-Dame ayant devant elle ung ange luy présentant ung liz). » D'après la déposition de Dunois (Procès de réhabilitation), ce même étendard représentait la figure de Notre Seigneur tenant une fleur de lis dans sa main (*florem lilii in manu sua*). Il est cependant accrédité que c'était l'image de la Vierge, ainsi que le mentionne le Journal du siége.

Digitized by Google

« Dieu entre eulx. Ils se sentoyent jà tous réjouis et comme « desassiegez par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre en cette « simple Pucelle qu'ils regardoient moult affectueusement, tant « hommes que femmes, que petits enfans, et y avoit moult mer- « veilleuse presse à toucher à elle ou au cheval sur quoy elle es- « toit. (*Journal du siége.*)

8. Le 8 mai 1429, après la prise du fort des Tourelles, Jeanne blessée, et le bâtard d'Orléans avec les autres Français (*cum aliis Gallicis*) rentrent dans la ville au milieu de la joie et de la *piété* des habitants (*cum ingenti gaudio et pietate*). Jeanne est conduite à son logis, en l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, pour y être pansée de sa blessure (*ut prepararetur vulnus ejus*) (1).

Bien avant dans la soirée, la Pucelle rentra joyeusement avec sa troupe dans Orléans, en rendant grâces à Dieu (2).

9. Etats tenus à Orléans, en l'an 1439, par le roi Charles VII, dans lesquels il est décidé que des poursuites seront faites pour obtenir la délivrance de Charles, duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt.

10. Les échevins d'Orléans reçoivent à l'hôtel des Créneaux Charles III, duc d'Orléans, rentrant de sa prison d'Angleterre, et Marie de Clèves qu'il venait d'épouser (1440) (3).

L'hôtel des Créneaux avait été récemment acheté par les échevins pour y loger leur duc et y placer la maison commune.

11. Louis XI et la reine Charlotte de Savoie, sa femme, se rendent de leur logis du cloître Saint-Aignan à l'église de ce nom, achevée par leurs soins, et y font leur entrée solennelle (1465). Leurs armes sont sculptées sur une ancienne porte convertie aujourd'hui en fenêtre de chapelle.

12. Jacquet de Luines, bourgeois d'Orléans, député à Blois, à l'effet de porter au roi Louis XII une somme de quatre mille livres levée sur les habitants d'Orléans, à l'occasion de son mariage avec

(1) Dép. de Dunois. — QUICHERAT, t. III, p. 8.)

(2) EBERHARD DE VINDECKEN, *Die iungfrau, von Orléans.* — QUICHERAT, t. IV, p. 495.

(3) LEMAIRE, *Hist. et Ant. d'Orléans*, p. 299.

Digitized by Google

Anne de Bretagne, pour la *ceinture de la reine*, rapporte au conseil de la commune que le Roi a refusé de recevoir cet impôt, se plaignant qu'on l'eût perçu sans son ordre (1499) (1).

13. François Ier, nommé par Charles-Quint chevalier de la Toison-d'Or, prend le collier dans l'église de Saint-Aignan, l'évêque de Nice officiant, le 15 novembre 1530, jour de la fête de saint André, patron de l'ordre. Le même jour, Eléonore d'Autriche, sœur de l'Empereur, femme de François Ier depuis le mois de juillet précédent, avait fait son entrée dans la ville d'Orléans sous un dais de drap d'or, porté par les échevins. La duchesse d'Angoulême, mère du Roi, ses fils, François, dauphin, duc de Bretagne, et Henri, duc d'Orléans, le roi et la reine de Navarre, les ducs et duchesses de Vendôme, de Nemours et de Guise accompagnaient la reine.

14. François Ier reçoit à Orléans l'empereur Charles-Quint, son beau-frère (1539). Ils logent ensemble à Saint-Aignan.

On pourrait les représenter se promenant sur les terrasses qui dominent la Loire.

15. François II arrive à Orléans, où il avait convoqué les Etats du royaume. Il descend chez le bailli Jérôme Groslot, qui le reçoit à la porte de son logis, accompagné du prince de La Roche-sur-Yon, gouverneur d'Orléans, et du sieur de Cypierre, son lieutenant (18 octobre 1560).

16. Le prince de Condé et le roi de Navarre sont arrêtés dans la cour de l'hôtel Groslot (30 octobre 1560). Jérôme Groslot fut arrêté lui-même quelques jours après.

17. Charles IX entre à Orléans et prend possession de l'hôtel Groslot, accompagné du duc de Guise, du maréchal de Saint-André, de Jacques Amyot, son précepteur (10 décembre 1560).

18. Le chancelier de L'Hospital présente l'ordonnance d'Orléans au roi Charles IX, en présence de la reine Catherine de Médicis et du roi de Navarre, lieutenant-général du royaume (janvier 1560) (2).

(1) Lemaire, p. 105.
(2) L'année commençant à Pâques.

Digitized by Google

19. Le prince de Condé et d'Andelot prennent d'assaut la porte Saint-Jean, s'emparent de la ville et descendent à l'hôtel Groslot, qui devient le quartier-général du parti protestant (1er avril 1562).

20. L'amiral de Coligny ramène à Orléans le connétable de Montmorency, qu'il a fait prisonnier à la bataille de Dreux, et le loge à l'hôtel Groslot, où il loge lui-même (décembre 1562).

21. Le duc de Guise, assassiné par Poltrot, meurt dans la maison des Vaslins, près Olivet, où il avait été transporté (25 février 1562).

22. Conférence de l'Ile-aux-Bœufs. Cette île, située entre la Madeleine et Saint-Pryvé, ayant été choisie pour lieu de conférence, Catherine de Médicis s'y trouva avec le connétable de Montmorency, sorti de prison sur parole, le duc d'Aumale, pour les catholiques; le prince de Condé, également en liberté sur parole, Dandelot, Saint-Cyr, Delanoue, gouverneur d'Orléans, pour les protestants. Une tente en taffetas violet avait été disposée pour recevoir la reine (mars 1562) (1).

23. La paix ayant été conclue à la conférence de l'Ile-aux-Bœufs entre le parti de la cour et les chefs protestants, le prince de Condé et l'amiral de Coligny remettent la ville d'Orléans au sieur de Cypierre, gouverneur pour le Roi (29 mars 1562).

24. Le capitaine de La Nouë, par suite d'intelligences avec Jérôme Groslot, surprend Orléans le 28 septembre 1567, à quatre heures du matin. Résistance de quelques catholiques sur la place du Martroi et sur l'Étape.

25. L'église de Sainte-Croix ruinée et abattue par les protestants (24 février 1568).

26. La ville d'Orléans étant rentrée en la main des officiers du Roi, une émeute survient entre les huguenots et les catholiques; un prêche est brûlé sur la place de l'Étape (mai 1568).

27. Charles IX et sa cour installés à l'hôtel Groslot. Fête donnée par le roi, dans laquelle il fait la rencontre de Marie Touchet, fille du lieutenant civil (mai et juin 1569).

(1) Lottin, I, p. 449.

Digitized by Google

28. Dernière réformation de la coutume d'Orléans. La nouvelle rédaction fut arrêtée par les États de la province sous la direction d'Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris; de Jacques Violle d'Aigremont et de Nicolas Perrot, conseillers audit parlement, commissaires de Sa Majesté. Les séances se tenaient en la salle de Châtelet d'Orléans, où elles s'ouvrirent le 14 avril 1583. Parmi les députés des États se trouvaient Mathurin de la Saussaye, évêque d'Orléans; Henri Fornier, qui publia plus tard un commentaire de la coutume, et Jacques de Thou, doyen de l'église de Saint-Aignan. (*Procès-verbal.*)

29. Les habitants d'Orléans, excités par Rosieux, agent du duc de Mayenne, prennent et rasent la citadelle de la Porte Bannier (janvier 1589).

30. Henri IV et Marie de Médicis, étant logés à l'hôtel Groslot, posent la première pierre de la réédification de l'église Sainte-Croix (18 avril 1601).

31. Le cardinal Savary, ambassadeur du duc de Savoie près le roi de France, et François de Sales qui l'accompagnent, se rendant de Turin à Paris, sont reçus et logés à l'hôtel Groslot (1618).

32. Mademoiselle de Montpensier (Anne-Marie-Louise d'Orléans) entre dans Orléans par la porte Brûlée, qu'on vient d'enfoncer sous ses yeux, et s'empare de la ville pour le parti de la Fronde (27 mars 1652) (1).

MEMBRES ADMIS AU COURS DU MOIS D'AVRIL 1852.

Associés étrangers.

MM. Augustin de Arara, marquis de Nibbiano, président de l'Académie royale des Arts, à Saragosse.

Stanislas de Cosca y Vago, secrétaire la Société Archéologique de Valence.

Domingo Portefaix, gouverneur civil de la province de Castellon de la Plana.

(1) *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. II, p. 69.

Digitized by Google

Ouvrages offerts à la Société au cours du mois d'avril 1852.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques, 1852; offert par l'Institut des Provinces.

Annuaire du diocèse d'Orléans, 1852, par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans; hommage de l'auteur.

Relevé manuscrit du prix des grains, mesure d'Orléans, arrêté par MM. du district d'Orléans, dans leurs séances des 29 septembre et 29 octobre 1790; offert par M. l'abbé Pelletier.

Objets offerts au Musée pendant le mois d'avril 1852.

Par M. Ronceray, avoué à Orléans, jeton en argent de la chambre des avoués d'Orléans.

Par M. Jarry, titulaire résidant, onze deniers de Vespasien, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin-le-Pieux, Faustine, Marc-Aurèle; — un fragment de conduit d'eau en terre cuite, trouvés à Sceaux (Loiret).

Par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans, plans de l'église de Saint-Laurent de Gien, de l'église de Saint-Louis de Gien, de l'église du Vieux-Gien, de l'église d'Ouzouer-sur-Trézée.

Par M. Lallier, titulaire résidant, deux jetons.

Par les Secrétaires généraux du Congrès scientifique de France (XVIIIe section), au nom du Congrès, exemplaire en argent de la médaille commémorative de la XIVe session tenue à Marseille en 1846; — exemplaire en bronze de la médaille frappée en l'honneur de Mathieu de Dombasle.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 9.

MAI ET JUIN 1852.

Séance du 14 mai 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

M. le Ministre de l'Intérieur annonce à la Société qu'aucun secours ne peut être accordé pour la restauration des peintures murales de l'église de la Chapelle-Saint-Denis, sur les fonds dont il dispose (1).

— M. l'abbé Maitre, titulaire non résidant, communique une notice archéologique sur la commune de Coinces. La Société prononce le renvoi à la Commission des monuments.

— Discussion d'un plan de travail présenté par la Commission de l'armorial (2). Plusieurs des membres présents prennent part à cette discussion, notamment MM. Tranchau et de Caqueray qui donnent chacun lecture d'un mémoire très-intéressant.

La Société arrête le plan de travail et le cadre dans lequel devront entrer les documents à classer. Elle décide de plus que les mémoires de MM. Tranchau et de Caqueray seront joints aux pièces concernant l'armorial, pour être consultés et reproduits, soit en totalité, soit en partie, lors de la rédaction du travail d'ensemble.

(1) V. ci-dessus, p. 174.
(2) V. ci-dessus, p. 59.

Digitized by Google

Le plan adopté par la Société est ainsi conçu :

L'armorial de l'Orléanais sera divisé en trois parties.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE FÉODALE DE L'ORLÉANAIS.

Chapitre 1er.

Coup d'œil sur la féodalité, son établissements et ses effets dans l'Orléanais.

Chapitre 2.

Atlas féodal de l'Orléanais. — Les cartes qui composeront cet atlas présenteront l'état de la province aux grandes époques de la féodalité. Sur chaque carte seront tracées les délimitations des paroisses et des fiefs ; — des signes particuliers indiqueront la qualité du fief ; — la qualité de la justice ; — le nombre des vassaux ; — les communautés d'habitants ; — les établissements religieux.

Chapitre 3.

Documents historiques. — Ces documents seront le commentaire explicatif des cartes de l'atlas. — Les droits, les priviléges, les charges de chaque fief, de chaque communauté d'habitants, de chaque établissement religieux, les mutations survenues dans la propriété y seront mentionnés suivant l'ordre chronologique.

DEUXIÈME PARTIE.

ARMOIRIES.

Chapitre 1er.

Armes des grands feudataires de l'Orléanais relevant directement de la Couronne.

Chapitre 2.

Armes des familles ayant possédé fief dans le territoire Orléanais. — Les armes seront blasonnées dans l'ordre alphabétique des familles, avec mention de l'époque où chacun possédait fief dans l'Orléanais.

Digitized by Google

Chapitre 3.

Armes des églises, abbayes et communautés religieuses.

Chapitre 4.

Armes, emblèmes, bannières, devises des villes et des corporations de l'Orléanais, dans l'ordre suivant : — villes, corporations.

TROISIÈME PARTIE.

TABLES RAISONNÉES.

Chapitre 1er.

Table des fiefs, avec mention de la qualité de chaque fief et des familles qui l'ont successivement possédé.

Chapitre 2.

Table des familles, avec mention, à la suite du nom de chacune, des fiefs qu'elle a possédés.

Séance du 28 mai 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

Au nom de la Commission des publications, M. Jacob propose et la Société ordonne l'insertion dans son *Bulletin* d'une notice sur la porte Santerre de l'église d'Ingré, lue par M. Pillon, dans la séance du 13 juin 1851 (1). Cette notice est conçue en ces termes :

« En étudiant avec soin la belle porte Santerre à l'église d'Ingré, je me mis à déchiffrer l'inscription placée au-dessus de cette œuvre du XVIe siècle ; j'y trouvai les mots suivants, écrits en caractères serrés dans un cartel de pierre de médiocre grandeur.

« Jà. Lecompte et Pi. Augras : aussi Ro. Lemaréchal estant « gaiger pour lors certifient que fut fait ce present portal. 1544. »

(1) V. ci-dessus, p. 140.

Digitized by Google

« A cette date et à l'un de ces noms se lient quelques souvenirs que j'ai cru pouvoir être de quelque intérêt pour vous. Maître Pierre Augras, dont le nom figure au portail, était alors chirurgien-barbier du bourg d'Ingré et trouvait moyen de loger sa famille, sa maîtrise et sa boutique dans une toute petite maison qui s'ouvre encore justement en face de la porte Santerre. L'équipage d'un remouleur auvergnat qui vient d'y transporter son industrie occupe aujourd'hui tout le rez-de-chaussée.

« C'est là que de père en fils, et sous une suite de maîtres Augras, on avait habitude de voir se balancer les insignes de la maîtrise, la lancette et le bassin vulgairement appelé plat à barbe; pourtant le nom du maître, du gaiger Augras, disparut un jour de l'enseigne et fut remplacé par celui de Santerre, qu'on croit avoir été son neveu. Santerre était aussi maître en chirurgie; il eut de Claudine Courtois, sa légitime épouse, une fille et trois garçons, dont l'un, baptisé sous le nom de René-François, apprit un peu de latin que lui enseigna M. le doyen Robineau, alors curé d'Ingré.

« Il en eût su bien davantage sans doute, s'il n'y avait pas eu pour lui nécessité de donner un coup de main au bonhomme Santerre, qui lui apprenait son état. Enfin, il quitta la maison paternelle et suivit avec distinction les cours de l'école Saint-Côme, à l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Au milieu de Messieurs les élèves en chirurgie, jeunes gens assez frivoles en ce temps-là, et très-adonnés aux joies de ce monde, le jeune Santerre sut faire respecter, et ce qu'il y a de plus fort, aimer chez lui la sévérité des mœurs et la pratique des devoirs religieux. Sa piété profonde l'entraînait vers l'église et s'accommodait assez mal avec les études chirurgicales; il finit par entrer au séminaire d'Orléans, où il édifia les maîtres et les élèves. Dès qu'il en fut sorti, on le vit essayer la vie solitaire, la vie monacale, dans les ruines d'un vieux château aux environs de Sens.

« Quitter sa retraite fut pour lui une douleur profonde; mais il devait obéir aux ordres de l'évêque d'Orléans. Il fut successivement desservant de Villermin, en Beauce, la plus pauvre église du diocèse, et aumônier à l'hospice de Beaugency; il y fit tant de bien qu'on doit le regarder en quelque sorte comme le vrai fondateur de cet

Digitized by Google

établissement de bienfaisance. C'est là qu'il mourut en odeur de sainteté.

« Comme son désintéressement était le fruit naturel d'une piété sans bornes, il partagea de son vivant son modeste héritage entre ses frères qui vivaient à Paris. L'un d'eux eut le malheur de donner le jour au trop fameux commandant du faubourg Saint-Antoine. D'une autre branche est sorti un des prêtres les plus distingués du clergé de Paris, M. Santerre, aujourd'hui vicaire général à Pamiers.

« On se sent pris de je ne sais quelle tristesse, en retrouvant debout, à Ingré, cette petite maison qui donna naissance à un saint et fournit à l'histoire le nom d'un grand coupable. »

— M. Jacob, au nom de la même Commission, lit un rapport tendant à l'insertion, au second volume des *Mémoires de la Société*, du Mémoire intitulé : *Recherches sur le château de l'Isle-Groslot*, lu par M. de Torquat, dans la séance du 8 août 1851 (1). Les conclusions du rapport sont adoptées.

— MM. de Vassal, Dupuis, Jacob, sont désignés pour assister à la bénédiction de la nouvelle église de Celles-Saint-Denis, fixée au dimanche 6 juin, et représenter la Société, invitée à cette cérémonie par M. le Maire de Celles.

— La Société souscrit pour un exemplaire à l'*Histoire de l'Université d'Orléans*, publiée par M. Bimbenet.

Séance du 11 juin 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

M. le Maire d'Orléans accuse réception, dans les termes qui suivent, du rapport qui lui a été adressé par la Société, sur le projet de décoration historique de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans :

(1) V. ci-dessus, p. 145.

Digitized by Google

« Orléans, 31 mai 1852.

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai lu avec le plus vif intérêt le rapport que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom de la Société archéologique de l'Orléanais, sur la décoration extérieure et intérieure de l'Hôtel-de-Ville.

« Je voudrais que les ressources financières dont dispose l'Administration municipale fussent à la hauteur des richesses artistiques et historiques qu'il contient ; l'architecte chargé de la restauration de l'Hôtel-de-Ville et le Conseil municipal ne manqueront pas d'y puiser de précieuses indications.

« Le rapport n'a pas seulement un intérêt actuel, il fournira dans l'avenir des sujets de peintures qui pourraient être commandées par la ville ou sollicitées du gouvernement, et qui sont dignes d'exciter l'émulation des artistes les plus distingués.

« Veuillez offrir à la Société archéologique le témoignage de ma vive reconnaissance : elle peut à juste titre s'honorer de ce travail, qui témoigne à la fois de l'érudition et du goût de son auteur.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Rousseau-Dehais, adjoint. »

— La Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, siégeant à Douay, entre en relations avec la Société.

— M. l'abbé Cosson, curé de Corbeilles, membre titulaire non résidant, annonce à la Société que le 4 juin, un habitant de la commune de Bordeaux a trouvé dans son jardin, au pied d'une vieille haie et à fleur de terre, cinquante-neuf pièces de monnaies en or et en argent des XVIe et XVIIe siècles, savoir :

OR.

Double pistole d'Espagne.	1
Écu de Louis XIII	3

Digitized by Google

ARGENT.

Grand écu blanc (Louis XIV)	2
Teston et demi-franc (Henri III et Louis XIII)	3
Quart d'écu (Louis XIII)	£6
Quart d'écu de Navarre (Henri II)	2
Huitième d'écu (Louis XIII)	5
Douzième d'écu (Louis XIV)	1

— M. Dupuis, titulaire résidant, chargé avec MM. de Vassal et Jacob de représenter la Société à la bénédiction de l'église de Celles-Saint-Denis, rend compte de cette mission et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Vous avez confié à trois membres de la Société, MM. de Vassal, Jacob et moi, la mission de vous représenter à la cérémonie de la consécration, par Mgr l'Évêque de Blois, de la nouvelle église de la Celles-Saint-Denis. L'intention de l'administration municipale de cette commune, en vous y invitant, était non-seulement, vous le savez, de solliciter votre présence à cette solennité, mais par elle de continuer à appeler l'attention de Mgr l'Évêque sur les peintures qui décorent l'ancienne église de ce village et qui retracent la légende de saint Genou. — Saint Genou fut apôtre de cette partie de la Sologne.

« Nous avions donc une double mission à remplir, et je viens vous rendre en peu de mots compte de l'une et de l'autre.

« Trois de nos collègues, MM. de Buzonnière, Paul Huot et Brainne s'étaient joints à nous ; M. le Maire, dont l'accueil a été plein d'attention et d'égards, nous attendait et nous a conduits à l'église neuve où se célébrait l'office divin.

« Ce monument, commencé depuis deux ans à peine, s'est achevé rapidement, grâce au zèle du Curé et au concours de la population qui, comme aux premiers siècles du christianisme, est venue fouiller la terre et tendre les matériaux ; on a trouvé ainsi avance de temps et grande économie d'argent.

« Cette église avait pour nous un intérêt particulier : elle est

Digitized by Google

l'œuvre de notre collègue, M. de la Morandière, architecte du département de Loir-et-Cher. Bâtie sur l'emplacement d'une ancienne chapelle de la Vierge, elle est vaste et suffira largement aux besoins de la paroisse. Sa forme est celle d'une croix latine; l'abside, à l'intérieur, est arrondie et voûtée; cette voûte est ornée de caissons où se voient sculptés, en l'honneur du saint patron du pays, un G et un S entrelacés. L'autel est placé de manière que le bas chœur puisse se tenir derrière et ne cache pas l'officiant aux yeux des assistants. La voûte est en bois, à deux pans coupés, divisée en caissons et supportée par des poutres de traverse. Les fenêtres sont de plein cintre; celles des croisillons et du fond de l'abside sont ornées de meneaux. Le style général de l'architecture rappelle le XIIe siècle : quelques détails toutefois se rapportent à d'autres époques. Le portail, percé d'ouvertures en plein cintre, est surmonté d'un clocher se terminant en flèche. Il offre, ainsi que les côtés extérieurs, un mélange de pierres taillées, de briques et de maçonnerie qui, en même temps qu'il apporte du mouvement à l'architecture, lui donne un ton de simplicité qui convient à une église rurale. Le caractère général de ce temple, qui peut-être pèche un peu par l'unité du style, est celui d'une élégante simplicité; il flatte l'œil dans son ensemble et s'harmonise parfaitement avec tout ce qui l'entoure.

« M. de la Morandière assistait à l'inauguration : nous n'avons eu que le temps de lui adresser nos félicitations sur son œuvre; ses fonctions l'obligeaient à repartir immédiatement pour Blois.

« Nous nous rendîmes au presbytère, dès que nous sûmes que Mgr l'Évêque pouvait nous recevoir; malgré l'extrême fatigue d'une cérémonie qui, commencée à six heures du matin, n'avait fini qu'après midi, il nous accueillit avec cette bienveillante urbanité dont quelques-uns de nous avaient déjà reçu des preuves.

« Dans deux visites que nous lui fîmes au cours de cette journée, il nous témoigna de tout l'intérêt qu'il portait à la conservation des peintures murales de l'église de Saint-Genou.

« Déjà, et en partie par ses soins, cette chapelle a été sauvée des menaces de l'administration des ponts et chaussées qui voulait l'abattre pour redresser la route. Elle a été classée au nombre des

Digitized by Google

monuments historiques. Ce classement a été dû surtout, et nous le pensons même, exclusivement aux peintures qu'elle renferme; 5,000 francs ont été, l'an dernier, consacrés à la restauration de sa toiture et de ses murailles.

« Il s'agit maintenant de parvenir à la conservation et à une intelligente restauration des fresques. Des fonds, vous le savez déjà, Messieurs, ont été sollicités à cet effet par M. l'Évêque de Blois d'une part, et de l'autre par nous-mêmes; des deux côtés nous avons éprouvé des refus, et le Ministère semble même avoir oublié le classement du monument et la première allocation qu'il a accordée.

« Ces fresques méritent que nous apportions de l'insistance dans notre réclamation. Leur ancienneté — on peut les attribuer au XVe siècle — les recommanderait seule à l'intérêt de l'archéologue : mais ce n'est pas là leur unique mérite. Elles offrent de curieux sujets d'étude sous le rapport des costumes, sous celui de l'expression naïve de plusieurs des personnages qui y sont représentés et sous celui de la composition de quelques-unes des scènes qu'elles retracent : sans doute le dessin n'en est pas toujours correct, mais néanmoins elles sont dues au pinceau d'un artiste qui n'était pas dépourvu de talent.

« Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur ces tableaux, dont quelques-uns vous sont déjà connus par les aquarelles que vous a montrées M. de Vassal; il a achevé son travail et prépare un rapport qui, illustré de ses dessins, vous fera connaître et apprécier, bien mieux que nous ne le saurions faire, tout l'intérêt et le mérite de cette œuvre.

« Nous croyons toutefois devoir témoigner à l'avance à notre collègue toute la gratitude de la Société pour le travail pénible et consciencieux auquel il s'est livré, et qui, sous son crayon, a eu un si heureux résultat. Ces peintures sont dans le plus triste état de dégradation : le temps, l'humidité, les frottements, le badigeon, et plus que tout les outrages des guerres de religion, les ont effacées en partie. Il a fallu, la légende du saint à la main, et après s'en être bien pénétré, retrouver, deviner quelquefois quel était le sujet de chacun des trente-huit tableaux : c'est là ce qu'à force de patience et de perspicacité M. de Vassal a fait avec un rare bonheur. En étudiant, en effet, ces peintures murales, le dessin de M. de Vassal

Digitized by Google

sous les yeux, là où au premier abord on n'apercevait quelquefois qu'un mélange confus de couleurs oblitérées et de signes sans formes, on finit par distinguer un ensemble parfaitement exact et par retrouver souvent de charmants détails. Ainsi un groupe d'enfants dans le tableau de l'éducation de Genulfus; et il y a telle tête, celle, par exemple, de la mère du saint, dans le tableau de son accouchement, qui est d'une grâce et d'une pureté ravissantes.

« Ce sont ces dessins que M. de Vassal a mis, au nom de la Société, sous les yeux de Mgr l'Évêque de Blois; prélat d'un goût éclairé, il s'est empressé de rendre justice au talent de la copie, et en l'étudiant, il s'est mieux mis à même de sentir tout le prix qui doit s'attacher à la conservation de l'original.

« Il nous a témoigné de son vif désir de s'y employer activement, et nous sommes convenus d'agir de concert, soit auprès du Gouvernement, soit auprès du Conseil général de Loir-et-Cher, pour arriver à ce but. Nous espérons que les dessins de M. de Vassal nous seront d'un grand secours dans cette entreprise.

« Mgr l'Évêque ne nous a pas quittés sans nous dire quel était l'intérêt qu'il portait aux travaux de la Société, dont il nous a gracieusement rappelé qu'il était membre, et sans nous encourager à persévérer dans notre voie de recherches et de conservation où il se trouverait toujours heureux, a-t-il ajouté, de pouvoir nous assister.

« Telle a été, Messieurs, l'occupation de notre journée. Nous l'avons terminée en visitant l'ancien château de La Ferté-Imbault, siége jadis de l'une des plus vastes seigneuries de la Sologne. Bâti en briques, assez imposant par sa masse, qui, du haut d'une terrasse entourée de larges fossés, domine le village, le parc et les prairies boisées qui l'environnent, il n'offre, lui, ni dégradations, ni crainte de ruines pour l'avenir. Ce qui afflige l'œil ici, c'est au contraire une restauration mal-habile, ce sont des constructions modernes qui dénaturent le caractère primitif du bâtiment. »

— M. Bimbenet, titulaire résidant, donne lecture d'une notice sur Guillaume Prousteau, professeur en l'Université d'Orléans, fondateur de la Bibliothèque communale.

Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Digitized by Google

Séance du 25 juin 1852.

Présidence de M. Jacob, *doyen d'âge.*

La Société archéologique de la province de Limbourg, siégeant à Tongres, entre en relations avec la Société.

— M. A. de Monvel, peintre et photographiste à Orléans, fait hommage à la Société d'une épreuve photographique, reproduisant la façade ouest du château de Chambord. La Société, frappée de la perfection de cette épreuve et du parti qu'il serait possible de tirer de la photographie pour la reproduction des monuments, a sollicité de M. de Monvel une note explicative des procédés qu'il emploie. Cette note, que M. de Monvel s'est empressé de lui adresser, est ainsi conçue :

« Monsieur,

« Le procédé sur papier ciré au moyen duquel j'opère est dû à M. G. Le Gray, peintre, et l'un des plus habiles photographistes de Paris. Ce procédé, qui me paraît réunir au plus haut degré toutes les conditions nécessaires pour la sûreté de l'opération et la beauté des résultats, a sur tous les procédés généralement employés jusqu'ici l'avantage inappréciable de pouvoir s'employer sur papier sec, qui, une fois préparé, conserve pendant dix à douze jours ses propriétés photogéniques. On peut donc désormais entreprendre un voyage, n'emportant avec soi que l'appareil et un bagage fort restreint, et pourvu qu'on ait le soin d'emporter une provision de papier préparé et de le tenir parfaitement à l'abri de la lumière, on peut, dans l'espace de dix jours, obtenir une multitude d'épreuves négatives qui réussissent toutes presque infailliblement, lorsque la préparation du papier a été faite avec soin. Cette première préparation, il est vrai, est longue et exige des soins minutieux, mais, du reste, elle ne présente aucune difficulté bien sérieuse, quand on a déjà surtout une certaine expérience des opérations daguerriennes. Cette épreuve *négative* est une image dans laquelle tous les effets de lumière et d'ombre sont renversés, c'est-à-dire que toutes les lu-

Digitized by Google

mières sont noires et toutes les ombres blanches. C'est par une opération ultérieure, pour laquelle le daguerréotype n'est plus nécessaire, qu'on obtient une nouvelle image redressée dans son sens naturel, et l'épreuve *négative* une fois obtenue, peut servir à produire un nombre considérable d'épreuves *positives* sans sortir de chez soi. Voici en quoi consiste la préparation du papier négatif de M. Le Gray :

« On commence par imprégner de cire le papier d'une manière aussi uniforme que possible ; on fait ensuite une eau de riz très-légère avec de l'eau distillée, et on y fait dissoudre pour un litre d'eau de riz :

Sucre de lait	40 gr.	» cent.
Iodure de potassium . . .	15	»
Cyanure de potassium. . .	»	80
Fluorure de potassium . .	»	50

« Le papier ciré est trempé dans cette dissolution pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure, après quoi on le retire et on le suspend à un fil tendu horizontalement pour le laisser sécher. Cette première opération peut se faire au grand jour sans inconvénient. Dans cette opération, une certaine quantité de potasse s'étant unie à la cire, il en résulte une sorte de savon, ce qui rend le papier perméable aux différents liquides que l'on devra employer dans les opérations suivantes ; les autres substances sont destinées à se combiner avec l'argent dont on doit l'imprégner ensuite, à l'exception du sucre de lait qui n'est là qu'un moyen pour renforcer l'encollage du papier. Ce papier est alors *ioduré*.

« Pour rendre le papier impressionnable à la lumière, on fait la dissolution suivante à l'obscurité, et à la lumière seulement d'une bougie :

Eau distillée.	150 gr.
Azotate d'argent cristallisé	5
Acide acétique cristallisable	12

« Il faut avoir soin de tenir cette dissolution à l'abri de la lumière, en entourant le flacon d'un étui de carton ou au moins de papier noir.

Digitized by Google

On verse le liquide dans une cuvette en porcelaine bien propre et à fond bien plat, et on y plonge complètement son papier, précédemment ciré et ioduré ; l'argent se combine alors avec l'iode et forme dans la pâte du papier un iodure d'argent qui possède la propriété de noircir sous l'influence de la lumière. Après quatre minutes de séjour dans ce bain, on retire la feuille et on la plonge dans une seconde cuvette pleine d'eau distillée, où on la laisse également quatre minutes, après quoi on la met dans du papier buvard où on la sèche complètement. Le papier est prêt alors à recevoir l'impression lumineuse dans la chambre noire.

« La durée de l'exposition à la chambre noire est susceptible de varier beaucoup, suivant la température, suivant l'intensité de la lumière, suivant la couleur des objets à reproduire, enfin, suivant l'ouverture plus ou moins grande du diaphragme qu'on place devant l'ouverture de l'objectif ; l'action de la lumière sur le papier préparé d'après ce procédé est fort lente ; mais pour la reproduction d'objets inanimés, cela n'a aucune importance, et c'est à cette lenteur même qu'il doit la propriété qu'il possède, de se conserver plusieurs jours sans altération, propriété qui compense, et bien au-delà, l'inconvénient de la lenteur ; on peut, en doublant la dose d'azotate d'argent, le rendre aussi rapide que les papiers employés à l'état humide, et cela est indispensable lorsqu'on veut s'en servir pour le portrait, mais alors, il ne se conserve plus que trois ou quatre jours. Avec l'appareil que j'emploie, lequel est pourvu d'un objectif double de Lerebours, et en faisant usage d'un petit diaphragme de 18 millimètres d'ouverture, il me faut de dix à quinze minutes pour reproduire les objets éclairés par le soleil. Pour le portrait, j'emploie la dissolution plus concentrée d'azotate d'argent et un objectif double, d'un foyer plus court que le précédent ; je ne mets pas de diaphragme, et dans cette condition, il ne me faut pas plus d'une minute pour faire un portrait à l'ombre.

« Lorsque l'épreuve sort de la chambre noire, l'image est tout-à-fait invisible, le papier est resté blanc : pour faire apparaître cette image on emploie la dissolution suivante :

Eau distillée	250 gr.
Acide gallique	1

Digitized by Google

« On verse de cette solution dans une cuvette plate et bien horizontale, environ trois ou quatre millimètres d'épaisseur; on y mêle à peu près un dixième ou un quinzième en volume de la dissolution d'azotate d'argent préparé comme il a été dit précédemment, et on y plonge complètement sa feuille. Au bout de quelques minutes, l'image commence à se développer; lorsqu'elle est complètement sortie, on la lave à grande eau pour arrêter l'action de l'acide gallique. Toutes ces opérations doivent être faites dans une obscurité parfaite et à la lumière d'une bougie ou dans un cabinet éclairé par un petit carreau de verre jaune, la lumière jaune n'exerçant que peu ou point d'action sur l'iodure d'argent. Dans cet état, si on exposait l'image au grand jour, comme la feuille est encore imprégnée d'iodure d'argent dans toutes ses parties; elle ne tarderait pas à noircir complètement, et par conséquent l'image disparaîtrait; il faut donc faire disparaître cette couche d'iodure d'argent, de manière à ne conserver que les parties qui ont noirci sous l'influence de l'acide gallique, et qui sont composées par du *gallate d'argent*: pour cela on plonge le papier bien lavé dans la dissolution suivante:

Eau distillée	800 gr.
Hyposulfite de soude.	100

« L'hyposulfite de soude dissout très-rapidement l'iodure d'argent; il agirait aussi, mais beaucoup plus lentement, sur le gallate d'argent: en retirant l'épreuve au bout de dix minutes ou un quart d'heure, l'iodure est complètement dissous et le gallate ne fait que commencer à s'affaiblir un peu. On lave l'épreuve à grande eau, on la laisse tremper pendant une heure dans une grande bassine d'eau propre, après quoi on la suspend pour la laisser sécher: l'image est désormais tout-à-fait inaltérable à la lumière.

« Pour produire l'épreuve positive, il y a plusieurs procédés qui ont tous pour effet d'imprégner le papier dont on veut faire usage d'une couche de chlorure d'argent, comme on l'imprégne d'iodure d'argent pour les épreuves négatives. Le moyen le plus simple consiste à déposer son papier, sur une face seulement, à la surface d'un bain composé de:

Eau distillée.	10 parties en poids.
Eau distillée saturée de sel marin. . . .	3

Digitized by Google

« On l'y laisse quatre à cinq minutes, on le met ensuite dans un cahier de papier buvard, sur lequel on passe la main dans tous les sens et en changeant plusieurs fois le papier de place, jusqu'à ce qu'il soit à peu près sec; il sera alors déposé sur un second bain composé de :

Eau distillée.	5 parties en poids.
Azotate d'argent	1

« Au bout de cinq à six minutes on le retire, on l'égoutte et on le suspend à un fil horizontal pour le laisser sécher dans une obscurité complète. Cette opération se fait ordinairement la nuit, pour éviter toute action de la lumière; on s'éclaire avec une bougie, comme je l'ai dit précédemment : lorsque le papier est parfaitement sec, on l'enferme dans une boîte fermée bien hermétiquement, sans le tasser. Pour produire l'épreuve positive, on pose la face préparée du papier sur la face impressionnée de l'épreuve négative; on met le tout entre deux glaces, dans un châssis disposé pour cela, de manière à maintenir les deux feuilles dans un contact parfait, et on expose le châssis au grand soleil, de manière à ce que les rayons n'atteignent le papier positif qu'en passant à travers l'épreuve négative : on comprend que le soleil traversant sans obstacle les parties blanches de cette épreuve, noircit le papier positif dans les parties correspondantes, tandis que ne pouvant pas traverser aussi facilement les parties noires, il laisse blanches les parties qui sont dessous; il en résulte une image où tous les effets de lumière et d'ombre sont redressés dans leur sens naturel. On fixe ensuite l'épreuve au moyen d'un bain d'hyposulfite de soude, et en mélangeant dans ce bain différentes substances comme l'ammoniaque, l'acide acétique, l'acétate de plomb ou le chlorure d'or, on obtient des colorations très-variées, d'un effet fort agréable.

« On doit à M. Blanquart-Evrard, de Lille, des renseignements précieux à ce sujet. M. Le Gray a publié également, sur l'emploi du chlorure d'or, des découvertes très-importantes. La description complète de son procédé sur papier sec et ciré se trouve d'ailleurs dans une brochure qu'il a publiée au mois de juillet 1851.

« La photographie peut s'employer avec le plus grand succès

Digitized by Google

pour la reproduction de tous les monuments et objets d'art, et la Commission des monuments historiques en a donné la preuve, en confiant aux soins des plus habiles photographistes de Paris la tâche de reproduire toutes nos richesses archéologiques. M. Le Gray est du nombre de ceux qui ont participé à cet admirable atlas, et j'ai eu le plaisir d'admirer chez lui les magnifiques épreuves qu'il a rapportées de ses voyages. Un M. Maxime Ducamp publie en ce moment, à Paris, une collection de vues qu'il a été prendre en Égypte, en Nubie, en Abyssinie. J'ai vu moi-même au siége de la Société héliographique, à Paris, une livraison de la publication d'un autre photographiste, M. Piot, intitulée l'*Italie monumentale*, et si ces Messieurs ont pu obtenir de si merveilleux résultats avec les procédés imparfaits qu'on avait employés jusqu'ici, que ne pourrait-on pas faire avec la méthode si commode et si sûre de M. Le Gray? Les épreuves de M. Piot paraissaient avoir été appliquées à l'aide de la gomme sur une feuille blanche qui avait été passée du même coup sur une pierre lithographique, destinée à imprimer tout autour de l'épreuve quelques filets comme ornement, et au bas la lettre explicative. Par ce procédé fort simple, on pourrait introduire des épreuves dans un ouvrage imprimé, tout aussi bien que des gravures ou des lithographies.

« Aug. Boutet de Monvel. »

— Au nom de la Commission des publications, M. Lenormant propose l'insertion au deuxième volume des Mémoires de la Société, du mémoire lu par M. Huot, dans la séance du 30 janvier 1852 (1), sur une bulle du pape Anastase IV, fulminée en l'année 1153, en faveur de Mathilde, abbesse de Fontevrault. Les propositions de la Commission sont adoptées.

— Au nom de la même Commission, M. Lenormant lit un rapport sur une notice de M. Dumesnil, intitulée : *Établissements français à Rome* (1), et il propose l'insertion au second volume des

(1) V. ci-dessus, p. 174.
(1) V. ci-dessus, p. 148.

Digitized by Google

Mémoires de la Société, de la partie de cette notice qui porte sur les époques antérieures à 1789. Les conclusions de la Commission sont adoptées.

— Au nom de la même Commission, M. Mauge lit un rapport sur une notice de M. Vincent, dans laquelle sont relatés de précieux détails biographiques sur Pierre de la Broce, chambellan du roi Philippe-le-Hardi, qui fut emprisonné dans la tour de Janville, et sur le poète Colardeau, né dans cette ville. La Commission propose et la Société ordonne l'insertion, au deuxième volume des Mémoires de de la Société, de la partie du travail de M. Vincent, relative à Pierre de la Broce et l'insertion au *Bulletin* de trois lettres inédites de Colardeau. Sur ces lettres, M. Vincent s'exprime ainsi :

« Vous connaissez dans Colardeau le versificateur seulement, Messieurs; permettez-nous de vous offrir quelque échantillon de son talent de prosateur dans son déshabillé, dans l'épanchement de l'intimité la plus étroite : ce sont trois lettres inédites, de lui, l'une adressée à sa sœur, dont l'original est à la Bibliothèque d'Orléans; les deux autres, adressées à son oncle, le bon curé de Pithiviers, existent en originaux, tant à Janville qu'aux mains de M. Dufresne, filleul de Mademoiselle Colardeau, chez lequel elle est morte. Si ces écrits doivent, avec d'autres de la même main, voir bientôt, comme on le dit, le jour de la publicité, ayons-en la primeur; ils sont propres à mieux faire connaître et aussi à faire goûter cette délicate, cette exquise nature, où la plus aimable douceur s'allie à la plus généreuse bonté.

PREMIÈRE LETTRE.

« *A Mademoiselle Colardeau de Vélard, à Pithiviers, par Étampes.*

« Paris, 15 février 1773.

« Oui, ma chère sœur, je me fais un vrai plaisir de te répondre.
« Je n'ai pu, pour cela, profiter de l'occasion dont tu t'es servie. Tu
« payeras le courier. M. Darnaud m'est échappé. Figure-toi que
« Paris est une grande ville où l'on est souvent à une mortelle

Digitized by Google

« demi-liene les uns des autres, ce qui fait qu'il est difficile de se « trouver. Au surplus, j'eusse volontiers payé ta lettre, et tu ouvri- « ras ta bourse pour la mienne. Il y a de drôles de choses dans ta « lettre. Ce M. Venon qu'il faut fouiller creux et qui n'est rien moins « que séduisant par la superficie, ce sculpteur qui parle plus que « de raison ; quelques traits sur toi-même ; tout cela m'a paru peint « d'après ta manière originale de voir. Sçais-tu bien qu'il n'aurait « tenu qu'aux circonstances de faire de toi un esprit ? Je me doute « que tu te contentes de celui que la nature t'a donné et qu'il t'im- « porte fort peu d'y ajouter les grâces de la culture et le fonds des « connaissances. Dans le vrai, cela t'est peu nécessaire, surtout « avec des sabots et tes grandes cornettes. Mais tu peux te dire « pour ta propre satisfaction, j'aurais été une merveilleuse, si je « l'avais voulu. Tes taches à la peau n'auraient pas même nui à « cela. Nos beaux-esprits d'ici, tant mâles que femelles, ont tous « le sang un peu âcre. Le mordant des humeurs en donne à l'es- « prit ; car il entre du phisique dans la tournure de nos idées. « Mais parlons d'autre chose. Ton bon ami le sculpteur m'a fait la « galanterie du buste de mon oncle. Il est ressemblant dans les « traits mais peu dans la proportion, la tête est trop forte. Au reste « il orne très-bien le nouvel appartement que je viens de prendre ici « et de meubler. Ton bon ami veut aussi me modeler, probable- « ment pour te faire sa cour et t'envoyer ma figure. J'attends que « la saison s'adoucisse pour pouvoir commodément et avec patience « lui pretter une attitude quelleconque de ma tête, qui reste peu « volontiers immobile sur son pivot. Je ne suis que depuis 3 se- « maines à Paris. Je n'ai point encor répondu à mon oncle, parce- « que de jours en jours, j'attends que mon ouvrage paroisse (1). Je « suis sûr à présent que cela ne passera pas le 20 du courant. Alors « mon oncle aura de mes nouvelles. Je me porte assez bien, « moyennant beaucoup de soins et de ménagemens pour ma santé. Il « faut faire vie qui dure. Je suis fort sage et fort modéré dans mes « plaisirs ; quelque rigoriste que tu sois, tu aurais peu à reprendre « dans ma conduite, tu m'approuverais, comme je t'approuve de

(1) Il s'occupait de la première édition complète de ses Œuvres.

Digitized by Google

« temporiser avec l'incommodité qui t'est survenue. Tu fais bien de « suivre un régime doux, en attendant la saison où tu pourras « prendre des remèdes plus actifs. Je t'envoyerai, si tu le veux, une « consultation de mon docteur. Il me paroit que vous êtes fort mal « en médecin. Envoye moi un mémoire à consulter et je te ferai « avoir une bonne ordonnance. Engage aussi ma sœur à faire peu de « remèdes. J'ai l'expérience qu'il ne faut qu'aider un peu la nature, « les maux qui tiennent à la constitution, au tempéramment, ne « doivent point être attaqués vivement, l'âge en dimiuue les acci- « dens et l'on vit avec eux. Adieu ma chère sœur. Rends avec « intérêt tous les compliments que tu m'as envoyés de la part de votre « société. Embrasse ma sœur, l'abbé Venon pour moi. Prends mon « oncle dans son lit et le caresse en mon nom à ta manière accou- « tumée.

« Je te dirai pour nouvelles qu'il n'y en a point. La Seine a « fait semblant de vouloir se geler. Il ne fait pas chaud, cependant; « mais il n'y a pas de quoi crier. On danse ici de tous les côtés, « ce qui ne t'importe guère ainsi qu'à moi qui ne danse pas. Les « spectacles sont fort suivis, ce qui ne t'importe aucunement, mais « ce qui m'importe à moi, parceque je vais au spectacle autant « pour la bonne compagnie que pour la chose même. Ne m'en « fais point un crime, car de tous les amusemens de notre Babi- « lone, le plus innocent est d'aller pleurer au récit de quelque « grande infortune et d'aller rire des sottises des hommes. Que te « dirais-je encore? Ah!.... On vient d'ouvrir la foire Saint-Ger- « main. Il y a un rinocéros qui est un gros animal fort laid mais « fort curieux. Que te dirais-je encore? On va bâtir une belle « salle pour la Comédie française qui sera grande, grande, grande « comme le Martroi où tu achettes du beurre et des œufs. Adieu; « car tu dirois que je suis un babillard comme ton ami auprès du- « quel je m'acquiterai de tes commissions lorsque je le verrai. « Signé ton frère et ami.

« COLARDEAU. »

Digitized by Google

DEUXIÈME LETTRE.

« *A Monsieur Regnard, Curé de Saint-Salomon, à Pithiviers.*

« A Paris, le 4 mai 1773.

« Je pars demain pour la campagne, mon cher oncle, c'est-à-
« dire pour Étiolles. Je ne varie point dans le projet de vous aller
« voir au commencement de juin. Le soin de mon édition me rap-
« pellera à Paris ou du moins dans son voisinage. Vous avez vu sans
« doute la critique de M. de la Harpe. Elle a révolté le public par
« l'injustice dont elle est, et surtout par le ton qui y règne. Fréron
« vient de me venger. Les autres journaux doivent le faire successi-
« vement. Ce qui est préférable à tout cela, c'est que le succès et
« le débit de l'ouvrage continuent. Les critiques sont d'ailleurs le
« sceau du succès. M. Léonard, mon concurrent est mort en silence.
« Le parti de Voltaire ne me pardonnera pas de passer pour le poète
« qui fait le mieux des vers. Le parti opposé ne m'en sait guères
« plus de gré. Je n'ai pour moi que la voix publique et les gens qui
« lisent. Au surplus, je suis content et heureux. La considération
« que je me suis faite force mes ennemis même à convenir de mes
« talents et à respecter mes mœurs comme homme du monde.
« Quand on est couvert de ce bouclier là, les traits glissent dessus;
« aucune blessure n'est profonde.

« Il n'y a rien de nouveau qui soit interressant. Je dois pourtant
« vous dire que la fin du monde est annoncée pour le 12 de ce
« mois. M. de la Lande a calculé qu'une comète devait entrer dans
« notre tourbillon à cette époque, et Dieu sait comme notre petit
« globe en sera froissé. On a défendu la lecture de son mémoire,
« pour ne point jeter l'alarme dans les esprits faibles et crédules.
« Ce qu'il y a de plus sérieux et de plus effrayant ici, c'est une
« troupe de coquins qui, avec des passe-partout, s'introduisaient de
« jour dans les maisons et y volaient en toute liberté. La police a
« déjà déconcerté les mesures de ces honnêtes gens dont plusieurs
« sont dans les prisons.... Je n'ai pu trouver le moment de voir
« M. de Fougeroux... J'ai passé la quinzaine de Pâques à Fresne,
« chez M. Daguesseau. Si vous pouvez avoir l'épître à M. Denain-

Digitized by Google

« villiers, vous me ferez plaisir de la réunir avec ce que vous pour-
« rez encor trouver de mes pièces fugitives. Vous me remettrez
« tout cela chez vous. Je ne suis occupé dans ce moment que de
« mon 1er volume qui ne contient que les ouvrages de théâtre. Les
« pièces fugitives sont pour le 2e volume, auquel je penserai dans le
« mois de juin. M. Gauthier se charge de vous envoyer mon buste
« sous 15ae. Il est ressemblant. On grave mon portrait pour mes
« œuvres. Je suis las de pretter ma maigre figure pour toutes ces
« opérations. Mes 3 mois de séjour à Paris ont été presqu'em-
« ployés dans mes matinées à me tenir en face d'un peintre ou d'un
« sculpteur, ce qui m'a excédé d'ennuys. Adieu mon cher oncle, je
« vous embrasse ainsi que mes sœurs. Mes compliments et mes
« félicitations à l'abbé sur sa prompte convalescence. Madame de la
« Vieuville vous dit mille amitiés; sa maison de campagne est
« remise à neuf par les dehors et son salon est embelli d'un par-
« quet, d'une nouvelle peinture et de croisées à verre de Bohême.
« Si vous étiez tenté de voir tout cela soit en venant me chercher,
« soit en me ramenant, vous êtes bien sûr de nous faire plaisir à
« l'un et à l'autre. Arrangez-vous selon votre goût et vos commo-
« dités.

« Je reçois dans le moment votre lettre. Je suis bien aise de
« vous savoir sorti en partie de vos embarras et je vous en félicite.
« Vous en aurez plus de liberté, pour faire quelques campagnes
« dans la belle saison.

« La contrefaction (*sic*) dont vous me parlés est sûrement de
« Couret de Villeneuve d'Orléans. Mon libraire ne peut y avoir de
« part, étant chargé d'une édition chère qu'il a besoin de débiter
« pour se remplir de ses avances. C'est lui seul qui souffrira de cette
« coquinerie. J'ai purement et simplement vendu mon manuscrit
« 4,500 livres payables en deux années.

« Vous n'avés point réfléchi dans votre critique du vers :

Où le plus noir flambeau perce à peine les nuits.

« Il n'y a point de contradiction dans le 1er hémistiche, et le 2d ne
« fait point pléonasme. Noir n'est pris là que dans l'acception de

Digitized by Google

« *lugubre* ou de *triste* et fût-il au positif et non au figuré, il n'en « serait pas plus mauvais. J'ai dit dans un autre ouvrage :

La torche funéraire, obscur et noir flambeau,
Poussait par intervalle un jour mourant et sombre.

« Ces vers n'ont jamais été censurés et ne peuvent l'être, parce « qu'un flambeau peut être noir relativement à un autre et que le « jour même peut être sombre.

« Quand au 2d hémistiche : *perce à peine les nuits*, ce n'est point « une répétition de la même idée, c'est l'idée completée, parceque « sans cette 2de partie, elle serait *effectivement* incomplète. En gé- « néral, pour bien juger un vers d'image, il ne faut point le juger « par l'expression analisée grammaticalement mais par le tableau « bien ou mal rendu. Le langage poétique ne soutient point un « examen minutieux. Racine même ne peut soutenir cette épreuve, « quoiqu'en dise M. de la Harpe....

TROISIÈME LETTRE (*écrite un mois avant sa mort*).

« A Paris, 5 mars 1776.

« Nos jouissances sont avancées, mon cher oncle, j'ai été élu à « l'Académie samedy dernier, deux du courant. J'ai eu 17 voix sur « 25 et mon concurrent, homme de mérite et protégé, n'en a eu « que 8. J'ai eu pour moi toutes les voix des gens de lettres, et des « véritables amateurs des lettres et de plus le vœu du public. « L'intérêt que tout Paris a pris à moi depuis quelques années me « met dans un état de bonne conscience qui ferait le charme de « ma vie, si elle était moins orageuse et moins pénible. Les visites « m'ont tué. Je les ai faites quoiqu'en voiture avec la plus grande « fatigue et par un temps abominable ; aussi je sors d'un accès de « fièvre de 36 heures qui a été suivi de 24 heures de vomissement. « Mon docteur traite cela de crise salutaire. J'ai perdu beaucoup de « sang et je suis d'une affreuse faiblesse ; mais j'ai du courage, mais « nous entrons dans une saison qui facilite les convalescences, mais « je veux vivre enfin, être heureux, faire des heureux et avoir le « temps de vous aimer, c'est une volonté énergique qui me tient

Digitized by Google

« lieu de tempérament, et elle est pour moi comme une seconde « âme. Ma réception doit être le 28, si ma santé me permet de faire « mon discours, sans quoi je la ferai remettre après Pâques (1). « Tout cela fait, mon cher oncle, je m'occuperai de vous. Je vais « passer ma vie avec des évêques, des cardinaux et des grands en « faveur. Il serait bien malheureux que je ne vous fusse pas inces- « samment utile. Je ferai votre bien être, n'en doutez plus, si le « Ciel me donne encor des jours. Vous faites bien de tourner vos « économies du côté de mes sœurs. Ma fortune actuelle est honnête, « l'on veut encor y ajouter. Ce que je vous conseille, cependant, « c'est de ne point amasser, c'est de jouir et de vous donner vos « aises. Si je fais quelque chose d'heureux pour vous, j'exigerai que « vous mettiez tout en jouissance. La fortune n'a de réalité que son « usage, et le triste plaisir d'amasser de l'argent est le plaisir des « dupes. Ne vous inquiétez point de mes sœurs; si je vis, je leur « donnerai l'aisance qui leur manquera. Si je meurs, mon testament « ajoute six cents livres de rente à leur revenu pour le moment « actuel et si mon bien être et mes fonds augmentent, mon legs « augmentera (2). Ainsi donc ne vous épargnez rien sur votre revenu « présent et sur celui que j'espère y ajouter. L'économie trop res- « serrée rend l'intimité et la domesticité minutieuses, querelleuses « et tristes; l'aisance, le bon ordre, un peu d'épicurisme rendent « l'intérieur charmant, tiennent en gaiete, font aimer le chez soi et « peuvent seuls donner le vrai sentiment du bonheur. J'appuye sur « ces principes de la vie privée, parceque les hommes sont assez « fous pour se disputer leur propre fortune pour en remplir des sacs, « en laissant à vuide leur estomac et leur cœur à sec. Ils deviennent « durs pour leurs entours et pour eux-mêmes. Leurs privations, « quoique volontaires, rendent chagrins, parceque la nature est « contrariée en eux par le caractère et que les systèmes ne dé- « truisent point les besoins et les sentiments.

(1) Il est mort auparavant, le 7 avril 1776.

(2) Tout ceci acquiert d'autant plus de prix, quand on sait, d'autre part par sa correspondance, que dès long-temps Colardeau avait déjà renoncé au bénéfice de son droit d'aînesse, sur la demande de M. Regnard, au profit de ses sœurs et de son autre frère : ceci soit dit à l'honneur de l'oncle et du neveu.

Digitized by Google

« Adieu, mon cher oncle, faites je vous prie mes parts, à tous « nos amis et à nos parents d'Orléans. Le petit écolier de Meun (1), « orphelin à 10 ans, abandonné à lui-même, jeté au hasard et sans « appui dans la capitale n'a pas été maladroit d'arriver au but où il « est, en considérant le point d'où il est parti; voilà, je crois, sur « quoi il faut me complimenter. Embrassez-bien mes sœurs pour « moi. Je vous enverrai à tems des exemplaires de mon discours « de réception pour les distribuer chez nos amis et dans notre fa- « mille.... Mme de la Vieuville vous fait mille amitiés. Vous imaginez « bien que ce moment ne lui est pas indifférent; c'est une bien « bonne amie. Sa joie va plus loin que la mienne. C'est le propre « des femmes d'ajouter à leurs plaisirs par l'imagination. Elles font « de faux calculs, mais elles se trompent toujours à leur profit; « bonne méprise à faire. »

« Il est une autre lettre également inédite, à nous communiquée, que, peu de jours après celle-ci, Colardeau adressait à son oncle, c'est probablement la dernière qu'il lui ait écrite. De quelle bonne grâce il y reçoit une plaisanterie de sa sœur, Mademoiselle de Vélard! *Certaine grenouille n'aurait-elle point crevé?* lui mandait-elle, par allusion au bonheur un peu fier dont elle le voyait gonflé. Lui, de rire... et... de répondre qu'une députation de l'Académie a présenté plusieurs nominations au Roi, la sienne, entre autres; qu'à chacune Sa Majesté approuvait en silence, mais, qu'au nom de Colardeau : *Pour celui-ci, avec plaisir!* avait ajouté Louis XVI à haute voix; puis il conte les éloges que cette parole vaut au récipiendaire, à qui les députés la reportent; l'unanimité des suffrages se réunissant sur lui au *scrutin des mœurs,* cette suprême barrière qui tient forclos plus d'un élu; le défaut de cette unanimité au moment même pour un prélat; quelques mots d'éclaircissements encore sur ce point, et le poète achève son récit, mais cette fois non sans dire : *Passez-moi cette gloriole!* »

(1) Ce fut, en effet, au collége de Meung-sur-Loire qu'il passa une partie de sa jeunesse, avant d'aller à Paris.

Digitized by Google

MEMBRE ADMIS AU COURS DES MOIS DE MAI ET JUIN 1852.

Titulaire non résidant.

M. DELAUNE, greffier du Tribunal de commerce à Romorantin.

Ouvrages offerts à la Société pendant les mois de mai et juin 1852.

Collection des Mandements de l'Évêché d'Orléans, in-4°, 4 vol.; — *Procès-verbal de l'exhumation des restes de M. Robert-Joseph Pothier,* Orléans, 1829, in-4°; — *Comice agricole de Gien,* in-8°; — *De l'influence de la magistrature française dans l'ancienne et dans la nouvelle monarchie,* par M. Diard, Avocat général à Orléans, in-8°, 1840-1846; — *Discours adressé par Mgr l'Évêque d'Orléans à Mgr le duc de Nemours, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer d'Orléans à Paris, le 2 mai 1849;* — *Mémoire adressé à la Nation pour Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon, fille de Louis XVI,* Paris, 1795, in-8°; — *Les adieux du despotisme,* dialogue dédié à MM. les volontaires de la Fédération, par M. Légier de Grandmaison, Paris, 1790; — *Oraison funèbre de S. M. Louis XVI, roi de France et de Navarre,* par M. l'abbé Guillois, Blois, 1814; — *La régence à Blois,* Paris, 1814, offerts par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans.

Le Progrès, Liége, 1852, in-12, par Alb. d'Otreppe de Bouvette; hommage de l'auteur.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur, pendant l'année 1851; offert par la Société de Namur.

Bulletin n° 1 (1851), *de la Société des Antiquaires de Picardie.*

Revue numismatique belge, 1re livraison, t. II.

Digitized by Google

Objets offerts au Musée pendant les mois de mai et juin 1857.

Par M. Martin, instituteur à Bricy, lots de jetons et médailles, bague en bronze, objets trouvés dans le cimetière de Patay.

Par M. Brière, employé à la Préfecture du Loiret, poids romain en terre cuite, trouvé à Montargis.

Par M. Joly fils, lot de médailles et de jetons modernes.

Par M. Vincent, titulaire résidant, fragment de statue antique en bronze, orteil du pied droit de grandeur naturelle; — cinq médailles romaines, dont un denier fourré de la famille Antonia; — lot de douzains, méreaux, jetons et poids des XVIIe et XVIIIe siècles; — objets trouvés dans un champ de la commune d'Assaine, canton de Janville.

Par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans, lot de jetons et de monnaies.

Par M. Lallier, titulaire résidant, bas-relief en pierre, trouvé dans les démolitions d'une maison de Jargeau, où il avait été employé comme pierre d'âtre.

Par M. de Monvel, peintre à Orléans, vue du château de Chambord, épreuve photographique.

Par M. Olivier, titulaire résidant, calque d'un *plan et figure de l'abbaye et villenie de Saint-Benoît-sur-Loire*, dressé en 1645.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 10.

TROISIÈME TRIMESTRE 1852.

Séance du 10 juillet 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce à la Société que, par arrêté du 30 juin, il lui a accordé une somme de 300 fr. à titre de subvention.

— M. de Langalerie, titulaire résidant, rend compte d'une découverte d'antiquités récemment faite à Donnery. — M. Peyre, propriétaire dans cette commune, en creusant un puits, a trouvé, au milieu d'un banc de marne, un aqueduc construit en briques romaines, des fragments de poterie rouge, des débris d'ustensiles et un assez grand nombre de monnaies du Bas-Empire (petits bronzes). — A peu de distance du lieu où cette découverte a été opérée se trouve un tumulus connu sous le nom de la Motte-à-Moreau.

Au nom de M. Peyre, M. de Langalerie dépose sur le bureau une tuile à rebords de grande dimension et un fragment de vase portant le nom du potier (*Rocan*).

Digitized by Google

Séance du 29 juillet 1852.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

Sont déposés sur le bureau quatre écus d'or de Louis XII et de François Ier, un teston et un demi-teston du même prince, offerts à la Société par la ville de Blois. Ces monnaies proviennent de la trouvaille faite à Blois, au mois d'avril 1852, sur l'emplacement de l'ancienne église de Bourg-Moyen (1).

La Société décide que des remercîments seront adressés en son nom à M. le Maire de la ville de Blois.

— M. le préfet du Loiret adresse à la Société, pour être confiées à la garde des conservateurs de ses collections, soixante-quatorze empreintes de sceaux des grands feudataires et des villes de l'ancienne province d'Orléanais, obtenues du garde général des Archives nationales, sur la demande du Conseil général du Loiret (2), ensemble l'état de ces empreintes délivré par M. le Garde général des Archives, lequel est en ces termes :

ÉTAT DES EMPREINTES DE SCEAUX CONCERNANT L'ANCIENNE PROVINCE D'ORLÉANAIS DÉLIVRÉES PAR LES ARCHIVES NATIONALES AU DÉPARTEMENT DU LOIRET, SUR LA DEMANDE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE CE DÉPARTEMENT, LE 6 JUILLET 1852.

(*Sceaux provenant de la série des grands feudataires*).

DUCS D'ORLÉANS.

1° Sceau et contre-sceau de *Philippe*, duc d'Orléans, appendus à une charte du 5 mars 1353 ;

2° Sceau et contre-sceau de *Blanche*, duchesse d'Orléans, appendus à une charte du 23 septembre 1376 ;

(1) V. ci-desssus, p. 197.

(2) V. ci-dessus, p. 57, 72, 100, 163.

Digitized by Google

3° Autre sceau de la même, appendu à une charte du 5 mars 1353.

4° Sceau et contre-sceau de *Louis*, duc d'Orléans, appendus à une charte du 3 juillet 1401 ;

5° Autre sceau du même, appendu à une charte du 8 mai 1407 ;

6° Sceau et contre-sceau de *Charles*, duc d'Orléans, appendus à une charte du 15 septembre 1412 ;

7° Autre sceau et contre-sceau du même, appendus à une charte du 18 décembre 1440 ;

8° Autre sceau et contre-sceau du même, appendus à une charte du 7 mars 1444 ;

9° Sceau secret du même, appendu à une charte sans date.

10° Sceau et contre-sceau de *Marie*, duchesse d'Orléans, appendus à une charte du 8 juin 1481 ;

11° Sceau et contre-sceau de *Louis*, duc d'Orléans (Louis XII), appendus à une charte du mois de février 1485 ;

12° Sceau de *Gaston de France*, duc d'Orléans, sceau plaqué sur papier à une commission donnée par le duc, au camp de Lunel, le 7 août 1632 ;

13° Sceau de *Philippe II*, duc d'Orléans (le régent), daté de l'année 1701.

COMTES DE BLOIS.

1° Sceau de *Thibaut IV*, comte de Blois, appendu à une charte sans date du XIIe siècle ;

2° Sceau de *Thibaut V*, comte de Blois, XIIe siècle ;

3° Sceau d'*Adèle*, sa femme, appendu à une charte de 1187 ;

4° Sceau de *Louis*, comte de Blois, appendu à une charte du mois d'avril 1201 ;

5° Sceau et contre-sceau de *Catherine*, comtesse de Blois, appendus à une charte du mois de février 1211 ;

6° Sceau de *Thibaut VI*, comte de Blois, avec contre-sceau, appendus à une charte du mois de novembre 1213 ;

7° Sceau de *Marguerite*, comtesse de Blois, appendu à une charte du mois de février 1218 ;

Digitized by Google

8° Sceau et contre-sceau de *Gautier d'Avesnes*, comte de Blois, de l'an 1220;

9° Sceau et contre-sceau de *Jean de Châtillon*, comte de Blois, appendus à une charte du mois de février 1257;

10° Sceau et contre-sceau d'*Alix de Bretagne*, comtesse de Blois, appendus à une charte du mois de mars 1257;

11° Sceau et contre-sceau de *Hugues de Châtillon*, comte de Blois, appendus à une charte du mois de décembre 1299;

12° Sceau et contre-sceau de *Gui de Châtillon*, comte de Blois, appendus à une charte du 1er août 1316;

13° Sceau de *Marguerite de Valois*, comtesse de Blois, appendu à la charte précédente;

14° Sceau avec deux contre-sceaux de *Louis de Châtillon*, comte de Blois, appendus à une charte du 10 mai 1371, et à une autre de l'an 1366.

COMTES DE CHARTRES.

1° Sceau avec deux contre-sceaux d'*Elisabeth*, comtesse de Chartres, appendus à une charte du mois de mars 1218, et une autre du mois de juillet 1219;

2° Sceau et contre-sceau de la même, appendus à une charte du mois de février 1235;

3° Sceau et contre-sceau de *Jean d'Oisi*, comte de Chartres, appendus à une charte du mois de décembre 1226.

VICOMTES DE CHATEAUDUN.

1° Sceau de *Hugues V*, vicomte de Châteaudun, appendu à une charte de l'an 1189;

2° Sceau de *Geoffroi*, vicomte de Châteaudun, appendu à une charte du mois de juin 1205;

3° Sceau et contre-sceau du même, appendus à une charte du mois de mars 1212;

4° Sceau et contre-sceau du même, appendus à une charte de l'an 1223;

Digitized by Google

5° Sceau et contre-sceau du même, appendus à une charte du mois de janvier 1225.

DUCS DE NEMOURS.

Sceau et contre-sceau de *Jean*, duc de Nemours, appendus à une charte du 22 septembre 1491.

COMTES DE VENDOME.

1° Sceau de *Jean II* ou *Jean III*, comte de Vendôme, de l'an 1207;

2° Sceau et contre-sceau de *Jean III*, comte de Vendôme, appendus à une charte de l'an 1210;

3° Sceau et contre-sceau de *Jean IV*, comte de Vendôme, appendus à une charte du mois de juin 1230;

4° Sceau et contre-sceau de *Pierre de Montoire*, comte de Vendôme, appendus à une charte du mois de mai 1246;

5° Sceau et contre-sceau de *Bouchard V*, comte de Vendôme, de l'an 1267;

6° Sceau et contre-sceau de *Marie de Luxembourg*, duchesse-douairière de Vendômois, appendus à une charte du 4 mars 1522.

(*Sceau provenant de la série des villes.*)

Sceau de la ville de *Mondoubleau*, appendu à une charte de l'année 1326.

— M. Mantellier, secrétaire de la Société, expose que des recherches faites à Paris à la Bibliothèque nationale l'ont mis à même de retrouver les armes de Jacques Groslot, bailli d'Orléans, qui fit construire au XVI° siècle, sur la place de l'Étape de cette ville, l'hôtel qui est devenu depuis l'hôtel de la mairie, et qu'en ce moment l'administration municipale fait restaurer.

Dans le rapport qu'elle a adressé le 29 avril 1852, à M. le Maire d'Orléans, sur la décoration de cet hôtel, la Société avait exprimé qu'il serait à désirer que les armes du bailli Groslot fussent placées

Digitized by Google

dans l'un des médaillons qui surmontent les lucarnes de l'édifice, mais elle avait eu le regret de ne pouvoir donner le blason de ces armes qui lui étaient alors inconnues; elle décide que cette lacune sera comblée et que la découverte des armes de Groslot sera portée à la connaissance de M. le Maire d'Orléans dans un rapport supplémentaire dont voici les termes :

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE SUR LA DÉCORATION HISTORIQUE DE L'HOTEL-DE-VILLE D'ORLÉANS, PRÉSENTÉ A M. LE MAIRE D'ORLÉANS PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

« Monsieur le Maire,

« Dans le rapport qu'elle a eu l'honneur de vous adresser le 23 avril dernier (1), sur les sujets qui seraient de nature à entrer dans une décoration historique de l'hôtel-de-ville d'Orléans, la Société archéologique de l'Orléanais a proposé de charger l'un des médaillons qui couronnent l'édifice des armes de Jacques Groslot, son fondateur; mais alors ces armes ne lui étaient pas connues, et ne pouvant en donner la description, la Société s'était bornée à vous exprimer son espoir de les retrouver prochainement. Cet espoir s'est réalisé. Des recherches dirigées à Paris par l'un de ses membres lui ont fait connaître qu'au XVIe siècle la famille Groslot portait :

D'argent à une croix engrelée de gueules, cantonnée de quatre alérions de sable, chargée en cœur d'un écusson d'azur à un lion d'or.

« Ce blason se rencontre sur deux pièces qui appartiennent à la Bibliothèque nationale; elles font partie des collections déposées dans le cabinet des titres au département des manuscrits :

« La première est un acte du 3 juin 1556, par lequel Henri Groslot, seigneur de Trémeville, conseiller du Roi en son grand-conseil, certifie à l'archevêque de Sens que l'*exercice de son estat de conseiller au grand conseil* l'exempte de payer audit sieur arche-

(1) V. ci-dessus, p. 210.

Digitized by Google

vêque toute dîme et don gratuit, à raison du prieuré de Notre-Dame-de-Flotais, sis au diocèse de Sens, dont il était bénéficier.

« Cet acte, écrit sur parchemin, commence par ces mots : *Nous, Henri Groslot....*, et se termine par ceux-ci : *Faict à Paris soubs nos seing et scel de nos armes.* Suit en souscription la signature de Henri Groslot, à côté de laquelle l'empreinte d'un sceau plaqué. Cette empreinte conserve, bien qu'altérée par le temps, la forme suffisamment reconnaissable des pièces héraldiques ci-dessus décrites.

« Henri Groslot, signataire de cet acte, était le deuxième fils du bailli Jacques Groslot.

« Le second document est un arbre généalogique de la famille Puchot, dressé dans les dernières années du XVIIe siècle. — La famille Puchot, établie en Normandie, s'était alliée, en 1601, à la famille Groslot, par le mariage contracté entre Samuel Puchot, seigneur de Bertreuille, conseiller du Roi en son conseil d'Etat, premier gentilhomme ordinaire de sa chambre, agent général de ceux de la religion prétendue réformée, et Louise Groslot, fille de Jérôme Groslot, bailli d'Orléans, petite-fille de Jacques, et nièce de Henri, dont il vient d'être parlé.

« Dans cette généalogie, où les alliances sont indiquées avec la figure des armes des familles alliées, se trouve, au-dessus du nom de Louise Groslot, un écusson conforme dans toutes ses parties au sceau de Henri Groslot apposé sur l'acte de notification de 1556.

« Cette identité entre les armes de l'oncle scellant un acte du XVIe siècle et celles de la nièce figurées dans une généalogie du XVIIe, indiquent qu'elles étaient bien les armes de la famille adoptées déjà du vivant de l'auteur commun Jacques Groslot, qui fit construire l'hôtel de l'Étape.

« La Société archéologique se félicite, Monsieur le Maire, de pouvoir combler une lacune regrettable de son précédent rapport, en vous adressant aujourd'hui le blason des armes de la famille Groslot, dont l'authenticité ne saurait être contestée. »

— M. l'abbé Maître, titulaire non résidant, donne lecture d'une

Digitized by Google

note sur la commune d'Escrennes. La Société en prononce le renvoi à la Commission de statistique monumentale.

Séance du 13 août 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. le Préfet du Loiret expose qu'ayant l'intention d'accorder aux médecins cantonaux du département du Loiret qui se distingueront par leur zèle et leurs services une médaille honorifique, il prie la Société de lui soumettre un projet pour la composition de cette médaille.

Le service des médecins cantonaux a été institué, dans le département du Loiret, par M. le Préfet Dubessey, au cours de l'année 1851. Le Conseil général, dans la session de la même année, s'est associé à la pensée de M. le Préfet et a secondé ses vues en votant les fonds nécessaires pour leur accomplissement. — Cette institution a pour objet de procurer dans les communes rurales des soins et des secours gratuits aux malades indigents, aux vieillards et aux enfants délaissés. Des médecins désignés par le Préfet sont chargés, chacun dans la circonscription qui lui est assignée, de porter ces soins et de donner ces secours. Ils recoivent sur les fonds départementaux un traitement modeste; mais l'autorité préfectorale se réserve d'accorder une médaille à ceux d'entre eux dont les services mériteraient cette distinction.

La Société, après une discussion à laquelle prennent part le plus grand nombre de ses membres, arrête que le projet suivant sera proposé à M. le Préfet du Loiret :

PROJET DE MÉDAILLE POUR LE SERVICE DES MÉDECINS CANTONAUX.

Diamètre, 55 *millim.*

En légende circulaire :

MEDICI. REGIONALES. VOTO. SENATUS. PROVINC. CURAQ. I. DUBESSEY. PRÆF. LIGERETENSIS. INSTITUTI.

Digitized by Google

Dans le champ :

Une femme vêtue tenant de la main gauche une croix, la main droite posée sur une ancre; un malade, un vieillard et un enfant groupés autour d'elle.

A l'exergue :

M.D.CCC.LI.

R. En légende circulaire :

ÆGROTIS. SENIBUS. PARVULISQ. DERELICTIS. PUBLICUM. ALLEVAMENTUM.

Dans le champ, entre deux palmes, la mention :

A
MONSIEUR N....
MÉDECIN CANTONAL A.....
LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

A l'exergue :

OB. SCIENTIAM. STUDIUMQ.
IN. CIVES.

— M. Vincent, titulaire résidant, donne lecture d'une proposition tendante à la modification des attributions données par le réglement à la Commission des publications.

La proposition de M. Vincent est renvoyée à une commission composée de MM. Desnoyers, Clouet et Jacob.

Séance du 23 août 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

MM. Becquerel, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société, membre du Conseil général du Loiret; De Brosses, membre titulaire non résidant, membre du Conseil général du Loiret;

Digitized by Google

de Salles et Petit, membres du Conseil général du Loiret, assistent à la séance.

— La Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg et la Société archéologique de Montpellier entrent en relation avec la Société.

— M. Becquerel dépose sur le bureau une vue du domaine de Fontaine-Jean près de Saint-Maurice, et une vue de la ville de Loches, dessinées par Girodet en 1790, et en fait hommage à la Société.

— Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. de Girardot, sous-préfet de Montargis, appelle l'attention de la Société sur la mosaïque de Montbouy (1).

« Montargis, le 24 août 1852.

« Monsieur le Président,

« La Commission connaît les établissements romains de Montbouy. Le canal, mis à sec, laisse à découvert le coin d'une mosaïque noire et blanche qui se trouve engagée dans la digue : un découvert de quelques mètres permettrait sans doute de se procurer une portion notable de ce monument.

« L'administration du canal consentirait à le laisser enlever pour le Musée départemental, si la Commission veut faire les frais de l'opération.

« J'ai l'honneur de vous en donner avis, en vous rappelant que le chômage n'a qu'une durée assez limitée.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le Sous-Préfet de Montargis*,

« GIRARDOT.

« La mosaïque est chargée d'à peu près un mètre de terre, par conséquent, un mètre cube de déblai procurerait un mètre carré de mosaïque, si elle n'est pas brisée.

(1) V. ci-dessus, p. 145.

Digitized by Google

MM. Becquerel et Dupuis se rendront prochainement sur les lieux; ils vérifieront l'étendue des travaux qui seraient à faire pour dégager la mosaïque et ils en rendront compte à la Société. »

— M. Mantellier, secrétaire de la Société, donne lecture de la première partie d'un catalogue raisonné des empreintes sigillatiques dont la Société a été constituée dépositaire par M. le Préfet du Loiret (1).

— Lecture est donnée d'un mémoire adressé par M. Jules Quicherat, sous-directeur à l'Ecole des Chartes, associé correspondant. Dans ce mémoire, l'auteur établit que le lieu où le roi Henri Ier est mort est Vitry-aux-Loges, dans la forêt d'Orléans. — Le mémoire de M. Quicherat est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Dupuis, titulaire résidant, donne lecture d'un mémoire sur le siége soutenu contre les Anglais par la ville de Montargis en 1427, sur la fête commémorative de ce siége, qui a été célébrée à Montargis jusqu'en 1792, et l'étendard de Beauchamp, comte de Warwick, pris sur les troupes anglaises, qu'on conserva jusqu'à la même époque à l'Hôtel-de-Ville de Montargis. — Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

Ouvrages offerts au cours du troisième trimestre 1852.

Histoire de l'église de Rouen, par L. Follue, in-8°, IIIe et IVe vol.; — *Suite de la collection des anciens poètes champenois: Proverbes champenois, le roman du Renard contrefait, les Chansonniers de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles, le roman de Girard de Siane, les Chansons de Thibault IV, le Tornoiement de l'Antechrist*, par Linon de Méry; *Recherches sur l'Histoire du langage et du patois de Champagne*, par Tarbé, in-8°, 7 vol.; — *Mélanges d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature*, par Ch. Calhrier et Arthur Martin, in-4°,

(1) V. ci-dessus, p. 278.

Digitized by Google

IIe vol. ; — *Diplômes et Chartes mérovingiennes*, publiés par M. Letronne, 5e livraison ; — *Œuvres de Dante*, in-8°, 6 vol. ; — *Notice sur l'arc d'Orange*, in-4°, 28 p. avec pl. ; — *Manuel de l'histoire de l'art chez les anciens*, par le comte de Clarac, in-12, 3 vol. ; — *Catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes*, par Guillemot, in-8°, 41 p. ; — *Notice historique sur la Tour d'Auvergne*, par F. Calohar, in-12, 1 vol. ; — *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières*, par de la Quérière, in-8°, 1 vol. ; — *L'Orgue, sa connaissance, son administration, son jeu*, par Joseph Regnier, in-8°, 1 vol. ; — *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles*, par Cuvier, in-8°, 1 vol. ; — *Œuvres de J.-A. Ingres*, gravées au trait sur acier par A. Reveil, 102 planches ; — *Histoire des Français*, par Lavallée, grand in-8°, 2 vol. ; — *Tableau général des Archives départementales*, in-4°, 1 vol. ; — *Catalogue des cartulaires des Archives départementales*, in-4°, 1 vol. ; — *Histoire numismatique de la Révolution française*, par M. H...., in-4°, 2 vol., avec pl. ; — *Cabinet de M. Paignon-Dijonval*, in-4°, 1 vol. ; — *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre et de son ancien diocèse*, par l'abbé Lebeuf, in-8°, 2 vol. ; — *Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc*, par M. de Haldat, in-8°, 1 vol. ; — *les Monastères de l'Auvergne*, par Dominique Branche, in-8°, 1 vol., avec pl. ; — *Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne, depuis 1789*, par M. Dacier, in-8°, 1 vol. ; — *Rapport historique sur les progrès des sciences mathématiques*, in-8°, 1 vol. ; — *Catalogue raisonné d'une collection de livres*, pièces et documents relatifs aux arts, réunie par Jules Goddé, in-8°, 1 vol. ; — *Recherches sur le culte de Bacchus*, par Rolle, in-8°, 3 vol. ; — *Manuel de Numismatique ancienne*, par M. Hénin, in-8°, 2 vol. ; — *Études synoptiques sur l'histoire de France*, pl. ; — *Souvenirs numismatiques de la révolution de 1848*, in-4°, 20 livr. ; — *Explication de la danse des morts de la Chaise-Dieu*, par Achille Jubival, in-4°, 1 vol., pl. ; — *Voyage au Soudan oriental*, in-f°, pl. ; — *Architecture polychrôme chez les Grecs*, in-4°, 1 vol. avec pl. ; — *Encyclopédie d'architecture*, par Victor Colliot, in-8°, 120 pl. — Don de M. le Ministre de l'Intérieur.

Compte des recettes et dépenses départementales du Loiret, offert par M. le Préfet du Loiret.

Digitized by Google

Lettres sur l'histoire monétaire de France, par M. Cartier, in-8°, avec pl., hommage de l'auteur.

Notice sur la cathédrale de Toul, par M. Balthazar; hommage de l'auteur.

Sceau de Valroi, par M. Boilleau; hommage de l'auteur.

Voyage au pied de l'Aurès, par M. Léon Rénier; hommage de l'auteur.

Scènes de la psychostasie homérique, par M. J. de Witte; hommage de l'auteur.

Considérations nouvelles sur la numismatique gauloise, par M. Duchalais; hommage de l'auteur.

Observations sur les tombeaux des rois de Jérusalem, par M. Raoul Rochette; hommage de l'auteur.

Notice sur la colonne de Cussy, par M. Guillenot, conseiller de préfecture, à Dijon; hommage de l'auteur.

Des œuvres littéraires et artistiques inspirées par Jeanne d'Arc, par M. Dupuis; —*l'Aquis segeste de la carte de Peutinger*, par le même; hommage de l'auteur.

Publications de la Société Archéologique de Montpellier, nos 17 et 18.

Mémoires de la Société Archéologique du Limousin, 1 livraison.

Mémoires de la Société impériale d'Archéologie de St-Pétersbourg, 9 livraisons.

Objets offerts au Musée pendant le 3e trimestre de l'année 1852.

Par S. G. Mgr l'archevêque de Tours, dessin d'un prie-dieu offert à S. S. Pie IX par la province ecclésiastique de Tours.

Par M. Peyre, tuile romaine et fragment de vase portant la signature ROCAN, trouvés dans la terre d'Allonnes, commune de Donnery.

Par M. Cartier, associé correspondant, un lot de monnaies baro-

Digitized by Google

nales et royales, parmi lesquelles des deniers de Nantes, Valence, Reims, Clermont, Arras, Souvigny, Vienne, Angoulême, Toulouse, Besançon, Angers, Rodez, Montpellier, Dijon, Bordeaux, Déols, Le Mans, une obole de Gien et deux blancs de Charles VII frappés à Orléans.

Par M. Boilleau, associé correspondant, médaille de François II et de Marie Stuart, 1558, exemplaire moderne en bronze frappé avec le coin ancien; — jeton de cuivre de la chambre des comptes de Blois, 1553; — teston de François Ier; — empreinte du sceau de Jacques Bonami, recteur (XVe siècle).

Par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant, exemplaire en bronze de la médaille frappée à l'occasion du rétablissement de la statue de Jeanne d'Arc à Orléans, en l'an XI; — exemplaire en bronze de la médaille frappée en commémoration de l'achèvement de la cathédrale d'Orléans; — exemplaire en bronze de la médaille frappée lors du Congrès musical d'Orléans, en 1837.

Par la ville de Blois, écu d'or de Charles VIII au soleil, écu d'or de Louis XII au porc-épic, écu d'or de François Ier au soleil, écu d'or de François Ier, à l'hermine, teston et demi-teston de François Ier trouvés, en avril 1852, sur l'emplacement de l'ancienne église de Bourg-Moyen, à Blois.

Par le département du Loiret, 74 empreintes de sceaux et contre-sceaux des grands feudataires et des villes de l'ancienne province d'Orléanais (1).

Par M. Bimbenet, titulaire résidant, pot gallo-romain en terre grise; — fragment de poterie rouge chargé de sujets lubriques, trouvés à Soings (Loir-et-Cher).

Par M. Blanchard, titulaire non résidant, l'Intérieur de la Sainte-Chapelle de Paris, lithographie coloriée.

Par M. Dupuis, titulaire résidant, portrait de Prousteau, lithographie; — empreinte du sceau de l'église de Saint-Pierre de Pressigny (Loiret); — empreinte du sceau de l'église cathédrale de Notre-Dame de Chartres.

(1) V. ci-dsssus, page 278.

Digitized by Google

Par M. de Langalerie, titulaire résidant, jeton en cuivre de la Maison-de-Ville d'Orléans, 1585 ; — teston de Henri II, essai de Briot.

Par M. Becquerel, membre honoraire, deux dessins de Girodet.

Par M. Petit, membre du conseil général du Loiret, lot de médailles et jetons trouvés à Triguères (Loiret), parmi lesquels un denier de Postume au revers d'Hercule Sagittaire.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 11.

QUATRIÈME TRIMESTRE 1852.

Séance du 12 novembre 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

M. l'abbé Maitre, titulaire non résidant, donne lecture d'un mémoire sur les antiquités de la commune de Coinces (Loiret). La Société en prononce le renvoi à la Commission de statistique monumentale.

— M. Blanchard, titulaire non résidant, adresse une note dans laquelle il indique les moyens d'arriver à une prompte exécution de la carte archéologique de l'Orléanais, que la Société a entrepris de dresser. Cette note est renvoyée à la Commission de statistique monumentale.

— M. le Président fait connaître que la démolition du clocher de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans ayant été décidée en raison de son peu de solidité, le Conseil municipal, a, dans l'une de ses dernières séances, formulé un vœu tendant à obtenir du gouvernement sa reconstruction. M. le Président propose à la Société d'intervenir de son côté et d'adresser à M. le Ministre des cultes un mémoire à l'appui de la délibération du Conseil municipal. La Société adopte cette proposition et nomme, pour rédiger le mémoire qui

Digitized by Google

sera adressé à M. le Ministre des cultes, une commission composée de MM. Clouet, Lenormant, Mantellier, de Torquat et de Vassal.

— MM. les conservateurs des collections de la Société annoncent que, sur leur demande, le Conseil municipal d'Orléans vient d'affecter une somme de six cents francs à l'achat d'un médaillier.

— La Société entre en relations d'échanges avec la Société impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.

Séance du 26 novembre 1852.

Présidence de M. DE VASSAL, *vice-président.*

Au nom de la Commission chargée de préparer un mémoire à M. le Ministre des cultes sur la reconstruction du clocher de l'église de Sainte-Croix d'Orléans, M. Lenormant lit le projet qui suit :

« *A M. le Ministre des Cultes.*

« Monsieur le Ministre,

« Sur le rapport des hommes de l'art, vous signalant le mauvais état de la flèche qui domine la cathédrale d'Orléans, vous avez ordonné la démolition de cette flèche.

« La Société Archéologique de l'Orléanais, d'accord avec le sentiment public, fait avec confiance appel à votre intervention, en émettant le vœu de sa reconstruction.

« Cette reconstruction, vous le jugerez comme nous, Monsieur le Ministre, est nécessaire au point de vue religieux et au point de vue architectural.

« 1° Au point de vue religieux. — La cathédrale d'Orléans est la seule, en France, qui ait été mise sous la protection spéciale de la sainte Croix. Cette particularité s'explique par le coïncidence de la découverte de la vraie Croix avec la fondation de notre basilique.

Digitized by Google

Elle a attiré sous ses voûtes de nombreux et illustres pélerinages. L'Invention de la Sainte-Croix est devenue sa fête patronale, et le chapitre a pris pour armes une croix bénie par une main céleste.

« La croix doit donc, ici plus que partout ailleurs, se présenter aux regards exaltée et triomphante. Et cependant, ce signe sacré disparaîtrait de la décoration extérieure du monument, si on ne réédifiait la flèche, car les tours, par leur construction même, se refusent à le recevoir, et il n'aurait sur le chevet qu'une place secondaire.

« 2° Sous le rapport architectural. — La flèche qui domine l'édifice rompt, au point d'intersection du transsept, du chœur et de la nef, la ligne monotone d'une longue toiture. On peut ajouter qu'elle accompagne heureusement les tours et corrige ce qu'il y a de trop grêle dans les détails de leur ornementation.

« A toutes les époques, les fondateurs et les architectes de la cathédrale, obéissant à une tradition qui appartient à la fois à l'histoire de l'art et à l'histoire de la religion, ont compris la nécessité de maintenir une flèche sur l'église d'Orléans. C'est ainsi que la construction primitive fut complétée par l'édification d'une aiguille en bois revêtue de lames de plomb doré. Elle reposait sur une base verticale, percée de fenêtres, entourée de niches avec statues, et ornée de pinacles. Une boule en cuivre surmontée d'un croix la terminait.

« Détruite par les protestants en 1568, la flèche fut rétablie sous le règne de Louis XIII, par l'architecte Barbet. Cette nouvelle construction, qui n'était pas en harmonie avec le style de l'édifice, péchait, en outre, par le manque de solidité. Il fallut la démolir un demi-siècle après. On se remit bientôt à l'œuvre pour la relever, et, chose remarquable, Mansard, qui fut chargé de ce travail, ne s'éloigna pas trop du caractère du monument, dans un temps où le sentiment des beautés de l'art chrétien au moyen-âge s'était effacé. Cette flèche est celle qu'il s'agit de démolir aujourd'hui. Il faut dire que son rapide dépérissement est dû, non pas à un vice de construction, mais à un défaut d'entretien.

« Telles sont, Monsieur le Ministre, les considérations que la Société Archéologique croit devoir soumettre à votre haute appré-

Digitized by Google

ciation. Justement préoccupée de ce qui se rattache à la conservation d'un monument rappelant de nombreux souvenirs historiques, elle espère que vous daignerez prendre en considération le vœu qu'elle confie à votre sollicitude.

« Nous sommes avec respect, etc. »

— M. Clouet, titulaire résidant, annonce qu'ayant été chargé, en sa qualité d'architecte du Grand-Séminaire d'Orléans, d'élever, dans le jardin de cet établissement, des constructions supplémentaires, il a découvert, en creusant des fondations : 1° dans la partie occidentale du jardin, des tombes en pierre d'une seule pièce, plus étroites aux pieds qu'à la tête, les unes avec couvercle, les autres sans couvercle, contenant toutes des ossements humains. Ces tombes étaient superposées, placées, sans ordre et sans orientation, sous le mur qui sépare le Séminaire de la rue Serpente. Tout annonce qu'après avoir été retirées de l'église de Saint-Avit, qui occupait autrefois l'emplacement du jardin du Séminaire (1), elles ont été entreposées dans le lieu où l'on vient de les découvrir ; 2° dans la partie orientale du même jardin, une crypte, dont plusieurs parties intactes indiquent une construction mérovingienne. M. Clouet annonce que les déblaiements se continuent et qu'il tiendra la Société informée de leurs résultats ultérieurs.

— M. le Préfet du Loiret adresse à la Société son *Rapport au Conseil général du Loiret*, session de 1852, et le *Procès-Verbal des séances du Conseil*, dans lesquels se lisent les passages suivants.

SERVICE DES MÉDECINS CANTONAUX.

Après avoir énuméré dans son *Rapport* les ressources dont il dispose pour ce service, M. le Préfet ajoute :

« Cet accroissement successif de ressources aura surtout cela d'avantageux qu'il permettra que les traitements de MM. les Méde-

(1) Elle a été démolie à la fin du XVIIe siècle, lors de la construction du Séminaire.

Digitized by Google

cins cantonaux reçoivent, avec le temps, une équitable augmentation.

« C'est aussi avec une vive satisfaction que j'y trouverai le moyen de décerner des médailles d'or ou d'argent à ceux de MM. les Médecins cantonaux que leur zèle et leur dévoûment signalent le plus particulièrement à la reconnaissance publique.

« J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un projet de médaille, accompagné de l'avis de la Société Archéologique de l'Orléanais (1). Je vous prie de me faire connaître s'il vous paraît, comme à cette Société, susceptible d'être adopté. »

M. Dumesnil, membre du Conseil général, s'est, à son tour, exprimé en ces termes, au nom de la Commission d'assistance publique :

« L'augmentation des ressources a suggéré à M. le Préfet la pensée de décerner des médailles d'or et d'argent à ceux de MM. les Médecins cantonaux que leur zèle et leur dévoûment signalent le plus particulièrement à la reconnaissance publique.

« M. le Préfet a consulté la Société Archéologique sur le module, la face, le revers et l'exergue de cette médaille, dont le modèle dessiné a été communiqué à votre Commission, qui en a approuvé la disposition; mais votre Commission est d'avis qu'en ce qui concerne l'exécution de cette médaille, M. le Préfet se mette en rapport avec le directeur de la monnaie de Paris, pour obtenir les conditions les plus favorables.

« Quant à la distribution de ces médailles à MM. les Médecins cantonaux, la Commission est d'avis qu'il y soit apporté la plus grande réserve, et que les conditions de son obtention soient déterminées par un réglement arrêté par M. le Préfet et préalablement communiqué au Conseil général. »

MONUMENTS HISTORIQUES.

« Sur le rapport de M. Dumesnil,

« Le Conseil général, vu la demande formée par le Conseil muni-

(1) Voir ci-dessus, p. 284.

Digitized by Google

cipal de la ville de Puiseaux, ayant pour objet d'obtenir le classement de l'église de cette commune au nombre des monuments historiques;

« Vu l'avis favorable du Conseil d'arrondissement de Pithiviers;

« Considérant que l'église de Puiseaux, fondée par le roi Louis VI, en 1112, est une des plus anciennes du département;

« Que son architecture est un type remarquable du style adopté à cette époque;

« Considérant que la grandeur de ce monument ne permet pas à la commune de Puiseaux d'y faire les réparations nécessaires;

« Émet le vœu que l'église de Puiseaux, déjà classée provisoirement, soit définitivement admise au nombre des monuments historiques, et que le gouvernement accorde une subvention pour exécuter les réparations urgentes dont elle a besoin (1).

— « M. de Salles, au nom de la Commission d'administration, propose au Conseil, qui les adopte, les projets de délibération qui suivent :

« Le Conseil général, vu la demande du Conseil d'arrondissement de Montargis,

« Considérant que l'église de Lorris est un monument d'architecture romane qui remonte au Xe siècle;

« Émet le vœu que l'église de Lorris soit classée parmi les monuments historiques.

— « Le Conseil général, considérant que l'église de Ferrières a été provisoirement classée parmi les monuments historiques;

« Considérant que cette église, qui remonte aux premiers temps de la monarchie, est remarquable par son architecture et par ses vitraux;

« Émet le vœu que l'église de Ferrières soit définitivement classée parmi les monuments historiques. »

(1) Voir les *Mémoires de la Société*, tome Ier, p. 75.

Digitized by Google

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (1).

« Le Conseil général, vu le rapport de M. le Préfet faisant connaître les dons offerts par diverses personnes au dépôt des archives départementales;

« Voulant donner un témoignage d'intérêt à cet établissement et encourager de nouveaux dons en sa faveur;

« Prie M. le Préfet de remercier, au nom du Conseil, les donateurs dont les noms suivent: M. de Certain, M. Ludovic Desfrancs, M. l'abbé Desnoyers, Mlle Granger.

— « Le Conseil général, vu l'avis émis le 2 septembre 1851, sur l'utilité de réunir, au dépôt des archives départementales, les minutes des notaires antérieures de deux cents ans à l'époque actuelle;

« Vu le rapport de M. le Préfet sur cette question;

« Vu la lettre écrite à M. le Préfet le 15 juillet 1852 par M. le Président de la chambre des notaires d'Orléans;

« Considérant qu'aux termes des lois existantes, et particulièrement de celles du 25 ventôse an XI, la garde des minutes est essentiellement confiée aux notaires, et que ces officiers publics ont défense expresse de s'en dessaisir;

« Considérant que les notaires seuls sont aptes à délivrer des copies légales des actes précédemment reçus dans l'étude dont ils sont propriétaires; que par suite de l'adoption de la mesure proposée, les minutes étant transportées au chef-lieu du département, la délivrance des copies subirait des lenteurs, des complications et des dépenses considérables, puisque les notaires seraient obligés de se rendre au chef-lieu du département pour compulser les dossiers, copier les actes et délivrer les copies;

« Considérant que le déplacement des minutes entraînerait de graves inconvénients pour les recherches auxquelles les familles ont intérêt;

« Considérant que les minutes sont la propriété des notaires dans l'étude desquels elles ont été passées;

(1) Voir ci-dessus, p. 158.

Digitized by Google

« Considérant, d'autre part, que la réunion, au dépôt des archives, des minutes des notaires, entraînerait le département dans des dépenses considérables, attendu la nécessité d'agrandir le local consacré à cet établissement, et la nécessité plus évidente encore d'augmenter le personnel chargé de la garde des archives, et de créer un emploi de gardien responsable des minutes, avec la mission spéciale de prévenir les altérations et de présenter toujours les minutes intactes;

« Émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de réunir au dépôt des archives départementales les minutes des actes de notaires remontant à plus de deux cents ans.

— « Le Conseil général, considérant que le classement des archives municipales et l'établissement d'un inventaire dans chaque Mairie constitue un des devoirs de l'administration municipale (1);

« Considérant que les instructions données à cet effet par M. le Préfet n'ont pas atteint partout le but qu'il se proposait;

« Considérant qu'il importe de porter remède à une situation nuisible aux intérêts des communes, et qu'à défaut d'exécution de ses ordres, l'administration supérieure a le droit de les faire exécuter par des agents étrangers aux communes;

« Émet le vœu que M. le Préfet adresse aux Maires, pour la session de novembre 1852, une circulaire sur le classement aux archives municipales, en leur prescrivant de donner lecture de cette circulaire au Conseil municipal, et de lui faire connaître qu'à défaut de l'exécution complète de cette mesure avant la session de mai 1853, l'administration fera procéder au classement des archives et à l'établissement de l'inventaire par des agents spéciaux désignés par elle et rétribués, pendant la durée de leur mission, sur les fonds du budget municipal. »

— M. Pillon, titulaire non résidant, donne lecture d'un mémoire sur l'ancienne corporation des apothicaires d'Orléans. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

(1) Voir ci-dessus, p. 161.

Digitized by Google

Séance du 10 décembre 1859.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

MM. les administrateurs du canal de Briare offrent à la Société un fragment de la mosaïque découverte à Montbouy, sous le lit du canal (1).

Au sujet de cette découverte, M. Dupuis, titulaire résidant, donne lecture d'une note ainsi conçue :

« Messieurs,

« Vous vous rappellez peut-être que, l'an dernier, je vous parlai de la découverte que j'avais faite d'un pavé en mosaïque caché sous la levée du canal de Briare, à peu de distance du village de Montbouy.

« En creusant le canal on avait mis à jour et brisé une corne de ce pavage. On en trouve la mention dans l'*Histoire du Gâtinais* de dom Morin. Profitant d'un moment où les eaux étaient basses, j'avais retrouvé l'angle dégradé ; un peu de terre de la berge étant enlevé, j'avais aperçu un encadrement et le commencement de quelques dessins en compartiments.

« Je sollicitai en votre nom, et j'obtins de MM. les administrateurs du canal l'autorisation de fouiller et d'enlever la mosaïque.

« Cette année, le biez d'où dépend cette levée étant mis à sec, l'un des administrateurs eut l'obligeance de m'en avertir en me renouvelant l'autorisation, il me prévenait qu'il avait donné l'ordre à ses employés de me laisser, à cet égard, agir comme je l'entendrais et de m'assister au besoin.

« Malheureusement, cet ordre fut mal compris, et l'un des employés crut remplir avec zèle les intentions de ses chefs en les outrepassant ; il se mit immédiatement à faire fouiller lui-même, mit à jour une partie de la mosaïque et pensa m'être très-agréable en

(1) Voir ci-dessus, p. 105, 145, 286.

Digitized by Google

m'évitant la peine de faire enlever cette lourde masse de pierres et en en extrayant une partie pour me l'adresser.

« Or, voici comme cet imprudent ami s'y prit pour me rendre ce service : La mosaïque en partie découverte, il fit faire à coups de pioches, dans la mosaïque elle-même, une tranchée d'un pied de large et cerna ainsi deux mètres de long sur un de large et détacha ce morceau du reste du pavage.

« Ce travail avait demandé plusieurs jours : les administrateurs en furent avertis; ils intimèrent immédiatement à leur ingénieur, — car c'était un ingénieur, — l'ordre de cesser, et m'écrivirent en m'exprimant le désir que j'allasse réparer le mal ou du moins empêcher qu'il ne s'aggravât.

« L'ingénieur cessa son travail destructeur ; mais en se retirant, il laissa à l'abandon ce qu'il avait découvert et arraché, et la mosaïque se trouva à la discrétion de qui voulut. Les enfants du village, les pâtres vinrent en égrener les cubes, les curieux, les savants du pays, à l'aide de marteaux, de pierres en brisèrent et en emportèrent des fragments : une partie de ce qui se trouvait à l'air fut ainsi détruite et dispersée.

« Ceci se passait à la fin d'août, il m'était impossible de me rendre sur les lieux. J'écrivis à M. Becquerel, à M. le Sous-Préfet de Montargis, qui, vous vous en souvenez, avaient tous deux témoigné beaucoup d'intérêt pour cette antiquité. M. Becquerel s'en occupa activement et fit recouvrir de terre toute la partie qui n'était pas dégradée pour la soustraire aux outrages.

« L'eau devait être sous peu remise dans le canal et il ne restait plus assez de temps pour que la levée pût être ouverte sans danger; et, d'ailleurs, il s'était trouvé que la dépense à faire pour opérer cette extraction serait considérable et dépassait de beaucoup ce qu'on avait pu prévoir.

« On dut donc remettre à une autre année le travail nécessaire pour enlever ce pavé.

« A mon arrivée à Montbouy, je trouvai le déblai de la levée en partie comblé, et dans ce qui restait encore creusé deux fragments de la mosaïque ; je les fis enlever aussitôt et transporter chez moi. L'un a à peu près 1 mètre de long sur 50 centim. de large, l'autre

Digitized by Google

est beaucoup plus petit. Je vous l'ai apporté, Messieurs, et vous pourrez par lui juger de la construction de ce pavage et apprécier l'intérêt qui s'attache à ce reste d'antiquité.

« Cette mosaïque est fondée sur un lit de béton, puis vient une couche de ciment rouge et une couche excessivement mince de chaux sur laquelle reposent les cubes.

« Ces cubes sont de deux couleurs; les uns blancs, formés d'une sorte de cailloux taillés qui ont quelquefois une teinte rayée; les autres noirs, formés d'ampélite ou pierre à charpentier.

« Ils forment des compartiments présentant une suite de carrés qui renferment eux-mêmes d'autres compartiments réguliers et uniformes. Une ligne générale encadre tout ce pavage, dont le fond est blanc et les ornements noirs. L'agencement des cubes est assez grossièrement disposé; mais l'ensemble plaît à l'œil et offre un aspect agréable.

« Le mur qui formait le parvis de la pièce dont cette mosaïque était le pavage existe encore et est séparé de l'encadrement général par un pavage en petits dés blancs, de 35 centimètres de large.

« Une particularité assez remarquable a été révélée par le déblai de cette mosaïque; elle était, dans toute son étendue, recouverte d'un mur horizontal épais et construit solidement.

« On crut d'abord que c'était une des murailles de la chambre renversée et couchée ainsi; mais il fut bientôt évident que cette construction avait été faite exprès et que c'était à dessein que cette mosaïque avait été recouverte.

« Ce fait, d'ailleurs, n'est pas très-rare, et en Italie, on en trouve assez fréquemment l'exemple. Quand le sol était humide ou que pour un motif quelconque on voulait l'exhausser, au lieu de déplacer le pavé lorsque la mosaïque n'offrait rien de précieux, on la recouvrait de maçonnerie sur laquelle on établissait un nouveau pavé. C'est ainsi qu'on en a agi pour notre mosaïque, seulement rien n'annonce qu'on ait cherché à en établir une nouvelle au-dessus de la maçonnerie superposée.

« Des restes de murs, qui se prolongent assez loin dans le canal, des fragments de tuiles à rebord, de briques ornées de dessins, des brisures de marbre, des tessons de vases annoncent que cette cham-

Digitized by Google

bre faisait partie d'un bâtiment important : il était situé à mi-chemin à peu près entre le cirque de Chenevières et l'établissement dont nous vous avons entretenu l'an dernier. Je serais assez porté à croire que c'était un passage, une galerie conduisant à quelque établissement considérable ; ce qui me le fait croire, c'est sa forme allongée dans un sens, longueur qui eût été d'autant plus grande que des ouvriers m'ont affirmé avoir trouvé des fragments d'une mosaïque semblable de l'autre côté du canal, comme si ce pavé s'était étendu jusque-là.

« Je n'entrerai pas dans de plus grands détails. Il vous en sera donné prochainement, je l'espère, par un homme beaucoup plus compétent à cet égard que je ne puis l'être. M. Delanoy, architecte, grand prix de Rome, qui habite dans le voisinage, a suivi ces fouilles avec intérêt, en a levé un plan et doit vous adresser un rapport et un dessin exact.

« En attendant, Messieurs, je vous en présente un fort rapidement et qui suffira pour vous donner une idée générale de l'état de la disposition de cette mosaïque.

« Je dépose aussi, au nom de M. Becquerel, divers débris qu'il a retiré des fouilles auxquelles il a présidé.

« Espérons que la première fois que le canal sera mis à sec, nous pourrons agir de manière à extraire, sans l'endommager, ce qui reste enfoui.

« Si vous jugez alors que la mosaïque soit digne d'être transportée en entier dans votre Musée, je joindrai aux grands tronçons qui seront extraits les petits fragments que j'ai mis tous mes soins à recueillir de côté et d'autre, et vous pourrez, à peu de chose près, la restaurer complètement à l'aide de matériaux antiques. »

— La Société entre en relations d'échanges avec la Société de Numismatique de Londres.

Digitized by Google

Séance du 22 décembre 1852.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *président.*

M. Desnoyers, titulaire résidant, fait connaître qu'ayant été appelé, en sa qualité de vicaire-général, archidiacre de Gien, à ouvrir les châsses contenant les reliques de saint Benoît, lesquelles sont déposées dans l'église paroissiale de Saint-Benoît-sur-Loire (ancienne église abbatiale), il a constaté, en présence de témoins, parmi lesquels un médecin, l'état des ossements, qui ont été reconnus se rapporter avec exactitude à ce que les légendes rapportent de la stature de saint Benoît. — M. Desnoyers ajoute qu'il a retiré de ces châsses une vie manuscrite de saint Benoît, écrite sur vélin au IXe ou Xe siècle, et plusieurs chartes; il se réserve de présenter un mémoire sur ces diverses pièces.

— Plusieurs membres de la Société, au nombre desquels MM. Clouet, Desnoyers, Mantellier, Pillon et de Torquat, ayant visité, depuis la séance du 26 novembre, la crypte découverte dans le jardin du Grand-Séminaire d'Orléans (1), donnent au sujet de cette crypte les indications suivantes :

« Cette crypte, orientée de l'est à l'ouest, a une longueur totale de 9m 50c sur 6m de largeur. Elle se compose d'une confession ou *martyrium* et d'une chapelle en abside circulaire. — La confession, qui est intacte, présente deux rangs de trois voûtes d'arêtes retombant sur les murs et sur deux colonnes isolées, dont la hauteur est de 2 mètres; ces colonnes ont 0m 40c de diamètre. Malgré ce faible diamètre, leurs assises sont toutes, à l'exception de la base et du chapiteau, composées de deux pierres. La chapelle est formée de trois nefs de trois travées chacune, autrefois éclairées par trois jours fort étroits à leur orifice extérieur et très-évasés au dedans; les voûtes s'appuyaient sur six pilastres engagés dans le pourtour et sur quatre piliers isolés. Les voûtes ont été détruites, mais les pilastres et les piliers qui en soutenaient les retombées sont restés de-

(1) Voir ci-dessus, p. 296.

Digitized by Google

bout. Ces piliers, d'une seule pièce, sont de forme prismatique; leurs bases présentent un cavet, un filet et une plinthe; les chapiteaux un large filet formant tailloir, dont les angles sont abattus en dessous, et un filet en pente surmontant deux cavets superposés directement.

« On descendait dans la chapelle par deux escaliers parallèles qui partaient des collatéraux de l'église supérieure; leur direction était d'abord de l'ouest à l'est; ils tournaient ensuite, au moyen d'un palier, l'un au nord, l'autre au midi, et aboutissaient, se faisant face, au sol de la crypte, sous la travée la plus rapprochée de la confession. — Les dernières marches et les palliers subsistent encore.

« Un mur sépare la confession de la chapelle; il est percé de quatre ouvertures: deux portes et deux fenêtres, par lesquelles les fidèles pouvaient, de la chapelle, pénétrer ou jeter les yeux dans l'intérieur du *martyrium*.

« Toutes les ouvertures et arcades, tant de la chapelle que de la confession, sont en plein-cintre, composées de pierres de moyen appareil, séparées par des joints de 4 à 5 centimètres de mortier blanc; les jambages sont partie en moyen appareil régulier, partie en appareil plus fort et irrégulier. Dans les voûtes, composées de pierres plates irrégulières et de diverses natures, apparaissent quelques briques romaines et quelques fragments de pierres tendres chargés de moulures.

« Les murs de la confession ne sont pas badigeonnés, ceux de la chapelle sont grossièrement enduits de mortier reccouvert d'un badigeon. L'inscription suivante : 1648, CLAVDE CHOVARD, gravée dans cet enduit avec une grande netteté, indique qu'alors il était frais et en donne ainsi la date.

« L'appareil, la forme des voûtes, le plein-cintre des ouvertures, la forme et l'ornementation des piliers, la disposition de l'édifice ne laissent aucun doute sur l'époque où il fut construit et sur la destination qu'il reçut. C'est évidemment une église souterraine construite, sous les Mérovingiens, pour recevoir la sépulture ou les ossements du saint auquel l'église supérieure était dédiée Ce saint

Digitized by Google

était saint Avit, dont le corps fut transporté, en 529, de Châteaudun à Orléans, et inhumé à cent pas au nord des murs de la ville, ce qui est parfaitement la position de la crypte qu'on retrouve aujourd'hui.

« L'église supérieure, plusieurs fois ruinée, a été démolie définitivement à la fin du XVIIe siècle, lorsqu'on a construit les bâtiments du séminaire, et à ce moment sans doute on retira les reliques du saint de la crypte qui fut abandonnée et comblée ; une allée d'arbres fut plantée par dessus (1).

« Voici, du reste, dans quels termes Beauvais de Préau parle de l'inhumation du corps de saint Avit à Orléans, et de l'église qui avait été élevée sur son tombeau :

« Le corps de saint Avit, mort dans un hermitage près de Châ-
« teaudun, ayant été apporté à Orléans, fut inhumé au même lieu
« où est aujourd'hui le séminaire et où le roi Childebert fit bâtir
« une église en l'honneur de ce saint, selon le vœu qu'il en fit
« en 542. Cette église fut ruinée par les Normands, et depuis,
« lors du siége des Anglois ; elle éprouva ensuite les fureurs des
« calvinistes durant les troubles de 1562 ; ce qui en restoit encore
« sur pied, ainsi que les maisons qui en dépendoient, fut entière-
« ment renversé en 1670 pour élever sur leur terrain le bâtiment
« du nouveau séminaire, que Mgr de Coislin y avoit établi dès l'an
« 1670, et auquel il avoit réuni les prébendes de cette église, qui
« étoit une collégiale composée d'un doyen, d'un chevecier, de dix
« chanoines et de quatre chapelains à la collation de l'évêque, et
« qui fut supprimée alors.

« La paroisse Saint-Georges, qui étoit dans l'église Saint-Avit,
« avoit été précédemment supprimée sous Mgr de Retz, par décret
« du 12 novembre 1632. »

Une commission, composée de MM. de Buzonnière, Clouet, Desnoyers, Mantellier, de Torquat, de Vassal, est chargée de surveiller les fouilles qui s'opèrent pour l'entier dégagement de la

(1) Les reliques de saint Avit étaient encore conservées dans cette église au temps où Lemaire publiait son *Histoire d'Orléans*. (*V.* p 93, t. II, édition de 1648.)

Digitized by Google

crypte, de faire toutes les démarches nécessaires à l'effet d'obtenir de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité administrative la conservation et la restauration du monument, d'adresser enfin à la Société tels rapports qu'il appartiendra.

— M. de Torquat, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'année 1852 et dépose les pièces à l'appui. — Une commission, composée de MM. Dupuis, Jarry et de Langalerie, est chargée de vérifier les comptes de M. le Trésorier.

— Conformément aux art. 9, 25 et 46 du réglement, il est procédé au renouvellement partiel du Bureau, de la Commission des publications et de la Commission du musée.

Par suite de ce renouvellement, le Bureau et les deux Commissions se trouvent composés pour l'année 1853 ainsi quil suit :

BUREAU.

MM. DE VASSAL, *président ;*
DUPUIS, *vice-président ;*
MANTELLIER, *secrétaire ;*
MAUGE, *archiviste.*
DE TORQUAT, *trésorier.*

Commission des publications.

MM. LENORMANT,
TRANCHAU,
ROCHER.

Commission du musée.

MM. MANTELLIER,
DESNOYERS,
DUPUIS.

Digitized by Google

MEMBRES ADMIS AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 1852.

Membres honoraires.

S. G. Mgr MORLOT, archevêque de Tours ;

M. LE SERURIER, premier président de la Cour impériale de Douai.

Titulaires résidants.

MM.

DUMAIGE, recteur de l'Académie d'Orléans ;

RAOUL-DUVAL, procureur général à Orléans ;

ROCHER, chanoine d'Orléans ;

COSSON, vicaire de Saint-Aignan d'Orléans.

Titulaires non résidants.

MM.

Le baron DE GIRARDOT, sous-préfet de Montargis ;

Le général, comte DE SALLES, membre du Conseil général du Loiret, à Plateville.

Associés correspondants.

MM.

COMARMOND, conservateur du musée Saint-Pierre, à Lyon ;

MORIN (Henri), membre de plusieurs sociétés savantes, à Lyon ;

JOLIBOIS, curé de Trévoux.

Associé étranger.

M. le docteur DE KOHNE, directeur de la *Revue numismatique allemande*, conservateur du Musée des Antiques de l'Ermitage impérial, à Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

Ouvrages offerts au cours du quatrième trimestre 1852.

Monographie de la Saône, par M. Valentin Smith, grand in-8°, 1852 ; hommage de l'auteur.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XVIe et XIXe volumes.

Souvenirs historiques de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, par M. L.-A. Marchand, in-8° 1838; — *Recherches historiques et archéologiques sur l'arrondissement de Gien,* par le même, in-12, 1845 ; — *Notices historiques sur le château et l'ancienne ville de Saint-Brisson-sur-Loire et les vitraux de l'église de Sully-sur-Loire,* par le même, in-12, 1844 ; — *Notices historiques sur les châteaux de la Bussière et de Gien, et sur les églises d'Ouzouer-sur-Trézée et de Cerdon,* par le même, in-12, 1849 ; hommage de l'auteur.

Annuaire de la Société nationale des Antiquaires de France, 1852, — *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. XXI.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. Éloi Johanneau, par M. C.-F. Vergnaud-Romagnésy, in-8°, 1852 ; hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1852.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, publiées par la Société des Antiquaires de Picardie, t. II, 8e série.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1852, n°s 2 et 3.

Études historiques sur les monnaies et le monnoyage des Romains, par M. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges, in-8°, 1852 ; hommage de l'auteur.

Numismatique montoise. Louise de Stolberg, reine d'Angleterre, par Renier, Châlons, in-8°, 1852 ; — *Monnaies de Reckheim,* par le même, in-8°, 1852 ; — *Attribution d'un denier carlovingien à Mons,* par le même, in-8°, 1852 ; hommage de l'auteur.

Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens, par M. F. Quicherat, in-8°, 1852 ; hommage de l'auteur.

Digitized by Google

Annales de la Société archéologique de Namur, t. 2, 3e livraison.

Revue de la numismatique belge, 2e série, t. II, 2e livraison.

Procès-Verbal des séances du Conseil général du Loiret, 1852; offert par M. le Préfet du Loiret.

Congrès scientifique de France, 18e session, in-8°, 2 vol.; offerts par les secrétaires généraux du Congrès.

De l'Esprit et du Cœur, ou l'Homme, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, in-12, 2 vol.; — *Archéologie liégeoise*, par le même, in-8°, 15 p ; hommage de l'auteur.

Appréciation du système métrique des anciens, comparé avec la versification des peuples modernes, par M. Watson. in-8°, 39 p.; hommage de l'auteur.

Notice sur l'horloge placée autrefois à droite de la clôture extérieure du chœur de la cathédrale de Chartres, par M. Doublet de Boisthibaut, in-8°, 1852, 4 p. avec planches; hommage de l'auteur.

Inauguration de la statue de Descartes à Tours, le 11 septembre 1852; discours prononcé par M. de Sourdeval, in-8°, 1852, 8 p.; hommage de l'auteur.

Pélerinage à Saint-Benoît-sur-Loire, par M. l'abbé Rocher, in-12, Orléans, 1852; hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. I, 2e fascicule.

Cours de chimie professé au jardin des apothicaires d'Orléans dans les dernières années du XVIIIe siècle, in-8°, ms. ; offert par M. Pillon.

Essai sur le goût dans les décorations d'église, par D. F.-S. Gerbaut, Nancy, 1836, in-12, 188 pages; — *Relation d'une promenade archéologique faite en Bretagne en septembre 1849*, par MM. de Caumont, de Soultrait et Bouët, Paris, 1850, in-8°, 56 p.; gravures sur bois intercalées dans le texte; — *Des libertés de la Bourgogne, d'après les jetons de ses états*, par Cl. Rossignol, Autun et Paris, 1851, in-8°, 304 p., gravures sur bois intercalées dans le texte; — *Rapport verbal sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace et à Fribourg en Brisgaw*, par M. de Caumont, Paris, 1851, in-8°, 86 p., avec gravures sur bois intercalées dans le texte; — *Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise*, par M. de Caumont, Paris,

Digitized by Google

Caen, 1850, in-8°, 442 p., gravures sur bois intercalées dans le texte; — *Instructions de la Commission archéologique diocésaine, établie à Poitiers*, Poitiers, 1851, in-8°, 137 p.; — *Note sur une monnaie inédite du Bourbonais et sur l'atelier monétaire de Dax, par* A. de Gourgne, Bordeaux, 1849, in-8°, 9 p., avec pl.; — *D'un musée diocésain*, par M. l'abbé Barral, Paris, Bourges, in-8°, 1850, 16 p.; — *Souvenirs du Congrès scientifique de France*, 15e session, par M. Lambron de Lignim, Tours, 1848, in-8°, 35 p.; — *Notice sur le château de Joinville*, par F.-V. Pernot, in-8°, 17 p.; — *Annuaire de l'Institut des Provinces*, 1850, in-12, 48 p.; — *Recherches historiques sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe, tailleur d'ymaiges du Roi*, par M. Lambron de Lignim, Tours, 1848, in-8°, 24 pages, avec *facsimile*; — *Abrégé de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers*, par le Cte Georges de Soultrait, Paris, 1851, in-8°, 54 p.; — *Histoire des peuples anciens et de leurs cultes*, par M. l'abbé Desroches, Paris, 1851, in-4°, 282 p.; — *Souvenirs du Bassigny champenois*, par Athanase Renard, Paris, 1851, in-4°, 15 p.; offerts, au nom du Congrès scientifique, 18e session tenue à Orléans, par M. de Buzonnière, secrétaire général du Congrès.

Éloge de Jeanne d'Arc, prêché dans la cathédrale d'Orléans le 8 mai 1830, par M. l'abbé Le Courtier, Orléans, 1830, in-8°, 44 p.; — *Éloge historique et religieux de Jeanne d'Arc*, prononcé, le 8 mai 1821 et le 9 mai 1823, par M. l'abbé Feutrier, Orléans, in-8°, 33 p.; *Éloge de Jeanne d'Arc*, prononcé le 8 mai 1828 par M. l'abbé Deguerry, Orléans, 1828, in-8°, 58 p.; — *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé le 8 mai 1817, par M. l'abbé Bernet, Orléans, 1817, in-8°, 52 p.; *Éloge de Jeanne d'Arc*, prononcé le 8 mai 1825 par M. l'abbé Longin, Paris, in-8°, 43 p.; — *Éloge de Jeanne d'Arc*, prononcé le 8 mai 1829 par M. l'abbé Morisset, Orléans, 1829, in-8°, 39 p.; offerts par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic society edited By John yonge Akerman april, july and october 1852, London, 1852, in-8°, 146 p. avec pl.; — *Members of the numismatic society of London, july 1852, London*, in-8° 14 p.; offerts par la Société de numismatique de Londres.

Digitized by Google

A Catalogue of the museum of antiquities exhibited at the Kings School, in-8°, 1849, 32 p.; offert par M. Roach Smith.

Egyptian museum n° VIII, *Liverpool, 1852*, in-8°, 47 p., avec frontispice; — *Thomas Sprotts chronicle of profane and sacred history translated from-the original manuscript, in the possession of Joseph Mayer esq. By William Bell, accompanied by an exact anastic fac simile of the original Codex*, Liverpool, 1852, in-4°, 85 p., avec *facsimile* et 12 pl.; offerts par M. Joseph Mayer.

Objets offerts au Musée pendant le 4e trimestre de l'année 1852.

Par M. Henri Brossard de Corbigny, associé correspondant, lot de jetons et de monnaies modernes, appartenant pour la plupart à la Suisse.

Par M. Mantellier, secrétaire de la Société, lot de médailles romaines, grand et moyen bronze; — quatre médaillles religieuses; — denier en argent d'Edouard, roi d'Angleterre; — jetons de Louis-Henri Gaudrin, archevêque de Sens; de François Lerida, seigneur du Mesnil, maire de Nantes; de Roger de Rabutin, comte de Bussy; — lot de trente-cinq pièces de monnaies étrangères modernes, en billon et cuivre.

Par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant, empreinte du sceau de Nicolas-Joseph d'Angleberme, chancelier de l'Université d'Orléans; — pièce de dix décimes frappée pour les colonies françaises, 1849; — pièce de un sol, 1793 : — grand bronze d'Auguste au revers d'Agrippa; — médaille commémorative de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la république, 10 décembre 1848.

Par M. l'abbé Maitre, titulaire non résidant, un lot de monnaies et médailles, parmi lesquelles un moyen bronze d'Auguste, au re-

Digitized by Google

vers de l'autel de Lyon ; — un fragment de poterie et deux meules romaines provenant d'un champ de la commune de Coinces.

Par M. Roucheux, directeur des prisons d'Orléans, deux deniers de Louis IX, roi de France, et des comtes de Mans ; — un douzain de Henri II, roi de France, et un double denier tournois de Henri III, trouvés dans les fouilles faites pour asseoir les fondations des nouvelles constructions de la prison.

Par M. Chouppe, un dessin de sa main représentant la Croix de Royat, en Auvergne.

Par M. Maréchal, curé de la paroisse de Saint-Aignan d'Orléans, les moulures en plâtre des écussons de Marie d'Anjou, femme de Charles VII ; de Louis, dauphin, son fils, et de Charles III, duc d'Orléans, qui se trouvent aux clés de voûte de la nef de l'église de Saint-Aignan.

Par M. Greffier, substitut du procureur général à Orléans, un franc de Henri II, roi de Navarre, 1578 ; — un gros de Nesle de Henri III, roi de France, 1581.

Par M. Ambroise Joly, agent-voyer, deux petits bronzes de Tetricus et de Gallien, trouvés dans le territoire de la commune de Boulay.

Par M. le supérieur du Grand-Séminaire d'Orléans, un moyen bronze d'Ælius et un poids romain, trouvés dans les fouilles faites pour dégager la crypte de l'ancienne église de Saint-Avit.

Par M. Le Serurier, premier président de la cour impériale de Douai, membre honoraire, empreinte d'un sceau équestre : S. CHVNRARDI : COMITIS : DE : MEITBVG : ET : DE : HARDEG. ; cavalier armé de toutes pièces, franchissant à droite ; son casque, timbré d'un lion issant couronné ; l'écu qu'il porte au bras gauche et les caparaçons du cheval, chargés d'un lion couronné ; — autre empreinte de sceau + SIGILLVM : IVRATORUM : VILLE : SCTI : QVITINI : AD : CAS : 1559 ; dans le champ semé de fleurs de lis, un personnage passant à cheval, suivi de deux autres à pied. — Un griffon, marbre antique.

Par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant, buste de Pothier en plâtre vernis, portant la signature Romagnési, 1818.

Digitized by Google

Par M. Dupuis, titulaire résidant, au nom de MM. les administrateurs du canal de Briare, fragment de la mosaïque de Montbouy, 70c, sur 40c, avec un dessin de cette mosaïque.

Par M. Menard, ancien notaire à Beaugency, un gros tournois de Philippe de Valois.

Le No 13 a été
Définitivement relié avant
le No 12
voir après la page 366

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 13.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1853.

Séance du 8 avril 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le maire de Chilleurs annonce qu'une tombe en pierre a été trouvée près de l'église, et que le conseil municipal a décidé qu'elle serait mise à la disposition de la Société.

M. Olivier se charge de visiter cette tombe; il rendra compte à la Société de son état de conservation et de l'intérêt qu'elle présente.

— M. le Maire d'Orléans transmet copie d'une délibération du conseil municipal dont suit la teneur :

« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORLÉANS.

« Aujourd'hui vendredi dix-huit mars mil huit cent cinquante-trois,

« Le Conseil municipal de la ville d'Orléans s'est réuni en séance dans l'une des salles de l'hôtel de la mairie.

« Étaient présents :

« MM. ROUSSEAU-DEHAIS, adjoint, président; COTELLE, adjoint; BAGUENAULT, CRESPIN, DAUDIER, DESSE, ESCOT, GORRANT, JOHANET, LAFONTAINE, LANSON-BÉCHARD, MARCHAND, PERRAULT, PETAU, PORCHER (Félix), ROBERT DE MASSY, THUILLIER, VILNEAU.

Digitized by Google

« M. de Massy lit le rapport sur la proposition de M. de la Touanne, relative à l'offre d'un local communal à la Société archéologique d'Orléans.

« Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

« Notre honorable collègue, M. de la Touanne, a soumis à votre approbation la proposition suivante :

« J'ai l'honneur de proposer au Conseil de donner à la Société « archéologique, fondée depuis deux ans à Orléans, les moyens de « s'établir dans l'un des édifices communaux. Cette Société, qui man- « que du local nécessaire à ses séances et à son musée, recevrait « ainsi un encouragement que méritent ses travaux, et la ville « acquerrait en quelque sorte la propriété des richesses déjà recueil- « lies, et qu'elle prendrait sous sa tutelle. »

« Vous avez de suite témoigné et votre sympathie pour cette proposition et l'intérêt que vous inspire la Société archéologique, en nommant d'urgence une Commission, à laquelle vous avez confié le soin de rechercher si l'un de nos édifices communaux pouvait fournir un local assez convenable pour être offert à la Société archéologique.

« Cette Commission, composée de MM. de la Touanne, de Massy, Thuillier, Porcher et Crespin, s'est réunie plusieurs fois ; elle a de suite et unanimement partagé le sentiment qui a dirigé l'auteur de la proposition.

« La Société archéologique se compose d'hommes qu'a réunis l'amour de l'art et de la science; en peu de temps elle a déjà rassemblé des objets précieux et commencé des collections qui s'enrichiront de jour en jour. Le local que M. le Préfet a mis à sa disposition devient insuffisant; il est peu accessible aux amateurs qui aimeraient à visiter les antiquités que la Société rassemble. Vous avez, l'an dernier, réuni les médailles que possédait la Bibliothèque de la ville à celles de la Société, pour que ces deux collections se complétassent l'une par l'autre, et vous avez voté l'acquisition d'un médaillier où ces deux collections sont maintenant classées de la manière la plus intelligente.

Digitized by Google

« Notre Musée s'est ainsi créé par le zèle et le dévouement de quelques hommes qui, en cédant à de nobles penchants ont formé le noyau de collections qui, modestes d'abord, se sont promptement accrues, et présentent aujourd'hui un intérêt artistique véritable et une valeur importante.

« Il convient assurément de donner aux hommes distingués qui composent la Société archéologique un encouragement en facilitant le développement de leur œuvre. Votre Commission s'est donc empressée d'adopter dans son principe la proposition de M. de la Touanne ; elle a recherché dans quel édifice communal il serait possible de trouver un local.

« Après nous être mis en rapport avec les membres du bureau de la Société archéologique, nous avons reconnu que nulle part la Société ne serait mieux placée que dans l'un des bâtiments du Musée ; les collections qu'elle possède y deviendraient comme une annexe de celles qui appartiennent à la ville, et le public jouirait tout à la fois des unes et des autres. Malheureusement, en visitant avec le plus grand soin tous les cénacles qui dépendent du Musée, nous n'avons pas pu y rencontrer un local suffisant et convenable.

« Nous avions d'abord pensé qu'on pourrait peut-être déplacer les classes d'architecture et de dessin, et transporter l'une des deux à la Bibliothèque; mais ce déplacement, qui n'eût pas été sans quelques inconvénients, nous a paru impossible, quand nous avons vu combien sont humides et mal disposées les seules pièces qui, au rez-de-chaussée des bâtiments de la Bibliothèque, ne sont pas occupées par le bibliothécaire.

« En constatant que nous ne pouvons, pour le moment, réaliser le projet de M. de la Touanne, nous sommes heureux de vous dire que dans quelques années, sans doute, le Musée actuel pourra offrir à la Société archéologique une installation spacieuse. Dans le projet d'emprunt soumis à l'approbation de l'autorité supérieure, vous avez affecté une somme de 200,000 fr. à l'achèvement de la place Sainte-Croix et du bâtiment formant le pendant de l'Institut. M. le Maire, à l'appui de l'emprunt, a dû faire dresser des plans, et il a provisoirement demandé à M. Delton un projet pour la translation du Musée dans le pendant de l'Institut ; si ce projet est définitivement

Digitized by Google

adopté par vous, le Musée actuel deviendra disponible, et, assurément, Messieurs, nul monument ne pourrait, par son ancienneté, par la richesse architecturale de sa façade et le cachet que lui donne la vieille tour de ville dont il est surmonté, être plus convenablement que celui-là le siége d'une Société et d'un Musée archéologiques.

« Dans ces circonstances, nous n'avons, vous le comprendrez, aucune résolution à vous proposer quant à présent, ni aucune délibération à vous soumettre; nous vous demanderons seulement d'inviter M. le Maire à adresser le présent rapport à M. le Président de la Société archéologique, pour exprimer à cette Société le regret qu'éprouve le Conseil en adoptant en principe la proposition de M. de la Touanne, de ne pouvoir y donner suite en ce moment.

« Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées. »

La Société exprime sa reconnaissance envers le Conseil municipal, spécialement envers M. de la Touanne, pour l'initiative de sa proposition, et envers M. de Massy, rapporteur de la Commission, pour les termes dans lesquels son rapport est conçu.

Elle reçoit avec satisfaction l'assurance de l'intention où est le Conseil municipal de lui réserver un local où elle puisse s'établir et installer ses collections à côté des collections archéologiques de la ville. Elle considère qu'aucun édifice ne saurait être mieux approprié à cette destination que l'hôtel des Créneaux (Musée actuel), l'un des monuments les plus intéressants d'Orléans par son ancienneté et les détails de son architecture. Elle fait des vœux pour que la situation financière de la ville permette la réalisation de ce projet dans un délai rapproché.

— MM. les conservateurs des collections de la Société font connaître qu'elles viennent de s'enrichir d'une épreuve en plâtre de la statuette de Jeanne d'Arc à cheval, par Madame la princesse Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg : cette épreuve est un don de la reine Marie-Amélie.

La Société, pour entrer dans les vues du Conseil général du Loiret (1) et pour atteindre le but qu'elle s'est proposé en se

(1) V. ci-dessus, p. 15.

Digitized by Google

constituant, s'efforce de recueillir, non-seulement les antiquités découvertes sur le territoire orléanais, mais les objets d'art, portraits, médailles, estampes, etc., se rattachant à l'histoire de la province, aux hommes illustres qu'elle a produits, aux feudataires qui en ont possédé les fiefs, aux princes qui ont porté son nom.

Les conservateurs du Musée, auxquels cette tâche est plus particulièrement dévolue, ayant appris qu'indépendamment de la statue de Jeanne d'Arc en pied, aujourd'hui si connue, Madame la princesse Marie d'Orléans avait modelé une statuette de Jeanne d'Arc à cheval, ont pensé qu'il y aurait pour le Musée historique de l'Orléanais et pour la ville d'Orléans, qui déjà possède une copie en bronze de la statue en pied, donnée par le roi Louis-Philippe, un grand intérêt à posséder la statue équestre. Dans ce but, ils ont adressé à la reine Marie-Amélie une demande que Sa Majesté a daigné accueillir. Une épreuve de la statuette de Jeanne d'Arc à cheval a été envoyée par ses ordres au Musée d'archéologie qui vient de la recevoir.

Cette œuvre de la princesse Marie était demeurée jusqu'à ce jour dans la maison d'Orléans. Les rares épreuves qui en ont été tirées appartiennent à la famille ou à quelques-uns de ses amis. Elle n'a jamais été livrée aux regards du public. Ces circonstances en rendent la possession d'autant plus précieuse pour le Musée historique de l'Orléanais, où elle a été immédiatement posée sur un piédestal portant la mention :

JEANNE D'ARC
PAR LA PRINCESSE MARIE D'ORLÉANS
DONNÉE PAR LA REINE SA MÈRE
AU MUSÉE HISTORIQUE
D'ORLÉANS.

La Société reçoit le don de la reine Marie-Amélie avec une profonde reconnaissance, et elle charge la commission du Musée d'adresser à Sa Majesté ses respectueux remercîments.

—Au nom de la commission des publications, M. l'abbé Rocher

Digitized by Google

rend compte d'un mémoire sur la cryppte de saint Avit, lu par M. de Buzonnière, dans la séance du 28 février 1853 (1), et il conclut à l'insertion de ce travail au deuxième volume des Mémoires de la Société. Les conclusions du rapport sont adoptées.

—Au nom de la même commission, M. Tranchau rend compte d'un mémoire de M. de Caussade, sur les monnaies des deys d'Alger et les monnaies de l'émir Abd-el-Kader, lu dans la séance du 4 mars 1853 (2), et il conclut à l'insertion de ce travail au deuxième volume des Mémoires de la Société. Les conclusions du rapport sont adoptées.

—M. l'abbé de Torquat donne lecture de la première partie d'un mémoire sur la légende de saint Avit, l'histoire de l'église autrefois élevée dans la ville d'Orléans sous son invocation, la crypte de cette église récemment découverte et le Séminaire construit sur l'emplacement qu'elle occupait (3).

Séance du 15 avril 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le Président communique une lettre de M. le Maire d'Orléans, qui est conçue en ces termes :

« Orléans, 13 avril 1853.

« *Le Maire de la ville d'Orléans à M. le Président de la Société archéologique.*

« Monsieur le Président,

« La Société archéologique vient de s'enrichir de la statuette « équestre de Jeanne d'Arc, due au talent de la princesse Marie « d'Orléans (4) ; un désir a été exprimé à cette occasion : c'est que

(1) V. ci-dessus, p. 296, 305, 320 et 321.
(2) V. ci-dessus, p. 323.
(3) V. ci-dessus, p. 296, 305, 320 et 321.
(4) V. ci-dessus, p. 336.

Digitized by Google

« l'exposition momentanée de cette œuvre d'art dans le Musée de « la ville offre à la curiosité et à l'admiration publiques un moyen « plus facile de se satisfaire.

« J'ai l'honneur de vous prier de me faire savoir si vous croyez « pouvoir accéder à ce désir.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considéra- « tion la plus distinguée,

« COTELLE, *adjoint.* »

La Société, répondant au désir exprimé par M. le Maire d'Orléans, décide que la statuette de Jeanne d'Arc sera mise à sa disposition pour être provisoirement déposée dans la grande salle du Musée de la ville, aux conditions toutefois :

1° Que les précautions prescrites par MM. les conservateurs du Musée historique, pour la sûreté de la statuette, pendant toute la durée de son séjour au Musée de la ville, seront ponctuellement exécutées, sans qu'il appartienne aux conservateurs du Musée de la ville de les modifier;

2° Que des mesures seront prises pour empêcher qu'il soit tiré de la statuette aucune copie, dessin ou épreuve au daguerréotype.

— Lecture est donnée d'un mémoire de M. l'abbé Maitre, titulaire non résidant, sur l'église et la ville de Châteauneuf. Ce mémoire est renvoyé à la commission des monuments.

— M. de Vassal communique à la Société un manuscrit appartenant aux archives départementales du Loiret, lequel contient un état des droits qui se percevaient, à la fin du XIIIe siècle, sur les marchandises introduites ou vendues en la ville d'Orléans, et il donne lecture d'un commentaire de ce manuscrit. Le travail de M. de Vassal est renvoyé à la commission des publications.

— La Société confère le titre de membre honoraire à M. Dubessey, conseiller d'Etat, ancien préfet du Loiret.

Digitized by Google

Séance du 22 avril 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. de Buzonnière communique à la Société, qui en écoute la lecture avec beaucoup d'intérêt, plusieurs lettres inédites de Colardeau, faisant partie de sa collection d'autographes. La Société prie M. de Buzonnière de lui remettre des copies de ces lettres qu'elle renvoie à la commission des publications.

— Au nom de la commission chargée d'assister aux fouilles de l'ancienne église de Saint-Euverte d'Orléans (1), M. Mantellier lit et dépose le rapport suivant :

« Les Pères de la Miséricorde, propriétaires actuels de l'église de Saint-Euverte d'Orléans, en ont entrepris la restauration. Déjà les travaux sont commencés, et, en procédant à l'abaissement du sol, dans l'intérieur du monument, les ouvriers ont découvert, le 11 janvier 1853, plusieurs sépultures. — M. le Supérieur de la communauté d'Orléans a aussitôt ordonné que les travaux fussent suspendus jusqu'à ce qu'il en ait été référé à M. le Supérieur général, et en même temps il en a donné avis à la Société archéologique, qui a chargé une commission choisie dans son sein d'assister aux fouilles qui auraient lieu ultérieurement.

« Au cours du mois d'avril, ces fouilles ont été reprises en présence de M. le Supérieur général des Pères de la Miséricorde et des délégués de la Société archéologique.

« Dans le bras gauche du transsept, entre le dernier pilier de la nef et le premier pilier du chœur, le déblaiement des terres a mis à découvert un premier cercueil en pierre, au-dessous duquel s'en trouvait un second. Au niveau de ce second cercueil, s'en trouvaient deux autres juxta-posés, dont les pieds touchaient au pilier du chœur. — Ces tombes sont en pierre blanche, d'une seule pièce, grossièrement taillées au pic, plus étroites au pied qu'à la tête.

« La première n'a pas de couvercle ; elle s'est présentée remplie d'une terre grise et blanchâtre, sous laquelle on a bientôt rencontré

(1) V. ci-dessus, p. 319.

Digitized by Google

un lit de chaux fort épais, enveloppant dans toutes ses parties le squelette d'un adulte couché sur le dos, les bras ramenés sur la poitrine. — Les ossements sont intacts. — Sur les pieds, ont été trouvés, mêlés à la chaux, trois petits pots en terre rougeâtre; l'un est brisé, les deux autres sont intacts; ils contiennent des fragments de charbon de bois. — La pierre est tellement délitée qu'il a été impossible d'enlever ce cercueil, dont les parois se sont brisées par parcelles sous les premiers efforts qu'on a fait pour le dégager.

« Le second cercueil, placé au-dessous, avait un couvercle; il contenait un squelette, non enveloppé d'un lit de chaux, et des pots.

« Le troisième et le quatrième, touchant au pilier du chœur, étaient également sans couvercle, posés l'un à côté de l'autre, sans intervalle. Ces deux cercueils ont la même longueur que les précédents, mais ils sont moins profonds. — Ils contiennent chacun un squelette sans chaux, et des pots, soit à la tête soit aux pieds.

« Ces tombes ont de grands rapports avec celles qui ont été trouvées dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Pierre de Pithiviers, en 1840, dans le préau de la prison de la même ville (ancienne collégiale de Saint-Georges), en 1849 (1), dans la commune de Sémoy, en 1850 (2), et tout récemment dans le jardin du grand Séminaire d'Orléans (ancien cloître de l'église de Saint-Avit) (3).

« Il est à remarquer que parmi les tombes du prieuré de l'abbaye de Saint-Pierre de Pithiviers, de la collégiale de Saint-Georges de la même ville, et de l'église de Saint-Euverte, plusieurs étaient superposées à d'autres, et, pour ce motif, celles du rang inférieur étaient couvertes de dalles plates. Les couvercles des tombes de Semoy et du Séminaire d'Orléans sont, au contraire, en voûtes ou dos d'âne, les uns massifs, les autres creusés, ce qui tient sans doute à ce que ces dernières tombes étant dans des cimetières, où la place ne manquait pas, il n'y avait aucune nécessité de les superposer les unes aux autres et, dès lors, de leur donner des couvercles plats.

« Le bras droit du transsept de l'église de Saint Euverte, où se

(1) V. ci-dessus, p. 39.
(2) V. ci-dessus, p. 78.
(3) V. ci-dessus, p. 296.

Digitized by Google

trouvaient les tombes en pierre, ci-dessus décrites, contenait aussi des squelettes inhumés dans des cercueils en bois. Des ossements, des pots et des fragments de bois ont été retirés des terres avoisinant les tombes de pierre. Ces fragments de bois ont été la plupart reconnus pour du chêne ou du noyer. L'un d'eux ayant paru, d'après les dispositions de ses fibres, provenir d'un arbre résineux, a été soumis à M. le comte de Tristan, membre de la Société des Sciences et d'Agriculture d'Orléans, qui en a fait l'objet d'une note annexée au présent rapport.

« Les squelettes déposés dans des cercueils de bois étaient orientés du couchant, de même que les squelettes déposés dans les tombes de pierre, à l'exception d'un seul qui était orienté en sens inverse, la tête au levant; mais l'inhumation de ce squelette était relativement récente; on le reconnaissait facilement à l'état de conservation des planches du cercueil, au défaut de siccité des ossements et à des débris de linceul ou de robe en bure jaunâtre que le temps n'avait pas encore détruits.

« Ces points constatés, la conclusion à tirer sera:

« 1° Que le bras gauche du transsept de l'église de Saint-Euverte était un lieu de sépulture ouvert à des personnes de conditions diverses; car s'il eût été destiné aux seuls chanoines du chapitre (1), les tombes découvertes seraient toutes de même nature, tandis qu'elles sont les unes en pierre les autres en bois, indistinctement mêlées et juxta-posées;

« 2° Qu'à une époque postérieure à la construction des fondations de l'église actuelle (XIIe siècle), les tombes en pierre d'un seul bloc étaient encore en usage, mais que leur usage n'était pas exclusif, et qu'on se servait aussi de cercueils en bois;

« 3° Qu'à la même époque, l'usage de placer près du mort, dans son cercueil, des pots remplis de charbons embrasés se continuait;

« 4° Enfin, que l'emploi de la chaux était adopté pour la destruction des chairs, la dessication des corps, et n'était pas considéré comme un profanation.

(1) En 1163, l'église de Saint-Euverte avait été érigée en collégiale dont les chanoines furent soumis à la règle de saint Augustin.

Digitized by Google

« La note qui suit établira, de plus, que des bois exotiques étaient parfois employés à la confection des cercueils.

« *Note sur des fragments de bois provenant de cercueils accompagnés de tombes en pierre, et exhumés dans l'église de Saint-Euverte d'Orléans, en janvier 1853.*

« Ce bois appartient certainement à une espèce d'arbre de la famille des conifères. J'ai reconnu sur ses vaisseaux ligneux quelques-uns de ces pores largement ouverts, entourés d'un bourrelet, et qui sont particuliers à cette famille : à la vérité, on n'en rencontre pas toujours ; mais quand on en rencontre, on n'a plus de doutes. Au reste, ce n'a été pour moi qu'une confirmation : l'extrême ressemblance de ce bois avec celui de plusieurs espèces de genièvre me porte même à le regarder comme appartenant à ce genre. J'ai bien eu un moment la pensée de l'attribuer à l'if ; mais les fibres ligneuses de ce dernier sont plus serrées ; de sorte qu'étant rangées régulièrement les unes à côté des autres comme des tuyaux d'orgues, et formant ainsi des lames rayonnantes autour de l'axe, ces fibres, dans l'if, se trouvent au nombre de 50 à 60 par millimètre, tandis qu'il n'y en a que 30 à 40, aussi par millimètre, dans le bois que j'examine, et pourtant elles ne sont pas sensiblement plus grosses.

« Je pense donc que ce bois provient d'un genièvre ou genevrier *(juniperus)* ; mais il n'est guère possible de déterminer précisément de quelle espèce ; tout ce qu'on peut faire, c'est d'en exclure un certain nombre.

« Et d'abord il n'est pas probable que ce soit une espèce américaine (c'est trop ancien) ni une des espèces françaises, ces dernières sont de trop petite taille (on m'a pourtant dit avoir vu un genevrier commun ayant deux décimètres de diamètre) ; mais dans le midi de l'Europe et sur les rives orientales de la Méditerranée, il y a des espèces de genevriers qui ont de plus grandes dimensions ; ils ont été très-anciennement désignés sous le nom de *cèdre*, qu'ils portent encore vulgairement.

« D'un autre côté, le fameux arbre du Liban a aussi des titres pour réclamer la propriété de ce même nom de *cèdre ;* quoiqué, d'après ses caractères botaniques, il ne puisse être réuni aux gene-

Digitized by Google

vriers, et qu'il tienne de bien plus près aux pins et aux sapins. Il est néanmoins probable que cette communauté de nom a fait attribuer à une seule espèce les qualités qui s'isolaient sur plusieurs. Ainsi c'est au cèdre du Liban qu'appartiennent la grandeur, la beauté et la majesté; il croît rapidement, son bois est assez tendre, ses couches ligneuses sont fort épaisses, quand il vient bien. (Au musée d'Orléans, on peut en voir une tranche dont certaines couches ligneuses ont jusqu'à deux centimètres d'épaisseur. Cette tranche a été prise à moitié hauteur d'un arbre rompu par le vent à Denainvillier.) Ce bois ne paraît pas de nature à résister long-temps aux injures de l'air et de l'humidité; mais on conçoit que ses grandes dimensions ont dû le faire choisir pour les constructions du temple de Jérusalem, où d'ailleurs il était très-probablement abrité.

« Au contraire, les cèdres-genièvres, avec des dimensions moindres, bien que parfois grandes encore, ont en général des couches ligneuses bien moins épaisses (elles ont environ deux millimètres dans les fragments qu'on m'a remis, de même que dans les échantillons frais de quelques espèces); aussi le bois, ordinairement plus dur, est apparemment plus indifférent aux intempéries, ce qui a pu le faire qualifier d'incorruptible; c'est sans doute une exagération; elle ne m'empêche pas d'admettre l'analogie des fragments en question, malgré leur extrême altération. On doit pourtant convenir qu'il y a aussi des espèces fort tendres, telle que celle qui fournit la monture des crayons dits de bois de cèdre; mais c'est une espèce américaine, à couches ligneuses un peu plus épaisses.

« Il résulte de tout cela que le bois dont il s'agit peut être désigné comme bois de cèdre, pourvu qu'on explique qu'il provient d'un cèdre-genièvre et non du *fameux* cèdre du Liban (cèdre-sapin). Je souligne l'épithète que je pose devant son nom et qu'il mérite; car Théophraste, qui vivait plus de 300 ans avant J.-C., l'appelle l'admirable cèdre (*kedros*) du Liban. Il ne faut pas chercher le nom cèdre dans le texte de la Bible; il n'a été introduit sous la forme kedros que par les traductions grecques. Au reste, il y a aussi un cèdre-genièvre qui a osé s'approcher du Liban; mais je crois qu'il se tient aux pieds de ces montagnes ou sur le littoral. Nous l'avons dans quelques jardins, où on l'appelle cèdre de Phénicie. On pense

Digitized by Google

que c'est lui qu'Homère cite, sous le nom de cèdre, dans l'*Odyssée*. Quoi qu'il en soit, c'est un arbre de très-médiocre taille; il y a dans l'archipel grec un cèdre-genièvre bien plus grand; il se mêle dans les forêts avec le laricio, et il est connu des botanistes sous le nom de *juniperus excelsa*; rien n'empêche de supposer que, dans le temps des croisades, on en ait apporté de l'île de Chypre ou autre lieu, et que quelques planches de ce bois, considéré comme précieux et durable, aient été consacrées à la sépulture d'un homme illustre.

« Cte DE TRISTAN. »

MM. les Pères de la Miséricorde ont remis à la commission, pour faire partie du Musée d'archéologie, un des pots trouvés dans les cercueils de pierre.

—M. le Président fait connaître qu'en exécution de la décision prise par la Société, dans sa dernière séance (1), la statuette équestre de Jeanne d'Arc a été, par les soins de MM. les conservateurs du Musée historique, transportée dans le Musée de la ville, où elle est exposée aux regards du public.

Voici les articles publiés a ce sujet dans les journaux d'Orléans:

MONITEUR DU LOIRET.

9 avril.—« Tout le monde connaît la statue en pied de Jeanne « d'Arc par la princesse Marie d'Orléans, mais peu de personnes « savent que la princesse avait modelé une statuette de Jeanne d'Arc « à cheval.

« Le Musée historique, qui se forme dans notre ville par les « soins de la Société archéologique de l'Orléanais, vient de s'en- « richir d'une épreuve en plâtre de cette statuette.

« C'est un don de la reine Marie-Amélie.

« Du vivant de la princesse Marie, cette statuette n'était pas sortie « de son atelier, où quelques privilégiés avaient seuls été admis à « la voir.

« Après sa mort, elle n'a été exposée nulle part; elle n'a été « exécutée ni en marbre ni en bronze; il n'en existe qu'un très-

(1) V. ci-dessus, p. 339.

Digitized by Google

« petit nombre d'épreuves en plâtre, et on doit féliciter d'autant « plus MM. les conservateurs du Musée d'archéologie d'avoir ob- « tenu l'une de ces épreuves, qui ne saurait être mieux à sa place « qu'en la ville d'Orléans.

« Jeanne d'Arc, montée sur un cheval caparaçonné, porte le « costume des chevaliers au XVe siècle. — De la main droite, elle « tient son épée abaissée; son regard s'arrête sur un Anglais blessé « mortellement et renversé sous les pieds de son cheval. A cette vue, « Jeanne éprouve une émotion qui se trahit sur son visage et dans « la pose de son corps : c'est la lutte entre l'effroi de la jeune fille, « à l'aspect du sang, et la résignation courageuse de l'héroïne ins- « pirée.

« Ce sujet a été traité avec le même talent que la statue en pied, « devenue si populaire.

« On y retrouve la grâce et l'élévation qui ont fait de la princesse « Marie un interprète si éloquent de Jeanne d'Arc, et qui lui ont « valu le haut rang qu'elle occupe parmi les sculpteurs modernes. »

JOURNAL DU LOIRET.

9 avril. — « Nous espérons voir prochainement, dans la grande « salle du Musée d'Orléans, le modèle en plâtre de la statue équestre « de Jeanne d'Arc, que la princesse Marie d'Orléans avait ébauchée.

« Ce modèle, aussi précieux par sa rareté que par l'intérêt qui « s'attache à l'artiste qui l'a ébauché de ses royales mains, vient « d'être donné par la reine Marie-Amélie à la Société archéologique « de l'Orléanais.

« Le Musée historique de la Préfecture n'est pas encore public, « et, en attendant qu'un local suffisant permette de réunir toutes « nos richesses artistiques, nous émettons le vœu que l'œuvre de « la princesse Marie, ce précieux joyau, digne du Musée des sou- « verains, soit exposée publiquement dans la salle du Musée de la « ville, au moins pendant les jours qui précèderont et qui suivront « la fête prochaine de Jeanne d'Arc. »

« *16 avril.* — Grâce à l'heureuse initiative de M. l'adjoint Cotelle « et à l'empressement de la Société archéologique, tout nous fait « espérer que la Jeanne d'Arc équestre de la princesse Marie sera

Digitized by Google

« exposée aux regards du public dès jeudi prochain, dans une des « salles du Musée de la ville. »

21 avril. — « La statue équestre de Jeanne d'Arc a été transportée au Musée de la ville, où elle est visible dès aujourd'hui.— « Un certain nombre d'amateurs et de curieux étaient venus dans « l'espoir de contempler ce gracieux chef-d'œuvre. Leur attente n'a « pas été trompée. — De l'avis des connaisseurs, cette ébauche « n'est pas moins remarquable que la statue en pied, si populaire, « de Jeanne d'Arc, dont le modèle en bronze décore le perron de « l'Hôtel-de-Ville. — L'attitude de l'héroïne est pleine de candeur « et de mélancolie; sa tête, un peu inclinée, ne permet pas au spectateur, qui juge l'ensemble à distance, de voir le détail des traits « et de la physionomie, mais en s'approchant de plus près, on reconnaît que la perfection des détails ne le cède pas à l'harmonie « de l'ensemble. Cette figure pleine de sentiment, nous a rappelé « la princesse Marie elle-même, cette muse royale, digne du siècle « des Médicis.

« Le corps du guerrier anglais, renversé à terre, contraste par « l'énergie et la vigueur de la pose avec l'attitude simple de Jeanne « d'Arc, saisie de pitié en voyant couler le sang. — Le cheval a été « trouvé un peu long par quelques personnes; mais la hardiesse de « sa cambrure et l'élégance de son harnachement désarment la critique la plus sévère, et, s'il nous est permis de donner notre « avis, nous dirons que, dans un genre différent, l'ébauche de la « princesse Marie ne le cède pas au modèle de la statue équestre de « Jeanne d'Arc par Foyatier, qui sera inaugurée sur la place du « Martroi d'Orléans le 8 mai 1854. »

Séance du 13 mai 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Lesérurier, premier Président de la cour impériale de Douai, présent à la séance, remercie la Société de lui avoir conféré le titre de membre honoraire.

Digitized by Google

— M. Leber, que l'état de sa santé avait tenu éloigné depuis plusieurs mois, assiste à la séance. Il remercie la Société des preuves de sympathie qu'il a reçues d'elle.

—Au nom de la commission des publications, M. Tranchau rend compte d'une notice sur le sceau de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, lue par M. Mantellier, dans la séance du 26 avril 1850 (1), et il conclut à l'insertion de ce travail au deuxième volume des Mémoires. —Les conclusions du rapport sont adoptées.

—L'attention de Société est appelée sur l'autel provisoire qui vient d'être construit dans le bras nord du transsept de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, d'après les dessins et sous la direction de M. Clouet, architecte du département. La Société rend hommage au goût et à l'exactitude dont M. Clouet a fait preuve dans la composition de ce monument, élevé dans le style du XIIIe siècle. — Elle accorde en même temps de justes éloges à M. Clovis Monceau, sculpteur à Orléans, pour la statue de la Vierge placée sur l'autel. Ces éloges sont d'autant plus mérités, que l'architecte comme le sculpteur n'ont eu qu'un délai très-court pour l'achèvement des travaux qui leur étaient confiés, et qu'il ont été forcés d'agir avec une grande précipitation.

—M. de Girardot, Sous-Préfet de Montargis, membre titulaire, rend compte à la Société, par la lettre qui suit, d'une découverte de médailles romaines, opérée dans les communes d'Ouzouer-des-Champs et de Dordives :

« Monsieur le Président,

« On vient de trouver à Ouzouer-des-Champs, canton de Lorris, sur la propriété du sieur Vauvelle, une cinquantaine de médailles romaines dans un vase de terre noire brisé. M. Fauchon de Rainneville en a recueilli une quarantaine, et M. le curé de la commune le reste :

« 1° Imp. *Diocletianus Aug.* —Tête à droite, bandeau. ℞. *Genio populi Romani.* Génie debout, tenant une corne d'abondance et une patère.

(1) V. ci-dessus, p. 27 et 76.

Digitized by Google

« 2° Imp. *C. Maximianus* P. P. Aug. — Tête tournée à gauche, bandeau. — ℞. *Genio populi romani.* — Corne d'abondance, patère et une étoile; au-dessus, S. T.

« Autres, id., sans les lettres S. T, et imp. *Maximianus*, sans C.

« Autres, ℞. *Genio pupuli romani;* à l'exergue, DEN.

« Autres, ℞. à l'exergue, P. T. R.; dans le champ, S. F.

« Imp. *Maximianus;* revers, *Salvis Aug. et Cœs. fel.* — Femme debout.

« 3° *Constantius nobil.* C.—Tête à droite. ℞. *Genio populi romani;* dans le champ, S. F.; à l'exergue, une lettre effacée.

« *Constantius nobil.* C. — Tête à gauche; devant le génie, un autel; dans le champ à droite, B.; à l'exergue, P. L. C.

« Autres, mêmes revers; dans le champ, une étoile à droite.

« 4° *Constantinus Augustus*, même revers.

« Autres, ℞. femme debout, tenant un étendard. *Felix adventus Aug.* C. N. N.; à l'exergue, P. T.

« Imp. *Constantinus* P. P. *Aug.* ℞. *Genio populi romani;* à l'exergue, P. L. N.

« Id. ℞. *Genio pop. rom.;* dans le champ, S. A.; à l'exergue, P. T. R.

« Id. Imp. *Constantinus* P. F. AVG. ℞. *Marti patri Conservatori;* dans le champ, T. F.; à l'exergue, P. T. R.

« 5° FL. VAL. *Constantinus nob.* ℞. *Marti patri propugnatori;* Mars; dans le champ, S. A; à l'exergue, P. T. R.

« J'ai l'honneur de vous prier d'offrir à la Société trois de ces médailles.

« On vient de trouver à Dordives, près de la voie romaine de Sens à Orléans, un vase contenant un grand nombre de médailles de Postume, Tétricus, etc. Je vous en envoie quelques-unes.

« Le vase est brisé.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très-distingués,

« GIRARDOT. »

Les pièces de Postume, envoyées à la Société, ne présentent aucun type rare.

Digitized by Google

Séance du 27 mai 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Au nom de la commission des publications, M. Tranchau expose que les lettres de Colardeau, présentées par M. de Buzonnière, dans la séance du 22 avril (1), offrent assez d'intérêt pour être publiées; mais qu'il conviendrait d'y joindre les lettres du même personnage dont la Société pourrait recevoir communication, notamment celles qui font partie des collections d'autographes de MM. Dupuis et Vincent, et de faire du tout une seule publication. — La Société, après avoir entendu MM. de Buzonnière, Dupuis et Vincent, décide que la commission des publications recueillera toutes les lettres inédites de Colardeau, conservées dans les collections d'Orléans, et que de ces lettres sera formé un recueil par ordre de date qui sera publié en 1854.

— Au nom de la commission des publications, M. le Secrétaire expose que la commission, après avoir pris connaissance du travail de M. Dupré, sur Noël Mars (2), moine de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, auteur d'une histoire manuscrite de cette abbaye, estime que cette histoire présente assez d'intérêt pour être publiée en très-grande partie, et qu'il y a lieu d'accepter la proposition faite par M. Dupré d'en préparer une édition. — Les conclusions de ce rapport sont adoptées. La Société décide que le manuscrit de Noël Mars, accompagné des notes de M. Dupré, sera inséré au deuxième volume de ses Mémoires.

— M. Clouet, architecte du grand Séminaire d'Orléans, fait savoir qu'en pratiquant une tranchée dans le jardin du Séminaire, au chevet de la crypte de saint Avit, on a trouvé, en contrebas de la rue de Hurepoix, la voie romaine qui d'Orléans se dirigeait sur Paris, par le Hurepoix et la vallée de l'Essonne.

Voici la note adressée par M. Clouet sur cette découverte :

« Dans deux tranchées de fondations pour l'agrandissement du « pavillon nord-est du séminaire (l'un en longeant la rue de Hu-

(1) V. ci-dessus, p. 340.
(2) V. ci-dessus, p. 323.

Digitized by Google

« repoix, l'autre en allant de la crypte de saint Avit à la rue), on a « trouvé, à 3 mètres 15 cent. au-dessous du sol du jardin, 1m 50c « au-dessous du sol de la rue, les traces d'une voie romaine se di- « rigeant du nord au midi, et allant probablement aboutir à l'angle « de l'ancienne enceinte de la ville, dans le terrain occupé aujour- « d'hui par l'évêché.

« Cette voie, dont on a découvert 2m 50c de large sans voir l'ex- « trémité, qui se trouve dans la rue de Hurepoix, est d'une épaisseur « de 1m 25c, se compose, en commençant par le haut, d'un lit de « 0m 25c de petit caillou de carrière, dit jars de terre; d'un lit, va- « riant de 15 à 35c, en moellons, en blocage, dans les joints des- « quels il y a de la terre marneuse, dite terre blanche; d'un lit de « 5c de terre végétale; d'un lit, variant de 20 à 30c, de moellons « bloqués dans d'épais tas de mortier de chaux et sable; d'un lit, « variant, de 25 à 30c, de moellons, entre les joints desquels est de « la terre blanche; enfin, de 5c de terre végétale rapportée : au- « dessous de cette dernière couche, est la marne glaiseuse natu- « relle. »

— M. Bimbenet, titulaire résidant, expose que de Paris, on lui a demandé communication des documents sur lesquels il a composé son *Histoire de l'Université d'Orléans*, à l'effet de les imprimer dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes;* mais qu'avant de se prêter à ce désir, il a voulu en référer à la Société, et la mettre à même d'entreprendre elle-même la publication des documents qu'il a par-devers lui sur l'ancienne Université d'Orléans. — La Société, prenant en considération la démarche et l'offre de M. Bimbenet, décide que, par ses soins et par ceux de la commission des publications, les documents qu'il possède, et des extraits des manuscrits de la Bibliothèque communale, relatifs à l'Université d'Orléans, seront publiés dans ses Annales.

Séance du 8 juin 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le Président annonce que depuis sa dernière séance, la So-

Digitized by Google

ciété a perdu l'un de ses membres honoraires, M. Pardessus, membre de l'Institut, décédé en son château de Pimpenau, près Blois, le 27 mai.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. de Girardot, sous-préfet de Montargis, titulaire non résidant, qui est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« J'ai copié dans un recueil de nouvelles à la main de l'année 1652, appartenant à M. le Mis Amelot de Chaillou, quelques passages relatifs aux événements dont les environs de Gien, de Montargis, de Briare et la ville d'Orléans ont été le théâtre en cette année.

« Je vous prie de déposer cette copie un peu informe, et prise à la hâte, sur le bureau de la Société archéologique de l'Orléanais.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

« GIRARDOT. »

Suivent les nouvelles à la main, recueillies par M. de Girardot :

« Montargis, du 6 au 12 janvier 1552.

« M. le prince a mis la plupart de son armée dans deux villes de « la Guienne, et s'en vient, à ce que l'on tient, avec sa cavalerie, pour « secourir Mourou, et pour traverser le passage de M. le cardinal, « qui est aux environs de Montargis, où M. de Sourdis s'est rendu « pour lui disputer le passage, et a fait prendre les armes aux habi- « tants de cette ville-là et à quelques communes des environs qui « ont presque tout quitté. »

« 3 février.

« Ceux de Gien, jugeant par le traitement que S. A. R. a fait à « leurs députés de ses ressentiments contre eux au passage du car- « dinal, se sont résolus à la défensive contre ses troupes, et pour « cet effet, ont mis dehors nombre de femmes et enfants, et retiré « leur meilleur bien à Saint-Père, Sully et autres lieux. »

. . . . . .

« Par ordre de M. le duc d'Orléans, il partit d'ici, samedi,

Digitized by Google

« 12 charettes pleines d'artillerie, qui furent prises au Louvre, que « l'on conduit à Gien pour s'assurer de ce passage. M. de Beaufort, « avec les troupes levées pour M. le duc d'Orléans, partirent hier « pour ce dessein. Le rendez-vous est à Montargis. A trois ou « quatre lieues autour, tout est désert et ruiné, tant elles y ont causé « de désordre.

« Les députés de Gien sont à Paris, pour s'excuser sur ce que le « cardinal Mazarin a passé par la ville sans être écouté en leurs ex- « cuses. On les a logés dans la cour de Montgommery, au palais. »

« 27 janvier.

« Les lieutenant général et assesseur de la ville de Gien estant ar- « rivez dimanche dernier en ceste ville (1), s'estant adressés à M. le « chancelier pour le supplier d'intercéder pour les habitants d'icelle « envers S. A. R. à cause du passage qu'ils avoient donné au cardinal « Mazarin et à ses troupes, il les mena au palais d'Orléans, où après « avoir fait leurs excuses à lad. A. R. elle les remit à la disposition « de mond. sieur le chancelier qui les fit conduire prisonniers dans « la tour du fort l'Evêque; on a descouvert qu'il y a près de deux « mois que le nommé Barbet avoit traité avec eux pour le dit pas- « sage moyennant 40 mille liv. qu'il leur avoit promis. »

« Paris, 23 mars 1652.

« L'on a advis que le Roy est allé d'Amboyse à Bloys, où les deputés « d'Orléans furent trouver leurs majestés et s'adressant au premier « président luy dirent le sujet de leur députation, que le Roy serait « bien venu dans Orléans pourveu qu'il n'amenera point le cardinal. « Le premier président les mena voir le Roy, ils commencerent leur « harangue, mais il les interrompit et leur dit que c'estoit assez. Ils « retournerent à Orléans et ayant fait leur rapport et leur négocia- « tion, et dit comme ils n'avoient peu parachever leur harangue, ils « feurent blasmez par le corps de ville et de rechef renvoyés vers « le Roy. Cependant l'on continua les assemblées au corps de ville, « où il fut résolu de prendre les armes pour s'opposer à l'entrée des

(1) Paris.

Digitized by Google

« troupes et que l'on bailleroit avis à S. A. R. de l'estat de la place et « prier d'envoyer une personne de commandement. Ce qu'ayant esté « fait, S. A. R. y a envoyé le comte de Fiesque avec un de ses gen- « tilshommes appelé Grammont pour donner des ordres nécessaires « dans la ville au lieu de marquis de Sourdis qui en est sorty ayant « abandonné le party de M. le duc d'Orléans pour prendre celui du « cardinal sous espérance d'avoir un brevet de duc et pair qu'on lui « avoit promis. »

« De Briare, le 28 mars.

« Leurs majestés ont couché cette nuit à Sully et continuent leur « chemin pour aller à Orléans.

« Le 23 mars, M. le duc de Beaufort entre dans Orléans pour y « seconder le Cte de Fiesque et à son entree il reçoit grande accla- « mation du peuple qui s'est declaré pour M. le duc d'Orléans, et en- « suite le duc de Beaufort est venu en ceste ville de Paris trouver « M. le duc d'Orléans. Ils tiennent conseil. Messieurs de Beaufort et « de Chavigny estoient d'avis que S. A. R. allast en personne à Orléans, « afin d'encourager les peuples, mais le cardinal de Retz représenta « qu'il ne falloit pas que S. A. R. desemparast la ville de Paris et qu'il « falloit plus tot envoyer mademoiselle à Orléans, accompagnée de « quelques personnes de condition : mademoiselle estant dans la « chambre du conseil dans le moment s'offrit de bonne grâce à « S. A. R., l'assura que si elle ne luy rendoit un service important, « du moins elle lui seroit fidelle, ce qui toucha tellement le cœur de « S. A. R. qu'elle en pleura de joye, et sur l'heure fut résolu que « mademoiselle partiroit; laquelle partit le 25 pour Orléans, accom- « pagnée du duc de Rohan, du comte de Fiesque et d'autres person- « nes de condition. »

« De Sully, 29 mars 1652.

« L'on fait passer des troupes à Gien pour asseurer le passage « du Roy et de la cour en lad. ville où l'on fait estat d'aller lundi « si les ennemis n'en empeschent. Ils ont failli à forcer Jargeau lundi « comme le Roy et toute la cour passèrent autour de la ville. S'ils « en fussent venus à bout ils auroient pu prendre le Roy et tailler en « pièces tout le reste car ils estoient séparés en divers corps. Mais

Digitized by Google

« M. de Turenne et quelques officiers y estans survenus, ont re-
« poussé les ennemis qui s'estoient déjà rendus maîtres du pont de
« Jargeau lesquels se barricadèrent au bout dud. pont en auroient
« rompu deux arches pour empescher de passer. Elle est campée
« dans le faubourg de Jargeau du costé de Paris, et la ville qui est
« deçà la rivière est gardée par nos gens. M. le cardinal passa dans
« Jargeau pendant le combat et passant le long de la riviere il lui
« fut dit mille injures et tiré nombre de mousquetades dont le
« cheval du C. de Quince qui marchoit à ses costés fut tué. Les deux
« nuits dernières ils ont envoyé quelques partis sur la rivière vis à
« vis de ceste ville qui ont chanté mille injures aud. cardinal, le Roy
« mesme les entendit. »

« 5 avril 1652.

« On escrit d'Orléans du 1er jour de ce mois en ces mots : Nous
« faisons icy bonne et seure garde et l'on a résolu quelque chose
« qui puisse arriver de ne donner entrée dans nostre ville à aucuns
« gens de guerre, estant résolus de nous deffendre contre qui que
« ce soit au péril de nos vies, n'ayant plus que ce qui nous reste
« dans la ville. Les gens de guerre de l'un et l'autre party ayant pillé
« et vollé ce qui estoit à la campagne ayant mesme forcé les chas-
« teaux. Les deux armées sont maintenant entre Jargeau et Gien où
« elles pourront bien se battre ; elles ont présentement la rivière
« entre deux, mais l'on croit que le mareschal de Turenne qui com-
« mande l'armée Mazarinne veut passer sur le pont de Gien pour
« attaquer celle des Princes qui est par effect la plus forte, montant
« à près de 10 à 12000 hommes tant de cavalerie que d'infanterie,
« celle du mareschal de Turenne n'est que de 7000 hommes.

« M. le Prince est venu à Chastillon-sur-Loing, y coucha la nuit de
« Pasques et le lendemain s'en alla trouver l'armée. »

« 20 avril.

« L'armée du mareschal de Turenne est à Briare et celle des
« Princes à Chastillon et n'entreprennent rien les uns contre les
« autres.

« Grand nombre de seigneurs quittent la cour à cause de la di-

Digitized by Google

« sette et extrême cherté qui y est, la famine estant si grande aux « environs de Gien et dans tous les lieux où l'armee de la cour a « passé que les pauvres gens y meurent de faim à tas et l'on croit « que la cour est partie d'hier dud. Gien n'y pouvant plus subsister, « mais on ne scait pas encore de quel costé elle tournera. »

« 20 avril 1652.

« L'on a advis que l'armée des Princes a quitté son poste de Chas- « tillon faute de fourrage et s'estoit advancée vers Montargis et lieux « voisins où elle est encore à présent; elle est commandée en l'ab- « sence de M. le Prince et du duc de Beaufort qui sont encore à « Paris par le sieur de Valois, comte de Tavannes. »

—M. Léopold Delisle, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, adresse à la Société une copie de sa main, de la vie de Gauzlin, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, par André, moine de la même abbaye, manuscrit appartenant à la Bibliothèque impériale. M. Delisle a accompagné cette copie de notes et d'une introduction. La Société, après en avoir entendu la lecture avec beaucoup d'intérêt, renvoie le travail de M. Delisle à la commission des publications.

—M. de Torquat donne lecture de la seconde et dernière partie de son mémoire sur l'église de Saint-Avit d'Orléans (1). La Société prononce le renvoi de ce mémoire à la commission des publications.

Séance du 24 juin 1853.

Présidence de M. Lacave, *maire d'Orléans.*

M. Dubessey, conseiller d'Etat, écrit à la Société pour la remercier de lui avoir conféré le titre de membre honoraire (2).

(1) V. ci-dessus, p. 338.
(2) V. ci-dessus, p. 339.

Digitized by Google

« Vichy, 16 juin 1853.

« Monsieur le Secrétaire,

« Je saisis le premier moment que j'ai de libre pour vous accuser réception du diplôme de membre honoraire de la Société archéologique de l'Orléanais, que vous avez bien voulu me transmettre.

« Je suis très-sensible à la pensée qui m'a fait conférer ce titre par une Société dont j'honore les membres et dont j'ai pu apprécier les utiles travaux, tout indigne que je fusse d'y prendre part.

« Je ne puis attribuer la nomination dont la Société m'a honoré qu'à un sentiment d'affectueuse estime que m'ont conservé mes anciens collègues, sentiment auquel je crois d'autant plus volontiers que je l'éprouve moi-même pour eux.

« Veuillez bien, Monsieur le Secrétaire, en leur donnant cette assurance, leur offrir mes remercîments bien sincères d'un honneur que je serai heureux de reconnaître par quelques services, et agréer pour vous l'expression de mes sentiments très-distingués et très-dévoués.

« DUBESSEY. »

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de Cléry au Président de la Société.

« Monsieur le Président,

« Dans des fouilles récemment faites sur un chemin vicinal de ma commune, il a été découvert d'anciennes tombes; je ne sais quel mérite elles peuvent avoir. Je vous en donne avis, afin que si vous le jugez à propos, vous puissiez les venir visiter et les réunir à la collection déposée à la Préfecture. Ces tombes renfermaient de vieilles boucles ou agrafes qui sont en ce moment entre les mains de M. de Lockart.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

« LOCHON-BARAULT. »

M. Le Président annonce en même temps à la Société que les agrafes dont il est parlé dans cette lettre ont été communiquées à la Société par M. de Lockart.

Digitized by Google

L'un de MM. les conservateurs du Musée est chargé de se rendre à Cléry et de présenter un rapport sur les tombes signalées et sur les objets communiqués par M. de Lockart.

—Au nom de la commission des publications, M. Lenormant rend compte d'une notice sur les antiquités romaines de la commune de Sceaux, lue par M. l'abbé Cosson, dans la séance du 11 mars 1853 (1), et en propose l'insertion au deuxième volume des Mémoires de la Société. — Les conclusions du rapport sont adoptées.

—Au nom de la même commission, M. Tranchau rend compte d'un manuscrit relatif aux droits qui se percevaient sur les denrées, dans la ville d'Orléans, à la fin du XIIIe siècle, et d'un commentaire de ce manuscrit, dont il a été donné lecture par M. de Vassal, dans la séance du 15 avril (2). — Les conclusion du rapport, tendantes à l'insertion du manuscrit et du commentaire au deuxième volume des Mémoires, sont adoptées.

—M. Mantellier donne lecture de la première partie d'un mémoire ayant pour titre : *De trois inscriptions tumulaires qui se lisent en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans.*

—La Société entre en relation avec la Société archéologique de Zurich.

MEMBRES ADMIS AU COURS DU 2e TRIMESTRE DE 1853.

Membre honoraire.

M. DUBESSEY, conseiller d'Etat, ancien préfet du Loiret.

Titulaire résidant.

M. CORDOEN, procureur général près la cour impériale d'Orléans.

(1) V. ci-dessus, p. 329.
(2) V. ci-dessus, p. 339.

Digitized by Google

Titulaire non résidant.

M. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Associé correspondant.

Le R. P. Arthur Martin, jésuite, à Paris.

Associé étranger.

M. Roach Smith, à Londres.

Ouvrages offerts à la Société au cours du 2e trimestre de l'année 1853.

Notice historique et archéologique sur le château de Saint-Quentin-les-Roches en Touraine, par M. L. Boilleau, Tours, Ladevèze, 1853, in-8°, 14 p.; hommage de l'auteur.

Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'Ain, nos 2 et 3, février et mars 1853, Bourg, Milliet-Bottier, 1853, in-8°, p. 33 à 96; offert par la Société d'émulation de l'Ain.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant l'année 1852, in-8°, 8 p.

Biographie de Jean de Montagu, grand maître des finances, par Lucien Merlet, ancien élève de l'école des Chartes, Paris, Didot, 1852, in-8°, 32 p.; hommage de l'auteur.

Conseil général de Loir-et-Cher, session de 1852, Blois, in-8°, 186 p.; offert par M. le Préfet de Loir-et-Cher.

Un dépôt de monnaies du XIIe siècle, trouvé à Saint-Aybert, par Renier Chalon, Bruxelles, in-8°, 1853, avec pl.; 10 p. — *Un denier de Henri Loiseleur*, frappé à Anvers, par Renier Chalon, Bruxelles, in-8°, 3 p. avec pl.; hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome IV, 11e livraison, Limoges, in-8°, p. 115 à 144.

Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et

Digitized by Google

cartes à jouer, composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur, Paris, Techener, 1839, in-8°, 4 vol. avec fig. — *Jeux de cartes tarots et de cartes numérales du XIV° au XVIII° siècle, publiés par la Société des Bibliophiles français*, Paris, MDCCCXLIV, petit in-f°, 18 p. et 100 pl. (Ouvrage tiré à 100 exemplaires) ; offerts par M. Leber.

17 mai 1853. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain*, n° 4, avril 1853, Bourg, in-8°, p. 37 à 128, avec pl.

Mémoire sur les médailles romaines découvertes dans la commune de Boissy-sans-Avoir, par M. Moutié, in-8°, 13 p.; hommage de l'auteur.

Mémoire de la Société nationale archéologique du midi de la France, tome VII, 1re livr., 3e série, in-4°, p. 1 à 55.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des lettres, nouvelle série, tome Ier, Lyon, 1851, in-8°, 263 p. — *Classe des sciences*, nouvelle série, tome Ier, Lyon, 1851, in-8°, 364 p.

Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques grecs et latins, tant sacrés que profanes, par M. Sabbathier, Paris 1785, in-8°, 36 vol. — *Oraison funèbre de Monseigneur Louis Sextius de Jarente de Labruyère, évêque d'Orléans, prononcée dans l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans, le 28 mai 1789, par M. François-Benoist Rosier, prêtre chanoine de ladite église*, Orléans, Jacob, in-8°, 60 p. — *Ad serenissimos principes Ludovicum XVI, Galliæ regem et augustissimam regis conjugem Mariam Antoniam Austriæ archiducissam, audito nuntio recens nati Ludovici Caroli Normanniæ ducis, Aurelianis*, Rouzeau-Monteau, 1785, in-8°, 7 p. (Ode par les élèves humanistes du collége d'Orléans). — *Traduction en vers latins de l'épître de M. Ragon à son fils, par MM. les écoliers de rhétorique du collége royal d'Orléans*, Orléans, Couret de Villeneuve, 1785, in-8°, 29 p. — *Ariste, ou la convalescence d'un bon père de famille*, Orléans, Huet-Perdoux, in-8°, 4 p. (Épître par Jean Roger, prof. au Lycée d'Orléans, sur la convalescence de M. M...., ancien Préfet du Loiret). — *Département du Loiret, ouverture de l'Ecole centrale pour l'an VII*, Orléans, Jacob aîné, rue de la Philosophie, n° 6, in-4°, 19 p. —

Digitized by Google

Précis sur la manière de considérer et d'enseigner l'histoire, mémoire qui a obtenu à son auteur la place de professeur d'histoire à l'École centrale du département du Loiret, Orléans, Jacob, in-8°, 16 p. (par M. Liger). — *In ortum Romæ Regis carmen, Aurelia*, Huet-Perdoux, 1811, in-8°, 2 p. (par MM. Batailler et Dupuis, élèves de seconde au Lycée d'Orléans). — *Analyse historique précédée de considérations sur Tite-Livre et Tacite, présentée à la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, le 7 juillet 1820, par M. Laurent, licencié ès-lettres, professeur au collége royal de la même ville*, in-8°, 22 p. — *Extrait des registres des délibérations du Conseil général de la commune d'Orléans, séance du 16 mars 1793*, in-4°, 11 p. — *République une et indivisible ou la mort*, procès-verbal des séances tenues dans l'église de Saint-Paterne d'Orléans, par le citoyen Laplanche, représentant du peuple dans le département du Loiret, Orléans, Couret, in-4°, 75 p. — *Formules d'imprécation contre les parjures et d'invocation à l'Être suprême*, rédigées et arrêtées par les professeurs de l'École centrale, et approuvées par l'administration départementale, pour être chantées dans toutes les communes du département du Loiret, à la fête du 2 pluviôse an 7, Orléans, Jacob, in-4°, 4 p. — *Notice nécrologique sur M. Paul-Hector Baron Sezeur*, ancien procureur général près la Cour impériale d'Orléans, Jacob, in-8°, 3 p. — *Mémoire sur les causes de la décadence de l'industrie manufacturière et commerciale à Orléans*, par M. Sevin-Mareau, Orléans, Jacob, MDCCCXXVIII, in-8°, 51 p. — *Compagnie anonyme de la rue du Prince-Royal à Orléans, acte constitutif de la Société* (juillet 1832), in-4°, 64, p. — *Observations de MM. les commissaires de la compagnie de la rue du Prince-Royal, sur le contre-projet de traité présenté aux membres du conseil municipal de la ville d'Orléans* (août 1832), Paris, Rignoux, in-4°, 33 p. — *Résumé transmis à M. le Préfet du Loiret, sur l'état légal et la question relative au projet de la rue du Prince-Royal* (20 août 1833), in-4°, 20 p. — *Observations des administrateurs et commissaires de la compagnie de la rue du Prince-Royal* (février 1836), in-4°, 17 p. — *Homologation des statuts de la compagnie anonyme de la rue du Prince-Royal* (avril 1837), in-4°, 26 p. — *Précis sur l'entreprise de la rue du Prince-Royal à Orléans*, in-4°, 4 p. — *Exposé de la situation financière de la ville*

Digitized by Google

d'Orléans, présenté au conseil municipal, dans la séance du 3 août 1841, par M. Sevin-Mareau, maire, Jacob, in-8°, 28 p. — *Notice historique et statistique sur l'hôpital d'aliénés d'Orléans*, par le docteur Payen, Orléans, Danicourt et Pagnerre, 1843, in-8°, 39 p. — *Nouvelle description de l'obélisque de Luxor*, Paris, Gauthier, octobre 1836, in-8°, 16 p.; offerts par M. Dupuis.

— *Nobiliaire de Belgique*, par M. N. J. Vander Heyden, 1 vol., Anvers, de Cort, 1852, in-8°, 488 p.; hommage de l'auteur.

Mémoire sur les baillis du Cotentin, par M. L. Delisle, Caen, Hardel, 1851, in-4°, 59 p. — *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ de anno Domini ut videtur, MCLXXXIV, fragmentum detersit ediditque Leopoldus Delisle, Cadonis, Hardel, MDCCCLI*, in-8°, 55 p. — *Documents historiques, extraits d'un compte de la seigneurie du Neubourg, 1413*, par M. Léopold Delisle, in-8°, 20 p. — *Notice sur les attaches d'un sceau de Richard Cœur-de-Lion*, par le même, in-8°, 7 p. — *Documents sur les livres et les bibliothèques au moyen-âge*, par le même, in-8°, 16 p.; offerts par l'auteur.

Bulletin de la Société Archéologique de Sens, 1852, in-8°, p. 53 à 124, avec pl. — *Bulletin de la même Société*, 1852, in-8°, 158 p., avec pl.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, août, 1853, n° 1, in-8°, 36 p.

Documents relatifs à la ville de Montargis et au siége de 1427, recueillis et publiés par M. le baron de Girardot, sous-préfet, et le docteur Ballot, Maire de Montargis, Montargis, Chrétien, 1853, in-4°, 32 p.; hommage des auteurs.

Le Louvre par M. L. Vitet, de l'Académie française, par M. Ch. Lenormant de l'Institut, Paris, in-8°, 1853, 19 p.; offert par M. Charles Lenormant.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Siebenter band, Fünftes heft, Zürich. 1852, in-4°, p. 109 à 121, avec pl.; offert par la Société des Antiquaires de Zurich.

Digitized by Google

Objets offerts au Musée au cours du 2e trimestre de 1853.

Par M. Olivier, tilulaire résidant, empreintes de deux sceaux.

1. Écu bandé de six pièces à un franc quartier pallé de quatre pièces, sommé d'un casque à une licorne en cimier avec la légende: THOMAS ROSSE. — Sceau circulaire, XVIe siècle.

2. S. PETR POR' SCI MAVRICII RENECI (*Sigillum prioris sancti Mauricii Reneci*); un saint dans une niche ogivale; sceau ogival, XVe siècle.

Par M. Lebaigue, professeur au Lycée d'Orléans, blanc de Jean II, roi de France.

Par M. Lallier, titulaire résidant, médaille en cuivre, portant au droit la tête de l'empereur Napoléon III, au revers, la tête de l'impératrice Eugénie. — Lithographie représentant: 1° Jeanne d'Arc à cheval allant au sacre à Reims; 2° les armes de la famille Dulys; 3° le monument autrefois élevé sur le pont d'Orléans en l'honneur de la Pucelle. — Quelques monnaies et médailles, parmi lesquelles deux deniers de Juba.

Par M. Desnoyers, titulaire résidant, trois glaives antiques, trouvés dans les environs de Reims. — Portrait de *Messire Alphonce d'Elbene, evesque d'Oléans*, B. Moncornet; gravure encadrée. — *Reverendissimi domini Gabrielis Albaspinæi Aureliorum episcopi vera effigies*, M. Lasne; grav. encadrée. — Portraits réunis de Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans, et de Nicolas Joseph de Paris, coadjuteur d'Orléans, André, d'après Rigault, 1727; grav. encadrée. — Portrait de *Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, gouverneur des ville et duché d'Orléans et pays Orléanois*, Chereau, d'après Rigault; gravure encadrée. — *Coffre ancien qui se voit dans la sacristie de l'église de Saint-Aignan*, Jacob aîné et Pensée, 1824; lith. encadrée. — Ancien monument de la Pucelle d'Orléans, Allais, d'après Diot, 1827; gravure encadrée. — *Plan de la forest d'Orléans, garde de Chaumontois, tréfond de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, 1751; — canal d'Orléans, plan de la partie du grand biez, entre les ponts des villages de Sury-au-Bois et*

Digitized by Google

Combleux ; — plan du parc du château de Chambord, 1787 ; — carte de partie du duché d'Orléans, territoire compris entre Saint-Sigismond à l'ouest, Langesse à l'est, Mareau et Nancray au nord, et la Loire au midi ; — plan général de la forêt d'Orléans ; — plan de la forêt d'Orléans divisée par coupes, sur parchemin ; — plan de la forêt d'Orléans divisée par coupes ; — plan de la partie de la forêt d'Orléans, sise en la garde du milieu ; — *plan d'une pièce de bois appelée le Buisson, dépendance de la terre des Landes, paroisse de Jouy-le-Pothier*, 1767 ; — plan et mesurage du port de Combleux, près de l'embouchure du canal d'Orléans, dans la rivière de Loire, 1777 ; — *plan et arpentage des bois du tréfond de l'abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire*, 1728. — Lot de médailles romaines, deniers et petits bronzes des empereurs Claude le Gothique, Victorin, Tetricus, Gallien, Salonine, Postume, Maximianus, Constantin, Constantius, Constans, Gratien ; — lot de 35 estampes, savoir : vue d'Orléans, lith. ; — Orléans, place de l'Étape, Mausson, lith. ; — Orléans, vue prise du quai Neuf, Deroy, lith. ; — Orléans, quai de Cypierre, Deroy, lith. ; — maisons et monuments d'Orléans : maison dite de François Ier, Chamonin, grav. ; — Musée, ancien Hôtel-de-Ville, Chamonin, grav. ; — Bibliothèque de la ville, Deroy, lith. ; — maison de Diane de Poitiers, G. Muller fils, lith. ; — maison d'Agnès Sorel, extérieur, Mausson, lith. ; — maison de du Cerceau, Mausson, lith. ; — maison du Lion-Rouge, Mausson, lith. ; — maison de Jean d'Alibert, Mausson, lith. ; — façade de la maison de Jeanne d'Arc, G. Muller fils, lith. ; — pavillon de Jeanne d'Arc, G. Muller fils, lith. ; — Maison d'Agnès Sorel, G. Muller fils, lith. ; — ancienne Université, Ch. Pensée, lith. ; — Portail de Notre-Dame-de-Recouvrance, Deroy, lith. ; — cour de la mairie, ancien hôtel Groslot, J. Arnout, lith. ; — halle au blé, Deroy, lith. ; — maison de François Ier, Mausson, d'après Salmon, lith. ; — façade du palais de justice, Mausson, d'après C. Pensée, lith. ; — Musée, cabinet particulier de M. le Directeur, Mausson, lith. ; — la tour Blanche, d'après Salmon, lith. ; — le temple protestant, Mausson, d'après Salmon, lith. ; — église Saint-Euverte et tour à Pinguet, Mausson, d'après Salmon, lith. ; — ancienne porte Saint-Laurent en 1815, M. Romagnési, lith. ; — ancienne porte Saint-Laurent ou Barentin, 1834, Ch. Pensée, lith. ;

Digitized by Google

— ruines du château de Montargis, côté de l'ouest, lith.; — *illustrissime et reverendissime père en Dieu, Messire Alphonce d'Elbene, evesque d'Orléans,* portrait, B. Moncornet, grav.; — Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, portrait, de l'Ormessin, grav.; — *Alexander Pauli filius Petavius suprema in francorum curia senator,* portrait, M. Petau, d'après le Fevre, 1669, grav.; — Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, grav.; — Charles Lenormant du Coudray, portrait, Gaucher, d'après le Bel, grav.; — M. de Bizemont, fondateur du Musée d'Orléans, lith.

Par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans, statue de saint Denis en pierre peinte. Le saint est mitré, revêtu de ses habits épiscopaux; ses mains, gantées, portent un anneau à la première phalange de chacun des dix doigts. Sur ses vêtements, les monogrammes du Christ et de la Vierge, en caractères du XVe siècle; il tient sa tête dans ses mains. Cette statue se trouvait dans la commune d'Ouzouer-sur-Loire.—Figure des paroisses du duché d'Orléans où le couvent de la Magdeleine a des rentes, cens et festage, sur parchemin, 1640.

Par M. Salmon, professeur de dessin à Orléans, cathédrale d'Orléans, vue prise de l'angle sud-ouest, lith. par Salmon; — Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans, vue générale prise de l'angle sud-ouest, par Salmon, gravée par Himely (1834); — vue du quai Saint-Laurent à Orléans, Salmon, grav.; — quatre vues d'Orléans: jardin de la ville, porte Barentin, Hôpital général, maison de François Ier, par le même, lith.; — collége royal d'Orléans, grande cour, par le même, gravé par A. Riffaut; — vue de la ville d'Orléans, prise de l'île Arrault; — vue de la ville d'Orléans, prise des Capucins, par le même, 1815, grav. par Piringer; — allée de Saint-Mesmin, prise de la Croix Mort-tua-le-Vif, près Orléans, par le même, lith.; — vue de la source du Loiret et du château de la Source, par le même, grav.; — vue du moulin et de la maison Saint-Samson, sur le Loiret, par le même, grav.; — vue du Loiret prise du moulin Saint-Samson; — vue du Loiret, prise des moulins au-dessus du pont Saint-Mesmin, par le même, grav.; — moulins des Béchets, Isambert, sur le Loiret, par le même, lith.; — église de Saint-Péravy, par le même, lith.; — église et village d'Épieds, église et village de Coulmiers, par le même, lith.; — le chêne de l'Evangile, par le même, lith.; — légende de l'Or-

Digitized by Google

léanais, l'orme au Diable, le chêne de l'Evangile, le pont au Chien, le puits de Saint-Sigismond, par le même, lith.; — portrait de Jean Bardin, peintre d'histoire, membre de l'Institut de France, par le même, lith.

Par M. Dupuis, titulaire résidant, plan de la ville d'Orléans, 1841; — carte du département du Loiret, 1838; — anciennes affiches d'Orléans.

Par M. Lallier, titulaire résidant, lot de jetons et monnaies, parmi lesquelles plusieurs deniers et doubles tournois d'Orange, d'Arles, de Sedan, de Dombes, et une suite de monnaies d'argent et de cuivre de S. M. Victoria, reine d'Angleterre; — statuette d'Isis, bronze, haut., 92 millim.

Par M. de Langalerie, titulaire résidant, hache celtique en silex, trouvée près du château d'Allonnes, commune de Donnery (Loiret).

Objets achetés par la Commission du Musée pendant le 2e trimestre de l'année 1858.

Bronze, statuette, 8 cent.; sacrificateur debout, nu, imberbe; de la main droite tenant une patère, de la main gauche une œnochoé.

Bronze, clef romaine

Bronze, graphium.

Ivoire, épingle de tête.

Médailles antiques : Domitianus, ar., denier. — Nerva, g. b. — Hadrianus, g. b. — Antoninus Pius, g. b., au revers un triomphe. — Marcus Aurelius, g. b., 2 variétés. — Faustina junior, g. b. — Lucius Verus, g. b. — Lucilla, g. b. — Commodus, ar., denier. — Crispus, g. b. — Philippus, deniers, 2 variétés. — Otacilia, denier. — Trajanus Decius, denier. — Gallienus, ar.; denier, 1; p. b., 2. — Postumus, ar.; denier, 1; m. b., 1. — Tetricus, p. b. — Licinius, p. b.

Vase. — Urne, couverte rouge.

Tous ces objets provenant des découvertes opérées à Sceaux (Loiret), sur le territoire de l'ancienne ville romaine de Vellaunodunum.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 12.

PREMIER TRIMESTRE DE 1853.

Séance du 14 janvier 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Les membres portés au bureau dans la séance précédente sont installés. La Société, sur la proposition de M. de Vassal, vote des remercîments à M. de Buzonnière, président sortant.

— MM. Watson et Huot, membres titulaires résidants, adressent leur démission.

La démission de M. Huot est fondée sur ce qu'ayant été appelé aux fonctions de substitut du procureur impérial à Rennes, il cesse d'habiter Orléans. — M. Huot sollicite le titre d'associé correspondant, qui lui est conféré aux termes de l'article 16 du réglement.

— M. le comte Édouard de la Touanne offre à la Société divers objets antiques trouvés dans sa terre de la Touanne, commune de Baccon, arrondissement d'Orléans. Ce sont :

1° Un anneau en bronze portant sur son chaton gravé, en creux, un monogramme mérovingien dans lequel se trouvent les lettres I. V. S. N. E. Entre les deux jambages de la lettre N deux x x beaucoup plus petits que les autres lettres. Cet anneau a été découvert en 1796, au midi du château de Prélefort, près d'une pierre désignée sous le nom de Pierre-de-Justice ;

Digitized by Google

2° Quatre médailles romaines : Marc-Aurèle, grand bronze, au revers un triomphe ; — Nerva, moyen bronze, fleur de coin, patine fort belle ; — Postume, denier d'argent ; — Gratien, petit bronze. Ces médailles ont été découvertes dans des fouilles faites en 1836, aux abords du château de la Touanne ;

3° Deux bracelets en bronze, patine fort belle, découverts en 1837, sous une tombelle formée d'un amas de petites pierre calcaires qui existe sur la terre de la Touanne. — Sous la même tombelle se trouvaient un squelette humain et un vase en terre contenant des ossements calcinés ;

4° Un lot de monnaies et pièces diverses, parmi lesquelles un franc de Henri III, une pièce de douze sols de Louis XIV, un plomb aux armes de la ville d'Orléans, trouvés en 1850 dans des fouilles faites pour établir un coursier au moulin de Prélefort.

La Société appréciant l'importance du don de M. le comte de la Touanne, décide que des remercîments lui seront adressés par lettre spéciale.

— M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans, fait hommage d'une notice sur l'abbaye de la Cour-Dieu, par M. l'abbé Gingreau, suivie de notes manuscrites par M. l'abbé Pelletier. Cet envoi est accompagné d'une lettre par laquelle M. l'abbé Pelletier exprime le désir de voir le travail de M. Gingreau inséré dans les Mémoires de la Société. La Société se serait rendue avec d'autant plus d'empressement au désir exprimé par M. l'abbé Pelletier, qu'elle apprécie, comme elle le mérite, l'œuvre de M. Gingreau ; mais cette notice ayant été publiée déjà dans le journal le *Moniteur du Loiret*, les termes de son réglement ne lui permettent pas de la reproduire dans ses Annales.

— Communication est donnée d'une lettre adressée à M. le baron de Witte, titulaire non résidant, par M. le vicomte de Kerkhove, président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, lequel annonce que cette Société savante a accepté la proposition qui lui a été faite par l'entremise de M. de Witte, d'établir des relations avec la Société Archéologique de l'Orléanais. — La Société décide que ses publications seront désormais envoyées à l'Académie

Digitized by Google

d'Archéologie de Belgique et des remercîments adressés à M. de Witte.

— M. Mantellier, secrétaire de la Société et conservateur du musée d'archéologie, fait connaître qu'en cette dernière qualité il a été appelé à visiter plusieurs cercueils en pierre récemment découverts dans le transsept de l'église de Saint-Euverte d'Orléans. Il annonce en même temps que les fouilles qui avaient amené la découverte de ces cercueils ont été interrompues jusqu'à ce que M. le supérieur général des Pères de la Miséricorde, propriétaires de l'église de Saint-Euverte, ait fait connaître ses intentions sur la suite à donner. La Société décide qu'une commission composée de MM. de Buzonnière, Jacob et Rocher, s'adjoignant à M. le Président et à M. le Secrétaire de la Société, sera chargée de surveiller les fouilles de Saint-Euverte, si elles sont continuées, et de la tenir informée de leurs résultats.

Séance du 28 janvier 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

MM. Comarmond, directeur du musée Saint-Pierre, à Lyon, et Henri Morin, membres de plusieurs Sociétés savantes, remercient la Société de leur avoir conféré le titre d'associés correspondants.

— Au nom de la commission des publications, M. Lenormant lit un rapport sur l'histoire du Chapitre de Saint-Étienne de Bourges, par M. le baron de Girardot, membre titulaire non résidant. Les conclusions de la commission, tendantes à l'insertion du mémoire de M. de Girardot au deuxième volume des Annales de la Société, sont adoptées. Ce mémoire a obtenu une médaille au concours des antiquités nationales.

— Au nom de la même commission, M. Tranchau lit un rapport sur un mémoire de M. J. Quicherat, ayant pour titre : *Du lieu où est mort Henri Ier*, duquel mémoire lecture a été donnée dans la séance du 22 août 1852 (1). Les conclusions de la commission,

(1) V. ci-dessus p. 287.

Digitized by Google

tendantes à l'insertion du travail de M. Quicherat au deuxième volume des Mémoires de la Société, sont adoptées.

— Au nom de la commission chargée de visiter la crypte de Saint-Avit (1), M. de Buzonnière fait un rapport verbal dans lequel il exprime l'avis que cette crypte a tous les caractères d'une construction mérovingienne. C'est, du reste, l'opinion émise par MM. Ch. Lenormant et L. de La Saussaye, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et membres honoraires de la Société, qui sont venus l'un et l'autre visiter la crypte. — M. de Buzonnière et M. l'abbé de Torquat annoncent qu'ils préparent, chacun de son côté, un travail complet sur la légende de saint Avit, les circonstances de son inhumation à Orléans, la crypte construite pour recevoir ses restes et l'église placée sous son invocation.

— M. Delanoy, architecte et maire de Pressigny (Loiret), est nommé titulaire non résidant.

Séance du 31 janvier 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. de Langalerie, au nom de la commission de comptabilité, lit un rapport tendant à l'homologation des comptes présentés par M. le Trésorier, pour l'exercice 1852 (2), lesquels se soldent par un excédant de recettes sur les dépenses de 212 fr. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Séance du 12 février 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Au nom de la commission des publications, M. l'abbé Rocher

V. ci-dessus, p. 296 et 303. — Cette commission se compose de MM. de Buzonnière, Clouet, Desnoyers, Mantellier, Pillon, de Torquat et de Vassal.

(2) Voir ci-dessus, p. 308.

Digitized by Google

présente un rapport sur le mémoire de M. Dupuis, ayant pour titre : *Notice sur le siége soutenu contre les Anglais par la ville de Montargis en 1427* (1). Les conclusions du rapport, tendantes à l'insertion du travail de M. Dupuis au deuxième volume des Annales de la Société, sont adoptées.

M. Dupuis termine sa notice en proposant à la Société d'émettre un vœu pour le rétablissement, dans la ville de Montargis, du monument autrefois élevé en mémoire de la défaite des Anglais, et de la fête qui se célébrait le 5 septembre de chaque année, anniversaire de ce glorieux événement. A cette occasion, l'étendard du comte de Warwick, chef de l'armée anglaise, étendard pris sur l'ennemi et conservé depuis dans la maison-commune de Montargis, était processionnellement porté dans la ville. Ce ne sont ni les injures du temps, ni la vétusté qui ont fait tomber le monument et détruit l'étendard, mais une décision du conseil municipal de 1792, décision en vertu de laquelle le monument fut démoli et l'étendard brûlé publiquement, pour rendre hommage aux principes de *fraternité universelle,* qui ne permettaient plus de laisser subsister ces témoignages des guerres et des haines de peuple à peuple.

La Société, s'associant à la pensée de M. Dupuis et adoptant sa proposition, émet le vœu *que le monument construit près de Montargis, en mémoire de la levée du siége de 1427, soit prochainement rétabli sur son emplacement primitif, et que la fête du 5 septembre soit également rétablie pour perpétuer le souvenir de ce glorieux événement.* Ce vœu sera transmis à l'autorité municipale de Montargis par l'intermédiaire et sous l'approbation de M. le Préfet du Loiret.

— M. de Buzonnière lit un mémoire sur la crypte de Saint-Avit (2). A ce mémoire est annexé un plan de la crypte par M. Clouet. La Société en prononce le renvoi à la commission des publications. — M. le Président fait connaître que, par une lettre adressée à l'un des membres de la Société, M. Ch. Lenormant annonce que le comité établi près le Ministre de l'intérieur, pour la

(1) V. ci-dessus, p. 287.
(2) V. ci-dessus, p. 320.

Digitized by Google

conservation des monuments historiques, a proposé le classement de la crypte parmi les monuments historiques et l'allocation des fonds nécessaires pour sa restauration et son entretien.

— M. le baron de Girardot, titulaire non résidant, écrit que les archives communales de Montargis possèdent un dire du procureur général au parlement de Paris, dans un procès concernant la succession de Renée de France, dame de Montargis, deuxième fille de Louis XII, et que ce dire renferme des documents intéressants, au point de vue de l'histoire de l'Orléanais comme à celui de l'histoire générale de la France. La Société décide que des remercîments seront adressés à M. de Girardot pour cette communication, avec prière d'envoyer une copie de la pièce dont il a fait connaître l'existence.

— Lecture est donnée d'un mémoire de M. J. Quicherat, associé correspondant, ayant pour titre : *Histoire de Vitry-aux-Loges*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du 25 février 1853.

Présidence de M. Dupuis, *vice-président.*

MM. Jolibois, curé de Trévoux, et Delanoy, maire de Pressigny, remercient la Société de les avoir nommés, le premier associé correspondant, le second titulaire non résidant.

— Au nom de la commission de révision du réglement, M. l'abbé Desnoyers présente un rapport sur la proposition de modification à l'article 42, déposée par M. Vincent, dans la séance du 13 août 1852.

Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, la Société décide qu'un nouvel article sera inséré au réglement, portant *que dans le cas où la commission des publications juge que des modifications sont à introduire dans un mémoire renvoyé à son examen, l'auteur du mémoire sera, s'il habite Orléans, appelé dans le sein de la commission et entendu sur les modifications proposées.*

Lorsque les modifications proposées par la commission sont ap-

Digitized by Google

prouvées par la Société, le mémoire ne doit être imprimé qu'avec ces modifications. L'auteur peut toutefois s'opposer à la publication de son travail, qui rentre alors dans les archives de la Société, sans qu'il lui soit permis de le publier à part.

— Lecture est donnée d'un mémoire de M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, sur Jean-Noël Mars, d'Orléans, moine de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, auteur d'une histoire manuscrite de cette abbaye, qui appartient à la bibliothèque communale de Blois. Le mémoire de M. Dupré contient la biographie de Noël Mars et une analyse de son histoire de Saint-Laumer. La Société remet à statuer sur la destination à donner à ce mémoire jusqu'après la lecture d'un travail que M. Laurand, associé correspondant, lui a adressé sur l'abbaye de Saint-Laumer.

Séance du 11 mars 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le Président fait connaître que le Bureau s'est présenté chez M. Dubessey, Préfet du Loiret, membre honoraire, afin de lui offrir, sur sa récente nomination au conseil d'État, les félicitations de la Société, et lui exprimer en même temps ses regrets de le voir s'éloigner d'Orléans.

— M. l'abbé Cosson, titulaire résidant, donne lecture d'un mémoire sur les antiquités romaines de la commune de Sceaux (Loiret). Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'un mémoire de M. de Caussade, lieutenant-colonel du 7e régiment d'infanterie légère, associé correspondant, sur les monnaies frappées par les deys d'Alger avant l'occupation et les monnaies frappées par l'émir Abd-el-Kader pendant sa lutte contre les armées françaises. — Vingt et une de ces monnaies, recueillies en Afrique par M. de Caussade et données par lui à M. de Vassal, président de la Société, sont déposées sur le bureau et offertes à la Société par M. de Vassal. Ces vingt et une pièces forment une série complète en or, argent et billon. — Des remer-

Digitized by Google

cîments sont votés à M. de Vassal et à M. de Caussade. Le mémoire de ce dernier est renvoyé à la commission des publications.

— Au nom de M. Guérin, fermier à Saint-Georges, commune d'Épieds (Loiret), M. Dupuis dépose sur le bureau :

1° Un sceau en plomb du pape Clément IV (1265-1268);

2° Un denier de Jean III, duc de Bretagne (1312-1341);

3° Un denier des comtes de Sancerre, à la légende : IVLIVS CESAR-SACRVM CESARIS ;

4° Une obole de Louis VII ou Louis VIII, roi de France;

5° Trois petits bronzes romains.

Ces objets ont été trouvés en 1852, par M. Guérin, dans des fouilles par lui faites près des bâtiments de sa ferme.

La ferme de Saint-Georges était autrefois un prieuré du même nom, situé sur le territoire de la paroisse d'Epieds, *Appiaria villa*, au hameau de Saintry, *Sintriacum*. Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Tiron, dans le Perche.

Dans une bergerie de la ferme de Saint-Georges se voient encore des fragments de sculptures annonçant que cette bergerie était autrefois la chapelle du prieuré.

— Une commission composée de MM. de Buzonnière, Olivier et Rocher, ayant été chargée de visiter des caves fort anciennes de la maison sise à Orléans, rue des Pastoureaux, n° 7, M. Olivier rend compte dans les termes qui suivent de l'état de ces caves :

« Plusieurs personnees avaient pensé que des caves situées sous diverses maisons d'Orléans servaient jadis de lieu de sépulture; on citait entre autres celle du n° 7, rue des Pastoureaux, composée de deux étages.

« Des fouilles ont été faites à l'étage inférieur pour s'éclairer à ce sujet.

« La construction est fondée sur le terrain crayeux, à trente centimètres en contrebas du sol de la cave; celui-ci est composé de remblais dans lesquels on a remarqué des ardoises, des tuiléaux et des os de petits quadrupèdes. Rien ne prouve que le terrain naturel ait été remué; dès lors on pense que l'opinion émise et rapportée ci-dessus n'est pas fondée.

Digitized by Google

« A quelle époque remonte la construction de cet étage de cave?

« Le premier étage datant certainement du XVIe siècle, est placé à 2^m 40^c au-dessous du pavage actuel; l'aire de la cave inférieure est à 10^m 20^c en contrebas du même niveau; sa hauteur sous clef est de 2^m 14^c; il se trouve entre ces deux étages une épaisseur de 5^m 66^c. L'on ne saurait donc admettre qu'ils ont été faits à la même époque, et l'on peut supposer que la maison du XVIe siècle en remplaçait une beaucoup plus ancienne, autour de laquelle le sol s'était élevé pendant de longues années. Cette considération et le genre de la construction de la cave dont il s'agit font croire qu'elle est du XIe siècle.

« Elle est composée de quatre travées ayant 4^m 27^c de largeur et 4^m 78^c de longueur, suivant l'axe de la construction. Ces travées sont formées de quatre piliers de 1^m de côté, ayant leurs angles de face coupés perpendiculairement aux diagonales. Ces piliers sont reliés par six bandeaux de voûtes en plein-cintre simulant les côtes et les diagonales des voûtes d'arête du XVe siècle. Les traces laissées dans les maçonneries prouvent que ces bandeaux servirent d'abord à supporter des couchis sur lesquels on a construit, à pierres irrégulières, des voûtes de remplissage plutôt posées sur les bandeaux que reliées avec eux. Ce système, souvent retrouvé dans les constructions du XIe siècle, permet de croire, comme nous le disions ci-dessus, que la cave dont il s'agit a été bâtie à la même époque.

« Remarquons, en passant, que les piliers de cette cave, coupés pour recevoir les bandeaux de voûtes dirigées suivant les diagonales, ressemblent à ceux construits quelques siècles plus tard. »

Séance du 16 mars 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Au nom de la commission des publications, M. Tranchau lit un rapport sur l'analyse que M. l'abbé Rocher a faite d'un mémoire de M. Pompon, ancien avocat à Orléans, à l'occasion d'un procès existant au XVIIIe siècle, entre l'abbé de Saint-Mesmin et la paroisse

Digitized by Google

de Saint-Paul d'Orléans (1). — La Société, adoptant les conclusions de ce rapport, décide que la partie du travail de M. Rocher, qui est relative à l'église de Saint-Paul d'Orléans, sera insérée dans le prochain volume de ses Annales ; elle décide en même temps que des notes dans lesquelles M. Rocher fait connaître que le Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans avait droit de patronage sur une moitié de la paroisse de Saint-Paul, et que l'abbaye de Saint-Mesmin revendiquait des droits de justice sur l'autre moitié, seront insérées au *Bulletin*. Ces notes sont ainsi conçues :

« Le Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans fut doté, vers l'an 1010, ou plutôt 1003, par le roi Robert. On voit par l'acte de donation que ce Chapitre existait long-temps avant le règne de ce prince, et qu'anciennement les chanoines célébraient les saints mystères et disaient l'office dans les chapelles de Saint-Michel et de Saint-Paul, situées alors dans le faubourg... *In suburbio Aurelianensi capellas duas, unam Sancti Michaelis archangeli, aliam in honorem beati Pauli apostoli, quibus ex antiquis temporibus canonici ejusdem monasterii missarum solemnia officia celebrare consueverunt...* Ce sont les termes de la charte qui était en original au trésor de Saint-Pierre-le-Puellier.

« Le roi, à la prière d'Arnould, évêque d'Orléans, donna audit Chapitre le patronage des deux chapelles, mais de manière qu'il resta à l'évêque le patronage d'une moitié de Saint-Paul... *Medietatem Sancti Pauli,* dit la charte de Saint-Mesmin, laquelle moitié est connue sous le nom de *portion de Notre-Dame.* L'érection en paroisse se fit en même temps, et la cure fut divisée en deux portions. Cette époque de l'érection n'est point hasardée. Vingt-quatre ans après la donation, un autre Arnould, archevêque de Tours, qui tenait de l'évêché d'Orléans le droit de nommer à cette portion de Notre-Dame, sollicita l'agrément de l'évêque d'Orléans pour en faire la concession à Albert, abbé de Saint-Mesmin, ce qui suppose une érection préalable de la cure.

« Le droit de patronage est resté jusqu'en 1778 entre les mains du Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Ce Chapitre, pour subvenir

(1) V. ci-dessus, p. 157.

Digitized by Google

à sa pauvreté, avait, dès le commencement, imposé au collataire l'obligation de lui servir 60 sous par an. En 1329, Jean de Conflans, évêque d'Orléans, suppléa à la modicité des prébendes de Saint-Pierre-le-Puellier en unissant, à perpétuité, audit Chapitre la cure de Saint-Paul, pour la portion qui était de son patronage, à la charge que les émoluments, fruits, profits et revenus de ladite portion de cure appartiendraient à la mense du Chapitre. Ces avantages furent évalués, dans le décret d'union, à la somme de 40 liv. par an, monnaie de Tours, y compris les 3 liv. dues pour le patronage. Il y avait au trésor de Saint-Paul une copie authentique de ce décret. »

MEMBRE ADMIS AU COURS DU 1er TRIMESTRE DE 1853.

Titulaire non résidant.

M. Delanoy, architetcte, maire de Pressigny (Loiret).

Ouvrages offerts au cours du premier trimestre de l'année 1853.

Troisième livraison, t. 2, de la *Revue de la Numismatique belge.*

Quatrième bulletin 1852, du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens, 1785, in-12 ; — *Annuaire du diocèse d'Orléans, 1853,* in-12 ; — *Notice sur l'abbaye de la Cour-Dieu,* par l'abbé Gingreau, extrait du journal le *Moniteur du Loiret,* accompagné de notes manuscrites par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans ; offerts par M. l'abbé Pelletier.

Description du sarcophage découvert à Saint-Irénée et des tables de Claude, par A. Comarmond, Lyon, 1847, in-4°, 14 p. avec pl.; — *Description de l'écrin d'une dame romaine,* trouvé à Lyon en 1841, chez les Frères de la Doctrine chrétienne, et donné par eux au Musée de cette ville, par le même, Lyon, 1844, in-4°, 48 p. avec pl.; hommage de l'auteur

Digitized by Google

Une visite au berger des Eaux-Bonnes (Pierre-Gaston Sacaze), par M. Charles des Moulins, Bordeaux, 1852, in-8°, 12 p.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. 2, 4e livraison, 1852, in-8°, p. 301 à 456, avec pl.

Mémoires de la Société libre d'Émulation du Doubs, 2e série, 2e volume (1851), Besançon, 1852, grand in-8° p. 71 à 152, avec pl.

Catalogue des tableaux modernes composant la galerie du feu prince royal et appartenant à S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, Paris, 1852, in-8°, 13 p.; offert par M. Dauzats, peintre à Paris.

Notices historiques et généalogiques sur les Maisons de Kerckhove-Varent, Van den Winckele et Van der Douckt, par M. J.-N. Van der Heyden, Anvers, 1853, in-8°, 33 p.; hommage de l'auteur.

Statuts de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, Anvers, 1838, 32 p.; offert par M. le Vte de Kerckhove. — *Mémoire sur la noblesse et les moyens de la relever*, par le Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, Anvers, 1848, in-8°, 24 p.; hommage de l'auteur.

Catalogue des planches gravées composant le fonds de la calcographie au Musée national du Louvre, Paris, 1851, in-4°, 149 p.; offert par M. Lallier, titulaire résidant.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. 8, Genève, in-8°, 1852, 444 p., avec pl.

Objets offerts au Musée pendant le 1er trimestre de l'année 1853.

Par M. le comte Édouard de la Touanne, divers objets antiques trouvés sur le territoire de la commune de Baccon (V. ci-dessus, p. 317).

Par M. le baron de Girardot, titulaire non résidant, une collection d'affiches anciennes et modernes, dont plusieurs émanées des autorités de la ville de Montargis.

Par M. Clouet, titulaire résidant, un plan de la crypte de Saint-

Digitized by Google

Avit, récemment découverte dans le jardin du Grand-Séminaire d'Orléans.

Par M. Georges de Louvencourt, médaille en bronze commémorative de la mort du dernier duc d'Orléans : au droit la tête du prince, au revers la chapelle de Saint-Ferdinand.

Par M. le vicomte de Caqueray, associé correspondant, médaille en bronze frappée en l'honneur de Scipion, marquis de Dreux-Brézé, pair de France, décédé le 21 novembre 1845.

Par M. Lallier, titulaire résidant, trois médailles en cuivre frappées à l'occasion du mariage de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie ; — cinq dessins coloriés de sa main, représentant : les quatre premiers des chapiteaux de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, le cinquième le reliquaire carlovingien de l'église de Germigny-des-Prés.

Par M. Jacob, titulaire résidant, un jeton en cuivre de J.-B. Flachat de Saint-Bonnet, maire de Lyon.

Par M. Lesourd, membre du Conseil général du Loiret, lot de 42 monnaies et médailles, savoir : sept bronzes romains parmi lesquels un grand bronze de Postume; au revers HERC.-PACIFERO, d'une belle conservation ; trois pièces espagnoles, dont un petit écu d'or de Charles III; sept pièces des divers états d'Allemagne; cinq pièces pontificales; une pièce; une pièce de 24 sols, une pièce de 12 sols, Louis XV; une pièce de 24 sols, Louis XVI, frappée à Orléans; un écu de trois livres et une pièce de 15 sols, Louis XVI, 1791 et 1792, ces cinq pièces à fleur de coin; un gros de Nesle de Henri III, et plusieurs pièces diverses.

Par M. l'abbé Maitre, titulaire non résidant, neuf fragments de poteries romaines (couverte rouge), trouvés dans les démolitions de la tour de la poudrière d'Orléans, ancienne tour de Bourbon, qui s'élevait sur le mail Saint-Vincent.

Par M. de Vassal, président de la Société, une suite de monnaies des deys d'Alger en or, argent et billon; une suite de monnaies frappées par l'émir Abd-el-Kader pendant sa lutte contre la France (V. ci-dessus, p. 323).

Par M. Maréchal, curé de la paroisse de Saint-Aignan d'Orléans, les moulures en plâtre des armes de Louis XI et de l'ancien chapitre

Digitized by Google

de Saint-Aignan, qui sont aux clefs de voûte de la grande nef de l'église de Saint-Aignan.

Objets achetés par la Commission du Musée au cours du 1er trimestre de 1853.

Lot de médailles et monnaies, parmi lesquelles :

Pièces gauloises en bronze, trois variétés.

Tibère, moyen bronze, autel de Lyon.

Postume, cinq deniers.

Valens, aureus.

Deniers de Louis VII et de Philippe-Auguste.

Pièce de 24 livres de Louis XVI (1774), pièce d'avènement.

Écu de six livres, Louis XVI, 1774 (fleur de coin).

Écu de six livres, Louis XVI (1793).

Jeton en argent des notaires au châtelet d'Orléans, Louis XV et Louis XVI, quatre variétés.

Jeton en argent des procureurs au châtelet d'Orléans.

Jeton en argent de la maison de ville de Chartres.

Médailles en bronze de Louis XII ; — des États d'Orléans, 1560; — du cardinal de Bourbon, roi de la Ligue; — de la duchesse d'Orléans, mère du régent ; — de Philippe, duc d'Orléans, régent (deux variétés).

Médaille commémorative de la mort du dernier duc d'Orléans, frappée par les chambres législatives de Belgique (bronze grand module).

Médaille frappée à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer d'Orléans par S. A. R. le duc de Nemours.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 14.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1853.

Séance du 8 juillet 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Boselli, préfet du Loiret, membre honoraire de la Société, assiste à la séance.

— M. de Girardot, sous-préfet de Montargis, annonce qu'une Société d'émulation vient de se former dans cette ville, et qu'elle joindra ses efforts à ceux de la Société archéologique de l'Orléanais, pour la recherche et l'étude des documents historiques de la province.

La Société décide que ses publications seront adressées à la Société d'émulation de Montargis.

— Au nom de la commission des publications, M. l'abbé Rocher présente un rapport sur le Mémoire relatif à la crypte de Saint-Avit, d'Orléans, lu par M. de Torquat, dans les séances des 8 avril et 8 juin précédents (1). — Les conclusions du rapport, tendantes à l'insertion du Mémoire de M. de Torquat au deuxième volume des Annales, sont adoptées.

— M. Mantellier donne lecture de la seconde partie de son Mé-

(1) V. ci-dessus, p. 338 et 356.

Digitized by Google

moire sur les inscriptions tumulaires de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans (1). Ce Mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Bimbenet donne lecture d'une biographie de Guillaume Prousteau, professeur de droit en l'Université d'Orléans, fondateur de la bibliothèque de cette ville. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. Jarry dépose sur le bureau le catalogue raisonné des monnaies, médailles et jetons concernant l'Orléanais, qui font partie de sa collection numismatique. En même temps, M. Jarry offre, pour le cas où la Société croirait devoir entreprendre la publication de ce catalogue, de contribuer, jusqu'à concurrence de 300 fr., à la dépense qu'occasionnerait la gravure des planches. La Société remercie M. Jarry de l'hommage et de l'offre qu'il lui fait, et elle renvoie son travail à la commission des publications.

— M. Mantellier, chargé par la Société de se rendre à Cléry pour visiter les tombes récemment découvertes sur un chemin communal (2), rend compte, dans les termes qui suivent, de l'accomplissement de sa mission :

« Au nord-est de la ville de Cléry se trouve un chemin commu-
« nal qui, de la route départementale d'Orléans à Blois, conduit
« au hameau de Saint-André, dépendant de la commune de Cléry.
« Des travaux entrepris pour le nivellement de ce chemin ont fait
« découvrir, à quelques centimètres au-dessous du sol, des sque-
« lettes au nombre de soixante environ, sur un même rang, les pieds
« à l'orient, séparés les uns des autres par des pierres sèches posées
« de main d'homme et formant à chacun une espèce de cercueil ;
« tous avaient la tête posée sur une grosse pierre.

« Tel est le récit qui m'a été fait par M. l'adjoint au maire de la ville
« de Cléry ; car les travaux de nivellement du chemin, opérés en
« tranchée, avaient nécessité l'enlèvement des ossements et des

(1) V. ci-dessus, p. 358.
(2) V. ci-dessus, p. 357.

Digitized by Google

« pierres dont je n'ai pu moi-même constater la présence. Toute-
« fois, l'alignement de ce chemin, coupe sur plusieurs points
« l'alignement des sépultures, et des ossements appartenant aux
« jambes des squelettes sont restés engagés dans le talus; j'en ai
« reconnu plusieurs, deux os de tibia notamment, au-dessus des-
« quels se trouvaient deux tuiles romaines juxta-posées, et qui pa-
« raissaient avoir été placées là comme pour faire couvercle et dé-
« fendre le cadavre du contact des terres. Ces tuiles, retirées par
« les soins de M. l'adjoint, sont aujourd'hui déposées dans le Musée
« de la Société.

« Parmi les squelettes ainsi couchés entre des cloisons de pierres
« sèches, se trouvaient plusieurs tombes en pierre ayant la même
« orientation, toutes plus étroites aux pieds qu'à la tête. Ces
« tombes ont été mises en morceaux par les ouvriers, et mon at-
« tention n'a pu se porter que sur des débris recueillis par M. l'ad-
« joint; ces débris avaient appartenu à quatre ou cinq tombes, dont
« l'une en granit d'Auvergne, une autre en plâtre, composée de
« trois morceaux qui s'ajustaient, les autres en pierre blanche,
« dite de Mallevaut; c'est de cette pierre que sont formées la plupart
« des tombes qu'on rencontre dans l'Orléanais. J'ai demandé, pour
« le Musée, les débris de la tombe en granit d'Auvergne, et une par-
« tie de la tombe en plâtre qui est intacte; M. l'adjoint s'est em-
« pressé de les faire transporter à Orléans.

« Aucune des tombes ne portait d'inscription. Elles renfermaient
« des ossements d'une grande siccité; il ne paraît pas qu'on y ait
« trouvé des pots, ni des armes ou ustensiles, mais dans la terre
« qui les avoisinait on a trouvé des agrafes de métal, que M. de
« Lockhart a communiquées à la Société dans l'une de ses précé-
« dentes séances. Ces fragments de métal, dont les uns sont partie
« en cuivre doré, les autres en acier poli et ciselé, paraissent avoir
« été employés comme pièces d'armures ou agrafes de vêtements.
« Les fragments en cuivre ont un caractère byzantin, les fragments
« en acier poli sembleraient dater du XIIIe ou du XIVe siècle. Je
« n'ai pu recueillir, sur la manière dont les uns et les autres ont été
« découverts, aucun indice tendant à établir qu'ils proviennent de

Digitized by Google

« vêtements ou d'armures inhumés avec les personnes dont les sque-
« lettes se sont retrouvés dans le même lieu. »

« La siccité des os, la présence de tuiles romaines. les cloisons en
« pierres sèches, sont des marques de l'ancienneté de ces sépul-
« tures. Il est à dire de plus que, près du point qu'elles occupent,
« était la ville gallo-romaine qui s'est déplacée en devenant le Cléry
« d'aujourd'hui; le champ, bordé par le chemin où étaient les
« squelettes, est lui-même rempli d'ossements : des recherches y
« amèneraient, sans nul doute, la découverte de plusieurs rangs de
« tombes semblables. Au-delà, et en se rapprochant de l'église de
« Saint-André, est un autre cimetière abandonné depuis long-temps,
« puis enfin, et tout auprès de l'église, le cimetière actuel. L'éta-
« blissement successif de ces trois cimetières porte à donner au
« premier une date très-reculée (1). »

Séance du 22 juillet 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Lecture est donnée d'une notice archéologique de M. Jules Laurand, titulaire non résidant, sur l'église de Saint-Laumer de Blois.

— La Société décide que l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Laumer*, par Noël Mars, dont M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, a offert une copie à la Société, sera publiée dans le deuxième volume des Annales, accompagnée des notes de M. Dupré et suivie de la notice archéologique de M. Laurand (2).

— M. Vincent donne lecture d'un *Mémoire sur Pierre de la Brosse, chancelier de Philippe-le-Hardi*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

(1) V. ci-dessus, p. 340.
(2) V. ci-dessus, p. 324.

Digitized by Google

Séance du 12 août 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

MM. de Buzonnière et de Torquat rendent verbalement compte d'une excursion archéologique qu'ils ont récemment faite dans les environs de Pithiviers. Ils signalent particulièrement à l'attention de la Société une construction souterraine du XIIe siècle fort étendue et parfaitement conservée, qui forme une dépendance du château de Rocheplatte, les ruines de l'église d'Yèvre-le-Châtel et les pierres tumulaires de l'église de La Neuville.

— M. Tranchau rend compte des Mémoires qui composent la première livraison du tome IV des Mémoires de la Société archéologique du Limousin ; il signale particulièrement à l'attention de la Société un mémoire de M. Maurice Ardant, sur les arènes de Limoges, et une relation de l'entrée de Henri IV à Limoges le 22 octobre 1605, par Simon Descoutures, avocat au présidial, extraite de la feuille hebdomadaire de 1786 à 1787.

— Au nom de la commission des publications, M. de Vassal présente un rapport sur la biographie de Pierre de la Brosse lue dans la séance précédente par M. Vincent. Les conclusions du rapport, tendantes à l'insertion au deuxième volume des Mémoires de la Société, sont adoptées.

Séance du 26 août 1853.

Présidence de M. le général comte DE SALLES, *vice-président du conseil général du Loiret.*

Assistent à la séance : MM. Boselli, préfet du Loiret ; Becquerel, membre de l'Institut de France et du conseil général du Loiret, membres honoraires de la Société ; de Brosses et de Salles, membres du conseil général du Loiret, titulaires non résidants.

Digitized by Google

—La commission des publications dépose sur le bureau le deuxième volume des Mémoires de la Société qui vient de paraître, in-8° de 510 pages, imprimé à Orléans, par Alexandre Jacob, accompagné de trente-cinq planches lithographiées, dont vingt-cinq dans le volume et dix dans un atlas annexé.

Manteller

—M. le Secrétaire a la parole pour rendre compte des travaux et de la situation de la Société : il dépose sur le bureau et donne lecture du rapport qui suit :

RAPPORT

SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

La Société archéologique de l'Orléanais, fondée le 23 janvier 1848, ne s'est constituée que le 29 janvier 1849 ; alors seulement ses travaux ont commencé et ils ont continué depuis sans interruption.

Son but principal est la recherche, l'étude, la conservation des documents et des monuments historiques dans l'étendue des trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, dont le territoire se rapporte à peu près à la circonscription de l'ancienne généralité d'Orléans.

Au début, elle s'est placée sous le patronage des Préfets de ces trois départements et sous celui des Évêques des trois diocèses. Elle a trouvé près de chacun d'eux un appui et des encouragements constants ; mais cet appui et ces encouragements lui ont été plus particulièrement accordés par MM. les Préfets qui ont successivement administré le département du Loiret depuis l'époque de sa fondation, et par le Conseil général de ce département. C'est à eux qu'elle doit d'avoir pu obtenir des résultats dès aujourd'hui appréciables.

I.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

La Société se compose en ce moment :

1° De membres honoraires de droit ; ce sont : le premier Président de la Cour impériale d'Orléans, les Préfets des trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir ; les Évêques d'Orléans, de Chartres et de Blois ;

2° De membres honoraires élus au nombre de douze. Parmi eux figurent deux anciens Préfets du Loiret, M. de Villeneuve et M. le Conseiller d'État

Digitized by Google

Dubessey ; un ancien Évêque d'Orléans, S. E. le cardinal Archevêque de Tours, et cinq membres de l'Institut de France, appartenant à l'Orléanais par leur naissance, ce sont : MM. Becquerel, Stanislas Julien, Charles Lenormant, Louis de la Saussaye, Augustin et Amédée Thierry ;

3° De vingt-cinq membres titulaires résidants dans la ville d'Orléans, tous auteurs d'ouvrages d'archéologie, ou connus par leur goût pour les études historiques ;

4° De vingt-deux membres titulaires habitant l'un des trois départements orléanais, parmi lesquels un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Pétigny ; un correspondant de la même Académie, M. le baron de Witte, et trois membres du Conseil général du Loiret, MM. Dumesnil, de Brosses et de Salles ;

5° De quarante-cinq associés correspondants français, et de dix associés étrangers, choisis parmi les conservateurs des musées, les archivistes des départements et les membres des Sociétés savantes.

II.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Dès qu'elle se fut constituée, la Société s'empressa d'en donner avis à la Société d'agriculture, sciences et lettres d'Orléans, et de lui offrir d'entrer en relation avec elle.

Cette ouverture est demeurée sans réponse. La Société archéologique n'en a pas moins adressé à la Société des lettres ses premières publications ; mais comme elle n'a reçu en échange aucune des publications de celle-ci, elle a dû cesser ses envois.

Il en a été différemment des autres sociétés savantes auxquelles la Société archéologique a proposé d'entrer en rapport ; toutes se sont empressées d'en accepter l'offre, plusieurs même ont pris les devants.

Par suite, la Société se trouve aujourd'hui en correspondance avec trente-quatre académies ou sociétés savantes ; ce sont les académies de Dijon, de Mâcon, de Lyon ; les sociétés des antiquaires de France, de Picardie, de Normandie, de l'Ouest, du Midi ; les sociétés archéologiques de Touraine, de Rambouillet, de Sens, de Châlon-sur-Saône, de Montpellier, du Limousin, de la Charente ; la société Éduenne ; les sociétés des lettres de Blois et du Nord ; les sociétés d'émulation du Doubs, de l'Ain et de Montargis ; les commissions historiques de la Gironde, du Cher et du Nord ;

Et à l'étranger, les académies d'archéologie de Madrid, de Belgique et de Saint-Pétersbourg ; les sociétés archéologiques de Namur, du Limbourg, de Zurich et de Genève ; les sociétés de numismatique de Londres et de Bruxelles.

Digitized by Google

III.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ.

Tous les membres de la Société peuvent participer à ses travaux, tous peuvent assister à ses séances, les membres honoraires et titulaires avec voix délibérative, les associés correspondants avec voix consultative.

L'administration est confiée à un Bureau dont les membres sont choisis parmi les titulaires habitant la ville d'Orléans. Il se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un archiviste et d'un trésorier. Le président et le vice-président se renouvellent chaque année; le secrétaire, l'archiviste, le trésorier tous les trois ans; le secrétaire seul est indéfiniment rééligible.

Une Commission de trois membres, dite Commission des publications, se renouvelant tous les ans par tiers, prépare et surveille les impressions.

Une Commission de trois membres, nommés pour trois ans, mais rééligibles indéfiniment, est chargée de la garde et de la conservation des collections.

La Société tient séance à Orléans les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois, septembre et octobre exceptés. Elle tient de plus, quand le Bureau la convoque, des séances extraordinaires qui peuvent avoir lieu sur tel point des trois départements qu'il désigne.

IV.

TRAVAUX.

Depuis sa fondation, la Société a tenu quatre-vingt-douze séances, dans lesquelles ont été lus cinquante-neuf mémoires ou notices archéologiques, deux notices nécrologiques et cinquante-deux rapports.

Indépendamment de ces notices et mémoires déposés en minute dans ses archives, et dont plusieurs ont été publiés soit en entier, soit par extraits, la Société a entrepris plusieurs travaux de longue haleine, qui ne s'achèveront que dans un laps de plusieurs années, savoir :

1° La carte archéologique de l'Orléanais ;

2° La statistique des monuments anciens et modernes de l'Orléanais ;

3° L'histoire des fiefs de l'Orléanais ;

4° L'armorial des feudataires, villes et communautés de l'Orléanais.

Des Commissions spéciales sont chargées de recueillir les matériaux et de les mettre en ordre.

Dans cette tâche, elles ont été aidées, pour le département du Loiret, par

Digitized by Google

MM. les Maires des communes, MM. les Desservants des paroisses et MM. les Instituteurs, auxquels un questionnaire rédigé par la Société a été adressé avec l'autorisation et par l'intermédiaire de M. le Préfet, de Mgr l'Évêque et de M. le Recteur : la plupart l'ont renvoyé accompagné de réponses où les Commissions de recherches ont puisé des indications précieuses.

Quatre fois la Société a été appelée, par l'autorité administrative ou par des corporations, à donner ou à fournir des projets pour des monuments à restaurer ou des médailles à frapper, savoir :

Par M. le Préfet du Loiret, pour la composition de la médaille des médecins cantonaux ; pour le dégagement des cryptes de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire ;

Par M. le Maire d'Orléans, pour la restauration de l'Hôtel-de-Ville, ancien hôtel Groslot ;

Par M. le curé de Saint-Laurent d'Orléans, pour la disposition de l'escalier de la crypte de son église ;

Par la Commission de l'Institut musical d'Orléans, pour la composition d'un jeton de présence.

D'elle-même elle a pris l'initiative et elle a adressé des rapports à l'autorité supérieure, aux évêques et à des particuliers, pour appeler leur attention sur des monuments dont la conservation ou la restauration présentent un intérêt archéologique.

Telles sont les observations adressées à M. le Ministre des cultes, pour la conservation de la flèche de l'église de Sainte-Croix d'Orléans, pour la restauration des fresques de l'église de Saint-Denis-sur-Cher ; à M. le Préfet du Loiret, pour la restauration des verrières de l'église de Puiseaux ; à M. le Préfet de Loir-et-Cher, pour la conservation des peintures murales de Saint-Aignan-sur-Cher ; à S. G. l'Évêque de Blois, pour la conservation des peintures murales de la chapelle de Saint-Gilles à Montoire ; à M. Roulleau de l'Étang, propriétaire des caves druidiques du Loir, pour lui signaler leur importance et l'inviter à les préserver des dégradations dont elles sont journellement menacées.

V.

PUBLICATIONS.

Les publications de la Société se composent :

1° De Bulletins paraissant tous les trois mois, lesquels contiennent un compte-rendu sommaire des séances, les rapports et l'analyse des mémoires ou notices dont l'impression n'est pas votée *in extenso ;*

2° D'Annales contenant les mémoires et notices dont l'impression est votée ;

3° De Mémoires publiés isolément.

Ont paru jusqu'à ce jour :

Digitized by Google

Treize bulletins ;

Deux volumes d'Annales ;

Un Mémoire isolé.

Dans les treize Bulletins se trouvent, entre autres travaux :

Deux notices nécrologiques, l'une sur M. Demadières, conservateur du Musée d'Orléans, l'autre sur M. de la Porte, propriétaire du château de Meslay, près Vendôme, l'un et l'autre membres de la Société archéologique ;

Les projets de médaille pour les médecins cantonaux du Loiret, de jeton pour l'Institut musical d'Orléans, et le projet de restauration de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans ;

Les rapports à l'autorité administrative et religieuse pour la conservation et la restauration des monuments mentionnés au paragraphe précédent ;

Les rapports lus dans le sein de la Société sur les objets d'art, les antiquités soumis à son examen, les monuments explorés par ses délégués, tels, notamment, les rapports :

Sur l'écrin d'une dame romaine découvert à Danzé en 1849 ;

Les ruines d'un établissement romain découvert à Châtillon-sur-Loire ; les médailles, bronzes, tuiles, poteries, marbres et sculptures trouvés au même lieu ;

Une statuette en bronze trouvée dans les fondations d'une maison d'Orléans en 1848 ;

Les tombes en pierre découvertes à Pithiviers, Semoy, Achères, Cléry, dans l'église de Saint-Euverte, et dans le jardin du grand Séminaire d'Orléans ;

Des débris de constructions romaines et une mosaïque découvertes à Montbouy ;

Les poteries de Jouy-le-Pothier ;

La salle des actes de l'Université d'Orléans ;

L'église de la Chapelle-Saint-Mesmin ;

Le château de Lavardin ;

Les sculptures en bois d'une maison de Gien ;

La porte Santerre de l'église d'Ingré ;

Les peintures murales de l'église de Tivernon ;

La pierre fena (pierre druidique) ;

Le lieu où s'est livrée la bataille de Patay ;

Les antiquités d'Artenay ;

Les ruines du château de Loury ;

Les caves d'une maison sise à Orléans, rue des Pastoureaux ;

La crypte de Saint-Avit, découverte dans le jardin du grand Séminaire d'Orléans ;

Les biens que possédait l'abbaye de Saint-Mesmin sur la rive droite de la Loire ;

Digitized by Google

Un procès survenu à la fin du XVIIIe siècle entre l'abbé de Saint-Mesmin (de Chapt de Rastignac) et la fabrique de l'église de Saint-Paul d'Orléans ;

Plusieurs rapports sur des sceaux et des médailles faisant partie des collections de la Société.

Le Bulletin contient encore plusieurs lettres inédites de Colardeau, né à Janville ; des nouvelles à la main sur les événements qui se sont accomplis dans l'Orléanais en 1652, extraites d'un manuscrit appartenant à la bibliothèque de M. le marquis Amelot; les extraits ou la mention de plusieurs notices lues dans le sein de la Société, mais dont les auteurs se sont réservés la propriété, tels : le *Château et la Gentilhommière*, les *Notices sur François de Vendôme*, le *Musée Campana et les établissements français à Rome*, les *Nuncii de l'Université d'Orléans*, la *Maille d'or de Beaugency* (redevance due aux écoliers de la nation picarde en l'Université d'Orléans), les *Jetons de la Chambre des comptes de Dijon*, le *Jeton de l'affinage royal de Trévoux*.

Il contient enfin le compte-rendu des missions données par la Société à plusieurs de ses membres, pour la représenter dans des réunions ou solennités scientifiques : missions remplies par M. Dupuis à Amiens, lors de l'inauguration de la statue de Du Cange ; par MM. de Vassal, Dupuis et Jacob, à Saint-Denis-sur-Cher, lors de la consécration de l'église de cette paroisse; par MM. Huot et de Buzonnière, au congrès scientifique de Nancy.

ANNALES.

Les deux volumes publiés jusqu'à ce jour contiennent trente mémoires dont voici les titres :

Notice sur l'église de Celles-Saint-Eusice.

Manuscrits de Polluche conservés à la bibliothèque d'Orléans.

Des Estampes et de leur étude depuis l'origine de la gravure.

Notice historique sur l'église et la ville de Puiseaux.

Observations sur un sceau du XIIIe siècle.

Monographie de l'hôtel de la Mairie d'Orléans.

Triens mérovingien frappé à Dourdan.

Épitaphe d'honorable homme Jacques de Thou, décédé à Orléans en 1447.

Recherches sur les antiquités gauloises et gallo-romaines de la ville de Suèvres.

Occupation romaine dans la province d'Alger.

Atelier de faux-monnoyeurs du XVIe siècle, découvert à Pithiviers en 1837.

Digitized by Google

Église de Saint-Bohaire.

Débris de constructions romaines découverts à Suèvres en 1849.

Du lieu où mourut Henri Ier.

Histoire de Vitry-aux-Loges.

Du château de l'Isle et de la famille Groslot.

Histoire du chapitre de Saint-Étienne de Bourges.

Monnaies des deys d'Alger et d'Abd-el-Kader.

Sceau de la Sainte-Chapelle de Châteaudun.

Histoire du siége soutenu contre les Anglais par la ville de Montargis en 1427.

Crypte de Saint-Avit d'Orléans.

Bulle du XIIe siècle en faveur de l'abbaye de Fontevrault.

Histoire de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois.

Notice archéologique sur la même église.

Coutumes fiscales de la ville d'Orléans à la fin du XIIIe siècle.

Histoire de l'église de Saint-Avit d'Orléans et du Séminaire construit sur son emplacement.

Biographie de Gauzlin, abbé de Saint-Benoit-sur-Loire au Xe siècle.

Ruines de Vellaunodunum.

Église de Lavardin.

Biographie de Jacques de la Brosse.

Alphabet enluminé et historié du XIIIe siècle.

Ces deux volumes sont accompagnés de planches et de plans.

PUBLICATION ISOLÉE.

Étude sur le roman de la Rose, suivie d'un rapport analytique et raisonné.

Indépendamment de ces travaux, les cartons de la Société renferment plusieurs mémoires destinés à l'impression, dont il sera parlé dans l'un des paragraphes qui suivent.

VI.

COLLECTIONS.

En se constituant, la Société a eu non-seulement pour objet de publier des travaux archéologiques intéressant l'Orléanais, mais aussi de former un musée dans lequel seraient recueillis les antiquités, objets d'art, médailles, estampes, sculptures, découverts sur le territoire de l'ancienne province ou se rattachant à son histoire.

Elle venait à peine de se former, lorsqu'un projet analogue prit naissance dans le sein du Conseil général du Loiret. Par délibération du 1er décembre 1848, le Conseil, sur la proposition de M. Dumesnil, émit le vœu :

Digitized by Google

« Que l'administration départementale réunît, dans une salle du Musée « d'Orléans, tous les tableaux, dessins, plans, médailles, anciens sceaux et « autres objets qui intéressent l'histoire des villes, communes, églises, « anciennes abbayes, châteaux et autres lieux faisant partie de l'Orléanais. »

M. le Préfet du Loiret trouvant dans la Société archéologique de l'Orléanais une corporation formée précisément dans le même but et pour arriver aux mêmes fins que se proposait le Conseil général, s'est mis en rapport avec elle, et réclamant son concours, il l'a chargée de réunir à Orléans tous les objets d'antiquités épars dans les diverses communes du département; à cet effet, il a, par arrêté du 24 novembre 1849, nommé une Commission de trois membres pris dans son sein, laquelle, sous le nom de Commission de surveillance du musée départemental d'archéologie, a reçu la garde des objets d'art et antiquités conservés dans ce dépôt.

M. le Préfet a ensuite adressé à tous les Maires du département une lettre-circulaire par laquelle il les invite à le tenir informé, soit la Commission du musée, de toute découverte d'antiquités qui s'opèrerait sur le territoire de leurs communes, et à lui adresser ceux de ces objets qui seraient transportables.

Cet appel a été faiblement entendu; toutefois, sur quelques avis parvenus par l'intermédiaire de la Préfecture, la Commission s'est mise en devoir de faire venir des extrémités du département, et notamment des communes de Châtillon-sur-Cher, Ouzouer-sur-Trézée, Sceaux, Semoy, Loury, Saint-Benoît, Montbouy, Cléry, Jouy-le-Pothier, Jargeau, plusieurs antiquités romaines et plusieurs objets du moyen-âge qui ont formé le premier noyau du musée. Des achats, des dons, l'ont successivement enrichi. Voici la division et la nomenclature sommaire des collections dont il se compose aujourd'hui :

ANTIQUITÉS GRECQUES ET ÉGYPTIENNES.

Vases grecs.	Amphore bachique. — Vulci. — Peinture noire sur fond rouge.	1
	Hydries.—Basilicate.—Peinture rouge sur fond noir.	2
	Œnochoé. — Vulci. — Terre noire	2
	Cylix. — Couverte noire	1
Marbre.	— Bas-relief grec. — Pégase	1
Bronze.	— Statuettes, Inde et Égypte.	4

ANTIQUITÉS ROMAINES ET GALLO-ROMAINES.

Marbre.	— Fûts et socles de colonnes, corniches et moulures . .	32

Digitized by Google

Pierre. — Stèle et pierre votive 2
Meules 10
Mosaïque. — Fragments 3
Verre. — Fragments 13
Fragments d'enduits de murailles revêtus de couleurs 20
Terre cuite.—Briques, tuiles, conduites d'eau, assises de colonnes. 69
Poids 21
Grandes amphores 2
Vases poterie rouge, entier. 1
— fragments. 42
Vases poterie commune, amphores, cratères, coupes, lampes, jattes, urnes, vases à huile, entiers . . . 23
— fragments . . 46
Armes et ustensiles en fer 4
Haches en silex. 8
— en bronze. 2
Lampes, bracelets, styles, graphium, clefs, anneaux en bronze . . 38
Épingles en ivoire. 2
Statuettes en bronze. 4

MOYEN-AGE.

Ivoire. — Statuette, Madeleine. 1
Verre. — Collier. 4
Mosaïque. — Fragment. 1
Marbre. — Bas-reliefs 4
Pierre. — Statue de saint Denis 1
Sculptures, fragments 7
Piscine 1
Baptistère 1
Tombe entière 1
— fragments. 3
Terre cuite. — Vases trouvés dans des tombes. 65
Plâtre. — Moulures d'inscriptions, de statuettes et sculptures en bois et en pierre. 31

RENAISSANCE.

Pierre. — Bas-reliefs. 2
Sculpture (corniches, écussons), fragments. 4
Médaillons. 2
Boiseries sculptées, fragments.. 6
Objets divers. 30

Digitized by Google

MÉDAILLES.

Or	53	2,421
Argent	472	
Billon	311	
Bronze	1567	
Plomb	16	

qui se divisent en :

Antiquité.

Médailles des peuples, villes et rois	44
As et divisions	2
Consulaires	7
Impériales	709

Moyen-âge et temps modernes.

Monnaies royales de France	271
Monnaies baronales de France	147
Monnaies étrangères	406
Monnaies historiques	26
Monnaies obsidionales	11
Méreaux	14
Jetons	359
Médailles	425

Dans lesquelles la collection spécialement orléanaise figure pour 172 pièces, savoir :

Monnaies royales frappées à Orléans	29	172
— des barons de l'Orléanais	14	
Jetons orléanais	74	
Médailles orléanaises	55	

SCEAUX.

Sceaux de Majesté	19	212
— des feudataires	82	
— pontificaux	8	
— ecclésiastiques	74	
— des villes	2	
— divers	27	

Dans lesquels figure la collection des sceaux des feudataires de l'Orléanais pour 71 pièces.

Digitized by Google

DESSINS ET AQUARELLES.

Dessins de Desfriches 1
— de Girodet 2
— de M. E. Pillon 30
Aquarelles de M. Chouppe. 7
— de M. Moutier. 4
— de M. de Vassal. 1
— de M. Lallier. 1
— de M. Jorand. 15
— de divers 2

Ces dessins et aquarelles représentent des sites ou des monuments de l'Orléanais, de la Touraine et du Berri.

ESTAMPES.

Portraits.

Grands feudataires de l'Orléanais 66
Gouverneurs d'Orléanais. 2
Évêques d'Orléans 14
Évêques de Chartres 2
Abbés de Saint-Benoît-sur-Loire 4
Députés de l'Orléanais aux états-généraux et assemblées nationales. 6
Personnages célèbres nés dans l'Orléanais 27
Administrateurs de l'Orléanais 3
Personnages se rattachant à l'histoire de l'Orléanais. 11
Jeanne d'Arc. 11

SITES ET MONUMENTS.

Églises de l'Orléanais 36
Châteaux de l'Orléanais 6
Monuments de la ville d'Orléans 28
Aspects des villes de l'Orléanais 12
Sites de l'Orléanais. 12
Sites et monuments des contrées avoisinant l'Orléanais 8
Vues et sites divers, d'après Bizemont. 11
Cartes et plans. 17

Digitized by Google

BUSTES ET STATUETTES.

Plâtres.

Buste de Pothier, par Romagnési.
— par Clovis Monceau.
Bustes de Desfriches, Charles et Haudry, par le même.
Statuette équestre de Jeanne d'Arc, par Mme la princesse Marie d'Orléans.

BIBLIOTHÈQUE.

La Bibliothèque se compose de deux cent cinquante volumes d'archéologie et d'histoire, et de plusieurs atlas contenant des gravures ou dessins de monuments ou antiquités.

VII.

ORIGINE DES COLLECTIONS.

Les ouvrages composant la bibliothèque proviennent exclusivement des dons de M. le Ministre de l'intérieur et de M. le Ministre de l'instruction publique, d'hommages d'auteurs, et des échanges opérés par la Société archéologique avec les Académies ou Sociétés correspondantes.

Six cents médailles appartiennent à la ville d'Orléans qui en a confié la garde aux conservateurs du musée historique.

Soixante et onze empreintes de sceaux des feudataires de l'Orléanais ont été achetées sur le fonds spécial alloué à cet effet par le Conseil général du Loiret.

Les antiquités provenant de Châtillon-sur-Loire ont été remises par les ingénieurs des ponts et chaussées, préposés à la direction des travaux du canal qui en ont amené la découverte.

Les autres objets dont se composent les collections proviennent, pour partie, des achats opérés par la Commission de surveillance du musée, et pour autre partie, de dons particuliers. Le nombre des objets donnés dépasse de beaucoup celui des objets achetés. La formation du musée historique a été accueillie dans la ville d'Orléans avec faveur ; plusieurs personnes se sont empressées de remettre à ses conservateurs des antiquités qui se trouvaient en leur possession. Des dons sont également venus du dehors : il convient de remercier ici MM. les administrateurs du canal de Briare, qui ont autorisé la Société à faire enlever un fragment d'une mosaïque romaine qui se trouve sous le lit du canal ; M. le Maire de la ville de Blois, qui, lors d'une importante découverte d'écus d'or opérée dans un

Digitized by Google

terrain communal, en a fait réserver un certain nombre pour le musée d'archéologie ; à M. le Préfet d'Eure-et-Loir qui, en 1850, proposa au Conseil général de son département de partager entre le musée de la Société et les musées de Châteaudun et de Dreux, plusieurs pièces d'or trouvées dans des fouilles opérées sur une route départementale, proposition que le Conseil général crut devoir rejeter ; des remercîments sont dus enfin à la reine Marie-Amélie, qui, sur un vœu respectueusement exprimé, a daigné envoyer au musée, une épreuve de la statuette équestre de Jeanne d'Arc par Mme la princesse Marie d'Orléans.

Mais le plus grand nombre des donateurs s'est rencontré dans le sein même de la Société archéologique. Chacun de ses membres a payé son tribut ; plusieurs ont offert des objets précieux. L'un d'eux surtout, M. l'abbé Desnoyers se dépouillant avec un désintéressement inépuisable, a rempli les médailliers et garni les tablettes des richesses de son propre cabinet ; elles y figurent en une telle proportion que ce serait justice d'ajouter à son nom le titre de fondateur du musée.

VIII.

RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.

Les ressources de la Société consistent dans :

1° La cotisation des titulaires habitant la ville d'Orléans, fixée à 20 fr. par an ;

2° La cotisation des titulaires n'habitant pas la ville d'Orléans, fixée à 10 fr. par an ;

3° Les droits de diplôme, fixés à 10 fr. ;

4° La subvention que lui accorde le Conseil général du Loiret, laquelle a été jusqu'à ce jour de 500 fr. par an ;

5° La subvention de 300 fr. que le Ministre de l'instruction publique lui accorde depuis l'année 1852 ;

6° Le produit de la vente des ouvrages qu'elle publie.

Ces recettes diverses s'élèvent à un chiffre moyen de 1,700 à 1,900 fr. par an.

Aux recettes annuelles il faut ajouter :

1° Une somme de 200 fr. allouée par le Conseil général du Loiret en 1852, pour frais de moulage des empreintes des sceaux des grands feudataires de l'Orléanais, déposées aux archives de l'État ;

2° Une somme de 600 fr. allouée en 1852 par le Conseil municipal d'Orléans, pour l'achat d'un médaillier.

Digitized by Google

IX.

CHARGES DE LA SOCIÉTÉ.

Les charges de la Société se divisent en :

1° Frais de bureau, service, chauffage, etc. ;

2° Frais d'impression ;

3° Reliures, aménagement et entretien des collections ;

4° Fouilles, achats d'antiquités et d'objets d'art.

Ces charges sont lourdes. Jusqu'à présent, les ressources mises à la disposition de la Société n'y ont pas été proportionnées, et leur insuffisance n'a pas permis qu'elle remplît aussi complètement qu'elle l'aurait voulu les obligations qui lui sont imposées.

Publications. — Elle a imprimé, en quatre ans, treize Bulletins et deux volumes de Mémoires ; mais elle possède dans ses cartons la matière d'un troisième volume de Mémoires et d'un atlas de planches qu'elle n'a pu mettre au jour jusqu'à présent, à cause de la dépense que nécessite la gravure des planches ; elle ne pourra même les publier en 1854, si l'actif de son budget ne reçoit pas d'augmentation. Ces mémoires concernent :

Les peintures à fresque de l'église de Celle-Saint-Denis ;

Les peintures à fresque de la chapelle de Saint-Gilles, à Montoire ;

Les monnaies, médailles et jetons se rattachant à l'Orléanais ;

Les sceaux des grands feudataires de l'Orléanais ;

De nombreuses lettres inédites de Colardeau ;

Les documents concernant l'ancienne Université d'Orléans que possède la bibliothèque de la ville ;

Les inscriptions tumulaires de Saint-Pierre-le-Puellier ;

L'abbaye de Saint-Mesmin-sur-Loire ;

Cent soixante-quatorze lettres inédites des rois de France (de François Ier à Louis XIV), découvertes dans les archives de la ville de Chartres.

Des copies de ces lettres ayant été communiquées, en 1850, à la Société par M. de Grouchy, préfet d'Eure-et-Loir, elle jugea qu'elles offraient assez d'intérêt pour mériter d'être publiées ; mais au moment de mettre sous presse, des objections ont été soulevées par M. le Maire de la ville de Chartres, qui a exprimé le désir de voir ces lettres publiées à Chartres même, par les soins et aux frais du Conseil municipal. La Société a dû s'arrêter et attendre que le Conseil municipal de Chartres ait statué sur la proposition de M. le Maire de la ville : c'est dans le cas seulement où il ne serait pas donné suite à sa proposition, qu'elle aurait à reprendre le projet par elle formé, de publier ces lettres.

Reliure, aménagement et entretien des collections. — La Société ne peut

Digitized by Google

faire relier qu'une faible partie des ouvrages qui entrent dans sa bibliothèque. Quant à l'aménagement des collections, elle a reçu du Conseil municipal d'Orléans deux médailliers où sont renfermées les médailles ; de ses deniers elle a acheté un meuble pour les sceaux et une montre vitrée pour les objets d'art et antiquités de petit volume ; mais les objets de volume plus fort, les vases, les poteries, demeurent sur des rayons exposés à la poussière et au danger d'être atteints ou brisés par les gens de service et les visiteurs; il importerait, pour la sûreté et la conservation de ces objets, qu'ils fussent placés dans des armoires fermées. Quant aux estampes, on les a provisoirement déposées dans des portefeuilles qui ne sont pas sous clef ; il importerait également qu'elles fussent renfermées dans un meuble spécial.

Fouilles. — Plusieurs établissements romains de grande importance ont existé sur le territoire de l'ancien Orléanais ; tels sont, dans le seul département du Loiret, Châtillon-sur-Loire, Montbouy, Sceaux ; des antiquités sont constamment découvertes sur ces divers points, où des fouilles opérées avec soin produiraient, sans nul doute, d'utiles résultats. C'est une dépense que la Société se voit dans la nécessité d'ajourner.

Achats d'antiquités et d'objets d'art. — Chaque année, la Société a mis à la disposition de la Commission du musée une somme variant entre 200 et 500 fr., laquelle est destinée à l'augmentation, à l'entretien et à l'aménagement des collections : c'est à peu près le quart de son budget ; c'est trop pour les ressources de la Société, et ce n'est pas assez pour les besoins du musée. Chaque jour, la Commission a le regret de laisser sortir d'Orléans des antiquités ou des objets d'art qui, en raison de leur origine ou de leur caractère, devraient prendre place dans une collection historique ; je me contenterai de citer l'écrin complet d'une dame romaine trouvé dans le Vendômois, qui a été vendu à Londres, parce que le musée n'était pas en mesure d'en offrir un prix convenable.

X.

LOCAL OCCUPÉ PAR LA SOCIÉTÉ.

Lorsqu'en 1849 M. le Préfet du Loiret se mit en rapport avec la Société archéologique, et choisit dans son sein les membres de la Commission de surveillance du musée historique, dont le Conseil général avait réclamé la formation, la Société tenait provisoirement ses séances dans l'une des salles de la Bibliothèque communale d'Orléans. M. le Préfet mit à sa disposition le local qu'elle occupe actuellement dans une aile de l'hôtel de la Préfecture ; il se compose de quatre pièces, dont deux cabinets. Dans la pièce principale, la Société tient ses séances ; d'abord on avait affecté l'une des

Digitized by Google

autres pièces au dépôt des collections, mais bientôt l'espace a manqué et il a fallu les disperser dans les quatre pièces qui bientôt seront elles-mêmes insuffisantes.

C'est là pour la Société le sujet d'une préoccupation que l'administration départementale devra partager elle-même dans une certaine mesure. Il est certain que le musée prendra sous peu des proportions qui nécessiteront sa translation dans un local plus vaste et mieux approprié. Quel sera ce local? Comment sera-t-il pourvu aux frais d'achat ou de location, et, en tout cas, d'appropriation?

Un instant il fut question de choisir l'ancienne chapelle de Saint-Jacques, achetée par le Gouvernement et classée parmi les monuments historiques. Ce projet fut abandonné aussitôt; les dispositions, la situation et l'humidité de la chapelle de Saint-Jacques s'opposaient à ce qu'elle reçût cette destination; il convenait d'ailleurs, et c'est le parti qu'on a pris, qu'elle fût rendue au culte.

On avait également pensé à acheter ou à faire acheter conjointement, par le département et par l'État, l'une des gracieuses maisons du XVIe siècle qui se rencontrent dans la ville d'Orléans; plusieurs de ces maisons présentent un assez grand intérêt archéologique pour que déjà elles aient été provisoirement classées; il y a de sérieuses raisons de penser que le comité des monuments historiques serait favorable au projet de convertir l'une d'elles en un musée historique, et que dans ce but il en proposerait l'achat au Gouvernement; mais c'est là un projet qui ne saurait s'accomplir que par la volonté et l'intervention de l'administration départementale : la Société archéologique doit se borner à former des vœux pour sa réalisation.

Le Conseil municipal d'Orléans, de son côté, a eu la pensée de loger la Société archéologique aux frais de la ville. Dans une délibération du 28 mars 1853, dont M. le Maire a adressé copie à la Société, il a exprimé son regret de ce que dans aucun des bâtiments communaux ne se rencontre actuellement un local propre à cette destination, et en même temps l'espoir qu'il a de pouvoir utiliser dans l'avenir le pavillon qui fait face à l'Institut musical, pour y placer le musée des tableaux et des sculptures de la ville, ce qui permettrait d'affecter l'hôtel actuel du musée à l'installation de la Société archéologique et des collections dont la garde lui est confiée. On y réunirait les antiquités que la ville possède elle-même et qui se trouvent actuellement déposées dans les salles attenantes au musée de peinture.

Ce dernier projet, qui rentre complètement dans les termes du vœu exprimé par le Conseil général du Loiret (session de décembre 1848), aurait l'avantage de concentrer les deux collections d'antiquités de la ville et du département dans un monument qui est lui-même historique, et de prépo-

Digitized by Google

ser à la garde de ce monument une Société dont tous les efforts devront tendre à sa restauration et au maintien de son caractère archéologique.

Tels ont été, Messieurs, les travaux de la Société archéologique de l'Orléanais depuis sa fondation, et telle est aujourd'hui sa situation.

Orléans, le 25 août 1853.

Le Secrétaire de la Société,

P. MANTELLIER.

La Société décide qu'une copie du rapport présenté par M. le Secrétaire sera adressée au Conseil général du Loiret par l'intermédiaire de M. le Préfet du département.

— La parole est donnée à M. Pillon, qui s'exprime en ces termes :

DE LA RENAISSANCE, AU XIXe SIÈCLE, DE L'ART DU MOYEN-AGE.

La passion des études historiques, le goût des choses d'autrefois, et surtout l'amour du moyen-âge, voilà, certes, un des plus curieux phénomènes de notre époque. Il semble qu'aujourd'hui cette grande nation se plaise à regarder en arrière : chargée de gloire et d'années, arriverait-elle déjà à cette période de l'âge où l'on aime à se rappeler les jours de la jeunesse, où de douces larmes s'échappent au souvenir des folles joies et des vieilles fautes ? Toujours est-il, Messieurs, que ce qu'on appelait d'abord un caprice, puis une mode, est devenu pour tout le monde un impérieux besoin. Les hommes les plus éclairés de la nation se placent à la tête de ce mouvement scientifique; j'en atteste, Messieurs, la noble visite que les représentants des intérêts actuels de la province orléanaise daignent faire aux studieux interprètes de son passé.

Vouloir suivre ce rapide courant d'idées, observer et décrire son infiltration dans les masses, certes, voilà une thèse admirable et de la plus haute philosophie. Mais elle est tellement au-dessus des forces d'un archéologue *suburbain,* qu'il n'entreprendra pas de troubler le cours d'une séance solennelle par ses malencontreux essais; il sait trop parfaitement, d'ailleurs, que le plus mortel ennemi du genre humain, l'ennui, s'embusque toujours dans l'ombre d'une grande question. Je vous demanderai seulement, Messieurs, la permission de jeter dans ce large cadre une toute petite esquisse peinte du premier coup. N'espérez donc rien de fini et daignez pardonner les négligences de la brosse.

Il faut convenir avant tout que, chez nous autres, gens d'un demi-siècle, l'histoire n'eut qu'une part bien mince dans les premières études, et qu'on

Digitized by Google

nous prépara fort mal à la vie archéologique. Voulez-vous savoir, Messieurs, comment en 1817 on appréciait au collége nos monuments nationaux? Voici une période arrachée à un vieux cahier de rhétorique. Un touriste du temps, un poète quelconque, un élève de David en vacance, y pindarise ainsi : « J'ai fui les sombres forêts du nord et les monuments grossiers des barbares! O douce lumière de la Grèce, pénètre-moi de tes rayons! l'olivier couronne de son pâle feuillage les ruines du temple de la Victoire; bienfaisantes eaux du Céphise et de l'Ilissus, vous réflétez encore les marbres mutilés de l'Hymète et du Pentélique; ombre de Mnésiclès, je te salue, etc. » Laissons le saluer Mnésiclès.

Le malheureux qui écrivit ces lignes fut le *premier*, comme on dit encore au collége; jugez du reste. De la part du maître, c'était encourager le mépris du gothique et du sens commun. Il n'y a pas de rhétoricien actuel qui ne s'exprime avec convenance sur les monuments de son pays, parce qu'on lui apprend à les respecter et à les aimer; il est vrai qu'aujourd'hui en rhétorique ils sont peut-être plus froids à l'endroit du Céphyse et à l'égard de Mnésiclès : je suis loin de les blâmer.

L'éducation publique ne s'éclairait point encore des lueurs qui commençaient à briller dans d'autres sphères; mais partout, à l'étranger comme en France, éclatait un retour vers d'anciennes idées, une sorte de besoin de remettre à l'étude des types plongés dans l'oubli. On y retrouvait avec bonheur la décoration imposante et le splendide cortége des faits passés. La politique, sans doute, eut sa part dans ces inspirations nouvelles, mais l'impulsion était trop générale pour qu'elle en fût l'unique cause.

L'étudiant des Universités allemandes, à peine sorti des rangs de la Landwer, se plaisait à ressusciter les vieilles formes de la chevalerie teutonique.

La littérature d'Outre-Rhin recherchait avidement les scènes mystérieuses des anciens Burgs, les faits et gestes du Porte-glaive.

L'Angleterre, avec l'obstination qui caractérise son génie, s'efforçait de faire remonter aux Saxons les origines de son architecture normande; c'était un moyen de ne rien nous devoir, et l'illustre baronnet auteur de l'*Antiquaire*, semblait seconder cette recherche de l'introuvable.

La curiosité du public s'attachait dans les salons de peinture aux ruines dont les paysagistes français commençaient à charger leurs portefeuilles, et Paris, dans ces mille riens qui font le tour du monde, prodiguait sans choix et sans mesure l'ogive et les ornements variés de son époque. Le goût ne présidait point encore à ces œuvres éphémères, la science dans l'enfance ne pouvait le guider. On a retrouvé depuis cette profusion d'accessoires douteux dans les travaux dont le plus grand poète de nos temps crut embellir sa retraite de la vallée aux Loups. On gagne souvent en laissant aux grands hommes le soin de penser et leur évitant celui de bâtir.

Digitized by Google

Un trop petit nombre d'érudits s'était intéressé aux solitaires travaux de Seroux d'Agincourt, et dans ses courses de Palerme à Spalatro, le laborieux auteur de l'*Histoire de l'art par les monuments*, semblait d'ailleurs s'être presque exclusivement voué au culte des monuments de l'Italie.

Enfin, en s'aidant de toutes les ressources d'un art nouveau (la lithographie), MM. de Laborde et Taylor parvinrent à fixer l'attention sur les richesses qui restaient encore à la France; mais dans leur bel ouvrage l'exactitude est trop souvent sacrifiée aux exigences pittoresques. Qu'il y a loin, Messieurs, de ces utiles essais, de ce point de départ dans l'art, aux merveilleuses œuvres de nos jours! la gravure, qu'on croyait tombée en désuétude, vient maintenant traduire avec le burin le plus précieux les œuvres des Didron, des Jules Gaillabaud et de tant d'autres savants et architectes. Leurs publications font pénétrer jusqu'au cabinet le plus solitaire la revue complète des types variés du moyen-âge, pendant que la gravure sur bois se charge de les populariser, et par une application directe de la photographie à ses *buis*, touche à une complète transformation.

Il faut aussi rendre une justice entière aux précieuses galeries des amateurs de collections et à ces deux musées incomparables dus aux soins de MM. du Sommerard et Sauvageot. En ramassant pieusement les débris semés en tous lieux par une époque d'entraînement et de vertige, ils servirent puissamment à l'enseignement de la génération nouvelle.

Il y a vingt-cinq ans à peine, Messieurs, les hommes les plus sérieux pouvaient deviser à loisir sur le mérite de nos monuments nationaux, les comparer aux admirables restes de l'antiquité classique, sans qu'aucune loi bien établie permît de sentir la liaison de leurs parties diverses, ni même de préciser la période de leur âge, les phases de leur naissance et de leur achèvement. Dès qu'il fallait réparer une œuvre avariée, on puisait au hasard dans l'arsenal gothique comme dans une mer sans fond; on mariait l'ogive au plein-cintre; dans la rose du XIIIe siècle, on remplaçait la colonnette brisée par les rameaux du XVIe, et comme on avait oublié d'appeler les choses par leur nom, ce qui n'est qu'un demi-malheur, on ne savait plus les remettre à leur place; c'est dans l'art une bien funeste habitude.

Cependant, les chants magiques de Chateaubriant et de Walter-Scott avaient répandu en tous lieux l'amour du moyen-âge, et pour ramener la phalange entière de ses admirateurs aux notions du vrai on n'attendait qu'un cri de ralliement. Ce fut M. de Caumont qui le fit entendre du fond de la Normandie, cette province si riche en merveilles de l'art! Il y eut dans la sagesse de ses appréciations, dans la maturité de ses vues, surtout dans son incroyable persévérance, tous les germes d'une réforme. La vie naquit d'une étincelle, l'art y découvrit une autre renaissance, partout les études isolées se rapprochèrent du travail commun, les sociétés archéologiques se fondèrent à l'envi, les congrès allèrent répandre au loin la bonne nouvelle.

Digitized by Google

A la vue du champ qui s'ouvrait devant lui, l'antiquaire le plus absolu comprit que l'ardeur d'un seul pionnier ne suffisait plus au défrichement, et qu'il exigeait des masses puissantes de travailleurs. Ce fut alors, Messieurs, que la France commença à se couvrir de ce mystérieux réseau de gens d'études; on alla jusqu'au fond des campagnes stimuler le zèle des timides, frapper à la porte du maire, du curé, du paisible propriétaire. On nous disait hardiment : Ne craignez pas d'avouer tout ce que vous savez. Eh ! Messieurs, c'était souvent nous demander plus que nous n'avions.

A partir de ce temps, les études architectoniques sur le moyen-âge franchirent le seuil du musée des Petits-Augustins; on ne se borna plus à disserter sur ces débris arrachés aux Vandales par Lakanal, Grégoire, Lenoir et Deleyre; on ne railla plus, comme les auteurs anacréontiques du Directoire, sur la raideur d'Ultrogothe, sur les larges mains jointes des chevaliers et les grands pieds de leurs dames. Le portail d'Anet fut le point de départ et la première étape des jeunes disciples entraînés sous les pas des Hittorf et des Alavoine; on s'empressa de laisser au fond du cabinet des vieux maîtres les quatre figures géométriques, le cube, la sphère, le cylindre et la pyramide, dont les combinaisons variées menaient droit à l'Académie; on se dépouilla même avec respect de l'immortelle feuille d'acanthe qui, depuis deux cents ans, semblait s'attacher aux flancs de l'architecte comme la feuille de figuier à nos premiers pères.

De ces pérégrinations revinrent des armées de sculpteurs, de modeleurs, de dessinateurs initiés aux finesses, aux naïvetés, aux hardiesses de dix siècles; on avait conquis des Jean Goujon, des Germain Pillon, des Marchand, des Michel Colomb de vingt ans.

Sèvres, Clermont, Metz surtout, sous la puissante impulsion de Maréchal, quittant le pastel pour la chimérique famille des émaux, eurent des écoles admirables de vitrerie; les fourneaux des gentilhommes verriers, des Jean de Bruges, Albert Durer, Cousin, Leviel et Pinaigrier, n'eurent plus de secrets. En même temps, au glorieux appel des Guizot, des Thierry, des Barante, Thiers, Vitet, Mérimée, Champollion et des maîtres de l'histoire, une pépinière de jeunes savants, cloîtrés comme des bénédictins à l'école des chartes, lisaient l'illisible comme Mabillon et Du Cange, et, la clef des vieux titres à la main, en sortaient comme d'une écrivinerie antique tout empreinte de paléographie.

Il restait encore à atteindre aux faîtes des cathédrales la gloire sans nuages des Eudes, des Maurice de Sully, des Arnold de Steinbach, etc. Eh ! Messieurs, si nos jeunes architectes n'ont pu s'élever encore aussi haut, c'est que le poids des budgets ne balance pas encore la foi des vieux jours. De nombreux essais le prouvent sans réplique; mais aussi, convenons que l'art de la restauration en France a presque acquis le mérite de la création.

Digitized by Google

Des esprits chagrins, moroses, archaïques, d'intolérants amis du vieux paraissent en souffrir ; ils veulent s'arrêter au coup de marteau du barbare ; ils préfèrent la niche vide au saint de fraîche date ; le fruste est leur pâture, et j'ai le malheur d'être un peu de leur avis. Laissons-les fronder et se plaindre, et poursuivons sans relâche le cours de nos travaux.

C'est pour nous, Messieurs, pour nous, membres des Sociétés archéologiques, un bien grand honneur de voir toutes ces jeunes renommées affiliées à nos études, prêtes à seconder et à éclipser nos efforts. Pour vous, Messieurs du Conseil général, il faut vous attendre un jour à voir ces laborieux enfants de la patrie implorer votre appui et demander aux représentants de l'honneur provincial les moyens de soutenir l'art et la science en province. Ces demandes seront modestes comme eux; il nous faut si peu de chose pour vivre, à nous autres, gens d'archéologie !

Il n'en est malheureusement point ainsi des monuments, il leur faut beaucoup pour vivre long-temps. Vous le savez, Messieurs, sous la jaune ou vermeille écorce du badigeon, on découvre chaque jour des plaies profondes, d'horribles fissures, *minæ murorum ingentes*. Dans beaucoup de lieux, la gueule béante de la gargouille ne jette plus sa cataracte aux passants ; mais la gouttière municipale mine sournoisement les vieux murs. La province voit fondre de toutes parts sur ses basiliques les tristes effets des hivers et de l'âge ; pour quelques-uns de ces monuments, ainsi que pour les hommes, il y a même des vieillesses précoces, nous ne le savons que trop dans notre Orléans.

Hâtons-nous de réparer, et quant à nos archives, hâtons-nous d'étudier. Nous n'avons plus à craindre pour elles, il faut l'espérer, les vieux désastres si habilement réparés par notre honorable président. Mais, Messieurs, sans révolutions, tout doucement, sans bruit et chaque jour, un petit fragment de notre histoire, une note, un nom, une date est rongée, s'efface ou tombe en poussière dans le réduit des études où gisent les titres des familles.

Il serait pourtant bien nécessaire d'y recourir, pour recouvrer l'état complet des provinces, celui des fiefs et l'armorial de la noblesse. Hâtons-nous donc ! Mais pourquoi cet armorial ? dira-t-on ; parce que la noblesse avait alors le rôle principal, et qu'il ne faut oublier ni ses services ni ses fautes. Pour moi, dans ma franche roture, je suis de ceux qui aiment encore la noblesse, j'entends la vraie ; je suis toujours disposé à attendre d'une jeune tige les vertus d'une vieille et profonde racine, me réservant le droit de rire des descendants du marquis de Mascarille, parlant haut de leurs titres perdus dans la nuit du 4 août. Cette nombreuse famille aurait bientôt remplacé chez nous la Cour des pairs par la Cour des miracles.

Je souhaiterais surtout avec passion, qu'un magnifique album vînt ajouter sa valeur au mérite de nos collections ; que pas un lieu fameux, pas un

Digitized by Google

coin illustré par l'art, pas un fragment de prix n'échappassent au crayon, pas un monument à l'investigation du peintre, de l'architecte ou du photographe.

L'art, Messieurs, c'est la vie : c'est lui qui nous montre en relief les types de deux civilisations qui se suivent et ne se ressemblent guère; c'est lui qui chaque jour sauve un débris que le temps arrache à cette grande époque encore si peu connue.

On a osé représenter souvent le moyen-âge comme un grand oisif, et pourtant nous n'avons, pour ainsi dire, pas une basilique, pas une chapelle, pas une préfecture, pas un sanctuaire de la justice, pas une prison, pas un hôtel-de-ville, pas même une caserne, qui ne soit son œuvre, le prix de ses sueurs et souvent l'emblême de son génie. Nous nous sommes froidement glissés dans son lit et nous affectons de mépriser notre hôte pour masquer notre violence et surtout notre ingratitude. Il est temps de lui rendre, non plus l'hommage de la mode, mais la justice du cœur. Ce règne des forts, des superbes, des violents, des intolérants, sans doute portait dans ses entrailles une énergique vertu, cette virile qualité qui engendre le grand et produit le beau; il croyait, il voulait. Prompt dans ses moyens, rapide dans sa pensée, impatient de l'obstacle, il traçait, il élevait. Ses monuments ont des racines qui plongent dans le sol à la hauteur de leurs sommets; ses créations semblent toujours en harmonie avec la nature. Au-dessus des horizons brumeux du nord, nous voyons s'élancer vers le ciel, avec le pin de la montagne, la flèche du clocher et l'altier donjon qui domine la plaine.

Comme le pin à cime plate, voici les dômes et les coupoles qui s'arrondissent mollement sur les coteaux du midi. Avec un merveilleux reflet de la couleur locale, les vitraux de ses basiliques semblent graduer leurs nuances suivant l'échelle des climats; les tons bleus, l'outre-mer du nord, s'effacent par de douces transitions pour atteindre l'or des émaux et les rouges brûlants de l'Espagne et de l'Italie.

A cette époque, où tout se comptait par étages, qu'on daigne me passer le seul mot qui rend ma pensée, dans cette civilisation verticale, c'est à l'église et au château-fort que la maison des communes elle-même venait emprunter son modèle. Aujourd'hui tout est changé : Schwartz, Gutenberg et Luther, la poudre, la presse et la réforme ont nivelé tout ce qui s'élevait et amené la civilisation égalitaire horizontale; ils ont fait, sans le savoir, place nette au chemin de fer, au chemin de fer où je m'arrête comme à l'extrême frontière de l'archéologie.

Je n'ai ébauché ce petit tableau, Messieurs, que pour vous montrer quel bienveillant appui la science et l'art peuvent mutuellement se prêter. J'aurais voulu surtout pouvoir exprimer tout le bonheur qu'on ressent en se livrant

Digitized by Google

sans prétention à l'étude de nos monuments français. Sans efforts de mémoire, avec la seule peine d'ouvrir les yeux, on ne tarde guère à éprouver de véritables ravissements. On voudrait voir au moins gravés dans quelque coin les noms, l'image de ces bons vieux architectes. Eh bien! non, c'est la seule chose qui manque à l'édifice.

Cet oubli de soi est vraiment écrasant pour nous autres, fils du XIXe siècle, pour nous qui n'écrivons pas quatre lignes, qui ne couvrons pas une toile, qui ne pétrissons pas une maquette, sans les adresser sous notre nom à la postérité. Ce qui nous semble plus inexplicable encore, c'est de voir que leurs contemporains n'aient pris aucune peine pour conserver leur mémoire. Nous ne sommes pas assez reconnaissants nous-mêmes pour avoir le droit de les accuser d'ingratitude, mais nous trouvons étrange qu'on ait vu bâtir des merveilles, sans paraître s'en étonner, et qu'on n'ait point en quelque sorte, malgré soi, gardé, puis transmis le nom de leurs auteurs. Il n'y avait dans tout cela, Messieurs, ni ingratitude, ni étonnement, ni jouissance de l'art, ni aucun sentiment moderne. D'abord, les hommes d'alors savaient bien que l'architecte ne travaillait pas pour eux; s'ils l'avaient cru, ils ne l'auraient pas aidé; mais tous savaient qu'il travaillait pour le ciel, et tous alors mettaient la main à l'œuvre. Comme depuis le manœuvre jusqu'à l'homme de génie, qu'on appelait le maître, chacun avait fait de son mieux, la part était égale devant Dieu, et du haut en bas on oubliait son labeur en toute humilité. Ils avaient bâti leur église en telle année, et l'architecte, c'était tout le monde; ils le croyaient du moins et n'en étaient pas plus remplis d'orgueil. Voilà ce qui nous déconcerte, nous autres modernes, et voilà aussi pourquoi nous regardons avec indifférence les maçons monter la pierre et la chaux pour recrépir la lézarde de l'église; pourquoi nous laissons pencher nos clochers jusqu'à ce qu'ils viennent à choir, et pourquoi enfin nous avons besoin de sociétés archéologiques qui plaident la cause des vieilles tours, des vieux châteaux, des vieilles églises devant des Conseils généraux qui la leur fassent gagner.

— M. de Girardot, titulaire non résidant, adresse à la Société copie de deux Mémoires manuscrits relatifs au procès intenté par Renée de France, dame de Montargis, duchesse de Ferrare, pour revendiquer la moitié de la succession de Louis XII et d'Anne de Bretagne, ses père et mère. La Société charge la commission des publications de lui présenter un rapport sur ces Mémoires.

— M. de Girardot offre à la Société un catalogue détaillé et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Bourges, par lui dressé en 1846. La Société accepte l'offre de M. de Girardot, et décide

Digitized by Google

que le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bourges sera soumis à l'appréciation de la commission des publications.

— M. Dupuis rend compte de deux ouvrages récemment publiés par des membres de la Société archéologique :

1° *Arnoul, évêque d'Orléans*, par M. de Certain, associé correspondant, extrait de la bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

« Dans ce travail clair, précis, où l'érudition se montre sous une plume élégante, M. de Certain a tracé la vie d'Arnoul, évêque d'Orléans, dans les dernières années du Xe siècle et les premières années du XIe. L'Eglise de France a eu peu de représentants plus dignes, plus habiles, plus brillants et plus énergiques. Ami et partisan de Hugues Capet, alors qu'il n'était encore que duc de France et comte d'Orléans, Arnoul, joua un rôle important dans les événements qui préparèrent son avènement à la couronne. C'est principalement ce rôle politique que M. de Certain a mis en lumière, après avoir établi, contre l'avis de Mabillon, qu'il n'y eut qu'un évêque d'Orléans du nom d'Arnoul, lequel occupa le siége épiscopal de 963 à 1003. »

2° *Histoire des plus célèbres amateurs italiens*, par M. Dumesnil, titu aire non résidant, Paris, 1853.

« Les écrivains sur les arts ont parlé beaucoup des artistes, ils ne se sont jamais occupé des amateurs. Cet oubli a paru injuste à M. Dumesnil ; et il l'est en effet : car un grand nombre d'artistes ont dû leurs premiers encouragements à la générosité des amateurs, beaucoup aussi ont été guidés et éclairés dans leurs travaux par le goût des protecteurs des arts. Les plus illustres peintres, Raphaël, le Poussin, se sont plu à le reconnaître. Il y avait là, dans l'histoire de l'art, une lacune : M. Dumesnil a entrepris de la combler.

« Un tel ouvrage exige beaucoup de savoir chez celui qui l'exé cute : il doit connaître l'art et ses œuvres, la vie des artistes dans ses détails, l'histoire de l'époque où ils ont vécu. Il faut faire au sujet des œuvres de goût ce que Middleton a fait en écrivant la vie de Cicéron, ce que Valckenaer a fait en traçant l'histoire de La Fontaine et de Madame de Sévigné. C'est l'histoire, à un point de vue déterminé, du siècle dans lequel vécut l'homme dont on raconte la vie.

Digitized by Google

« Le siècle auquel M. Dumesnil s'est attaché est la grande époque de l'art en Italie, le siècle de Léon X, et le premier portrait qu'il trace est celui du comte Castiglione, l'ami et le protecteur de Bramante, de Sébastien del Piombo, de Daniel de Volterra, de Michel-Ange, de Benvenuto Cellini, de Léonard de Vinci, du Giorgione, du Titien, du Corrége, et, avant tous, de Raphaël d'Urbin.

« Dans le même cadre, M. Dumesnil, place à côté de Castiglione le célèbre banquier Agostino Chigi, qui consacrait aux arts une large part de son immense fortune, mais en faisant ressortir la distance qui les sépare. Chez le second, c'était le noble emploi de la richesse qui encourage; chez le premier, c'était, de plus, le goût qui éclaire et qui dirige.

« M. Dumesnil, consacre ensuite quelques pages à l'Arétin, qui fut, lui aussi, un protecteur éclairé des arts. On ne sait guère que l'Arétin, si tristement connu d'ailleurs, avait avec les peintres et les statuaires, ses contemporains, des relations qui occupèrent une grande place dans son existence; qu'ami du Titien, du Tintoret, de Sansovino, il exerça, par son goût et son crédit, une grande influence sur les travaux de plusieurs artistes du XVIe siècle : ses nombreuses lettres en font foi et ont fourni à M Dumesnil des indications précieuses.

« Après l'Arétin c'est Ferrante Carlo, le protecteur du Carrache et de Lanfranc; puis, dans le siècle suivant, le commandeur Cassiano del Pozzo dans l'intimité desquels se rencontrent plusieurs peintres français : Simon Vouet, Mignard, Dufresnoy, Claude le Lorrain, G. Duguet, et enfin le Poussin, que l'Italie finit par enlever à la France.

« Poussin, dès son arrivée à Rome, avait trouvé près de Pozzo, qui avait deviné son génie, un appui, des encouragements et des conseils. Ses collections, sa bibliothèque, lui étaient ouvertes; une intimité qui dura leur vie entière s'établit entre eux, et donna lieu à une correspondance dont les sujets les plus habituels sont leurs études communes.

« Un autre protecteur du Poussin, M. de Chantelou parvint à le ramener en France; mais l'envie et les dégoûts en chassèrent bientôt le grand peintre qui retourna chercher en Italie un soleil et une

Digitized by Google

existence dont il n'avait pu se déshabituer. Ses lettres à M. de Chantelou restent comme un recueil des principes du goût le plus pur et le plus élevé, en même temps qu'un monument du noble usage de la puissance et de la fortune du protecteur et de la reconnaissance noble et digne de l'artiste.

« Ces dernières pages du livre de M. Dumesnil, consacrées à de grands peintres français, sont comme une transition naturelle à la seconde partie de son ouvrage qui doit être consacré aux amateurs des arts en France.

« Il est à souhaiter qu'elle vienne bientôt compléter un travail aussi neuf qu'il est rempli d'intérêt. Ce livre, plein de faits, nourri de préceptes utiles, doit plaire également aux artistes et aux hommes de goût. »

MEMBRES ADMIS AU COURS DU 3e TRIMESTRE DE 1853.

Titulaire non résidant.

M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.

Associé correspondant.

M. Léopold Delisle, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, à Paris.

Associé étranger.

M. Van der Heyden, architecte à Anvers.

Ouvrages offerts à la Société pendant le 3e trimestre de l'année 1853.

Inauguration du musée de Montargis, Montargis, in-8°, 12 p. ; offert par M. de Girardot, sous-préfet de Montargis.

Réponse à une incroyable attaque de la Bibliothèque nationale, touchant une lettre de Montaigne, par F. Feuillet de Conches, Paris, Laverdet, 1851, in-8°, 192 p. ; hommage de l'auteur.

Digitized by Google

Bulletin de la Société littéraire et scientifique du Limbourg, tome Ier, 3e fascicule, Tongres, in-8°, p. 131 à 140.

Arnoul, évêque d'Orléans (Xe siècle), par M. Eugène de Certain, Paris, 1853, in-8°, 39 p.; hommage de l'auteur.

Notice sur le fauteuil de Dagobert, par M. Lenormant, Paris, 1849, in-f°, 42 p., avec pl.; hommage de l'auteur.

Catalogue of the private cabinet of greek coins and french medals and jettons of the late, M. Rollin, of Paris, London, 1853, in-8°, 67 p.; offert par M. Camille Rollin.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1853, Poitiers, 1853, in-8°, p. 29 à 51.

Revue de la Numismatique belge, 2e série, t. III, 2e livraison, Bruxelles, 1853, in-8°, p. 129 à 240, avec pl.

Les vieilles maisons de Chartres, par M. Doublet de Boisthibaut, Paris, 1853, in-8°, 8 p.; hommage de l'auteur.

Histoire des plus célèbres amateurs italiens, par M. J. Dumesnil; Paris, 1853, in-8°, 560 p.; offert par l'auteur.

Ilias Homeri latino carmine reddita interprete J.-P. Lallier, *olim coll. soc. primario, nunc can. et vic. gen. Senon diocœsis, Autissiodori*, 1853, in-12, 612 p.; hommage de l'auteur.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 2e série, t. Ier, année 1851, Dijon, 1852, in-8°, 120 p.

Annuaire de la Société impériale des antiquaires de France, 1853, Paris, in-12, 234 p.

Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain, n° 5, mai 1853, Bourg, in-8°, p. 129 à 160.

Mission divine de Jeanne d'Arc prouvée par ses triomphes et son martyre, par l'abbé Barthélemy de Beauregard, Orléans, 1853, in-8°, 72 p.; hommage de l'auteur.

Monnaies historiques de Flandre, frappées pendant la captivité de Gui de Dampierre, par Renier Chalon, Bruxelles, 1852, in-8°, 4 p. avec pl.; offert par l'auteur.

Digitized by Google

Objets offerts au Musée pendant le 3e trimestre de l'année 1853.

Par M. P. Lenormant, titulaire résidant, lot de monnaies et médailles, parmi lesquelles une médaille en argent de la duchesse de Berri et du duc de Bordeaux. — Médaille en bronze de M. de Quélen, archevêque de Paris (choléra-morbus de 1832). — Ecu de six livres de Louis XVI, creusé pour contenir un portrait. — Sceau en acier à double empreinte, portant d'un côté un chiffre composé des lettres S. C. V. G. sous une couronne de marquis, de l'autre côté un écusson armorié.

Par M. Mantellier, titulaire résidant, un lot de monnaies et jetons en cuivre et billon.

Par M. l'abbé Desnoyers, titulaire résidant, un denier de Guillaume, duc d'Aquitaine. — Amphore, terre pâle. Haut. 32 cent., trouvée dans la commune de Sceaux (ruines de Vellaunodunum); elle était remplie de médailles romaines en bronze (1).

Par M. Pillon, titulaire non résidant, trois dessins à la plume de sa main, représentant les ruines de château de Montpipeau et la maison de l'intendant restée debout.

Par la commune de Cléry, fragments de tombes en plâtre, en granit d'Auvergne et en pierre de Mallevaut, découvertes dans les fouilles du chemin de Cléry à Saint-André; deux tuiles romaines trouvées au même lieu (2).

Objets achetés par la Commission du Musée au cours du 3e trimestre de 1853.

Vases peints. — Hydrie à trois anses, peint. r. — Basilicate. — Un éphèbe, vêtu d'une chlamyde, tient une corbeille et une couronne; une femme vêtue, qui s'éloigne, retourne la tête vers

(1) Voir, au deuxième volume des Mémoires de la Société, l'article de M. Cosson, page 480, et pour la figure du vase, pl. X, n° 1.

(2) Voir ci-dessus, p. 370.

Digitized by Google

l'éphèbe et tient une branche. Entre les deux personnages est un calathus. Dans le champ, des fleurs et une bandelette. — Haut. 33 centimètres. Catal. Durant, n° 461.

Hydrie à trois anses, peint. r. — Basilicate. — Une femme, vêtue et assise sur un rocher, tient le plat rempli de fruits; un éphèbe nu, et appuyé sur un bâton sur lequel est posée sa chlamyde, tient le miroir et une grappe de raisins. Dans le champ, des bandelettes, des fleurs et une couronne. — Haut. 33 centimètres. Catal. Durant, n° 462.

Ivoire sculpté. — Statuette. — Madeleine, les mains jointes, nue, ses épaules et son corps entier sont enveloppés de ses cheveux. Cette statuette, sans pieds, était fichée sur un meuble, un reliquaire sans doute, et vue de face la sainte paraissait à genoux. — XIVe siècle.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 15.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1853.

Séance du 11 novembre 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le Préfet de Loir-et-Cher exprime par lettre son regret de n'avoir pu, en raison de l'état des finances de son département, proposer au Conseil général d'accorder une subvention à la Société.

— Le Ministre de l'instruction publique annonce que, par décision du 25 octobre, il a alloué à la Société une somme de 300 fr., à titre d'encouragement.

— M. de Grouchy, préfet d'Eure-et-Loir, membre honoraire, signale, par la lettre qui suit, une découverte de médailles opérée dans un faubourg de Chartres:

« Chartres, le 5 septembre 1853.

« Messieurs,

« Vous savez combien je m'intéresse à vos travaux et aux recherches si utiles que poursuit votre Société. Aussi, me suis-je fait un devoir de porter à votre connaissance tous les faits et toutes les découvertes, même d'un intérêt secondaire, qui se rattachent aux annales anciennes des départements compris dans sa circonscription.

Digitized by Google

« L'an dernier, un *pont* a été reconstruit sur la rivière d'Eure et sur la route impériale n° 154 d'Orléans à Rouen. Il était situé dans un faubourg de Chartres, près de l'ancienne enceinte fortifiée de la ville, et désigné sous le nom de *la Grappe*, comme le faubourg lui-même. On a trouvé dans les fouilles un assez grand nombre d'objets anciens : des lampes en grès ayant la forme de lampes romaines, une houe de vigneron, des clefs, une fourchette avec un manche de fil de cuivre ou de laiton replié sur lui-même en spirale, comme un ressort à boudin, des médailles romaines, et enfin trois jetons qui ont été déposés aux archives du département. Voici ce qui résulte des recherches et du rapport que j'ai demandés à l'archiviste du département, M. Merlet :

« Le plus curieux de ces jetons est, sans contredit, celui du cardinal de Bourbon. Bien que n'étant pas fort rare, il est dans un degré de conservation assez parfait pour présenter quelque valeur. A la face, on voit trois fleurs de lis avec la bande de Bourbon, l'écu surmonté de la croix archiépiscopale et du chapeau de cardinal, garni de ses houppes, avec la légende : *Charles, cardinal de Bourbon*. Au revers, on reconnaît très-bien le chêne-vert adopté par le cardinal, avec sa devise : *Folium ejus non defluet.*

« Outre sa curiosité intrinsèque, ce jeton peut encore servir, faute d'autres documents, à indiquer l'époque la plus rapprochée de nous où existait encore, d'une manière certaine, le vieux pont sur les ruines duquel le nouveau a été reconstruit. Elle est assurément antérieure à 1589, et rien n'empêche de supposer que le vieux pont ait été détruit au temps des guerres de la Ligue, ou même lors du siége de la ville par Henri IV, en 1591.

« Les deux autres jetons ont été tous deux frappés dans la ville de Nuremberg, au plus tard vers la fin du XVe siècle. Dans toute l'Europe, on se servit de ces jetons pour compter, jusqu'au règne de Napoléon. Mais comme c'est précisément dans la ville de Nuremberg que se rassembla la grande armée allemande, qui, au temps des guerres de la Ligue, a traversé la France et est venue en Beauce jusque devant Chartres, à la fin de 1587, il est permis de penser que ces jetons furent apportés en ce lieu par les soldats allemands, et que le vieux pont fut détruit vers cette époque, ce qui, au reste,

Digitized by Google

confirme la première hypothèse que nous avions tirée de la présence dans les décombres du jeton de Charles de Bourbon.

« Je pourrais, si vous le désiriez, communiquer à la Société les trois jetons décrits dans cette notice.

« Veuillez agréer, Messiéurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le Préfet d'Eure-et-Loir,*

« De Grouchy. »

— M. l'abbé Pelletier, vicaire-général d'Orléans, offre : 1° une liste manuscrite des notaires qui ont exercé au Châtelet d'Orléans de 1512 à 1722; 2° la copie manuscrite d'un mémoire rédigé en 1778 ; dans un procès entre la ville de Pithiviers et le propriétaire du château de l'Ardoise.

— Lecture est donnée d'une note de M. l'abbé Maitre, titulaire non résidant, sur les ruines des châteaux de Coulmelle et de Porcheresse. Le premier de ces manoirs appartenait, au XVIe siècle, à la famille de Saumery, aujourd'hui éteinte. Ses armes, composées de trois poissons (trois saumons), se voient encore sur le tympan d'une porte de cave. — M. Maître annonce un travail complet sur les antiquités de Coulmelle.

— M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, titulaire non résidant, adresse copie de trois lettres inédites de Coligny, dont voici le texte, précédé d'une note de M. Merlet :

« Coligny, après avoir échoué devant Poitiers et avoir perdu la bataille de Montcontour (3 octobre 1569), s'était retiré dans le Midi, où il avait rassemblé une nouvelle armée. Il traversa le Languedoc en vainqueur, remonta la vallée du Rhône et se préparait à marcher sur Paris à travers le Nivernais, lorsqu'une légère indisposition, qui devait plus tard se changer en maladie grave, le força à s'arrêter dans le Forez, à Montréal, aujourd'hui commune du département de l'Ardèche (mars 1570). Cependant le roi Charles IX, qui, à la tête de son armée, était venu faire lui-même le siège de Saint-Jean-d'Angély,

Digitized by Google

voyant que ses efforts pour prendre cette ville avaient été infructueux et lui avaient fait perdre six mille soldats, peu soucieux, d'ailleurs, de continuer une guerre dont tout l'honneur revenait au duc d'Anjou, son frère, le vainqueur de Montcontour, résolut d'entamer de nouvelles négociations. Coligny, depuis la mort du prince de Condé au combat de Jarnac (13 mars 1569), était le véritable chef des protestants. Henri de Navarre n'avait que seize ans, et le fils du prince de Condé un an à peine de plus : ce fut donc à l'amiral qu'on s'adressa. On lui envoya les sires de Biron, de Théligny et de Beauvoir, avec des offres d'amnistie et d'oubli; et Coligny, qui n'avait repris les armes qu'afin de reconquérir pour ses coreligionnaires la liberté du culte, que deux fois déjà l'édit d'Amboise et la paix de Lonjumeau leur avaient acquise, et que l'édit de Saint-Maur venait de leur enlever, consentit avec joie à faire une troisième fois trêve avec le pouvoir royal, ainsi qu'il le marque dans les trois lettres que nous allons publier.

« Ces lettres ont été trouvées dans les papiers des vidames de Chartres. Ce ne sont pas des originaux, mais des copies de l'époque, et il est probable que ces copies furent remises au sire de Beauvoir, l'un des envoyés vers les huguenots; et comme ce sire de Beauvoir était curateur aux biens et actions de François de Ferrières, vidame de Chartres, rien d'étonnant à la présence de ce document parmi les autres comptes de la curatelle.

« AU ROY.

« Sire, je ne scaurois assés suffisament à mon gré declarer à « Vostre Majesté l'aise et le contentement que j'ay receu oyant les « propos que messieurs de Biron et de Théligny m'ont tenu de « vostre part et de l'assurance qu'il m'ont donnée de vostre bonne « grâce, laquelle je désire sur touttes les choses de ce monde, et « parce que ledict seigneur de Théligny m'a dict que le dernier « proppos qu'ils pleust à Vostre Majesté luy tenir, ce fut qu'il ne « tiendroit qu'à moy que je rentrasse en vostre bonne grâce autant « que jamais, je la supplyray très humblement ne trouver mauvais « si je luy dis que je n'ay jamais pensé ni heu en vollonté de faire « chose qui m'an deust tant soit peu esloygner; et sans entrer en

Digitized by Google

« plus long discours je luy diray seullement ce mot que sachant bien « que la plus grande charge que mes ennemys me vouldroient don- « ner ce seroit de la prinse des armes qui a esté faicte, mais j'ap- « pelle Dieu à tesmoin, comme aussi fay-je Vostre Majesté et celle « de la royne, que devant qu'en venir là j'ay faict et dict tout ce « qu'il m'a esté possible pour prévenir et pourvoir aulx danger et « inconvénians que la prinse des armes pouvoit apporter; et ce que « j'en ay faict ce a esté par force et contraincte. Et pour ce, sire, que « je ne veulx ennuyer Vostre Majesté d'une trop longue lettre, je « remettray toutes ces particularités sur ledict sieur de Théligny « qui les luy fera entendre s'il luy plaist les escouter, et vous sup- « pliray que si j'ay heu ce malheur que d'estre esloigné de vostre « bonne grâce, je puisse avoir ce bien d'y rentrer, et pour y par- « venir je n'obmettray ung seul moyen, me tenant bien assuré que « pour cela Vostre Majesté ne vouldra pas que j'offance ny ma con- « fiance ny mon honneur : aussy scay-je bien qu'elle ne scauroit esti- « mer ceulx qui si laissent aller en l'un ou en l'autre cas; à dire vé- « rité, il est impossible que ceulx qui n'ont point la crâinte de Dieu « devant les yeulx puissent servir fidellement aulx hommes. Et en- « core, sire, que je ne doute point que monsieur de Biron ne rapporte « fidellement tout ce qu'il a veu et congnu en cette compaignie et « particulièrement les propos que nous avons heu ensemble, sy ay- « je bien prié à monsieur de Théligny de dire à Vostre Majesté « quelques autres particularités sur lesquelles il luy plaira l'escouter « et croire. Et sur ce je priray Dieu, sire, faire la grâce à Vostre « Majesté de voir bientost une telle réunion entre vos subjets qu'ils « puissent servir à sa gloire, au maintiennement et accroissement « de vostre estat; et cependant vous avoir en sa garde et protection, « et vous donner en parfaicte santé très heureuse et longue vie. De « Montréal ce 10 mars 1570. »

« A LA ROYNE.

« Madame, j'ay craint jusques icy d'escrire à Vostre Majesté de « peur que mes lettres ne luy fussent désagréables, mais ayant en- « tendu par monsieur de Théligny plusieurs et gracieulx et honnestes « propos qu'il vous a pleu luy tenir de moy, j'ay prins la hardiesse

Digitized by Google

« de faire ce mot de lettre à Vostre Majesté, premiérement pour la « supplyer de vouloir oster beaucoup de mauvaises impressions « qu'on luy a voullu donner de moy, et secondement d'estre le moyen « que ce pauvre royaulme puisse estre à repos et délivré de tant de « misères, calamités et oppressions ausquelles les troubles l'ont « réduict depuis ung temps. Et pour toucher ces deulx poincts ung « peu plus particulièrement, sans entrer en plus long discours, je « supplye très humblement Vostre Majesté que sans se laisser aller « aulx passions d'aultruy il luy plaise se soubvenir que elle m'a « congnu soit en mes langages soit en mes actions, si je luy ay pas « tousjours faict paroistre que le plus grand désir que j'avoys estoit « de veoir ce royaulme en repos et sy je vous ay pas tousjours dict « ou fidellement advertye des mescontantemans qu'il y avoit entre « ceulx de la religion, et ce qui pourroit estre cause de faire prandre « les armes, et les moyens qu'il y auroict d'y remédier : et oultre « cela, Madame, je ne me puis garder que je ne vous dye que, oultre « mon debvoir, que j'ay tousjours heu une naturelle inclination au « service de Vostre Majesté et pour lequel je ne me suis jamais « espargné toutes foys et quantes qu'il s'est présenté une occasion. « Pour le second poinct et qui est le principal, il est en vostre puis- « sance, Madame, de mettre ce royaulme en repos et en ung instant, « et ce pourveu qu'il vous plaise de faire accorder l'exercice de reli- « gion à ceulx qui ont religion, sans lequel il est impossible avoir « jamais repos en ce royaulme, ny de veoir le roy obéi comme nous « le désirons. Mais, Madame, sy vous ne vous mettés hors de page « et que vous ne rejettiés le conseil de ceulx qui ont commancé ces « troubles et entretenu jusques à présent, semblablement de ceulx « qui ne craignent rien tant que la conservation de cest estast, il ne « fault pas espérer que nous soyons près à en sortir; au contraire, « je me tiens assuré que l'on usera plus d'artifices que jamais pour « entretenir les troubles et empescher les fruicts d'une bonne paix. « C'est doncques à Vostre Majesté, Madame, qu'il touche de la nous faire « avoir, donct pour ma part je vous supplye très humblement et de « nous relever cet infâme tiltre que l'on nous donne jusques icy de « trahison, de rébellion et désobéissance; car tant s'en fault que « que l'on nous puisse justement taxer de tous ces vices que au

Digitized by Google

« contraire nous ne désirons que randrë au roy tout debvoir et « obéissance. Et pour ce, Madame, que je me tiens assuré que « jusques icy l'on a déguisé beaucoup de choses à Vos Majestés, je « me tiens assuré que monsieur de Biron fera fidelle rapport de « tout ce qu'il a congnu de bonne vollonté à ceulx de ceste com- « paignie et combien nous sommes esloignés de rëbellion. Oultre « cela, Madame, pour n'ennuyer point Vostre Majesté d'une plus « longue lettre, j'ay pryé à monsieur de Théligny de luy dire quelques « particularités sur lesquelles il luy plaira l'escouter et croire, et « m'honorer tant que je puisse avoir quelque part en vos bonnes « grâces ausquelles je présante mes plus que humbles recomman- « dations, et prie Nostre Seigneur, Madame, donner à Vostre Ma- « jesté en parfaicte santé très heureuse et longue vie. De Montréal « ce 10 mars 1570. »

« A MONSIEUR FRÈRE DU ROY.

« Monsieur, la crainte que j'ay heu que mes mes lettres ne vous « seroient pas agréables a esté caüse que jusques icy je n'ay ozé en- « treprendre vous escrire, mais aiant entendu de monsieur de Biron « et par messieurs de Théligny et de Beauvoir la bonne vollonté en « quoy ils vous ont laissé de veoir ce royaulme en paix et repos, cela « a esté cause que plus hardiment je l'ay entreprins pour vous suplier « très humblement, Monseigneur, d'y employer les moyens que « Dieu vous a mis en main, lesquels sont tels que, s'il vous plaist, « il vous est aussy aisé comme cela est nécessaire à ce royaulme, « auquel, Monseigneur, vous avés sy bonne part que, après Sa « Majesté, c'est vous qui y avés le principal intérest. Et encore que « vous fassiés assés paroistre combien Dieu vous a pourveu de bon « et sainct jugement, si ne me puis-je garder que comme vostre « très humble serviteur je ne vous supplye très humblement de re- « garder à n'user point du conseil de ceulx qui ont esté cause de la « source des troubles et qui les ont entretenus jusques à présent ou « de ceulx qui ne craignent rien tant que la grandeur et accroisse- « ment de cest estat; car les ungs et les aultres sont manifestement « parties. Au demeurant, Monseigneur, je ne doubte point que « monsieur de Biron ne rapporte fidellement ce qu'il aura trouvé en

Digitized by Google

« ceste compaignie et combien qu'il a trouvé de rébellion et d'at-
« tamptat à cest estat : mais oultre cela j'ay pryé à monsieur de
« Théligny vous faire entendre comme an mon particulier je dois
« estre exampt de ceste calumnie et le désir que j'auroys d'estre
« employé pour vous pouvoir faire ung bon service. Aussy, Monsei-
« gneur, comme il vous sera plus honnorable et profitable de vous con-
« server et obliger une si grande noblesse et tant de gens de bien qui
« ont ceste mesme vollonté que de les poursuivir pour les exterminer,
« attandu mesme que nous n'avons tous aultre désir ny affection que
« de bien et fidellement servir à Sa Majesté et à vous, Monseigneur,
« pourvu aussy qu'on nous donne le moyen d'avoir exercice de
« nostre religion : car quant il vous plaira de considérer les choses
« de bien prés vous jugerés que gaigner en telle marchandise c'est
« se perdre et ruyner soy-mesmes. Il y auroit assés de quoy s'es-
« tandre sur ce subject, mais craignant de trop vous ennuyer de
« trop longue lettre, j'ay prié monsieur de Théligny de vous faire
« entendre le reste de bouche. Il vous plaira doncques, Monsei-
« gneur, l'escouter et croire et me tenir en vostre bonne grâce à
« laquelle je présente mes très humbles recommandations et prye
« Dieu, Monseigneur, vous faire ung bon instrument pour mettre
« ce royaulme en repos et vous donner en parfaicte santé très heu-
« reuse et longue vie. De Montréal, ce 10 mars 1570. »

— M. Vincent donne lecture d'une note sur la réception offerte par la ville de Janville à Henri d'Orléans, fils du régent, à son entrée dans cette ville, d'après le récit transmis par Henri Lefebvre, greffier au bailliage.

— M. de Vassal donne lecture d'une notice sur les assises que tenaient au XIVe siècle les baillis et les sénéchaux, et sur la nature des affaires qui ressortissaient à leur juridiction, notamment en l'année 1368.

Digitized by Google

Séance du 25 novembre 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

MM. Blanchard et Laurand, titulaires non résidants, ayant transporté leur domicile à Orléans, deviennent, sur leur demande, titulaires résidants.

— M. Lallier, ayant quitté la ville d'Orléans, cesse d'être membre titulaire; il devient, sur sa demande, titulaire non résidant.

— M. Brainne adresse sa démission, fondée sur ce qu'il cesse d'habiter la ville d'Orléans.

— M. Huot donne lecture de la traduction textuelle en français de deux ballades bretonnes.

— MM. Desnoyers et Dupuis déposent une proposition tendant à ce que les fonctions de président et de vice-président deviennent triennales. La discussion de cette proposition est renvoyée à la séance la plus prochaine.

— M. le secrétaire appelle, dans les termes qui suivent, l'attention de la Société sur les restaurations du château de Chaumont.

« A cinq lieues de Blois, sur le coteau qui domine la rive gauche de la Loire, s'élève le château de Chaumont, dont les tours majestueuses et les pignons élancés frappent au loin les regards. Ce lieu, d'un accès difficile, fut anciennement un point militaire important. A la fin du Xe siècle, le comte de Blois, Eudes Ier, y construisit une forteresse qui protégeait de ce côté la frontière du Blésois. Maintes fois, durant les guerres des comtes de Blois avec la maison d'Anjou, elle eut des siéges à soutenir et des attaques à repousser.

« Au XIe siècle, elle était tenue en fief, relevant du château de Blois, par Gelduin, chef de la maison de Chaumont, qui s'éteignit en 1250. Ses domaines échurent alors, par héritage collatéral, à la famille de Berrie, la même qui prit dans la suite le nom et les armes d'Amboise. En 1465, Pierre d'Amboise ayant trempé dans la Ligue du bien public, Louis XI l'en punit en démantelant le

Digitized by Google

château de Chaumont; mais bientôt, se repentant de sa rigueur, le roi l'avait réédifié et l'avait rendu à la famille de Berrie. A la fin du XVe siècle, il eut pour maître le plus illustre des membres de cette famille, Georges d'Amboise, ministre et ami de Louis XII.

Avec le cardinal d'Amboise les arts avaient pris possession du château de Chaumont; sous sa main, la sombre forteresse du moyen âge se transforma bientôt en une splendide et riante demeure. Les armes d'Amboise, celles du roi, les chiffres de Louis XII et d'Anne de Bretagne sculptés sur les murailles, le style de l'escalier, la forme des pignons donnent la date de cette transformation.

« Quarante ans après la mort du cardinal, en 1550, l'une de ses petites-nièces, héritière de Chaumont, le vendit à la reine Catherine de Médicis, qui en fit pendant un instant sa résidence de prédilection. Mais il se trouva qu'à la même époque, le château de Chenonceaux était habité par la duchesse de Valentinois. Un échange eut lieu entre la reine et la favorite : Catherine de Médicis devint propriétaire de Chenonceaux et Diane de Poitiers devint dame de Chaumont. Le séjour de l'une et de l'autre y est marqué par des emblêmes tracés sur les lambris et les murs.

« Des héritiers de Diane de Poitiers, qui s'en dessaisirent en 1594, le château de Chaumont passa successivement à divers maîtres et à diverses familles, jusqu'à ces années dernières qu'il fut acheté par Madame la comtesse d'Aramon, aujourd'hui vicomtesse Walsh.

« Il tombait en ruines; l'indifférence des anciens propriétaires l'avait laissé à l'abandon; chaque année, chaque jour amenait des dégradations nouvelles et avançait sa destruction. Les propriétaires nouveaux l'en ont sauvé. Ils ont tout d'abord arrêté le mal en venant habiter; puis ils ont entrepris une restauration complète, et, sans s'arrêter aux sacrifices qu'elle entraînait, ils lui ont donné un caractère historique; successeurs du cardinal d'Amboise, ils avaient noblement compris que ceci les obligeait. Les travaux, confiés à la direction éclairée de M. J. de la Morandière, architecte à Blois, membre de la Société, touchent à leur fin, et le moment est venu d'en parler.

« Le château de Chaumont formait autrefois une masse irrégulière-

Digitized by Google

rement hexagone, flanquée d'une tour à chacun de ses angles : une au levant, la tour de Catherine de Médicis; deux au midi, qui défendaient le pont-levis; une au couchant, surplombant un ravin, qui était la tour du donjon; deux au nord, qui commandaient la Loire. A l'intérieur, une cour irrégulière elle-même, n'ayant d'issue que par un passage voûté aboutissant au pont-levis.

« Plus tard, lorsque le château eut perdu son utilité militaire, les deux tours du nord tombèrent, la muraille qui les unissait disparut, et la cour, ouverte de ce côté, devint une magnifique terrasse d'où l'œil embrasse la riche vallée de la Loire. Les autres tours, au nombre de quatre, sont restées debout, et avec elles la chapelle et trois corps de bâtiments disposés en fer à cheval, dont la construction est attribuée en partie à Georges d'Amboise. Catherine de Médicis et Diane de Poitiers y ont ajouté quelque peu; mais, depuis, rien n'a été continué; loin d'achever, on a détruit ou dénaturé, et il était réservé aux propriétaires actuels de reprendre l'œuvre au point où le XVIe siècle l'avait laissée.

« Les fossés ont été rétablis ou indiqués, le pont-levis reconstruit, les tours recouvertes, la chapelle restaurée, l'escalier poussé jusqu'aux combles, une galerie bâtie à l'extérieur, l'aile gauche terminée par un élégant pignon qui remplace l'une des tours du nord.

« Dans l'exécution de ces travaux divers, l'architecte a su, sans se faire plagiaire, s'inspirer du style des constructions primitives et emprunter d'heureux motifs d'ornementation aux restes de sculpture que les murs anciens conservent. Au nombre de ces sculptures se remarquent des enroulements de chardons (des chardons se trouvent encore dans les plombs des girouettes) (1), les armes du

(1) Les chardons sont là probablement en l'honneur de l'ordre de l'Espérance ou de Notre-Dame-du-Chardon, qui était l'ordre de la maison de Bourbon (fondé en 1370 par le duc Louis II), et la présence de cet emblème pourrait signifier que l'achèvement des parties du château où il est représenté date de la régence d'Anne de France, dame de Beaujeu. Des chardons semblables se rencontrent sur le charmant portail de l'église de Villefranche-en-Beaujolais, où ils accompagnent le chiffre de cette princesse et celui de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, son mari. Il est à

Digitized by Google

cardinal d'Amboise, l'écusson de France, un tympan semé de fleurs de lis et d'hermines, sur lesquelles se détachent un L et un A (Louis et Anne), des C enlacés, initiale de Chaumont, une montagne enflammée qui en est peut-être la devise, trois cercles entrelacés, formant un triangle cabalistique.

« La restauration intérieure a été dirigée avec un égal respect du passé. L'aile droite entière a conservé les mêmes dispositions d'appartements, le même aspect qu'au XVIe siècle. L'une des salles est tendue en tapisseries du temps, fabriquées pour la place qu'elles occupent, car le château de Chaumont y est figuré; elles sont d'une admirable conservation et mériteraient à elles seules une monographie spéciale. Une autre pièce fut la chambre à coucher de Catherine de Médicis; son lit, garni de draperies à larges bandes de velours violet et de jais blanc, s'y trouve encore. Dans une troisième salle ou galerie, dont les vastes dimensions indiquent une salle des gardes, les lambris portent des C enlacés, le chiffre de Diane de Poitiers, des A fleuronnés. Sur la cheminée, on a placé l'écusson de France, et sous une retraite qui semble avoir été autrefois ménagée pour recevoir la chaire seigneuriale, on a inscrit les noms et représenté les blasons connus des possesseurs de Chaumont du Xe au XIXe

dire aussi que l'ortie était l'un des emblèmes de la maison d'Orléans (archives Joursanvault); et s'il était permis d'admettre que dans le langage symbolique d'une époque où la science des devises était portée si loin, *ortie et chardon* sont même chose, on pourrait penser que les chardons de Chaumont indiquent une déférence de Georges d'Amboise pour son maître Louis XII, dont le chiffre et les armes décoraient partout sa demeure. Mais une confusion entre le chardon et l'ortie ne doit pas être facilement acceptée, et cette dernière interprétation se soutient d'autant moins, que la facture des chardons sculptés sur les murs extérieurs de Chaumont paraît plus ancienne que celle des emblèmes de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Il se pourrait, il est vrai, que même avant l'avènement de Louis XII à la couronne, alors qu'il n'était que duc d'Orléans, Georges d'Amboise, son vassal et déjà son ami, eût adopté l'ortie, emblème de sa maison. Toutefois, je crois plus rationnel de voir dans ces chardons, non pas l'ortie de la maison d'Orléans, mais le chardon de la maison de Bourbon, et de placer son apparition à Chaumont sous la régence de la dame de Beaujeu.

Digitized by Google

siècle. L'histoire héraldique du château se trouve là reproduite en entier. Tout auprès est la chapelle, dont la tribune communique aux appartements qu'habitait la reine Catherine, monument délicat et gracieux qui avait souffert, mais il n'y paraît plus. Les vitraux ont été rétablis, les boiseries refaites, les statues ont repris leur place, l'autel ses ornements. A droite, au-dessus d'un siége à dais sculpté, un chapeau de cardinal, suspendu à la voûte, rappelle le fondateur.

« Dans le corps de bâtiment central et dans l'aile gauche sont les locaux actuellement occupés, et là encore, malgré les exigences des habitudes modernes, on a respecté le style et suivi le goût des époques antérieures. Les ouvertures, les portes de communications, les distributions ont été maintenues et les ameublements mis en harmonie. Le salon attire et mérite principalement l'attention : c'est une longue pièce rectangulaire où l'on entre par une porte unique, basse et d'un seul panneau ; sept fenêtres l'éclairent, dont plusieurs disposées sans symétrie. Une balustrade dorée, de laquelle s'élèvent deux colonnes supportant des arceaux en cintre surbaissé, le sépare en deux parties. Ces colonnes, les arceaux et les lambris sont chargés de peintures où les fleurs de lis d'or sur champ d'azur et les hermines de sable sur champ d'argent ont été habilement mariées à des arabesques d'une extrême délicatesse. Les panneaux sont tendus en étoffe pourpre, encadrée de guirlandes de chardons en relief, de couleurs naturelles glacées sur or et argent. La cheminée, imitation exacte des cheminées du XVIe siècle, présente sur son tympan un porc-épic couronné portant au cou le collier en tortis. Les siéges sont en tapisserie verte (1) semée de fleurs de lis ornées. Rien de plus élégant et de plus somptueux à la fois que cet ensemble où se révèlent des connaissances historiques, un goût, une entente des arts qui sont à l'honneur des maîtres et de l'architecte du château de Chaumont. C'est bien un salon tel que le cardinal

(1) Le vert était la couleur des chevaliers de l'ordre du Camail ou du Porc-Épic, fondé par le duc d'Orléans, Louis Ier, en 1393. — V. ci-dessus, p. 210, et Hermant, *Histoire des Ordres de Chevalerie*, p. 311.

Digitized by Google

d'Amboise lui-même l'aurait décoré au commencement du XVIe siècle, alors que le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne tenaient leur cour au château de Blois.

« La Société recevra prochainement un mémoire historique et une notice architecturale sur le château de Chaumont (1); mais il m'a paru qu'il convenait, dès aujourd'hui, de signaler à ses sympathies l'œuvre que M. le vicomte et Mme la vicomtesse Walsh viennent d'accomplir avec un désintéressement qui témoigne à la fois de leur culte pour les arts et de leur attachement aux traditions de l'histoire. »

La Société, prenant en considération l'importance des restaurations du château de Chaumont, au point de vue de l'art et des études archéologiques, décide qu'en son nom, des félicitations et des remercîments seront adressés à M. le vicomte et à Mme la vicomtesse Walsh.

Séance du 9 décembre 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Les conservateurs du Musée placent sous les yeux de la Société deux médailles qu'ils ont récemment achetées. L'une est un triens mérovingien frappé à Blois, portant un nom de monétaire jusqu'à présent inconnu :

BLESO CASTR *(Bleso Castro).*

Tête barbare à droite, diadème perlé.

℟. TEVDEGISELOM *(Teudegiselo monetario).*

Dans un grenetis, une croix potencée; au-dessous un trait, reste des anciennnes marches servant de support à la croix haussée des tiers de sol romains. Av.

La seconde est un teston de Louis II, duc d'Orléans (plus tard Louis XII), frappé en Italie, probablement à Asti.

Fleur de lis. LVDOVICVS, DVX AVRELIANENSIS.

(1) V. ci-dessous, p. 425.

Digitized by Google

Tête à gauche de Louis II, duc d'Orléans.

℟. Z. MEDIOLANI. AC. AST. DNS *(et Mediolani ac Astei Dominus)*.

Ecu écartelé, au 1er et 4e, de trois fleurs de lis au lambel de trois pendants, qui est Orléans; au 2e et 3e, de la guivre de Milan. Timbré de la couronne ducale, accosté de deux fleurs de lis. AR.

— Les conservateurs du Musée exposent qu'en ce moment est mise en vente, à Paris, la collection de monnaies baronales de M. Poey d'Avant, dans laquelle se trouve un assez grand nombre de pièces se rattachant à l'Orléanais, notamment des deniers d'Orléans des Xe et XIe siècles, des deniers et oboles des comtes de Blois et de Chartres, des vicomtes de Châteaudun, des seigneurs de Saint-Aignan et de Romorantin; qu'il importerait d'acquérir ces pièces rares et utiles pour l'étude de l'histoire féodale de la province d'Orléanais, et qu'à l'effet de faciliter cette acquisition, M. Dupuis, vice-président de la Société, offre de lui faire l'avance des fonds nécessaires, remboursables par annuités, sans intérêts. MM. les conservateurs du Musée demandent l'autorisation d'accepter l'offre de M. Dupuis.

La Société exprime sa reconnaissance à M. Dupuis, et autorise la commission du Musée à employer en acquisition de monnaies orléanaises les fonds qu'il met généreusement à sa disposition.

— Discussion de la proposition de MM. Desnoyers et Dupuis, tendant à la modification de l'article 8 du Réglement. La Société décide qu'à l'avenir, les Président et Vice-président seront rééligibles pendant deux années consécutives.

— M. Desnoyers, au nom de la commission chargée d'examiner les modifications proposées au Réglement, conclut à ce que deux articles nouveaux soient ajoutés pour fixer le sort des collections, dans le cas de dissolution de la Société, et déterminer les formes spéciales dans lesquelles les propositions de modifications au Réglement seront désormais présentées.

Ces conclusions sont adoptées, et la Société décide que le Réglement modifié sera imprimé en tête du premier Bulletin de l'année 1854.

Digitized by Google

— M. de Torquat annonce que M. Violet-Leduc, architecte-inspecteur des monuments diocésains a récemment visité l'église de Sainte-Croix d'Orléans. Son attention s'est principalement portée sur les chapelles de l'abside qui se restaurent en ce moment; il a ensuite exprimé l'avis qu'il y aurait avantage, pour le monument, à ce qu'une sacristie fût construite en annexe, ce qui permettrait de rétablir en chapelles les sacristies actuelles, prises sur les collatéraux. Il a annoncé que la démolition du clocher était décidée. Appelé à s'expliquer sur l'état de dégradation des tours, et la nécessité d'y pourvoir, M. l'inspecteur aurait répondu que cette partie de l'édifice ne mérite pas que les fonds alloués par l'État soient employés à son entretien.

— La Société entre en relations avec la société des antiquaires de la Morinie.

Séance du 23 décembre 1853.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le Préfet du Loiret adresse à la Société un exemplaire de son rapport au Conseil général du Loiret, session de 1853, et du procès-verbal des séances du Conseil, rapport et procès-verbal dans lesquels se lisent les passages suivants :

RAPPORT DU PRÉFET.

Médaille des Médecins cantonaux.

« La médaille qui doit être donnée en récompense à MM. les Médecins cantonaux se grave en ce moment. Suivant le désir que vous en avez exprimé, l'exécution en a été confiée aux soins de la commission des Monnaies, à Paris.

« Une souscription, à laquelle MM. les Médecins cantonaux surtout ont pris part, a été ouverte dans le but d'en offrir la première épreuve en or à mon honorable prédécesseur, comme souvenir de l'institution fondée sur son initiative; et ce témoignage de recon-

Digitized by Google

naissance publique a été sanctionné par un décret impérial du 20 juin dernier. »

Monuments historiques.

« En exprimant le vœu, dans votre dernière session, que les églises de Puiseaux, de Ferrières et de Lorris fussent classées définitivement au rang des monuments historiques, vous avez pressenti que vous seriez ultérieurement appelés à faire participer le département dans les dépenses nécessaires pour la restauration et la consolidation de ces édifices.

« Le concours du ministère de l'instruction publique et des cultes, lorsqu'il s'agit d'édifices affectés au culte, et celui du ministère d'Etat, ne peuvent, en effet, être sollicités utilement qu'après que les communes intéressés et le département ont offert leur contingent dans la dépense, et dans le cas seulement d'insuffisance des ressources qui ont été votées. »

« La restauration de l'église de Puiseaux, dont le classement définitif a été prononcé par une décision ministérielle du 11 juillet dernier, exigerait une dépense de 40,000 fr. Il ne s'agit aujourd'hui que de pourvoir aux travaux les plus urgents, qui sont évalués à 9,000 fr. Le Conseil municipal et le Conseil de fabrique de cette ville ont voté, dans ce but, un crédit s'élevant au total à 3,000 fr. »

« Un rapport présenté par M. l'architecte Delton constate que l'église de Ferrières est dans une situation alarmante qui n'inspire pas moins d'inquiétude pour la sûreté des habitants que pour le monument lui-même. Aussi, M. le ministre d'Etat, admettant une exception à la règle, n'a-t-il pas hésité à allouer, sur le vu dudit rapport et sans attendre le vote du Conseil général et le concours du ministère de l'instruction publique et des cultes, une subvention de 8,000 fr. destinée aux réparations à faire d'urgence, et dont le devis s'élève à 19,755 fr.

« Le Conseil municipal de Ferrières, assisté des plus forts contribuables de cette commune, avait préalablement voté, pour le même objet, une imposition extraordinaire de 3,000 fr., et le Conseil de fabrique, de son côté, une somme de 500 fr.

« Ces votes, réunis aux secours déjà obtenus, laissent encore un déficit à couvrir de 8,255 fr. »

Digitized by Google

« M. l'architecte Delton est également chargé de préparer les documents nécessaires pour obtenir le classement définitif de l'église de Lorris. Il m'a informé qu'il serait en mesure de me faire parvenir son travail durant le cours de la présente session, et que le devis de la dépense s'élèverait à 24,641 fr. 72 c.

« J'ai invité le Conseil municipal et le Conseil de fabrique de Lorris à voter leur contingent dans la dépense. Leurs délibérations ne me sont pas encore parvenues.

« Il vous appartient, Messieurs, de fixer la somme pour laquelle le département pourra contribuer aux dépenses que réclame l'état de ces trois monuments, et d'apprécier s'il sera possible de faire figurer à cet effet des crédits spéciaux au budget départemental de 1854.

DÉCISIONS DU CONSEIL.

Eglise de Puiseaux.

« Le Conseil général, vu la décision ministérielle du 11 juillet « 1853, qui prononce le classement de l'église de Puiseaux au « nombre des monuments historiques;

« Vu le rapport de M. le Préfet;

« Considérant qu'il résulte dudit rapport et des pièces y annexées « qu'il y a urgence de pourvoir à l'exécution de certains travaux « évalués à 9,000 fr.;

« Considérant que le Conseil municipal de Puiseaux et le Conseil « de fabrique ont voté une somme totale de 3,000 fr. pour leur part « contributive dans cette dépense;

« Décide qu'il y a lieu de porter au budget départemental un « crédit de 3,000 fr., applicable à la même dépense, et de solliciter « de MM. les Ministres d'Etat et des cultes une subvention de pareille « somme pour compléter les ressources nécessaires à l'exécution des « travaux. »

Eglise de Ferrières.

« Le Conseil général, vu le rapport de M. le Préfet, constatant « que l'état de l'église de Ferrières, qui figure au nombre des mo- « numents historiques, nécessite des travaux indispensables, non-

Digitized by Google

« seulement dans l'intérêt de la conservation du monument, mais « aussi dans celui de la sûreté des habitants et des fidèles ;

« Vu le rapport de M. l'architecte Delton et le devis qui évalue ces « travaux à 19,755 fr.;

« Considérant que M. le Ministre d'Etat a bien voulu, à raison de « l'urgence, accorder une subvention de 8,000 fr.;

« Que, de son côté, le Conseil municipal de Ferrières s'est em- « pressé de voter, dans le même but, une imposition extraordinaire « de 3,000 fr., et le Conseil de fabrique une somme de 500 fr.;

« Considérant qu'il est permis d'espérer que M. le Ministre de « l'instruction publique et des cultes voudra bien aussi accorder son « concours ;

« Décide qu'il y a lieu d'ouvrir au budget départemental un crédit « de 3,500 fr. applicable aux travaux urgents à faire à l'église de « Ferrières, et évalués à 19,755 fr., et de solliciter de M. le Minis- « tre de l'instruction publique et des cultes la somme nécessaire « pour compléter le paiement de ladite dépense. »

Eglise de Lorris.

« Le Conseil général, vu le vœu émis dans sa session de 1852, « relativement au classement de l'église de Lorris comme monu- « ment historique ;

« Vu le rapport de M. le préfet, duquel il résulte que M. l'archi- « tecte Delton a été chargé de rédiger le projet préparatoire pour « obtenir ce classement, et que, d'après ce projet, la dépense à « faire serait de 24,641 fr. 72 c.;

« Vu la délibération par laquelle le Conseil municipal et les plus « forts contribuables de la commune de Lorris ont voté une imposi- « tion extraordinaire de 4,000 fr. applicable à cette dépense;

« Considérant que, bien que le classement dudit monument ne « soit pas encore prononcé, rien ne s'oppose à ce que le Conseil gé- « néral fixe conditionnellement le chiffre du concours du département « dans la dépense ;

« Décide qu'un crédit de 4,000 fr. sera porté au budget dépar- « temental pour être appliqué aux réparations à faire à l'église de « Lorris, lorsque son classement aura été prononcé, et qu'une sub-

Digitized by Google

« vention sera demandée à MM. les Ministres d'Etat et de l'instruction « publique et des cultes. »

Clocher de Pithiviers.

« Le Conseil général, vu la proposition d'un de ses membres ;

« Considérant que la reconstruction de la flèche du clocher de « Pithiviers, détruite par l'incendie du 26 février 1853, doit don- « ner lieu à une dépense considérable à laquelle cette ville est hors « d'état de faire face avec ses seules ressources ;

« Considérant que le Conseil général ne saurait se refuser à s'as- « socier aux nombreux témoignages de sympathie qui, dans cette « calamiteuse circonstance, ont été accordés à la ville de Pithi- « viers, et à lui venir en aide pour la réparation du désastre qui l'a « frappée ;

« Décide qu'une somme de 3,000 fr. sera inscrite au budget dé- « partemental, à titre de subvention à la ville de Pithiviers, pour « concourir aux frais de restauration du clocher de son église parois- « siale. »

Subventions au Musée de Montargis et à la Société Archéologique de l'Orléanais.

« Le Conseil général, vu la proposition d'un de ses membres ;

« Considérant qu'un Musée ayant pour objet l'exposition et la « conservation des objets d'art et des collections relatives à l'histoire, « à l'archéologie et aux sciences naturelles, a été fondé récemment « dans la ville de Montargis par les soins éclairés de M. le Sous-Préfet « et de M. le Maire de cette ville ;

« Voulant s'associer à cette utile création et contribuer à en as- « surer le développement ;

« Décide qu'une somme de 200 fr. sera portée au budget dépar- « temental en 1854, et mise à la disposition de M. le Maire de la « ville de Montargis, pour contribuer aux dépenses de ce Musée. »

« Le Conseil général, vu le rapport présenté par M. le Secrétaire « de la Société archéologique de l'Orléanais, et qui a reçu l'approba- « tion de M. le Préfet ;

« Considérant que ce rapport constate les louables efforts faits par

Digitized by Google

« la Société pour la formation du Musée qu'elle a créé, les dépenses « qu'elle s'est imposées pour enrichir ses collections, et les frais que « lui ont occasionnés les fouilles qu'elle a fait pratiquer sur diffé- « rents points du département;

« Considérant qu'il y a justice à encourager une institution aussi « utile, qui mérite toutes les sympathies des hommes éclairés, et « à lui accorder le concours dont elle a besoin pour atteindre le « but qu'elle poursuit avec autant d'ardeur que de désintéresse- « ment;

« Décide que la subvention de 500 fr. accordée jusqu'à ce jour à « la Société archéologique de l'Orléanais, sur les fonds du budget « départemental, sera portée à la somme de 1,000 fr., à partir du « 1er janvier 1854. »

—Lecture est donnée 1° d'un mémoire de M. Dupré, sur le château de Chaumont, qui déjà a été inséré en grande partie dans l'*Album des châteaux du Blésois*; 3° d'une note architecturale de M. de la Morandière, sur les restaurations historiques dont le même château vient d'être l'objet.

Le mémoire de M. Dupré et la note de M. de la Morandière sont renvoyés à la commission de statistique monumentale.

— M. le Trésorier présente le compte de sa gestion pendant l'année 1853 et dépose les pièces à l'appui. Une commission, composée de MM. Desnoyers, Jarry et de Langalerie, est chargée de vérifier ses comptes.

Ouvrages offerts à la Société pendant le 4e trimestre de l'année 1853.

Jeton frappé pour Louvain, sous la domination française, par Renier Chalon, in-8°, 3 p., Bruxelles, 1853. — *Un poids de Toulouse de l'an 1239*, par le même, in-8°, 5 p., Bruxelles, 1853. — *Les Seigneurs d'Iéver*, par le même, in-8°, 7 p., Bruxelles, 1853; hommage de l'auteur.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. IV, 3e livr., p. 156 à 208, Limoges, 1853.

Revue de la numismatique belge, 2e série, tome III, 3e livr., pl. XII à XVIII, p. 241 à 352, Bruxelles, 1853.

Dionysii Petavii Aurelianensis è societ. Jesu orationes, Lutetiæ Parisiorum, Cramoisy, 1653, in-12, 429 p., reliure du temps; offert par M. Desnoyers.

Annales de l'Académie archéologique de Belgique, tome X, 4e livr., p. 328 à 434, Anvers, 1853.

Bulletin mensuel de la Société de sphragistique, 3e année, n° 2, août, p. 33 à 64, Paris, 1853.

Colonne de Cussy, Temple de Mavilly, Légende de saint Martin, par Paul Guillemot, in-8°, 62 p., avec pl., Dijon, 1853; hommage de l'auteur.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome III, 1re livr., in-8°, 124 p., Namur, 1853.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1853, in-8°, p. 53 à 87, Poitiers, 1853.

Monnaies frappées en commun par les villes de Phères, d'Atrax, d'Argissa, de Castanea et des Athamans, par M. Adolphe Duchalais, in-8°, 22 p., avec pl., Blois, 1853; hommage de l'auteur.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tome X, 3e livr., in-8°, p. 229 à 326, Anvers, 1853.

Conseil général du Loiret, session ordinaire de 1853, Rapport du Préfet, in-8°, 91 p., Orléans, 1853. — *Conseil général du Loiret, session ordinaire de 1853, Procès-Verbal*, in-8°, 200 p., Orléans, 1853; offerts par M. le Préfet du Loiret.

Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, rédigé par des membres de la Société d'Emulation de l'Ain, Bourg, 1853, in-8°, p. 225 à 320.

Discours prononcé à l'audience de rentrée, le 3 novembre 1853, par M. Lenormant, premier avocat-général, Orléans, 1853, in-8°, 28 p.

Notice historique sur le congrès d'Amiens, par M. Ch. Dufour, in-8°, 27 p., Amiens 1853; hommage de l'auteur.

Conseil général du département d'Eure-et-Loir, session de 1853,

Digitized by Google

Rapport du Préfet et Procès-Verbal des délibérations, Chartres, 1853, in-8°, 186 p.; offert par M. le Préfet d'Eure-et-Loir.

Mémoires de la Société des Sciences et des Lettres de la ville de Blois, tomes III et IV, Blois, 1840 et 1852.

Conseil géneral de Loir-et-Cher, Rapport du Préfet et Procès-Verbaux des délibérations, Blois, 1853, in-8°, 283 p.; offert par M. le Préfet de Loir-et-Cher.

Mémoire sur le Siége de Montargis en 1427, par M.F. Dupuis, Orléans, 1853, in-8°, 50 p., avec pl.; hommage de l'auteur.

Rapport sur la visite de quelques monuments de Toulouse, par Charles des Moulins, Toulouse, 1853, in-8°, 40 p.; hommage de l'auteur.

Rapport verbal sur les hôtels de l'époque de la Renaissance et les archives de la ville de Toulouse, par M. de Buzonnière, Toulouse, 1853, in-8°, 11 p.; hommage de l'auteur.

Objets offerts au Musée pendant le 4e trimestre de l'année 1853.

Par M. Desnoyers, Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, dessinée par Guérin, d'après la statue érigée sur la grande place de la ville d'Orléans; lith. — Plan du rez-de-chaussée de l'abbatial de Saint-Mesmin. — Plan de la grande rue Saint-Marceau d'Orléans en 1792. — Cuir gaufré, fragments de tentures d'appartement, ornements dorés en relief sur fond rouge et brun, XVIe siècle, deux variétés. — Plâtre, façade du bureau de consultations gratuites fondé à Orléans par le docteur Antoine Petit. — Cuivre repoussé, Vulcain forgeant les armes d'Achille; médaillon : diam., 18 cent., XVIe siècle.

Par M. Tranchau, jeton de J. Garnier, eschevin, receveur-général des pauvres de Paris. — Jeton de Henri Binet, seigneur des Baudes, maire de Tours, 1601. — Médaillon de Vitellius, pièce padouane.

Par M. l'abbé Pelletier, lot de huit monnaies françaises et étrangères modernes en argent. — Médaille commémorative du mariage

Digitized by Google

du duc de Brabant, prince royal de Belgique, avec Marie-Henriette, archiduchesse d'Autriche : L. L. PH. M. V. DUC DE BRABANT. M. H. A. DUCHESSE DE BRABANT, 21, 22 AOUT 1853 ; têtes accolées à droite du duc et de la duchesse. ℞. LÉOPOLD PREMIER, ROI DES BELGES; tête de Léopold à gauche. Sur la tranche, DIEU PROTÉGE LA BELGIQUE. AR. Imitation de la pièce de 5 francs. — La même pièce en cuivre, imitation de la pièce de 10 centimes.

Par M. Lenormant, médaille : ΘΑΛΗΤΟΣ ΜΙΛΗΣΙΟΥ; tête de Thalès à droite. ℞. ΟΥΤΩΣ ΑΠΟΛΑΥΕΙΝ ΑΥΝΑΜΕΘΑ ; femme voilée, debout, de la main droite tenant une corne d'abondance remplie de fleurs et de fruits, la main gauche appuyée sur un aviron, devant elle un autel sur lequel un coq et une colonne entourée d'un serpent qui mord sa queue; XVIe siècle, type imité des monnaies grecques. AR.

Par M. de Torquat, jeton : LVD. XV. D. G. FR. ET NAV. REX.; tête laurée de Louis XV enfant à gauche. ℞. AVVNCVLVS EXCITAT HECTOR. A droite, le roi debout, la couronne en tête, couvert du manteau royal, de la main droite il tient le sceptre ; à gauche le régent debout, tenant de la main gauche une couronne de laurier au-dessus de la tête du roi. Dans le champ, TVTOR REG.; à l'exergue, PHILIPPUS D. AUREL. — Méreau de l'église cathédrale de Liége pendant la vacance du siége en 1744. — Jeton de François-Charles Pays-Duveau, maire d'Angers, 1731.

Par M. de la Morandière, denier de Pepin, frappé à Bourges. PIPINVS REX; tête de Pepin à droite. ℞. BITURICES. AR. Trouvé en 1853, près de Romorantin, par des terrassiers.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

A.

ABD'EL-KADER, ses monnaies, V. *Deys d'Alger*.

ACHÈRES (Commune d'), tombes et médailles antiques, note par M. Maitre, p. 158.

AETIUS délivre Orléans, p. 231.

AFFINAGE, V. *Trévoux*.

AIGNAN (S.), patron de la ville d'Orléans, 223, 231.

AIGNAN (S.) D'ORLÉANS (Église de), détruite par les Normands, reconstruite par Robert, p. 228; par Charles VII, 233; achevée par Louis XI, 233, 244. — François Ier y reçoit le collier de la Toison-d'Or, 245.

(Maison royale de), construite par Louis XI, p. 233; — logis de Louis XI, de Charlotte de Savoie, 244; de François Ier, de Charles-Quint, 245.

AIGNAN (S.) SUR-CHER (Crypte de), ses peintures murales, leur dégradation signalée au préfet de Loir-et-Cher, p. 53; réponse du préfet, 79.

ALGER (Deys d'), leurs monnaies et les monnaies d'Abd'el-Kader : mémoire par M. de Caussade, soumis à la commission des publications, p. 323, 338; inséré au 2e vol. d'Annales, 380. — Suite des monnaies offertes au musée, 329.

(Province d'), traces de l'occupation romaine : mémoire par M. de Caussade, soumis à la commission des publications, 104, 110; inséré au 1er vol. d'Annales, 379.

ALLUYE (marquis d'), gouverneur d'Orléanais, p. 221.

ALTIN, donateur du Musée, p. 151.

AMATEURS ITALIENS (Histoire des plus célèbres), par M. Dumesnil, analysée par M. Dupuis, p. 397.

AMBOISE (GEORGES D'), seigneur de Chaumont, reconstruit le château, p. 4. — bâtit le château de Gaillon, 213.

AMBOISE (PIERRE D') trempe dans la ligue du bien public, p. 4, 13.

AMYOT (JACQUES), accompagne Charles IX à Orléans, p. 245; — compose sa devise, 241.

ANDELOT (D') prend d'assaut la porte S.-Jean d'Orléans, assiste à la conférence de l'Ile-aux-Bœufs, p. 246.

ANDRÉ, moine de S.-Benoît-sur-Loire, V. *Gauzlin*.

ANGLEBERME, chancelier de l'Université d'Orléans, son sceau, p. 313.

ANGLEBERME (PYRRHUS D'), auteur d'une devise de la ville d'Orléans, p. 238.

ANJOU (MARIE D'), reine de France; ses armes aux clefs de voûte de l'église de S.-Aignan, p. 222.

ANSELME, évêque d'Orléans, reçoit de Raoul le territoire de Loury, p. 85.

ANTIQUITÉS : égyptiennes, p. 63, 366, 381.

Grecques, 62, 63, 314, 381, 401, 402.

Romaines et gallo-romaines, 16, 24, 25, 26, 54, 55, 62, 63, 64, 68, 84, 90, 91, 103, 110, 116, 117, 126, 127, 131, 135, 139, 151, 152, 198, 203, 207, 274, 277, 289, 290, 314, 315, 318, 329, 363, 366, 381, 401.

Du moyen-âge, 56, 62, 64, 69, 70, 79, 84, 89, 91, 92, 134, 171, 317, 357, 381, 402.

APOTHICAIRES D'ORLÉANS (Ancienne corporation des) : mémoire par M. Pillon, soumis à la commission des publications, p. 300.

AQUÆ SEGESTÆ, V. *Chenevières*.

AQUARELLES, V. *Musée*.

Digitized by Google

ARAMON (Comtesse d') achète le château de Chaumont, p. 414.
ARC (JEANNE D'), son séjour à Orléans, p. 235, 236, 237, 243, 244; — ses armes, 241; — sa statue en pied par la princesse Marie d'Orléans, 211; donnée à la ville d'Orléans par le roi Louis-Philippe, 337; placée sur le perron de l'hôtel-de-ville, 211; — sa statuette à cheval par Mme la princesse Marie d'Orléans, 336; donnée par la reine Marie-Amélie au musée historique, 337, 345; remercîments de la Société, 337; exposée temporairement dans le musée de la ville 338, 345, 347; éloges des journaux d'Orléans, 345, 346; — son médaillon, 133; — ses portraits, 384.
ARCHÉOLOGIE, son éloge, pièce de vers par M. Maitre, p. 173.
ARCHIVES départementales du Loiret: classement, inventaire, restitutions, p. 158, 159; remercîments du Conseil général aux donateurs, 299.
Municipales du Loiret : leur classement, 161, 300; commission de surveillance, 161.
Des notaires : refus de les joindre aux archives départementales, 299.
Des prisons: réunies aux archives départementales, 159.
ARDOISE (Château de l'), Procès contre la ville de Pithiviers, p. 405.
ARMES DE FRANCE ont pour supports des femmes, des licornes, p. 416.
ARMORIAL DE L'ORLÉANAIS, une commission permanente chargée de le dresser, p. 59; mémoires de M. Tranchau, de M. de Caqueray, 249; plan proposé par la commission, 249; adopté par la Société, 250.
ARNOUL, évêque d'Orléans, sa biographie par M. de Certain, compte-rendu par M. Dupuis, p. 397.
ARTENAY (Commune d'), mémoire par M. Maitre, p. 29; — découverte d'un cercueil antique en plomb, note par M. Blanchard, 86; — ses antiquités, mémoire par le même, 147.
ASCIA, mémoires par M. Rossignol, p. 94; par M. Ripault, 127; M. Desnoyers chargé de présenter un rapport, 94, 127.
ASSAINES (Commune d'), antiquités découvertes sur son territoire, p. 274.
ASSISES DES BAILLIS au XIVe siècle, note par M. de Vassal, p. 412.
ATTILA s'éloigne d'Orléans, p. 231.
AUDEVILLE (Commune d), voie romaine, p. 102, 103; antiquités romaines, 103.
AUMALE (DUC D') représente le parti catholique à la conférence de l'Ile-aux-Bœufs, p. 246.
AUSSIGNY (THIBAUT D'), évêque d'Orléans, p. 226.
AUTRICHE (ANNE D'), ses armes dans les vitraux de l'église de Ste-Croix d'Orléans, p. 222.
AUTRICHE (ÉLÉONORE D'), reine de France, son entrée à Orléans, 245.
AUTRICHE (ÉLISABETH D'), reine de France, passe à Orléans, p. 219, 220.
AVIT (S.), sa légende, mémoire par M. de Torquat, p. 338, 386.
AVIT (S.) D'ORLÉANS (Crypte de), découverte dans le jardin du grand séminaire, note de M. Clouet, p. 296; ses dimensions, sa description, 305; commission chargée de la visiter, 307; rapport par M. de Buzonnière, 320; classée parmi les monuments historiques, 321; plan dressé par M. Clouet et mémoire par M. de Buzonnière, soumis à la commission des publications, 321; rapport par M. Rocher, 337; inséré au 2e vol. d'Annales, 338, 380; — mémoire par M. de Torquat, 338, 356; soumis à la commission des publications, 356; rapport par M. Rocher, 369, inséré au 2e vol. d'Annales, 380.
AVRIL communique à la Société des bijoux romains, V. *Danzé*.

B.

BACCON (Commune de), antiquités gallo-romaines et franques découvertes sur son territoire, p. 307.
BALLOT, donateur de la bibliothèque, p. 362.
BALTHAZAR, donateur de la bibliothèque, p. 289.
BALZAC D'ENTRAIGUES, gouverneur d'Orléanais, habite l'hôtel Groslot, ses armes, p. 221.

Digitized by Google

BANNIER (Citadelle de la) porte prise par les catholiques, p. 247.
BARBET traite avec les habitants de Gien pour le passage des troupes royales, p. 352.
BARTHÉLEMY (A.), donateur de la bibliothèque, p. 149.
BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, associé correspondant, p. 87; — ses dons à la bibliothèque, 88, 400.
BATAILLARD, donateur du musée, p. 134.
BAUSSERON, donateur du musée, p. 90.
BAUX, associé correspondant, p. 67.
BAVIÈRE (ISABEAU DE), reine de France, sa sépulture, p. 96.
BAZOCHES-LES-HAUTES (Commune de), antiquités gallo-romaines découvertes sur son territoire, voie romaine, p. 102.
BEAUHARNAIS, habitant d'Orléans, se distingue pendant le siége, p. 238.
BEAUFORT (Duc de) part pour Gien, p. 353; entre dans Orléans, 354; — lettres découvertes dans les archives de Chartres, 128.
BEAUGENCY (Ville de), siége d'élection, p. 33; — ouvrages sur son histoire, 60.
BEAUJET (Hameau de), V. *Châtillon-sur-Loire*.
BEAUJEU (ANNE DE FRANCE, DAME DE), son chiffre sur le portail de l'église de Villefranche, p. 415.
BEAULIEU (Camp romain de), M. Paulin Pascaud chargé d'en relever le plan, p. 26. V. *Briare, Châtillon-sur-Loire, Saint-Firmin*.
BEAUNE-LA-ROLANDE (Église de), sa crypte, p. 61.
BEAUREGARD (DE), donateur du musée, p. 202.
BECQUEREL, membre honoraire, p. 18, 65; — remercie la Société, 26; — chargé de visiter la mosaïque de Montbouy, 287; — ses dons au musée, 27, 153, 286, 291.
BENOIT-SUR-LOIRE (S.) (Crypte de), signalée à l'attention de M. le préfet du Loiret, p. 27; déblayée sur son ordre, ce qu'elle était avant le XVIe siècle, note de M. Clouet, 38.
(Châsse de), son ouverture, état des reliques, chartes qu'elle renferme, communication de M. Desnoyers, 305.
(Monastère de), Louis-le-Gros y reçoit le pape Innocent II, p. 243; — sa bibliothèque, catalogue des manuscrits, 150; — documents publiés sur son histoire, 310, 311.
BERRIE, seigneurs de Chaumont, p. 413.
BERRY, titulaire non résidant, p. 76, 86; — ses dons à la bibliothèque, 310; au musée, 91.
BERTHELOT, donateur du musée, p. 91.
BERTINI, donateur de la bibliothèque, p. 170.
BESANÇON, donateur du musée, p. 151.
BIBLIOTHÈQUE DE BOURGES (Catalogue des manuscrits de la), communiqué par M. de Girardot, p. 396; soumis à la commission des publications, 397.
BIGORRE (ALIX, COMTESSE DE), sa sépulture, p. 96.
BIJOUX ROMAINS, V. *Danzé*.
BIMBENET, membre fondateur, p. 1, 66; — membre de la commission chargée de visiter la salle des actes de l'Université d'Orléans, 28; de la commission de comptabilité, 169; — met à la disposition de la Société les documents inédits qu'il a recueillis sur l'Université d'Orléans, 351; — ses notices et mémoires sur : l'Université d'Orléans, 14; les Nuncii de l'Université d'Orléans, 37; les priviléges des écoliers de l'Université d'Orléans, 39; l'hôtel-de-ville d'Orléans, 77, 95; la bibliothèque communale d'Orléans, 145; Guillaume Prousteau, 258, 370; — son *Histoire de l'Université d'Orléans*, 14; — ses dons au musée, 153, 290.
BIMBENET (D.), traducteur des *derniers jours de Pompeï*, par Bulwer, p. 78.
BLANCHARD, titulaire non résidant, p. 59, 67; — titulaire résidant, 413; — ses notes et notices sur : un cercueil de plomb découvert à Artenay, 86; les antiquités d'Artenay, 147; la carte archéologique de l'Orléanais, 293; — ses dons à la bibliothèque, 88, 150; au musée, 86, 89, 90, 116, 134, 151, 172, 290.
BLOIS (Château de), triens mérovingien, p. 418; — séjour de la cour, en mars 1652, 353; — son histoire, 88, 114.

Digitized by Google

— (Ville de), découverte, sur son territoire, d'écus d'or et de testons du XVe et du XVIe siècles, 196; le maire adresse à la Société un exemplaire de chaque variété, remercîments de la Société, 278; — siége d'élection, 33; — documents publiés sur son histoire, 202, 273.

BLOIS (Comtes de), Eudes Ier bâtit le château de Chaumont, p. 413. — Thibaut IV, Thibaut V, Louis, Thibaut VI, Gautier d'Avesnes, Jean de Châtillon, Hugues de Châtillon, Gui de Châtillon, Louis de Châtillon; leurs sceaux, 279, 280.

BLOIS (Comtesses de), Adèle, Catherine, Marguerite, Alix de Bretagne, Marguerite de Valois; leurs sceaux, p. 279, 280.

BOHAIRE (S.) (Église de), mémoire par M. Laurand, soumis à la commission des publications, p. 126; rapport par M. Jacob, impression votée, p. 145, 379.

BOILLEAU, associé correspondant, p. 126; — ses dons à la bibliothèque, 114, 289, 359; au musée, 126, 133, 135, 151, 172, 290.

BOILLÈVE, trentième maire d'Orléans, p. 235.

BOISMORAND (Commune de), antiquités; mémoire par M. Prochasson, p. 200.

BONGARS, né à Orléans, p. 224.

BONNE-NOUVELLE D'ORLÉANS (Monastère de), l'Université y est transférée, p. 33.

BONNY (Commune de), antiquités romaines découvertes sur son territoire, p. 151.

BORDEAUX (Commune de), monnaies des XVIe et XVIIe siècles, découvertes sur son territoire, note par M. Cosson, p. 254.

BORDIER-JANSE, donateur du musée, p. 90.

BOUCHER, trésorier du duc d'Orléans, Jeanne d'Arc logée dans sa demeure, p. 244.

BOUCHER D'ARGIS, donateur du musée, p. 63.

BOURBON (LOUIS II, DUC DE), fonde l'ordre de Notre-Dame-du-Chardon, p. 415.

BOURBON (PIERRE DE), sire de Beaujeu, son chiffre sur le portail de l'église de Villefranche, p. 415.

BOUTHORS, associé correspondant, p. 86.

BRACHET, premier maire d'Orléans, p. 235.

BRAINNE, titulaire résidant, p. 200; — démissionnaire, 413; — communique une lettre de M. de Sainte-Beuve sur Colardeau, 185; — ses dons à la bibliothèque, 202.

BRIARE (Ville et environs de), découverte d'antiquités romaines, p. 23; — événements dont ils ont été le théâtre en mars et avril 1652, 354, 355. V. *Beaulieu, Châtillon-sur-Loire, Saint-Firmin.*

BRIÈRE, donateur du musée, p. 274.

BROSSARD DE CORBIGNY, associé correspondant, p. 87; — ses dons au musée, 313.

BROSSE (PIERRE DE LA) (Notice sur), par M. Vincent, p. 182, 372; soumise à la commission des publications, 182, 372; rapports par M. Mauge, 265; par M. de Vassal, 373; impression votée, 265, 373; insérée au 2e volume d'Annales, 380.

BROSSES (Comte de), titulaire non résidant, p. 132; — ses dons au musée, p. 135.

BROYE (REGNARD DE), comte d'Orléans, perd le château de Pithiviers, p. 41.

BRUAND, donateur de la bibliothèque, p. 149.

BRUEIL (DE), membre de la Société des antiquaires de Picardie, ses vers sur du Cange, p. 47.

C.

CALAIS (S.) (Abbaye de), le prieuré de Saint-Gilles en dépendait, p. 70.

CAMAIL (Ordre du), V. *Porc-épic.*

CANGE (DU), sa statue élevée à Amiens, la Société invitée à l'inauguration, p. 38, 58; délègue deux de ses membres, 38; compte-rendu par M. Dupuis, 43, 119.

CAQUERAY (DE), associé correspondant, p. 132; — ses observations sur l'armorial de l'Orléanais, 249, 329; — ses dons au musée, p. 329.

Digitized by Google

CARTE ARCHÉOLOGIQUE de l'Orléanais, p. 103, 129; note par M. Blanchard, 293.
CARTIER (E.), associé correspondant, p. 67; — ses dons à la bibliothèque, 113, 289; au musée, 289.
CASES (A. DES), recteur de l'Université d'Orléans, p. 33.
CASTELLANOS, associé étranger, p. 200.
CATHERINE (S.) apparaît à Jeanne d'Arc, p. 237.
CAUMONT (DE), associé correspondant, p. 67.
CAUSSADE (DE), associé correspondant, p. 111; — ses mémoires sur: les traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger, 104, 110; les monnaies d'Abd-el-Kader, 324, 337.
CELLES-S.-DENIS (Église de), construite par M. de la Morandière, p. 166, 236; sa consécration par l'évêque de Blois, la Société invitée à s'y faire représenter, trois de ses membres sont délégués, 253; compte-rendu par M. Dupuis, 255. V. *Saint-Genou.*
CELLES-SUR-CHER (Église de), mémoire par M. de Witte, soumis à la commission des publications, p. 71; rapport par M. Mauge, 73; inséré au 1er vol. d'Annales, 379.
CERTAIN (DE), associé correspondant, p. 200; — offre un exemplaire de la biographie d'Arnoul, évêque d'Orléans, p. 397, 400; compte-rendu par M. Dupuis, 397; — ses dons aux archives départementales du Loiret, 299.
CHABANNES concourt à la défense d'Orléans, p. 238.
CHABAUT, donateur du musée, p. 150.
CHABOUILLET associé correspondant, p. 67; — ses dons à la bibliothèque, 171.
CHALON (RENIER), associé étranger, p. 200; — ses dons à la bibliothèque, p. 202, 310, 339, 400.
CHALONGE, V. *Châtillon-sur-Loire.*
CHAMPAGNE (ALOYSE DE), comtesse d'Orléans, bâtit le château de Pithiviers, p. 36; fonde la chapelle de S.-Georges, 41.
CHAPELLE-S.-MESMIN (Église de la), notice par M. Pillon, soumise à la commission des publications, p. 78; rapport par M. Lenormant, 123; analysée, 124.
CHARDON (N.-D. DU) (Ordre de), fondé par Louis II, duc de Bourbon, p. 415.
CHARDONS sculptés sur les murs du château de Chaumont, p. 415; — sur le portail de l'église de Villefranche, 415.
CHARLEMAGNE (S.) apparaît à Jeanne d'Arc, p. 236.
CHARLES VII, ses séjours à Orléans, p. 233, 244.
CHARLES IX, ses séjours à Orléans, p. 217, 245; — sa devise, 241; — lettres inédites, 128.
CHARLES-QUINT, son séjour à Orléans, p. 245.
CHARTRES (Ville de), découverte d'antiquités sur son territoire, p. 403; — siége d'élection, 33; — documents publiés sur son histoire, 171, 113, 311, 400. V. *Lettres des rois de France.*
CHARTRES (ÉLISABETH, COMTESSE DE), son sceau, p. 280.
CHASLIN, donateur du musée, p. 91.
CHATEAUDUN (Ville et château de), notice par M. de Torquat, p. 23; — siége d'élection, 33; — ouvrages publiés sur son histoire, 88.
(Sainte-Chapelle de), empreinte de son sceau offerte par M. de Torquat, décrite par M. Jarry, 27; — notice par M. Mantellier, soumise à la commission des publications, 76; rapport par M. Tranchau, 348; insérée au 2e vol. d'Annales, p. 380.
(Vicomtes de), Hugues V, Geoffroi, leurs sceaux, 280.
CHATEAUNEUF, associé correspondant, p. 67.
CHATEAUNEUF (Église et ville de), mémoire par M. Maître, p. 339.
CHATELET, V. *Orléans.*
CHATILLON-S.-LOING (Ville et environs de), événements dont ils ont été le théâtre en avril 1652, p. 355.
CHATILLON-S.-LOIRE (Commune de), découverte d'antiquités romaines sur son territoire, p. 16; le préfet du Loiret transmet à la Société l'inventaire qui en a été dressé par les ingénieurs des ponts et chaussées, 23; il en rend compte au Conseil général du Loiret, 54; les objets découverts sont déposés au musée, 64. V. *Beaulieu, Briare, Saint-Firmin.*

Digitized by Google

CHATEAU ET GENTILHOMMIÈRE, mémoire par M. Pillon, soumis à la commission des publications, p. 148; rapport par M. Mauge, 182.
CHATRE (CLAUDE DE LA), gouverneur d'Orléanais, p. 221; — ses armes, 221.
CHAUMONT EN BASSIGNY (Monnaies du moyen-âge découvertes à), p. 105.
CHAUMONT-S.-LOIRE (Château de), rapport par M. Mantellier, p. 413; — mémoire par M. Dupré, note architecturale p. M. Delamorandière, 425.
CHAUSSY (Commune de), antiquités découvertes sur son territoire, p. 117.
CHAUSSY (Commune de), restes de constructions romaines, découverts sur son territoire, p. 102.
CHENEVIÈRES (Amphithéâtre romain de), autrefois *Aquæ segestæ*, p. 105,
CHEVRIER, donateur de la bibliothèque, p. 202.
CHILLEURS (Commune de), tombe du moyen-âge découverte sur son territoire, p. 333.
CHOUPPE, titulaire résidant, p. 200; — ses dons au musée, aquarelles de sa main, p. 203, 313.
CLAMECY (Ville de), siége d'élection, p. 43.
CLÉMENT V établit l'Université d'Orléans, p. 243.
CLÉRY (Chapitre de), son sceau, p. 116.
(Commune de), découverte, sur son territoire, de sépultures anciennes, p. 357; les conservateurs du musée chargés de les visiter, 358; rapport par M. Mantellier, 370; — débris offerts à la Société par le maire, 371, 401.
CLOUET, membre fondateur, p. 1, 66; — membre de la commission de la crypte de Saint-Laurent, 18; de la commission de statistique monumentale, 139; de la commission de révision du réglement, 144, 285; de la commission du clocher de Sainte-Croix, 294; de la commission de la crypte de Saint-Avit, 307; — chargé par le préfet du Loiret du déblaiement de la crypte de Saint-Benoît, en rend compte à la Société, 38; de diriger les fouilles du préau de la prison de Pithiviers, 39; — assiste aux fouilles de Sémoy, 80; — construit un autel de la Vierge dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, 348; ses projets d'autel pour les chapelles de la même église, 73; — ses notes sur: la crypte de Saint-Benoît, 38; la crypte de Saint-Avit, 296; la voie romaine d'Orléans à Paris par le Hurepoix, 350; — Dessins de sa main offerts à la Société, 61; — ses dons au musée, 61, 63, 92, 116, 133, 151, 328.
CLOVIS convoque un concile à Orléans, p. 242.
COINCES (Commune de), notice archéologique par M. Maitre, p. 249, 293; — la bataille dite de Patay, livrée sur son territoire, note par M. de Vassal, 145.
COLARDEAU (Lettres inédites de), communiquées par M. Vincent, p. 265; insérées, 265, 268, 269; — autres lettres communiquées par MM. de Buzonnière, 340, Dupuis et Vincent, 350; soumises à la commission des publications, 340; rapport par M. Tranchau, 350; impression votée, 350; — lettre de M. de Sainte-Beuve, 185.
COLIGNY (GASPARD DE), sa présence à Orléans, p. 246; — perd la bataille de Montcontour, malade à Montréal, écrit au roi, 405; à la reine, 406; à Monsieur, 407.
COMARMOND, associé correspondant, p. 309; — remercie la Société, 319; ses dons à la bibliothèque, 327.
COMITÉS HISTORIQUES (Bulletin des), sur la demande du préfet du Loiret, la Société décide que des notes sommaires de ses travaux seront envoyées pour y être insérées, p. 29.
CONDÉ (PRINCES DE) (Louis Ier), ses séjours à Orléans, p. 220, 245, 246; — son arrestation, 245.
(Louis III), se rend au secours de Montargis, 352; couche à Châtillon-sur-Loing, 355.
CONGES, COURTENAY ET DACOUCHES (Sire de), sa sépulture, p. 96.
CONGRÈS SCIENTIFIQUE, avis donné à la Société de la tenue de la XVIIIe session à Orléans, p. 104; — dons des secrétaires généraux au musée, 248; à la bibliothèque, 311.
CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR refuse de donner à la Société une partie des écus d'or trouvés sur une route départementale d'Eure-et-Loir, p. 123.

Digitized by Google

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET accorde à la Société une subvention annuelle de 500 fr., p. 57, 98, 163; la porte à 1,000 fr., 425; — plusieurs de ses membres assistent aux séances de la Société, 94, 147, 285, 373. V. *Archives départementales. — Clocher de Pithiviers. — Églises de Ferrières, Lorris, Puiseaux. — Médecins cantonaux. — Musée de Montargis. — Musée historique. — Sceaux des grands feudataires.*

CONSEIL MUNICIPAL D'ORLÉANS alloue une somme de 600 fr. pour l'achat d'un médaillier, p. 294. V. *Hôtel des Créneaux. — Musée historique.*

CORDOEN, titulaire résidant, p. 358.

COSCA Y VAGO, associé étranger, p. 247.

COSSON, titulaire non résidant, p. 198; — titulaire résidant, 309; — ses notices et mémoires sur une découverte de médailles romaines opérée à Sceaux, 198; les antiquités du Préhaut, commune de Sceaux, 323, 358; des monnaies découvertes à Bordeaux, 254.

COULMELLE (Château de), ses ruines, note par M. Maitre, p. 405.

COUMES, donateur du musée, p. 117.

COURBANTON (Commune de), antiquités découvertes sur son territ. p. 135.

COURCY (Commune de), découverte de médailles romaines sur son territ., p. 138, 151.

COUR-DIEU (Abbaye de la), notice par M. Gingréau, annotée par M. Pelletier, p. 318; — débris de sculptures provenant des anciennes constructions, 110, 118.

COURMONT, associé correspond., p. 87.

COUTUME, V. *Orléans.*

CRÉNEAUX (Hôtel des) acheté par les échevins d'Orléans, p. 244; — Projet formé par le Conseil municipal d'y installer la Société et le musée historique, 336.

CROIX (S.) D'ORLÉANS, abattue par les protestants, p. 246; relevée par Henri IV, 247.

(Autels), projets par M. Clouet, p. 73, 348.

(Clocher), intervention de la Société à l'effet d'obtenir son rétablissement, 293; commission chargée de préparer une lettre au Ministre des cultes, son rapport, 294.

(Fabrique), nomme à la cure de Loury, 85.

CRON. V. *Montbouy.*

CRYPTES. V. *S.-Aignan-sur-Cher, S.-Avit, Beaune-la-Rolande, S.-Benoit-sur-Loire, S.-Laurent, S.-Roch, S.-Serge.*

CYPIERRE, lieutenant du gouverneur d'Orléans, p. 245.

D.

DAMPIERRE, donateur du musée, p. 150.

DANZÉ (Commune de), bijoux romains découverts sur son territ., présentés à la Société par M. Avril, p. 16.

DAUZATS donateur de la bibliothèque, p. 328.

DEHEERE, doyen du chapitre de S.-Aignan, fondateur d'une société savante à Orléans en 1618, p. 11.

DELAIRE, donateur du musée, p. 172.

DELAMORANDIÈRE, membre titulaire non résidant, p. 28, 67; — architecte inspecteur des monuments destinés au culte dans le diocèse de Blois, 94; — chargé de la restauration du château de Chaumont-sur-Loire, en rend compte, 425; — construit l'église de Celles-S.-Denis, 166, 256; — ses dons au musée, 428.

DELANOUE, gouverneur d'Orléans, p. 246.

DELANOY, titulaire non résidant, p. 330, 327; — remercie la Société, 322.

DELAUNE, titulaire non résidant, p. 273.

DELISLE (L.), associé correspondant, p. 399; — adresse à la Société une copie annotée par lui de la vie de Gauzlin, abbé de S.-Benoît-sur-Loire, par André, moine du même monastère, 356; insérée au 2e vol. d'Annales, 380.

DELTON, associé correspondant, p. 67; — chargé de la restauration de l'hôtel-de-ville d'Orléans, 210; — présente un rapport sur l'église de Ferrières, 422; — chargé d'un rapport sur l'église de Lorris, 422.

Digitized by Google

DEMADIÈRES-MIRON, membre fondateur, p. 1, 66; — ses dons à la bibliothèque, 60; au musée, 116; — sa mort, 174; — notice nécrologique par M. Mauge, 175; remercîments adressés par sa veuve, 182.
DEMEN, donateur du musée, p. 117.
DENIS (S.) DE L'HÔTEL (Église de), antiquités en provenant, p. 134, 153.
DESHAYES, donateur du musée, p. 134, 151.
DESMOULINS, associé correspondant, p. 111; — ses dons à la bibliothèque, 113, 170, 328.
DESNOYERS, première réunion des membres de la Société dans son cabinet, p. 1; — membre fondateur, 1, 66; de la commission provisoire, 10; — vice-président, 10; — président, 60; — conservateur des collections, 58, 144; — membre de la commission de révision du réglement, 144, 285; de la commission de comptabilité, 169, 425; de la commission de S.-Avit, 307; — chargé de rendre compte des mémoires de M. Rossignol et de M. Ripault sur l'*ascia*, 94, 127; de recueillir des indications sur les découvertes de médailles romaines, faites à Courcy, 139; — visite les antiquités d'Audeville, de Bazoches, Chaussy, Toury, 101; — constate l'état des reliques renfermées dans la grande châsse de S.-Benoît-sur-Loire, 305; — propose des modifications au réglement, 413; — son discours à l'ouverture des travaux de la Société, 11; — son mémoire sur les constructions gallo-romaines du faubourg Bourgogne d'Orléans, 38; — ses rapports sur les modifications du réglement, 322, 419; — ses dons aux archives du Loiret, 299; à la bibliothèque de la Société, 150, 312, 426; au musée, 62, 91, 116, 117, 134, 135, 152, 172, 290, 313, 314, 363, 364, 365, 386, 401, 427.
DESSINS. V. *Musée*.
DEVROYE, associé étranger, p. 170.
DIARD, associé correspondant, p. 87.
DIJON (Chambre des comptes de), jetons, mémoire par M. Mantellier, p. 36.
DOLBEAU, donateur du musée, p. 63.
DOMINICAINES. V. *Montargis*.
DONNERY (Commune de), découverte d'antiquités sur son territoire; note par M. de Langalerie, p. 277.
DORBIS, associé correspondant, p. 87; — sa mort, 97.
DORDIVES (Commune de), découverte de médailles romaines sur son territoire, p. 348.
DORÉ, donateur de la bibliothèque, p. 114.
DORVAL concourt à la défense d'Orléans, p. 238.
DOUBLET DE BOISTHIBAUT, donateur de la bibliothèque, p. 112, 171, 311, 400.
DOURDAN (Ville de), siége d'élection, p. 59; — triens mérovingien frappé sur son territoire; mémoire par M. Duchalais, 93; inséré au 1er vol. d'Annales, 379.
DUBESSEY, V. *Préfet du Loiret*; reçoit les félicitations de la Société sur sa promotion aux fonctions de conseiller d'État, p. 323; — élu membre honoraire, 339, 358; remercie la Société, 357; — un exemplaire en or de la médaille des médecins cantonaux lui est offert par souscription, 420.
DUCERCEAU (ANDROUET), né à Orléans, p. 224.
DUCHALAIS, membre titulaire non résidant, p. 28, 67; — ses mémoires sur: les antiquités gallo-romaines de la ville de Suèvres, 78, 95; un triens mérovingien frappé à Dourdan, 93; — ses dons à la bibliothèque, 60, 115, 289.
DUFOUR, associé correspondant, p. 87; — ses dons à la bibliothèque, 112.
DUMAIGE, membre fondateur, p. 1; — associé correspondant, 67; — titulaire résidant, 309.
DUMESNIL, titulaire non résidant, p. 59, 67; — ses instances près du Ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir des vitraux pour l'église de Puiseaux, demande le concours de la Société, 83; — ses mémoires sur: l'église et la ville de Puiseaux, 75, 76, 77, 95; les établissements français à Rome, 148, 264; le musée Campana, 148; — son histoire des plus célèbres amateurs italiens, 399; en fait hommage à la Société, 400.

Digitized by Google

Dunois (Comtes de), Jean, bâtard d'Orléans, bâtit la Sainte-Chapelle de Châteaudun, p. 27. — François d'Orléans, ses armes dans le sceau de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, p. 27.
(Comtesses de), Marie d'Harcourt, bâtit la Sainte-Chapelle de Châteaudun, 27.—Agnès de Savoie, ses armes dans le sceau de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, 27.
Dupont-Witte, associé correspondant, p. 87; — sa mort, 137.
Dupré, titulaire non résidant, p. 28, 67; — son analyse de l'histoire de S.-Laumer de Blois, par Noël Mars, 323; — son mémoire historique sur le château de Chaumont, 418; — ses dons à la bibliothèque, 202.
Dupuis, membre fondateur, p. 1, 66; — bibliothécaire-archiviste, 70, 111; — conservateur des collections, 58, 144; — vice-président, 308; — membre de la commission des publications, 11, 68; de la commission chargée de vérifier la salle des Actes de l'Université d'Orléans, 28; de la commission des antiquités de Suèvres, 68; de la commission des monuments, 138; de la commission de comptabilité, 308; — délégué de la Société à l'inauguration de la statue de du Cange, à Amiens, 38, 43; au congrès des délégués des sociétés savantes, à Paris, 173; à la bénédiction de l'église de Celles-S.-Denis, 253; — chargé par la Société d'assister aux fouilles de Loury, 108; de visiter la mosaïque de Montbouy, 287; — met à la disposition de la Société des lettres inédites de Colardeau, 350; — propose de dresser un inventaire des monuments de l'Orléanais, 131; — demande la révision de plusieurs articles du réglement, 144, 413; — ses rapports sur : les mss. de Polluche, 34; l'inauguration de la statue de du Cange, 113, 119; la mosaïque de Montbouy et l'amphithéâtre de Chenevières, 105, 301; les fouilles de Loury, 108; la notice de M. de Caussade (traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger), 110; les restes de constructions romaines découverts à Cron, 145; les peintures murales de l'église de Tivernon, 148; la bénédiction de l'église de Celles-S.-Denis, 255; l'histoire des plus célèbres amateurs italiens, par M. Dumesnil, 397; la biographie d'Arnoul, évêque d'Orléans, par M. de Certain, 397; — ses mémoires sur : la pierre *fenâ*, 96; le siége soutenu par la ville de Montargis en 1427, 287, 320; — fait à la Société des avances de deniers, 419; — ses dons à la bibliothèque, 88, 112, 289, 360, 361, 362; au musée, 62, 63, 82, 92, 116, 133, 290, 366.
Duval, associé correspondant, p. 87; — ses dons à la bibliothèque, 170.
Duval (Raoul), titulaire résidant, p. 309.

E.

Égoutier (Ruisseau de l'), V. *Semoy*.
Éloi (S.) d'Orléans (Église de), p. 91.
Entraigues (Henriette d') habite l'hôtel Groslot, p. 221.
Épieds (Commune d'), pierre *fenâ*, dolmen, note par M. Dupuis, p. 96; — découverte de médailles romaines, de monnaies du moyen-âge, 324.
Ermentée, évêque d'Orléans, V. *Lœtus*.
Escrennes (Commune d'), ses antiquités, note par M. Maître, p. 284.
Espérance (Ordre de l'), V. *Chardon*.
Estouteville (Cardinal d'), institue la procession du 8 mai à Orléans, p. 226.
(Famille d'), bâtit le château de Villebon, p. 71.
Étang (Hameau de l'), V. *Beaulieu*.
États-généraux, V. *Orléans*.
Étienne (S.) de Bourges (Chapelle de), son histoire par M. de Girardot, rapport par M. Lenormant, 319; insérée au 2e vol d'Annales, 380.
Eusèbe (S.), évêque d'Orléans, p. 242.
Euverte (S.), patron d'Orléans, p. 225.

Digitized by Google

EUVERTE (S.) D'ORLÉANS (Église de), tombes du moyen-âge découvertes dans le transsept, p. 319; commission chargée d'assister aux fouilles, 319; rapport par M. Mantellier, 340; note par M. le comte de Tristan, 343; vases trouvés dans les cercueils, donnés au musée par les Pères de la Miséricorde, 345.
ÉVÊQUE DE BLOIS, membre honoraire de droit, p. 4; — reçoit avis de l'établissement de la Société, 11; (Fabre des Essards); remercie la Société, 14; — nomme M. de Lamorandière architecte-inspecteur des monuments destinés au culte dans le diocèse de Blois, 94; — assure la Société de son concours, 94; — sa mort; 97; — son oraison funèbre, 114; — (Pallu du Parc), V. *Celles-Saint-Denis*.
ÉVÊQUE DE CHARTRES, membre honoraire de droit, p. 4; — reçoit avis de l'établissement de la Société, 11; (Clausel de Montals); remercie la Société, 14.
ÉVÊQUE D'ORLÉANS, membre honoraire de droit, p. 4; — reçoit avis de l'établissement da la Société, 11; —(Dupanloup); ses dons à la bibliothèque, 61, 88.
ÉVÊQUES D'ORLÉANS possèdent le château de Pithiviers, p. 41.
EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES, par M. Huot, p. 164, 167, 174.

F.

FABRE DE LA BÉNODIÈRE, donateur du musée, 117, 135.
FABRE DES ESSARDS, évêque de Blois, sa mort, son oraison funèbre, p. 114, V. *Évêque de Blois*.
FAUCHON DESNOYERS, donateur du musée, p. 134.
FERRIÈRES (Église de), son classement parmi les monuments historiques, p. 298; — allocation du Conseil général du Loiret pour sa restauration, 422.
FEUDATAIRES DE L'ORLÉANAIS (Sceaux des), le préfet du Loiret est invité par le Conseil général à en demander les empreintes au Ministre de l'intérieur, p. 57; il prie la Société de lui soumettre des observations qu'il puisse adresser au Ministre, à l'effet d'obtenir ces empreintes, 72; le Conseil général renouvelle son vœu, 100; alloue 200 f., 164; les empreintes remises par le préfet aux conservateurs du musée, 278; leur description sommaire, 278; catalogue raisonné par M. Mantellier, 287.
FEUILLET DE CONCHES, donateur de la bibliothèque, 399.
FIESQUE (Comte de), envoyé à Orléans par le duc d'Orléans, accompagne Mademoiselle, p. 334.
FIRMIN (S.) (Commune de), restes d'établissements romains sur son territoire, p. 24.
FORNIER (HENRI), député des États à la rédaction de la coutume d'Orléans, p. 247.
FOUGERON, donateur du musée, p. 91.
FOURNIER, donateur du musée, p. 117.
FRANÇOIS Ier, ses séjours à Orléans, p. 233, 245; — sa devise, 240; — lettres inédites découvertes dans les archives de Chartres, 128.
FRANÇOIS II, son séjour à Orléans, p. 217, 231, 245; — sa mort, 217, 231, 232; — ses devises, 240.

G.

GANNES (Champ de), V. *Beaulieu*.
GARNIER, associé correspondant, p. 87.
GAUCOURT (RAOUL DE), gouverneur d'Orléans, p. 238.
GAUZLIN, abbé de Fleuri, sa vie par André de Fleuri, communiquée et accompagnée de notes par M. Léopold Delisle, p. 356; soumise à la commission des publications, 356; insérée au 2e vol. d'Annales, 380.
GELDUIN, seigneur de Chaumont, p. 413.
GENABUM, les Romains sont massacrés dans ses murs, p. 231.

Digitized by Google

GENOU (S.) (Prieuré de), ses peintures murales signalées par M. de Vassal, p. 101; relevées par lui, 157; l'évêque de Blois les visite; plusieurs membres de la Société délégués pour se rendre près de S. G., 164; compte-rendu par M. de Vassal, 165; fonds demandés au Ministre de l'intérieur, pour la restauration des peintures, 167, 174; refusés par le Ministre, 249, V. *Celles-S.-Denis.*

GENTY, donateur du musée, p. 62.

GEOFFROY-MARTEL fonde la chapelle de S.-Georges-des-Bois, p. 205.

GEORGES-DES-BOIS (S.) (Église de), note par M. Laurand, p. 182;—menacée de démolition, M. Huron est chargé de solliciter sa conservation, 184; résultat de ses démarches, 205.

GEORGES (S.) D'ÉPIEDS (Prieuré de), V. *Epieds.*

GEORGES (S.) DE PITHIVIERS (Chapelle de), fondée dans l'enceinte du château par Aloïse de Champagne, église collégiale, p. 41; — tombes découvertes sur son emplacement, membre de la Société chargée par le préfet du Loiret d'assister aux fouilles, rapports par M. de Torquat, 39; par M. Mestivier, 42; — nouvelles fouilles, 69;—vases et débris trouvés dans les tombes, déposés au musée, 64, 69.

GERMAIN (S.) D'AUXERRE (Gui de Munois, abbé de), son sceau, notice par M. Leber, p. 37; insérée au 1er vol. des Annales, 95, 379.

GIEN (Maison de), étude par M. Pillon, dessins de sa main, p. 95; soumis à la commission des publications, 96; rapport par M. Mauge, l'impression du mémoire et la reproduction des planches sont votées, 123.

(Ville de), siége d'élection, p. 43.

(Ville et environs de), événements dont ils ont été le théâtre en janvier, mars et avril 1652, p. 352 à 356.

GILLES (S.) DE MONTOIRE (Chapelle de), peintures murales, p. 70; — cartons de M. Jorand communiqués à la Société, elle décide qu'ils seront publiés à ses frais, 75; — notice par M. Mantellier, 148.

GINGRÉAU, sa notice sur l'abbaye de la Cour-Dieu, p. 318.

GIRARDOT (DE), titulaire non résidant, p. 309; — signale des médailles découvertes à Dordives, à Ouzouer-des-Champs, 348; — communique des nouvelles à la main sur quelques événement accomplis dans l'Orléanais du 6 janvier au 20 avril 1652, 352; — offre un catalogue des mss. de la bibliothèque de Bourges, 396; deux mémoires mss. sur le procès intenté par Renée de France, dame de Montargis pour la succession de son père, 396; — son histoire du chapitre de S.-Étienne-de-Bourges, 319, 380; — ses dons à la bibliothèque, 362, 399; au musée, 328.

GIRODET (Dessins de), offerts à la Société par M. Becquerel, p. 27, 286.

GONTRAN, roi d'Orléans, son séjour à Orléans, p. 242.

GOURGUES (DE), donateur du musée, p. 132.

GRAMMONT accompagne le comte de Fiesque à Orléans, p. 354.

GRANDS-MUIDS (Domaine des), mémoire par M. Pillon; — dessin de sa main; — médailles gauloises et romaines, p. 73.

GRANGE A LA DIME, V. *Grands-Muids.*

GRAVES (NICOLAS DE), abbé de S.-Euverte d'Orléans, son sceau, p. 133.

GRAVURE (Histoire de la) depuis son origine, par M. Leber, p. 59; rapport par M. Jacob, 73; inséré au 1er volume d'Annales, 379.

GREFFIER, donateur du musée, p. 314.

GRÉGOIRE DE TOURS, son séjour à Orléans, p. 242.

GRESSET (Lettres de), p. 186, 187; notice par M. Mauge, 186.

GRIFFON DE PLEINEVILLE, donateur du musée, p. 92.

GROSLOT (Hôtel), V. *Hôtel-de-Ville d'Orléans.*

GROSLOT (HENRI), fils de Jacques Groslot, bailli d'Orléans, p. 283.

GROSLOT (JACQUES), bailli d'Orléans, p. 227, 228; — ses armes, 221, 281; — ses emblèmes, 240; — bâtit l'hôtel Groslot, 220, 227; l'habite, 221, 228.

GROSLOT (JÉRÔME), bailli d'Orléans, p. 228; — habite l'hôtel Groslot, 228; il y est arrêté, 245; sa mort, 221.

GROSLOT (LOUISE), fille de Jérôme Groslot, épouse Samuel Puchot, p. 283.

Digitized by Google

GUÉRARD, associé correspondant, p. 87; — ses dons à la bibliothèque, 88.
GUÉRIN, donateur du musée, p. 324.
GUIGNEBERT, titulaire non résidant, p. 148.
GUILLEMOT, associé correspondant, p. 68; — ses dons à la bibliothèque, 112, 289.
GUISE (DUC DE), meurt dans la maison des Vaslins, à Olivet, p. 246.
GUYON, donateur du musée, p. 134.

H.

HARLAY (ACHILLE DE), rédacteur de la coutume d'Orléans, p. 247.
HAUTES-RIVES (Chemin des), V. *Sémoy*.
HAVENAT (Puits de), V. *Beaulieu*.
HÊME, titulaire non résidant, ses dons au musée, p. 133.
HENRI Ier, donne le château de Pithiviers à l'évêque d'Orléans, p. 41; — sa mort à Vitry-aux-Loges, mémoire par M. J. Quicherat, soumis à la commission des publications, 287; rapport par M. Tranchau, 319; inséré au 2e vol. d'Annales, 379.
HENRI III, ses séjours à Orléans, p. 217; — sa devise, 241; — lettres inédites découvertes à Chartres, 128.
HENRI IV, ses séjours à Orléans, p. 219, 234, 247; — ordonne la réédification de l'église de Ste-Croix, 247; — ses armes, 219; — ses devises, 241; — son séjour au château de Villebon, 71; — ses troupes assiégent le château de Lavardin, 75.
HÉRICART DE THURY, membre honoraire, p. 18, 65.
HERSANT, donateur du musée, p. 63.
HEYDEN (VAN DER), associé étranger, p. 399; — ses dons à la bibliothèque, 328, 362.
HOMMES ILLUSTRES DE L'ORLÉANAIS, publication par MM. Brainne et Debarbouiller, souscription de la Société, p. 168.
HÔTEL-DE-VILLE, V. *Orléans*.
HUOT, membre de la commission des archives communales, p. 161.
HUOT (PAUL), titulaire résidant, p. 69. 86; — associé correspondant, 317; — délégué de la Société au congrès scientifique de Nancy, 108; près de l'évêque de Blois, à Celles-S.-Denis, 164; — ses notices et mémoires sur: le château de Villebon, 71; l'abbaye des Vaux de Cernay, 73, 182; le roman de la Rose, 126, 127, 129, 194; le prieuré de la Madeleine près Orléans, 174, 264; — ses excursions archéologiques, 164, 167, 174; — sa traduction de deux ballades bretonnes, 413; — ses dons à la bibliothèque, 149.
HUGUES CAPET, sa présence à Orléans, p. 242.
HURON, titulaire non résidant, p. 28, 67; — ses démarches pour la conservation de la chapelle de Saint-Georges, 184, 205; pour la conservation des caves druidiques de Lavardin, 140, 205.

I.

ILE-AUX-BŒUFS (Conférence de l'), p. 246.
ILE GROSLOT (Château de l'), mémoire par M. de Torquat, p. 145, 164; rapport par M. Jacob, 254, 253; inséré au 2e volume d'Annales, 379.
INGRÉ (Église d'), porte Santerre, mémoire par M. Pillon, p. 140, 251.
INNOCENT II, son séjour à S.-Benoît-sur-Loire, à Orléans, p. 242.
INNOCENT VIII élève la Sainte-Chapelle de Châteaudun au rang d'église collégiale, p. 27.
INSTITUT MUSICAL, V. *Orléans*.
INTENDANCE (Hôtel de l'), V. *Orléans*.
INVENTAIRE MONUMENTAL. La Société décide qu'un inventaire ou catalogue descriptif de tous les monuments anciens de l'Orléanais sera dressé, p. 134; commission chargée de recueillir les matériaux, 138; questionnaire adressé aux maires, aux desservants et aux instituteurs, 140, 146; réponses, 164; rapport par M. Dupuis, 198.

Digitized by Google

J.

JACOB, membre fondateur, p. 1, 66; — membre de la commission des publications, 60, 68, 111; de la commission des antiquités de Suèvres, 68; de la commission de révision du réglement, 144, 285; de la commission des fouilles de S.-Euverte, 319; — délégué de la Société près de l'évêque de Blois à Celles-S.-Denis, 164, 253; — assiste aux fouilles de Loury, 108; — ses rapports sur : l'histoire de la gravure, par M. Leber, 73; la monographie de l'hôtel de la Mairie d'Orléans, par M. Bimbenet, 95; les lettres des rois de France déposées à la bibliothèque de Chartres, 138; le mémoire de M. Laurand, église de S.-Bohaire, 145; le mémoire de M. Pillon, porte Santerre de l'église d'Ingré, 251; le mémoire de M. de Torquat, recherches sur le château de l'Isle, 253; — son mémoire sur l'épitaphe de Jacques de Thou, 27; des lettres majuscules du XIIe siècle, 380; — ses dons à la bibliothèque, 88, 114, 149, 150; au musée, 62, 64, 91, 117, 151, 329.

JACQUES (S.) D'ORLÉANS (Chapelle de) classée parmi les monuments historiques, p. 37; rendue au culte, 99, V. *Musée historique*.

JANVILLE (Ville de), notice par M. Vincent, p. 182; rapport par M. Mauge, 265; impression votée, 265; — entrée de Henri d'Orléans, note par M. Vincent, 412.

(Grenier à sel de), p. 116.

JAQUET DE LUINES, bourgeois d'Orléans, député à Blois près du roi Louis XII, p. 245.

du jeton de l'Institut musical, 69;

JARGEAU (Château de), ses boiseries, p. 63.

(Ville de), Turenne s'en empare, 355.

JARRY-LEMAIRE, membre fondateur, p. 1, 66; — membre de la commission de comptabilité, 308, 425; — délégué de la Société à l'inauguration de la statue de du Cange à Amiens, 38; — ses notices sur : le sceau de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, 27; les antiquités romaines de Sceaux, 206; — offre à la Société le catalogue des monnaies orléanaises de sa collection, 370; — ses dons au musée, 63, 248.

JEAN (S.) FROIDMENTEL (Commune de), antiquités découvertes sur son territoire, p. 152.

JEANNE D'ARC, V. *Arc*.

JETONS orléanais, p. 62, 64, 69, 71, 74, 89, 90, 91, 116, 118, 134, 151, 153, 248, 290, 291, 330, 383.

Divers, 115, 133, 172, 313, 329, 427, 428.

JOHANNEAU (E.), associé correspondant, p. 67; — ses dons à la bibliothèque, 112; — sa mort, 144.

JOLIBOIS, associé correspondant, p. 309; — remercie la Société, 322; — ses dons à la bibliothèque, 60.

JOLY, donateur du musée, p. 150, 274, 314.

JORAND, associé correspondant, p. 77, 87; — sa mort, p. 77, V. *S.-Gilles*.

JOURDAIN, associé correspondant, p. 87.

JOUSSE, né à Orléans, p. 224.

JOUY-LE-POTHIER (Commune de), poteries romaines, p. 139.

JULIEN, (S.) membre honoraire, p. 18, 65.

K.

KERCKHOVE (Vicomte de), donateur de la bibliothèque, 328.

KOHNE (DE), associé étranger, p. 309.

L.

LACAVE, membre fondateur, p. 1, 66; président de la commission provisoire, 10; — séance dans son salon, président de la Société, 10; — maire d'Orléans, offre l'une des salles de la bibliothèque communale pour la tenue des séances, 11; — membre de la commission de la crypte de S.-Laurent, 18; — appelé à Paris comme représentant à l'Assemblée nationale, offre sa démission des fonctions de président, la Société la refuse, 35.

Digitized by Google

LAFAYETTE concourt à la défense d'Orléans, p. 238.
LAHIRE concourt à la défense d'Orléans, p. 238.
LALLIER, associé correspondant, p. 200.
LALLIER (J.), titulaire résidant, p. 23, 66; — titulaire non résidant, 413; — membre de la commission des antiquités de Suèvres, 68; de la commission du jeton de l'Institut musical, 69; — ses dons à la bibliothèque, 202, 328, 400; au musée, 63, 90, 115, 116, 134, 153, 248, 329, 363, 366.
LAMBRON DE LIGNIM, associé correspondant, p. 170; — ses dons à la bibliothèque, 171, 185.
LANGALERIE (DE), titulaire non résidant, p. 132; — titulaire résidant, 148; — membre de la commission de comptabilité, 308, 320; — sa notice sur les antiquités de Donnery, 277; — ses dons au musée, 91, 291, 366.
LAPÉROUSE, associé correspondant, p. 67.
LAPORTE (DE), membre titulaire non résidant, p. 18, 67; — ses dons à la bibliothèque, 89; — sa mort, notice nécrologique par M. de Pétigny, 190.
LAUMER (S.) DE BLOIS (Abbaye de), son histoire par Noël Mars, analysée et accompagnée de notes par M. Dupré, p. 323, soumise à la commission des publications, 350; rapport par M. Mantellier, 350; impression votée, 350, 372; insérée au 2e vol. d'Annales, 380; — mémoire archéologique par M. Laurand, 323, 372; inséré au 2e vol. d'Annales, 380.
LAURAND (J.), associé correspondant, p. 132; — titulaire non résidant, 148; — titulaire résidant, 413; — ses notices et mémoires sur: l'église de S.-Bohaire, 126, 145; les établissements romains de Suèvres, 137, 168; l'église de S.-Georges-des-Bois, 182; des testons et écus d'or découverts à Blois, 196; l'église de S.-Laumer de Blois, 323, 372.
LAURENT (S.) D'ORLÉANS (Crypte de), avis demandé sur la forme à donner à l'escalier, nomination d'une commission p. 18; le projet qu'elle présente est adopté, 27.
LAVARDIN (Caves druidiques de), notice par M. Pillon, dessins de sa main, p. 140; — menacées de destruction, M. Huron chargé d'intervenir près du propriétaire pour en obtenir la conservation, 140; résultat de ses démarches, 205.
(Château de), notice par M. Pillon, p. 75; dessin de sa main, 76; insérée au 2e vol. d'Annales, 383.
(Église de), notice par M. Pillon, soumise à la commission des publications, 105; rapport de M. Lenormant, 147; inséré au 2e vol. d'Annales, 380; — recommandée à l'attention de M. le préfet de Loir-et-Cher et à la commission des monuments historiques, 147.
LEBAIGUE, donateur du musée, p. 363.
LEBER, titulaire résidant, p. 28, 66; vice-président, 60, 68, 110; — président, 111, 173; — membre de la commission de l'armorial de l'Orléanais, 59; — obtient pour la Société communication des cartons de M. Jorand, peintures de Saint-Gilles, 75; — sa notice sur un sceau de Gui de Munois, abbé de S.-Germain-d'Auxerre, 37, 95; son histoire de la gravure, 59: — ses dons à la bibliothèque, 87, 359; au musée, 152.
LEFEBVRE (HENRI), greffier au bailliage de Janville, p. 412.
LEMESLE, membre titulaire non résidant, p. 28, 67.
LENORMANT (C.), membre honoraire, p. 18, 65; — remercie la Société, 18; — appelle son attention sur les mss. de Polluche, 18; — ses dons à la bibliothèque, 362, 400.
LENORMANT (P.), membre fondateur, p. 1, 66; — membre de la commission des publications, 111; de la commission de la salle des Actes de l'Université d'Orléans, 28; de la commission du clocher de Ste-Croix, 294; — ses rapports sur les mémoires de M. Pillon, église de La Chapelle-S-Mesmin, 123, église de Lavardin, 147; le mémoire de M. Huot, prieuré de la Madeleine, 264; la notice de M. Dumesnil, établissements français à Rome, 204; le mémoire de M. Cosson, antiquités

Digitized by Google

de Sceaux, 358; l'histoire du chapitre de S.-Étienne-de-Bourges, par M. de Girardot, 319; le clocher de Ste-Croix, 295; — ses dons à la bibliothèque, 114; au musée, 62, 401, 426, 428.
LESARTE, titulaire non résidant, p. 67.
LESÉRURIER (F.), membre fondateur, p. 10, 66; — membre honoraire, 309; ses remercîments, 347; — ses dons à la bibliothèque, 61; au musée, 63, 90, 314.
LESÉRURIER, associé correspondant, p. 87.
LESOURD, donateur du musée, p. 329.
LESUEUR, curé de Loury, frappé à l'autel par le châtelain, p. 85.
LETTRES INÉDITES DES ROIS DE FRANCE, appartenant aux archives de Chartres, rapport de M. le préfet d'Eure-et-Loir, p. 127; la Société décide qu'elles seront imprimées, 138.
LIGNEAU (Madame), donatrice du musée, p. 151.
LŒTUS, solitaire orléanais, ses reliques déposées dans la chapelle de S.-Georges de Pithiviers par l'évêque Ermentée, p. 41.
LONGPÉRIER (DE), associé correspondant, p. 67; — ses dons à la bibliothèque, 149.
LONGUEVILLE. V. *Dunois*.
LORRAINE, membre fondateur, p. 2, 66; — appelle l'attention de la Société sur l'état des peintures murales de la crypte de S.-Aignan-sur-Cher, 53.
LORRIS (Église de), son classement parmi les monuments historiques, p. 298, 421; allocation du Conseil général pour sa restauration, 423.
LOUIS VI, ses séjours à Orléans, à S.-Benoît-sur-Loire, y reçoit le pape Innocent II, p. 243.
LOUIS VII, son mariage avec Constance de Castille, célébré à Orléans, p. 243.
LOUIS XI, ses séjours à Orléans, p. 233, 244, V. *S.-Aignan*.
LOUIS XII, ses séjours à Orléans, p. 234; — refuse le don de ceinture de la reine offert par la ville d'Orléans, 245.
LOUIS XIII (Lettres inédites de), p. 128; — reconstruit la flèche de Ste-Croix, 295.
LOUIS XIV (Lettres inédites de), p. 128.
LOUIS XVIII rend ses armes à la ville d'Orléans, p. 215.
LOUIS-PHILIPPE, V. *Jeanne d'Arc*.
LOUIS (S.) apparaît à Jeanne d'Arc, p. 236.
LOURY (Commune de), fouilles sur son territoire, p. 84, 108; — fonts baptismaux offerts par le curé de la paroisse, 86, 108.
(Église et château de), note par M. de Torquat, 84.
LOUVENCOURT (DE), donateur du musée, p. 90, 329.
LUXEMBOURG (MARIE DE), reine de France, sa sépulture, p. 96.

M.

MADELEINE (LA) (Prieuré de), dépendance de l'abbaye de Fontevrault, bulle de 1153, p. 157; — mémoire de M. Huot, 174; soumis à la commission des publications, 174; rapport par M. Lenormant, 264; inséré au 2e vol. d'Annales, 380.
MAILLE DE FLORENCE, V. *Université d'Orléans*.
MAITRE, titulaire non résidant, p. 148; — ses notices et mémoires sur: les communes d'Artenay, 29; d'Achères, 158; de Coinces, 249, 293; d'Escrennes, 283; de Châteauneuf, 339; les châteaux de Coulmelle et de Porcheresse, 405; ses vers sur l'archéologie, 173; — ses dons à la bibliothèque, 201; au musée, 63, 90, 117, 152, 172, 313, 329.
MALESHERBES (Église de), ses bas-reliefs, p. 61.
MANSARD construit la flèche de Sainte-Croix d'Orléans, p. 295.
MANTELLIER, membre fondateur, p. 2, 66; membre de la commission provisoire, 10; — secrétaire de la Société, 10, 68; réélu, 111; — conservateur des collections, 58, 144; — membre de la commission de l'armorial, 59; de la commission du jeton de l'Institut musical, 69; de la commission du clocher de Ste-

Digitized by Google

Croix, 294; de la commission de S.-Avit, 307; de la commission de S.-Euverte, 319; de la commission des archives communales du Loiret, 161; — ses rapports sur: les bijoux romains de Danzé, 17; un lot de médailles donné à la Société, 29; le jeton de l'Institut musical, 70; les tombes du moyen-âge découvertes à Sémoy, 78; dans l'église de S.-Euverte d'Orléans, 340; à Cléry, 370; la restauration du château de Chaumont, 413; l'histoire de S.-Laumer de Blois, par Noël Mars, 350; le projet de révision du réglement, 144; la situation de la Société, 374; — ses notices et mémoires sur: les jetons de la chambre des comptes de Dijon, 36; le jeton de l'affinage royal de Trévoux, 38; un atelier de faux-monnayeurs du XVIe siècle, 125, 126, 131, 144; les peintures murales de la chapelle de S.-Gilles, 148; l'hôtel-de-ville d'Orléans, 189, 210; les armes de Jacques Groslot, 281; les sceaux des grands feudataires de l'Orléanais, 287; le sceau de la Ste-Chapelle de Châteaudun, 76, 348; les inscriptions tumulaires de l'église de S.-Pierre-le-Puellier d'Orléans, 358, 369; — ses dons à la bibliothèque, 60, 88, 148; au musée, 64, 92, 115, 150, 313, 401.

MARBOÉ (Mosaïque de), p. 117.

MARCHAND, donateur du musée, p. 152.

MARCHAND (L.-A.), titulaire non résidant, p. 170; — ses dons à la bibliothèque, 310.

MARCHAND-DELOYNES, donateur du musée, p. 118.

MARÉCHAL, donateur du musée, p. 314, 329.

MARGUERITE (S.) apparaît à Jeanne d'Arc, p. 237.

MARIE-AMÉLIE (S. M. LA REINE), V. *Jeanne d'Arc*.

MARMOL (DEL), associé étranger, p. 170; — ses dons à la bibliothèque, 201.

MARS (NOEL), V. *S.-Laumer*.

MARTIN, donateur du musée, p. 274.

MARTIN (ARTHUR), associé correspondant, p. 359.

MASSON, donateur du musée, p. 117.

MAUGE-DU-BOIS-DES-ENTES, membre fondateur, p. 2, 66; — archiviste, 308; membre de la commission des publications, 70, 111; — ses rapports sur: le mémoire de M. de Witte, église de Celles-sur-Cher, 73; l'histoire de Puiseaux, par M. Dumesnil; le mémoire de M. Leber, sceau de Gui de Munois, 95; le mémoire de M. Pillon, étude sur le pignon, 123; le roman de la Rose, étude de M. Huot, 174, 380; le château et la gentilhommière, mémoire de M. Pillon, 182; — ses notes sur: un atelier de faux-monnayeurs du XVIe siècle, découvert à Pithiviers, 35; Gresset, 185; — sa notice nécrologique sur M. Demadières, 175; — ses dons au musée, 35, 62, 152, 172.

MAYER, donateur de la bibliothèque, p. 313.

MAZARIN (le cardinal), son passage à Gien, p. 352, 353; à Jargeau, 355.

MÉDAILLES, grecques, 25, 118, 126, 153, 383,

Gauloises, 73, 89, 153, 330, 383,

Romaines, 16, 26, 63, 73, 89, 91, 97, 102, 115, 117, 118, 133, 134, 135, 138, 150, 151, 152, 153, 154, 158, 173, 198, 207, 248, 274, 329, 330, 366, 383,

Modernes, 122, 133, 152, 155, 173, 248, 290, 329, 330, 383, 401, 427, 428.

Orléanaises, 92, 150, 151, 290, 291, 313, 314, 315, 318, 329, 330, 383, V. *Médailles orléanaises*.

MÉDAILLES ORLÉANAISES (Catalogue des) de la collection de M. Jarry offert par lui à la Société, p. 370; soumis à la commission des publications, 370.

MÉDECINS CANTONAUX (Médaille des), le préfet du Loiret demande à la Société un projet, p. 284; projet arrêté et proposé au préfet, 284; adopté par le Conseil général, 296, 420.

MÉDICIS (CATHERINE DE), ses séjours à Orléans, p. 217, 245, 246; — ses armes, 218; — ses devises, 240; — duchesse d'Orléans, 217; — achète et habite le château de Chaumont, 414; — lettres inédites découvertes à Chartres, 128.

MÉDICIS (MARIE DE), ses séjours à Orléans, p. 219, 247; — ses armes, 219; — sa devise, 241.

Digitized by Google

MENARD, donateur du musée, p. 345.
MERLET, titulaire non résidant, p. 359; — sa notice sur l'amiral de Coligny, 407; — ses dons à la bibliothèque, 359.
MESMIN (S.) habite le lieu où fut bâtie plus tard l'église de la Chapelle-S.-Mesmin, y est inhumé, p. 124.
MESMIN (S.) (Abbaye de), procès avec la fabrique de S.-Paul d'Orléans, V. *S.-Paul;* — Biens qu'elle possédait sur la rive droite de la Loire, note de M. Pillon, p. 184.
MESTIVIER, donateur du musée, p. 152.
MEUNG (Château de), résidence d'été des évêques d'Orléans, p. 83.
MICHEL (S.), patron de la France, protecteur d'Orléans, p. 205; sa statue sur la tour du beffroi d'Orléans, 214.
MICI (Abbaye de), V. *S.-Mesmin.*
MIENNE (Hameau de), mosaïque romaine, p. 63.
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, subventions accordées à la Société, p. 277, 405; — ouvrages donnés à la bibliothèque, 115; — invite les sociétés savantes à lui adresser des comptes-rendus périodiques, 125; demande des indications sur les travaux de la Société, 157.
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, ouvrages donnés à la Société, p. 112, 113, 287; — subvention accordée, 185.
MISÉRICORDE (Pères de la), donateurs du musée, p. 345.
MONCEAU (C.), sa statue de la Vierge en l'église de Ste-Croix d'Orléans, p. 348.
MONDOUBLEAU (Ville de), son sceau, p. 281.
MONNAIES, baronales, 63, 105, 115, 116, 133, 135, 255, 290, 314, 366, 383; — royales, 389; — mérovingiennes, 93, 418; — carlovingiennes, 63, 126, 134, 152, 428; — capétiennes, 61, 89, 90, 91, 105, 115, 116, 117, 118, 122, 126, 133, 135, 150, 153, 154, 196, 255, 278, 290, 314, 318, 329, 330; — orléanaises, 65, 90, 91, 115, 126, 133, 134, 152, 383, 418, V. *Médailles orléanaises.*
MONNOYEURS (Faux) fausses monnaies espagnoles et instruments de monnoyage découverts à Pithiviers, note par M. Mauge, p. 35, 62; — notice par M. Mantellier, 125, 126, 131, soumise à la commission des publications, 131; rapport par M. Lenormant, 144; insérée au 1er vol. d'Annales, 379.
MONTARGIS (Musée de), subvention du Conseil général, p. 424.
(Religieuses dominicaines de), leurs couvents, note par M. de Torquat, 96; démarches de la Société pour visiter les caveaux, 97.
(Société d'émulation de), 369.
(Ville de), siége d'élection, 43; — siége soutenu contre les Anglais en 1427, mémoire par M. Dupuis, soumis à la commission des publications, 287, rapport par M. Rocher, 320, inséré au 2e vol. d'Annales, 321, 380; vœu exprimé pour le rétablissement du monument commémoratif de la défaite des Anglais, 321; — documents publiés sur son histoire, 362, 399.
(Ville et environs de), événements dont ils ont été le théâtre en janvier 1652, 332, 356.
MONTARGIS (RENÉE DE FRANCE, DAME DE), procès intenté pour la succession de son père, mémoires mss. communiqués par M. de Girardot, soumis à la commission des publications, 396.
MONTBOUY (Mosaïque de), sous le lit du canal de Briare, rapport par M. Dupuis, p. 105; offre des administrateurs du canal de la laisser enlever, 105; acceptée par la Société, 108; MM. Becquerel et Dupuis sont chargés de la visiter, 287; extraite en partie, rapport de M. Dupuis, fragment donné au musée, 301.
(Restes de constructions romaines). V. *Cron.*
MONTFORT (AMICIE DE), femme de Gauthier de Joigny, sa sépulture, p. 96.
MONTFORT (BENOISE DE), sa sépulture, p. 96.
MONTMORENCY (connétable de), prisonnier à Orléans, p. 246.
MONTPENSIER (Mademoiselle de) offre de se rendre à Orléans, part, p. 354; entre dans la ville, 247.
MONVEL (A. DE) adresse une note sur les procédés photographiques appliqués à la reproduction des monu-

Digitized by Google

ments, offre une vue du château de Chambord, p. 259, 274.
MONUMENTS gaulois, p. 19, 96, 129, 140, V. *Épieds, Toury;* — gallo-romains, 20, 24, 25, 101, 145. 277; — du moyen-âge, 20, 33, 37, 96, 101, 124, 134, 182, 198; — de la renaissance, 21, 72, 90, 210, 251.
MOREL FATIO, associé correspondant, p. 68.
MORIN (H.), associé correspondant, p. 309; — remercie la Société, 319.
MORLOT (S. E. le cardinal), membre honoraire, p. 309; — ses dons au musée, 289.
MOROGUES (ACHILLE DE), membre de la commission des archives communales, p. 161.
MOROGUES (ALPH. DE), donateur du musée, p. 152.
MOSAÏQUES, V. *Montbouy, Mienne, Marboé.*
MOTTE (LA), V. *S.-Firmin.*
MOTTE A MOREAU (Tumulus de la), V. *Donnery.*
MOUTIÉ, associé correspondant, p. 200; — ses dons à la bibliothèque, 201, 360.
MUMMOL, ses trésors donnés aux pauvres d'Orléans, p. 242.
MUSÉE HISTORIQUE (Collections), vœu du Conseil général du Loiret pour sa formation, p. 15; — concours de la Société demandé par le Préfet, 15; — les maires du département invités par le préfet à envoyer à la Société les antiques qui seront à l'avenir découverts dans leurs communes, 19; — conservateurs, 57, 144; — état des collections, 55, 380; — Objets donnés, 61, 69, 86, 89, 105, 110, 115, 133, 150, 201, 248, 273, 287, 310, 327, 359, 399, 427; — objets achetés, 64, 92, 118, 135, 147, 153, 330, 366, 401.
(Local) — Vœu du Conseil général du Loiret, 15, 57; — le préfet demande l'avis de la Société sur la salle des Actes de l'Université d'Orléans, nomination d'une commission, 28; son rapport, 29; avis de la Société transmis au préfet, 34; — les collections sont provisoirement installées dans l'hôtel de la Préfecture, 34, 37; — le préfet porte ses vues sur la chapelle de S.-Jacques d'Orléans, 37, 39; il en fait la proposition au gouvernement et en rend compte au Conseil général, 53; avis favorable du Conseil général, 57; le ministre refuse, 99, 389; — M. A. de la Touanne invite le Conseil municipal d'Orléans à s'en occuper, nomination d'une commission, rapport de M. de Massy, 334; l'hôtel des Créneaux est proposé, 335; le Conseil adopte en principe, ajourne l'exécution, 336, 389; sa décision transmise à la Société, 333.

N.

NAUDIN, membre titulaire non résidant, p. 18, 66.
NAVARRE (Roi de), sa présence à Orléans, p. 246.
NEMOURS (JEAN, duc de), son sceau, p. 281.
NEUVILLE (LA) (Église de), pierrès tumulaires, p. 375.
NEUVILLE-AUX-BOIS (Commune de), antiquités découvertes sur son territoire, p. 172.
NIBBIANO (DE), associé étranger, p. 247.
NOGENT-LE-ROI (Commune de), écus d'or découverts sur son territoire, p. 122.
NOGENT-LE-ROTROU (L'hospice de), Sully inhumé dans la chapelle, p. 71.
NOUEL DE BUZONNIÈRE, membre fondateur, 2, 66; — membre de la commission d'organisation, 10; — trésorier, 10, 68, 110; — vice-président, 111; — président, 170, 317; — membre de la commission de la crypte de S.-Laurent, 18, 27; de S.-Avit, 307; de S.-Euverte, 319; des caves de la rue des Pastoureaux d'Orléans, 324; — délégué au congrès scientifique de Nancy, 108; au congrès des délégués des Sociétés savantes à Paris, 173;

Digitized by Google

— signale les antiquités de Rocheplatte, Yèvre-le-Châtel et La Neuville, 373; — communique plusieurs lettres inédites de Colardeau, 340; — secrétaire du congrès scientifique, annonce que la XVIIIe session se tiendra à Orléans, 104; — son rapport sur la crypte de S.-Avit, 320; — son mémoire sur le même sujet, 321, 337; — ses dons à la bibliothèque, 60, 427; au musée, 91, 115.

NOGENT-SUR-VERNISSON (Commune de), antiquités découvertes sur son territoire, p. 134.

NOTRE-DAME-DE-CHARTRES (Église de), son sceau, p. 290.

NOTRE-DAME-DU-CHEMIN D'ORLÉANS (Église de), antiquités découvertes sur son emplacement, p. 117.

NOUVELLES A LA MAIN sur les événements dont les environs de Gien, Montargis, Briare et la ville d'Orléans ont été le théâtre du 6 janvier au 20 avril 1652, p. 352.

O.

OISI (JEAN D'), comte de Chartres, son sceau, p. 280.

OLIVIER, titulaire résidant, p. 200; — membre de la commission chargée de visiter les caves de la rue des Pastoureaux, à Orléans, 324; son rapport, 324; — chargé de visiter une tombe du moyen-âge découverte à Chilleurs, 333; — ses dons au musée, 274, 363.

ORLÉANS (Châtelet d'), notaires, p. 404.

(Duché d'), ses armes, p. 216, 232, 239; ses emblèmes, 239.

(Duchesses d'), Blanche, son sceau, p. 278, 279; — Valentine de Milan, écu d'Orléans, écartelé de ses armes, 259; — Marie de Clèves, son sceau, 279; — Catherine de Médicis, 217, 218; — Louise de Vaudemont, 218.

(Ducs d'), Philippe, fils de S. Louis, p. 239; son sceau, 278; — Louis I, son sceau, 279; — Charles III habite l'hôtel des Créneaux, 244; ses armes écartelées de Milan, 239; — Louis II, son sceau, 279; teston à son effigie, 418; — Henri de Valois (fils de François Ier), sa présence à Orléans, 243; — Henri de Valois (fils de Henri II), ses séjours à Orléans, 239; — Gaston, maltraite les députés de Gien, envoie des charrettes à Gien, 352, 353; envoie le comte de Fiesque à Orléans; accepte la proposition que Mademoiselle lui fait de s'y rendre, 354; son sceau, 279; lettres découvertes dans les archives de Chartres, 128; — Philippe II, son sceau, 279; — Ferdinand, sa mort, médailles commémoratives, 329, 330; sa galerie de tableaux, 328.

(Élection d'), p. 43.

(Hôtel-de-ville d'), sa monographie par M. Bimbenet, soumise à la commission des publications, 77; rapport par M. Jacob, 95; insérée au 1er vol. d'Annales, 379; — sa restauration historique, projet soumis par le maire, 189; discuté, 205, 210; rapport par M. Mantellier, adressé au maire, 210; accusé de réception et remerciements, 253; rapport supplémentaire sur les armes de la famille Groslot, par le même, 281; adressé au maire, 282; V. *Hôtel Groslot*.

(Institut musical d'), demande à la Société un projet de jeton, p. 69; — une commission chargée de présenter un projet, 69; — il est adopté par la Société, 71; par l'institut musical, 74; — l'institut offre à la Société deux exemplaires en argent et en bronze, 91.

(Intendance d'), logis des rois de France, p. 222.

(Maires d'), leur armorial, p. 171.

(Séminaire d'), donateur du musée, p. 314; — son histoire par M. de Torquat, V. *S.-Avit*.

(Université d') établie par Clément V, p. 243; — son histoire par M. Bimbenet, souscription de la Société, 253; — salle des Actes, commission chargée de la visiter, 28; rapport par M. de Torquat, 29; — *nuncii*, notice par M. Bimbenet 37; — priviléges des écoliers, maille

Digitized by Google

de Florence, notice par M. Bimbenet, 39; — documents inédits, mis à la disposition de la Société par M. Bimbenet, seront publiés, 351.
(Ville d'), antiques découverts sur son territoire, p. 126, 127, 133, 150, 314; — antiquités : constructions gallo-romaines du faubourg Bourgogne, mémoire par M. Desnoyers, 38, 62; maison rue des Pastoureaux, commission chargée de la visiter, rapport par M. Olivier, 324; voie romaine, note de M. Clouet, 350, V. *S.-Avit, S.-Laurent, Séminaire, Université;* — armes, 215; — bibliothèque, mémoire par M. Bimbenet, 145; — coutumes fiscales, ms. du XIIIe siècle commenté par M. de Vassal, soumis à la commission des publications, 339; rapport par M. Tranchau, 358; inséré au 2e vol. d'Annales, 380; — devise, 238; — documents sur son histoire, 60, 61, 88, 89, 112149, 171, 202, 248, 273, 327, 360, 361, 400; — emblèmes, 238, 239; — médaillier confié à la garde de la Société, 131, 137, V. *S.-Aignan, S.-Avit, Sainte-Croix, S.-Éloi, S.-Jacques, S.-Laurent, Notre-Dame-du-Chemin, S.-Paul, S.-Pierre-le-Puellier, S.-Roch, S.-Serge.*
Orléans (Henri d'), son entrée à Janville, p. 412.
Orléans (Jean, bâtard d'), son séjour à Orléans, p. 234, 236.
Orléans (Marie d'), V. *Jeanne d'Arc.*
Otreppe de Bouvette, donateur de la bibliothèque, p. 202, 273, 311.
Ouzouer-des-Champs (Commune d'), médailles romaines découvertes sur son territoire, p. 348.
Ouzouer-sous-Bellegarde (Église d'), statue de S.-Denis en provenant, p. 365.
Ouzouer-sur-Trézée (Église d'), sculptures en provenant, p. 134.

P.

Pardessus, membre honoraire, p. 18, 65; — sa mort, 352.
Paré (Ambroise), médecin de François II, p. 231.
Paris (N.-J. de), évêque d'Orléans, ses armes incrustées dans une table trouvée à Meung, p. 82, 92.
Pascaud, membre titulaire non résidant, p. 18, 66; — chargé de lever le plan des ruines romaines de Beaulieu, 26; — ses dons au musée, 61, 63, 134; — sa mort, 104.
Patay (Bataille de), croix commémorative, 145.
Paul (S.) d'Orléans (Église de), procès avec l'abbé de S.-Mesmin, mémoire par M. Rocher, p. 157; soumis à la commission des publications; rapport par M. Tranchau, 325; impression votée, 326; patronage du chapitre de S.-Pierre-le-Puellier, note de M. Rocher, 326.
Pellard (Jean de), châtelain de Loury, frappe le curé de la paroisse, son château rasé, habite la Roncière, p. 85.
Peintures murales, V. *S.-Aignan, Celles-S.-Denis, S.-Genou, S.-Gilles, Tivernon.*
Pelletier, donateur de la bibliothèque, p. 149, 157, 171, 273, 327; du musée, 152, 157, 171, 248, 274, 365.
Péravy (S.), V. *Patay.*
Perche (le), dévasté par les Bagaudes, ses forêts défrichées au VIe siècle, p. 17.
Père (S.) (Commune de), les habitants de Gien s'y réfugient en janvier 1652, p. 353.
Pereira, membre honoraire, p. 65, V. *Préfet du Loiret.*
Perrot (Nicolas), rédacteur de la Coutume d'Orléans, p. 247.
Petau (Denis), né à Orléans, p. 224.
Pétigny (de), membre titulaire non résidant, p. 28, 67; — son opinion sur les bijoux découverts à Danzé, 17; — signale à la société les ruines gallo-romaines de la commune de Suèvres, 68; — son mémoire sur François de Vendôme, vidame de Chartres, 74; — son opinion sur la carte archéologique de l'Orléanais; 129; — sa notice nécrologique sur M. de la Porte, 190; — est nommé membre libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, 110.

Digitized by Google

PETIT, donateur du musée, p. 291.
PETIT (ANTOINE), fondateur du bureau de consultations gratuites d'Orléans, p. 224.
PEYRE, directeur du musée, p. 277, 289.
PHELIPPEAUX DE LA VRILLIÈRE (famille de), plat à ses armes, p. 172.
PHILIPPE-LE-BEL confirme les priviléges de l'université d'Orléans, p. 243.
PHOTOGRAPHIE appliquée à la reproduction des monuments, note de M. de Monvel, p. 259.
PIE (S. G. Mgr), évêque de Poitiers, titulaire non résidant, p. 28; — appelé à l'évêché de Poitiers, offre sa démission de membre titulaire, devient associé correspondant, p. 35, 67.
PIERRE (S.) DE PRESSIGNY (Eglise de), son sceau, p. 290.
PIERRE (S.) DE PITHIVIERS (Abbaye de), tombes découvertes dans l'enclos de l', p. 41.
PIERRE-LE-PUELLIER (S.) D'ORLÉANS (Chapitre de), note par M. Rocher, p. 326.
(Église de), inscriptions tumulaires, mémoire par M. Mantellier, 358, 369; soumis à la commission des publications, 370.
PIERRE FENA, V. *Epieds*.
PIGNON (Etude sur le), V. *Gien*.
PILLON, titulaire non résidant, p. 53, 67; — membre de la commission de Saint-Avit, 329; — signale à l'attention de la Société les peintures murales de la chapelle de Saint-Gilles, à Montoire, 70; — ses notices et mémoires sur : le domaine des Grands-Muids, 73; le château de Lavardin, 75; l'église de la Chapelle-S.-Mesmin, 78, 123; le pignon d'une maison de Gien, 95, 123; l'église de Lavardin, 105, 147; la porte Santerre de l'église d'Ingré, 140, 251; les caves druidiques du Loir, 140; le château et la gentilhommière, 148, 182; un sarcophage retiré des tombeaux des rois de Juda, 164; les biens possédés par l'abbaye de S.-Mesmin sur la rive droite de la Loire, 184; l'ancienne corporation des apothicaires d'Orléans, 300; la renaissance de l'art du moyen-âge, 390; — dessins de sa main offerts à la Société, 73, 75, 78, 88, 105, 401; — ses dons à la bibliothèque, 311; au musée, 88, 116, 151, 153.
PISTOLES D'ESPAGNE, V. *Faux monnoyeurs*.
PITHIVIERS (Château de), propriété des comtes de Chartres, d'Orléans; donné aux évêques d'Orléans; la chapelle de S.-Georges bâtie dans son enceinte, p. 41.
(Clocher de), fonds votés par le conseil général pour sa reconstruction, p. 424.
(Ville de), son procès avec le propriétaire du château de l'Ardoise, 405; — siége d'élection, 43, V. *Faux monnoyeurs, S. Georges*.
PLESSIS (DU), titulaire non résidant, p. 28, 67.
POL (SAINT-)(F. d'Orléans-Longueville, comte de), gouverneur d'Orléanais, ses armes, p. 221.
POLLUCHE (manuscrits de), la Société charge la commission des publications de lui adresser un rapport, p. 19; — rapport par M. Dupuis, 34, 35.
POMPEI (Derniers jours de), par Bulwer, traduction de Daniel Bimbenet, p. 78.
PONTOIS, V. *Villebon*.
PORCHER, donateur du musée, p. 88.
PORCHERESSE (ruines de), note par M. l'abbé Maitre, p. 407.
PORTEFAIX, associé étranger, p. 247.
POTHIER, né à Orléans, p. 224; — son buste, 314.
POTON DE XAINTRAILLES concourt à la défense d'Orléans, p, 238.
PRÊCHEURS D'ORLÉANS (couvent des frères), l'université y est établie, p. 33.
PRÉFET D'EURE-ET-LOIR, membre honoraire de droit. p. 4; — reçoit avis de la constitution de la Société, 11; — (de Grouchy); assure la Société de son concours, 95; — propose au conseil général de remettre à la société des écus d'or trouvés sur une route départementale, 121, V. *Lettres des rois de France, Médailles trouvées à Chartres*.
PRÉFET DE LOIR-ET-CHER, membre honoraire de droit, p. 4; — reçoit avis de la constitution de la Société, 11;

Digitized by Google

— (Sohier); remercie la Société, offre son concours. 97, 126; — (Chadenet); regrette de n'avoir pu demander au conseil général de son département une subvention pour la Société, 403, V. *S. Aignan, Celles-S.-Denis.*

PRÉFET DU LOIRET, membre honoraire de droit, p. 4; — (de Villeneuve); approuve le réglement de la Société, l'envoie au Ministre de l'instruction publique, 10; — (Pereira); assiste à la séance du 9 mars 1849, 14; — offre son appui, 15; — invite les maires de son département à envoyer à Orléans les antiques et objets d'art découverts dans leurs communes, 19; — demande sur les travaux de la Société des indications destinées à figurer dans le Bulletin des comités historiques, 39; — assiste à la séance du 10 août 1849, 38; — son rapport au conseil général du Loiret, session de 1849, sur la Société, 54; — il demande pour la Société une allocation de 500 fr., 56; — nomme une commission de surveillance du musée historique, 57; — (Dubessey); assiste aux séances du 22 février 1850, 72; du 26 juillet, 93; du 28 mars 1851, 129; — son rapport au conseil général sur la Société, 98; demande une allocation de 500 fr., 98; — adresse aux maires du département le questionnaire rédigé par la Société, 146; — appuie près du ministre la demande d'une subvention, 185; — (Boselli); assiste aux séances des 8 juillet 1853, 369; 26 août 1853, 373; — ses dons à la bibliothèque, 61, 115, 171, 311, V. *Chapelle de S.-Jacques, Chapelle de S.-Georges, Sceaux des feudataires, Châtillon-sur-Loire, S.-Benoit-sur-Loire, Musée historique, Médecins cantonaux.*

PRÉHAUT (Antiquités découvertes au), V. *Sceaux.*

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'ORLÉANS, membre honoraire de droit, p. 4; — reçoit avis de l'établissement de la société, 11; — (de Vauzelles); remercie la Société, 14; — assiste aux séances de la Société, 97; 147, 174.

PROCHASSON adresse un mémoire sur les antiquités de Boismorand, p. 200.

PROU, associé correspondant, p. 200.

PROUSTEAU, notice biographique, par M. Bimbenet, p. 258, 370; soumise à la commission des publications, 370.

PUCHOT, V. *Louise Groslot.*

PUISEAUX (Eglise et ville de), mémoire par M. Dumesnil, p. 75, 76, inséré au 1er volume d'Annales, 95.

(Eglise de), signalée au préfet par la Société, 83; classée parmi les monuments historiques, 298; fonds alloués par le conseil général, 422; — ses bas-reliefs, 61.

PUISET (Château du), p. 89; — ouvrages publiés sur son histoire, 88.

Q.

QUICHERAT (J.), associé correspondant, p. 67; — ses mémoires sur le lieu où mourut Henri Ier et Vitry-aux-Loges, 287, 319; — ses dons à la bibliothèque, 114, 310.

QUINCE (Comte de), son cheval tué sous lui, p. 355.

R.

RAOUL, roi de France, donne Loury à Anselme, évêque d'Orléans, p. 85.

RÉCOLLETS D'ORLÉANS (Couvent des), son emplacement, p. 27.

RENAISSANCE DE L'ART DU MOYEN-AGE, mémoire par M. Pillon, p. 390.

RÉNIER (Léon), donateur du musée, p. 289.

RETZ (Cardinal de) est d'avis d'envoyer Mademoiselle à Orléans, p. 354.

RIEUX (Maréchal de) concourt à la défense d'Orléans, p. 298.

RIGOLLOT, associé correspondant, p. 86.

RIMBAULT, donateur du musée, p. 117.

Digitized by Google

RIPAULT, donateur de la bibliothèque, p. 127.
ROACH SMITH, associé étranger, p. 359; — ses dons à la bibliothèque, 313.
ROBERT, roi de France, né à Orléans, p. 223; — sacré à Orléans, 242.
ROBERT DE MASSY, donateur du musée, p. 150; — rapporteur de la commission désignée dans le sein du conseil municipal d'Orléans, à l'effet de rechercher un local propre à l'installation de la Société, 334; — remerciments de la Société, 336.
ROBERTET, son hôtel à Blois, p. 213.
ROBICHON, maire de Semoy, donateur du musée, p. 79.
ROCH (S.) D'ORLÉANS (Crypte de), p. 62.
ROCHEPLATTE (Château de), construction souterraine, p. 373.
ROCHER, titulaire non résidant, p. 28, 66; — titulaire résidant, 309; — membre de la commission des publications, 308; de la commission de S.-Euverte, 319; de la commission des caves de la rue des Pastoureaux, 324; — sa notice sur S.-Pierre-le-Puellier, 326; — ses rapports sur l'histoire du siége de Montargis, par M. Dupuis, 320; le procès entre l'église de S.-Paul et l'abbaye de S.-Mesmin, 157, 325; le mémoire de M. de Buzonnière, crypte de S.-Avit, 337; le mémoire de M. de Torquat, église de S.-Avit, 369; ses dons à la bibliothèque, 311; au musée, 151, 203.
ROCHE-SUR-YON (Prince de la), gouverneur d'Orléans, p. 245.
ROCHETTE (Raoul), donateur de la bibliothèque, p. 289.
ROCHETTE (DE LA), associé correspondant, p. 68.
ROHAN (duc de) accompagne Mademoiselle à Orléans, p. 354.
ROLLIN (C.), donateur de la bibliothèque, p. 400.
ROMAN DE LA ROSE (Etude sur le), par M. Huot, p. 126, 127, 129; soumise à la commission des publications, 129; rapport par M. Mauge, impression votée, 174; publiée, 380.
ROME (Etablissements français à), mémoire par Dumesnil, soumis à la commission des publications, p. 148; rapport par M. Lenormant, 264; impression votée, 265.
(Musée Campana), mémoire par M. Dumesnil, soumis à la commission des publications, 148.
ROMORANTIN, siége d'élection, p. 43.
RONCERAY, donateur du musée, p. 248.
RONCIÈRE (Château de la), V. *Loury*.
ROSSIGNOL, donateur de la bibliothèque, p. 89, 94.
ROZIÈRES (DE), associé correspondant. p. 132.
ROZIEUX, agent du duc de Mayenne, p. 247.

S.

SAINT-CYR représentant du parti protestant à la conférence de l'Ile-aux-Bœufs, p. 246.
SALES (S. François de), son séjour à Orléans, p. 247.
SALLES (DE), titulaire non résidant, p. 309.
SALMON, donateur du musée, p. 365, 366.
SANTEAU (Château de), p. 152.
SARAN (Commune de), antiquités découvertes sur son territoire, p. 203.
SAUMERY (Famille de), ses armes, p. 405.
SAUSSAYE (DE LA), membre honoraire, p. 18, 65; — offre à la Société son mémoire ms. sur les antiquités de la Sologne blésoise, 74; — transmet à la Société, au nom du comité des monuments historiques, plusieurs monnaies royales et baronales trouvées à Chaumont-en-Bassigny, 105; — ses dons à la bibliothèque, 60, 88, 114; au musée, 115,
SAUSSAYE (Mathurin de la), évêque d'Orléans, p. 247.
SAVARY, ambassadeur du duc de Savoie, descend à l'hôtel Groslot, p. 247.
SAVOIE (Charlotte de), reine de France, V. *S. Aignan*.
SCALIGER, auteur d'une devise de la ville d'Orléans, p. 238.
SCEAUX, p. 133, 172, 290, 314, 363, 383; V. *Angleberme, Châteaudun, Cléry, Feudataires de l'Orléanais*,

Digitized by Google

Saint-Germain-d'Auxerre, Notre-Dame de Chartres, S.-Pierre de Pressigny, Société archéologique.

SCEAUX (Commune de), constructions romaines sur son territoire, note de M. Cosson, p. 198; — note de M. Jarry, 206; — mémoire de M. Cosson, 323; soumis à la commission des publications, 323; rapport par M. Lenormant, 358; impression votée, 358.

SCULPTURES DU MOYEN-AGE, p. 86, 169.

SEMOY (Commune de), tombes découvertes sur son territoire, rapport par M. Mantellier, p. 79, 92.

SERGE (S.) D'ORLÉANS (Crypte de), p. 62.

SIGISMOND (S.), V. *Patay.*

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, fondation, première réunion chez M. Desnoyers, p. 1; adoption du réglement, 2; commission d'organisation, 10; constitution définitive, 10; avis en est donné aux membres honoraires de droit, 11; — local, établissement provisoire dans l'une des salles de la bibliothèque communale, 11, 388; transféré dans une dépendance de l'hôtel de la Préfecture, 37, 388; proposition par M. A. de la Touanne, membre du conseil municipal, de le transporter dans l'un des édifices communaux de la ville d'Orléans, commission nommée dans le sein du conseil, rapport par M. de Massy, 334, 389; adoptée en principe, mise à exécution ajournée, 336, 389, V. *Musée historique*; — liste des membres, 1, 65; — réglement: arrêté, 2; présenté au préfet du Loiret, 10; — modifications, 75, 144, 285, 322; — sceau, projet par M. de Vassal, adopté, 43; — situation, compte-rendu par le secrétaire, 374; transmis au conseil général du Loiret, 390.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES à Amiens, p. 37, 375; Angoulême, 373; Anvers, 318, 375; Autun, 105, 375; Besançon, Blois, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, 375; Bourges, 158, 375; Bruxelles, 167, 375; Caen, 158, 375; Châlon-sur-Saône, 375; Dijon, 105, 375; Douai, 254, 375; Genève, 140, 375; Lille, 375; Limoges, 375; Londres, 304, 375; Lyon, 375; Mâcon, 158, 375; Madrid, 185, 375; Montargis, 369, 375; Montpellier, 268, 375; Namur, 158, 375; S.-Omer, 420; Paris, 36, 375; Pétersbourg, 286, 375; Poitiers, 105, 375; Rambouillet, 169, 375; Sens, 59, 375; Tongres, 259, 375; Toulouse, Tours, 375; Zurich, 358, 375; — publications adressées par les Sociétés de: Amiens (Antiq. de Picardie), 61, 88, 112, 132, 149, 201, 202, 273, 310, 360, 362; Autun (S. Eduenne), 114; Besançon (S. d'émulation), 149, 328; Blois (S. des Lettres), 427; Bordeaux (Com. Hist.), 133, 201; Bourg-en-Bresse (S. d'Emulation), 359, 360, 400; Bourges (Comm. Hist.), 171, 201; Bruxelles (S. de la Num. belge), 201, 273, 310, 311, 327, 400; Caen (Ant. de Normandie), 171, 310; Châlon-sur-Saône (S. Arch.), 150; Dijon (Académie), 149, 400; Genève (S. d'Hist. et d'Archéol.), 114, 328; Limoges (S. Arch. du Limousin), 149, 202, 289, 359; Lyon (Académie), 89, 133, 360; Mâcon (Académie), 171; Montpellier (S. Arch.), 289; Namur (S. Arch.), 171, 201, 275, 311, 328, 359; Paris (Ant. de France), 60, 132, 310, 400; Pétersbourg (S. d'Arch.), 289; Poitiers (Ant. de l'Ouest), 114, 132, 149, 310, 327, 400; Rambouillet (S. Arch.), 201; Sens (S. Arch.), 149, 362; Tongres (S. litt. et sc. du Limbourg), 311, 400; Toulouse (S. Arch. du Midi), 150, 369; Tours (S. Ar. de Touraine), 61.

SOHIER, V. *Préfet de Loir-et-Cher.*

SOLOGNE BLÉSOISE (Antiquités de la), mémoire ms. par M. de la Saussaye; il l'offre à la Société, p. 60, 74.

SOUABE (Blanche de), fille de Frédéric II, sa sépulture, p. 96.

SOULTRAIT (DE), associé correspondant, p. 170; — ses dons à la bibliothèque, 170.

SOURDEVAL (DE), associé correspondant, p. 67; — ses dons à la bibliothèque, 114, 311.

SOURDIS (Marquis de), gouverneur d'Orléanais, p. 221; dispute le passage de Montargis au prince de Condé, 352; abandonne le parti du duc d'Orléans, 354.

Digitized by Google

STUART (Marie), son séjour à Orléans, 218; —ses armes, 218; — ses devises, 241.
SUBVENTIONS accordées par le conseil général du Loiret, p. 57, 99, 424; — par le Ministre de l'instruction publique, 277, 405; — par le conseil municipal d'Orléans, 294.
SUÉVRES (Commune de), ruines gallo-romaines sur son territoire, p. 68; signalées par M. de Pétigny, 68; — une commission est chargée de les visiter, 68; — mémoire de M. Duchalais soumis à la commission des publications, 78; rapport par M. de Vassal, 95; inséré au 1er volume d'Annales, 379; — mémoire par M. Laurand, soumis à la commission des publications, 137; lettre du même, 168; inséré au 1er volume d'Annales, 379.
SUGER, prévôt de Toury, 103; — accompagne Louis-le-Gros à S.-Benoît-sur-Loire, 243.
SULLY (Duc de) achète le château de Villebon, l'habite, y meurt, est inhumé à Nogent-le-Rotrou, 71.
(Ville et environs de), événements dont ils ont été le théâtre en janvier et mars 1652, 352, 354.

T.

TALLEREAU, donateur du musée, p. 86, 118.
THÉODULPHE, évêque d'Orléans, p. 224.
THIERRY (Amédée), membre honoraire, p. 18, 65; remercie la société, 97.
THIERRY (Augustin), membre honoraire, p. 18, 65; remercie la société, 36.
THOU (DE), habitant d'Orléans, se distingue pendant le siége, p. 238.
THOU (DE), rédacteur de la Coutume d'Orléans, p. 247; — sa pierre tumulaire découverte dans une cour de l'hôtel de Montcour, à Orléans, mémoire par M. Jacob, soumis à la commission des publications, 27; inséré au 1er volume d'Annales, 379.
THOUARS concourt à la défense d'Orléans, p. 238.
THUILLIER, donateur du musée, p. 134.
TIRON (Abbaye de), V. *S.-Georges.*
TIVERNON (Eglise de), ses peintures murales, note par M. Dupuis, p. 148.
TOMBES DU MOYEN-AGE, p. 378, V. *Abbaye de S.-Pierre, Achères, Chapelle de S.-Georges, Chilleurs, Cléry, Dominicaines de Montargis, Loury, S.-Euverte, Séminaire d'Orléans, Semoy.*
TORQUAT (DE), membre fondateur, p. 2, 66; — trésorier, 111, 169, 308; — membre de la commission des publications, 11, 60; de la commission de la salle des Actes de l'Université d'Orléans, 28; de la crypte de S.-Laurent, 18; de statistique monumentale, 138; du clocher de Sainte-Croix, 294; de S.-Avit, 307, 356; — chargé d'assister aux fouilles du préau de la prison de Pithiviers, 39; — assiste aux fouilles de Loury, 84, 108; — propose de dresser une carte archéologique de l'Orléanais, 103; — signale les antiquités de Rocheplatte, Yèvre-le-Châtel, Lancuville, 373; — ses rapports sur la salle des Actes de l'université d'Orléans, 29; les fouilles du préau de la prison de Pithiviers, 39; les fouilles de Loury, 84; les antiquités d'Audeville, Bazoches, Chaussy, Toury, 101; les poteries de Jouy-le-Pothier, 139; — ses notices et mémoires sur Châteaudun, 23; le couvent des dames Dominicaines de Montargis, 96; le château de l'Isle, 145, 164, 253; — la légende de S.-Avit et le séminaire d'Orléans, 338, 369; — ses dons à la bibliothèque, 88; au musée, 27, 61, 117, 153.
TOUANNE (A. DE LA) propose au conseil municipal d'Orléans de donner à la Société les moyens de s'établir dans l'un des édifices communaux, p. 334; remercîments de la Société, 336.
TOUANNE (E. DE LA), donateur du musée, p. 317, 328.
TOUCHET (Marie) rencontre Charles IX, p. 246; — habite l'hôtel Groslot, 221.
TOURY (Commune de), dolmen, p. 103; — voie romaine, 103; — fief de S.-Denis, 103; — église bâtie par Suger, 103.

Digitized by Google

TOUSTAIN (DE), titulaire non résidant, p. 28, 67.
TOUZARD, donateur du musée, p. 138, 151.
TRANCHAU, titulaire résidant, p. 200 ; — membre de la commission des publications, 308 ; ses observations sur l'armorial de l'Orléanais, 219 ; — ses rapports sur : le mémoire de M. Quicherat, le lieu où mourut Henri Ier, 319 ; le mémoire de M. Rocher (procès entre l'abbé de S.-Mesmin et la fabrique de S.-Paul d'Orléans), 325 ; le mémoire de M. de Caussade (monnaies des deys d'Alger et d'Abd-el-Kader), 338 ; le mémoire de M. Mantellier (Sainte-Chapelle de Châteaudun), 348 ; les lettres inédites de Colardeau, 350 ; les coutumes fiscales d'Orléans, annotées par M. de Vassal, 358 ; les mémoires de la Société d'archéologie du Limousin, 373 ; — ses dons au musée, 203.
TRÉGUIER (Église de), plan et aspect, p. 63.
TRÉVOUX (Affinage royal de), son jeton, notice par M. Mantellier, p. 38.
TRIGUÈRES (Commune de), médailles romaines découvertes sur son territoire, p. 292.
TRISTAN (DE), V. *S.-Euverte.*
TURENNE s'empare de Jargeau, p. 355 ; lettres de lui découvertes à Chartres, 128.

V.

VALENTIN-SMITH, associé correspondant, p. 87 ; — ses dons à la bibliothèque, 114, 310.
VALENTINE DE MILAN, V. *Duchesses d'Orléans.*
VALENTINOIS (Diane de Poitiers, duchesse de), achète et habite le château de Chaumont, p. 414.
VALOIS, comte de Tavannes, commande l'armée royale, p. 356.
VASLINS (Maison des), le duc de Guise y est transporté, p. 246.
VASSAL (DE), membre fondateur, p. 2, 66 ; — vice-président, 170 ; — président, 308 ; — membre de la commission des publications, 11, 68 ; de la commission de l'armorial de l'Orléanais, 59 ; de la commission du jeton de l'Institut musical d'Orléans, 69 ; de la commission des archives communales, 161 ; de la commission chargée de préparer un rapport sur le clocher de Sainte-Croix d'Orléans, 294 ; de la commission de S.-Avit, 307 ; de la commission de comptabilité, 169 ; de la commission de S.-Euverte, 319 ; — délégué près l'évêque de Blois, à Celles-S.-Denis, 164, 252 ; au congrès des délégués des sociétés savantes, à Paris ; — assiste aux fouilles de Loury, 84 ; — propose le rétablissement de la croix commémorative de la bataille de Patay, 145 ; la révision du réglement, 144 ; d'appeler l'attention du préfet sur l'état de la crypte de S.-Benoît-sur-Loire, 29 ; — signale les peintures murales de S.-Genou, est invité à les relever, 101 ; communique quinze aquarelles de sa main les reproduisant, 157 ; — ses rapports sur le mémoire de M. Duchalais (antiquités de Suèvres), 95 ; la visite de l'évêque de Blois à la chapelle de S.-Genou, 164 ; le mémoire de M. Vincent (Pierre de la Brosse), 373 ; — ses notices et mémoires sur la bataille de Patay, 145 ; les coutumes fiscales d'Orléans au XIIIe siècle, 339, 358, 380 ; les assises des baillis au XIVe siècle, 414 ; — ses dons à la bibliothèque, 89, 150 ; — au musée, 63, 329.
VAUDEMONT (LOUISE DE), reine de France, ses séjours à Orléans, p. 218 ; — ses armes, 218 ; — sa devise, 241 ; — duchesse d'Orléans, 218.
VAUX DE CERNAY (Abbaye des), notice par M. Huot, p. 73, 182.
VAUZELLES (DE), V. *Premier Président.*
VELLAUNODUNUM, V. *Sceaux.*
VENDÔME (Comtes de), Jean II, Jean III, Jean IV, Pierre de Montoire, Bouchard V, leurs sceaux, p. 281.
(Ville de), siége d'élection, 43.
VENDÔME (FRANÇOIS DE), vidame de Chartres, p. 74.

Digitized by Google

VENDÔMOIS (MARIE DE LUXEMBOURG, duchesse de), son sceau, p. 281.
VENOT, donateur du musée, p. 63, 91.
VERDES (Commune de), antiquités découvertes sur son territoire, p. 134.
VERGNAUD-ROMAGNÉSI, donateur de la bibliothèque, 310.
VERNOIS, donateur du musée, p. 172
VIBRAYE (DE), membre titulaire non résidant, p. 18, 66.
VILLEBON (Château de), mémoire par M. Huot, p. 71; — histoire par M. de Pontois, 72.
VILLEFRANCHE (Église de), son portail, V. *Chardons*.
VILLENEUVE (DE), membre honoraire, p. 18, 65; — dons au musée, 61; V. *Préfet du Loiret*.
VINCENT, titulaire résidant, p. 170; — ses notices et mémoires sur Janville et Pierre de la Brosse, 182, 265, 372, 373, 380; trois lettres inédites de Gardeau, 265, 272; — communique à la Société trois autres lettres de Gardeau, 350; — propose des modifications au réglement, 285; — ses dons au musée, 274.
VIOLLE D'AIGREMONT, rédacteur de la Coutume d'Orléans, p. 247.
VITET, membre honoraire, p. 28, 6[illegible]
VITRY-AUX-LOGES (Histoire de), par J. Quicherat, soumise à la commission des publications, p. 267; insérée au 2e volume d'Annales, 380.
VOIES ROMAINES, V. *Audeville, Bazoches-les-Hautes, Gannes, Sceaux, Séminaire d'Orléans, Toury*.

W.

WALSH (Vicomte et vicomtesse), propriétaires du château de Chaumont, le font restaurer, p. 414; reçoivent les félicitations de la Société, 418.
WARWICK (Etendard de), conservé à Montargis, p. 287.
WATSON, membre fondateur, p. 2, 66; — membre de la commission du jeton de l'Institut musical, 69; — démissionnaire, 317; — ses dons à la bibliothèque, 311.
WITTE (DE), membre titulaire non résidant, p. [illegible], 67; — son mémoire sur l'église de Celles-sur-Cher, 71, 379: — ses dons à la bibliothèque, 289; au musée, 134.

Y.

YÈVRE-LE-CHATEL (Église de), ruines, p. 373.

Z.

ZAMMIT, donateur du musée, p. 90.
ZAMMIT-GEFFRIER, donateur du musée, p. 62.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

ERRATA.

Page	25,	ligne	31,	au lieu de *conduit,*	lisez *conduites.*
	36,		2,	*duchesse,*	*comtesse.*
	44,		25,	*chartres,*	*chartes,*
	134,		10,	*Noyen,*	*Nogent.*
	134,		25,	*le Chauve,*	*le Simple.*
	217,		14,	*centrule,*	*centrale.*
	237,		27,	*ces,*	*ses,*
	242,		13,	*sous,*	*sans.*
	287,		29,	*calhrier,*	*cahier.*
	289,		14,	*Guillenot,*	*Guillemot.*
	310,		28,	*Châlons,*	*Châlon.*
	314,		35,	*vernis,*	*verni.*
	328,		26,	*Édouard,*	*Edmond.*
	348,		14,	*XIII*e*,*	*XV*e*.*
	355,		15,	*la Celles,*	*Celles.*
	365,		16,	*sur Loire,*	*sous Bellegarde.*
	380,		21,	*Jacques,*	*Pierre.*
	401,		18,	*de château,*	*du château.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01373 7898

Digitized by Google

Digitized by Google